This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DESCRIPTION
HISTORIQUE
DE LA VILLE
DE PARIS
ET DE SES ENVIRONS.

Par feu M. PIGANIOL DE LA FORCE.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue, corrigée & considérablement augmentée.

Avec des Figures en Taille-douce.

TOME TROISIEME.

Magna situ, major Populis, sed maxima Sceptro;
Lutetia est uno, scilicet, Orbe minor.
Le P. Chevalier, J. 1672.

A PARIS,
CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. LXV.
Avec Approbation & Privilege du Roi.

TABLE

Des Articles contenus dans le Tome troiſieme.

SUITE DU QUARTIER DU PALAIS ROYAL.

LA Place de Louis le Grand, page 1
Les Capucins, 8
Les Filles de l'Aſſomption, 17
Les Filles de la Conception, 25
La Porte Saint-Honoré, 26
Le Fauxbourg Saint-Honoré, 27
Le Roulle, 28
La Pépiniere, 30
La Ville-l'Evêque, *ibid.*
Les Bénédictines de la Ville-l'Evêque, 32
VI. QUARTIER MONTMARTRE, 34
Les Capucines, 36
L'Hôtel de la Compagnie des Indes, 52
La Place des Victoires, 60
Le Couvent des Auguſtins-Déchauſſés, appellés Petits-Peres, 75
Filles de Saint-Thomas-d'Aquin, 127
Les Nouvelles-Catholiques, 138
Bibliotheque du Roi, 141, 147
Chapelle de Saint-Joſeph, 151
Chapelle de Notre-Dame de Lorette, 157
Abbaye de Montmartre, 160
VII. QUARTIER SAINT-EUSTACHE, 1
L'Egliſe Paroiſſiale de S. Euſtache, 176

L'Hôtel des Postes, 2
Communauté de Sainte-Agnès, 2.
L'Hôtel de Soissons, 2
L'Hôtel des Fermes, 2.
L'Hôtel de Toulouse, 2
VIII. QUARTIER DES HALLES, 2
L'Eglise des Saints-Innocens, 2
IX. QUARTIER SAINT-DENIS, 3
L'Hôtel de Bourgogne, il
Hôtel des Comédiens Italiens ordinaires du Roi, 3
Saint-Jacques-de-l'Hôpital, 3
Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, 3
Communauté des Filles de l'Union-Chrétienne, 3
L'Hôpital de la Trinité, 3
L'Eglise Paroissiale de S. Sauveur, 3
Les Filles-Dieu, 3
La Porte Saint-Denis, 4
La Maison des Prêtres de la Mission de Saint-Lazare, 4
Maison des Filles de la Charité, servantes des pauvres Malades, 4
La Foire Saint-Laurent, 4
X. QUARTIER SAINT-MARTIN, 4
Saint-Médéric, 4
L'Hôtel des Consuls, 4
Saint-Julien-des-Ménestriers, 4
Additions, 4

Fin de la Table du Tome troisien

DESCRIPT

LA PI

ESCRIPTION
DE LA VILLE
DE PARIS.

ite du Quartier du Palais Royal.

LA PLACE
DE LOUIS LE GRAND.

MOnſieur *de Louvois* voulant ſe ſignaler dans la Surintendance des Bâtimens du Roi, comme il faiſoit dans le Miniſte- la Guerre, inſpira au Roi le deſſein ire une grande Place dans ce quar- afin de faciliter la communication rue S. Honoré, avec la rue neuve etits-Champs. Pour l'exécution de jet, le Roi acheta en 1685. l'Hôtel ndôme, toutes les terres & places ivirons, & même l'emplacement

du Couvent des Capucines, qu'il ordonna qu'on transportât dans la rue neuve des petits-Champs, où elles sont à présent. En 1687. on démolit l'Hôtel de Vendôme, & sur cet emplacement on éleva des façades qui auroient formé une Place la plus grande & la plus magnifique qu'il y eût en Europe. Elle auroit eu quatre-vingt-six toises de longueur, sur soixante-dix-huit de largeur, en trois lignes de bâtimens, car le côté de la rue S. Honoré devoit être tout ouvert, afin de lui donner plus d'air & plus d'étendue. Il y auroit eu dans cette Place un Hôtel pour la Bibliotheque du Roi, & pour toutes les Académies Royales, l'Hôtel de la Monnoie, l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires, &c. La mort de *M. de Louvois* arrivé en 1691. fit discontinuer, & même changer ce magnifique projet. On démolit les bâtimens qu'on y avoit élevés, & le Roi céda à la Ville les materiaux, & l'emplacement par sa Déclaration du 7. Avril 1699. & par le contrat qui fut passé en conséquence le 8. Mai suivant, la Ville s'engagea à faire bâtir dans le fauxbourg S. Antoine un Hôtel pour la seconde Compagnie des Mousquetaires, & au quartier S. Honoré une Place sur les nouveaux desseins qui en seroient donnés.

Jules-Hardouin Mansart ayant donné

les desseins pour bâtir la nouvelle Place, la Ville vendit les Places à plusieurs particuliers qui, s'étant enrichis dans les affaires, ont fait bâtir ici des Hôtels somptueux. Cette Place qui a soixante-quinze toises de longueur, sur soixante-dix de largeur, a deux avenues, l'une par la rue S. Honoré, vis-à-vis le Couvent des Feuillans, & l'autre par la rue neuve des petits-Champs, vis-à-vis le Couvent des Capucins. Elle a la figure d'un octogone imparfait, quatre faces étant plus petites que les autres. L'architecture qui regne au pourtour est d'ordre corinthien en pilastres, avec des corps avancés revêtus de colonnes, un au milieu de chaque face, qui porte des frontons, dans les timpans desquels on a placé les Armes de France avec leurs accompagnemens. Sur les entablemens, sont des figures assises. Sous ce grand ordre, il regne par tout un *Scyobate* ou piedestal continu, & orné de refans, dans lequel on a pratiqué, pour chaque maison, une porte en plain ceintre, & dont la clef est couverte par un beau mascaron.

Les connoisseurs trouvent beaucoup à reprendre dans l'architecture de cette Place, mais rien n'est plus choquant, ni de plus mauvais goût, que d'avoir décoré les quatre angles rentrans par des avant-corps avancés revêtus de colonnes

qui portent un fronton. Je ne crois pas que jamais aucun Architecte s'aviſe d'imiter *Jules-Hardouin Manſart* dans cette maniere de diſtribuer les décorations.

Les chapitaux, les bandeaux des fenêtres, & tous les ornemens de ſculpture ont été exécutés ou conduits par *Jean-Baptiſte Pouletier*, Sculpteur de l'Académie Royale, mort le 18. Novembre 1719.

La maiſon d'*Antoine Croſat*, pour lors Receveur des Finances de la Généralité de Bourdeaux, fut la premiere achevée de cette Place, & occupée dès l'an 1702. L'année ſuivante la galerie fut peinte par *Paul de Matteï* Peintre Napolitain dont je parlerai ailleurs. En 1707. on éleva à côté un grand Hôtel que *Croſat* fit bâtir pour le *Comte d'Evreux*, ſon gendre. Ces deux maiſons ſont du deſſein de *Bulet*, & ont été bâties ſous ſa conduite.

Du même côté, c'eſt-à-dire à main gauche, en entrant par la rue S. Honoré; *Luillier*, un des Fermiers Généraux, fit élever une autre belle maiſon en 1702. laquelle en 1706. fut vendue à *Paul Poiſſon Bourvalais*. Celui-ci en a joui juſqu'en 1717. que le Roi l'ayant priſe en payement d'une partie de la taxe, à laquelle la Chambre de Juſtice avoit condamné ce Traitant, de même que la maiſon voiſine qui appartenoit à un autre

Traitant nommé *Villemarec*, de ces deux maisons on n'en fit qu'une, sur la porte de laquelle est un marbre noir, avec cette Inscription : *Hôtel du Chancelier de France.*

Les autres maisons ont presque toutes été bâties dans la suite par des Financiers. Il restoit cependant encore des places vuides en 1719. mais *Law* les acheta toutes avec des billets de banque qu'il avoit introduits, & qui ont ruiné tant d'honnêtes & bonnes familles.

Au milieu de cette Place, on voit la Statue équestre de *Loüis le Grand*, qui est d'un seul jet : cette grande figure qui a vingt pieds de hauteur fut jettée le premier jour de Décembre de l'an 1692. par *Jean-Baltazar Keller*, d'après les desseins, & le modele du fameux *Girardon* : on assure qu'il y entra soixante-dix milliers de métail, & que vingt hommes assis le long d'une table, & rangés de deux côtés, seroient à laise dans le ventre du cheval. Ce monument fut érigé le 13. Août 1699. avec beaucoup de solemnité. Le piédestal est de marbre blanc, & a trente pieds de haut, vingt-quatre de long, sur treize de large. Les faces en sont ornées par des Inscriptions latines, de la composition de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & qui font connoître ce que ce Grand Roi

a fait pour l'Eglise, pour la France en général, & pour la Ville de Paris en particulier.

Jusqu'en 1730. le piédestal de cette Statue équestre n'a été orné que d'Inscriptions, mais cette année-là on l'enrichit de cartels, & de trophées de bronze doré qui ont été sculptés par *Coustou* le jeune; & on y a ajouté des Inscriptions que je vais transcrire.

Dans le cartel qui est du côté de la Chancellerie, on lit :

LUDOVICUS XV.
Francia & Navarræ Rex optimus,
Magni Pronepos,
Europæ Arbiter, susceptо
è Maria Polona Delphino,
à Præfecto & Ædilibus, proavo
Monumentum absolvi jussit
anno 1739.

Ce cartel est tenu par deux enfans qui ont pour symbole les attributs de Minerve, tels que le Hibou, la branche d'Olivier, le Serpent, un Livre, &c. Sous la corniche, & sous l'Inscription, paroissent des fragmens de trophées convenables aux Sciences, & aux Arts.

Sur le pilastre qui est à droite de l'Inscription, est un trophée qui représente l'Afrique; & sur le pilastre qui est à gauche, est un autre trophée représentant l'Amérique.

A gauche de la Statue, & à l'opposite de la Chancellerie, est un autre cartel, avec cette Inscription :

Cippum cui Equestris
LUDOVICI MAGNI
Statua imposita est,
Splendidis ordine uno latè septum
Ædibus,
restitui, & ornari curarunt
Præfectus & Ædiles. anno 1730.

Cette Inscription, de même que la premiere, est tenue par deux enfans ou génies, dont l'un tient des couronnes de chêne & de laurier ; & l'autre des pommes du jardin des Hesperides. Sous la corniche, & à côté de l'Inscription, paroissent des fragmens de trophées, composés de massues, de carquois, de fleches, & de couronnes paliſſadées, qui sont les récompenses des belles actions Militaires.

Sur les piédestaux qui sont à droite, & à gauche de cette Inscription, sont des trophées qui représentent l'Asie & l'Europe.

A la tête du piédestal, vis-à-vis le Couvent des Feuillans, sont les Armes de France, ornées de palmes & de lauriers.

De l'autre côté, & vis-à-vis l'Eglise des Capucines, sont les Armes de la Ville

de Paris, dont le vaiſſeau eſt poſé ſur la tête d'un fleuve accompagné de roſeaux, d'armes, du livre, du caducée, & de la bourſe de Mercure, & couronné par ſon chapeau, attributs qui déſignent le commerce.

Dans les pilaſtres qui ſont aux angles, ſont des agraphes où tiennent des chûtes de feſtons de chêne & de laurier, qui tombent le long deſdits pilaſtres, & qui ſont des ſymboles de la Force & de la Victoire.

Après avoir vû cette Place, & être rentré dans la rue S. Honoré, en deſcendant vers le fauxbourg du même nom, on voit une fontaine qui fut rebâtie en 1718. ſur laquelle ſont gravés ces vers de Santeul, qui font alluſion à ſa ſituation auprès de quatre Monaſteres :

Tot Loca Sacra inter, pura eſt, quæ labitur unda;
Hanc non impuro, quiſquis es, ore bibas.

LES CAPUCINS.

Ce Couvent eſt regardé comme le plus ancien, & le plus conſidérable que les Capucins ayent en France. Le Cardinal *Charles de Lorraine*, ayant connu quelques-uns de ces Religieux pendant qu'il étoit au Concile de Trente, en amena quatre à Paris, & les établit dans le parc de ſon Château de Meudon, mais ce

Cardinal étant mort en 1564. ces quatre Religieux Italiens s'en retournerent dans leur Patrie. *Pierre Deschamps*, Cordelier natif d'Amiens, ayant quitté les Cordeliers, pour prendre la Réforme des Capucins en 1572. fut le premier Capucin François : il établit un petit Couvent de Capucins à Picquepuce en 1574. avec la permission du Roi Charles IX. & du Pape Grégoire XIII. Peu de tems après vint à Paris le P. *Pacifique de Venise* en qualité de Commissaire Général de son Ordre en France, avec douze de ses confreres Prêtres, & deux Freres Laics, qui allerent descendre, en arrivant, au Couvent de Piquepuce, d'où la Reine *Catherine de Medicis* les tira tous, pour les établir dans le fauxbourg S. Honoré, au même lieu où ils sont aujourd'hui. Comme le Couvent que ces Religieux ont à Meudon ne fut fondé par le *Cardinal de Guise*, neveu du Cardinal de Lorraine, qu'en 1576. celui de la rue S. Honoré est regardé, par les Capucins, comme étant le plus ancien qu'ils ayent en France, & celui de Meudon vient immédiatement après.

Le Couvent est fort spacieux, pour être aujourd'hui dans la Ville, car lorsqu'il fut bâti, ce quartier n'étoit qu'un fauxbourg. Les bâtimens réguliers sont moins simples que les autres Couvens de

Capucins ; ils sont d'ailleurs si vastes qu'ils peuvent contenir une Communauté d'environ cent cinquante Religieux. En 1731. ils ont fait rebâtir le portail & le mur de clôture qui sont sur la rue saint Honoré, & en 1735. ils ont fait rebâtir le chœur de leur Eglise. On peut dire que dans ce morceau d'architecture, ainsi que dans la construction du portail, qui est sur la rue S. Honoré, ces Peres sont sortis de l'uniformité qui regne ordinairement dans les bâtimens des Couvens de leur Ordre.

Leur Eglise fut dédiée sous le titre de l'Assomption de la sainte Vierge, le jour de la Toussaints de l'an 1610. par le Cardinal de Joyeuse. Le tableau du Maître-Autel est de *le Brun*, & représente l'Assomption. La figure de la Vierge est si legere, qu'elle semble voler. Sa draperie est noble & élégante, & les têtes des Apôtres sont d'une grande beauté ; celle de S. Pierre, sur-tout, est parfaite.

La *Présentation* par le même Peintre, est aussi un beau tableau. L'architecture en est grande & réguliere ; la Vierge a un visage si pur, si beau, & si humilié, qu'on ne peut se lasser de l'admirer. La tête du vieillard est admirable.

Les Religieux de ce Couvent exposerent dans cette Eglise le 24. de Décembre 1730. un grand tableau qui représen-

re le martyre de *S. Fidelle de Simeringue*, Religieux de leur Ordre. Ce tableau eſt de *Robert*, Peintre du feu le Cardinal de Rohan.

Dans la nef, eſt la tombe du P. *Ange de Joyeuſe*. Il ſe nommoit Henry de Joyeuſe, & porta, en entrant dans le monde, le nom de *Marquis d'Arques*, qu'il quitta pour prendre celui de *Comte du Bouchage*. Il ſervit avec diſtinction, juſqu'au mois de Septembre de l'an 1587. que ſa femme *Catherine de la Valette*, ſœur de Jean-Louis de la Valette, Duc d'Eſpernon, mourut à vingt-un ans, pour avoir fait trop d'auſtérités: ce Seigneur déſolé, & ne trouvant plus rien qui le pût retenir dans le monde, le quitta le 4. de ce mois, vingt-ſix jours après la mort de ſa femme, ſe fit Capucin, & fut nommé le *P. Ange*. Anne Duc de Joyeuſe, & Claude, Seigneur de ſaint Sauveur, deux de ſes freres, ayant été tués à la bataille de Coutras, & *Antoine Scipion de Joyeuſe*, Grand Prieur de Toulouſe, qui étoit le troiſieme, & qui commandoit pour la Ligue en Languedoc, s'étant noyé, dans le Tarn, à *Villemur*, les habitans de Toulouſe, & la nobleſſe des environs ſollicitérent le P. Ange à ſortir du cloître, & à venir ſe mettre à la tête des troupes révoltées, qu'ils mirent ſur pied. Ils en obtinrent pour lui la

diſpenſe du Pape, & pour lors le P. Ange quitta le froc, pour reprendre le caſque. Il ſoûtint la révolte dans cette Province en grand politique, & en grand homme de guerre, mais le Roi Henri le grand, s'étant fait Catholique, & ayant obtenu du Pape ſon abſolution, le Duc de Joyeuſe commença à capituler avec le Roi ſon Maître, & en obtint le bâton de Maréchal de France en 1596. Il maria une fille unique qu'il avoit à Henri de Bourbon, Duc de Montpenſier l'an 1599. Pour lors preſſé par ſa conſcience, & par les ſollicitations de ſa mere, qui étoit très-dévote, & piqué auſſi par les railleries du Roi, qui s'égayoit quelquefois aux dépens du Capucin - Maréchal de France, il reprit bruſquement l'habit & la vie de Capucin le 15. Mars de cette même année. Dans la ſuite, revenant de Rome en vrai Capucin, c'eſt-à-dire, à pied, & les pieds nuds, il lui prit une fievre violente, dont il mourut à *Rivoli*, près de Turin le 27. Septembre de l'an 1608. âgé de 41. ans. Son corps fut apporté à Paris, & fut inhumé avec pompe dans le Sanctuaire, devant le Maître-Autel de l'Egliſe de ce Couvent, ſous une tombe couverte d'une table de marbre noir. Mais comme en 1734. & 1735. les Capucins ont agrandi leur Egliſe, & ont fait bâtir un nouveau chœur, les

tombes du P. Ange de Joyeuſe, & du P. Joſeph, dont on va parler, ſe trouvent aujourd'hui dans la nef. Sur celle du P. Ange, eſt cette Epitaphe :

Hoc Tumulo condita ſunt Oſſa
Reverendi Patris Angeli
DE JOYEUSE,
olim Ducis, Paris, ac Mareſcallĭ
Franciæ :
& in provincia Auxitana Proregis,
qui in ipſo ætatis flore,
ut totum ſe Chriſto addiceret,
tot honores, tot opes abjecit,
& Ordinem Capucinorum ingreſſus,
in illo reliquum vitæ tranſegit,
ſingulari pietatis & humilitatis exemplo
in quo tandem obĭit,
cum pro ſecunda vice eſſet Provincialis
Provinciæ Franciæ, & Definitor
Capituli Generalis ; anno Chriſti 1608 :
Henricia Catharina,
Henrici Montiſpenſerii Ducis vidua,
Patri chariſſimo mœrens poſuit.

Auprès de cette tombe, eſt celle du P. *Joſeph le Clerc* autre Capucin célebre. Il étoit fils aîné de *Jean le Clerc* du Tremblay, Ambaſſadeur à Veniſe, Chancelier du Duc d'Alençon, Préſident aux Requêtes du Parlement de Paris, & de *Marie de la Fayette*, petite niece de Gilbert de la Fayette Maréchal de France.

Il nâquit à Paris le 4. de Novembre de l'an 1577. & fut nommé au Baptême *François* par le Duc d'Alençon, frere des Rois François II. Charles IX. & Henri III. Le 2. Février 1599. Il entra au Noviciat que les Capucins avoient pour lors à Orléans, & il quitta le nom de *François*, pour prendre celui de *Joseph*. Un an après il vint à Paris, pour sa profession qu'il fit dans ce Couvent le 3. de Février 1600. entre les mains du P. Ange de Joyeuse. Ses talens & surtout son esprit d'intrigue, l'introduisirent auprès du Cardinal de Richelieu, & le lui rendirent même nécessaire. Il en devint le confident, & le principal Ministre. Il fut nommé par le Roi au Cardinalat, mais sa mort arrivée à Ruel le 18. Décembre de l'an 1638. l'empêcha de recevoir du Pape cette éminente dignité. Son corps fut porté & inhumé avec beaucoup de pompe dans l'Eglise de ce Couvent, auprès de celui du P. Ange de Joyeuse : le Cardinal de Richelieu fit mettre sur sa tombe une pierre de marbre, avec cette Epitaphe :

D. O. M.

ÆTERNÆ MEMORIÆ

R. P. JOSEPHI LE CLERC *Capucini*,
Hic jacet cujus virtus nunquam jacebit,
qui ut jugum Domini ab adolescentia
portaret,

nobilis prosapiæ titulos & opes,
invitis parentibus reliquit.
In pauperrimo Ordine,
pauperrimus semper extitit;
Ecclesiam Scriptis & Concionibus
illustravit.
Provincialis Officio in Ordine
tam sanctè quam prudenter functus,
ad publica Negotia,
sic ita disponente Deo,
à Christianissimo LUDOVICO
verè justo vocatur:
quo munere Deo, Regi, & Patriæ
feliciter inserviens,
summi ingenii prudentiam & curam,
cum Seraphica devotione,
& mira spiritûs tranquillitate
composuit, integram
promissæ Regulæ observantiam
à tribus licet Pontificibus
pro totius Ecclesiæ bono
legitimè dispensatus,
ad ultimum vitæ retinuit.
Hæresim consiliis & missionibus
in Gallia & Anglia oppugnavit.
Orientis Christianos erexit.
Inter curiæ delicias & opes
austerus & pauper vixit & mortuus est
Cardinalis designatus XIV. *Kal. Jan.*
anno Dom. M. DC. XXXVIII.

Il a paru au commencement de ce ſiecle deux vies du P. Joſeph, dont l'une eſt de l'Abbé Richard, Chanoine de ſainte Oportune ; & l'autre eſt anonyme, mais on ſoupçonne, avec raiſon, qu'elle eſt auſſi du même Auteur. La premiere repréſente le P. *Joſeph* tel qu'il auroit dû être, & l'autre tel qu'il étoit.

Outre ces deux hommes illuſtres, les Capucins en ont eu pluſieurs autres qui leur ont fait honneur dans Paris, parmi leſquels on compte le P. *Athanaſe Molé*, frere de Mathieu Molé, Premier Préſident du Parlement de Paris, & Garde des Sceaux ; le P. *Jean-Baptiſte Brûlard*, frere du Chancelier de ce nom, & Commiſſaire Général des Capucins en France ; le P. *Michel de Marillac*, fils du Garde des Sceaux de ce nom, nommé à l'Evêché de S. Malo, & mort le 29. Juillet 1631. le P. *Bernardin de Crevecœur*, de la famille des Gouffier, de la branche de Thois, Chevalier de S. Jean de Jéruſalem, Abbé de Valloires, puis Capucin, qui préféra les auſtérités de la profeſſion qu'il avoit embraſſée, à l'Evêché d'Amiens auquel il fut nommé. Le P. *Seraphin de Paris*, l'un des Prédicateurs ordinaires du Roi Louis XIV. & celui qu'un des fameux critiques * des mœurs du dernier ſiecle, attendoit impatiemment, & qu'il ne daignoit pas eſpé-

*La Bruyere.

rer de ſon ſiecle, mais qui cependant parut, & l'on vit alors, dit-il, *un Prédicateur qui, avec un ſtile nourri des ſaintes Ecritures, expliquoit la parole divine uniment & familierement.* La plûpart des Homélies de ce Prédicateur Evangélique ont été imprimées. Il mourut dans ce Couvent le 10. de Septembre 1713. âgé d'environ 77. ans.

Depuis quelques années pluſieurs jeunes Religieux de cet Ordre ſe ſont addonnés à l'étude des langues ſavantes, & y ont fait des progrès admirables, au moyen des ſecours qu'ils ont trouvés dans la charité de quelques ſavans qui ont bien voulu les aider de leurs lumieres. La langue grecque leur eſt devenue familiere: ils ont ſurtout fait beaucoup de progrès dans la langue hébraïque ſi néceſſaire pour l'intelligence des SS. Ecritures. M. l'Abbé de *Villefroi*, Abbé de Blaſimont, Lecteur & Profeſſeur en hebreu au College Royal, s'eſt fait un devoir en particulier de les inſtruire. Il s'eſt même donné la peine de ſe tranſporter chez eux pour leur donner ſes leçons.

LES FILLES DE L'ASSOMPTION.

Au-deſſous du Couvent des Capucins, en allant vers le fauxbourg S. Honoré, eſt celui des Filles de l'Aſſomption, fondé en 1622. par l'union que fit *le Cardinal*

de la Rochefoucaud des biens de l'Hôpital des Haudriettes à cette maison, où il mit des Religieuses qui suivent la Regle de S. Augustin, & qui sont soumises à la Juriſdiction du Grand-Aumônier de France. Je parlerai de la fondation de l'Hôpital des *Haudriettes*, en décrivant le quartier de la Greve, & je ne dirai ici que ce qui est absolument nécessaire pour faire connoître l'origine du Couvent de l'Assomption. Il est bâti en partie sur l'emplacement d'un Hôtel que le Cardinal de *la Rochefoucaud* avoit en cet endroit. On prétend que, voulant vendre son Hôtel, il conçut le dessein d'établir ici un Couvent de Filles, auquel il transporteroit & uniroit tous les biens de l'Hôpital des *Haudriettes*, sur lequel il avoit Juriſdiction en qualité de Grand-Aumônier de France. De quarante Religieuses Hospitalieres qu'il y avoit pour lors dans l'Hôpital des *Haudriettes*, il n'y en eut que six qui entrerent dans les vûes du Cardinal *de la Rochefoucaud*, & qui présenterent une Requête à cette Eminence au nom de toute la Communauté, le 20. Juillet 1622. dans laquelle, pour plusieurs raisons qui y étoient déduites, elles la supplioient de les transférer ailleurs, & dans un lieu où elles pussent avoir les commodités nécessaires pour l'établissement & l'observation,

tant de la clôture, que des autres réglemens qu'elle leur avoit dressés. Dès le lendemain, le Cardinal vint visiter leur Hôpital, où il remarqua toutes les incommodités portées par la Requête, en dressa Procès Verbal, & sur le champ il ajouta son ordonnance. Aussi-tôt *Berger*, Conseiller au Parlement, & *Hinselin*, Correcteur en la Chambre des Comptes, se chargerent de la commission de chercher un endroit propre à loger cette Communauté, & peu de jours après ils rapporterent qu'ils n'avoient point trouvé de lieu qui convint mieux, que l'Hôtel de ce Cardinal, où il avoit jetté les fondemens du Couvent des Filles de l'Assomption. Le 4. de Septembre suivant, le Cardinal commit ces deux mêmes Officiers pour y faire conduire au plutôt ces Hospitalieres, & en effet, ces Commissaires assistés de quelques Dames distinguées par leur rang, & par leur piété, transférerent le 6. de ce même mois quinze *Haudriettes* au Couvent de l'Assomption. Cette Translation fut autorisée par Sentence de ce Cardinal du vingt de Novembre suivant, & cette même Sentence supprime l'Hôpital d'*Estienne Haudri*, & en attribue les revenus au Couvent de l'Assomption. Le Pape Grégoire XV. & le Roi approuverent la Translation des Haudriettes, & la sup-

preſſion de leur Hôpital ; mais celles des *Haudriettes* qui n'avoient pas voulu être transférées au Couvent de l'Aſſomption avec les autres, ſe pourvurent au Grand-Conſeil, & formerent oppoſition à l'enregiſtrement tant des Bulles du Pape, que des Lettres-Patentes du Roi ; ſur quoi intervint un Arrêt du 13. Décembre 1624. qui ordonna que ces Filles ſeroient rétablies dans leur Hôpital, & rentreroient en poſſeſſion de tous leurs biens & revenus. Le Cardinal par ſon crédit fit évoquer l'affaire au Conſeil Privé qui non-ſeulement défendit pour lors aux *Haudriettes* de paſſer outre, mais qui le 11. Juillet de l'an 1625. caſſa l'Arrêt du Grand-Conſeil du 13. Décembre 1624.

Dès que le Cardinal *de la Rochefoucaud* fut mort, les *Haudriettes* firent intervenir *Adam Haudri*, l'un des deſcendans de leur fondateur, & préſenterent leur Requête au Parlement le 16. Juin 1645. ſuppliant la Cour d'empêcher que la mémoire, & les monumens de la charité de leur fondateur fuſſent abolis, & de vouloir bien rétablir dans ſon Hôpital les veuves qu'il y avoit fondées. Le 16. Mars de l'an 1646. elles préſenterent une autre Requête au Grand-Conſeil, pour l'engager à maintenir ſon Arrêt du 13. Décembre 1624. & en conſéquence de leur faire rendre leur Hôpital, & leurs

biens. En 1649. elles firent intervenir *Alphonſe du Pleſſis*, Cardinal, & Grand-Aumônier de France; & le 9. Août 1651. elles obtinrent un Arrêt qui condamnoit les Filles de l'Aſſomption à rapporter les titres & papiers, en vertu deſquels elles jouiſſoient des biens & revenus de l'Hôpital des *Haudriettes*, mais les Filles de l'Aſſomption ſe pourvurent par Requête Civile, & même obtinrent des Lettres-Patentes du Roi qui autoriſoient leur procédé, & celui du Cardinal de la Rochefoucaud; & depuis, par Arrêt du 11. Décembre, les Parties furent appointées. Enfin le 15. du mois de Juin de l'an 1659. les Adminiſtrateurs de l'Hôpital Général intervinrent au Procès, & remontrerent que le Roi, par ſes Lettres du mois de Décembre 1657. leur avoit accordé toutes les Maiſons, Hôpitaux, revenus, & tous les autres biens des Pauvres de la Prévôté de Paris, ſoit abandonnés, uſurpés, ou employés à d'autres uſages qu'à celui de leur fondation, mais le grand crédit des Filles de l'Aſſomption leur impoſa ſilence, & ils ſe laiſſerent débouter de leur demande.

Les Filles de l'Aſſomption n'eurent qu'une petite Chapelle juſqu'en l'an 1670. que dans l'Octave de l'Aſſomption de la Vierge, elles mirent la premiere pierre de l'Egliſe qu'on y voit aujour-

d'hui, & dont le dessein fut donné par *Charles Erard*, ancien Directeur de l'Académie Royale de Peinture de Paris, & mort Directeur de celle que le Roi entretient à Rome, le 25. Mai de l'an 1689. âgé de quatre-vingt-trois ans. Cette Eglise fut achevée en 1676. & le Mardi 14. d'Août de cette année-là, M. *Poncet*, Archevêque de Bourges, y dit la premiere Messe, & y officia pontificalement le lendemain jour de l'Assomption de la Vierge.

Cette Eglise ne consiste qu'en un dôme qui a dix toises & deux pieds de diamêtre dans œuvre, c'est-à-dire, soixante & deux pieds. Le comble de ce dôme est terminé par un lanternin soutenu par des consoles. Les connoisseurs, & ceux qui ne le sont pas, condamnent également les proportions, & l'ordonnance de cet édifice.

Le portique qui conduit dans l'Eglise est soutenu de huit colonnes Corinthiennes élevées sur huit degrés. Leur profil est assez correct, mais l'entablement, & le fronton de ce portique, ne répondent nullement aux modules des colonnes qui le soutiennent. On trouve aussi que la corniche n'a pas toute la saillie qu'elle devroit avoir, car les corniches ayant été inventées pour garantir les bâtimens de la pluie, & des autres injures de l'air,

celles des dehors doivent avoir plus de saillie que celles des dedans qui ne sont que pour l'ornement.

Le dedans de cette Eglise est de figure ronde, & décoré de quatre arcs, entre lesquels sont des pilastres corinthiens couplés qui soutiennent la grande corniche qui regne au pourtour. Tous les Architectes, sont choqués de ce que les modillons de la corniche ne sont point à plomb sur les roses des chapiteaux des pilastres, ni sur les clefs des arcs. Ils trouvent encore mauvais que les massifs qui sont entre les fenêtres de l'attique, ne répondent point aux pilastres, ni aux montans qui les soutiennent.

La voûte de cette coupe est ornée d'un grand morceau de Peinture à fresque, qui représente l'*Assomption de la Sainte Vierge* : il est de *la Fosse*. Il est accompagné de roses de couleur d'or, renfermées dans des octogones enrichis d'oves.

Le Maître-Autel est de menuiserie feinte de marbre de différentes couleurs. Le beau tableau qui est au milieu représente la Nativité, il a été peint par *Houasse*.

Le grand Crucifix qui est vis-à-vis de la porte, est de *Noël Coypel* ; ce qu'on y trouve le plus à reprendre, c'est que la sainte Vierge, qui est au pied de la croix, paroît de beaucoup plus jeune que Jesus-Christ son fils.

Au-dessus de la porte, est un morceau de peinture d'*Antoine Coypel*, fils de Noël, & mort premier Peintre du Roi en 1722.

Dans une des quatre petites Chapelles qu'on a ménagées entre les pilastres, est un excellent tableau de *la Fosse*, qui représente S. Pierre en prison, & consolé par un Ange.

Les tableaux qui sont dans l'attique, entre les vitreaux qui éclairent ce dôme, représentent des sujets pris de la vie de *la Vierge*. Celui du mariage de *la Vierge* avec *S. Joseph* est de *Bon Boullongne* : il est fort estimé. Celui de l'Annonciation, est de *Stella*. Celui de la Visitation, est d'*Antoine Coypel*, de même que celui de la Purification, &c.

Le plafond du chœur des Religieuses a soixante pieds de longueur, & a été peint par *le Fosse*.

De l'autre côté de la rue, étoit l'*Hôtel de Luxembourg* qui avoit appartenu à *François-Henry de Montmorency*, *Duc de Piney Luxembourg*, Pair, & Maréchal de France, mort le 4. de Janvier 1695. & ensuite à son fils *François-Frederic*, *Duc de Piney Luxembourg*, Pair de France, qui au mois d'Avril 1719. le vendit à des Entrepreneurs, qui ont percé une rue à qui ils ont donné le nom de *rue neuve de Luxembourg* : elle communique

munique de la rue S. Honoré à un des bouts de la rue neuve des Capucines, & au Boulevart. Ils ont élevé dans cette rue plusieurs belles maisons qui embellissent ce quartier.

Après la rue neuve de Luxembourg, vis-à-vis le Couvent de l'Assomption, est celui des Filles de la Conception.

LES FILLES DE LA CONCEPTION.

Ces Filles sont du tiers Ordre de saint François : leur Couvent fut bâti en 1635. Les dépenses qu'occasionnerent ces bâtimens, causerent un tel dérangement dans leur temporel qu'elles furent obligées, pendant les guerres de Paris, d'abandonner leur Maison. Elles y revinrent peu de tems après, par le moyen des secours que leur donnerent plusieurs personnes de piété. Leur état a été néanmoins fort chancelant jusqu'aux dernieres années du Regne de Louis XIV. Ce Prince connoissant leurs besoins, leur accorda par Arrêt de son Conseil du 29. Mars 1713. une Loterie, qui fut ouverte le 25. Juin 1714. close le 15. Septembre de la même année, montant à la somme d'un million quatre-vingt mille livres de principal; laquelle a produit à ces Religieuses, à raison de quinze pour cent de bénéfice, une somme très-considérable.

Ce Couvent n'a d'ailleurs rien de remarquable.

LA PORTE SAINT HONORÉ.

Cette porte, telle qu'elle étoit lorsqu'elle a été démolie, le 15. Juin 1733. fut commencée en 1631. puis discontinuée, ensuite reprise en 1633. & enfin conduite en l'état où nous l'avons vûe. Elle étoit bâtie de pierres de taille en forme de pavillon couvert d'ardoises, c'est-à-dire, dans le même goût que celle de la Conférence qui a été détruite en 1730. L'architecture en étoit lourde, & peu agréable, & c'étoit la seule des anciennes portes de Paris, qui, sous les regnes de Louis XIV. & de Louis XV. fut restée sur pied; mais le 15. Juin de l'an 1733. on commença à la démolir, & on ne discontinua point qu'elle ne fût entierement rasée.

On ne peut que blâmer la démolition de ces portes qui faisoient un espece d'ornement dans la Ville, & terminoient la vûe par un objet. On auroit dû en élever de plus belles, & en arc de triomphe comme la porte S. Denis. S'il y a un emplacement qui l'exige, c'est celui-ci. Quoi de plus nécessaire que de présenter un beau monument à l'aspect des Etrangers qui arrivent par ce côté, qui doit leur annoncer, avant d'y entrer, la ville la plus belle & la plus célebre de

l'univers, & le quartier le plus beau, & le mieux bâti de cette Ville ? Mais loin de remplacer cette porte, on a laissé élever en cet endroit des maisons dont les façades sont d'un goût misérable.

Le Fauxbourg S. Honoré étoit autrefois peu habité, & peu considérable ; les maisons même qui y étoient, n'avoient aucune beauté, mais il y a 50. ou 60. ans que l'on a commencé a y bâtir les Hôtels les plus magnifiques, en sorte que c'est aujourd'hui un des beaux fauxbourgs de Paris.

La grande-rue de ce fauxbourg a d'un côté une suite d'Hôtels, qui ont des jardins & des vûes sur les champs-élisées, sur le cours, & sur la riviere, tels sont les Hôtels de *Montbazon* de la *Trimouille*, de *Goesbriant*, de *Charost*, d'*Evreux* & de *Duras*, le plus remarquable est l'Hôtel d'*Evreux* bâti en 1718. sur les desseins & sous la conduite de *Molet*, Contrôleur Général des bâtimens du Roi, & Architecte, pour Henri-Louis de la Tour d'Auvergne, Comte d'*Evreux*: cet Hôtel est un de ceux qui méritent le plus d'être vûs, pour le goût & la richesse des meubles. Mais les proportions de l'architecture sont mauvaises en tout & surtout celle des croisées. Le jardin est spacieux & propre, & va se terminer aux champs-élisées. Cet Hôtel appar-

tient aujourd'hui à Madame la Marquise de *Pompadour* qui en a aggrandi considérablement les jardins, tant par le terrein qu'elle a acheté, qu'en prolongeant le sien dans les champs-élisées : le tout est environné de fossés revêtus de la plus belle maçonnerie & bordés d'une barriere d'une longueur immense, peinte en verd.

En continuant à parcourir la même rue, après avoir passé la fausse porte saint Honoré, on trouve un village qui est un des fiefs de l'Achevêché de Paris, & qui dans les anciens titres est nommé *Rotulus*, & en françois *le Rolle*, ou *le Roulle*. Quoiqu'il ne soit pas bien grand, on le distingue cependant en *haut & bas Roulle*.

La tradition veut que l'Eglise de ce village, laquelle est sous l'invocation de *S. Jacques* & de *S. Philippe*, ait été originairement la Chapelle d'une maladerie fondée par les ouvriers de la monnoye du ferment de France pour huit d'entr'eux que l'âge & les infirmités mettoient hors d'état de travailler. Un Arrêt du Parlement de Paris du 4. Juillet de l'an 1392. confirme en partie cette tradition mais il ne parle point des fondateurs, ni du tems que cette fondation fut faite. On y voit seulement que cette maladerie se nommoit pour lors l'*Hôtel du Rolle*, & que l'Evêque de Paris & les mon-

noyeurs avoient partagé la nomination des huit freres monnoyeurs qui occupoient cet Hôpital, car l'Evêque en nommoit quatre, & les monnoyeurs les quatre autres. Au reste c'est à cet Arrêt que nous devons tout ce que nous sçavons sur cette maladerie. Cette Chapelle fut érigée en Eglise Paroissiale le premier du mois de Mai de l'an 1699. pour la commodité des habitans du Roulle, & de ceux des environs, & c'est l'Archevêque de Paris qui en confere la cure.

Les habitans du Roulle ayant représenté au Roi Louis XIV. que ce seroit pour eux un grand soulagement s'ils étoient déchargés de la taille & des autres impositions, ainsi que du payement des droits de gros & augmentation sur la vente des vins en gros, & des droits de huitieme sur la vente en détail, & ayant offert en même tems de payer au Roi les droits d'entrée, pied-fourché, Domaine & barrage, & autres dépendans de la régie de la Ferme des Aides, ainsi que les habitans de Paris les payoient. Le Roi voulant les traiter favorablement, accepta leurs offres, érigea leur Paroisse en fauxbourg de Paris, sous le nom de *fauxbourg du Roulle*, aux mêmes privileges que ceux des autres fauxbourgs de Paris, & les déchargea du payement de la taille, & autres impositions en dépendan-

tes, ſans néanmoins que leſdits habitans puiſſent être aſſujettis aux Charges & Statuts des Communautés des arts & métiers de la Ville de Paris. Les Lettres Patentes qui ordonnent cette érection, ſont du 12. de Février de l'an 1722. Par ces mêmes lettres, le Roi excepte *le Curé* du fauxbourg du Roulle du payement des droits d'entrée juſqu'à la concurrence de ſix muids de vin ſeulement par chacun an. Sa Majeſté accorda auſſi l'exemption des mêmes droits aux deux maiſons dites *de la Pepiniere*, juſqu'à la concurrence de douze muids par an.

Le nom *de la Pepiniere* fait aſſez connoître que c'eſt un lieu où l'on éleve des fleurs, des arbuſtes & des arbres pour en fournir aux Tuilleries, à Verſailles & aux autres Maiſons Royales, quand on le juge à propos. Les deux maiſons qui ſont ici, ſervent à loger ceux qui les cultivent, & de ſerre aux orangers & aux arbuſtes.

La Ville-l'Evêque, *Villa Epiſcopi*, dans les anciens titres, a pris ſon nom de ce que l'Evêque de Paris avoit ici une maiſon de plaiſance, & des granges pour ſerrer ſa recolte, les dîmes & les autres droits qu'il levoit ſur les coultures & les terres du Bourg S. Germain.

L'*Egliſe de la Madeleine* eſt la Paroiſſe du fauxbourg S. Honoré, & n'étoit

originairement qu'une Chapelle fondée par le Roi Charles VIII. laquelle a longtems servi d'aide à S. Germain l'Auxerrois. Ce Roi en posa la premiere pierre, & y fit instituer une Confrerie, à la tête de laquelle lui & la Reine sa femme se firent inscrire. Cette Chapelle fut érigée en Paroisse en l'an 1639. & dès-lors on pensa à y bâtir une Eglise qui pût en contenir les paroissiens. Le 8. de Juillet de l'an 1660. la premiere pierre de cette nouvelle Eglise fut bénie par M. de *Sevin* ancien Evêque de Sarlat, & Coadjuteur de Cahors, & posée par *Anne-Marie-Louise d'Orléans*, Princesse Souveraine de Dombes, &c. Peu de tems après il y eut un grand différend entre les Curés de la Ville l'Evêque & de S. Roch, au sujet des bornes ou limites de ces deux Paroisses; mais un Arrêt du Parlement du 26. Février 1671. le termina, en ordonnant que les clôtures de la Ville serviroient de bornes aux deux Paroisses. Le Curé & les Marguilliers de S. Roch n'acquiescerent à ce jugement qu'à condition que ces bornes ne pourroient être retirées à conséquence contre eux, en cas que dans la suite la clôture de la Ville fût reculée, ou avancée.

Auprès de cette Eglise Paroissiale, est un Prieuré de Bénédictines, nommé *le Petit Montmartre*, ou *les Bénédictines*

de la Ville l'Evêque. Ce Prieuré fut fondé sous le titre de *Notre-Dame de Grace*, le 12. d'avril 1613. par Catherine & Marguerite d'Orléans Longueville, sœurs, qui moururent sans alliances. Elles donnerent pour cet effet deux maisons qui étoient dans un enclos de treize arpens, & demanderent à *Marie de Beauvilliers* Abbesse de Montmartre des Religieuses de son Monastere pour occuper ce Prieuré. Elle leur accorda la Mere *Marguerite de Veyni d'Arbouze*, depuis Abbesse & réformatrice du Val-de-Grace, & huit ou dix autres Religieuses. Cette petite colonie encouragée par la Mere *d'Arbouze* leur Supérieure, entra dans le dessein de mener une vie plus réformée que celle de l'Abbaye de Montmartre, ce que l'Abbesse, sous la direction de laquelle elles étoient encore, ne leur accorda qu'avec peine. Son consentement fut aussitôt suivi de celui de l'Evêque de Paris; & dès le jour de Pâques 1615. elles commencerent à observer l'abstinence de la chair, & les jeûnes de la Regle de S. Benoit dans toute la rigueur. Ce bel exemple fut bien-tôt imité par celles de Montmartre, & cette observance a toujours continué depuis dans ces deux Monasteres. Par acte du premier de Juin de cette même année 1615. *Suzanne Habert*, veuve de *Charles Jardins*,

valet de chambre du Roi, donna à cette maison plusieurs terres & rentes, à condition qu'elle y seroit nourrie & entretenue sa vie durant. Ces deux Monasteres demeurerent unis jusqu'au 20. Mai 1647. que la désunion s'en fit, & qu'ils passerent un concordat, par lequel les Religieuses de la Ville-l'Evêque promirent de donner à l'Abbaye de Montmartre la somme de trente-six mille livres qu'elles payerent aussi-tôt après la passation de cet acte; & le 7. de Septembre de cette même année, les Lettres Patentes que les Demoiselles fondatrices avoient obtenues dès le mois d'Août 1612. pour le Monastere de la Ville-l'Evêque, furent enregistrées au Parlement. Cette même année il fut passé encore un concordat avec l'Archevêque de Paris pour l'élection de la Prieure, & pour celle des Superieurs. La Prieure est triennale, & ne peut être continuée que six ans. Son élection doit être confirmée par l'Archevêque, aussi-bien que celle des Supérieurs du Monastere, qui est uniquement soumis à son obéissance.

Près des Bénédictines de la Ville-l'Evêque dans la rue d'Anjou, est une grande & belle maison que les plans de Paris nomment *Maison de Monseigneur de Lorraine*, parce que c'étoit l'Hôtel de *François-Armand de Lorraine* Evêque de

Bayeux, mort le 9. Juin 1728. dans la 64e. année de son âge.

VI. *Le Quartier de Montmartre.*

LE Quartier MONTMARTRE est borné à l'Orient par les rues des Poissoniers, & de Sainte-Anne exclusivement, jusqu'à l'extrémité des fauxbourgs; au Nord, par les extrémités des fauxbourgs inclusivement, à l'Occident par le marais des porcherons inclusivement; & au Midi, par la rue neuve des petits Champs, place des Victoires, & les rues des Fossés-Montmartre, & Neuve-Saint Eustache inclusivement.

Le premier objet qui se présente dans la *rue neuve des Petits-champs*, du côté des fauxbourgs, est le *Couvent des Capucines*. La Reine *Louise de Lorraine*, veuve d'Henri III. Roi de France, par son testament fait à Moulins le 28. de Janvier de l'an 1601. institua son héritier universel le Prince *Philippe Emanuel de Lorraine Duc de Mercœur*, son frere, & le chargea d'employer la somme de soixante mille livres à la fondation d'un Couvent de Capucines dans la ville de Bourges. La Reine *Louise* étant morte le lendemain 29. Janvier, & le *Duc de Mercœur* son frere, en 1602. *Marie de Luxembourg* veuve dudit Duc de Mercœur, se

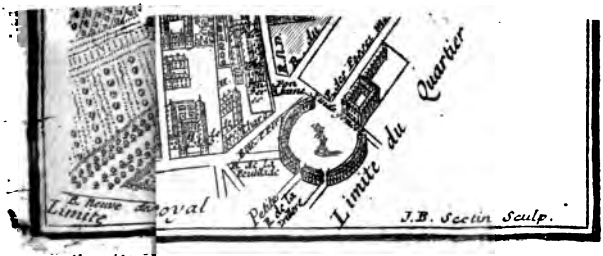
Limite
Limite du Quartier
J.B. Sectin Sculp.

chargea de l'exécution du teſtament de la Reine ſa belle-ſœur, & ſuppléa à la ſomme de ſoixante mille livres, qui n'étoit pas ſuffiſante pour la fondation de ce Couvent. L'hiſtoire ne nous a point conſervé les raiſons qui empêcherent que ces Religieuſes ne fuſſent établies à Bourges, ainſi que la Reine l'avoit ordonné. Les Lettres-Patentes du Roi Henri IV. pour la conſtruction de ce Couvent dans la ville de Paris, ſont du mois d'Octobre de l'an 1601. & diſent que telle avoit été l'ordonnance de derniere volonté de ladite Reine; cependant le 8. du même mois & de la même année, Madame de *Mercœur* qui devoit être inſtruite des dernieres intentions de la Reine ſa belle-ſœur, donna ſa procuration à Maître *Céſar Martin* Prêtre, Prieur du College des Lombards, réſidant en l'Univerſité de Paris, pour & au nom de ladite Dame, ſe tranſporter en la ville de Bourges, & ſçavoir ſur ce ſujet la volonté de l'Archevêque, du Maire & des Echevins de cette Ville. Cette procuration prouve, ce me ſemble, que la Reine *Louiſe* n'avoit point changé de volonté, mais apparemment qu'il s'y rencontra quelqu'autre empêchement.

La Ducheſſe de *Mercœur* ayant tout l'empreſſement poſſible pour faire exécuter les intentions de la Reine ſa belle-

ſœur, diſpoſa toutes choſes pour fonder à Paris le Couvent des Capucines. Une des premieres difficultés qu'elle y rencontra, fut de la part des Capucins qui s'oppoſoient à Rome à cet établiſſement, ne voulant *en ſorte du monde ſe charger de confeſſer & gouverner ces Religieuſes*; mais le Pape Clément VIII. le leur ordonna par ſon bref de l'an 1603. & ces Moines s'y étant ſoumis, il n'y eut plus d'obſtacle. La Ducheſſe de *Mercœur* acheta pour lors l'Hôtel de Retz, appellé l'*Hôtel du Perron*, ſitué dans le fauxbourg S. Honoré, vis-à-vis les Capucins, & elle fit inceſſamment travailler pour en faire un Monaſtere, dont elle poſa la premiere pierre le 29. de Juin 1604. & pour ne point perdre de tems à l'établiſſement des Capucines, elle ſe retira en une grande maiſon ſituée au fauxbourg S. Antoine, nommée *la Roquette*, qui conſiſtoit en deux corps de logis, nommés *la grande* & *la petite Roquette*, & qui étoient accompagnés de baſſe-cour, de prés & de terres labourables. Elle ſe logea dans l'un de ces corps de logis avec ſes domeſtiques, & mit dans l'autre douze filles qui ſouhaitant d'embraſſer la regle des Capucines, en prirent l'habit de Novice le 14. Juillet de cette même année. Pendant les deux années ſuivantes, on travailla ſans relâche à bâtir l'Hô-

lel de Vendôme & le Couvent des Capucines, ſur l'emplacement de l'Hôtel du Perron. Les lieux réguliers s'étant trouvés en état de recevoir cette Communauté, & la Chapelle ayant été conſacrée le 18. Juin 1606. par *Claude Coquelay* Evêque de Digne. La Ducheſſe de *Mercœur* fit venir les Religieuſes qui la compoſoient, dans l'Hôtel de Vendôme, où ſur la fin du mois de Juillet 1606. Les Capucins au nombre de quatre-vingt, les allerent prendre en proceſſion pour les conduire en l'Egliſe de leur Couvent. Le Cardinal *Pierre de Gondi*, aſſiſté de l'Evêque de Paris ſon neveu, les y attendoit, revêtu de ſes habits pontificaux. Après quelques prieres, ce Cardinal leur mit à chacune une couronne d'épines ſur la tête, & la Duceſſe de *Mercœur* préſenta à chacune des Dames les plus qualifiées qui aſſiſtoient à cette cérémonie, une Religieuſe à conduire au nouveau Monaſtere. Les Capucins continuerent à marcher en proceſſion. Les Religieuſes les ſuivoient; & après elles marchoit le *Cardinal de Gondi*, accompagné du Provincial des Capucins, & du P. *Ange de Joyeuſe* pour lors gardien du Couvent du fauxbourg S. Honoré. Lorſqu'on fut arrivé en l'Egliſe deſtinée au Capucines, le Cardinal y célébra la Meſſe pontificalement; & après le ſer-

mon qu'y fit le P. Ange, les Religieuſes furent introduites dans leur Couvent, où elles firent profeſſion le 21. de Juillet de l'année ſuivante 1607. Leur regle eſt ſans doute la plus auſtere qu'il y ait. Elles ne vivent que d'aumônes, marchant toujours nuds pieds ſans ſoçques, ni ſandales, excepté dans la cuiſine & dans le jardin, n'uſent jamais de chair, même dans les maladies mortelles, &c. Auſſi eſt-ce le ſeul Couvent de cet Ordre qu'il y ait en France. Ce ſont les Capucins qui non-ſeulement dirigent ces Religieuſes, mais qui leur fourniſſent auſſi des Freres quêteurs.

Elles demeurerent dans le Couvent que la Ducheſſe de *Mercœur* leur avoit fait bâtir, juſqu'au dix-neuf d'Avril de l'an 1688. qu'elles vinrent prendre poſſeſſion de celui où elles ſont aujourd'hui, & que Louis XIV. leur fit bâtir pour des raiſons que j'ai rapportées dans la deſcription du quartier précédent. Cette maiſon a été bâtie ſur les deſſeins, & ſous la conduite de *François d'Orbay*, Architecte. La premiere pierre en fut poſée au mois de Mai de l'an 1686. & en deux ans elle fut entierement bâtie. Toutes les cellules des Religieuſes ſont boiſées, & les cloîtres ſont vitrés par tout. Ce bâtiment a coûté au Roi près d'un million.

Le Portail de l'Egliſe, qui eſt en face

d'une des deux ouvertures de la Place de Louis le Grand, eſt orné d'un corps d'architecture d'ordre compoſite, formé par deux colonnes qui, ſous un grand arc, ſoutiennent un entablement & un fronton. Toute cette compoſition eſt d'un goût fort médiocre. La conſtruction de ce portail a été fait avec ſi peu de ſoin que l'on a déja été obligé de le reprendre trois fois ſous œuvre, & depuis les fondemens juſqu'à 8 & 10 pieds de hauteur audeſſus du palier du perron. En 1756. non-ſeulement il a fallu reprendre ce portail; mais encore toute l'Egliſe, & démolir entierement les ſuperbes mauſolés des Chapelles. Ils ne ſauroient jamais être rétabli dans la perfection de leur premier état, quelque attention que l'on puiſſe avoir de remettre exactement chaque piece dans ſa même place, attention qui eſt toujours fort legere de la part des ouvriers à qui l'on confie ces rétabliſſemens. Leur intérêt ſeul qu'ils ont en vûe eſt infiniment oppoſé à celui des célebres Sculpteurs qui en ont imaginé la belle ordonnance.

Sur le milieu de la corniche de ce portail, eſt une croix, au pied de laquelle ſont deux Anges en adoration. Au-deſſous du ceintre, eſt un grand cartouche, dans lequel eſt écrit en lettres d'or: *Pavete ad Sanctuarium meum, ego Dominus*,

Il y a dans cette Eglise trois Chapelles qui, par les beaux monumens qu'elles renferment, sont dignes des regards, & même de l'attention des curieux. D'un côté, est celle de *S. Ovide*, laquelle renferme le tombeau de *Charles Duc de Crequi*, Pair de France, &c. qui est aussi celui d'*Armande de S. Gelais-Lusignan*, sa veuve. Le vrai surnom de ce Seigneur étoit *Blanchefort*, mais *Antoine de Blanchefort*, un de ses ancêtres, ayant été institué héritier de tous les biens de la branche aînée de la maison de *Crequi*, par le Cardinal de *Crequi* son oncle maternel, à condition que lui & ses successeurs porteroient le nom & les armes de *Crequi*, tous les Blanchefort qui sont descendus dudit Antoine, les ont toujours portés depuis.

Cette Chapelle est d'une grande magnificence. Elle est toute incrustée de marbre de différentes couleurs. L'Autel est décoré d'un corps d'architecture d'ordre corinthien, de marbre de Barbançon. Au milieu est un beau tableau où Jouvenet a représenté le Martyre de *S. Ovide*, dont le Duc de Crequi a donné le corps à ces Religieuses.

Vis-à-vis cet Autel, sous une espece d'arc ou de ceintre enrichi de rosons de bronze doré, & d'autres ornemens heureusement imaginés, est un tombeau de

III. pag. 48.

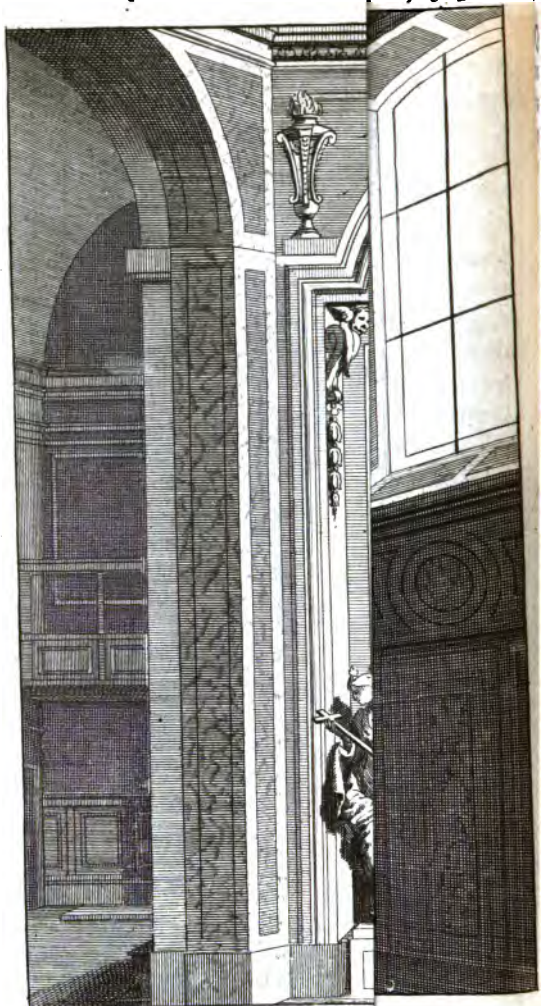

Tom

marbre noir, sur lequel est une statue de marbre blanc qui représente le Duc de Crequi en grand habit de l'Ordre du saint Esprit, & à demi couché, ayant l'Espérance qui lui soutient la tête, & un Génie à ses pieds qui pleure sa mort. A chaque angle du grand soubassement, il y a une figure de marbre qui représente une des Vertus. Au bas sont les armes du Duc de Crequi, & celles de la Duchesse sa femme. De tous côtés on ne voit que lampes sépulcrales, têtes de mort, ailes de chauve-souris, faisceaux de plantes funébres, clepsydres, & autres ornemens symboliques. Toute cette sculpture est de *Pierre Mazeline*, & de *Simon Mazelle*, l'un & l'autre de l'Académie Royale de Sculpture.

Sur la baze de ce monument, est l'inscription qu'on va lire.

A LA GLOIRE DE DIEU

Pour perpétuelle mémoire à la postérité.

CY GIST

CHARLES *Duc de* CREQUI,
Pair de France,
Chevalier des Ordres du Roi,
Premier Gentilhomme de sa Chambre,
& Gouverneur de Paris.
Il commença à porter les armes
dès l'âge de dix-sept ans sous le Regne
de Louis XIII. & après avoir passé

toutes les charges de la Guerre,
il fut fait Lieutenant Général des Armées
par LOUIS LE GRAND,
pour lequel il a toujours eu
un attachement, & une fidélité inviolable
durant tous le cours de sa vie.
il a été regardé de toute la Cour
comme un de ses principaux ornemens :
& dans les grands Emplois du dehors,
en Angleterre, à Rome, & en Baviere,
il a soutenu par tout avec dignité,
la gloire de son Maître, & l'honneur
de sa Nation.
Mais dequoi sert à l'Homme
de se distinguer sur la terre,
si Dieu ne le choisit pour le Ciel ?
La Providence qui l'y destinoit,
le prépara à une mort Chrétienne
par une maladie de quinze mois,
pendant laquelle il donna de continuelles
marques d'une résignation entiere.
Enfin le 13. *de Février* 1687.
muni de tous les Sacremens de l'Eglise,
& plein de confiance
en la miséricorde divine,
il rendit son ame à Dieu
dans la 64e. *année de son âge.*
Armande de Lusignan, *Ducheſſe*
de Crequi, *Dame d'Honneur de la*
Reine Marie-Thérese d'Autriche,
a fait ériger ce monument
à la mémoire de son mari,

Tom

avec lequel elle a voulu être enterrée,
afin d'être rejointe avec lui
dans le tombeau,
en attendant qu'il plaise à Dieu
de les rejoindre ensemble dans le Ciel.
Elle a passé de cette vie en l'autre
le 11. d'Août 1709.
âgée de 72. ans 4. mois.

De l'autre côté, vis-à-vis la Chapelle que je viens de décrire, est celle de la famille des *le Tellier Louvois*. Elle ne cede point en magnificence à celle du Duc de Crequi, mais elle est différemment décorée.

Sur l'Autel, est un grand bas-relief de bronze doré d'or moulu, dans lequel on voit Jesus-Christ qu'on met au tombeau. Au-dessus est un tableau d'*Antoine Coypel*.

Vis-à-vis cet autel est le tombeau du *Marquis de Louvois*, Secrétaire & Ministre d'Etat, ayant le département de la guerre, Surintendant des bâtimens, & jardins de Sa Majesté, Arts, & Manufactures de France, &c. & un des plus fameux Ministres que la France ait eus. Ce Marquis est ici représenté par une figure de marbre, en habit d'Officier de l'Ordre du S. Esprit, dont il étoit Chancelier, appuyée sur le bras droit, & couchée sur un grand *Sarcophage*, ou tom-

ſervit ſon Maître avec une ardeur toujours nouvelle juſqu'à la fin de ſa vie, qui fut terminée par une mort ſubite à Verſailles le 16. jour du mois de Juillet mil ſix cens quatre-vingt-onze.

Il a vêcu cinquante ans, ſix mois, & ſeize jours.

Dans ce même tombeau, ont été auſſi inhumés les corps de Madame de *Louvois* ſa femme, du Marquis de *Barbezieux*, & de l'Abbé *de Louvois*, leurs enfans. Il eſt à propos de faire connoître ici leurs noms, leurs qualités, & le tems de leur mort.

Feue Madame de Louvois ſe nommoit *Anne de Souvré*, & étoit fille unique, & héritiere de *Charles de Souvré*, Marquis de Courtenvaux, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & de *Marguerite Barentin*. Elle avoit épouſé le Marquis de *Louvois* le 19. Mars 1662. & mourut le 2. Décembre 1715. âgée de ſoixante-neuf ans, un jour.

Louis François-Marie le Tellier, *Marquis de Barbezieux*, étoit né le 23. Juin 1668. du Marquis & de la Marquiſe de *Louvois*, dont je viens de parler. Il fut pourvu en ſurvivance de la Charge de Secretaire d'Etat le 13. Novembre 1685.

&

& de la Charge de Chancelier, Garde des Sceaux des ordres du Roi le 19 Août 1691. Il mourut le 5. Janvier 1701. âgé de 32. ans & six mois.

Camille le Tellier, connu sous le nom d'*Abbé de Louvois*, étoit né en 1670. & étoit Abbé de Bourgueil, & de Vaulusant, Garde de la Bibliotheque du Roi, & un des membres des Académies Françoise, des Sciences, & des Inscriptions, & Belles-Lettres. Il fut nommé à l'Evêché de Clermont, par le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, mais il ne l'accepta pas. Il mourut le 5. de Novembre 1718. âgé de quarante-quatre ans.

Dans la Chapelle suivante du même côté, est un grand cartouche de marbre blanc dans une bordure de marbre noir. On y lit l'Epitaphe de feu M. *de Saint Pouanges*, fils de Jean-Baptiste Colbert, Seigneur de S. Pouanges & de Villacerf, & de *Claude le Tellier*, sœur de *Michel le Tellier*, Chancelier de France. M. *de S. Pouanges* étoit cousin germain de M. de *Louvois*, dont il fut aussi premier Commis, mais avec tant de capacité & tant de distinction, qu'il travailloit avec *Louis le Grand* en l'absence de M. de *Louvois*.

ICI REPOSE

En attendant une heureuse résurrection, haut & puissant Seigneur, Messire

GILBERT COLBERT *Chevalier, Seigneur* de S. Pouanges, *de la Principauté de Chabanois, & autres lieux, Secretaire du Cabinet du Roi, & auparavant des Commandemens de la feue Reine Marie-Thérese d'Autriche, Conseiller d'Etat, Commandeur, & grand Trésorier des Ordres de Sa Majesté. Il fut élevé & employé dès sa premiere jeunesse aux affaires de la Guerre sous feu Monsieur le Chancelier le Tellier son oncle, alors Ministre & Secretaire d'Etat. Les instructions & l'exemple de ce grand homme seconderent en lui cet amour pour la Personne du Roi, & ce zele pour le bien de l'Etat, héréditaire dans sa famille, & qui ont toujours paru pendant quarante-quatre ans de services dans les fonctions ordinaires, & dans plusieurs emplois de confiance importans & distingués dont Sa Majesté l'a honoré. Il fut généreux, sincere, libéral, obligeant, sans ostentation, ardent pour ses amis, charitable pour les pauvres, bienfaisant pour tout le monde, ayant toujours préféré le mérite à la faveur, & l'honneur à l'intérêt. L'estime générale de la Cour & de la Ville, les regrets & les pleurs de tous les Officiers de guerre, sa réputation chez les étrangers, & la voix du Peuple font mieux son éloge que tout ce qu'on en pourroit dire. Il*

paſſa de cette vie à une meilleure le 22. d'Octobre 1706. âgé de 64. ans & ſept jours, par une mort chrétienne & édifiante, après s'être préparé à ce paſſage pendant les quatre dernieres années de ſa retraite & de ſa vie par de fréquentes méditations, ſuivies d'une pratique continuelle d'actions de piété, & de charité.

Marie-Renée de Berthemet, veuve de *Gilbert Colbert de S. Pouanges*, dont on vient de lire l'Epitaphe, mourut le 28. de Février 1732. âgée de 85. ans, ou environ, & fut inhumée dans cette Chapelle auprès de ſon mari.

L'*Hôtel de Pontchartrain* bâti ſur les deſſeins de *le Vau*, pour *Hugues de Lyonne*, Secretaire d'Etat pour les affaires étrangeres, a pris ſon nom de *Louis Phelippeaux de Pontchartrain*, Chancelier de France, qui l'acheta en 1703. Le Roi en a fait l'acquiſition pour le Miniſtre qui préſide à la finance. On a mis ſur la porte un marbre où on lit. *Hôtel du Controleur Général.*

La maiſon de feu M. *de Langlée*, qui a appartenu à Claude le Bas de Montargis, Garde du Tréſor Royal, puis au ſieur *Jean Law*, & enfin au Duc de *Mazarin*, mort en 1731. à qui il fut donné en échange du Palais Mazarin, que le Roi prit pour y mettre les différens Bureaux

de la Compagnie des Indes. Comme feu M. de Langlée avoit beaucoup de goût, & qu'il avoit fait bâtir pour lui cet Hôtel, on peut dire qu'il n'y en a pas de plus commode dans Paris. On le nomme encore à préſent l'*Hôtel Mazarin*.

Un peu plus haut, mais de l'autre côté de la rue, on remarque une maiſon décorée en dehors de grands pilaſtres d'ordre compoſite, & de quelques autres ſculptures d'aſſez bon goût. Cette maiſon a été bâtie ſur les deſſeins de *Gittard* pour le fameux *Jean-Baptiſte de Lully*.

L'Hôtel de *S. Pouanges* eſt plus avant, & de l'autre côté de la rue. Il a appartenu d'abord au ſieur *Bechamel de Nointel*; puis à *Gilbert Colbert* de *S. Pouanges* qui le fit décorer avec magnificence & avec beaucoup de goût. Dans la cour, & dans le jardin, il y avoit deux perſpectives qui étoient de *Rouſſeau*, Peintre fameux pour cette eſpece de peinture; mais ces deux morceaux ſont preſque effacés par les injures du tems. Cet Hôtel eſt occupé actuellement par M. Bollioud de S. Jullien receveur général du Clergé de France.

L'HÔTEL DE LA COMPAGNIE DES INDES.

C'étoit auparavant *le Palais Mazarin*, & le plus grand qu'il y eût à Paris, après

les Maisons Royales, le Palais d'Orléans, dit Luxembourg, & le Palais Cardinal, aujourd'ui le Palais Royal.

Cette maison fut commencée par *Charles Duret de Chevri*, Président en la Chambre des Comptes, & n'avoit pour lors rien qui ne fût convenable à la fortune & au rang du Maître. Elle passa ensuite à *Jacques Tubeuf*, aussi Président en la Chambre des Comptes, qui l'augmenta d'une grande maison voisine qu'il y joignit. Celui-ci vendit le tout au *Cardinal Mazarin*, qui en fit un des grands Palais qu'il y eût à Paris, & le plus richement meublé qu'il y eut au monde. Il s'étendoit depuis la rue Vivienne, jusqu'à la rue de Richelieu, & renfermoit quatre grands appartemens, une infinité de petits, trois grandes galeries, une écurie la plus grande, & la plus magnifique qu'on eût encore vue, un parterre fort propre, & un jardin spacieux.

Les principaux appartemens étoient superbement meublés, & l'on comptoit dans ce Palais plus de quatre cens têtes, bustes, & statues de marbre blanc d'Egypte, de bronze, de porphire, qui étoient des têtes de tout ce que la Gréce, & l'ancienne Rome avoient de plus rare & de plus précieux. Il y avoit environ cinq cens tableaux de cent vingt Peintres

différens, parmi lesquels il y en avoit sept des plus beaux de *Raphaël*, trois du *Correge*, huit du *Titien*, deux *André del Sarte*, douze de *Louis Carache*, cinq de *Paul Veronése*, trois du *Giorgion*, six de *Pordenon*, vingt-un *du Guide*, trois de *Paul Brille*, vingt-huit de *Vandeick*, plusieurs d'*André Mantegne*, de *Perrin del Vague*, &c.

La Bibliotheque étoit dans une galerie qui regne sur la rue de Richelieu ; elle avoit été amassée par *Gabriel Naudé*, un des plus sçavans bibliothécaires qu'il y ait jamais eu. Il avoit fait, par ordre du Cardinal Mazarin, des voyages en Flandres, en Hollande, en Angleterre, en Italie, & en Allemagne, pour acheter tout ce qu'il trouveroit de plus rare, & de plus curieux en fait de Livres. Elle avoit été aussi considérablement enrichie par l'envie que les Princes, & les Ministres Etrangers avoient de faire plaisir au Premier Ministre, & de satisfaire sa curiosité. *Naudé* assuroit que cette Bibliotheque étoit composée de plus de quarante mille volumes, & que c'étoit la plus belle, & la plus nombreuse qu'il y eût jamais eu. Le Cardinal avoit résolu de la rendre publique, mais les troubles qui s'éleverent dans l'Etat contre cette Eminence, renverserent ce dessein, & la Bibliotheque-même. Elle auroit été vendue en

détail dès l'an 1649. ſans les lenteurs affectées de Meſſieurs de *Saintot*, *Doujat*, *Catinat*, & *de la Nauve*, Conſeillers au Parlement, & Commiſſaires en cette partie, qui en éloignerent la diſſipation juſqu'à la concluſion de l'accommodement. Le calme fut de peu de durée, & cette Bibliotheque, de même que les autres effets du Cardinal Mazarin, furent encore en danger d'être diſſipés. Ce fut pour tâcher de les mettre à couvert des accidens, que le 13. Février de l'an 1651. le Préſident *Tubeuf* fit ſaiſir le Palais Mazarin, & tous les meubles & effets qui étoient dedans, pour ſureté de la ſomme de ſix cens quatre-vingt mille livres qui lui étoit dûe par le Cardinal; apparemment que c'étoit le prix de cette maiſon que ce Préſident lui avoit vendue, & qui n'avoit pas encore été payé. Cependant le 29. de Décembre de la même année, le Parlement donna un Arrêt qui ordonnoit la vente du Palais Mazarin, & des meubles qui y étoient. On tâcha encore d'en éluder l'exécution, & de conſerver la Bibliotheque dans ſon entier, & l'on en offrit quarante-cinq mille livres ſous le nom du ſieur *Violette*, Tréſorier de France à Moulins. Le Préſident de *Bailleul*, & quelques autres appuyerent fortement ces offres comme étant très-avantageuſes; mais pour le coup leur zele & leurs

raisons furent inutiles, la Bibliotheque fut vendue en détail, & dissipée malheureusement. Le Roi qui étoit pour lors à Poitiers, ayant appris que cette Bibliotheque couroit risque d'être dispersée, donna une Lettre de cachet, datée du premier Février 1652. portant ordre à M. *Fouquet* son Procureur Général de s'opposer à la vente de ce riche trésor. L'opposition vint trop tard, les Livres les plus curieux & les plus rares étoient déja vendus, ou détournés.

L'Ecurie étoit une des plus grandes qu'on eut vûes. Elles avoit près de vingt-sept toises de long, sur quatre toises de large, & étoit éclairée par dix-neuf grandes croisées. On y enttoit par trois grandes portes. Les piliers, les auges & les rateliers étoient de bois de chêne tourné, & derriere les chevaux regnoit une route si large, que cinq ou six personnes pouvoient s'y promener sans danger, & à leur aise.

Le Cardinal Mazarin maria *Hortence de Mancini*, une de ses nieces, à *Armand-Charles de la Porte de la Meilleraye*, & les institua ses héritiers & légataires universels, à la charge de porter le nom & les armes de *Mazarin*, & de substitution graduelle & perpétuelle, par leur contrat de mariage du 28. Février 1661. & par ses testament & codicile des 6. & 7. Mars

suivant, il fit des dons & des legs considérables à *Philippe-Jules, Marquis de Mancini*, son neveu; en conséquence de ces dispositions le Palais Mazarin fut partagé en deux après la mort de ce Cardinal. La plus grande partie demeura au Duc de Mazarin, & continua de porter le nom de *Palais-Mazarin* jusqu'en 1719. que le Roi en fit l'acquisition, & le donna à la Compagnie des Indes pour y tenir ses Bureaux. C'est aussi dans l'enceinte de cet Hôtel, que par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 24. Septembre 1724. on établit une place, appellée *la Bourse*, dont l'entrée principale est dans la rue Vivienne. Cette Place a été établie pour les négociations des Actions, de lettres de change, billets au porteur, & à ordre, & autres papiers commerçables, des marchandises & effets, & pour y traiter des affaires de commerce, tant de l'intérieur, que de l'extérieur du Royaume. La bourse s'ouvre tous les jours, excepté les jours de Dimanches & Fêtes, depuis dix heures du matin jusqu'à une heure après midi, après laquelle heure l'entrée en est refusée à ceux qui s'y présentent, de quelqu'état & condition qu'ils soient.

L'autre partie du Palais-Mazarin échut en partage au *Marquis de Mancini*, & Duc de *Nevers*, & on le nomma l'*Hôtel de Nevers*, nom qu'il a toujours porté

juſqu'à ce que le Roi en fit l'acquiſition, & y établit la *Banque Royale*. Depuis que cette Banque a été ſupprimée, on a mis ici la Bibliotheque du Roi dont je parlerai, en faiſant la deſcription de la partie de la rue de Richelieu, qui eſt compriſe dans le quartier que je décris ici.

Après le Palais-Mazarin, en continuant d'aller vers la Place des Victoires, on trouve *les Ecuries de S. A. S. le Duc d'Orléans*. Cette maiſon fut bâtie pour *Guillaume de Bautru*, Seigneur du Comté de Serrant, Introducteur des Ambaſſadeurs, Ambaſſadeur lui-même vers l'Archiducheſſe en Flandres, Envoyé du Roi en Eſpagne, en Angleterre & en Savoye, & l'un des quarante de l'Académie Françoiſe. Il étoit fils de *Guillaume Bautru*, Conſeiller au Grand-Conſeil, & petit-fils de *Maurice Bautru*, Lieutenant de la Prevôté d'Angers. *Bautru* étant mort en 1665. ſa maiſon fut vendue à *Jean-Baptiſte Colbert*, Controlleur Général des Finances, Secretaire & Miniſtre d'Etat. Celui-ci pour agrandir ſa maiſon à peu de frais, ſe fit adjuger la maiſon de *Bruant des Carrieres*, premier Commis de M. Fouquet, laquelle touchoit à la ſienne, & que *Bruant des Carrieres* avoit achetée cent cinquante mille livres de *Marguerite de Ranchin*, veuve de *Claude Vanel*, ſous le nom de *Jeanne de*

Chaumont, veuve de *Claude Girardin*. Comme ce premier Commis de M. *Fouquet* ſe retira à Liege dès qu'il vit ſon Maître arrêté, & que la Chambre de Juſtice qu'on établit pour lors, avoit condamné la veuve & les héritiers *Vanel* à payer au Roi la ſomme de 350000. liv. & la ſucceſſion de *Claude Girardin* à cent-vingt mille livres, M. *Colbert* ſe fit adjuger ladite maiſon, tant ſur les héritiers *Vanel*, que ſur les héritiers *Girardin*, pour cent-vingt mille livres, en déduction des ſommes par eux dûes au Roi, & s'en fit faire enſuite une donation par Sa Majeſté. C'eſt cette maiſon qu'on nomma enſuite le *petit Hôtel-Colbert*, & dont on embellit les dedans, lorſque M. *de Seignelay*, fils aîné de M. *Colbert*, alla l'habiter. Cette maiſon a été occupée depuis par *Paulin Prondre*, Receveur Général des Finances de la Généralité de Lyon. L'*Hôtel-Colbert* fut vendu en 1713. à la Marquiſe *de la Carte*, qui en 1720. le vendit à *Philippe Duc d'Orléans* Régent du Royaume, qui y mit ſes écuries. Les connoiſſeurs eſtiment la porte de cette maiſon, qui ſeroit de très bon goût, ſi elle n'étoit trop baſſe pour ſa largeur.

Ici finit *la rue neuve des petits-Champs* par une eſpece de patte-d'oye, formée par les rues neuve des petits Peres, de la

Feuillade & de la Vrillere. La rue neuve des petits Peres s'eſt longtems nommée la rue *Vuide-gouſſet*; nom qu'on lui avoit donné de ſa ſituation dans un quartier peu habité, & où l'on couroit grand riſque d'être volé, lorſqu'on y paſſoit de nuit. Comme cette rue eſt le long de la grand-cour des Auguſtins Déchauſſés, dits *petits-Peres*, on lui a donné le nom de ces Religieux, & on a reſtraint celui de rue *Vuide-gouſſet* au petit bout de rue qui va du coin de celle du Mail, à la Place des Victoires. La rue de *la Feuillade* a pris ſon nom de François d'Aubuſſon, Duc de *la Feuillade*, & Maréchal de France, qui a fait faire la Place des Victoires, & ériger la Statue de Louis le Grand qu'on y voit. La rue de la Vrilliere n'étant pas de ce quartier, je réſerve d'en parler, lorſque je ferai la deſcription du Quartier de S. Euſtache.

LA PLACE DES VICTOIRES.

C'Eſt ici l'ouvrage de la reconnoiſſance de *François Vicomte d'Aubuſſon de la Feuillade*, Pair & Maréchal de France, Colonel des Gardes Françoiſes, & Gouverneur de Dauphiné, pour toutes les faveurs & toutes les graces qu'il avoit reçues de *Louis le Grand*. Jamais Parti-

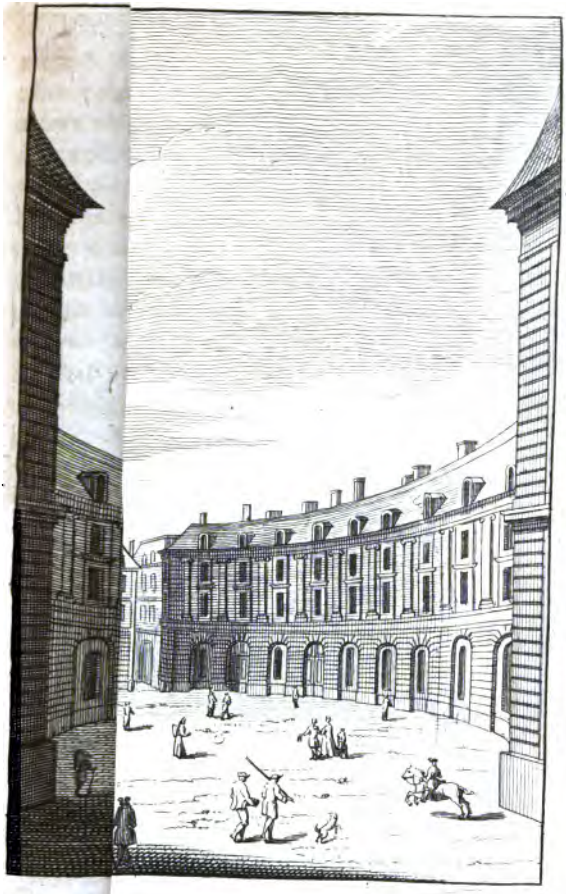

OIRES.

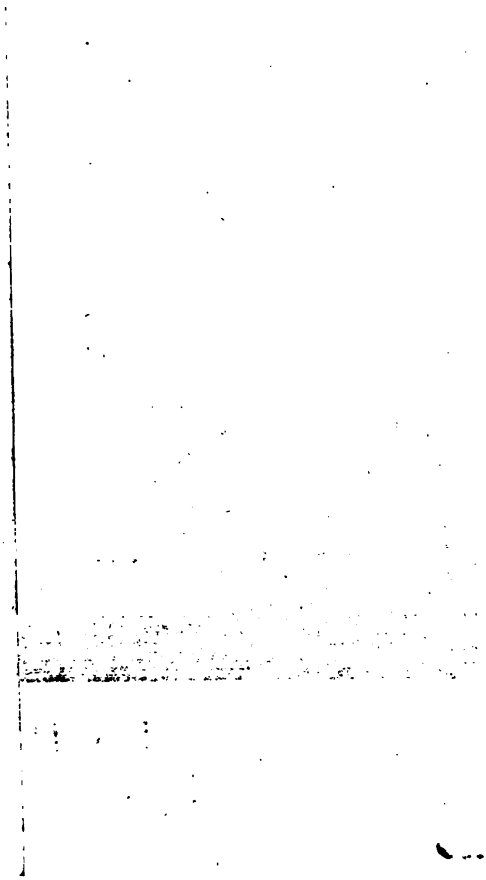

culier n'avoit encore entrepris de conſacrer à la gloire de ſon Prince un monument auſſi magnifique, ni d'une ſi grande dépenſe. Dans cette vûe, le *Maréchal Duc de la Feuillade* acheta en 1684. l'*Hôtel de Senneterre*, & le fit abatre pour y ouvrir cette Place; mais comme cet emplacement ne ſuffiſoit pas, il engagea le Corps de Ville à acheter l'*Hôtel d'Emery*, & pluſieurs autres maiſons qui furent toutes renverſées pour ce deſſein.

Malgré le renverſement de tant de maiſons, cette Place n'eſt pas d'une grande étendue; mais ſix rues qui y viennent aboutir, la dégagent beaucoup, & ſemblent la rendre plus grande qu'elle n'eſt en effet. Sa figure eſt un ovale irrégulier, qui a quarante toiſes de diamêtre. Les bâtimens qui regnent au pourtour ſont d'une même ſymetrie, & ornés de pilaſtres d'ordre ionique, ſoutenus ſur des arcades chargées de refans.

Du milieu de cette Place s'éleve un monument qui a trente-cinq pieds de hauteur, vingt-deux pour le piedeſtal qui eſt de marbre blanc-veiné, & treize pour la figure de *Louis le Grand*. La Statue de ce Prince, & celle de la Victoire, ſont ici un groupe d'autant plus brillant qu'il eſt de bronze doré. La premiere eſt vêtue du grand habit dont on ſe ſert à la cérémonie du Sacre, habillement qui eſt

particulier à nos Rois, & qui les distingue des autres Rois. Elle foule aux pieds le chien cerbere, qui par ses trois têtes désigne ici la triple alliance formée pour lors par les ennemis de la France. Derriere cette Statue est celle de la Victoire, ayant un pied posé sur un globe, & le reste du corps en l'air. Elle met d'une main une couronne de laurier sur la tête du Roi, & de l'autre tient un faisceau de palmes & de branches d'olivier. Sur le plinthe, & sous les pieds du Roi, est cette Inscription en lettres d'or : *viro immortali.* Derriere ces deux figures on voit un bouclier, un faisceau d'armes, une masse d'Hercule, & une peau de lion. Toutes ces choses forment un groupe de treize pieds de hauteur d'un seul jet, dans lequel il est entré environ trente milliers de métail.

Sur les quatre corps avancés du soubassement qui sert d'empatement au piedestal, on a placé autant d'Esclaves qui sont aussi de bronze, & ont douze pieds de proportion. Ils sont enchaînés au piedestal par de grosses chaînes; leurs vêtemens, & les diverses especes d'armes qui sont auprès d'eux, font connoître les différentes Nations dont la France a triomphé sous le Regne de *Louis le Grand.* Tous ces ouvrages, de même que les quatre bas reliefs qui rempliſſent les faces du

piedeſtal, & les deux qui ſont ſur les faces du grand ſoubaſſement, ſont de bronze, & deſſinés très-correctement. La corniche du piedeſtal eſt ſoutenue & ornée par huit conſoles auſſi de bronze, & a aux quatre faces les Armes de France, entourées de palmes & de lauriers. L'eſpace qui eſt au pourtour de ce monument juſqu'à neuf pieds de diſtance, eſt pavé de marbre, & entouré d'une grille de fer haute de ſix pieds.

Quatre grands fanaux ornés de ſculpture, éclairoient autrefois cette Place pendant la nuit. Ils étoient élevés chacun ſur trois colonnes doriques de marbre veiné, diſpoſées en triangles : & dont les bas-reliefs étoient chargés de pluſieurs Inſcriptions ſur les actions les plus mémorables de Louis XIV. on les a démolis en 1718.

C'eſt *Martin Vanden-Bogaer*, connu ſous le nom de *des Jardins*, Sculpteur de l'Académie Royale, qui a donné les deſſeins, & qui a conduit la fonte de ce ſuperbe monument.

Le piedeſtal eſt enrichi de bas-reliefs dont les ſujets ſont expliqués par des Inſcri ptions latines & françoiſes de la compoſition de *François Séraphin Regnier des Marais* Secretaire perpétuel de l'Académie Françoiſe, on ne rapportera que celle qui ſert de dédicace & qui explique le ſujet de tout l'ouvrage.

LUDOVICO MAGNO
PATRI EXERCITUUM
ET DUCTORI
SEMPER FELICI.

DOMITIS HOSTIBUS. PROTECTIS SOCIIS. ADJECTIS IMPERIO FORTISSIMIS POPULIS. EXTRUCTIS AD TUTELAM FINIUM FIRMISSIMIS ARCIBUS. OCEANO ET MEDITERRANEO INTER SE JUNCTIS. PRÆDARI VETITIS TOTO MARI PIRATIS. EMENDATIS LEGIBUS. DELETA CALVINIANA IMPIETATE. COMPULSIS AD REVERENTIAM NOMINIS GENTIBUS REMOTISSIMIS. CUNCTISQUE SUMMA PROVIDENTIA ET VIRTUTE DOMI FORISQUE CUMPOSITIS.

FRANCISCUS VICECOMES D'AUBUSSON
Dux DE LA FEUILLADE, *ex Francia Paribus, & Tribunis equitum unus, in Allobrogibus Prorex, & Pratorianorum Peditum Prafectus.*

AD MEMORIAM POSTERITATIS
sempiternam. P. D. C. 1686.

A LOUIS LE GRAND

LE PERE ET LE CONDUCTEUR

DES ARMÉES,

TOUJOURS HEUREUX.

APRÈS AVOIR VAINCU SES ENNEMIS. PROTEGÉ SES ALLIEZ AJOUTÉ DE TRES-PUISSANS PEUPLES A SON EMPIRE. ASSURÉ LES FRONTIERES PAR DES PLACES IMPRENABLES. JOINT L'OCÉANS A LA MEDITERRANÉE. CHASSÉ LES PIRATES DE TOUTES LES MERS. REFORMÉ LES LOIX. DÉTRUIT L'HÉRÉSIE. PORTÉ PAR LE BRUIT DE SON NOM LES NATIONS LES PLUS BARBARES A LE REVERER DES EXTREMITEZ DE LA TERRE, ET REGLÉ PARFAITEMENT TOUTES CHOSES AU DEDANS ET AU DEHORS PAR LA GRANDEUR DE SON COURAGE ET DE SON GENIE.

FRANCOIS VICOMTE D'AUBUSSON
Duc DE LA FEUILLADE, Pair & Maréchal de France, Gouverneur de Dauphiné, & Colonel des Gardes Françoises.

POUR PERPETUELLE MEMOIRE
à la postérité.

La dédicace de ce riche monument se fit le 28. de Mars de ladite année 1686. Ce jour là le Maréchal Duc de la Feuillade, à cheval, & à la tête du Régiment des Gardes Françoises dont il étoit Colonel, fit trois fois le tour de cette Statue, en préſence du Gouverneur de Paris & du corps de Ville. M. *de Bullion* Prevôt de Paris prétendit devoir aſſiſter à cette cérémonie à la tête du Châtelet, & marcher à la gauche du Gouverneur; mais le Roi ayant appris qu'en 1639. lorſque la ſtatue de Louis XIII. fut élevée dans la place Royale, le Prevôt de Paris ni le Châtelet n'y avoient point aſſiſté, il décida contre eux, & ils ne s'y trouverent point.

Pour rendre ce monument auſſi durable que les ouvrages des hommes peuvent l'être, *François, Vicomte d'Aubuſſon de la Feuillade*, Duc, Pair & Maréchal de France, qui l'avoit fait ériger, *donna, céda, tranſporta & délaiſſa, hors part, & par preciput & ſans charge de rapport*, par contrat de donation du 29e. jour de Juin 1687. à Meſſire *Louis d'Aubuſſon de la Feuillade*, ſon fils unique, *la Comté de la Feuillade, la Vicomté d'Aubuſſon, la Baronie de la Borne, premiere Baronie de la Marche, la Châtellenie de Feulletin, ſcizes en la Marche, & la Baronie de Peyruſſe ſcize en Poitou*,

les Chaſtellenies d'Ahun, Chenerailles, Jarnage, & Drouilles, ſituées audit pays de la Marche : leſdites Terres, & Seigneuries, appartenances, & dépendances, valant préſentement vingt-deux mille livres de revenu, dont quatorze mille livres provenoient des biens propres dudit Seigneur donateur, & huit mille livres de ceux qu'il avoit acquis du Roi par contrat d'échange du 14. Juin 1686. le tout aux charges & conditions exprimées dans ledit acte, & dont celles que je vais tranſcrire ici ſont les principales.

1. *Que ledit donataire, ni les autres appellés après lui, ne pourront vendre, aliener, échanger ni hipothequer leſdites Terres & Seigneuries.*

2. *Que ladite donation demeurera chargée d'une ſubſtitution graduelle & perpetuelle à l'infini de mâle en mâle, gardant toujours l'ordre de primogéniture.*

3. *Seront exclus de ladite ſubſtitution ceux des mâles en quelque degré, & en quelque ligne que ce ſoit qui ſe trouveront engagés dans l'ordre de Prêtriſe, Diaconat, ou Souſdiaconat, Religieux Profès, ou Chevaliers de Malte. Et en cas que ceux qui auroient recueilli ladite ſubſtitution, fuſſent promus, après l'avoir recueillie, à l'ordre de Prêtriſe, Diaconat, & Souſdiaconat, ou qu'ils fiſſent profeſſion dans*

quelqués ordres Religieux ou dans l'ordre de Malte, entend ledit Seigneur donateur que la préſente ſubſtitution ſoit déclarée ouverte au profit du degré ſuivant, du jour de ladite promotion ou profeſſion.

4. Seront encore exclus de ladite ſubſtitution ceux deſdits ſubſtitués qui auront épouſé ou épouſeront une femme dont le pere n'auroit pas aſſez de nobleſſe pour faire ſes enfans Chevaliers de Malte, & pareillement les enfans qui en naîtront, & leurs deſcendans en quelque degré qu'ils ſoient.

5. Ladite ſubſtitution durera tant & ſi longuement qu'il y aura des enfans & deſcendans mâles, de mâle en mâle, tant en ligne directe que collatérale dudit Seigneur donateur, par ſubſtitution maſculine, graduelle, perpetuelle & infinie; à l'effet dequoi le Roi ſera très-humblement ſupplié d'accorder ſes Lettres de confirmation, pour déroger à toutes coutumes, loix & ordonnances à ce contraires, même par exprès aux coutumes de la Marche & de Poitou, & aux ordonnances d'Orléans & de Moulins, déclarations & arrêts intervenus ſur icelles.

6. Les filles tant du Seigneur donateur, que du donataire, & des ſubſtitués, & de tous leurs deſcendans tant mâles que femelles, ſoit en ligne directe ou collatérale, demeureront pareillement excluſes de

ladite ſubſtitution, & ne pourront rien prétendre auſdites Terres & Seigneuries.

7. *Ledit Seigneur donateur voulant pourvoir à ce que la Statue qu'il a érigée au Roi dans la place des Victoires ſoit conſervée à perpetuité dans ſon entier, & dans toute ſa beauté avec tous ſes ornemens, & que les lumieres établies pour éclairer ladite Place ſoient entretenues, il veut & ordonne que ledit Louis d'Aubuſſon de la Feuillade ſon fils, & tous ceux qui étant appellés à ladite ſubſtitution jouiront après lui deſdites Terres & Seigneuries, ſoient tenus de faire redorer à leurs frais tous les vingt-cinq ans ladite Statue & les ornemens qui ſont à préſent dorés, ſi le Prevôt des Marchands & les Echevins de cette ville de Paris le jugent à propos; comme auſſi d'entretenir à leurs frais de toutes réparations groſſes & menues tous leſdits ouvrages,*

8. *Seront pareillement tenus d'entretenir à leurs frais dans les quatre fanaux des lumieres ſuffiſantes pour éclairer ladite Place des Victoires pendant la nuit, & dans toutes les ſaiſons de l'année; comme auſſi de payer les gages d'une perſonne qui ſera pour eux prépoſée pour faire allumer leſdites lumieres, faire nétoyer les fanaux, &c.*

9. *Et afin que leſdits ouvrages ſoient conſervés, & leſdites lumieres entretenues*

avec plus de ſoin, ledit Seigneur donateur deſire & demande que de cinq en cinq ans, le cinquieme du mois de Septembre, fête S. Victorin, jour de la naiſſance du Roi (Louis XIV.) *leſdits ouvrages ſoient vus & viſités par les ſieurs Prevôt des Marchands & Echevins de cette ville de Paris, & par deux Experts par eux nommés; & ſera dreſſé procès verbal de ladite viſite, & des réparations qui ſeront à faire auſdits ouvrages, dont ſera délivré une expedition audit donataire ou ſubſtitué qui jouira pour lors deſdites Terres & Seigneuries; & ſera contraint de faire faire inceſſamment leſdites réparations, & de payer les Experts qui en auront fait les devis.*

10. *A la fin de chacune deſdites viſites, ledit Seigneur donateur, le donataire, ou celui des ſubſtitués qui jouira pour lors deſdites Terres & Seigneuries, ſera tenu de faire préſenter au Prevôt des Marchands deux médailles d'argent, & à chacun des Echevins, Procureur du Roi, Greffier & Receveur de ladite Ville une médaille auſſi d'argent, repréſentant d'un côté le portrait de Louis le Grand, & au revers le groupe de la Statue que ledit ſieur Maréchal Duc de la Feuillade lui a fait ériger. Seront pareillement tenus leſdits Seigneurs donateur, donataire, & ſubſtitués, de faire faire à leurs frais ſur le*

même coin une médaille d'or qui ſera par eux préſentée, & en leur abſence par le Prevôt des Marchands le lendemain de ladite viſite ou autre jour ſuivant, au Roi & à ſes ſucceſſeurs Rois pour lors regnans.

11. *Si la ligne maſculine dudit Seigneur donateur, tant directe que collaterale, & celle* d'Aubuſſon Villac *en Perigord,* & d'Aubuſſon de Poux & de Banieux *en la Marche viennent à manquer, leſdites Terres & Seigneuries appartiendront pour toujours & en toute propriété à la ville de Paris : ledit Seigneur donateur lui en tranſportant tout droit de propriété, fonds, très-fonds, nom, raiſons, actions, ſaiſines, & autres droits généralement quelconques : ce acceptant pour ladite Ville, ſous le bon plaiſir du* Roi, *& du conſentement de Monſieur Maître* Maximilien Titon *ſon Procureur, & de ladite Ville, Meſſire* Henry de Fourcy, *Chevalier Comte de Cheſy & autres lieux, Conſeillers du Roi en ſes Conſeils, & d'honneur en ſa Cour de Parlement, Prevôt des Marchands, & nobles hommes* Mathieu-François Geofroy, *Bourgeois de Paris,* Jean-Jacques Gayot, *Conſeiller du Roi en l'Hôtel de ladite Ville, Maître* Nicolas Chuppin, *Conſeiller du Roi, Controlleur général du marc d'or des ordres de ſa Majeſté, & Monſieur Maître* Jean Sanguiniere, *Conſeiller du Roi au*

Châtelet de Paris, tous Echevins de cette ville de Paris, pour ce préſens; aux charges & conditions que ledit Seigneur donateur impoſe au Seigneur donataire & aux ſubſtitués.

Ce contrat de donation & de ſubſtitution, fut paſſé à Paris les jour & an que deſſus pardevant *Mouſle* & *Lauverdy*, Conſeillers du Roi, Notaires de Sa Majeſté au Châtelet de Paris; & fut enregiſtré au Parlement le 4. Juillet de ladite année 1687.

Le même jour & an, furent auſſi enregiſtrées au Parlement les Lettres-Patentes du Roi en forme d'Edit, *portant confirmation du contrat ci-deſſus, & dérogation à l'article 59. de l'Ordonnance d'Orléans, & à l'article 57. de l'Ordonnance de Moulins, Déclarations & Arrêts intervenus ſur icelles, & pareille dérogation aux articles 212. 215. 295. 316. de la Coutume de la Marche, qui ſont les articles 2. & 5. du titre des Teſtamens, 8. & 19. du titre des Donations de la même Coutume; & encore aux articles 215. 219. & 272. de la Coutume de Poitou, qui ſont les articles 13. & 17. du titre des Donations, & 5. du titre des Teſtamens de ladite Coutume, & à toutes autres diſpoſitions deſdites Coutumes, Loix, Ordonnances, Edits, Reglemens, Uſages, Arrêts & autres choſes contraires auſdites*

donation

donation & ſubſtitution, & ſans que les préſentes dérogations puiſſent être tirées à conſéquence en aucune autre cauſe, &c.

Malgré tant de précaution, & tant de meſures priſes pour aſſurer la durée de ce monument, à peine *François d'Aubuſſon de la Feuillade*, Pair & Maréchal de France, fut-il mort, qu'on commença à donner atteinte à la fondation qu'il avoit faite. Ce Seigneur mourut la nuit du 18. au 19. de Septembre de l'an 1691. & dès le 20. Avril 1699. le Conſeil d'Etat du Roi rendit un Arrêt qui ordonna que doreſnavant il ne ſeroit plus allumé de feux dans les quatre fanaux de la Place des Victoires dont le Roi diſpenſe le *Duc de la Feuillade* & ſes ſucceſſeurs donataires du feu *Maréchal Duc de la Feuillade*. Le motif de ce changement eſt fondé ſur l'incommodité que reçoivent ceux qui habitent les maiſons de cette Place, de l'attroupement des faineans & vagabonds occaſionné par les feux de ces fanaux, particulierement pendant l'été : d'ailleurs cette lumiere ne ſervoit point au Public, ladite Place étant ſuffiſamment éclairée par les lanternes qui y ſont allumées, ainſi que dans les autres places & rues de la ville de Paris, dans les tems & ſaiſons reglées par les ordonnances de Police.

Cet Arrêt donna lieu à un autre, car ces fanaux n'étant plus allumés étoient

devenus inutiles, & même les grands ſocles qui portoient les colonnes des groupes ſur leſquels étoient poſés leſdits fanaux, étant dégradés, & le ſurplus en danger d'être volé, le *Duc de la Feuillade* repréſenta que pour cette raiſon & les autres ſuſdites, il étoit à propos de les démolir. Le Roi étant en ſon Conſeil d'Etat tenu à Paris le 23. d'Octobre 1717. permit audit ſieur *de la Feuillade* de faire démolir les quatre groupes, & de diſpoſer des matériaux démolis ainſi que bon lui ſembleroit. Cet Arrêt eut ſon exécution en 1718. & le *Duc de la Feuillade* donna ces colonnes aux PP. Théatins de Paris.

Sur cette Place eſt une grande maiſon qui a autrefois appartenu à *François de l'Hôpital du Hallier*, Maréchal de France, qui y mourut. Elle fut enſuite acquiſe par *Simon Arnaud*, Marquis de Pomponne, Sécretaire d'Etat au département des affaires étrangeres, puis Miniſtre, mort le 27. Septembre 1699. âgé de 81. ans. *Nicolas-Simon Arnaud*, Marquis de Pomponne, Brigadier des Armées du Roi, & Lieutenant général au Gouvernement de l'Iſle de France, en devint propriétaire après la mort de ſon pere, & y a demeuré juſqu'en 1714. qu'il la vendit à *Michel Bonier*, Receveur général des Etats de Languedoc, qui y dépenſa plus de deux cens mille livres; elle

paſſa enſuite à Mᵉ. *Chaumont*. Enfin elle a été acherée par M. *de S. Albin*, Archevêque de Cambray. Elle appartient aujourd'hui à Madame *Gourdan* veuve d'un Commis de la Marine.

LE COUVENT DES AUGUSTINS DÉCHAUSSÉS, *appellés* PETITS-PERES.

Ce Couvent eſt près de la Place des Victoires, & à l'entrée de la rue de Notre-Dame des Victoires. Avant que d'en faire l'hiſtoire & la deſcription, il faut remarquer que contre le mur de la cour & dans la rue de Notre-Dame des Victoires, eſt adoſſée une fontaine publique, où ſur un marbre de Dinant, ſont gravés ces vers de *Santeul*; dont la penſée eſt ingénieuſe & morale.

Quæ dat aquas, ſaxo latet hoſpita
Nympha ſub imo:
Sic tu cum dederis, dona latere velis.

Imitation.

La Nymphe qui donne de cette eau;
Au plus creux du rocher ſe cache:
Suivez un exemple ſi beau,
Donnez, ſans vouloir qu'on le ſache.
Boſquillon.

La Réforme des Auguſtins Déchauſſés eſt née en Portugal. Le P. *Thomas de Jeſus*, Auguſtin Portugais, qui étoit de

l'illuſtre Maiſon d'*Andrada*, en fut l'Inſtituteur vers l'an 1565. Le P. *Louis de Leon*, autre Auguſtin & Profeſſeur à Salamanque, l'établit depuis en Eſpagne; le P. *André Diez* en Italie; & les PP. *Mathieu de ſainte Françoiſe* & *François Amet* la porterent en France. Ces deux derniers qui étoient François & Auguſtins du grand Ordre, n'eurent pas plutôt appris que cette réforme s'étoit introduite à Rome, qu'ils y accoururent pour s'y réformer. Leur eſprit, leur modeſtie & leur régularité, les fit bientôt connoître dans cette Capitale du monde chrétien; & *Guillaume d'Avançon*, Archevêque d'Embrun, qui étoit alors Ambaſſadeur du Roi auprès du Pape, conçut tant d'eſtime pour eux, qu'il leur offrit de les établir en France. Ce Prélat étoit Prieur Commandataire de *Villars-Benoît*, Prieuré ſitué dans le Diocèſe de Grenoble, entre le Fort-Barreau & Montmeillan, & placé ſur une petite éminence, autour de laquelle regne la vallée du *Greſivaudan*. Cette Maiſon étoit poſſédée par des Chanoines Réguliers de ſaint Auguſtin; mais les Calviniſtes qui étoient puiſſans dans cette Province, avoient ravagé les poſſeſſions de ce Prieuré, & preſque détruit le Monaſtere. Ce fut ſur cette maiſon ruinée que M. *d'Avançon* jetta les yeux pour y poſer les fondemens de

la Réforme qu'il vouloit introduire en France. Il proposa son dessein au Pape Clément VIII. qui l'approuva, & fit expédier un Bref daté du 23. Novembre 1595. par lequel il permit aux Augustins Déchaussés d'aller s'établir dans le Couvent de Villars-Benoît. Aussi-tôt l'Archevêque d'Embrun passa une transaction avec le Géneral des Augustins le 7. Mars 1596. par laquelle il céda le Prieuré de Villars-Benoît aux Augustins Déchaussés, & le Général de son côté s'engagea d'y envoyer le *P. Mathieu, le Pere François Amet* & quelques-autres Religieux, pour y établir la Réforme. Tout étant ainsi reglé, ces Religieux partirent au commencement du mois de Juin de cette année, & arriverent à Villars-Benoît à la fin du mois de Juillet suivant. Ils ne s'occuperent pas tant à rétablir ce Monastere ruiné, qu'à combattre les nouvelles héréſies qui s'embloient s'être retranchées sur les montagnes de Dauphiné. Le Pape ayant appris les travaux & le succès de cette Colonie Religieuse, l'en félicita par un Bref daté du 21. Décembre de l'an 1600. & leur permit par le même bref de s'étendre par toute la France, de recevoir des Novices & *des fondations*, & les mit en possession de tous les droits que le S. Siége a accordé à tous les autres Monasteres de l'Ordre;

& pour comble de bonté, il pria Henri le Grand de prendre ſous ſa protection cette Réforme naiſſante.

Le nombre des Religieux s'étant augmenté en peu d'années, il falut ſonger à établir d'autres Couvens. Ils vinrent d'abord s'établir à Marſeille l'an 1605. & le *Duc de Guiſe* qui ſe déclara leur Fondateur, poſa la premiere pierre de leur Egliſe. Le P. *François Amet* étant venu à Paris pour préſenter à Henry IV. un nouveau Bref que le Pape Paul V. lui adreſſoit en faveur de la Réforme, le Roi le reçut très-favorablement, & lui donna un brevet daté du 26. Juin 1607. Ce fut dans ce tems-là que *Marguerite de France*, premiere femme du Roi Henri IV. voulant accomplir le vœu qu'elle avoit fait de fonder à Paris un Monaſtere, en actions de graces du danger évident dont elle avoit été délivrée lorſqu'elle étoit aſſiégée dans le Château d'*Uſſon* en Auvergne, & étant ſingulierement édifiée de la vie & des Sermons du P. *François Amet* qu'elle avoit choiſi pour ſon Confeſſeur, & pour ſon Prédicateur ordinaire, ſe détermina de fonder le Couvent qu'elle avoit voué, & d'y établir le P. *Amet* & les Religieux de ſon Ordre. Elle fit écrire de ſa part au P. *Mathieu de ſainte Françoiſe*, Vicaire général, occupé pour lors à Avignon, à établir

un Couvent de leur Réforme, & lui ordonna de se rendre incessamment à Paris avec quelques-uns de ses Religeux.

Ce Pere obéit aux ordres de cette Reine, & convint avec elle sur l'établissement qu'elle méditoit. Elle passa un contrat le 26. de Septembre de l'an 1609. pardevant *Pierre Guillard & Raoul Bontemps*, Notaires au Châtelet de Paris, par lequel elle *donna, céda, quitta, transporta dès-lors & à toujours, par donation entre-vifs & irrévocable, aux PP. Mathieu de sainte Françoise, & François Amet, acceptans pour les Augustins Déchaussés leurs Freres*, une maison contiguë à son Palais dans le fauxbourg saint Germain, & six mille livres de rente perpétuelle, & promit par le même acte de faire bâtir en cet endroit un Couvent, qu'elle vouloit qui fut nommé *le Couvent de Jacob*. Elle stipula dans ce même contrat qu'il y auroit dans ce Couvent vingt Religieux, au moins, dont six seroient Prêtres, & quatorze Freres, qui tous ensemble feroient le Service Divin, selon la pratique de leur Ordre, dans la grande Eglise que cette Reine devoit leur faire bâtir, & qui devoit porter le nom de *la sainte Trinité*, & que les quatorze Freres deux à deux, & en se relevant d'heure en heure, chanteroient continuellement jour & nuit, des Hymnes,

Cantiques & Actions de graces, sur les airs qui en seroient faits par ordre de ladite Princesse.

Ce contrat de donation & de fondation fut apporté & insinué au Greffe du Châtelet de Paris le premier de Février 1610. Ladite Reine écrivit aussitôt au Pape Paul V. pour le prier d'approuver l'établissement qu'elle venoit de faire, & de le revêtir de toute son autorité apostlique, ce qu'il fit par un Bref du premier Juillet 1610. Le Roi de son côté par ses Lettres-Patentes du mois de Mars de cette même année, avoit déja confirmé cette fondation, & en y ratifiant un brevet qu'il avoit accordé aux Augustins Déchaussés dès le 26. de Juin de l'an 1607. leur permit d'acquérir & de posséder les biens qu'on pourroit leur donner dans son Royaume.

Les Augustins Déchaussés jouissoient en paix du Monastere & des revenus que la Reine Marguerite leur avoit donnés, lorsque par l'inconstance naturelle au sexe, cette Reine qui étoit d'ailleurs piquée de la liberté & de la vigueur évangélique, avec lesquelles le P. *François Amet* la reprenoit de ses fautes dans le Tribunal de la Pénitence, révoqua la donation irrévocable qu'elle avoit faite en leur faveur, les obligea en 1612. de sortir du Couvent qu'elle leur avoit donné,

& y mit en leur place des Auguſtins Chauſſés de la Réforme du P. *Rabache*, autrement dite *de Bourges*. Le Bref du Pape Paul V. eſt manifeſtement ſubreptice; cependant comme la raiſon du plus fort eſt preſque toujours la meilleure, les Auguſtins Déchauſſés furent obligés d'abandonner ce Couvent, & proteſterent de nullité contre ce changement, le 28. de Janvier 1613. pardevant deux Notaires au Châtelet de Paris.

Dans cette triſte ſituation, les Auguſtins Déchauſſés furent contraints de s'en retourner à Avignon & à Villars-Benoît d'où ils étoient venus, mais ils conſerverent toujours le deſſein de revenir s'établir à Paris, lorſque la Providence leur en fourniroit les moyens. En effet ils y revinrent en 1619. & ſupplierent *Henry de Gondi*, Evêque de Paris, de leur permettre d'établir dans cette Ville un Couvent de leur Réforme, & ce Prélat le leur permit par Lettres du 19. de Juin de l'an 1620. Ces Religieux ayant choiſi le fauxbourg *Montmartre* comme le lieu qui convenoit le mieux à leur deſſein, ils y louerent une petite maiſon avec un jardin, ſituée auprès de l'endroit où eſt aujourd'hui *S. Joſeph*, de *Jean Charpentier*, Commiſſaire des Guerres, & il s'y accommoderent comme ils purent. Les habitans de ce fauxbourg recevant de grands

ſecours ſpirituels de ces Religieux, repréſenterent le 12. de Février 1623. à l'Archevêque de Paris qu'ils n'avoient ni Egliſe, ni Prêtres dans leur fauxbourg, & qu'auſſi-tôt que les portes de la Ville étoient fermées, les malades & les mourans étoient privés de tout ſecours ſpirituel, & le ſupplierent en même tems de vouloir bien permettre aux Auguſtins Déchauſſés de s'établir dans ce fauxbourg, ce qui leur fut accordé. Ils acheterent pour lors la maiſon où ils étoient logés, la ſomme de deux mille ſept cens livres. *Jean François de Gondi*, Archevêque de cette Ville, benit leur Chapelle, & leur accorda d'amples pouvoirs pour toutes les fonctions eccléſiaſtiques, par ſes Lettres du 18. Décembre 1624. & du dernier Janvier 1625. Ces Religieux formerent pour lors une petite Communauté, qui s'étant accrue en peu de tems, les obligea d'acheter encore une autre petite maiſon qui étoit proche la premiere, mais qui cependant en étoit ſéparée, ce qui étoit très-incommode. On croit avec beaucoup d'apparence que c'eſt de la petiteſſe & de la pauvreté de cet hoſpice, qu'on donna aux Religieux qui l'habitoient, le nom de *Petits Peres*, qu'on a toujours continué de leur donner depuis. Il y a cependant des Ecrivains qui croyent que ces Religieux ont

été ainſi nommés, de ce que le Roi Henri IV. ayant apperçu dans ſon antichambre les PP. *Mathieu de ſainte Françoiſe*, & *François Amet* qui étoient fort *petits*, il demanda qui étoient *ces petits Peres-là* ?

La Communauté groſſiſſant tous les jours, & cet hoſpice étant d'ailleurs très-incommode par le voiſinage des égoûts de la Ville, & des marais qui ſont de ce côté-là, les Auguſtins Déchauſſés acheterent au mois de Septembre de l'an 1628. un arpent & demi de terre dans un endroit appellé *les Burelles*, proche le *Palmail*, entre le fauxbourg Montmartre & le fauxbourg S. Honoré; puis pouſſant leurs acquiſitions plus loin, leur terrein étoit, avant la fin de l'année, de ſix arpens & quarante perches, qui leur coûterent, tant pour l'achat, que pour les droits de lotz & vente, la ſomme de douze mille neuf cens dix-huit livres deux ſols ſix deniers. Ce terrein dont ils vendirent dans la ſuite une très-petite partie à *Louis Barbier*, Secretaire du Roi & Maître d'Hôtel ordinaire de Sa Majeſté, eſt ſitué ſur le fief de *la Grange-Batelière*, qui eſt connu depuis Philippe-Auguſte. Ces Peres déſirant de faire bâtir un Couvent ſur ce nouveau terrein, réſolurent de ſupplier le Roi Louis XIII. de vouloir bien leur faire l'honneur de s'en déclarer le Fondateur. *Jean de Sou-*

vré, Marquis de Courtenvaux, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de sa Chambre, Gouverneur de Touraine, & *Guillaume de Simiane*, Marquis de Gordes, Capitaine des Gardes du Corps, demanderent cette grace au Roi, & l'obtinrent. Ce pieux Monarque reconnoissant de toutes les graces qu'il avoit reçues du Ciel par la protection de la sainte Vierge, & lui rapportant toutes les victoires qu'il avoit remportées sur les ennemis de la Religion & de l'Etat, & surtout celle qui venoit de lui soumettre la Rochelle, voulut que l'Eglise qu'on alloit bâtir ici, fut sous l'invocation de *Notre-Dame des Victoires*. Le 8. Décembre de l'an 1629. *François de Gondi*, premier Archevêque de Paris, accompagné des Religieux Augustins déchaussés de cette Communauté, planta une grande croix de bois à l'entrée de l'emplacement où l'on a bâti ce Couvent, & le lendemain, second Dimanche de l'Avent, le Roi accompagné des Princes & Seigneurs de sa Cour, se transporta, environ sur les dix heures du matin, en cet endroit, où le Prevôt des Marchands, les Echevins & les autres Officiers de Ville s'étoient déja rendus. Aussi-tôt que le Roi fut arrivé, l'Archevêque fit la bénédiction de la premiere pierre & de tous les fondemens; puis le Roi descendit dans les fondemens, où il mit la premie-

re pierre qui étoit de marbre noir, & quatre médailles d'argent aux quatre coins de cette pierre.

Sur ce marbre étoit gravée en lettres d'or l'inscription qui suit ;

DEO. OPT. MAX.

LUDOVICUS XIII. *Dei gratiâ Francorum & Navarræ Rex Christianissimus, invictus, & ubique victor, tot Victoriarum cœlitus partarum, profligataque hæreseos non immemor, in insigne pietatis monumentum F. F. Augustinianis Discalceatis Conventûs Parisiensis hoc Templum erexit, Deiparæque Virgini Mariæ (sub titulo de Victoriis) dicavit anno Domini* M. DC. XXIX. *die* IX. *mensis Decembris, Regni verò* XX.

Sur la premiere des quatre médailles qui accompagnoient cette pierre de marbre, est l'image de *la Vierge*, assise, tenant son Fils Jesus debout sur ses genoux, d'une main, & de l'autre mettant avec son Fils une couronne de laurier sur une *L* couronnée de France, placée entre deux branches de laurier, soutenues par un petit Ange. Autour on lit cette inscription :

Virgo solo, Cælo, sibi, nobis laurea donat.

Sur la seconde est l'image de *S. Augustin*, habillé en Augustin Déchaussé,

tenant de la main droite une Eglise, & de l'autre, un cœur enflâmé, percé d'une fléche. Autour est cette inscription :

Quam teneo sacram, me sacra hæc sustinet ædes.

La troisieme représente le Roi *Louis XIII.* au naturel, ayant une fraise autour du col selon la mode de ce tems-là. Autour est cette inscription :

LUDOVICUS XIII. *Francorum & Navarræ Rex Christian.*

Sur la quatrieme sont les Armoiries de France & de Navarre, surmontées de la couronne de France, & entourées des colliers des Ordres de S. Michel & du S. Esprit. Au-dessus est une *L* couronnée, & mise entre deux palmes. L'inscription est :

Lilia non gignunt lauri, sed lilia lauros.

Cette cérémonie étant finie, on célébra la Messe dans la Chapelle qui avoit été préparée ; & après l'Evangile, le Roi y reçut le serment de *Henri de Lorraine* qu'il avoit nommé à l'Archevêché de Reims. Après la Messe les Augustins Déchaussés présenterent au Roi une estampe de satin blanc, où l'on voyoit l'inscription qui avoit été gravée sur la pierre fondamentale, & les médailles qu'on avoit mises aux quatre coins. Sa Majesté

les reçut avec bonté, & leur promit sa protection en tout & par-tout : en effet, dans le même mois il fit expédier des Lettres-Patentes par lesquelles il se déclara Fondateur de leur Eglise, Couvent & Congrégation, & leur accorda les mêmes privileges, droits, franchises & exemptions, dont jouissent les autres Eglises & Maisons de fondation Royale.

Dès ce tems-là les Augustins Déchaussés commencerent à faire bâtir ici un Couvent sur les desseins que leur en donna un Ingenieur, nommé *Galopin*. Cette Maison a été bâtie à plusieurs repriſes. L'Egliſe fut d'abord où est aujourd'hui la Sacriſtie ; mais comme ce vaiſſeau ne se trouva pas assez grand pour contenir le Peuple qui y venoit, on fut obligé d'en faire bâtir une plus grande, dont *Pierre le Muët*, Ingenieur & Architecte du Roi, donna le deſſein.

Cette Egliſe fut commencée en 1656. comme devant avoir dans œuvre vingt & une toises, & cinq pieds de longueur, c'est-à-dire, cent trente & un pieds, depuis le Maître-Autel juſqu'au Portail, sur trente pieds de largeur dans laquelle n'est point compriſe celle des Chapelles. Entre les deux grandes Chapelles qui sont aux bouts de la croiſée, on devoit conſtruire un dôme. *Liberal Bruant*, Architecte qui avoit de la réputation, com-

duisit cet édifice jusqu'à six ou sept pieds d'élevation. *Gabriel le Duc*, autre Architecte fameux, en prit la conduite après Bruant, & perfectionna le premier dessein, en y ajoûtant les tribunes qui sont dans les quatre gros piliers qui devoient porter le dôme, & en plaçant le Maître-Autel d'une maniere commode. L'ordre d'architecture qui regne dans ce qu'il y a de bâti, est l'ionique qui sera surmonté d'une espece d'attique composé, qui portera des arcs doubleaux & des arriere-corps, d'où doivent partir des lunettes, avec des archivoltes qui renfermeront des vitreaux au-dessus des ceintres des arcades des Chapelles.

Cette Eglise qui a actuellement six Chapelles de chaque côté a été longtems a n'en avoir que trois d'un côté, & trois de l'autre.

La premiere des trois Chapelles qui sont du côté du Couvent, étoit sous l'invocation de *S. Augustin*. Comme ce Saint est le Patron principal de cet Ordre, il étoit juste qu'il eût ici une Chapelle où l'on pût l'invoquer d'une maniere particuliere. Cependant cette Chapelle n'a servi à cet usage que jusqu'en 1682. que l'on fut obligé d'y ouvrir un passage pour la commodité du Public, à cause du grand concours de peuple qui vient dans cette Eglise; ainsi l'usage de cette Cha-

pelle fut pour lors ſuſpendu, & n'a été rétabli que lorſque le bâtiment de cette Egliſe a été conduit à ſa perfection.

Après cette Chapelle, ou paſſage, eſt la Chapelle de *Notre-Dame des ſept Douleurs*, c'eſt la plus ancienne de toutes les dévotions à la Vierge. *Baillet* dit qu'elle commença en Orient, & qu'elle paſſa en Occident du tems des Croiſades. Elle conſiſte à honorer Marie affligée au pied de la croix. La Reine *Anne d'Autriche* qui étoit très-dévote à la Vierge, conçut le deſſein d'établir ici tout à la fois un Ordre pour les Dames de la premiere qualité, & une autre Confrerie pour les autres Fideles ſous l'invocation de *Notre Dame des ſept Douleurs*. Cette Confrerie fut approuvée par Alexandre VII. qui donna un Bref d'Indulgence le 26. Mai de l'an 1656. qui fut viſé par *Alexandre de Hodencq*, grand-Vicaire de Jean-François-Paul de Gondi, Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, le 24. d'Octobre de la même année. Il y eut des Lettres-Patentes du 20. du mois de Décembre de cette même année en faveur de ces Confreries, dont la Reine ſe déclara *la Protectrice*, *le Chef & la Régente*; & le 24. Mars de l'année ſuivante, jour de la Fête de Notre-Dame des ſept Douleurs, elle vint dans cette Egliſe, où elle fut réçue en ces qualités. Les

Princeſſes, Ducheſſes & autres perſonnes qualifiées qui accompagnoient la Reine, ſe firent auſſi inſcrire dans cette Confrerie.

La troiſieme Chapelle qui eſt de ce côté, eſt celle de *S. Jean-Baptiſte*, dont le tableau eſt de la main de *Bon Boullongne*. On voit dans cette Chapelle le tombeau de *Jean-Baptiſte Lully*. Ce monument renferme les cendres des deux plus grands Muſiciens que la France ait eus juſqu'à préſent, c'eſt-à-dire, de *Lambert* & de *Lully*. Ce dernier avoit épouſé la fille de l'autre, & mourut le 22. Mars 1687. *Michel Lambert* étoit né à *Vivonne* petite ville de Poitou, à quatre lieues de Poitiers. Il a été le premier qui nous a fait connoître les beautés de la Muſique vocale & du chant, la juſteſſe & les graces de l'expreſſion. Il mourut au mois de Juin de l'année 1696. âgé de quatre-vingt-ſix ans. Quant à *Lully*, je remarquerai ſeulement qu'il étoit Florentin; car d'ailleurs ſes ouvrages & l'inſcription qu'on va lire, le font aſſez connoître. Son tombeau eſt d'un Sculpteur nommé *Cotton*. On y voit aux deux côtés deux pleureuſes en marbre blanc, & des trophées d'inſtrumens de muſique. Au-deſſus eſt le buſte de Lully en bronze, & accompagné de deux petits Anges de marbre blanc. Au bas eſt cette inſcription;

Ici repoſe JEAN-BAPTISTE LULLY, *Ecuyer, Conſeiller-Secretaire du Roi, Maiſon & Couronne de France & de ſes Finances, Surintendant de la Muſique de la Chambre de Sa Majeſté, célebre par le haut degré de perfection où il a porté les beaux chants & la ſymphonie, qui lui ont fait mériter la bienveillance de LOUIS LE GRAND, & les applaudiſſemens de toute l'Europe.*

Dieu qui l'avoit doué de ces talents par-deſſus tous les hommes de ſon ſiecle, lui donna pour recompenſe de ſes Cantiques inimitables compoſées à ſa louange, une patience vraiment chrétienne dans les douleurs aiguës de la maladie dont il eſt mort le 22. Mars 1687. dans la cinquante-quatrieme année de ſon âge, après avoir reçu tous ſes ſacremens avec une réſignation & une piété édifiante.

Il a fondé une Meſſe à perpétuité, qui ſe doit célébrer tous les jours à onze heures dans cette Chapelle; & pour l'exécution de cet article de ſon teſtament, MAGDELEINE LAMBERT *ſa femme en a paſſé contrat devant* Molineau & Mouffle, *Notaires à Paris, le 28. Mai de la même année; & depuis ayant acquis des RR. PP. Religieux de cette Maiſon par un autre contrat paſſé pardevant* Chuppin & Mouffle, *le 5. Mai*

1688. *cette Chapelle & la cave au-deſſous pour ſa ſépulture & celle de ſes deſcendants à perpétuité, elle a fait dreſſer ce monument à la mémoire de ſon époux, comme une marque de ſon affection & de ſa douleur.*

Priez Dieu pour le repos de leurs Ames.

La Chapelle du *S. Eſprit* eſt la premiere de celles qui ſont de l'autre côté de cette Egliſe; elle eſt vis-à-vis celle qui a été ſous l'invocation de S. Auguſtin. Elle a appartenu à *François Berthelot*, Fermier général, qui vers l'an 1675. fit faire l'Autel & le retable de menuiſerie nue. Ce retable eſt élevé juſqu'à la fenêtre du fond, & orné de chaque côté d'une colonne & d'un pilaſtre d'ordre corinthien qui ſoutiennent une corniche modillonée, au milieu de laquelle eſt une croix poſée ſur une eſpece de piédeſtal, ou petit fronton. Au milieu de ce retable eſt un tableau de ſix pieds de haut ſur quatre de large, qui repréſente la Deſcente du S. Eſprit, en forme de langues de feu, ſur la ſainte Vierge & les Apôtres. Ce tableau qui eſt dans une bordure dorée, a été copié d'après l'*Albane*, par *du Breuil*, l'un des plus habiles copiſtes de ſon tems. Aux côtés de cet Autel ſont deux niches ceintrées, qui portent un fronton couronné d'une urne flamboiante. Dans

l'une de ces niches étoit la ſtatue de ſaint François d'Aſſiſe, & dans l'autre celle de ſainte Anne. Ces deux ſtatues étoient de bois.

La Marquiſe de l'Hôpital ayant acquis cette Chapelle des Religieux de cette Maiſon, par contrat paſſé avec eux le 30. du mois de Décembre de l'année 1702. la fit dès lors décorer, ainſi qu'on la voit à préſent. Le retable fut orné de marbre & de dorures, & les niches furent auſſi dorées, après qu'on en eut ôté les deux ſtatues. Les deux entrées de cette Chapelle ſont fermées par des grilles de fer bien travaillées. Au-deſſus de la principale, il y a un fronton au milieu duquel ſont les armoiries du Marquis & de la Marquiſe de l'Hôpital. L'autre porte de cette Chapelle eſt ſous la voûte d'un des balcons vis-à-vis l'Autel, & a ſon iſſue dans la Chapelle de Notre-Dame de Savonne. Au-deſſus de cette porte eſt l'Epitaphe qui ſuit :

D. O. M.

Piis manibus nobiliſſimi viri PETRI RIOULT, *Domini* de Douilly, Eſtouy, Cohem, Lits, la Rue, S. Pierre Curzay, Forzon, Boiſmetayé, *&c.*

Cujus eximiâ in Deum pietate Templa ornata, ſolemneſque in hoc ſing. menſib. preces in honorem ſanctiſſimi Sacramenti fundatæ ;

Liberalitate cujus pauperes passim sublevati, beneficentiam experti omnes,
Virtutum splendore Avita nobilitas illustrata.
Hoc amoris sui monumentum mœrens conjux erexit.
Obiit XIX. *Septembris anno salutis*, M. D. C. LXXXV. *Ætatis* LXII.

La Chapelle est revêtue d'un lambris de menuiserie, & garnie de bancs enfermés par un grillage à pointes, d'environ cinq pieds de haut, & qui partage la Chapelle. Le tombeau du *Marquis de l'Hôpital* occupe toute l'embrasure de la fenêtre qui donne sur la rue. Il est de marbre noir, & au-dessus est la figure d'une femme assise, pleurante, & qui tient d'une main un mouchoir, & de l'autre un cœur & un médaillon, sur lequel sont deux têtes qui représentent *le Marquis de l'Hôpital* & sa femme. Derriere est une pyramide ornée de trophées d'armes, au haut de laquelle est une urne avec les armoiries du *Marquis de l'Hôpital*. Deux grands rideaux de stuc qui tiennent au ceintre de la fénêtre, tombent des deux côtés du monument, & le laissent entierement découvert. Sur une table de marbre noir qui fait le principal paneau du soûbassement de ce Mausolée, est l'Epitaphe suivante :

D. O. M.

Perenni memoriæ nobilissimi viri & Marchionis FRANCISCI DE L'HÔPITAL *Tulli, & Provinciæ Tullensis in Lotharingia Gubernatoris & Proregis.*

Qui ex antiquâ, & illustri Hospitaliorum familiâ, sanguinis, & nominis splendorem nactus, veram & propriam nobilitatem suis ipse moribus expressit.

IN BELLO

Omnia ducis munia per triginta annos eâ prudentiâ, fortitudine, & fide executus, ut Regis, Regnique gloriæ dignissimè servire videretur.

IN AULA

Sine ostentatione probus, sincerus sine cujusquam offensione, sine invidia amabilis.

DOMI

Inter suos placidus & hilaris, nulli acerbus, omnium officiorum diligentissimus, erga omnes beneficus, charissimæ uxoris familiam pari cum sua benevolentia, liberosque ex altero conjugio natos paterno amore complexus.

UBIQUE

Religionis cultor verus, & timens Deum, vir fidei inconcussæ, generosæ virtutis, erga omnes comis, & humanus, inimi-

cis, etiam, ſi quos habuit, non infenſus, heu! tanta virtus inter varias Martis vices, per tot annos incolumis, decoriſque tantum probata vulneribus, inter domeſticæ pacis delicias, communem mortalitatis ſortem tandem experta. Anno ætatis LXXII. *die Aprilis* XXIX. *ann. redemptæ ſalutis* M. D. C. C. II. *Amantiſſimi conjugis memoriæ, ut conjux mœſtiſſima parentaret, monumentum hoc poſuit.*

Bene precare, viator, & imitare.

Au-deſſous on lit :

Dame MARIE MESTAÏER, *veuve des Sieurs* Douilly & Marquis de l'Hôpital, *a fait poſer ces Epitaphes à leurs mémoires, & a acquis cette Chapelle pour leur ſervir de ſépulture, à elle & à ſes deſcendans. Elle eſt décédée le*

Priez Dieu pour le repos de leurs ames.

Les intentions de Dame *Marie Meſtaïer* n'ont pas été ſuivies à l'égard de ſa ſépulture, car étant morte à *Curſay* en Poitou, elle y a été inhumée. Le *Marquis de l'Hôpital* dont je viens de rapporter l'Epitaphe, étoit fils de *Charles de l'Hôpital*, Marquis de Choiſy, &c. & de *Charlote*, fille naturelle d'*Alexandre de Rohan*, Marquis de Marigni. Ce monument eſt de *Jean-Baptiſte Pouletier*, Sculpteur

Sculpteur de l'Académie Royale de Sculpture.

La Chapelle de *Notre-Dame de Savonne* eſt au bout de la croiſée, du côté de la rue; elle eſt toute revêtue de marbre, & décorée d'une architecture ionique, qui eſt du deſſein du fameux *Claude Perrault*. Voici ce que l'on raconte de l'origine de la dévotion à Notre-Dame de *Savonne*.

Le Samedi 18. Mars de l'an 1536. un payſan, nommé *Antoine Botta*, du village de S. Bernard, près de la ville de Savonne, s'étant arrêté ſur le bord d'un ruiſſeau pour y laver ſes mains, apperçut une lumiere extraordinaire qui venoit du Ciel, & entendit une voix qui lui diſoit, *leve-toi, ne crains point, je ſuis la Vierge Marie, vas trouver ton Confeſſeur, & dis-lui qu'il annonce au Peuple de jeûner trois Samedis; tu te confeſſeras, & communieras, & le quatrieme Samedi tu reviendras en ce lieu. Botta* obéit ponctuellement; & étant revenu en cet endroit le quatrieme Samedi, la Vierge lui apparut, vêtue d'une robe & d'un manteau blanc, & ayant une couronne d'or ſur ſa tête. Elle le chargea de faire annoncer que l'énormité des crimes des hommes avoit irrité ſon Fils contre eux, & que ſa colere étoit prête à tomber ſur leurs têtes. Le Confeſſeur de *Botta* inſ-

la maiſon & l'emplacement que le ſieur *Talier*, Prêtre Hibernois, leur avoit laiſſés à cette condition, le *Frere Fiacre* conçut le deſſein de mettre dans cette nouvelle Egliſe Notre-Dame de Savonne pour titulaire; mais l'Abbeſſe de Montmartre s'étant oppoſée à cet établiſſement, & M. *de Perefixe* Archevêque de Paris, ayant refuſé d'y conſentir, le *Frere Fiacre* remua tout pour réuſſir; enfin après dix ans de mouvemens, de prieres, de pénitence & de pélerinages, il fut obligé de ſe détacher de ce deſſein. Ce fut alors, c'eſt-à-dire, en 1674. que le Roi, ſuivant la promeſſe qu'il en avoit faite à la Reine ſa mere, ordonna au ſieur *Colbert*, Surintendant de ſes bâtimens, de faire décorer une Chapelle dans l'Egliſe des Auguſtins Déchauſſés, pour y mettre la ſtatue de Notre-Dame de Savonne. Ce Miniſtre chargea *Claude Perrault* d'en donner les deſſeins, qui furent enſuite exécutés dans les atteliers du Roi, & mis en place. M. Colbert ayant voulu en voir lui-même l'effet, ordonna qu'on y ajoûteroit une autre conſole pour faire ſymétrie avec celle qui porte la ſtatue d'*Antoine Botta*. Les colonnes dont cette Chapelle eſt décorée, ſont de marbre de Languedoc. Le fond de l'Autel & le ſocle, ſont de petite brêche. La ſtatue de la Vierge eſt de marbre

blanc de Carrare, & a ſix pieds de hauteur. La figure de *Botta* & les deux conſoles, ſont auſſi de marbre blanc.

La Chapelle qui eſt en face de l'autre côté de la croiſée eſt ſous l'invocation de S. Auguſtin, on voit la ſtatue en marbre de ce S. Docteur : ce morceau eſt du célebre *Pigalle.*

Dans la troiſieme Chapelle qui eſt de ce même côté, eſt la ſépulture de *Gédeon du Mets*, Seigneur du Comté de Roſnay, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Préſident honoraire en la Chambre des Comptes, Intendant & Controlleur général des meubles de la Couronne, mort au mois de Septembre de l'an 1709.

Cette Egliſe qui devoit avoir cent trente & un pieds de longueur dans œuvre, n'en ayant encore que cent, & les Religieux n'ayant pas dequoi la mettre dans ſa perfection, firent conſtruire en attendant, un pavillon de charpente pour l'alonger & pour la fermer. Ce pavillon formoit dans ſon fond une eſpece d'octogone où étoient percées quatre grandes fenêtres. Cependant, malgré toutes les précautions qu'on avoit priſes pour rendre cette Egliſe auſſi longue qu'on l'avoit pu, on s'apperçut bientôt qu'elle ne l'étoit pas encore aſſez, & on s'aviſa de faire conſtruire une tribune qui remplit toute l'étendue de ce petit pavillon ; ce qui fut

fait en 1683. des libéralités de plusieurs personnes du quartier. Cette tribune étoit de charpente, élevée à dix ou douze pieds de terre, ayant la même largeur que le pavillon, & la même longueur, qui est dix-sept pieds; par ce moyen on avoit encore donné à l'Eglise dix sept pieds de longueur de plus qu'elle n'avoit; puisqu'il pouvoit tenir autant de monde dans cette tribune, qu'il en auroit tenu dans l'Eglise si elle avoit eu dix-sept pieds de longueur de plus.

Le Chœur placé derriere le grand-Autel a quarante-deux pieds de longueur sur trente de largeur; il est décoré d'une belle menuiserie d'ordre ionique, avec des formes, du dessein & travail de *Bardou*, fameux Menuisier. Au petit Autel de ce Chœur, dans un enfoncement est un crucifix peint par *la Fosse*, ancien Directeur & Recteur de l'Académie Royale de Peinture.

Voilà l'état où étoit l'Eglise de ce Couvent, lorsqu'en 1737. ces Religieux entreprirent de la faire continuer. Ce fut le 23. d'Août de cette année que M. *le Blanc*, Evêque de *Joppé*, fit pontificalement la bénédiction de la premiere pierre de la continuation du bâtiment de cette Eglise. On mit sur cette pierre l'inscription suivante qui est de la composition du P. *Ambroise de sainte Félicité*

Exprovincial de l'Ordre & Religieux de cette Maiſon.

D. O. M.

Anno ſalutis 1737. *die vero* 23. *Auguſti, poſt centeſimum & ferè octavum annum incœpti ædificii Eccleſiæ Auguſtinorum Diſcalceatorum Conventûs Regii Pariſienſis ſub* Ludovico XIII. *Galliæ & Navarræ Rege, qui proſtrata & captâ Rupellâ, pro gratiis à Deo acceptis lapidem primarium Regiâ, ut decebat, pompa & pietate, manu propria fundavit ſub titulo* DOMINÆ NOSTRÆ DE VICTORIIS *anno* 1629. *die nonâ Decembris; nunc Regnante* Ludovico XV. *ejus pronepote, primarius lapis Angularis frontis ejuſdem Eccleſiæ in dextera parte ad perfectionem tanti operis ab Illuſtriſſimo & Reverendiſſimo D D. Hyacintho le Blanc Epiſcopo Joppenſi benedictus fuit, & collocatus in fundamentis, cæmentoque firmatus, aſſiſtentibus PP. Guillelmo à Sancta Anna, Provinciali, & Michaële Angelo à Sancta Catharina Vicepriore.*

On a travaillé d'abord aux ſix Chapelles qui reſtoient à faire, & au Portail. Ces Chapelles & la partie de la nef où elles ſont, ont été voûtées de pierre, & ces ouvrages ont été finis au mois d'Avril

1739. On a continué tout de suite à voûter de même les anciennes Chapelles & l'autre partie de la nef ; on a détruit en même tems l'ancien Autel pour en construire un à la romaine. C'est sur les desseins & sous la conduite de *Silvain Cartaud*, Architecte de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, que tous ces ouvrages on été exécutés. Le Portail mérite à plusieurs égards que j'entre ici dans une description un peu détaillée.

Ce Portail qui a quarante-huit pieds & demi de hauteur sur quarante-sept de largeur, est composé de deux ordres d'Architecture, mis l'un sur l'autre. Le premier ordre qui est ionique est posé sur des socles, a vingt-deux pieds, ou environ, de hauteur, depuis le pavé, jusqu'au-dessus de l'entablement ionique. Le second ordre qui est corinthien, est au-dessus de l'avant-corps : il a depuis l'entablement ionique, jusqu'au-dessus de l'entablement corinthien, environ vingt pieds de hauteur, sans y comprendre le fronton qui couronne l'avant-corps, & qui a six pieds & demi de hauteur. L'Architecte a mis ici l'ordre corinthien sur l'ordre ionique, qui est la disposition & l'ordre que les anciens Architectes ont constamment observé dans la construction des temples, basiliques, curies, cirques, &c.

Au milieu de l'avant-corps du premier ordre, est une arcade ornée d'une imposte & bandeau, à la clef de laquelle est une gloire composée de têtes de chérubins & de rayons. C'est dans cette arcade qu'est la grande-porte, au-dessus de laquelle est cette inscription :

D. O. M.
Virgini Dei-paræ
sacrum
sub titulo de VICTORIIS.

A chaque côté de cette arcade sont deux pilastres ioniques qui terminent l'avant-corps, au milieu desquels est une table, ainsi qu'au dessus. Après cet avant-corps, & de chaque côté, est une *porte*, ornée de corniche & de chambranle, avec une agraphe au milieu, & deux palmes à côté, qui désignent les victoires dont elles sont les récompenses. Après ces petites portes, au-dessus de chacune desquelles est une table saillante qui termine le portail, on a placé un pilastre au-dessus duquel est une pyramide tronquée, & un amortissement qui joint l'avant-corps. Ces ornemens qui coutent peu à l'imagination, occasionnent aussi beaucoup moins de dépense que les figures qu'on mettroit à leur place. Le fronton est orné dans son tympan triangulaire, de l'Ecu des armes de France.

La ſculpture de ce Portail eſt de *Charles Rebillé*, de l'Académie Royale de Sculpture, & de *Fournier* de l'Académie des Maîtres.

Les dimenſions de cette Egliſe, telle qu'elle eſt à préſent, ſont de cens trente-trois pieds de longueur ſur trente-trois pieds de largeur, & cinquante trois pieds d'élévation, depuis le rez-de-chauſſée juſqu'à la voûte. On a ſuivi partout l'ordre ionique.

Au milieu de la voûte de la croiſée au lieu d'un dôme qui devoit y être, ſelon le premier deſſein, eſt une grande coupe ou coupole qui en remplit toute la capacité, & qui eſt ornée d'un grand cordon, de moulures, d'agraffes & de roſettes. Dans le centre de cette coupole eſt une gloire travaillée avec beaucoup de ſoin, d'étude & de propreté : dans les pendentifs ſont quatre panaches ſculptés. Toute cette ſculpture eſt de *Rebillé* de l'Académie Royale de Sculpture.

Les tribunes qui ont été pratiquées dans l'épaiſſeur des quatre gros piliers deſtinés à ſoutenir le dôme, ont été réformées par le nouvel Architecte. Il les a deſcendues de deux pieds, leur a ôté la ſaillie qu'elles avoient dans l'Egliſe, à un pied près, & les a reſſerrées plus en dedans. A la place des belles baluſtrades travaillées en fer avec beaucoup d'art, on y en a mis des pierres à jour, & fa-

connées en jambages ou potelets. Au-dessus sont des especes de culs-de-lampes en sculpture qui y sont assez bien.

L'orgue est de huit à seize pieds, & à quatre claviers. Il consiste en trente-deux jeux. Il est renfermé dans une armoire d'une très-belle menuiserie du dessein & du travail du sieur *Regnier*, Maître Menuisier à Paris. Elle est décorée de tourelles garnies de leurs tuyaux, & dont les unes sont terminées par des vases, les autres par des instrumens de musique, une autre par un enfant qui tient un livre à la main. Le bas de cette armoire est orné de têtes de chérubins & d'Anges à demi-corps, & de culs-de-lampes, d'une sculpture délicate, & faite avec beaucoup de soin. Ce corps d'orgue est placé sur une tribune de charpente revêtue de menuiserie. Au-dessous est un vestibule pour entrer dans l'Eglise, lequel est orné dans le même goût, avec sa porte à deux battans, dont on admire la ferrure.

Cet orgue est l'ouvrage de *Sclop*, Facteur qui a la réputation d'être un des plus habiles de Paris.

La Consécration & Dédicace de cette Eglise fut faite avec beaucoup de solemnité le Dimanche 13e. jour de Novembre 1740. par M. *Hyacinthe le Blanc*, Evêque de Joppé.

On garde dans la Sacriſtie de cette Egliſe différens morceaux d'orfévrerie, & pluſieurs onemens, qui par leur richeſſe, ou par l'uſage auquel ils ont ſervi, ſont regardés comme très-précieux. Voici ceux qui méritent le plus d'attention.

Un Ange Gardien tenant par la main un enfant qu'il préſente à la ſainte Vierge. C'eſt la figure votive de N.... d'*Orléans*, fils de *Gaſton-Jean-Baptiſte de France*, Duc d'Orléans, & de *Marguerite de Lorraine*, ſa femme, qui nâquit le 17. d'Août de l'an 1650. & mourut avant que d'être nommé, le 10. d'Août de l'an 1652. Ce groupe qui fut donné par *Marguerite de Lorraine Ducheſſe d'Orléans*, a ſeize pouces de haut, douze de circonférence, & eſt poſé ſur un piédeſtal de bois d'ébene, orné d'un reliquaire d'argent, rempli de reliques.

Un groupe d'argent doré, peſant environ cent marcs, qui repréſente *ſainte Thereſe*, tenant entre ſes bras *Louis Dauphin*, & le préſentant à la ſainte Vierge. C'eſt l'accompliſſement du vœu que la Reine *Anne d'Autriche* & la Reine *Marie-Thereſe d'Autriche*, ſa belle-fille & ſa niece, avoient fait pour la naiſſance du Dauphin *Louis*, qui nâquit le premier de Novembre de l'an 1661. Le piédeſtal eſt d'ébene, orné des armoiries

de ces deux Reines, & de plaques d'argent sur lesquelles sont leurs chifres. Au pied est renfermé dans un petit reliquaire un os de *sainte Thereſe*, dont le Roi d'Espagne avoit fait présent à la Reine *Marie-Thereſe*. Ce groupe fut apporté dans l'Eglise des Augustins Déchaussés par l'Abbé *de la Barde*, l'un des Aumôniers de la Reine, le 15. d'Octobre de l'an 1664.

Un riche parement d'Autel de brocard d'or & d'argent, accompagné de deux crédences, & d'une chasuble de la même étoffe. C'est un vœu de *Marie-Anne-Chriſtine-Victoire de Baviere*, femme de *Louis de France*, Dauphin de Viennois, fils de Louis XIV.

L'on y voit aussi une chasuble de gros taffetas violet, qui a servi à feu M. *Bernard*, connu sous le nom *du Pauvre Prêtre*. Le *Frere Fiacre* qui étoit ami de ce saint homme, ayant souhaité d'avoir un des ornemens dont il se servoit dans sa Chapelle, la Présidente *de Lamoignon* acheta cette chasuble après la mort de M. *Bernard*, & la donna au *Frere Fiacre*.

Le Couvent des Augustins Déchaussés est un des mieux placés de Paris, il est d'ailleurs grand, bien bâti, & assez régulier. Il consiste en un corps de bâtiment quarré, qui renferme quatre dortoirs qui se communiquent l'un à l'autre

de plain pied, & où il y a un grand nombre de cellules. Il y a auſſi quatre aîles d'un double Cloître l'un ſur l'autre. Celui d'enhaut eſt vitré & orné d'un grand nombre de tableaux de huit pieds de haut ſur cinq pieds & demi de large, ſans la bordure. Ils ſont du deſſein & de l'ouvrage du ſieur d'*Olivet*.

Le Refectoire eſt de plain pied à ce Cloître, & a quatre-vingt & onze pieds de longueur, vingt-ſix pieds de largeur, & dix-ſept pieds de hauteur; le plafond eſt en anſe de panier & en plâtre. Cette piece qui eſt éclairée par douze grandes fenêtres ou croiſées, eſt très-proprement lambriſſée, & ornée de douze tableaux, qui ont cinq pieds de hauteur ſur huit à neuf de largeur, & repréſentent pour la plûpart les principaux évenemens de la vie de S. Auguſtin. Les trumeaux qui ſont entre les croiſées, ſont ornés de beaux cartouches, remplis de ſentences choiſies, tirées de l'Ecriture Sainte.

Dans le fond eſt un *Crucifix*, peint par feu *la Foſſe*, un des habiles Peintres de notre tems, & ancien Directeur de l'Académie Royale de Peinture.

Aux côtés de ce Crucifix ſont *la ſainte Vierge* & *S. Jean*. Ces deux tableaux ſont de *Louis Boullongne*, qui dans la ſuite a été premier Peintre du Roi, Chevalier de S. Michel Directeur & Recteur de l'Académie Royale de Peinture.

La Conversion de S. Augustin, par *la Fosse*.

Le Baptême de S. Augustin, par *Louis Boullongne*.

La mort de *sainte Monique*, par *la Fosse*.

L'Ordination de *S. Augustin* à la prêtrise : par *Louis Boullongne*.

Saint Augustin prêchant au Peuple devant son Evêque, par d'*Olivet*.

Saint Augustin consacré Evêque, par le même.

Saint Augustin disputant contre les Evêques Donatistes, par *Alexandre*, Peintre de l'Académie Royale de Peinture.

Saint Augustin faisant des miracles, par *Parrossel*, de l'Académie Royale de Peinture.

Saint Augustin au lit de la mort, par *Alexandre*.

La Translation du corps de *S. Augustin* de l'Eglise de S. Estienne d'Hippone où il avoit été inhumé, en l'Isle de Sardaigne. Ce tableau est de *Galoche*, Peintre de l'Academie Royale de Peinture, il peut être regardé comme son chef-d'œuvre.

L'*Apoticairerie* est décorée de plafonds peints à l'huile, de lambris, d'armoires & de pots de fayance, qui contiennent les drogues differentes qui sont en usage dans la Pharmacie.

Par le cloître d'en haut, on entre dans le grand jardin de ce Couvent, qui a plusieurs allées bordées de tilleuls de Hollande d'un plan assez nouveau, & d'une belle venue.

Mais rien n'est plus propre, ni mieux entendu que la *Bibliotheque*. Elle est au-dessus des dortoirs, & a vûe sur deux jardins qui lui donnent beaucoup d'agrément.

Lorsqu'en 1632. les Augustins Déchaussés vinrent habiter cette maison, ils n'avoient que les Livres les plus nécessaires, ainsi il n'étoit pas encore question de Bibliotheque, ni de bibliothéquaire; cependant le nombre des Livres qu'ils avoient, augmentant tous les jours, ils les mirent dans une chambre de leur premier dortoir, du côté du cloître, ce qui formoit un petit cabinet sans beaucoup d'ordre. En 1650. le P. *Bonaventure de sainte Claire* qui avoit soin de ce cabinet, se proposa d'en augmenter les Livres & de faire une Bibliotheque dans les formes. Comme il avoit la confiance de plusieurs personnes de qualité, il employoit à acheter des Livres les aumônes qu'elles lui faisoient. Il faisoit relier ces Livres très-proprement, & faisoit mettre au bas des dos les noms de ceux qui les lui avoient donnés. En 1666. l'Eglise ayant été changée du lieu où elle

étoit, en celui où elle eſt à préſent, on tranſporta les Livres dans la ſale qui avoit juſqu'alors ſervi l'Egliſe, & ce cabinet commença à prendre forme de Bibliotheque. Le P. *Bonaventure* étant mort en 1675. le P. *Germain de ſainte Genevieve* lui ſuccéda dans le ſoin de la Bibliotheque, & animé par l'exemple de ſon Prédéceſſeur, il acquit un grand nombre de Livres par le moyen de ſa famille & de ſes amis : cette Bibliotheque prit un grand accroiſſement en 1682. par les Livre de M. *le Goux* ſieur de *la Bretonniere*, qui étoient au nombre de mille neuf cens volumes, tous rares & curieux, que le P. *Cherubin de la Vierge Marie*, alors Prieur du Couvent de Paris, acheta la ſomme de trois mille cinq cens livres. La Bibliotheque ſe trouva ſi augmentée par cette acquiſition, que le lieu deſtiné pour la placer, ſe trouvant pour lors achevé & préparé, on l'y tranſporta la même année 1682. du lieu où elle étoit, qui eſt à préſent la Sacriſtie. Tous les bibliothéquaires qui ſont venus depuis, ont travaillé avec émulation à l'augmenter & à l'enrichir, mais perſonne n'y a réuſſi avec plus de ſuccès que le P. *Euſtache de ſainte Agnès*, qui, depuis l'an 1715. en eſt bibliothéquaire en chef. Ce Religieux eſt ſi actif, & a tant de goût pour les Livres, que les premiers

emplois de cette maison où il a été élevé bien loin de le distraire, n'ont servi qu'à enrichir cette Bibliotheque, qui est aujourd'hui composée d'environ vingt-cinq mille volumes, & qu'il augmente encore tous les jours.

Cette Bibliotheque est placée au comble de la maison au-dessus des dortoirs. Elle est en mansarde, & élevée de trois pieds au-dessus du toit commun.

Elle consiste en trois pieces, sçavoir en deux galeries, ou ailes en retour, dont l'une sert d'entrée, & est du dessein de *Gobert*, Architecte du Roi, qui avoit beaucoup de génie pour les beaux arts; & en un corps principal, qui est du dessein du sieur *le Duc*, aussi Architecte du Roi.

La galerie qui sert d'entrée, a quatre-vingt-trois pieds & demi de longueur sur quatorze pieds de largeur, & dix de hauteur. A droite il y a huit travées, & autant à gauche. Dans chacune de ces travées est une armoire de menuiserie travaillée fort proprement; elle a cinq pieds & demi de hauteur sur sept & demi, ou environ, de largeur. Ces armoires sont placées dans le fond d'autant d'arcades, soutenues par des pilastres corinthiens de sept pieds & demi de hauteur, compris la base & le chapiteau, sur neuf pouces de largeur, posé sur un pié-

deſtal d'un pied en quarré, le tout de menuiſerie.

Ces armoires ſont ſurmontées d'une corniche d'ordre toſcan, laquelle a environ deux pouces de ſaillie, & eſt revêtue d'un chambranle d'un profil aſſez riche. Elles contiennent chacune cinq tablettes, & ſont fermées par des portes à battans, avec un treillis de laiton. Ces travées ſe communiquent les unes aux autres par de petites portes qui ſont ornées des portraits de Papes, de Rois, de Princes, de Cardinaux & d'autres perſonnes illuſtres. Enfin cette galerie eſt éclairée par huit fenêtres de chaque côté, qui ſont percées dans l'attique, & ſont de forme ovale.

Le vaiſſeau principal de cette Bibliotheque a cent trente-un pieds & demi de longueur ſur dix-neuf pieds de largeur, & quatorze de hauteur. Le plafond eſt en anſe de panier, en plâtre blanchi de blanc des Carmes. Les fenêtres ſont percées dans l'attique de ſix en ſix pieds de diſtance, en ſorte qu'elles donnent un jour égal à toutes les parties de la Bibliotheque. Ces fenêtres, ou yeux de bœufs, ont chacune deux pieds ſept pouces de hauteur ſur quatre pieds de largeur.

Au milieu de ce plafond eſt un tableau peint à freiſque en 1703. par *Paul Matteï*, Peintre Napolitain. Ce tableau

qui a douze pieds de long sur huit de large, est allégorique, & représente *la Religion*, accompagnée de *la Vérité*, qui par les rayons d'un soleil qu'elle a sur sa poitrine, & par un fouet qu'elle tient d'une de ses mains, tâche d'éclairer & de ramener l'*erreur* qui est dans un coin de ce tableau. Un Ange qui est auprès de la Vérité, tient un livre ouvert, où l'on lit ces paroles qu'il adresse à l'erreur : *Quare detraxistis sermonibus Veritatis ?* (Job. 6. ℣. 25.) Ce tableau fut peint en dix-huit heures à plusieurs reprises, & cette circonstance prouve sans replique la rapidité du pinceau de *Paul Matteï* : par reconnoissance, les Augustins Déchaussés ont affilié *Paul Matteï*, sa femme & ses enfans, à leur Congrégation, & les ont rendus participans durant leur vie, & même après leur mort, de toutes les messes, offices, prieres, méditations, prédications, abstinences, jeûnes, mortifications, pénitences, veilles, pelerinages, & généralement de toutes les bonnes œuvres qui se pratiquent dans ladite Congrégation. Les Lettres de filiation & d'association sont du P. *Cherubin de sainte Elisabeth*, Vicaire général des Augustins Déchaussés de la Congrégation de France, & sont datées du 13. de Septembre de l'an 1703.

A chacun des bouts de ce grand vais-

au de la Bibliotheque, on a percé une nêtre ou croisée, d'onze pieds, trois ouces de hauteur, sur six pieds & demi e largeur, lesquelles sont ornées chacu- e d'un balcon de fer, & ont vûe, l'une r le grand jardin, & l'autre sur un des arterres de ce Couvent.

Les faces de ce grand vaisseau sont décorées de quinze armoires d'un côté, & de seize de l'autre, continuées de suite sans interruption, & très-proprement travaillées. Ces armoires qui ont sept pieds de hauteur, renferment chacune six tablettes de livres. Des pilastres corinthiens qui ont sept pieds & demi de haut, séparent ces armoires les unes des autres.

Sur ces mêmes corniches, & entre les fenêtres, sont placés les portraits de Louis XIV. des Papes Clément XI. & Clément XII. du *Duc du Maine*, du *Comte de Toulouse*; des Cardinaux de *Janson*, de *Noris*, *Imperiali*; du P. *Jacques de S. Gabriel*, Religieux de cette Maison, peint par *Rigaud*, & de plusieurs autres personnes illustres

Le portrait du Roi Louis XIV. a été peint par *Cavin*, Peintre estimé sur-tout pour les bonnes copies, d'après le portrait original fait par *Rigaud*, le plus habile Peintre de notre tems pour le portrait. *Cavin* en fit présent à cette Maison, au mois de Décembre de l'an 1714.

Sur la porte, en dedans du grand vaisseau de cette Bibliotheque, est *un Christ en croix* de trois pieds de haut sur deux de large, peint par *Cazes*, Peintre de l'Académie Royale de Peinture d'après *la Fosse*, un des plus habiles Peintres de notre tems. Ce tableau est dans une bordure de chêne à moulure, dont les petites baguettes sont dorées.

A droite & à gauche de ces deux principaux corps de Bibliotheque, il y a encore plusieurs cabinets, ou pieces remplies de Livres.

Parmi ce grand nombre de Livres, dont il y en a plusieurs de curieux & de très-rares; on en remarque un qui a ces deux qualités ensemble: ce sont des *Mémoires pour servir à l'Histoire du Roi Louis XIV.* surnommé *le Grand*, rédigés par le feu sieur de *Vizé*. Ce Livre qui a été donné aux Augustins Déchaussés le 23. de Septembre de l'an 1718. par le sieur *des Granges*, Maître des Cérémonies de France, est en dix volumes *in folio*, reliés en veau, & bien dorés. Ces Mémoires ont été magnifiquement imprimés à l'Imprimerie Royale; mais comme on n'en tira que quarante exemplaires que le Roi Louis XIV. donna à des Souverains, ou à des Ministres, ils sont très-rares.

L'autre aile, ou galerie, qui est paral-

à celle qui ſert d'entrée, a été percée ſous l'an 1736. & eſt remplie de Livres, comme que les deux autres pieces.

Le Cabinet des Médailles & Antiques, & Hiſtoire naturelle, fut commencé vers l'an 1701. par les ſoins du R. P. *Alexandre de ſainte Eugenie*, qui né avec une forte inclination pour l'étude de l'antiquité, s'y étoit rendu habile. Il travailla conſtamment juſqu'à la fin de ſa vie, à former ce cabinet, tel, à peu-près, qu'on le voit préſentement. Il mourut le 26. Mai 1725. âgé de ſoixante & onze ans.

Ce cabinet qui juſqu'alors étoit renfermé dans une petite ſale de l'infirmerie, fut tranſporté en 1727. à côté de la Bibliotheque, avec laquelle il communique par une petite galerie remplie de Livres. Il eſt actuellement dans un grand pavillon de vingt-quatre pieds en quarré, ſur ſeize & demi de haut, percé de cinq grandes croiſées qui y répandent un jour convenable.

Il eſt orné d'un grand nombre de tableaux, dont la plûpart ſont des grands Maîtres; car on y en voit du *Titien*, de *Michel Ange de Caravage*, de l'*Eſpagnolet*, de *Vanmol*, *du Mole*, du *Cremonois*, de *Sebaſtien Bombel*, du vieux *le Fèvre*, de *Bourdon*, & d'autres Peintres qui ont excellé parmi ceux de notre tems, tels que *la Foſſe*, *Paul de Plaiſance*, *Pellegrini*, &c.

Ce cabinet eſt enrichi de cinq ſuites de Médailles antiques, placées ſéparément chacune dans ſon armoire ; ſuites imperiales de grand, de moyen & de petit bronze ; ſuite imperiale d'argent, & ſuite conſulaire d'argent, ſans compter un grand nombre de poids Romains ; de médaillons d'argent, Grecs ou Romains ; de médailles de Villes, de Gréce, de Syrie, d'Egypte, &c.

Outre un grand nombre de figures de bronze antiques, de buſtes, & vaſes antiques de marbre & d'albâtre, de porcelaines de toute eſpece, répandus & placés avec ordre dans ce cabinet, on y trouve une armoire particuliere, remplie d'un grand nombre de figures antiques de toute grandeur, en bronze, terre ſigillée, meſures romaines, lacrimatoires, mords de chevaux, inſtrumens de ſacrifices, &c. Une autre armoire compoſée de quatorze grands tiroirs, renferme un amas conſidérable de coquilles rares, & des mieux conſervées.

Une troiſieme armoire eſt deſtinée aux eſtampes, dont ce cabinet commence à être ſuffiſamment garni.

Le P. *Cyrille* à qui la garde de ce cabinet eſt confiée, le fait voir aux curieux & aux étrangers avec beaucoup de politeſſe & d'agrément. Les talens que ce Religieux a pour la prédication, & qu'il

a ſignalés dans les meilleures chaires de Paris, n'auroient pas été enfouis dans ce cabinet, ſi la délicateſſe de ſon tempérament lui avoit permis de ſe livrer entierement à ce ſaint miniſtere.

Ce Couvent des Auguſtins Déchauſſés a eu pluſieurs Religieux, dont la vertu & le ſçavoir ont éclaté au dehors.

Denis Antheaume, connu dans la Religion & dans le monde ſous le nom de *Frere Fiacre*, étoit né à Marly-la-Ville, dans le Diocèſe de Paris, le 21. de Février de l'an 1609. *François Antheaume* ſon pere n'avoit point d'autre reſſource pour vivre que celle de labourer la terre. Dès que ſon fils eut atteint l'âge de quinze ans, il le mena à Paris, & le mit en apprentiſſage chez un Potier d'Etain. La douceur de ſes mœurs, & la piété qui lui étoit comme naturelle, lui inſpirerent le deſſein de quitter le monde, & de tendre à un état plus parfait. Il ſe préſenta pour entrer dans la Congrégation des Auguſtins Déchauſſés, & il y fut reçu le 19. de Mai de l'an 1631. âgé de vingt-deux ans & trois mois. Toute ſa vie religieuſe n'a preſque été qu'une ſuite continuelle de dévotion, de viſions, de révélations, & d'extaſes qui ont fait croire ce Religieux agréable aux yeux de Dieu qui l'honoroit, dit-on, de ſes communications. On a prétendu que ſes prie-

res pour la fécondité de la Reine *Anne d'Autriche* lui firent obtenir de Dieu, & prédire la groſſeſſe de cette Reine, & la naiſſance du Dauphin, qui dans la ſuite a regné ſi glorieuſement ſous le nom de *Louis le Grand*. Le *Frere Fiacre* mourut le 16. de Février de l'an 1684. dans la ſoixante-quinzieme année de ſon âge, & la cinquante-troiſieme de Religion.

Pierre Guibourg nâquit à Paris, & en entrant dans la Congrégation des Auguſtins Déchauſſés, quitta ſon nom du monde pour prendre celui d'*Anſelme de la Vierge Marie*, ſous lequel il eſt connu dans la République des Lettres. Dès qu'il eut embraſſé l'état Religieux, il donna la plus grande partie de ſon tems à la pratique de ſa regle, & l'autre à l'étude de l'Hiſtoire. Il publia en aſſez peu de tems deux ouvrages Hiſtoriques, ſavoir *le Palais de l'honneur*; & *le Palais de la Gloire*. Il publia en 1674. deux volumes *in quarto*, intitulés *l'Hiſtoire Généalogique & Chronologique de la Maiſon Royale de France, & des Grands Officiers de la Couronne*. A peine ce Livre eut-il paru que le P. *Anſelme* s'appliqua à le revoir, le corriger & l'augmenter, dans le deſſein d'en donner une nouvelle édition, mais il mourut avant qu'il y eût mis la derniere main, le 17. Janvier de l'an 1694. âgé de ſoixante-neuf ans dont il en avoit paſſé cin-

quante dans la Congrégation des Augustins Déchaussés. Le P. *Anselme*, avant que de mourir, dépoſa ſon ouvrage entre les mains de celui de ſes amis qui étoit le plus capable de corriger ce qui étoit defectueux, & d'y ajouter ce qui y manquoit. Cet ami étoit *Honoré Caille ſieur du Fourni*, Auditeur en la Chambre des Comptes de Paris, homme d'un grand diſcernement, ſçavant dans notre Hiſtoire, & très-verſé dans la Diplomatique. Celui-ci donna une nouvelle édition de l'ouvrage du P. *Anſelme* l'an 1712. en deux volumes in folio, où l'on trouve en une infinité d'endroits des preuves de ſon ſçavoir, & de ſa critique. *Du Fourni* étant mort le 20. de Février de l'an 1713. âgé de 83. ans, les Auguſtins Déchauſſés firent rentrer cet ouvrage dans leur Couvent de Paris où il avoit pris naiſſance. Le *P. Ange* entreprit de corriger & d'augmenter l'édition que *du Fourni* en avoit donnée, & aſſocia à ſes travaux le P. *Simplicien*. Celui-ci a donné une nouvelle édition en neuf volumes *in folio*.

Le P. *Placide de ſainte Helene*, étoit né à Paris le 15. de Septembre 1649. & étoit fils d'*Antoine des Mareſt*, Marchand Paſſementier. Il prit l'habit Religieux en ce Couvent le 6. de Juin de l'an 1666. & il fit profeſſion le 7. de Juin de

l'année ſuivante, étant pour lors âgé de 18. ans moins trois mois. *Pierre Duval*, fameux Géographe ayant épouſé en 1655. une des ſœurs du P. *Placide*, ſe fit un plaiſir d'enſeigner la Géographie à ſon beau frere qui n'étoit encore qu'un enfant. *Placide* s'étant enſuite conſacré à l'état monaſtique, ménagea les momens que l'obſervance réguliere lui laiſſoit, & les partagea entre la prédication & la Géographie. Il a travaillé avec ſuccès à un grand nombre des cartes géographiques qu'il a eu l'honneur de préſenter preſque toutes au Roi Louis XIV. qui les recevoit toujours avec bonté, & dit un jour en parlant de l'Auteur, & de ſes cartes. *Le P. travaille bien, ſes ouvrages ſont beaux, très-juſtes, & me font plaiſir.* Ce même Prince donna encore au *P. Placide* des marques de ſon eſtime en l'honorant de la qualité de ſon *Géographe ordinaire*, par brevet du 20. Janvier de l'an 1705. Le public a auſſi rendu juſtice aux cartes de ce Pere, & les a trouvées également belles & exactes. Le *P. Placide* mourut dans ce Couvent le 30. Novembre 1734. dans la quatre-vingt ſixieme année de ſon âge.

Je ne dois pas quitter ce Couvent ſans avertir que tout ce qu'il y a de recherché & de curieux dans la deſcription que je viens d'en faire, je le dois au R. P. *Iſi-*

dore de ſainte Madeleine qui joint aux vertus, & aux ſciences eſſentielles à ſa profeſſion, une connoiſſance exacte de l'hiſtoire de ſa Congrégation.

Je dois remarquer encore que le Roi Louis XIII. par brevet du *6.* Janvier *1638.* donna pour armoiries à ce Couvent qu'il venoit de fonder, une Notre-Dame des Victoires d'argent, en champ d'azur, accompagnée de trois fleurs de lys d'or, deux & une; l'Ecuſſon qui eſt ſurmonté d'une couronne royale fermée, eſt entouré de deux Palmes, & tenu par deux Anges.

Il manqueroit encore quelque choſe à ce que je viens de dire au ſujet de ce Couvent, ſi je ne remarquois que le Pape *Benoît XIII.* ayant été informé que les Religieux Auguſtins Déchauſſés étoient partagés en pluſieurs Congrégations, d'Eſpagne, d'Italie, de France & de Portugal; & que les Religeux de ces divers Couvents étoient tous différens les uns des autres, ſoit pour la forme de l'habit, ſoit pour le chant, ſoit pour la barbe, les uns en portant une longue, & les autres n'en portant point; les uns ayant le capuce pointu, & les autres rond; les uns chantant en plein chant, & les autres ne faiſant que pſalmodier : ce Pape, voulant que ces Congrégations fuſſent uniformes en toutes ces choſes, ordonna

par ſon bref du 22. Janvier 1726. l'uniformité dans tous les Couvents de la réforme des Auguſtins Déchauſſés, en quelques lieux du monde qu'ils ſoient, tant par rapport au chant qui ſera le Grégorien, qu'à l'égard du capuce qui ſera rond, & à la barbe qui ſera razée. Ce bref, ſur les lettres d'attache du Roi Louis XV. du 19. Juillet 1726. fut enregiſtré au Parlement par Arrêt du 27. du même mois, & de la même année.

Dans l'enceinte de ce Couvent, eſt un appartement qu'on loue de ces Peres, & qu'on nomme *le dépôt de la Marine* : c'eſt-là qu'on dépoſoit, & qu'on dépoſe encore, certains papiers, qui ſans être de rebut, ne ſont pas néanmoins d'un uſage journalier. S. A. S. M. feu le *Comte de Toulouſe*, Amiral de France, étant Chef du Conſeil de Marine, donna à ce dépôt en 1711. un objet plus étendu & plus important, en ordonnant qu'on y apportât toutes les Cartes, les Plans & les Journaux de la Marine, ce qui forma un recueil de Cartes, de Plans, de Journaux de navigation, de Mémoires, de Deſcriptions, de viſites de Rades, Ports, & principaux mouillages des quatre parties du monde. Cette collection eſt aujourd'hui la plus belle qu'il y ait au monde dans ce genre-là, & la plus utile pour perfectionner les Cartes hydrographiques, & la Navigation.

La rue neuve S. Auguſtin eſt parallele à la rue neuve des Petits Champs. Les noms de *rues neuves*, & de *Petits-Champs* que portent pluſieurs rues de ce quartier, dénotent qu'il a été un des derniers habités; en effet, j'ai oui dire en 1715. au Commiſſaire *la Mare*, Auteur du Traité de la Police, qu'il n'y avoit pas encore cent ans qu'au milieu du terrein qu'occupe aujourd'hui la Place des Victoires, il y avoit un moulin à vent.

La rue neuve S. Auguſtin eſt remplie de belles maiſons. Le premier bâtiment remarquable qu'on y voit, lors qu'on entre par la rue de Notre-Dame des Victoires, eſt:

Le Couvent des Filles *de S. Thomas d'Aquin*, de l'ordre de S. Dominique. Elles doivent leur établiſſement en cette Ville à *Anne de Caumont* femme de *François d'Orléans Longueville*, Comte de S. Paul, & Duc de Fronſac, laquelle fit venir de Toulouſe à Paris la mere *Marguerite de Jeſus*, avec cinq autres Religieuſes, & une ſœur converſe. La mere *Marguerite de Jeſus* ſe nommoit dans le monde *Marguerite de Senaux*, & étoit né le 21. de Novembre de l'an 1589. Dès l'âge de quinze ans, elle fut mariée au ſieur de *Garibal*, Conſeiller au Parlement de Toulouſe, & de leur mariage naquirent pluſieurs enfans qui moururent

rent tous, avant que d'avoir reçu le bâteme. Ils furent si touchés l'un & l'autre de ce malheur, que d'un mutuel consentement, ils résolurent de se séparer pour se donner entierement à Dieu. Le sieur de *Garibal* se fit Chartreux, & mourut douze ans après Prieur de la Chartreuse de Ville franche en Rouergue. *Marguerite de Senaux* prit l'habit de S. Dominique dans le Couvent de sainte Catherine de Sienne à Toulouse, d'où elle sortit le 22. d'Octobre de l'an 1626. avec cinq Religieuses de chœur, & une sœur converse pour venir à Paris. Elles furent installées le 6. Mars 1627. dans une maison du Fauxbourg S. Marcel, près la rue des Postes, que la *Comtesse de S. Paul* leur fondatrice avoit achetée. Elles y demeurerent jusqu'en 1633. qu'elles allerent s'établir dans la rue d'Orléans au Marais; mais ne s'y trouvant pas encore assez commodément logées, elles vinrent dans la rue neuve S. Augustin, & y firent bâtir vers l'an 1652. le Couvent qu'on y voit.

Le portail extérieur de ce Monastere est vis-à-vis la rue Vivienne, & ne répond point à la beauté de sa situation. L'Eglise a été achevée en 1715. le frontispice orné de colonnes ioniques, en portique, est d'une forme réguliere, & agréable. La *Comtesse de S. Paul* leur

fondatrice, morte le 2. de Juin de l'an 1642. fut inhumée dans l'Egliſe que ces Religieuſes ont eue dans la rue d'Orléans au Marais, & ſes cendres ont été tranſportées dans celle-ci, lorſque ces Filles s'y ſont établies.

L'Hôtel de Gramont a appartenu autrefois à *Monerot* dont le nom eſt encore connu des gens d'affaires. Il eſt grand, & accompagné d'un beau jardin. Les Ducs de *Gramont* qui le poſſedent depuis trois ou quatre générations, lui ont donné tout l'agrément, & toutes les commodités convenables aux Hôtels des grands Seigneurs.

L'Hôtel des Marets a appartenu à *Louis Robert*, Seigneur de la Fortelle, Préſident en la Chambre des Comptes, mais *François Douvet*, *Comte des Marêts*, Grand Fauconnier de France, ayant épouſé *Marie Robert*, l'une des filles de ce Préſident, le 22. Décembre 1701. & cet Hôtel étant tombé dans le partage de ſa femme, il a toujours porté depuis le nom d'*Hôtel des Marêts*. On y admire trois plafonds qui ont été peints par feu *Jouvenet*.

L'Hôtel du feu Duc *de Tremes* Gouverneur de Paris, & premier Gentilhomme de la Chambre du Roi a été bâti ſur les deſſeins de *le Pautre*, un des habiles Architectes de ſon tems, pour

Joachim Seigliere de Boisfranc, Chancelier de *Philippe de France*, Duc d'Orléans, dont le *Duc de Tremes* ayant épousé la fille, cet Hôtel a fait partie de sa dot.

L'Hôtel de la feue Princesse *Marie-Anne de Bourbon* légitimée de France, & premiere Douairiere *de Conti*, fut bâti pour *Fremont*, l'un des Fermiers Généraux de Louis XIV. Il a appartenu depuis au *Maréchal de Lorges* son gendre, & ensuite au *Duc de Lorges* son petit fils. Ce dernier le vendit à la *Princesse de Conti*. C'est aujourd'hi l'*Hôtel de la Valliere*.

L'Hôtel du Duc d'Antin, fut bâti en 1707. pour *François Mauricet de la Cour*, connu sous le nom de *la Cour des Chiens*, parceque *Marie Mauricet* sa sœur, avoit épousé *Pierre Deschiens* un des plus fameux Financiers de notre tems. Ce bâtiment a été construit sur les desseins, & sous la conduite de *Pierre Levé* Architecte, & a coûté plus de deux cens mille écus à bâtir. Il est vaste, mais tourné d'une maniere qui lui à fait donner avec juste raison, le nom d'*Hôtel de Travers*. Quoique la *Cour Deschiens* eût dit plusieurs fois que ses biens passoient *vingt millions*, cependant à sa mort, arrivée au mois de Février 1710. il étoit comptable envers le Roi de plusieurs traités

fort considérables, & presque tous les effets de sa succession ayant été divertis, le Roi fut obligé de prendre sa maison, & les autres effets qu'on n'avoit pu cacher. Sa Majesté donna cette maison en payement d'une somme qu'il devoit à S. A. S. M. *le Comte de Toulouse*, par contrat du 30. Avril 1712. Ce Prince ne trouvant point cette maison assez grande pour lui, la vendit en 1713. à *Louis Antoine de Pardaillan de Gondrin Duc d'Antin*, pour lors Directeur Général des bâtimens, jardins, arts, & Manufactures de France; & ce Seigneur en a fait un des plus beaux Hôtels qu'il y ait à Paris. Le terrein sur lequel il est situé, est dans les censives de l'Archevêque de Paris, des Religieux de S. Denis de la Chartre, du Seigneur de la Grange Bateliere, & des Religieux de S. Victor.

Cet Hôtel s'appelle *l'Hôtel de Richelieu* depuis 1757. qu'il a été acquis par le Maréchal de ce nom : on y a fait beaucoup de changemens. On a regraté la porte qui est assez belle, mais on y a ajouté un couronnement d'un très mauvais goût. C'est un trophée militaire au milieu duquel sont ses armoiries, & où l'on voit une confusion de drapeaux, de cuirasses, de canons sans ordre & de la plus lourde exécution. Un nouveau corps de bâtiment a été construit en aîle, &

lié à l'ancien; il eſt découvert en terraſſe & ſon extrémité donne ſur la rue de Louis le Grand : comme il ne ſymetriſe pas avec le reſte du bâtiment, l'effet n'en eſt point agréable lorſqu'on entre dans la cour. Les murs, & le plafond du grand eſcalier ſont nouvellement ornés d'une architecture peinte avec beaucoup d'intelligence & d'un grand goût par le ſieur *Bruneti*. De grandes colonnes corinthiennes canelées d'un bon ton de couleur, portent un entablement qui s'éleve juſqu'à la vouſſure du platfond; les anciens modillons très bien ſculptés, & peints dans le même ton que l'architecture, forment un enſemble admirable.

Au-deſſus de cette corniche ſur une eſpece d'attique ſont poſées quelques figures & des chûtes de tapis qui font un fort bel effet ſans nulle confuſion. Au travers des grandes colonnes qui portent cet entablement, on voit ſur un ſecond plan une belle architecture en arcades d'un autre ton de couleur, enrichie de pluſieurs ſtatues très bien placées. Toute l'architecture du premier plan eſt portée par de grands ſtilobates interrompus à propos par des médaillons ornés de feſtons de feuilles de chênes. On a placé dans la partie de l'eſcalier qui a le plus d'étendue, & ſur le premier plan un trophée militaire de la plus richecompoſi-

tion. On y voit des canons ſur leurs affuts, des timbales, des drapeaux, des boucliers, &c. très ſagement ordonnés & peints d'une grande maniere. Au milieu du platfond eſt repréſenté une renommée d'un beau ton vague, mais dont le deſſein laiſſe quelque choſe à déſirer. Toutes les figures de cet eſcalier, dont l'architecture eſt un des plus beaux ouvrages du ſieur *Bruneti*, ont été peintes par le ſieur *Eyſen*.

Les dedans de cet Hôtel ont auſſi été changés. On a diviſé en pluſieurs pieces la galerie du rez-de-chauſſée, que l'on a enrichies de tout ce que la ſculpture en menuiſerie & en plâtre a pu exécuter de mieux travaillé en trophées, chutes de fleurs, guirlandes, &c. Le tout eſt doré d'or de pluſieurs couleurs.

Au premier étage de cet Hôtel eſt un ſalon d'un goût ſingulier : il eſt revêtu de panneaux de vieux laque avec des peintures chinoiſes, dont les formes toutes variées & ornées de glaces offrent un coup d'œil tout à fait ſéduiſant.

On a fait dans le jardin des changemens conſidérables. Le parterre eſt quarré long, décoré d'une infinité de ces corbeilles ſi fort à la mode, & dont les contours ſouvent biſarres renferment différentes eſpeces de fleurs. Dans les deux milieux des côtés ſont deux amphithéa-

prés en forme de pilastres : la haut est terminé par une espece de chapiteau corinthien. Un grand balcon regne le long de ces trois faces extérieures. Le sieur *Chevautet* Architecte en réputation a donné tous les desseins des embellissements de cet Hôtel & du jardin, à l'exception du mauſſade trophée qui est sur la grande porte.

En sortant de cet Hôtel on doit remarquer dans la maison qui est vis-à-vis des mufles de lions d'un grand caractere, qui portent deux balcons de cette maison.

Dans la même rue à peu de distance de l'Hôtel de Richelieu, est une fontaine dont l'emplacement entre deux égouts a été avec raison désaprouvé du public. Cette fontaine est décorée d'un ordre dorique, dont l'attique est chargé de sculptures, & d'un marbre sur lequel sont gravés en lettres d'or les deux vers que voici.

Rex loquitur, cadix è ſaxo fons, omen amemus :
Inſtar aquæ ô cives omnia ſponte fluent.

La rue neuve des Petits-Champs, & la rue neuve S. Auguſtin se communiquent par le moyen de six rues qui aboutissent de l'une à l'autre, & qui sont en tout, ou en partie du quartier de Montmartre.

La rue de Louis le Grand commence à la rue neuve des Petits-Champs & borne la rue neuve S. Auguſtin à un de ſes bouts : elle finit au rempart. Les maiſons qui la forment ſont belles, & nouvellement bâties.

La rue d'Antin conduit de la rue neuve des Petits-Champs à la rue neuve S. Auguſtin, & à la grande-porte de l'Hôtel d'*Antin*, dont elle porte le nom.

La rue Gaillon aboutiſſoit d'un côté à la rue S. Honoré, & de l'autre à la rue neuve S. Auguſtin. Elle s'appelloit en 1595. la ruelle *Michault Riegnault* ; en 1521. la ruelle *Michault Reignault*, du nom d'un Voiturier nommé *Michel Reignaut*, qui y demeuroit dans un grand logis accompagné d'un jardin. Le nom de Gaillon qu'elle porte à préſent, eſt celui d'une maiſon appellée en 1578. *la Maiſon & l'Hôtel de Gaillon*, dont la principale porte étoit dans la rue S. Honoré. De cette rue on en a fait deux, dont celle qui va de la rue S. Honoré à la rue neuve des Petits-Champs, ſe nomme la rue neuve S. Roch, & eſt du quartier du Palais Royal. Celle qui a retenu le nom de rue de Gaillon commence à la rue neuve des Petits-Champs, & finit à la rue neuve S. Auguſtin, & eſt du Quartier Montmartre. C'eſt dans cette derniere partie, derriere l'Hôtel de Pont-

chartrain (aujourd'hui l'Hôtel du Contrôleur Général) qu'étoit une des portes de la Ville, nommé *la Porte Gaillon*: elle fut abatue en 1700. pour l'ornement & la commodité de ce quartier.

La rue Sainte Anne a été ainſi nommée en l'honneur *d'Anne d'Autriche* Reine de France. Elle commence à la rue de *l'Anglade*, & ſe termine à la rue neuve S. Auguſtin. Elle eſt en partie du quartier du Palais Royal, & en partie de celui de Montmartre. Cette derniere partie commence à la rue neuve des Petits-Champs, & finit à la rue neuve ſaint Auguſtin. Elle a porté les noms de *rue neuve ſainte Anne* & de *rue de Lyonne*, mais ſon véritable nom eſt celui de rue *ſainte Anne*.

On remarque dans cette rue une maiſon occupée par une Communauté de Filles établie pour la propagation de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, & qu'on nomme *les Nouvelles Catholiques*. Cette Communauté fut inſtituée le 6. de Mai 1634. par *Jean François de Gondi* Archevêque de Paris, approuvée par une bulle du Pape Urbain VIII. & autoriſée par brevet du Roi du 4. Juillet 1634. & par Lettres Patentes, en conſéquence, du mois d'Octobre 1637. Les premieres filles qui gouvernerent cette Communauté, furent tirées

de celle de la Providence, ayant la Sœur *Garnier* à leur tête. Elle demeurerent d'abord dans la rue des Foſſoyeurs derriere S. Sulpice; puis dans la rue ſainte Avoye; & enfin dans la rue ſainte Anne, où le *Maréchal de Turenne* nouvellement converti à la Religion Catholique, leur procura la maiſon qu'elles occupent. Le brevet, & les Lettres Patentes dont je viens de parler, n'avoient point été enregiſtrées, lorſque Louis XIV. approuvant de nouveau cet établiſſement, fit expédier des lettres de ſurannation au mois d'Octobre de l'an 1649. puis des Lettres Patentes au mois d'Avril de l'an 1673. par leſquelles il confirma de nouveau cet établiſſement, & ordonna que cette maiſon, & celle qui eſt deſtinée pour les hommes nouvellement convertis, jouiroient des privileges, franchiſes, libertés, & exemptions dont jouiſſent les maiſons de fondation royale; à condition néanmoins que leſdites deux maiſons & Communautés ne pourront être changées en maiſons de profeſſion Religieuſe, mais demeureront toujours en état de Séculier, comme elles ont commencé & continué juſqu'alors, & que l'on y vivra ſelon les regles & ſtatuts donnés & à donner par l'Archevêque de Paris. Dans ces mêmes Lettres Patentes, il eſt dit, que Louis XIV. donnoit gra-

tuitement à cette maiſon une aumône annuelle de mille livres. Ces Lettres Patentes furent regiſtrées au Parlement le 7. d'Août de l'an 1673. en la Chambre des Comptes le 29. du même mois ; & au Bureau des Finances le 28. de Septembre de la même année.

La partie de la rue de Richelieu qui conduit de la rue neuve des Petits-Champs au boulevart, eſt compriſe dans le quartier que je décris ici. On apperçoit en y entrant une grande & belle maiſon qu'on nommoit en dernier lieu *l'Hôtel de la Banque Royale*, & auparavant *l'Hôtel de Nevers*. C'eſt dans la galerie de cet Hôtel qu'étoit la Bibliotheque du Cardinal Mazarin qui fut diſſipée du tems des troubles que cauſa ſon Miniſtere. Cet Hôtel ayant été aquis par le Roi, on y mit la Banque Royale, & on y fit des réparations très-conſidérables en 1719. & en 1720. Pour lors on fit peindre cette galerie par *Pelegrini*, Peintre Vénitien, qui s'étoit acquis de la réputation par les différens ouvrages qu'il avoit faits en Italie, en Allemagne, & en Angleterre. Le deſſein du Peintre fut de repréſenter ici par des tableaux allégoriques les avantages que la France devoit retirer de Banque Royale, & de la Compagnie des Indes ; mais le ſuccès de ce ſiſtême répondit ſi mal aux eſpérances

dont on avoit flaté les peuples, qu'il doit être regardé comme un des plus triſtes évenemens de toute notre hiſtoire ; & c'eſt pour tâcher d'en effacer le ſouvenir autant qu'il eſt poſſible, qu'on a fait détruire, il y a quelques années, toutes les peintures que Pelegrini avoit faites dans cette galerie. Le Conſeil du Roi ayant rendu un Arrêt le 14. de Septembre de l'an 1721. qui ordonnoit le tranſport de la Bibliotheque du Roi en l'Hôtel de la Banque Royale, on mit au-deſſus de la grand-porte de cet Hôtel.

BIBLIOTHEQUE DU ROY.

Cette Bibliotheque eſt l'ouvrage de pluſieurs de nos Rois, ou pour mieux dire c'eſt celui de *Louis le Grand* & de *Louis XV.* qui l'ont tellement augmentée & enrichie, qu'elle eſt aujourd'hui la plus nombreuſe & la plus curieuſe qu'il y ait en Europe.

Le Roi Charles V. avoit une Bibliotheque qui étoit la plus belle de ſon tems, mais elle fut diſſipée ſous le Regne de Charles VII. ſon fils : le Regne de Charles VI. fut trop tumultueux pour que ce Prince ſongeât à la rétablir. Louis XI. Charles VIII. & Louis XII. en formerent une nouvelle, qui, lorſque François I. parvint à la Couronne, n'étoit encore compoſée que de deux mille volu-

mes. Ce Prince qui aimoit les belles Lettres & les Sciences, l'augmenta considérablement, & la fit placer dans son Château de Fontainebleau. *Catherine de Médicis* l'enrichit beaucoup par les médailles, & les Manuscrits rares qu'elle apporta de la Bibliotheque de Florence dans celle-ci. La Bibliotheque de Fontainebleau fut dissipée en partie pendant les troubles de la Ligue, & les tristes restes en furent transportés à Paris, & placés dans une maison de la rue de la Harpe, puis dans l'enceinte du grand Couvent des Cordeliers. M. *Colbert* la fit transporter en 1666. dans la rue Vivienne auprès de son logis, dans la vûe de l'approcher du Louvre où le Roi avoit dessein de la placer magnifiquement. Elle commençoit pour lors à prendre forme, car *Pierre & Jacques Dupuy*, qui en avoient eu successivement la garde, l'avoient augmentée des leurs qu'ils avoient donnés au Roi par leurs Testamens. Gaston de France *Duc d'Orléans*, qui étoit mort à Blois, avoit aussi prié le Roi dans son Testament, de vouloir bien accepter sa Bibliotheque, & tout ce que sa curiosité avoit rassemblé dans son cabinet. Ce fut en conséquence de cette disposition qu'on porta dans la rue Vivienne la Bibliotheque de ce Prince pour la joindre & l'incorporer à celle du Roi.

Cette Bibliotheque s'acrut infinimene dans la ſuite par divers Manuſcrits, & par quantité de livres rares & d'eſtampes dont ce grand Prince fit faire la recherche & l'acquiſition dans tous les Pays du monde par des perſonnes intelligentes, avec des ſoins & des dépenſes extraordinaires. Les Manuſcrits recueillis par *Antoine de Lomenie*, ſieur de la Ville-aux-Clercs Secretaire d'Etat, mort en 1638. avoient été donnés par lui, deux ans avant ſa mort, à ſon fils Henri Auguſte de Lomenie *Comte de Brienne* dont ils portent ordinairement le nom. Ils ſont au nombre de 360. volumes magnifiquement reliés. Le Roi les acheta quarante mille livres du fils aîné du Comte de Brienne. *Hyppolite Comte de Bethune*, Chevalier des Ordres du Roi, mort en 1665. donna au Roi par ſon Teſtament tous les Manuſcrits qu'il avoit raſſemblés au nombre de mille cinq cens ſoixante volumes *in folio*, dont plus d'onze cents regardent l'Hiſtoire de France. On aſſure que parmi ces volumes il y en a mille de lettres originales de la plûpart des Rois, Reines, Princes, & Princeſſes, & Républiques de l'Europe; de leurs grands Officiers, & Miniſtres d'Etat; de négotiations, de traités de paix, d'alliances, d'inſtuctions d'Ambaſſadeurs, & d'autres pieces curieuſes dont on peut tirer

de grandes connoiſſances pour l'hiſtoire depuis l'an 1300. juſqu'au milieu du dix-ſeptieme Siecle.

Le 19. Février de l'an 1711. le Roi acheta le cabinet de *François Roger de Gaigneres*, ancien Gouverneur de la ville & Principauté de Joinville, dans lequel il y avoit plus de deux mille volumes de Manuſcrits, qui après ſa mort arrivée le 27. Mars 1715. furent portés en partie au Louvre dans le cabinet où ſont gardés les regiſtres de la Secretairerie des affaires étrangeres; & en partie à la Bibliotheque du Roi.

L'Abbé de Louvois, qui étoit Garde de la Bibliotheque du Roi, & qui n'avoit rien épargné pour ſon accroiſſement, ſongea encore à l'enrichir dans les derniers momens de ſa vie : par ſon teſtament il légua au Roi tous ſes Manuſcrits.

Charles d'Ozier, ſavant dans notre Hiſtoire Généalogique, vendit au Roi ſon cabinet qui eſt un tréſor précieux pour notre Hiſtoire & pour nos Généalogies. Les Manuſcrits *d'Etienne Baluze* ſont auſſi dans cette Bibliotheque; le Roi les fit acheter après la mort de ce Sçavant.

Mais elle doit ſes plus grandes augmentations au Cardinal de Fleury qui envoya en Orient par ordre du Roi deux hommes habiles (Meſſieurs *Sevin* & *Fourmont*) pour y ramaſſer tout ce qu'ils pourroient

pourroient trouver de Manuscrits Grecs & Orientaux. On acquit en même tems la Bibliotheque des Manuscrits de Monsieur *Colbert*, une des plus considérables de l'Europe; la Bibliotheque de S. Martial de Limoges & plusieurs autres, enforte qu'en moins de trois ans on a enrichi la Bibliotheque du Roi d'environ dix mille Manuscrits, qui joint à ceux qui y étoient auparavant, montent au nombre de trente-trois mille, dont quatre mille sont grecs *.

Le cabinet des médailles & des curiosités étoit autrefois dans le même endroit que la Bibliotheque : ce ne fut qu'en 1684. que le Roi ordonna qu'on le transportât à Versailles où il est actuellement. Le seul monument qui resta à la Bibliotheque du Roi, fut celui qu'on nomme le *tombeau de Childeric*, découvert à Tournay en 1653. par des ouvriers qui creusoient les fondemens d'une maison proche l'Eglise de *S. Brice*, au de-là de l'escaut. Cet endroit, lors de la mort de Childeric, c'est-à-dire l'an 481. n'étoit pas encore enfermé dans l'enceinte de cette Ville, & ce Roi fut ici inhumé

* Cette Bibliotheque est aujourd'hui d'environ cent cinquante mille volumes sans compter les Livres d'estampes, qui sont dans un lieu séparé au rez-de-chaussée. Celle-ci contient dix mille Livres imprimés & cinquante mille Manuscrits.

près du grand chemin, selon la coutume des Romains, & celle des Barbares. Les restes précieux qu'on trouva dans ce tombeau, & qu'on voit à présent dans cette Bibliotheque sont, quantité d'abeilles d'or, un stile d'or avec des tablettes, un globe de cristal, la figure d'une tête de bœuf d'or, des médailles d'or & d'argent des Empereurs qui avoient gouverné l'Empire devant, & pendant son regne; plusieurs anneaux aussi d'or, sur un desquels est un cachet où la figure de ce Roi est empreinte. Le visage en est beau & sans poil; les cheveux sont longs; nattés, & jettés derriere le dos; autour de cette figure se lit le nom de *Childeric*. Ce Prince étant revenu dans les Gaules pour quelque nouvelle expédition, mourut auprès de Tournay, & fut enterré dans un grand chemin qui conduisoit à cette Ville; de même que le grand *Alaric* se retirant après le pillage de la ville de Rome, fut enterré par son armée dans son Camp même. Comme Tournay n'étoit pas à la France en 1653. ce monument, dès qu'il eut été découvert, fut porté à l'Archiduc *Leopold-Guillaume d'Autriche*, pour lors Gouverneur des Pays-bas, après la mort duquel il passa à l'Empereur, qui le donna *à Jean-Philippe de Schonborn*, Electeur de Mayence, & celui-ci en fit présent au Roi en 1664.

La Bibliotheque du Roi ayant été transportée à l'Hôtel de la Banque Royale, conformément à l'Arrêt du Conseil dont j'ai parlé ci-dessus, on distribua & l'on orna la grande galerie de cet Hôtel, d'une maniere convenable à y placer les Livres. On la partagea en trois par le moyen d'un grand cabinet qu'on a pratiqué vers le milieu, & on mit dans ces trois pieces des tablettes sculptées très-proprement. Comme cette galerie est fort élevée, on en a partagé horizontalement la hauteur par des balcons qui regnent au tour.

On a travaillé (en 1731.) à pratiquer des cabinets, où l'on puisse placer, dans le même goût, les globes du P. *Coronelli*, qui étoient à Marly, & qui sont à présent dans cet Hôtel. Chacun de ces globes occupera deux chambres l'une sur l'autre. Le pied & un des hémispheres du globe sera dans la piece d'en bas, & l'autre hémisphere sera dans la chambre au-dessus, dont le plancher sera percé exprès, ce qui sera d'une grande commodité pour ceux qui voudront étudier & examiner ces globes *.

Tout le monde sçait que ces globes

* Tous ces projets n'ont point été exécutés. Ces globes sont enfermés dans un lieu obscur & très humide au rez-de-chaussée, & seront bientôt entierement détruits par la pourriture.

ont été inventés & construits par le Pere *Coronelli*, & consacrés au Roi *Louis le Grand* par le Cardinal d'Estrées. Ils ont onze pieds onze pouces, & six lignes de diamètre, c'est-à-dire, trente quatre pieds six pouces, & quelques lignes de circonférence. Ils n'ont dû être regardés comme parfaits que depuis que *Butterfield* a construit de grands cercles de bronze de plus de treize pieds de diamêtre, qui en sont les horizons & les méridiens. Les inscriptions qui servent de dédicace, sont gravées sur des lames de cuivre doré, & font également honneur à l'esprit & au cœur du Cardinal d'Estrées. Voici celle du globe céleste.

A L'AUGUSTE MAJESTÉ
DE LOUIS LE GRAND,
L'INVINCIBLE, L'HEUREUX,
LE SAGE, LE CONQUERANT.

César Cardinal d'Estrées, *a consacré ce globe céleste, où toutes les étoiles du firmament & les planetes sont placées, au lieu même où elles étoient à la naissance de ce fameux Monarque; afin de conserver à l'éternité une image fixe de cette heureuse disposition, sous laquelle la France a reçu le plus grand présent que le Ciel ait jamais fait à la Terre.*

M. DC. LXXXIII.

L'inſcription du globe terreſtre eſt conçûe en ces termes :

A L'AUGUSTE MAJESTÉ
DE LOUIS LE GRAND,
L'INVINCIBLE, L'HEUREUX,
LE SAGE, LE CONQUERANT.

César Cardinal d'Eſtrées, *a conſacré ce globe terreſtre pour rendre un continuel hommage à ſa gloire, & à ſes héroïques vertus, en montrant les Pays où mille grandes actions ont été exécutées, & par lui-même & par ſes ordres, à l'étonnement de tant de Nations qu'il auroit pû ſoumettre à ſon Empire, ſi ſa modération n'eût arrêté le cours de ſes Conquêtes, & preſcrit des bornes à ſa valeur, plus grande encore que ſa fortune.*

M. DC. LXXXIII.

La garde de cette Royale Bibliotheque fut confiée, après la mort de l'Abbé de Louvois, à M. *Jean-Paul Bignon*, Abbé de S. Quentin en l'Iſle, Conſeiller ordinaire au Conſeil d'Etat, &c. Il fut pourvu de cette Charge le 15. de Septembre de l'an 1719. L'honneur que Meſſieurs Bignon font depuis longtems aux Belles-Lettres & aux Sciences, a rendu cette Charge comme héréditaire dans leur famille, le pere & le grand-

pere de M. l'Abbé Bignon l'ont poſſedée; cet illuſtre Abbé étant mort le 14 mars 1743. cette Charge a paſſé à *Armand Jerôme Bignon* ſon neveu, Maître des Requêtes Commandeur des Ordres du Roi, de l'Académie Françoiſe & honoraire de celle des Inſcriptions.

Le Roi par Edit du mois de Janvier 1720. a réuni à la Charge de Maître de la Librairie, celle de Garde de la Librairie du Cabinet du Louvre; puis celle de Garde de la Bibliotheque de Fontainebleau.

Sous M. *Bignon*, il y a pluſieurs Sçavans employés à la Bibliotheque du Roi, qui ont ſous leur garde différentes portions des richeſſes renfermées dans cet immenſe Tréſor.

M. l'Abbé *Sallier* de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, & Profeſſeur en hebreu au College Royal, a la garde des imprimés.

M. *Capperonnier*, de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres, & Profeſſeur en grec au College Royal, a la garde des Manuſcrits.

M. l'Abbé *Barthelemi* de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres, a la garde des médailles & des Antiques.

M. *Joly* a la garde des eſtampes & des planches gravées.

Il y a de plus des Sçavans attachés à cette Bibliotheque & appointés par le Roi, les uns pour interpreter les langues étrangeres; d'autres sont propofés à la recherche des livres qui ne sont point dans cette nombreuse collection.

Cette Bibliotheque est ouverte à tout le monde deux jours de la semaine, savoir le Mardi & le Vendredi.

L'Hôtel de Jars est de l'autre côté de la rue, & a pris son nom de François de Rochechouart *de Jars*, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, & Commandeur de Lagni, qui le fit bâtir sur les desseins du fameux *François Mansard*. La porte de cet Hôtel est un morceau estimé des connoisseurs. Cette maison a appartenu, depuis la mort du Commandeur de Jars arrivée en 1670. au Cardinal *de Coislin*, premier Aumônier du Roi; puis au Duc *de Coislin*, Evêque de Metz & premier Aumônier du Roi. Ce dernier le vendit en 1714. à *Olivier de Senozan*, qui peu content de la distribution de cet Hôtel, n'en conserva que la cage, & fit entierement changer les dedans. Cette maison qui est revenue depuis au Duc de Coislin, Evêque de Metz, appartient aujourd'hui au Président de *Senozan*.

Au bout de cette rue, du côté du rempart, on a bâti en 1704. sur les desseins

de *Cartauſt*, une maiſon pour *Croſat* le cadet : c'eſt une des plus agréables & des plus curieuſes de Paris, tant pour l'architecture, que par les peintures de la galerie, & par les tableaux, les eſtampes & les deſſeins des grands Maîtres, & ſurtout par les chefs-d'œuvres de *la Foſſe*. Cet Hôtel ayant paſſé à la maiſon de *Gontaut*, on a fait beaucoup de changemens au Jardin que l'on a décoré de tout ce que l'art pouvoit imaginer de plus élégant. On a pratiqué à l'extrémité une pente douce qui conduit à une terraſſe au bout de laquelle eſt une belle porte grillée qui ouvre une ſortie ſur le boulevard. Du tems que M. *Croſat* avoit cette maiſon, il avoit fait pratiquer un paſſage vouté par lequel on alloit par-deſſous le boulevard à une autre terrein vis-à-vis, dont il avoit fait un Jardin potager. Cette portion de terrain a été vendue par les nouveaux acquereurs à M. *le Normand* Fermier Général qui l'a achetée un prix exceſſif à cauſe de la convenance.

La rue de *Richelieu* étoit terminée du côté du rempart, par une porte de la ville, nommée *la Porte de Richelieu*, qui après avoir ſubſiſté plus de ſoixante ans, fut abatue en 1701. conformément aux plans qu'on avoit faits pour l'embelliſſement de Paris.

La rue S. Marc va de l'endroit où étoit

la Porte de Richelieu, à la Porte Montmartre. On y a bâti en 1704. une grande maison pour *Thomas Rivié*, Secretaire du Roi, sur les desseins de *Lassurance*. Les dedans en sont beaux & commodes, mais la décoration extérieure fait pitié à ceux qui se connoissent en architecture. *Nicolas Desmaretz*, Controleur Général des Finances, y a demeuré depuis 1711. jusqu'à sa mort. Elle porte aujourd'hui le nom d'*Hôtel de Luxembourg*.

La rue Vivien, ou *Vivienne*, est une des six, qui de la rue neuve des Petits-Champs, aboutissent à la rue neuve saint Augustin. *Jacques Tubeuf*, une des créatures de la Reine Anne d'Autriche & du Cardinal Mazarin, y fit élever la plus belle maison qu'il y ait dans cette rue. La cour est grande & bien proportionnée; le bâtiment est orné de ce côté-ci de pilastres doriques, qui feroient un bel effet, s'ils n'étoient sur des piedestaux si exhaussés, qu'ils n'ont aucune proportion avec ces pilastres. Cette maison a appartenu à *Charles Colbert*, *Marquis de Croissi*, Ministre & Secretaire d'Etat, d'où il retient encore le nom, puis à *Jean-Baptiste Colbert*, Marquis de Torcy, son fils, aussi Ministre & Secretaire d'Etat sous le Regne de Louis XIV. Le Marquis de *Torcy* la vendit, du tems de la minorité de Louis XV. au sieur *Fargés*,

Entrepreneur général des vivres. Le *Maréchal de Bezons* a longtems occupé cette maison.

La maison de *Melchior de Blair*, l'un des Fermiers Généraux du Roi, est encore une des plus remarquables de cette rue. Elle a été agrandie & embellie en 1713. sous la conduite de *Germain Boffrand*, un des Architectes de ce tems, qui a le plus contribué à l'embellissement de cette Ville, par les belles maisons qu'il a fait élever.

La rue de Notre-Dame des Victoires a pris son nom de l'Eglise des Augustins Déchaussés qui est sous cette invocation. Elle commence à la grande porte extérieure du Couvent de ces Peres, & s'étend le long des murs de leur Eglise, de leur Couvent & de leur jardin, & va se rendre dans la rue *Montmartre*, auprès de la nouvelle porte de ce nom. Le peuple l'appelle souvent *la rue des Victoires*.

La rue du Mail a retenu le nom d'un mail fort long qu'il y avoit ici, & qui a subsisté jusqu'en 1633. J'en ai fait mention sous le nom de *Palmail*, en parlant du premier terrein que les Augustins Déchaussés acquirent dans l'endroit où ils sont à présent. Cette rue commence à la rue neuve des Petits-Peres, & se termine dans la rue Montmartre, vis-à-vis celle de *Clery*.

La rue de Clery commence à la rue Montmartre, & finit à la rue Montorgueil, tirant vers la Porte S. Denis. On remarque dans cette rue une grande maison qui a appartenu à *Berthelot de Pleneuf*, puis au Roi, & enfin à feu M. *le Blanc*, Secretaire d'Etat au Département de la Guerre.

La rue des Fossés-Montmartre va de la Place des Victoires à la rue Montmartre, où elle se termine à l'endroit où étoit l'ancienne Porte Montmartre, qui fut démolie en 1633. & en la place de laquelle on établit la *Boucherie* qu'on y voit encore aujourd'hui. Les fossés qui défendoient cette porte, étoient sur le terrein qu'occupent à présent la rue des Fossés-Montmartre & la rue neuve saint Eustache.

La rue Montmartre a pris son nom de la montagne, nommée *Montmartre*. Cette rue est de deux quartiers différens : une partie est du quartier Montmartre ; & l'autre, de celui de S. Eustache.

Dans cette rue, entre celles du *Croissant*, & du *Tems-perdu*, on de *S. Joseph*, est la Chapelle de *S. Joseph* qui est une aide de S. Eustache, & dont le cimetiere est celui de cette Eglise Paroissiale *. C'est

* *Saint Joseph n'est point une aide de S. Eustache*, dit M. l'Abbé le Bœuf, histoire du Diocese tome 1. pag. 107. *& il n'y a ni S. Ciboire*,

dans ce cimetiere que fut enterré *Jean-Baptiſte Poquelin*, le Terence de ſon ſiecle, qui s'eſt rendu ſi célebre ſous le nom de *Moliere*. Il mourut le 17. de Février 1673. après s'être trouvé mal à la troiſieme repréſentation du Malade Imaginaire, l'une de ſes pieces. L'Archevêque de Paris, ne vouloit pas d'abord qu'il fut inhumé en terre ſainte, cependant il y conſentit, a condition que l'enterrement ſe feroit ſans pompe & ſans bruit, par deux Prêtres qui accompagneroient le corps ſans chanter.

Jean de la Fontaine fut auſſi inhumé dans le cimetiere de cette Chapelle, où ſon ami *Moliere* l'avoit été vingt-deux ans auparavant. *La Fontaine* étoit né le 8. Juillet 1621. à Château-Thierry. Il a été, de l'aveu de tous ceux qui ont du goût, de tous le plus naïf, le plus ingénieux, & le plus difficile à imiter. Il fut reçu à l'Académie Françoiſe le 2. Mai 1684. & mourut à Paris, rue Platriere, le 13. Mars 1695.

ni Fonds Baptiſmaux. Le terrein qu'occupe cette Chapelle appartenoit au Chancelier *Seguier* qui le donna en échange à la Paroiſſe S. Euſtache pour le cimetiere qui étoit près de ſon Hôtel rue du Bouloir. La Chapelle de S. Joſeph fut conſtruite en 1640. & le Chancelier y mit la premiere pierre le 14. Juillet : dès-lors ce terrein devint le cimetiere de S. Euſtache à la place de l'ancien.

Au bout de cette rue eſt l'*Hôtel d'Uzès*, belle maiſon, bâtie au commencement de ce ſiecle.

On trouve enſuite *la Porte-Montmartre*, ou plutôt la place qu'elle occupoit, car elle a été démolie. Elle avoit été élevée lorſqu'on détruiſit celle qui étoit dans l'endroit où eſt la boucherie.

Dans le fauxbourg on voit, entr'autres, quelques maiſons qu'on nomme *les Briolets*, & dont je n'ai pû découvrir l'étymologie.

La Chapelle de *Notre-Dame de Lorette* eſt auſſi dans ce fauxbourg; c'eſt une aide de la Paroiſſe de Montmartre. Les habitans des porcherons des Paroiſſes de S. Euſtache & de Montmartre, obtinrent de Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, la permiſſion de faire conſtruire cette Chapelle ſous l'invocation de *Notre-Dame de Lorette*, dans le diſtrict de la Paroiſſe de Montmartre, pour y recevoir les Sacremens en cas de néceſſité. Cette Chapelle ayant été bâtie & conſacrée, les habitans de ces Paroiſſes demanderent en 1646. au même Archevêque de Paris, qu'il leur fût permis d'inſtituer dans cette Chapelle une Confrerie ſous le titre & invocation de *Notre-Dame de Lorette*, dont la Fête tombe au jour de la Nativité de la Vierge, & d'y faire le même jour & les au-

tres Fêtes de la Vierge, le Service solemnel à haute voix, & même tous les Dimanches de l'année. L'Archevêque de Paris après avoir vû la déclaration des Curés de S. Eustache & de Montmartre, leur permit le 13. Juillet d'instituer cette Confrerie, à la charge que les Confreres ne pourront faire chanter la Messe à haute voix sinon les jours & Fête de la Nativité de la Vierge, & autres Fêtes de la Vierge seulement; qu'on n'y fera point d'eau-benite: qu'il ne sera point offert de pain-beni que ces mêmes jours, &c.

Il y a près de cette Chapelle un cimetiere pour la Paroisse de S. Eustache.

Ce quartier a pris son nom d'une montagne voisine appellée *Montmarte*, ou *Montmartre*. Fredegaire l'appelle *Mons Mercori*. Hailduin qui écrivit sous le Regne de Louis le Débonnaire, la nomme *Mons Mercurii*, & *Mons Martyrum*. Abbon, Moine de S. Germain des Prez, qui a fait un Poëme du siege de Paris en 886. la nomme *Mons Martis*. Ces différens noms lui ont été donnés de deux Temples que l'on dit y avoir été, & de la tradition qui veut que S. Denis & ses Compagnons ayent souffert le martyre en cet endroit.

On prétend que de ces deux Temples, il y en avoit un qui étoit dédié à *Mercure*, dont on a vû un pan de mur qui étoit

resté, & qui avoit tant de hauteur qu'on l'appercevoit de presque toute l'Isle de France. Il y restoit encore une niche remplie par une figure ou idole de deux ou trois pieds de haut. Tous ces restes furent entierement détruits par un orage, le 20. Octobre de l'an 1618. L'autre Temple étoit consacré au Dieu *Mars*. On en voyoit encore quelques restes du tems du Roi Henri IV. & surtout une terrasse qui servit à ce Prince pour braquer son canon lorsqu'il assiégea Paris; elle a été démolie depuis.

On voit par une Charte rapportée par le P. du Breul & par le P. Matriere, qu'il y avoit une Eglise sur le haut de cette montagne, & une Chapelle du S. Martyr *Denis*, vers le bas; & que cette Eglise & cette Chapelle, avec la troisieme partie de la Seigneurie, la moitié du labourage d'une charue, le terrein nécessaire au logement de quelques Religieux, le tiers, tant de la dîme que des cens, rentes, tailles personnelles des habitans libres, & demeurans dans la Paroisse, furent donnés en 1096. par *Gautier Payen* & *Hodierne* sa femme, surnommé *la Comtesse*, aux Religieux de S. Martin des Champs. Cette donation fut confirmée par *Bouchard IV.* du nom, Seigneur de Montmorency, dans la mouvance duquel étoit le Fief que *Gautier Payen* &

Hodierne ſa femme, donnoient au Monaſtere de S. Martin des Champs.

Le Roi Louis VI. ſurnommé *le Gros*, & *Adelaïde* ſa femme, voulant fonder une Abbaye de Religieuſes Bénédictines ſur la montagne de Montmartre, acquierent de *Thibaud*, Prieur de S. Martin des Champs, & de toute ſa Communauté, l'Egliſe qui étoit ſur cette montagne, avec toutes ſes dépendances, la Chapelle des Martyrs, la Coulture-Morel, & même la maiſon de *Guerri* le Changeur, ſituée à l'endroit où a été bâtie depuis la grande boucherie. Les Lettres qui contiennent ce tranſport, furent données à S. Martin des Champs l'an 1133. & confirmées la même année par *Pierre Maurice*, ſurnommé *le Vénérable*, Abbé de Cluni. Il eſt dit dans ces Lettres, que le Roi avoit donné à l'Egliſe & au Monaſtere de S. Martin des Champs, l'Egliſe de S. Denis de la Chartre, avec toutes ſes dépendances.

L'année ſuivante, c'eſt-à-dire, en 1134. Louis VI. ſurnommé *le Gros*, donna ſa Charte de fondation de l'Abbaye de Montmartre. Il y dit, qu'à la priere de la Reine *Adelaïde*, ſa femme, il a bâti une Egliſe & une Abbaye ſur le mont, appellé *des Martyrs*, & qu'il donne aux Religieuſes pluſieurs biens ſitués à S. Cloud, qu'à Clichi, à Chelles,

au territoire de Senlis, à Etampes, à Melun dans le Gatinois; un four, & la maiſon de *Guerri* le Changeur, l'une & l'autre ſitués à Paris, & le Bourg qu'il avoit bâti au *Preau-Hildain*, appellé depuis *le Bourg-la-Reine*, &c. Il accorda auſſi à ces Religieuſes le droit de pêche qu'il avoit a Paris, & généralement tout ce qu'elles pourroient acquérir dans ſon Fief. La fondation de cette Abbaye fut confirmée par une Bulle du Pape Eugene III. datée de l'an 1147. Ce même Pape fit la Dédicace de l'Egliſe d'en-haut le 22. d'Avril de la même année, & celle de la Chapelle d'en-bas le premier Juin ſuivant. *S. Bernard* & *Pierre le Vénérable* furent préſens à cette cérémonie, & y ſervirent même de Diacre & de Soûdiacre à la Meſſe du Pape. Le miſſel couvert d'or, & tous les ornemens qui avoient ſervi à cette auguſte & ſainte Cérémonie, demeurerent à la Sacriſtie, & en ont fait la richeſſe juſqu'en 1559. que le feu ayant pris à cette maiſon, la Sacriſtie & la meilleure partie des titres furent brulées.

Il fut de cette Abbaye comme des auſteres. On y vécut d'abord dans une grande régularité, & cette réputation mérita aux Religieuſes de Montmartre l'eſtime de *Mathilde* premier femme d'*Etienne* Roi d'Angleterre, & fille d'*Euſta-*

che III. Comte de Boulogne, laquelle leur donna, du consentement d'*Eustache* son fils, le droit de prendre tous les ans à Boulogne la quantité de cinq milliers de harangs. Le relâchement s'introduisit insensiblement, & parvint enfin à un tel point, que vers l'an 1500. il fallut absolument y remedier. *Jean Simon* pour lors Evêque de Paris, forma le dessein d'y établir une réforme, mais il mourut sans l'avoir exécutée; & ce fut *Etienne Poncher* son successeur, qui en 1503. mit dans l'Abbaye de Montmartre des Religieuses de l'Ordre de Fontevraud, tirés des Prieurés *de la Madeleine*, lez-Orléans, & de *Fontaines* dans le Diocese de Senlis, qui avoient été nouvellement reformés. L'Abbaye de Montmartre eut encore besoin d'être reformée en 1547. sous l'Episcopat de *Jean du Bellay*; mais celle qui y fut introduite en 1600. a été la plus nécessaire, & la plus difficile à établir.

Les guerres dont la Ligue fut la cause, porterent la confusion & le relâchement dans tous les Ordres de l'état. Les Religieuses de Montmartre furent encore plus exposées que les autres à ces désordres, lorsque le Roi Henri le Grand assiégea Paris. Les plus raisonnables se retirerent dans la Ville, mais les jeunes resterent dans leur couvent, & se fami-

lariferent avec le Roi, & les Seigneurs de sa suite. On dit que ce Prince fut touchée de la figure & de l'esprit de *Marie de Beauvilliers* qui en étoit Abbesse, & qu'ayant été obligé de lever le Siege devant Paris, il la mena à Senlis, une des Villes dont il étoit déja le maître.

Cette Abbesse étant revenue de son égarement, rassembla son troupeau dispersé, & entreprit même de lui faire observer un genre de vie plus régulier que celui d'autrefois. *Sauval* dit qu'elle fut dix ans à établir cette réforme, & qu'afin de gagner ses Religieuses, elle les associa à la dignité Abbatial, ayant obtenu du Roi Henri le Grand, qu'après sa mort, ou sa démission volontaire, l'Abbesse seroit élue de trois en trois ans par les Religieuses; mais elle ne persista pas long-tems dans cette bonne résolution, car elle souhaita, & obtint pour Coadjutrice *Henriette de Beauvilliers* sa niece; & cette Coadjutrice étant morte en 1638. elle fit nommer en sa place *Catherine Descoubleau de Sourdis* sa cousine. Enfin l'Abbesse Marie fut obligée de recevoir *Renée de Lorraine* pour sa Coadjutrice, ce qui excita des troubles qui ne finirent que par la mort de l'Abbesse.

Paris n'a jamais été bloqué ou assiégé que les bâtimens qui étoient sur la

montagne de Montmartre n'ayent été ruinés ou fort endommagés. Ainſi l'on doit croire qu'il ne reſte plus aucun bâtiment du tems de la Reine Adelaïde, ou s'il en reſte quelqu'un, il a tellement changé de face qu'on ne le diſtingue plus. *Marie de Beauvilliers* Abbeſſe de Montmartre dont je viens de parler, eſt celle qui a le plus contribué à rétablir & à augmenter les bâtimens de cette Abbaye. Elle fut puiſſamment aidée par les libéralités de *Pierre Forget* de Freſne, Secretaire d'Etat, qui avoit épouſé Anne de Beauvilliers ſa ſœur.

Les Religieuſes de Montmartre ayant voulu faire agrandir la Chapelle qu'on nomme des Saints Martyrs qui eſt ſituée au bas de la clôture de leur Couvent du côté de Paris, les maçons qui travailloient aux fondemens des murs néceſſaires pour cet agrandiſſement, trouverent le treizieme jour de Juillet 1611. au delà du chef de cette Chapelle, du côté du levant, une voute ſous laquelle il y avoit des dégrés pour deſcendre ſous terre en une cave, où l'on deſcendit par un trou que les maçons firent à cette voute. On trouva d'abord un eſcalier qui avoit cinq pieds & un quart de largeur, par lequel on deſcendit trente ſept marches de vieille maçonnerie de plâtre, gatées & écornées, au bas deſquelles on trouva une

cave ou caverne creuſée dans un roc de plâtre tant par le haut que par les côtés & le circuit. On meſura cette caverne, & on trouva qu'elle avoit trente-deux pieds de longueur depuis l'entrée juſqu'au bout, tirant vers la clôture des Religieuſes. Cette cave avoit à ſon entrée huit pieds de largeur, & à neuf pieds au-delà, elle en avoit ſeize; le ſurplus alloit toujours en étreciſſant, enſorte qu'au bout vers la clôture des Religieuſes elle n'avoit que ſept pieds de largeur.

Dans cette cave du côté de l'Orient, il y avoit une pierre de plâtre biſcornue, qui avoit quatre pieds de long, ſur deux pieds & demi de large, priſe par ſon milieu, ſur ſix pouces d'épaiſſeur. Au-deſſus de cette pierre & en ſon milieu, il y avoit une croix gravée avec un ciſeau, laquelle avoit ſix pouces en quarré de longueur, & demi pouce de largeur. Cette pierre étoit élevée de chaque côté ſur deux pierres dures de moilon, de trois pieds de haut, & appuyée contre la roche de plâtre, en forme de table ou Autel, & étoit diſtante de cinq pieds de l'eſcalier. Vers le bout de la cave, à main droite de l'entrée, il y avoit dans une roche de pierre, une croix imprimée avec quelque poinçon, ou couteau, ou quelque autre ferrement, & ces lettres MAR, enſuite deſquelles il y avoit ap-

parence de quelques autres lettres que l'on ne put déchifrer. Au même côté, un peu distant de cette croix, & au bout de la cave, étoit encore imprimée une autre croix dans la roche; & à main gauche de la cave en entrant, à la distance de vingt-quatre pieds de l'entrée, se trouva ce mot écrit de pierre noire, sur le roc CLEMIN. & au côté de ce mot, on voyoit quelque forme de lettres imprimées dans la pierre avec la pointe d'un couteau ou autre ferrement, où il y avoit DIO, & autres lettres qu'on ne put distinguer *. La hauteur de cette

* M. l'Abbé le Beuf explique autrement les lettres gravées sur ces pierres. Il prétend d'abord que le mot *Clemin* ne signifie point *Clement* parcequ'on auroit écrit *Clemen* & non *Clemin*. Il pense de plus qu'au lieu de Clemin, on peut lire *Clenini*. Il se fonde sur ce que dans le gothique on ne mettoit pas de point sur les i & qu'ainsi on pouvoit fort bien se tromper lorsque cette lettre se trouvoit jointe à une m. ou une n. & en faire des applications différentes à cause de l'union des jambages, ainsi voyant gravée sur la pierre dont il s'agit *Clemm*. Les premiers observateurs ont lu *Clemin*. M. l'Abbé le Beuf au contraire lit *Clenini* & il conjecture que c'est l'abregé de *Cleninicortis*, qui signifie *Clignencourt* petit village qui tient à Montmartre, *DIO* selon lui signifie *Dionisius*, & *MAR*, veut dire *Martyr*. Cette façon de lire établie, il ne trouve aucun mystere dans ce souterrain. Il pense que cette cave a servi aux habitans de cette montagne à cacher ce qu'ils avoient de plus précieux dans le

cave en son entrée étoit de six pieds jusqu'à neuf, en tirant de l'entrée vers le bout de la cave, & le surplus jusqu'au bout étoit rempli de terre & de gravois, où il y avoit plusieurs pierres & des tuyaux fort frayés & affermis par dessus, ainsi qu'une terrasse; de maniere qu'au de-là des neuf pieds, il n'y avoit de distance en la hauteur depuis les pierres & gravois jusqu'au haut que trois pieds en quelques endroits, & quatre en d'autres, de sorte que l'on ne pouvoit s'y tenir de bout.

Quoique dans ce procès verbal, qui est rapporté par le P. *Marrier* dans son Histoire de S. Martin de Champs, il ne soit fait mention que de trente-sept marches, il y en avoit en effet cinquante, dont treize ne parurent qu'après qu'on eut enlevé des décombres qui les cachoient.

tems des guerres soit des Normans, soit des Anglois ou autres. La partie marquée *Clenini* aura servi aux habitans de Clignancourt. *DIO* à ceux du haut de la montagne où étoit une Eglise de S. Denis, & *MAR*. Pour ceux qui demeuroient au canton du S. Martyr *de Sancto Martyrio*. Par ce partage chacun pouvoit reconnoitre ses effets: à l'égard de l'Autel qu'on a trouvé, il a pu servir à célebrer la Messe pour les habitans, les circonstances ne permettant pas de la dire dans les Eglises. *hist. du Dioceſe de Paris, tom. III. pag.* 120. & 121.

On crut avec raison que ce souterrain avoit servi aux premiers Chrétiens qui n'osant s'assembler qu'en cachette & dans des caves qu'ils nommoient des Cryptes, des catacombes, &c. jetterent ici les premiers fondemens de l'Eglise de Paris *.

Cette découverte reveilla tellement la dévotion qu'on avoit pour Montmartre, que la Reine *Marie de Médicis*, les Dames de la Cour, & beaucoup d'autres personnes de toutes sortes de conditions y vinrent en foule, & leurs charités furent si grandes, qu'en peu de tems l'Eglise changea de face, & devint à peu de chose près telle que nous la voyons.

Quoique de tout tems les Religieuses de cette Abbaye ayent été de l'Ordre de S. Benoît, elles portoient néanmoins l'habit blanc, lorsqu'en 1612. Henri de Gondi Evêque de Paris leur permit de reprendre le noir. Le même Prélat leur accorda en 1617. de s'abstenir de l'usage de la viande autant que leur santé le pourroit permettre.

La Reine *Adelaïde* **, Fondatrice de

* Voyez la vie de S. Denis par le P. *Binet*, Jesuite, page 293. & le P. *Marrier*, Histoire de S. Martin des Champs, pages 320. 321. 322. 323. &c.

** Cette Princesse, après la mort de *Louis le Gros* qui arriva en 1137. épousa *Mathieu de*

cette

cette Abbaye, s'y retira en 1153. pour finir ſes jours dans la retraite & dans les exercices de piété, & y mourut environ un an après. Son corps y fut inhumé devant le grand-Autel : ſon tombeau n'avoit rien de remarquable ſinon qu'il n'y avoit que quatre fleurons à ſa couronne Royale, conformément à l'uſage de ce tems-là. En 1643. Marie de Beauvilliers Abbeſſe de Montmartre, fit tranſporter ce tombeau dans le chœur des Religieuſes ; & quelques-années après, Renée de Lorraine, pour lors Abbeſſe de ce Monaſtere, le fit renouveller & y fit graver l'inſcription & Epitaphe modernes que voici.

Ici eſt le tombeau de très-illuſtre & très-pieuſe Princeſſe
Madame Alix DE SAVOYE, *Reine de France,*
femme du Roi LOUIS VI. du nom, ſurnommé LE GROS,
Mere du Roi LOUIS VII. dit le Jeune, & fille de Humbert II. Comte de Savoye, & de Giſle de Bourgogne Sœur du Pape Calixte II.

Ci giſt Madame Alix, *qui de France fut Reine,*

Montmorenci Connétable de France. Elle mourut en 1154. un an après s'être retiré à Montmartre.

Femme du Roi Louis ſixieme dit le Gros ;
Son ame vit au ciel, & ſon corps en repos
Attend dans ce tombeau la gloire ſouveraine.
Sa beauté, ſes vertus la rendirent aimable
Au Prince ſon époux, comme à tous ſes ſujets ;
Mais Montmartre fut l'un de ſes plus doux objets ;
Pour y vivre, & trouver une mort délectable.
Un exemple ſi grand, ô paſſant, te convie,
D'imiter le mépris qu'elle fit des grandeurs,
Comme elle ſçut-toi des plaiſirs de la vie ;
Si tu veux des Elus poſſeder les ſplendeurs.

Autrefois les Religieux de S. Denis alloient en proceſſion à Montmartre l'une des Fêtes de Paques ou de la Pentecôte. Cette proceſſion ne ſe faiſoit que tous les ſept ans, parcequ'ils avoient d'autres ſtations à faire dans les ſix autres années ; ils alloient à Aubervilliers, à la Cour-neuve, à S. Ouen, à Pierre-fitte, à Stains, & à la Chapelle : cela a duré juſqu'en 1626. que ces ſix ſtations ont été ſupprimées ; on n'a conſervé que celle de Montmartre qui ne ſe fait néanmoins que tous les ſept ans au premier de Mai.

En 1534. *S. Ignace de Loyola* y vint implorer l'aſſiſtance de Dieu, avant que

de commencer l'inſtitution de la Compagnie de Jeſus.

Le Cardinal de Berule y conduiſit en 1604. *Anne de Jeſus* & *Anne de S. Barthelemi*; Carmelites Eſpagnoles reformées, & compagnes de *Sainte Thereſe*, avant que d'entreprendre l'établiſſement de ces Religieuſes à Paris.

Barbe Avrillot, le Cardinal de Bérule, S. François de Sales, S. Vincent de Paul, & l'Abbé Ollier y vinrent auſſi avant que d'inſtituer les différens Ordres dont ils ſont les fondateurs.

L'Egliſe Paroiſſiale de Montmartre eſt ſous l'invocation de *S. Pierre*, & n'a rien de remarquable.

Cette montagne eſt remplie de carrieres de plâtre le meilleur qu'il y ait; & eſt couverte pour ainſi dire de moulins à vent.

On voit ſur cette montagne un obéliſque ou colonne de pierre que l'Académie Royale des Sciences y a fait planter pour déterminer ſur l'horiſon, le plus exactement qu'il étoit poſſible, les points du midi & du nord, qui ſont ſur la ligne méridienne qui paſſe par le milieu de l'Obſervatoire Royal de Paris. Du côté du midi l'horiſon eſt terminé par le village de *l'Hay*, & du côté du nord par Montmartre. Sur la face de la baſe qui regarde le midi, on lit cette inſcription.

L'an M. DCC. XXXVI. Cet obéliſque a été élevé par ordre du Roi pour ſervir d'alignement à la méridienne de Paris du côté du nord. Son axe eſt à 2931 toiſes deux pieds de la face méridionale de l'Obſervatoire.

L'Académie s'étant propoſée de meſurer en degrés & en toiſes la longueur du Royaume depuis ſon extrémité Septentrionale juſqu'à ſon extrémité Méridionale; & M. Colbert pour lors Protecteur de cette Compagnie, ayant fait connnoître au Roi l'utilité qui réſulteroit de cet ouvrage pour la Géographie, & pour la navigation, Sa Majeſté ordonna à feu M. Caſſini de prolonger la ligne méridienne de l'Obſervatoire de Paris, juqu'à l'extrémité Méridionale; & à feu M. de la Hyre de continuer juſqu'à Dunkerque les opérations que M. Picard n'avoit faites que juſqu'à Amiens. Ces deux Académiciens ayant reçu cet ordre partirent chacun de leur côté, & en 1683. Ils avoient pouſſé leur travail l'un juſqu'à l'extrémité méridionale du Berry, & l'autre juſqu'à Bethune. Comme M. Colbert mourut cette année, & que l'hiver approchoit, M. de Louvois qui avoit ſuccedé à M. Colbert pour la protection de l'Académie, envoya ordre à ces deux Académiciens de revenir, & pour lors la méridienne ne fut pas pouſ-

ſée plus loin. M. le Comte de Pontchartin étant devenu Protecteur de l'Académie donna un nouvel ordre à M. Caſſini d'aller reprendre les opérations qu'il avoit diſcontinuées en 1683. Il partit à cet effet le 20. Août 1700. & continua ſes opérations juſqu'au *Canigou*, une des plus hautes montagnes des Pyrenées, & ſur laquelle il fit élever une pyramide. Dans le cours de ce voyage, depuis Paris juſqu'au ſommet du Canigou, il forma 48. triangles principaux liés enſemble qui ſervirent à meſurer en toiſes, la longueur de la méridienne, & à déterminer ſa ſituation par rapport aux lieux où il fit ſes obſervations.

Les opérations pour déterminer la ligne méridienne depuis l'Obſervatoire juſqu'à l'extrémité Septentrionale ne furent repriſes que ſous la minorité de Louis XV. par ordre du Duc d'Orléans Régent du Royaume. Ce furent M. Caſſini le fils, M. Maraldi, & M. de la Hyre le fils à qui le ſoin en fut confié, & qui en reçurent l'ordre. Depuis l'Obſervatoire juſqu'à Dunkerque ils formerent 29. triangles dont neuf avoient été formés par M. Picard, & vingt qui le furent par ces trois Académiciens.

Les côtés de ces triangles déterminés en toiſes, pourront ſervir de baze certaine & juſte pour dreſſer les Cartes par-

ticulieres des Provinces qui ſont de part & d'autre de la méridienne, & pour les unir enſemble, & en former une Carte générale de la France.

Pour revenir à la colonne de pierre qui eſt ſur la butte de Montmartre, je remarquerai qu'elle eſt une des quatre-vingt-ſeize, qu'on avoit réſolu d'élever d'eſpace en eſpace, depuis Dunkerque juſqu'au Canigou, mais juſqu'ici on s'eſt contenté d'en avoir fait élever quelques-unes.

En 1737. quelques perſonnes imaginerent qu'il y avoit quelques tréſors cachés dans cette montagne, du côté qui regarde le village de S. Ouën, & au-deſſous de la colonne dont je viens de parler. On ſe pourvut d'abord des permiſſions néceſſaires, & enſuite on creuſa & on fouilla dans la montagne. On publia auſſi-tôt qu'on y avoit trouvé deux figures de bronze de cinq pieds quatre pouces de haut, dont l'une repréſentoit *Iſis*, & l'autre *Oſiris*, des médailles où Iſis étoit auſſi répréſentée; dix-ſept cylindres ou bariques de fer, ayant trois pieds de long, ſur onze pouces de diamêtre, dont un ayant été ouvert ſe trouva rempli de médailles d'or qui avoient d'un côté la figure de *Cibelle*, & de l'autre une branche de *Guy*, avec des caracteres qu'on n'avoit pu déchifrer; un grand &

vaſte Temple de figure ronde, ſoutenu par dix-huit arcades de marbre, au milieu duquel étoit un Autel d'argent de ſix pieds de face, & ſur lequel on immoloit des victimes humaines ; douze ſtatues d'or tenant des boucliers & des épées d'argent ; une eſpece de Chapelle d'or, ornée de huit ſtatues d'argent repréſentant des femmes de la taille la plus avantageuſe, &c. Tous ces tréſors d'érudition, & de magnificence, diſparurent tout d'un coup, à l'aproche de gens éclairés, qui eurent la curioſité d'examiner ce ſouterrain : ils n'y trouverent que des reſtes d'un édifice Romain qui probablement ſont les ruines de celui qui fut renverſée en 944. par un ouragan effroyable dont il eſt parlé dans la Chronique de *Flodoard* à l'an DCCCC. XL IIII.

Anno Domini 944.... *tempeſtas nimia facta eſt in pago Pariſiaco, & turbo vehementiſſimus, quo parietes cujuſdam domûs antiquiſſimæ, qui validiſſimo conſtructi cæmento in monte qui dicitur* Martyrum, *diu perſtiterant immoti, funditus ſunt everſi. Feruntur autem dæmones tum ibi ſub equitum ſpecie viſi, qui Eccleſiam quamdam, quæ proxima ſtabat, deſtruentes, ejus trabes parietibus incuſſerunt, ac ſic eos ſubruerunt : vineas quoque ipſius montis evulſerunt, & omnia ſata vaſtaverunt.*

VII. *Le Quartier de S. Euſtache.*

LE Quartier de S. EUSTACHE eſt borné à l'Orient par les rues de la Tonnellerie, Comteſſe d'Artois, & Montorgueil excluſivement, juſqu'au coin de la rue Neuve de S. Euſtache; au Septentrion, par les rues neuve de S. Euſtache, des Foſſez-Montmartre, & Place des Victoires excluſivement, à l'Occident par la rue des Bons-Enfans, incluſivement; & au Midi, par la rue de S. Honoré excluſivement.

Commençons ce quartier par l'Egliſe qui lui donne le nom.

L'ORIGINE DE L'EGLISE DE S. EUSTACHE n'eſt pas bien connue. Nous liſons dans le Livre de la vie de *S. Euſtaſe*, Moine de Luxeu, imprimé à Paris en 1569. ſans nom d'Auteur, qu'il y a dans cette ville une tradition, qui veut que lorſque ce Saint étoit obligé d'aller à la Cour de Clotaire II. pour les affaires de S. Colomban, il logeoit ſur le chemin de Montmartre en une maiſon où l'on bâtit depuis une Chapelle ſous l'invocation de *S. Euſtaſe*, que le vulgaire de Paris appelloit *Euſtache*. Cette Chapelle étoit différente de celle de ſainte Agnès qui en étoit proche, & vers l'Orient. D'autres veulent qu'il n'y ait eu ici que

Plan

la Chapelle de Sainte Agnès, laquelle fut bâtie sur la fin du douzieme siecle ; car dans une sentence arbitrale de l'Abbé de sainte Genevieve & du Doyen de Chartres, du mois de Février de l'an 1213. il est dit que cette Chapelle étoit *nouvellement bâtie.*

Cette Chapelle prit bientôt, à ce que prétendent quelques-uns, le nom de *S. Eustache* Martyr, & fut aussi bien-tôt érigée en Paroisse ; car on voit qu'au mois de Mars de l'an 1254. *Renaud* Evêque de Paris termina comme arbitre le différend qui étoit entre le Prêtre, ou Curé de S. Eustache, & le Doyen de saint Germain de l'Auxerrois. L'Eglise qu'on voit à présent, fut commencée le 19. d'Août 1532. & ce fut *Jean de la Barre* Comte d'Estampes, Prévôt & Lieutenant Général au Gouvernement de Paris, qui y mit ce jour-là la premiere pierre. Ce bâtiment ne fut achevé qu'en 1642. Il ne l'auroit pas même été si tôt, si le Chancelier *Seguier* & *Claude de Bullion* surintendant des Finances, n'avoient donné des sommes très-considérables pour sa perfection.

Cet édifice a été jusqu'ici le plus spacieux qu'il y eut à Paris, après l'Eglise Métropolitaine. On peut ajouter qu'il est le plus mal entendu pour la commo-

qui ornoit une de ſes Chapelles, & dont ce Prince enrichit ſon cabinet.

Sur la grande grille de fer qui ſépare la nef du chœur, eſt un grand crucifix de bronze qu'on fit tomber l'an 1726, en voulant raccommoder quelques-uns des chaînons qui l'attachoient. En nétoyant la figure du Chriſt, on apperçut ſous la plante de ſes pieds ces deux inſcriptions: *Eſtienne la Porte m'a fait; & Rufinus Presbyter ſollicitus eſt mei.* Ce morceau de ſculpture, eſt aſſez eſtimé des connoiſſeurs pour le deſſein, c'eſt peut-être la plus grande figure en ce genre qui ſoit en France. Elle peſe ſeule ſix cens vingt-deux livres, & avec la croix & l'écriteau, mille cinquante-quatre livres.

Le Maître-Autel eſt décoré d'un corps d'architecture, ſoutenu par quatre colonnes de marbre d'ordre corinthien. Les ſix ſtatues de marbre qui ornent cet Autel, ſont des chefs-d'œuvres de *Jacques Sarrazin*, un des habiles Sculpteurs du dernier ſiecle. Sarrazin a donné à la ſtatue de S. Louis la reſſemblance de Louis XIII. Celle de la Vierge eſt le portrait d'Anne d'Autriche, & le petit Jeſus qu'elle tient entre ſes bras, reſſemble à Louis XIV. encore enfant.

Plus haut ſont les ſtatues de S. Euſtache & de ſainte Agnès, & audeſſus deux Anges en adoration.

III. page 181

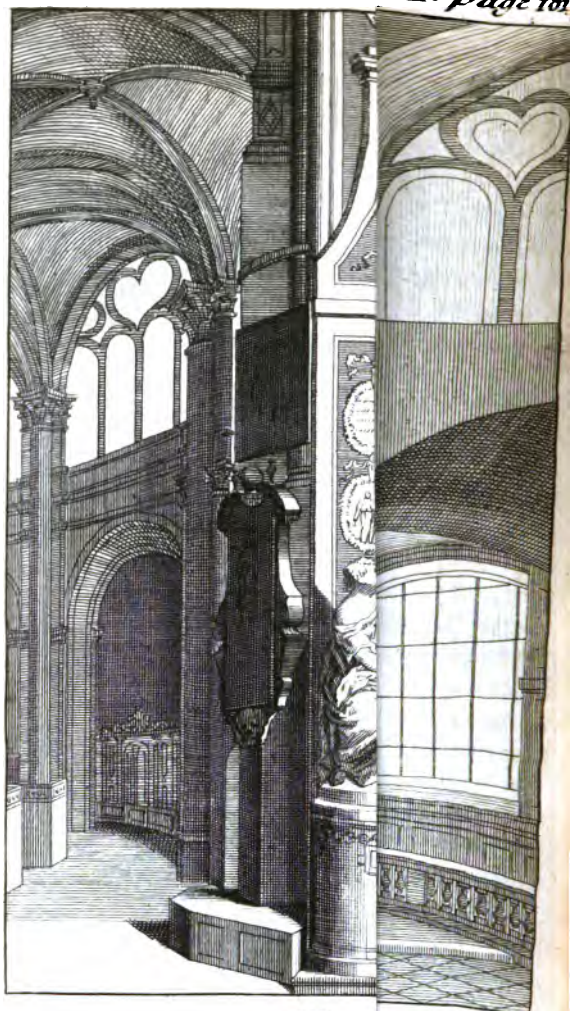

Том

Les tableaux ſont de *Simon Voüet*. Le chœur fut commencé en 1624. & achevé en 1633. Il eſt auſſi haut que la croiſée & auſſi l'arge que la nef. Il eſt garni de quatre rangs de ſtalles pour y placer plus de cent vingt perſonnes. Aux Fêtes du S. Sacrement on y voit un petit dais, donné par la Reine *Anne d'Autriche*, & qui eſt enrichi de perles & de pierreries d'un grand prix.

Le S. Sacrement repoſe derriere le Maître-Autel, dans un tabernacle de menuiſerie dorée, & enrichie de colonnes de marbre.

Au chevet de cette Egliſe eſt la Chapelle de la Vierge. Son plan eſt aſſez bien entendu, & ſes ogives bien conduites; mais ſa hauteur n'eſt pas bien proportionnée à la largeur & à la hauteur de l'Egliſe.

Sous un grand arc à côté de cette Chapelle, eſt le tombeau de *Jean-Baptiſte Colbert* Controlleur Général des Finances, Surintendant des Bâtimens, Secretaire & Miniſtre d'Etat, mort le 6. de Septembre 1683. âgé de ſoixante quatre ans. Ce monument qui eſt un des plus beaux qu'il y ait en France, eſt du deſſein de *le Brun*, & de l'exécution de *Baptiſte Tuby* & d'*Antoine Coyzevox*. M. Colbert eſt ici repréſenté à genoux ſur un ſarcophage, ou tombeau de marbre noir. Un Ange tient devant lui un

Jean-Baptiſte Colbert Marquis de *Seignelay*, fils aîné de Jean-Baptiſte Colbert dont je viens de décrire le tombeau, & Secretaire d'Etat, & des Commandemens de ſa Majeſté, mourut le 3. de Novembre de l'an 1690. & fut inhumé dans le tombeau de ſon pere.

Vis-à-vis ce monument on voit un bas-relief de marbre blanc ſur un fond noir qui eſt un morceau d'une grande beauté; il repréſente dans un médaillon, que l'Immortalité tient dans ſes mains, *Marin Cureau de la Chambre*, Médecin ordinaire du Roi, & l'un des quarante de l'Académie Françoiſe. Dans un cartouche qui eſt au-deſſus, on lit:

Spes illorum immortalitate plena eſt.

Et plus bas:

MARINUS DE LA CHAMBRE
Archiater obiit 1669. ætatis 75.

Ce précieux morceau de ſculpture eſt de l'invention du Chevalier *Bernin*, & non pas de *le Brun*, comme l'a dit *le Maire*: il a été exécuté par *Baptiſte Tuby*

fort obſcur. Apparemment l'on n'a pas oſé expoſer au grand jour une origine illuſtre dont M. Colbert avoit eu la foibleſſe d'être flaté. Un auſſi grand Miniſtre avoit-il beſoin d'autre choſe que de ſes rares qualités & des ſervices importans qu'il rendoit à la France pour prétendre à l'Immortalité?

Sculpteur très-habile. Pluſieurs perſonnes dignes de foi, & actuellement vivantes, ont vû le modele de ce monument fait par le Chevalier *Bernin*, dans le cabinet de l'Abbé *de la Chambre*, fils aîné de celui qui eſt ici repréſenté. *Le Maire* lui-même convient de cette vérité dans la page 303. du troiſieme tome de ſon *Paris ancien & nouveau*.

D'autres perſonnes illuſtres ont été inhumées dans cette Egliſe, tels ſont.

René Benoiſt, Angevin, Docteur de Sorbonne, & Curé de S. Euſtache, fut fameux en ſon temps par l'eſtime que les Rois Henri III. & Henri IV. eurent pour lui, & par plus de trente ouvrages qu'il publia contre les Proteſtans. Il fit imprimer ſous ſon nom à Paris l'an 1566. une traduction de la Bible; mais pluſieurs critiques aſſûrent qu'il ne fit que changer quelques mots à la traduction que quelques Miniſtres de la Religion prétendue reformée avoient fait imprimer à Geneve en 1560. Quoiqu'il en ſoit, ce fut pour avoir publié cette Bible, & des Heures en françois, qu'il fut exclus de la Faculté en 1575. Il avoit été Confeſſeur de *Marie Stuart* lorſqu'elle étoit Reine de France, & la ſuivit même en Ecoſſe, mais il en revint peu de temps après. Il fut un de ceux, qui en 1593. furent appellés pour inſtruire le

Roi Henri IV. avant que ce Prince embrassât la Religion Catholique, Apostolique-Romaine. Ce Prince fut si content de Benoist, qu'il le nomma à l'Evêché de Troyes en 1594. mais malgré tous les mouvemens que se donna le Cardinal d'Ossat, il ne pût jamais obtenir de Bulles, & *René Benoist* fut obligé de renoncer à cet Evêché l'an 1604. Il mourut le 10. de Mars de l'année 1608. & fut inhumé dans cette Eglise dont il étoit Curé. *Estienne Tonnellier*, Coadjuteur & Successeur de René Benoist dans la Cure de S. Eustache, lui consacra une Epitaphe qu'il fit graver auprès de son tombeau.

Bernard de Girard Seigneur du *Haillan*, étoit de Bordeaux. Il fut historiographe de France, Secretaire des Finances, & le premier pourvû de la charge de Généalogiste de l'Ordre du S. Esprit, par lettres du 9. Janvier 1595. Il a écrit l'Histoire générale de France : un homme, qui après lui a fourni la même carriere, dit *que du Haillan étoit aussi habile, aussi judicieux, aussi critique, & autant historien pour le moins que ceux qui ont écrit depuis lui.* Il mourut à Paris le 23. Novembre de l'an 1610.

Marie Jars de Gournay, née à Paris d'une famille distinguée, cultiva les sciences, & fut en relation avec les plus sçavans hommes de son siécle. C'est à

elle que le Public eſt redevable de la compilation & de l'impreſſion des Eſſais de *Michel de Montaigne*. L'Epitaphe qu'on fit pour mettre ſur ſa tombe, nous apprend les principales circonſtances de ſa vie & de ſa mort. La voici :

MARIA GORNACENSIS,
quam Montanus ille filiam,
Juſtus Lipſius adeoque omnes docti
ſororem agnoverunt.
Vixit annos 80. *Devixit* 13. *Jul.*
anno 1645.
Umbra æternum victura.

Vincent Voiture, ſi connu par l'eſprit qui eſt répandu dans ſes écrits, étoit né à Amiens, mais il paſſa preſque toute ſa vie à Paris & à la Cour. Il fut l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, Maître d'Hôtel chez le Roi, & Introducteur des Ambaſſadeurs chez M. le Duc d'Orléans ; il mourut à Paris dans la rue ſaint Thomas du Louvre, le mercredi 27. Mai de l'an 1648. âgé de cinquante ans, ou environ.

Claude Favre, ſieur *de Vaugelas*, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, & un de ceux à qui notre langue doit le plus, mourut à Paris au mois de Février de l'an 1650. âgé d'environ ſoixante-cinq ans. On a de lui d'excellentes remarques ſur la langue françoiſe, & une belle traduction de Quinte-curce.

guedoc; l'Abbaye de S. Vilmer, & une place à l'Académie Françoiſe où il fut reçu en 1698. Il mourut en 1719. âgé de 80. ans, ou environ.

Gabriel Claude Marquis d'O, Lieutenant Général des armées navales du Roi, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, mort le 17. de Mars 1728. dans la ſoixante-treizieme année de ſon âge.

Gabriel-Simon Marquis d'O, fils de Gabriel Claude dont je viens de parler, & de *Marie-Anne de la Vergne de Guilleragues*, Dame du Palais de feue Madame la Dauphine mere du Roi Louis XV. Le Marquis d'O étoit Colonel Lieutenant du Régiment de Toulouſe, Infanterie, & Brigadier des armées du Roi. Il mourut le 28. d'Octobre 1734. âgé de 37. ans, n'ayant laiſſé de ſon mariage avec *Anne Louiſe de Madaillan de Leſparre de Laſſay*, qu'une fille unique, nommée *Adelaïde Genevieve-Félicité d'O*, mariée à *Louis de Brancas* nommé le *Duc de Lauraguais*, fils du *Duc de Villars Brancas*, & en lui eſt finie la Maiſon *d'O*, l'une des plus anciennes de Normandie.

Contre un des piliers du chœur, mais en dehors, & preſque vis-à-vis la Chapelle de ſainte Marguerite, eſt l'Epitaphe ſuivante.

D

D. O. M.

CY GIST

Messire FRANÇOIS DE CALLIERES, *Chevalier, Seigneur de la Rochechellay, & de Gigni, Conseiller du Roi en ses conseils, Secretaire du Cabinet de sa Majesté, un des quarante de l'Académie Françoise, cy-devant Ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire de France à la négociation de la paix de Riswic, & Envoyé extraordinaire en Lorraine : qui déceda le 5. Mars 1717. âgé de soixante & onze ans. Il a institué Légataires universels de ses biens, les pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris, & fondé en cette Eglise une Messe chaque jour à perpétuité.*

De laquelle fondation le contract a été passé pardevant Courtois & Bailly, *Notaires au Châtelet de Paris le 8. Mai 1718. entre Messieurs les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu qui lui ont fait ériger cette Epitaphe, & Messieurs les Marguilliers de cette Paroisse.*

François de *Callieres*, fils de Jacques de *Callieres* & de *Magdelaine Potier*, né à Torigni en basse Normandie le 14. Mai 1646. donna de bonne heure des marques de son esprit & de sa bonne conduite. Attaché à la Maison-d'Orléans Longueville, il fut employé aux négociations

qu'on fit pour faire élire Roi de Pologne le Duc de ce nom. Cette négociation avoit été si bien conduite, qu'un de nos Historiens dit qu'on attendoit à tout moment le courier qui devoit apporter la nouvelle de cette élection, lorsque ce jeune Seigneur fut tué au passage du Rhin en 1672. Ce contre-temps funeste laissa Callieres sans emploi. Pendant le cours de cette négociation, Callieres s'étoit lié d'estime & d'amitié avec le *Comte de Morstein*, Grand Trésorier de Pologne, qui étant venu s'établir en France, voulut absolument que Callieres acceptât un appartement dans son Hôtel à Paris. Dans ce loisir involontaire il faisoit assidument sa cour au Ministre des affaires étrangeres, & aux Muses. Il donna au public un livre intitulé *Histoire Poëtique de la guerre nouvellement déclarée entre les Anciens & Modernes*; volume *in-douze*, imprimé à Paris chez *Aubouin* en 1688. L'envie qu'il avoit d'obtenir une place à l'Académie Françoise, lui fit imaginer un moyen détourné, pour y parvenir. Il composa & fit imprimer un *Panégyrique historique de Louis le Grand*, & l'adressa à Messieurs de l'Académie Françoise. Cet ouvrage fut lû dans une de leurs assemblées, & y reçut de grands applaudissemens. *Quinault* étant mort quelque temps après, l'Académie nom-

ma Callieres pour le remplacer. Celui-ci y alla prendre séance le 7. de Février 1689.

Les deux ou trois années suivantes, il donna deux petits livres qui ne sont plus gueres connus. L'un étoit intitulé, *Des mots à la mode.* C'étoit une critique de certains mots qu'un mauvais usage avoit introduits dans notre langue, ou avoit appliqués à des choses auxquelles ils ne conviennent point. Le mot de *Gros* qu'on substituoit à celui de *Grand*, étoit un de ces mots que l'Auteur vouloit proscrire. L'autre étoit intitulé, *Des bons mots & des bons contes, de leur usage, de la raillerie des anciens, de la raillerie, & des railleurs de notre temps.* Celui-ci parut en 1692.

En 1693. la fortune vint, pour ainsi dire, prendre M. de Callieres par la main, & le conduisit par degrés à un emploi auquel il n'auroit jusqu'alors osé aspirer. M. *de Pile*, si connu par son long & fidele attachement à M. *Amelot*, un des grands Négociateurs du regne *de Louis le Grand*, & par la grande réputation qu'il avoit parmi les curieux de peinture, fut envoyé en Hollande pour y demeurer *incognito*, & y travailler avec les personnes qui souhaitoient la paix. Il fut découvert pour ce qu'il étoit, & l'on sçut qu'il s'occupoit moins de peinture que de negociation. Il fut arrê-

té par ordre de l'Etat, détenu prisonnier à la Haye pendant deux ans, & puis transferé au Château de Louvestein où il fut resserré pendant trois autres années. Il falut remplacer M. de Pile, & l'on envoya M. de Callieres en Hollande. Celui-ci plus heureux que son prédécesseur, négocia pendant près de cinq ans, sans être reconnu, & amena les différens interêts qui agitoient l'Europe au point d'être terminés par un traité de paix. Le Château de *Riswick* fut choisi pour les conférences. Toutes les Puissances qui étoient en guerre y envoyerent leurs Plénipotentiaires, & le Roi ne crut pas pouvoir moins faire pour M. de Callieres que de le nommer pour y assister en qualité de son troisieme Ambassadeur extraordinaire & Plénipotentiaire. M. *de Harlay*, Comte de Cesi, Conseiller d'Etat, & M. *de Creci-Verjus*, étoient les deux autres. La paix étant faite, le Roi donna une charge de Secretaire du Cabinet à M. Callieres, & lui fit d'ailleurs des biens considérables. Tous ces bienfaits, & tous ces titres ne déroberent point M. de Callieres à l'amour qu'il avoit pour les Lettres. Il continua toujours à donner quelqu'ouvrage au public. Il publia en 1716. un Traité de la *maniere de négocier avec les Souverains, de l'utilité des négociations, du choix des*

Ambaſſadeurs & des Envoyés, & des qualités néceſſaires pour réuſſir dans ces emplois. Ce livre eſt ſenſément écrit, mais il n'a rien d'ailleurs qui pique la curioſité, ni qui ſoit au-deſſus des livres de *Wiquefort.*

Enfin M. de Callieres mourut, pour ainſi dire les armes à la main, car l'année même de ſa mort, il donna au public un livre qui a pour titre : *de la Science du monde, & des connoiſſances utiles à la conduite de la vie; avec les éloges de quelques Poëtes François, & de quelques dames illuſtres des derniers temps, diviſés en trois pleïades. In-douze*, à Paris chez Ganeau, en 1717.

M. de Callieres avoit eu un frere nommé *le Chevalier de Callieres*, qui après avoit ſervi longtemps en Canada, parvint à être Gouverneur général de cette Colonie. Il mourut en 1698. & ce fut à lui que ſucceda dans cet emploi *le feu Marquis de Vaudreuil.*

A côté du chœur, à main droite, eſt la Chapelle de *ſainte Marguerite* où l'on remarque, deux petits monumens conſtruits de marbre, & de bronze doré, l'un eſt érigé à la mémoire d'*Hilaire Rouillé du Coudray*; & l'autre à celle du *Marquis de Vins.*

Sur celui de feu M. de Coudray on lit cette Epitaphe.

D. O. M.

HIC JACET

HILARIUS ROUILLÉ *Eques* DOM. DU COUDRAY DU PLESSIS

qui vixit
glorioſus exteris,
Nempè Summo Pont. Clementi X.
Genuenſi Reipublicæ
atquè etiam Chriſtinæ Reginæ,
apud quos adhuc juvenis egit;
charus Ludovico Magno,
qui notam fidem, ac Religionem,
Poſt exercitam primùm in Prætoriano
Conſilio Senatoris
Dein viceſſium Regii in ſupremâ
Rationum curiâ Procuratoris
mox directionis Ærarii duum-viri
dignitatem
ultrò ac ſpontè abdicatam,
Conſiſtorio atquè ampliſſimis laudibus
remuneravit,
Tùm etiam Philippo Aurelianenſium
Duci Pro-regi,
qui nolentem iterùm Ærarii directioni
admovit;
Devotus Reipublicæ,
Quam ità ſanctè adminiſtravit,
ut abjectâ rursùm novâ dignitate,
annuos ex eâ fructus & reditus
in Regium ærarium referri voluerit.
Vir

integer vitæ,
justus, ac propositi tenax, amans recti
& veri,
improborum ac publicanorum exosor,
patiens laboris ac vigiliarum,
consilii plenus ac scientiæ,
uno vacuus auro,
cujus aggerendi copia fuerat;
omnis tandem rei bonæ studiosus,
præterquam ditandæ familiæ,
Cui,
Cùm nesciret uti foro aut servire
temporibus,
rem tantùm patriam,
sed eam, quis credat? imminutam,
ac sustinendo nomini longè imparem
reliquit.
Obiit 4°. Sept. ann. Dom. 1729. ætat.
propè 78.

Dormiturus hic in expectatione Judicii
unà cum fratre suo nat. min.
PETRO ROUILLÉ, *qui majoris dùm*
viveret, Consilii Præses, & à Lud.
Mag. Legat. in Lusit. extr. ordr. missus.
Obiit die 30. Maii an. 1719.
Clarissimo parenti pie memor. monim.
posuit mœrens
HILARIUS ARMANDUS ROUILLÉ
libell. supp. mag. Fil. natu max.

Pierre Rouillé qui a été enterré en cet endroit, & qui étoit frere puîné d'Hi-

laire Rouillé dont je viens de rapporter l'Epitaphe, avoit été Préſident au grand Conſeil, & Ambaſſadeur Extraordinaire en Portugal.

Sur le tombeau du Marquis de Vins, on lit :

ICI GIT

Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire JEAN DE VINS *Dagoult de Montauban, Chevalier, Marquis de Vins, & de Savigny & autres lieux, Lieutenant général des armées du Roi, Gouverneur des Pays, Ville & Citadelle de Broüage, ci-devant Sou-lieutenant, puis Capitaine Lieutenant des Mouſquetaires du Roi, pendant 43. ans. Il ſe diſtingua aux ſieges de Béſançon, de Condé, d'Aire, d'Ypre, de Valencienne, de Gand, de Philisbourg, de Nice, de Valence, d'Ath; il ſe ſignala aux combats de Conflans, de Barceloneте, aux batailles de Monteſclaros, de Caſſel. Il commanda l'aîle droite de l'armée à la bataille de la Marſaille, & décida de la victoire; il commanda en Breſſe, en Savoye, ſur les frontieres du Dauphiné & de Provence, il mérita tous les honneurs où peut aſpirer un homme de guerre, & n'en brigua aucun, ſon intrepidité & ſon ſangfroid dans les plus grands périls ſont connus, ennemi du faſte & de toute oſtentation, d'une probité à toute*

épreuve, ſûr & généreux ami, bon Maître, Seigneur bienfaiſant, charitable, vrai Chrétien. Il mourut le neuvieme Février 1732. dans la quatre-vingt-dixieme année de ſon âge, & voulut être enterré dans cette Chapelle, où repoſe le cœur de Simon Ceſar de Vins, ſon fils unique & le dernier de ſon nom, mort des bleſſures qu'il reçut au combat de Steinkerque; Haute & Puiſſante Dame Charlote Renée l'Avocat ſon épouſe pleine de ſa douleur & de ſa tendreſſe, ne ſe conſolant que dans l'eſpérance de les rejoindre bien-tôt, lui a fait mettre cette Epitaphe.

PRIEZ DIEU POUR EUX.

Cet éloge ou cet Epitaphe eſt de l'Abbé *Joachin le grand* qui avoit été Précepteur du fils du Marquis de Vins, & qui depuis ce temps-là eut un attachement particulier pour ce Marquis & pour Madame ſa femme.

Charlote Renée l'Avocat, veuve de M. le Marquis de Vins eſt morte le premier d'Août 1737. dans la quatre-vingt-ſeptieme année de ſon âge, & fut inhumée auprès de feu ſon mari.

La Chapelle de S. Jean-Baptiſte, eſt auprès, & du même côté que celle de ſainte Marguerite. Deux Miniſtres d'Etat, pere & fils ont été inhumés dans cette Chapelle qui eſt celle de leur famille.

Le premier eſt Joſeph Jean-Baptiſte *Fleuriau d'Armenonville*, mort le 27. du mois d'Octobre 1728. dans la ſoixante-huitieme année de ſon âge. Il avoit été reçu Conſeiller au Parlement de Metz en 1686. Intendant des Finances, & Conſeiller d'Etat en 1690. Directeur des Finances en 1701. Secretaire d'Etat ſur la démiſſion de M. Colbert de Torcy en 1718. Grand-Croix, & Secretaire de l'Ordre militaire de S. Louis, au mois d'Avril 1719. Garde des Sceaux de France en 1722. Commandeurs des Ordres du Roi, dont il avoit été Grand Tréſorier. Il remit les ſceaux à ſa Majeſté le 15. du mois d'Août 1727. & ſe retira au Château de Madrit dont il étoit Capitaine, & Gruyer du bois de Boulogne. Il mourut dans ce Château le 27. Octobre 1728.

Charles-Jean-Baptiſte *Fleuriau*, Comte de Morville, fils du précédent, étoit né le 30. d'Octobre 1686. fut reçu Avocat du Roi au Châtelet de Paris le 19. d'Août 1706. Conſeiller au Parlement de Paris le 16. Janvier 1709. Procureur Général au Grand Conſeil le 14. Mars 1711. nommé Ambaſſadeur en Hollande en 1718. reçu Conſeiller d'honneur au Grand Conſeil le 8. Mars de la même année; Grand-Croix, Secretaire de l'Ordre Militaire de S. Louis, ſur la démiſ-

ſion de M. d'Armenonville ſon pere, le 24. d'Avril 1719. Plénipotentiaire au Congrès de Cambray; Secretaire d'Etat ſur la démiſſion de M. d'Armenonville ſon pere, en 1722. reçu à l'Académie Françoiſe la même année; fait Miniſtre d'Etat, & Chevalier de la Toiſon en 1724. diſgracié le 19. d'Août 1727. enfin, mort à Paris le 5. de Février 1732. dans la quarante-ſeptieme année de ſon âge. Il dût ſon élévation & ſa diſgrace à M. d'Armenonville ſon pere.

Parmi les reliques qu'on garde dans cette Egliſe, on en voit une de *S. Euſtache*, enfermée dans une châſſe d'argent. Elle lui fut envoyée ſous le Pontificat de Grégoire XV. par le Cardinal d'Eſt, & par le Chapitre de S. Euſtache de Rome. *Eſtienne Tonnelier* pour lors Curé de cette Paroiſſe, en remercia Sa Sainteté, le Cardinal d'Eſt & le Chapitre de l'Egliſe de S. Euſtache de Rome, par un imprimé qu'il leur adreſſa quelque temps après.

La cure de cette Egliſe, eſt à la nomination du Chapitre de S. Germain l'Auxerrois, aujourd'hui réuni à Notre-Dame, & de l'Archevêque de Paris, alternativement.

Le grand *Colbert*, du Mauſolée duquel on a fait ci-deſſus la deſcription, ayant donné de ſon vivant à cette Egliſe pluſieurs chandeliers d'argent, & fait la

dépense de la grille du chœur, légua par son testament, la somme de 40000 livres à la fabrique pour faire construire un nouveau portail à la place de l'ancien dont le goût barbare choquoit les yeux ; & n'étoit pas même achevé. M. Colbert ayant jugé que cette somme n'étoit pas suffisante à beaucoup près, pour sa construction, permit de la différer jusqu'au temps où les intérêts des 40000 liv. pourroient y suppléer. M. *Secousse* Curé de cette paroisse, & Messieurs les Marguillers empressés de remplir les intentions de ce grand Ministre ; voyant les intérêts de la somme leguée monter à près de 50000 écus en l'année 1752. résolurent d'en commencer l'édification. On abbatit l'ancien portail, & les 2. Chapelles attenantes dont on a parlé ci-dessus. Le sieur *Mansart de Joui*, dont le mérite & surtout l'exacte probité étoient généralement connus, fut choisi pour en être l'Architecte. Il en fit le dessein & le modele qu'il exposa au jugement du public, & qui éprouva selon la coutume des approbations & des censures. Enfin la premiere pierre fut posée en 1753. avec beaucoup d'appareil par M. le Duc de Chartres aujourd'hui d'Orléans. Plusieurs médailles furent frappées à ce sujet en argent & en bronze, & encastrées dans les premieres assises, avec ces inscriptions,

D. O. M.

Sereniſſ. Princ. Carnuit. Dux
Opt. Parent. juſſu & vice
Extruend. Hujus Baſil. Fronti,
Prim. Lapid. Poſuit. 1753.

Au revers.

Ejuſd. Eccl. S. Euſt.
Paroc. Rector J. F. Secouſſe,
Doct. Theol. Paris,
Ædit. Honor.
Lud. Phelipeaux,
Comes à S. Florent.
Regni adminiſtro,
J. Maſſon de Pliſſay Reg. ord. Equites
Ædituis
G. Raph. Boſcheron,
H. Chabouillé.
L. C. Veillard.

M. le Curé & Meſſieurs les Marguilliers s'étant flattés que la plus grande partie des paroiſſiens étant opulens, fort nombreux, & zélés pour la décoration du Temple du Seigneur, ajouteroient par leurs liberalités à la ſomme inſuffiſante qu'ils avoient entre les mains, & qui ne montoit qu'à la quatrieme partie de celle qui étoit néceſſaire, firent élever ce Portail dans l'état où l'on le voit aujourd'hui juſques & compris le premier ordre. Mais la guerre & la rareté de l'ar-

chaque pierre, eſt ſinguliere & bien rare dans la plupart des Architectes.

Ce frontiſpice ſera décoré de deux ordres l'un ſur l'autre, attendu la hauteur très conſidérable de la nef qui ne lui a pas permis de n'en employer qu'un ſeul. Elle a cent un pieds ſous clef, & plus de cens vingt, non compris les combles.

L'ordre au rez-de-chauſſée eſt dorique & le ſuperieur ſera ionique. Sur ces deux ordres ſeront élevées deux tours aux deux extrémités, qui ſeront iſolées & en retraite de toute la ſaillie de l'ordre inférieur, décorées d'un premier ordre de colonnes corinthiennes iſolées, avec pilaſtres derriere ſur un attique ſervant de ſocle, & la partie au-deſſus de cet ordre ne ſera qu'en ſimples pilaſtres d'ordre compoſé portant ſur ceux de l'ordre inferieur. Le tout couronné d'un entablement avec conſoles dans la friſe, & terminé par une baluſtrade. Le premier ordre au rez-de-chauſſée, eſt diſtribué en deux portiques aux extrémités de l'édifice, & trois entrecolonnes, le tout regnant ſur une même ligne de colonnes & ſous un même entablement, dont celles des portiques aux extrémités ſont couplées en leur face, celles du periſtile le ſont dans ſa profondeur, & correſpondent à des pilaſtres de même ordre. Les colonnes de ce periſtile portent ſur un

stilobate de la hauteur du rez-de-chauſſée de l'Egliſe, à laquelle on montera par un perron de ſept marches qui comprendra les trois entrées de la façade. Ce periſtile conduira à un veſtibule placé à l'entrée de la nef, décoté de quatre colonnes dans les angles, au-deſſus duquel ſera la tribune de l'orgue, dont la baluſtrade portera ſur la vouſſure de la baye dudit veſtibule. Aux deux côtés du periſtile, deux veſtibules correſpondront aux bas côtés de la nef, & auront leurs principales entrées dans les portiques des extrémités, & deux autres par les rues Trainée, & du Jour, ce qui formera cinq entrées dans cette façade.

On a conçut le deſſein d'une place devant ce portail qui ſeroit un grand embelliſſement pour ce quartier, & en même temps un grand dégagement pour contenir les carroſſes qui ne peuvent aujourd'hui s'y loger nulle part. L'abord de ce temple ſeroit beaucoup plus commode, plus décent & plus auguſte par l'élargiſſement des rues qui y aboutiroient. La place ſeroit décorée d'un ordre de colonnes doriques de même proportion que celles du portail, & engagées d'un ſixieme dans les murs de face pour leur donner une plus grande ſolidité avec moins d'épaiſſeur, ce qui a déja été pratiqué entre les rues Trainée & du Four. Les

colonnes portent sur un socle à la hauteur du stilobate du Portail de l'Eglise, & comprennent en leur hauteur sous entablement un rez-de chaussée avec entresols, & un premier étage. La hauteur de l'entablement comprendra le second & au-dessus un étage en attique terminé par une balustrade. Sur la corniche de l'entablement de l'ordre, regnera un balcon continu de fer, qui donnera beaucoup d'agrement aux appartemens sur la place. Continuons à présent la description de ce quartier.

Le long des murs de S. Eustache du côté du midi, regne une petite rue, nommée en 1300. *la ruelle au Curé*, peut-être à cause que le Curé de S. Eustache y demeuroit. Aujourd'hui on la nomme *la rue Traînée*. Elle aboutit d'un côté au bout de la rue du Four, & de l'autre à l'entrée de la rue Montmartre.

Au bout de cette rue, du côté de la rue Montmartre, & dans cette derniere même, au chevet de l'Eglise de S. Eustache, sont six étaux de boucherie, qui ont été établis par Lettres Patentes du 14. Août 1631. 8. Mai 1637. & 8. Mars 1638. ils appartiennent à la Fabrique de cette Eglise.

A l'entrée de la rue Montmartre, & vis-à-vis la rue Traînée, on a vû pendant fort long-temps une pierre élevée d'en-

viron deux pieds, & qui traverſant le ruiſſeau, ſervoit de pont aux gens de pied. On nommoit cette pierre *le Pont-Alais*; & la tradition populaire débite à ce ſujet que *Jean* ou *Jeanin du Pont-Alais*, fut ſi repentant d'avoir donné lieu à l'impoſition d'un denier ſur chaque panier de poiſſon qui entroit dans Paris, qu'il en voulut faire une eſpece de pénitence publique, en ordonnant qu'à ſa mort on enterrât ſon corps ſous cette pierre, & en cet endroit qui eſt l'égout des Halles. Cette inhumation a bien tout l'air d'un conte; car ni *Marot*, ni *Beze* dans ſon Paſſavant, ni *Bonaventure Deſperiers* dans ſes Contes, qui ont tous parlé de *Jean du Pont-Alais*, n'ont pas dit un ſeul mot ni de l'impoſition ſur le poiſſon, ni de ce choix de ſépulture. Ils ont peint au contraire *Jean du Pont-Alais* comme un homme de plaiſirs, qui étoit toujours occupé & toujours prêt à donner des ſpectacles & des amuſemens au peuple. *Du Verdier* même, dans ſa Bibliotheque, en convient, quoiqu'il ſoit le premier Ecrivain qui ait parlé de cette tradition. Voici comme il s'en explique dans la page 749. de ſa Bibliotheque.

Jean du Pont-Alais *Chef & maître des joueurs de moralités & farces à Paris, a compoſé pluſieurs jeux, myſteres, moralités, ſotyes, & farces qu'il a fait réci-*

ter publiquement ſur eſchaufaut en ladite ville, aucunes deſquelles ont été imprimées, & les autres non. On dit que par ſon Teſtament il ordonna ſon corps être enſeveli en une cloaque en laquelle s'égoute l'eau de la marée des Halles de la ville de Paris, aſſez près de l'Egliſe de S. Euſtaſe, là où il fut mis après ſon décès ſuivant ſa diſpoſition, & derniere volonté. Le trou qu'il y a pour recevoir ces immondices eſt couvert d'une pierre en façon de tombe, & eſt ce lieu appellé du nom du teſtateur le Pont-Alais. *J'ai oui dire que la repentance qu'il eut ſur la fin de ſes jours d'avoir donné l'invention d'impoſer un denier tournois ſur chacun manequin de marée arrivant aux Halles, de tant que cela venoit à la foule du peuple, l'occaſionna de vouloir être ainſi enterré en tel puant-lieu, comme s'eſtimant indigne d'avoir une plus honnête ſépulture.*

On voit par ce paſſage que tout ce qu'on a dit de la prétendue ſépulture de Jean du Pont-Alais, ne porte que ſur des oui-dire populaire. Il faudroit des preuves plus fortes, & mieux fondées pour perſuader tout lecteur judicieux.

Comme cet endroit eſt très-ſerré, & un des plus grands paſſages qu'il y ait dans Paris, l'utilité publique fit qu'en 1719. on ôta cette pierre prétendue tombe, & il eſt même étonnant qu'on ne

fait pas ôtée plutôt, car elle étoit très-incommode pour les voitures.

En continuant de parcourir la partie de la rue Montmartre qui eſt de ce quartier, on trouve d'abord la rue *du Jour* qui regne le long de l'Egliſe de S. Euſtache, du côté du Septentrion, & va de la rue Montmartre au bout de la rue Cocquilliere devant le grand Portail de ſaint Euſtache. Cette rue a changé quatre-fois de nom. Dans les regiſtres des réparations des œuvres royaux de la Chambre des Comptes, & dans les papiers terriers de l'Archevêché, du treizieme ſiecle, elle eſt appellée la rue *Jean le Mire*, & la rue *Jean Boiſſole*, à cauſe de deux Bourgeois de ce nom-là qui y demeurerent l'un après l'autre. Lorſque le Roi Jean, & Charles V. ſon fils & ſucceſſeur y eurent bâti une maiſon de plaiſance, on la nomma la rue *du Sejour*. Cette maiſon Royale étoit placée ſur trois rues, celle de Montmartre, la rue du Sejour, & la rue Cocquilliere. Elle conſiſtoit en trois cours, ſix corps de logis, une Chapelle, une grange, & un Jardin. Ce *ſéjour* du Roi à été tellement détruit qu'il n'en reſte plus que le nom qui eſt demeuré à la rue, encore eſt-il coupé par la moitié, car au lieu de l'appeller comme autrefois, la rue du *Sejour*, il y a plus de cent cinquante ans qu'on ne la nomme que la rue du Jour.

L'Hôtel de Royaumont eſt dans cette rue, & eſt adoſſé au mur Septentrional de l'Egliſe de S. Euſtache. Ce fut *Philippe Hurault* Evêque de Chartres, & Abbé de *Royaumont* qui le fit bâtir en 1613. La porte en eſt aſſez bien décorée, & il y a audeſſus un marbre noir ſur lequel eſt écrit *Hôtel de Royaumont*. Cette maiſon Abbatiale a été pendant deux ans le rendez-vous général des Duelliſtes de Paris. *François de Montmorenci*, Comte *de Bouteville* l'occupoit alors, & les braves de la Cour & de la Ville, s'y aſſembloient les matins dans une grande ſalle baſſe où l'on trouvoit toujours du pain & du vin ſur une table dreſſée exprès ; & des fleurets pour eſcrimer. *Bouteville*, & le Commandeur *Valencay*, que le Pape Urbain VIII. fit depuis Cardinal, y tenoient le haut bout. Henri d'Eſcoubleau Archevêque de Bourdeaux, & Abbé de Royaumont, fit ſortir le Comte de Bouteville de cette maiſon, parceque celui-ci n'en payoit point les loyers, & pour faciliter cette ſortie, l'Archevêque lui donna une quittance gratuite des deux années qu'il devoit.

La rue Platriere faiſoit autrefois partie de la rue de Grenelle, & portoit ſon nom ; mais dès l'an 1305. elle ſe nommoit la rue Plâtriere, nom qu'on lui avoit apparemment donné, à cauſe de

Guillaume Platrier qui y avoit une maiſon dans laquelle il demeuroit, ſelon une Charte de l'an 1283. que Sauval avoit vûe, & dans laquelle on liſoit, *Domus Guillelmi Plaſterii in vivo Henrici de Guernelles.*

Quoique cette rue qui eſt aſſez large, ne ſoit pas fort longue, (elle ne va que de la rue Montmartre à la rue Cocquilliere) on y trouve cependant deux Hôtels d'une grande étendue, qui ſont l'Hôtel *d'Armenonville*, & celui de *Bullion.*

L'Hôtel d'Armenonville qui eſt à préſent *l'Hôtel Royal des Poſtes*, fut bâti pour *Jean Louis de Nogaret* de la Valette, Duc & Pair, & Amiral de France, que la faveur du Roi Henri III. avoit élevé à un tel point de grandeur que les deux Regnes ſuivans eurent bien de la peine à l'abaiſſer. Il décora cette maiſon avec toute la magnificence qu'on pouvoit lui donner, & comme il étoit borné par la rue Coqheron, il plaça de l'autre côté de cette rue ſes écuries & ſa baſſe-cour. Ce premier Duc d'Epernon étant mort, *Bernard de Nogaret* ſon fils, auſſi Duc d'Epernon la vendit cent quatre-vint mille livres, à *Barthelemi d'Hervart* Controlleur Général des Finances, & homme d'une richeſſe immenſe. Celui-ci fit démolir cet Hôtel en partie pour le rebâtir à neuf, & avec l'étendue

qu'il a aujourd'hui. On pouroit être surpris qu'un Controleur Général ne put loger alors dans une maiſon qu'habitoit un Duc d'Epernon, ſi l'on ne voyoit aujourd'hui les Hôtels de nos Financiers ſurpaſſer en étendue & en magnificence celles des plus grands Seigneurs de ce temps-là. Joſeph-Jean-Baptiſte Fleuriau *d'Armenonville* n'étant encore qu'Intendant des Finances, acheta cette maiſon des héritiers de M. d'Hervart. Il eſt devenu dans la ſuite Secretaire d'Etat, & Garde des Sceaux de France.

DESCRIPTION DU NOUVEL HÔTEL DES POSTES.

L'Hôtel Royal des Poſtes vient d'être établi à *l'Hôtel d'Armenonville*, qui n'avoit anciennement d'autres décorations que celles de l'intérieur des appartemens. M. Barthelemi *d'Hervart* Controlleur Général des Finances, à qui il appartenoit, n'avoit rien épargné pour les embellir, & les orner des belles peintures de nos plus grands maîtres. Tels étoient deux platfonds admirables à freſque & ſur toile, du celebre *Mignard*, dont l'un étoit dans un cabinet, repréſentant *l'Apotheoſe de Pſiché*, peint ſur toile, & a été conſervé & placé à l'eſcalier de l'Intendance des Poſtes. Et dans l'autre à freſque étoient peintes pluſieurs avantures d'*Apollon*,

d'*Appollon*, entr'autres la vengeance qu'il prit de *Niobé* en tuant ſes enfans à coups de fleches; la défaite du ſerpent *Pithon*; ſes amours & ſa pourſuite de *Daphné*. &c. On y voyoit encore quatre payſages par *Alphonſe du Frenoy*. Le tableau de la Chapelle repréſentant la prédication de *S. Jean-Baptiſte*, peint par *Bon Boulogne*, a été conſervé & placé dans la Chapelle neuve. On y admiroit encore une belle copie du *Corrége*, & pluſieurs beaux deſſus de portes & de croiſées, bien dignes d'être conſervés, s'il eut été poſſible.

Le Roi, ayant aquis en 1757. cet Hôtel pour y loger les Poſtes, commit le ſieur *Deſtouches* Architecte de la ville de Paris pour y faire les changements & les conſtructions néceſſaires pour ſa nouvelle déſtination. C'eſt ſur ſes deſſeins, & ſous ſa conduite qu'ont été faits les nouveaux bâtimens, & les diſtributions très-bien entendues des logemens de chaque bureau. On a placé au rez-de-chauſſée ceux qui ſont ouverts au public; & pour avoir du couvert, auſſi bien que pour la communication de ces mêmes bureaux, on a pratiqué une eſpece de periſtile au fond de la cour, qui forme une décoration extérieure. A droite, & à gauche de la grande cour de cet Hôtel, ont été conſtruits deux grands eſca-

liers, dont l'un à droite bâti en pierres de taille dans une cage circulaire, forme un bel aſpect : il eſt orné d'une rampe d'un deſſein ingenieux & ſimple, & en même temps analogue au nom de cet Hôtel en jouant un peu ſur ce terme. Il eſt compoſé de poſtes dans le centre deſquelles eſt une fleur de lys de bronze. Cet eſcalier mène au premier étage où eſt le grand bureau d'aſſemblée des Adminiſtrateurs, à une ſalle du Conſeil, & à la Chapelle placée de façon que toutes les pieces qui forment ce grand bureau y aboutiſſent comme à leur centre. L'autre grand eſcalier ſert à la manutention des poſtes, & de tous ſes bureaux.

A gauche de la grande cour, on en voit une ſeconde, dont l'entrée en face de la grande porte de l'Hôtel forme un point de vue agréable, en ce qu'elle laiſſe appercevoir au travers de la premiere & du jardin de l'Intendance des Poſtes, l'*Hôtel Gouffier*, rue Cogheron, dont la belle décoration, quoiqu'ancienne, eſt du deſſein du feu ſieur *l'Epine* Architecte. Cette ſeconde cour contient huit remiſes à l'uſage des Adminiſtrateurs des Poſtes, & ſert d'iſſue à pluſieurs autres bureaux particuliers par des eſcaliers qui communiquent aux étages ſupérieurs dudit Hôtel, & à pluſieurs logemens complets pour les premiers commis des Poſtes.

L'ancienne décoration de la principale porte d'entrée sur la rue Plâtriere qui est fort belle a été conservée exterieurement & intérieurement. Le sieur *Destouches* a seulement substitué sur la rue le cartel des armes du Roi, à celles d'*Armenonville*. La composition des ornemens qui accompagnent ce cartel est simple & mâle, analogue à la structure de la porte, à laquelle ont été ajoutés deux pavillons dans le même goût. Tous les murs de clôture de cet Hôtel ont été bâtis à neuf, & n'ont pour ornemens que de larges tables en saillie. Les faces intérieures de la grande cour sont décorées dans une simplicité convenable à la destination de cet Hôtel. L'Architecte par son habileté & son économie a conservé les anciennes décorations, qui ne paroissoient pas pouvoir être employées dans ce nouveau bâtiment.

Le corps de logis sur la rue *Verdelet* a été reculé dans la construction pour donner cinq pieds de largeur de plus à la rue, & rendre plus facile la communication de ce quartier à la place des Victoires. C'est ce qui a peu d'exemple aujourd'hui & depuis bien des années, dans les bâtimens nouveaux de cette ville, où les propriétaires loin de se retirer pour élargir les rues, & pour la commodité & la sureté des gens de pieds, s'efforcent

d'empieter ſur la voye publique, & d'échapper aux alignemens, ce qu'ils n'obtiennent que trop ſouvent à prix d'argent. La décoration des murs de cette face, eſt toute unie, ainſi que celle de la rue Plâtriere, ce qui convenoit aux logemens, qui y ſont, & à l'ordonnance du total.

L'Intendance générale des Poſtes a été placée dans l'enceinte de cet Hôtel, & bâtie à neuf dans une partie de l'ancien jardin. Sa porte d'entrée, qui eſt ſur la rue *Coqheron*, eſt accompagnée de deux pavillons, & décorée de pilaſtres en boſſages vermiculés d'une façon ſinguliere, entre leſquels paſſent des refends qui ſont rappellés aux encoignures du premier étage des pavillons, & des aîles en retour dans ledit Hôtel. Cette porte eſt quarrée, & ornée ſur la clef d'une fleur de lys accoſtée de deux aîles d'oiſeaux qui ſont une eſpece d'allégorie à la vîteſſe de la poſte. Les murs des côtés ſont couronnés d'un ſocle ſervant d'appui à une terraſſe au-deſſus de la derniere porte, qui communique d'un pavillon à l'autre, & ſur lequel ſocle ſont ſculptés des poſtes au-deſſus de la porte ſeulement. Les murs entre les pavillons & la porte, n'ont pour ornement qu'une large table en ſaillie. Les pavillons ont un premier étage terminé par un fronton,

& percé d'une seule croisée quarrée dans cet étage & au rez-de-chaussée. Cette derniere est ornée d'un chambranle & de sa clef en console dans le goût toscan, & celle du premier étage dans le dorique. De ses côtés naissent deux festons de feuilles de chêne qui couronnent la croisée, & retombent de chaque côté. Ce sont les seuls ornemens que l'auteur s'est permis dans la décoration de cette porte entierement neuve.

L'intérieur de ce petit Hôtel est composé d'une cour décorée dans les quatre faces d'arcades refendues qui portent un premier étage, & forment un aîle à droite & à gauche, avec un corps de logis dans le fond, en face de la porte d'entrée. Les croisées de ce premier étage ont un simple chambranle couronné d'une moulure, & d'un amortissement. Sous le corps de logis du fond, est une espece de peristile percé de trois arcades, celle du milieu fait face à la porte d'entrée, & traverse le corps de logis pour communiquer à la basse-cour, & descendre de carrosse à couvert sous ce peristile. Les deux autres arcades ouvertes sur le devant, sont feintes dans leur renfoncement & accompagnées de deux portes d'une très belle proportion, ornées d'un chambranle à crossettes, & couronnées d'un fronton entre lequel & le cham-

branle eſt une guirlande antique de feuilles de chêne. Deux arcades pareilles en retour terminent les deux fonds dudit periſtile, dont l'une eſt feinte, & l'autre ſert d'entrée au palier du grand eſcalier en pierre dont la cage eſt quarrée, & n'arrive qu'au premier étage. Son plafond eſt enrichi du tableau repréſentant *l'Apotheoſe de Pſiché* peint ſur toile par *Mignard* dont on a parlé ci-deſſus. C'eſt le ſeul plafond qui a pu être conſervé de l'ancien bâtiment, les autres étant peints à freſque. De ce periſtile au rez-de-chauſſée, on paſſe dans un appartement de femme complet, donnant ſur le jardin de l'Intendance, que l'Architecte a ſçu placer de façon qu'il fait agrement, & à cette maiſon & à l'Hôtel des Poſtes. Le grand eſcalier mene au premier étage dans un appartement complet, donnant ſur le même jardin, & ayant communication de plein pied avec tout le premier étage de la grande cour & des bureaux de cet Hôtel, ſans monter une ſeule marche. Le même eſcalier mene encore a un petit appartement ſur la cour d'entrée de l'Intendance, & communique avec la terraſſe au-deſſus de la porte d'entrée. On a donné à cet Hôtel toutes les commodités domeſtiques que l'on y peut deſirer, eu égard aux fonctions de ceux qui l'habitent, tant dans ſes cours, que dans les

étages souterrains & supérieurs. La face de cette maison sur le jardin, forme un avant-corps de trois croisées, dont la décoration répond par sa simplicité à l'ordonnance générale, correcte & très bien entendue de tout de vaste bâtiment.

L'Hôtel de Bullion n'a rien de remarquable pour l'Architecture, qui seroit aujourd'hui peu digne de la maison d'un Surintendant des Finances, mais il renferme deux galeries, où *Vouet*, *Blanchard & Sarrazin* ont étalé à l'envi leurs différens talens. Ce fut *Claude de Bullion* Surintendant des Finances, qui mit en œuvre ces trois habiles Artistes.

Jacques Blanchard fut chargé de peindre la galerie basse, où il représenta les douze mois de l'année sous des figures allégoriques, grandes comme nature. La plus estimée de ces peintures est celle du mois d'*Août*, & aussi la premiere qui se présente à la vûe, car elle est vis-à-vis de la porte. Dans ce tableau on voit *Cerès & Flore* qui assistent au défi de *Pan* & d'*Apollon*, & sont l'une & l'autre très attentives à ce concert. La figure de *Flore* est fort-belle, mais celle de *Cerès* est infiniment au-dessus. Cette Déesse est assise sur des gerbes de bled, & coëffée d'une guirlande d'épics, entremêlés de barbeaux, & d'autres petites fleurs qui croissent dans les bleds. On ne peut rien

voir de plus piquant, ni de plus gracieux que ſon viſage, ni rien de plus parfait que ſa tête. Le Dieu *Pan* n'eſt pas moins eſtimé, cependant on a bien plus d'admiration pour Apollon, & il y a des connoiſſeurs qui diſent que *Titien* n'auroit pas mieux fait. Dans le mois de *Mai*, on voit un amour qui vole; il eſt ſi rond, ſi tendre & ſi délicat, que le même *Titien* ne le déſavoueroit pas. Le tableau du mois de *Novembre* repréſente une *Diane* en demi-figure, qui eſt admirée de tous ceux qui la voyent.

Simon Vouët a peint la galerie haute pendant les années 1634. & 1635. & y a repréſenté l'hiſtoire d'*Ulyſſe*. On peut dire que ces peintures ne ſont point ce que ce Peintre a fait de mieux : auſſi n'ont-elles point été gravées avec ſon œuvre; d'ailleurs on ſouhaiteroit pour l'ordonnance de cette galerie que *Vouët* eut rangé ſes tableaux dans le même ordre où Homere les a mis. Les trois qui méritent le plus d'attention, ſont les ſuivans.

Ulyſſe qui arrive dans l'Iſle d'*Ithaque*. L'on y voit un matelot qui fait force de rames pour arriver dans l'Iſle, & pour éviter d'être pris par les *Leſtrigons*.

Le ſecond nous fait voir *Circé* à table avec Ulyſſe, & ceux de ſa ſuite. *Circé* ne paroît occupée qu'à ſe faire aimer, &

ſe faire craindre tout enſemble par ſes attraits & par ſes ſortileges. Ces deux tableaux ſont d'une belle ordonnance & d'une grande maniere, mais ils ne ſont ni bien corrects, ni bien finis.

Le ſujet du troiſieme n'eſt pas d'un beau choix; c'eſt *Ulyſſe* qui ſcie une planche de ſon navire en préſence de ſa chere *Calipſo*. L'attitude d'Ulyſſe eſt naturelle & vigoureuſe; celle de *Calipſo* eſt belle & tendre, & ſa draperie riche. *Vouët* a peint auſſi le plafond de cette galerie qui eſt ce que nous avons de mieux en France pour la ſcience & la perſpective. Ces deux galeries ſont ornées de figures, de baſſes tailles, & d'autres ornemens de ſtuc, de l'ouvrage de *Saraxin*.

On voit dans l'Hiſtoire qu'en 1413. *Pierre de la Trimoille* avoit un Hôtel dans la rue Plâtriere, lequel appartenoit auparavant au Comte de *Joigni*, & qu'on l'appelloit l'*Hôtel* ou *Chaſtel de Calais*.

Dans cette même rue, vis-à-vis de la rue *Verdelet*, eſt une Communauté de Fille, qui porte le nom de *ſainte Agnès*. Cet établiſſement commença le 2. d'Aout de l'an 1678. mais il ne fut autoriſé par des Lettres Patentes qu'au mois de Mars de l'an 1682. Ces Lettres Patentes furent accordées aux ſollicitations de feu M. de *Lamet*, pour lors Curé de S. Euſtache.

Elles permettent l'établiſſement de la *Communauté de ſainte Agnès* ſur la Paroiſſe de S. Euſtache, laquelle ſera compoſée de pluſieurs filles de bonne conduite & de bon exemple, qui vivront en Communauté, & y apprendront aux pauvres filles de la Paroiſſe les métiers auſquels elles auront plus d'inclination, & dont elles ſeront jugées capables pour être en état de gagner leur vie. Elles portent auſſi que la maiſon de ladite Communauté jouira des privileges, franchiſes, libertés & exemptions, telles & ſemblables dont jouiſſent les maiſons de fondation royale, à condition néanmoins que ladite Maiſon & Communauté ne pourra jamais être changée en Maiſon de Profeſſion Religieuſe, mais demeurera toujours en état ſéculier, comme elle a commencé & continué juſqu'à préſent, & que l'on y vivra ſelon les regles & ſtatuts déja donnés & à donner par ledit ſieur Curé de S. Euſtache. La Sœur *Anne Paſquier* avoit été l'Inſtitutrice & la premiere Supérieure de cette Communauté. Elle eſt morte le 4. Janvier 1738. âgée de 88. ans.

La rue *Verdelet* dont je viens de parler, va de la rue Plâtriere à la place des Victoires; & quoiqu'elle ne ſoit pas fort longue, elle change trois fois de nom, & eſt nommée la rue *Verderet*, la rue

Pagevin, & la rue du *petit Repoſoir*. L'origine du premier de ces noms ne m'eſt pas connue. Le ſecond lui a été donné ou de *Jean Pagevin* Huiſſier du Parlement, ou de *Claude*, Auditeur de de la Chambre des Comptes en 1542. ou de *Nicolas*, propriétaire de l'Iſle Louviers en 1582. Le troiſieme lui a été donné, ſelon les apparences, d'un *Repoſoir* qu'on y faiſoit le jour, ou l'octave de la Fête-Dieu. L'an 1558. elle étoit comblée de tant d'ordures & d'immondices, que le Prevôt de Paris ordonna de la faire fermer d'un mur du côté du rempart où elle aboutiſſoit alors. Mais à peine cet ordre eut-il été exécuté, que les habitans s'en plaignirent, & que la ville s'étant jointe à eux pour faire des remontrances au Roi ſur cette nouveauté, la rue fut débouchée.

Revenons dans la rue Montmartre. La rue Tiquetonne vient s'y terminer, vis-à-vis de la rue Plâtriere; & aboutit de l'autre côté à la rue Montorgueil, elle s'appelloit en 1399. la rue *Denys-le-Coffrier*, & en 1552. la rue *Denis-le-Coueffrier*. Le premier Préſident *de Morvilliers* avoit ſon logis dans cette rue; car de ſon temps, non plus que longtemps après, le Roi ne logeoit pas les Premiers Préſidens du Parlement, comme il fait à préſent.

Au-dessus de la rue Plâtriere, en allant vers la porte de Montmartre, est la rue de *la Jussienne*, nom corrompu par le peuple, de celui de la rue de *sainte Marie Egyptienne* qui est son vrai nom, & qu'on lui a donné à cause d'une Chapelle qui est bâtie au coin de cette rue, & qui est sous l'invocation de cette Sainte. Cette Chapelle n'est remarquable que pour avoir servi au premier établissement que les *Augustins* ont eu à Paris, ainsi que nous l'apprenons du *vidimus* d'une Sentence de l'Official de Paris, en date du mardi d'après la Toussaints de l'an 1290. commençant par ces mots : *Universis præsentes literas inspecturis Officialis Curiæ Parisiensis, &c. affirmo quod Prior Fratrum Eremitarum sancti Augustini & ejus Conventus Parisiensis tenebant, & possidebant quondam domum cum quodam jardino eidem adjacente, sitam Parisiis extra muros ultra portam sancti Eustachii, in vico per quem itur ad Montem-martyrum, contiguum ex omni latere terræ Domini Parisiensis Episcopi.*

Les Augustins quitterent le Couvent qu'ils avoient en cet endroit l'an 1285. pour aller s'établir proche la porte saint Victor, & n'ont laissé dans ce quartier-ci que le nom que porte encore une de ses rues qu'on nomme la rue *des Vieux*

Auguſtins. Ces Religieux vinrent s'établir dans l'endroit où il ſont en 1293.

Un peu plus haut que la Chapelle de ſainte Marie Egyptienne, & de l'autre côté de la rue Montmartre, eſt un Hôtel, accompagné d'un jardin, qui a été long-temps habité par le Duc de *Béthune-Charoſt* à qui il appartenoit, & qui portoit le nom d'*Hôtel de Charoſt*. Il fut vendu, il y a quelques années, par le Duc de ce nom, au ſieur Graſſin Directeur général de la Monnoye, qui depuis l'a vendu au ſieur *Renard*, &c.

Au-deſſus de l'égout de la rue Montmartre, il y a ſix étaux de bouchers qui appartiennent à un particulier.

Rentrons dans l'intérieur de ce quartier. La rue *Soly* eſt une petite rue qui va de la rue des Vieux Auguſtins à celle de la Juſſienne. Elle a pris ſon nom de *Bertrand Soly*, qui étoit d'une famille bourgeoiſe de Paris, mais originaire d'Auvergne, où elle avoit rang parmi les nobles de cette Province.

La rue *Cocqheron* va de la rue de la Juſſienne à la rue Cocquilliere, & ſe nommoit en 1552. la rue *Cocqheron*, dite, *Egyptienne*.

A l'entrée de cette rue, au coin de la rue Pagevin, eſt une grande maiſon qu'un Financier nommé *Monginot* fit bâtir en 1679. & laquelle a appartenu

depuis à M. *Jean Phelipeaux*, Conseiller d'Etat, Intendant de la Généralité de Paris, & frere du Chancelier de Pontchartrain. M. de Phelipeaux est mort dans cet maison en 1711. & M. son fils en est encore propriétaire.

L'Hôtel Chamillart est dans cette même rue, du côté de la rue Cocquilliere. Cette maison a appartenu à *François du Val*, Marquis de *Fontenay-Mareuil*, qui fut deux fois Ambassadeur à Rome, & une fois en Angleterre. Marie-Françoise du Val sa fille unique & héritiere, ayant épousé *Leon Potier Duc de Gesvres*, Pair de France, cet Hôtel prit le nom d'*Hôtel de Gesvres*. Il fut ensuite vendu à *Pierre-Louis de Reich de Penautier*, Receveur général du Clergé de France, & Trésorier des Etats de Languedoc; puis à *Michel Chamillart*, Contrôlleur général des Finances, Ministre & Secretaire d'Etat ayant le département de la guerre.

La rue *Cocquillere* ou *Coquillere*, aboutit d'un côté à la rue des Petits-Champs, & de l'autre à la Croix & au Parvis de S. Eustache. Son premier nom fut celui de rue *Coquetiere* qui lui avoit été donné par les harangeres, parce que les *coquetiers* qui sont ceux qui font trafic d'œuf, &c. arrivent par là à la Halle. Le nom qu'elle porte aujourd'hui lui a été

donné ou d'un nommé *Cocquillart* dont *Marot* a fait l'Epitaphe ; ou de *Pierre Cocquiller* Bourgeois de Paris, qui en 1292. ou environ, vendit à *Guy de Dampierre* Comte de Flandres, un grand logis qu'il y avoit fait bâtir. On la quelquefois nommée la rue *de Behaine*, à cauſe de l'Hôtel de Béhaine ou de Boheme qu'on a nommé depuis *l'Hôtel de Soiſſons*, qui ne ſubſiſte plus aujourd'hui.

Ce qu'il y a de très-certain, c'eſt que *l'Hôtel de Flandres* étoit ſitué proche des murailles de la ville, bâties ſous le regne du Roi Jean & celui de Charles V. entre la rue Plâtriere, la rue Cocquéron, celle des Vieux Auguſtins & la rue Cocquilliere.

Cet Hôtel occupoit un grand terrein que *Guy de Dampierre* Comte de Flandres acheta de *Pierre Coquillier*, de *Simon de Matiphas* Evêque de Paris, & du Chapitre de l'Egliſe Cathedrale. Le grand Paſtoral de cet Egliſe nous apprend que dès l'an 1292. Ce Prince demeuroit déja dans cet Hôtel. Il appartint à la maiſon de Flandres juſqu'au mariage de *Marguerite de Flandres* avec *Philippe de France*, fils du *Roi Jean*, & premier Duc de Bourgogne de la ſeconde race. De leur vivant & en 1402. ils ordonnérent touchant leurs deux Hôtels *d'Artois* & *de Flandres*, que *Jean* leur fils aîné auroit le choix, & que celui dont il ne vou-

droit pas, appartiendroit à *Antoine* leur second fils, Duc de Brabant, de Lothier, de Limbourg, de Luxembourg, Marquis du Saint Empire & Seigneur d'Anvers.

Dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes, l'on voit qu'*Olivier de la Marche* fut pourvu de la Conciergerie de cet Hôtel, & que ſes lettres de proviſion y furent enterinées le 4. Juin de l'an 1489. à condition qu'il l'entretiendroit de groſſes & menues réparations, qu'il n'en ſeroit rien démoli, ni aucun des materiaux aliené, ſur peine de reſtitution, & de mille livres pariſis d'amende appliquables au Roi.

Cet Hôtel a ſubſiſté juſqu'en 1543. que François I. ordonna par ſes lettres du 20. Septembre que cette maiſon fut détruite & diviſée en pluſieurs places, qui ſeroient vendues à des particuliers. Cela fut exécuté preſque entierement. Je dis *preſque*, parce qu'il en reſta deux gros pavillons quarrés, l'un bâti le long de la rue Cocquilliere, & l'autre le long de la rue Cocqheron qui n'ont été démolis qu'en 1618.

L'enceinte de cet Hôtel étoit ſi grande, que c'eſt ſur ſon emplacement qu'ont été bâtis les Hôtels d'Armenonville, de Bullion, de Chamillard, &c. & un grand nombre de maiſons moins conſidérables.

Preſque au bout de la rue *Cocquilliere*, du côté de S. Euſtache, on voit une maiſon qui a ſervi autrefois de demeure à *Charles de Laubeſpine*, Marquis de *Chateauneuf* ſur Cher, Commandeur & Chancelier des ordres du Roi, Conſeiller d'Etat, Abbé de Maſcé, de Preaux & de Noirlac, Gouverneur de Touraine, Garde des Sceaux de France, & Miniſtre d'Etat. La porte de cette maiſon eſt peu de choſe, du côté de la rue, mais en dedans elle eſt décorée de pilaſtres d'ordre corinthien & d'un goût exquis. Cette maiſon qui eſt du deſſein de *François Manſard*, a été bâtie auprès d'une tour de l'ancienne enceinte de la ville de Paris. C'eſt aujourd'hui l'*Hôtel Laval*.

Il y a apparence qu'il y a eu autrefois un Temple ou un Palais en cet endroit, car vers la fin du ſiecle dernier, dans le temps que cette maiſon appartenoit à M. *Berrier*, en fouillant la terre dans le jardin, on trouva les fondemens d'une tour & des murailles d'une enceinte de la ville de Paris, ſous les décombres deſquels étoit une tête de femme de bronze antique, qui avoit une tour ſur la tête, & dont les yeux avoient été arrachés, apparemment parce qu'ils étoient d'argent. Cette tête eſt plus groſſe que le naturel, puiſqu'elle a vingt-deux pouces & demi de hauteur, depuis le bas du col

juſqu'au haut de la tour dont elle eſt couronnée, deux pieds deux pouces de rondeur, & un pied trois pouces dans la plus grande largeur de la face. Le P. *du Moulinet*, Chanoine Regulier de ſainte Geneviève & ſçavant Antiquaire, ayant vu cette tête dans la bibliotheque de l'*Abbé Berrier*, crut que c'étoit celle d'une ſtatue d'*Iſis*, tant à cauſe de la tour dont elle eſt couronnée, qu'à cauſe que ſelon pluſieurs Ecrivains, *Iſis* a été adorée dans ce pays où elle avoit un Temple, ſoit dans l'endroit où eſt l'Egliſe de l'Abbaye de S. Germain des Prez, ſoit dans le vilage d'*Iſſi* qu'on dit en avoir pris le nom, ſoit dans quelqu'autre endroit des environs.

En 1703. il parut dans les Mémoires de Trevoux une nouvelle opinion qui prétend que cet antique repréſente la *Déeſſe Lutece*, ou la Divinité tutelaire de Paris. On a quelques exemples, même dans l'ancienne Gaule, qui prouvent que la Déeſſe de la Ville avoit le nom de la Ville même, comme *Deae Bibracti*, *Deae Aventiae*, mais comme on n'a pas juſqu'ici découvert d'inſcription de *Deae Lutetiae* on ne doit point adopter cette conjecture.

Feu M. *Moreau de Mautour*, un des membres de l'Académie Royale des médailles, Inſcriptions & Belles-Lettres,

donna enſuite une nouvelle explication de cet Antique, dans laquelle il tâcha de détruire celle que le feu P. *du Moulinet* en avoit donnée d'abord, & ſoûtint que cette tête eſt celle de *Cybele*. Les raiſons dont il ſe ſervit, ſon 1°. parce que la tour dont elle eſt couronnée eſt le ſymbole ordinaire de cette Déeſſe, & qu'*Iſis* n'a jamais été repréſentée avec cet ornement de tête, comme il paroît par les ſtatues & les médailles qui nous reſtent. 2°. Parce qu'on n'a aucune preuve que le culte d'*Iſis* ſoit parvenu dans les Gaules. 3°. Parce que Cybele ayant été reverée dans les Gaules en differens temps & en differens lieux, lorſque les Romains en étoit en poſſeſſion, l'on doit inférer que ſon culte a été connu des anciens Pariſiens. L'an 1714. l'on acheta cette maiſon pour y établir les Bureaux des Saiſies réelles.

L'HÔTEL DE SOISSONS.

Il ne reſte aujourd'hui que la place où étoit cet Hôtel. Il étoit ſitué entre la rue Coquilliere, celle des deux Ecus, celle du Four & celle de Grenelle; des noms deſquelles je parlerai après avoir raporté tout ce que je ſçai de cet Hôtel.

Par les titres du tréſor des Chartres, & par ceux de l'Archevêché de Paris, il eſt poſitivement prouvé que cette mai-

ſon eſt ſituée dans le Domaine & Seigneurie de l'Archevêque de cette Ville. Cette remarque eſt ici néceſſaire, en ce qu'elle va ſervir à corriger une erreur à laquelle l'autorité de *Ducheſne* pourroit donner du crédit.

Nous ne ſçavons rien de cette maiſon avant le regne de S. Louis, mais nous avons preuve qu'en 1232. *Jean de Neſle*, ſecond du nom, Châtelain de Bruges, qui avoit épouſé Euſtache de S. Pol fille de Hugues Candavenes Comte de S. Pol & de Ioland de Haynaud ſa femme, la vendit au Roi S. Louis & à la Reine Blanche ſa mere, du conſentement de ladite Euſtache de S. Pol. Peu de jours après que S. Louis en fut propriétaire en partie, il céda ſa moitié à ſa mere, avec toutes les prétentions qu'il y avoit. *Ducheſne*, dans ſon Hiſtoire de la Maiſon de Bethune, aſſure que l'Hôtel de Neſle qui fut vendu à S. Louis & à la Reine Blanche, étoit celui qui étoit ſitué ſur le bord de la riviere, & auprès de la porte de Neſle. Mais les titres que j'ai cités, & l'acte même par lequel S. Louis donne cette maiſon à la Reine Blanche, diſent qu'elle étoit du Domaine de l'Evêque de Paris : or l'Hôtel de Neſle qui étoit ſur le bord de la riviere, & près du Faubourg S. Germain, étoit dans la Seigneurie de l'Abbé de ſaint Germain des

Prez, & par conſéquent il y a eu deux Hôtels de Neſle, diſtincts & ſéparés l'un de l'autre.

Dès que la Reine Blanche fut maîtreſſe de l'Hôtel de Neſle, elle y fit toujours ſa demeure, & y mourut. Après ſa mort il fut apparemment uni à la Couronne, & nous voyons qu'au commencement du Regne de Philippe le Bel petit-fils de ſaint Louis, c'étoit une Maiſon Royale qu'il donna en 1296. le 5. de Janvier, à Charles ſon frere, Comte de Valois, d'Alençon, de Chartres & d'Anjou. Il ne ſortit de cette branche de la Maiſon de France qu'en 1327. que Philippe de Valois Régent du Royaume de France & de Navarre, & Roi de France enſuite, le donna à *Jean de Luxembourg* Roi de Boheme, ſans autre réſerve que la ſouveraineté.

Juſqu'alors cet Hôtel n'avoit point porté d'autre nom que celui d'*Hôtel de Neſle*; mais dès que le Roi de Boheme en eut pris poſſeſſion, il ne fut plus appellé que l'Hôtel de *Bohaigne*, de *Bahagne*, de *Behaingne*, de *Behaigne*, & très-rarement de *Boheme*. Même depuis que nos Rois eurent fait ouvrir une porte dans les murs de la Ville qui ſéparoient cet Hôtel de la rue de Grenelle, & traverſoient la rue Coquilliere, cette porte eſt ſouvent nommée dans les titres &

mieux à perfectionner cet établiſſement, mais la ſuperſtition de la Reine Catherine de Médicis dérangea toutes leurs meſures.

Un Devin ayant prédit à cette Princeſſe qu'elle mourroit auprès de ſaint Germain ſous les ruines d'une grande maiſon, elle n'alla plus à ſaint Germain en Laye, & ne voulut plus loger ni au Louvre, ni au Château des Tuilleries, parce que ces deux Palais étoient de la paroiſſe de ſaint Germain l'Auxerrois. Elle jetta donc ſes vues ſur l'emplaçement qu'occupoient les filles Pénitentes, & les ayant obligées de s'aller établir dans la rue S. Denis, elle y fit bâtir ce vaſte Palais qu'on nomma l'*Hôtel de la Reine*, & qu'on a nommé depuis l'*Hôtel de Soiſſons*. Catherine de Médicis par ſon teſtament, légua cet Hôtel à *Chriſtine de Lorraine* ſa petite fille, mais cette Reine ayant laiſſé plus de dettes que de bien, ſon Hôtel fut vendu en 1601. & acheté par *Catherine de Bourbon*, Ducheſſe de Bar, ſœur d'Henry IV & créancière de cette ſucceſſion. Cette Princeſſe étant morte environ trois ans après, cet Hôtel fut vendu en 1604 près de cent mille livres, à *Charles de Bourbon* Comte de Soiſſons, qui mourut en 1612. *Marie de Bourbon*, l'une de ſes filles, ayant été

été mariée en 1624. à Thomas-François de Savoye, Prince de Carignan; elle lui porta l'Hôtel de Soiſſons pour une partie de ſa dot, & *cet Hôtel*, & le nom de *Soiſſons*, paſſerent à *Eugene-Maurice de Savoye*, l'un de leurs enfans, qui fit la branche de *Savoye-Soiſſons*, & fut pere du *Prince Eugene*, un des plus grands & des plus heureux Capitaines de ces deux derniers ſiecles.

Par ce que je viens de dire, on voit qu'après le Louvre, il n'y a point en France de maiſon plus noble, ni plus illuſtrée que cet Hôtel, puiſque depuis près de cinq cens ans, il a ſervi de demeure aux plus grands Princes du monde. Quoique cette maiſon ait changé plus de vingt fois de maîtres, elle n'a cependant changé que cinq fois de nom. D'abord on la nomma l'*Hôtel de Neſle*, puis l'*Hôtel de Boheme*, enſuite *le Couvent des Filles Pénitentes*, l'*Hôtel de la Reine*, & enfin l'*Hôtel de Soiſſons*.

Dès que les Filles Pénitentes eurent quitté cette maiſon, la Reine Catherine de Médicis fit jetter par-terre tous les bâtimens qui y étoient, en ſorte qu'il ne reſta pas le moindre veſtige ni de l'Hôtel de Neſle, ni de celui de Boheme, ni du Couvent des Filles Pénitentes, à l'exception d'un pan de muraille de la Chapelle de ces Filles, lequel a ſubſiſté juſqu'à

nos jours dans la rue des deux Ecus.

Tout cet Hôtel a été entierement détruit & abbatu dans les années 1748. & 1749. Dans un des coins de la cour étoit une colonne coloſſale, iſolée, canelée, dans le fuſt de laquelle eſt un eſcalier à vis. Quoiqu'elle ſoit imitée de la colonne trajane, elle ne lui reſſemble cependant ni en hauteur, ni en groſſeur. D'ailleurs la trajane eſt chargée de basreliefs de haut en bas, & elle eſt couronnée d'une ſtatue de Trajan. Celle-ci eſt terminée par une ſphere de fer, & n'a pour ornemens que dix-huit canelures, où en quelques endroits on voit des couronnes, des fleurs de lys, des cornes d'abondance, des miroirs caſſés, des las d'amour déchirés. Le chiffre où l'on voit une *H* un *D* avec un croiſſant entrelaſſés, eſt celui de Diane de Poitiers maîtreſſe de Henri II. & qu'il a fait graver ſur tous les bâtimens élevés ſous ſon regne, & même dans les édifices ſacrés, & juſques ſur leurs autels; c'eſt une eſpece d'impiété que l'on peut voir à l'Egliſe des Minimes de Vincennes, & en pluſieurs autres. On trouve encore ce chiffre ſur les pieces d'artillerie qui ont été fondues de ſon temps. Le croiſſant étoit le ſimbole de Diane ou de la Lune, nom de batême de cette Ducheſſe. C'eſt ce qui prouveroit que cette colonne n'a

point été élevée dans la viduité de Catherine de Medicis, mais du vivant de Henri II. Quant à la ſphere de fer qui ſert d'amortiſſement à cette colonne, la Reine qui ſe piquoit fort d'aſtronomie, & même d'aſtrologie, la fit faire exprès pour y aller quelquefois étudier avec ſes Mathématiciens & ſes Aſtrologues. Cette colonne a douze toiſes de haut, y compris ſa baſe & ſon chapiteau, & cent quarante-trois pieds, avec ſon ſocle & ſa ſphere, ſur neuf pieds huit pouces & demi de diamêtre par bas, & huit pieds deux pouces par haut. Si la baſe de cette colonne, le nombre de ſes canelures & ſes proportions nous annoncent qu'elle eſt *dorique*; d'un autre côté ſon ſocle, ſon chapiteau, ſon couronnement & ſa grandeur, nous font voir qu'elle eſt toſcane; ainſi elle eſt, à proprement parler, un mêlange de l'ordre dorique, & du toſcan. C'eſt *Bullant* qui a été l'Architecte de cette colonne, comme il l'a été de la maiſon.

Tout le vaſte emplacement de cet Hôtel ayant été acheté par la Ville, d'une compagnie d'Architectes, la démolition de cette colonne leur appartenoit, & elle étoit ſur le point d'être abbatue, lorſqu'un particulier zelé citoien & amateur des beaux arts (*M. de Bachaumont*) l'acheta 1800 livres & la vendit enſuite à

la Ville, afin qu'elle eut le droit de conſerver ce monument le ſeul en ce genre qui ſe voye en cette grande ville.

Au delà de la grand-cour il y avoit un parterre au milieu duquel étoit un baſſin de marbre, porté par quatre conſoles, ſur lequel on voyoit une *Venus* de marbre, d'une excellente beauté : c'eſt l'ouvrage de *Jean Gougeon*.

A main gauche, & du côté des rues Coquilliere & de Grenelle, étoit un grand parterre, accompagné de pluſieurs allées d'arbres, qui étoit un grand agrément pour les gens de ce quartier qui alloient s'y promener; mais du temps du ſyſtême de Law, on le détruiſit pour en faire une eſpece de bourſe où ſe faiſoit le commerce de papier.

A un des coins de ce jardin, & de la rue de Grenelle, la Reine *Catherine de Médicis* fit bâtir une Chapelle, la plus grande & la mieux ornée qu'il y eut à Paris, ſans en excepter celle du Louvre. Son portail étoit des plus élevés, & des plus magnifiques, & couronné par deux clochers, ou *campanilles*, portés ſur deux trompes. Aux deux côtés du Portail étoient deux feſtons, qui furent faits en concurrence par *Colin* & *Huguenin*, deux des meilleurs Sculpteurs de ce temps-là. Cette Chapelle qui tomboit en ruine, a été détruite avec tout le reſte de cet Hôtel.

Je remarquerai en finiſſant cet article, que deux des plus grands Généraux d'armée de ces deux derniers ſiecles, ont pris naiſſance dans l'enceinte de l'Hôtel de Soiſſons. Le Prince *Louis-Guillaume de Bade* y nâquit l'an 1655. & mourut à Raſtat en 1707. Le Prince *Eugene-François de Savoye* y vint au monde le 18. d'Octobre de l'an 1663. & eſt mort à Vienne le 21. d'Avril 1736.

Les rues qui forment l'enceinte de l'Hôtel de Soiſſons, ſont les quatre que j'ai déja nommées au commencement de cet article.

La rue *des deux Ecus* où étoit la grand-porte de l'Hôtel de Soiſſons, ſe nommoit autrefois la rue *Traverſaine*, & a pris le nom qu'elle porte à préſent, d'une enſeigne qu'il y avoit. Elle aboutit d'un côté dans la rue des Prouvaires, & de l'autre dans celle de Grenelle ; mais ce n'eſt que depuis que la Reine Catherine de Médicis fit bâtir ſon Hôtel ; car comme elle prit pour en aggrandir l'enceinte, un bout de la rue des Etuves qui paſſoit à la rue d'Orléans, & la moitié de celle-ci qui montoit de la rue S. Honoré à la rue Cocquilliere, afin de dédommager en quelque maniere le public, elle fit continuer juſqu'à la rue de Grenelle, la rue des deux Ecus, qui finiſſoit à la

rue d'Orléans devant le Portail des Filles Pénitentes.

La rue *des Prouvaires*, ou *des Prouvelles*, aboutit d'un côté à la rue Traînée, & de l'autre à la rue S. Honoré.

La rue des *vieilles Etuves* a un bout dans la rue S. Honoré, & l'autre dans la rue des deux Ecus. En 1269. on la nommoit la rue Geoffroy-Baynes, *vicus Gaufridi de Balneolis*. Il y a au bout de cette rue qui donne dans la rue S. Honoré, un étal de boucherie.

La rue d'*Orléans* se termine aussi d'un côté à la rue S. Honoré, & de l'autre à la rue des deux Ecus. Elle a pris les trois noms qu'elle a successivement portés, de l'Hôtel de Soissons, car elle se nomma d'abord la rue de *Neſle*, depuis la rue de *Boheme*, parce qu'on nomma ainsi l'Hôtel de Nesle, aussi-tôt qu'on l'eut donné à Jean de Luxembourg Roi *de Boheme*. Enfin elle fut nommée la rue d'*Orléans*, après que Louis de France *Duc d'Orléans*, fut devenu propriétaire de l'Hôtel de Boheme. Quoique cet Hôtel ait depuis changé trois fois de nom, cette rue a toujours retenu le nom d'*Orléans*.

La maison la plus remarquable qu'il y ait dans cette rue, est l'*Hôtel de feu Monsieur de Vertamont*, Premier Président du Grand-Conseil. Cet Hôtel fut bâti

pour *André Blondel de Roquencourt*, Controlleur Général des Finances sous le regne du Roi Henri II. C'étoit un Lyonnois que Diane de Poitiers, Ducheſſe de Valentinois, avoit produit, & qu'elle protégea, tant qu'elle fut maîtreſſe de Henri II. On ne ſçait pas ſi *Blondel de Roquencourt* donna ſon Hôtel à la Ducheſſe de Valentinois par donation entre-vifs, ou par teſtament; mais il eſt certain qu'il le lui donna; & comme on y voit en pluſieurs endroits les armes de *Bouillon-la-Marck*, & que *Françoiſe de Brezé*, fille de la Ducheſſe de Valentinois, avoit épouſé *Robert de la Marck*, Duc de Bouillon, Maréchal de France, on ne doute point qu'après la mort de la Ducheſſe de Valentinois, cette maiſon n'ait porté le nom d'*Hôtel de Bouillon*. *Jacques de Harlay de Champvalon* ayant épouſé *Catherine de la Marck*, fille de *Robert de la Marck* Duc de Bouillon, Maréchal de France, & de *Françoiſe de Brezé*, il y a beaucoup d'apparence que l'Hôtel dont je parle ici, entra par ce mariage dans la maiſon de Harlay, & que de la branche de Champvalon, il paſſa dans celle de Baumont, mais je ne ſçai pas à quel titre. Tout ce que je puis aſſurer, c'eſt qu'il a appartenu à *Achilles de Harlay* IIIe. du nom, Procureur Général, puis Premier Préſi-

dent du Parlement, qui l'habita jusqu'en 1689, qu'il fut fait Premier Président, & le vendit alors à *M. de Vertamont.*

La rue *du Four* va de la rue S. Honoré au parvis du grand-portail de S. Eustache. Elle a pris son nom du *Four banal* que l'Evêque de Paris avoit au bout de cette rue, du côté de S. Eustache, dans un lieu qu'on nommoit l'*Hôtel du Four*, & *la maison du Four*, contre l'Hôtel du Grand-Pannetier de France.

La rue *Coquilliere* est une des quatre qui bornent l'Hôtel de Soissons, j'en ai parlé ci-dessus.

La rue de *Grenelle* est la quatrieme, & a un bout à la rue S. Honoré, & l'autre à la rue Coquilliere. C'est dans cette rue qu'est la principale porte de l'*Hôtel des Fermes du Roi.*

Cet Hôtel est connu depuis l'an 1573. & a porté souvent des noms augustes, ou illustres. Il consistoit en 1573. en deux maisons qui appartenoient à *Isabel le Gaillard*, femme de *René Baillet*, Seigneur de Seaux, & second Président de la Cour de Parlement, laquelle les donna en échange à *Françoise d'Orléans Rothelin*, seconde femme & veuve de *Louis de Bourbon*, I du nom Prince de Condé, &c. pour trois mille livres de rente sur l'Hôtel de Ville de Paris. Cette Princesse qui avoit acheté ces deux maisons

pour être plus à portée de faire sa cour à la Reine *Catherine de Médicis*, y vint demeurer aussi-tôt, & on leur donna le nom d'*Hôtel de Condé*, qu'elles porterent jusqu'en 1601. que *Françoise d'Orléans*, Princesse de Condé étant morte, cet Hôtel passa à *Charles de Bourbon*, Comte de Soissons son fils, & prit le nom d'*Hôtel de Soissons*. Ainsi nos Historiens ne parlent pas exactement lorsqu'ils disent que cette Princesse mourut à l'Hôtel de Soissons, car ce ne fut qu'après sa mort qu'il prit ce nom-là. Comme le Comte de Soissons acheta l'Hôtel de la Reine en 1605. ainsi que je l'ai dit ci-dessus, il y transporta son nom & sa demeure, & vendit celui qu'il avoit dans la rue de Grenelle cinquante cinq mille livres à *Henri de Bourbon* Duc de Montpensier, & cet Hôtel quitta le nom de Soissons, & prit celui d'*Hôtel de Montpensier*. Le Duc de *Montpensier* étant mort en 1608. & *Henriette-Catherine de Joyeuse* sa femme s'étant remariée en 1611. à *Charles de Lorraine* Duc de Guise, elle vendit en 1612. l'Hôtel de Montpensier à Roger de Saint-Larri Duc de *Bellegarde*, Maréchal & Grand Ecuyer de France. Celui-ci plus magnifique & plus galant que guerrier, n'eut pas plutôt fait cette acquisition, qu'il fit rebâtir cet Hôtel sous la conduite de *du Cerceau*

un des plus fameux Architectes que la France eut alors. Il éleva le corps de logis & les deux aîles, en briques liées avec des chaînes de pierre, comme la Place Royale, la Place Dauphine, & les autres édifices royaux de ce temps-là, & rendit cette maiſon une des plus regulieres qu'on eut vû juſqu'alors. Le grand eſcalier fut inventé & conduit par *Touſſaint Vergier*, il eſt enfermé dans une cage quarrée, & accompagné de grands paliers & de marches bordées d'apuys & de baluſtres de pierre, qui portent en l'air ſur une demi-voute *en arc de cloitre*. Cet eſcalier qui fut admiré dans ſon temps, eſt mal éclairé, & d'un deſſein très lourd & de mauvais goût. Le Duc de *Bellegarde* fit orner les dedans de dorures, de chiffres, de trophées d'armes, d'épées de Grand Ecuyer, &c.

Pierre Seguier, Chancelier de France, Duc de Villemor, Pair de France, Commandeur des Ordres du Roi, acheta cet Hôtel en 1633. & l'augmenta depuis de deux belles galeries l'une ſur l'autre, & qui alloient du grand corps de logis juſqu'à la rue du Bouloy, entre les deux jardins de cette Hôtel. La galerie baſſe étoit ornée de tableaux peints par *Vouet* qui ſous des figures allegoriques y avoit repréſenté les actions heroïques du Roi Louis XIII. & du Cardinal de Richelieu

son premier Miniſtre. La galerie haute étoit remplie de livres, & ſa voute étoit ornée de peintures de *Vouet* qui étoient ingénieuſement inventées, & convenables à une magnifique Bibliotheque. *Dorigni* les a gravées, & *Iſaac Habert*, Evêque de Vabres les a expliquées par des vers latins. Quoique cette galerie fût fort grande, elle ne renfermoit cependant qu'une partie de la Bibliotheque du Chancelier *Seguier*, puiſque l'hiſtoire ſainte & prophane l'occupoient toute entiere, & que les autres livres étoient rangés dans trois grandes chambres & dans une grande ſale. Cette Bibliotheque a appartenu en dernier lieu au Duc de *Coiſlin*, Evêque de Metz, petit-fils du Chancelier *Seguier*. Ce Prélat en mourant, en a légué les manuſcrits à l'Abbaye de S. Germain-des-Prez.

La Chapelle étoit ornée de tableaux de *Voüet*, dont les ſujets étoient pris de la vie de la Vierge & de celle de J. C. Sur l'autel étoient deux ſtatues de *Sarazin* qui repréſentoient *S. Pierre* & *ſainte Marie Madeleine*, patrons du Chancelier & de la Chanceliere *Seguier*.

Anne d'Autriche Reine de France, Louis XIV. & le Duc *d'Anjou* ſes fils, ont fait pluſieurs fois l'honneur au Chancelier *Seguier* de venir manger, & danſer dans ſon Hôtel.

Comme le Chancelier *Seguier* fut le protecteur déclaré des beaux esprits, des sçavans, & des artistes fameux, son Palais fut l'azile des sciences & des beaux arts, & ce fut ici que *l'Académie Françoise* trouva une retraite, après que par la mort du *Cardinal de Richelieu*, le Chancelier *Seguier* en fut devenu le Protecteur. Ce fut encore ici que *Christine*, Reine de Suede, honora cette compagnie d'une de ses visites, le deux de Mars de l'an 1656.

Aujourd'hui cet Hôtel sert à des usages bien différens; les Fermiers généraux s'y assemblent, & y ont établi leurs Bureaux. En 1704. la grand-porte de cet Hôtel a été refaite, & on y a mis un marbre noir sur lequel est cette inscription en lettres d'or: *Hôtel des Fermes du Roi.* Cet Hôtel a encore dans la rue du Bouloir une autre grand-porte par laquelle on entre dans une grande cour qui étoit autrefois un des jardins de cet Hôtel. C'est dans cette cour que sont portées toutes les marchandises qui arrivent à Paris pour y être visitées, & les droits de douane payés.

Dans cette rue de Grenelle est un *Hospice* fondé en 1498. par *Catherine du Homme*, veuve de Guillaume Barthelemi, pour *huit pauvres veuves* ou *filles*, âgées de quarante à cinquante ans, de la

Paroiſſe de S. Euſtache. Elle laiſſa la diſpoſition de ces places à ſes héritiers, & c'eſt en cette qualité que Meſſieurs *le Pileur* ſe ſont toujours maintenus dans le droit de nommer à ces huit places.

La rue *des Petits Champs* va aujourd'hui de la rue S. Honoré à la Place des Victoires. Je dis *aujourd'hui*; car j'ai vu des baux de maiſon paſſés, il n'y a pas encore vingt ans, dans leſquels le bout qui va depuis le coin de la rue de la Vrilliere, juſqu'à la place des Victoires, eſt appellé *la rue d'Aubuſſon*. La rue des Petits Champs n'eſt pas également large par tout; on peut même dire qu'elle eſt étroite depuis la rue S. Honoré juſqu'après la Croix des Petits Champs où elle commence à s'élargir. C'eſt à la pointe que forme une maiſon contre laquelle cette croix eſt adoſſée, que vient ſe terminer la rue *du Bouloir*, qui de l'autre bout ſe termine à la rue Coquilliere. La rue *du Bouloir* s'appelloit en 1359. la rue *aux Bouliers* dite la cour *Baxile*. C'étoit le nom d'un grand emplacement qui étoit dans la rue des Bouliers, & qui après avoir longtemps ſervi de cimetiere à la Paroiſſe S. Euſtache, a été couvert de maiſons.

La rue *Baliffre* aujourd'hui la rue *Bailli*, vient de la rue des Bons Enfans ſe terminer dans celle des Petits Champs.

vis-à-vis un des bouts de la rue Coquilliere. Elle a pris son nom de *Claude Baliffre* Surintendant de la musique du Roi, à qui Henri IV. donna les places qui bordent cette rue, & qui sont aujourd'hui couvertes de maisons depuis la rue des Petits Champs jusqu'à celle des Bons-Enfans.

La rue *de la Vrilliere* commence à la rue des Petits Champs, & va se terminer à la rue neuve des Petits Champs. Elle a pris son nom de l'Hôtel de la Vrilliere qui est dans cette rue, & qu'on nomme depuis l'an 1713. *l'Hôtel de Toulouse*. Cette rue n'avoit point originairement d'issue dans la place des Victoires, mais feu M. *Phelipeaux* de la Vrilliere *Marquis de Chauteauneuf*, Secretaire d'Etat, & grand-pere du Comte de *S. Florentin*, aussi Secretaire d'Etat, ayant voulut enrichir son Hôtel de ce beau point de vue, fit par son crédit percer une petite rue qui va de la rue de la Vrilliere à la Place des Victoires. On la nomma d'abord la rue *Percée*, mais aujourd'hui on l'appelle *la petite rue de la Vrilliere*.

L'HÔTEL DE TOULOUSE.

Cette maison fut bâtie sur les desseins de François Mansard vers l'an 1620. * pour *Raimond Phelipeaux* sieur d'Herbault, de la Vrilliere & du Verger, Se-

* *Antonini* ne se trompe que de cent ans, car il dit

cretaire d'Etat. Elle étoit une des plus curieuſes qu'il y eut à Paris par le grand nombre de beaux tableaux, de ſtatues & de buſtes antiques qu'elle renfermoit. Quoique dès l'an 1705. M. de *la Vrilliere* Secretaire d'Etat l'eût vendue au ſieur *Rouillé* Maître des Requêtes de l'Hôtel, & l'un des Fermiers des Poſtes, on l'a toujours appellé l'*Hôtel de la Vrilliere* juſqu'en 1713. que S. A. S. M. le *Comte de Toulouſe* l'ayant achetée, elle quitta ſon ancien nom pour prendre celui du Prince à qui elle appartenoit. Dès l'an 1713. l'on commença à travailler à la rendre digne de loger ſon nouveau maître, & l'on y fit des changemens ſi conſidérables, que la galerie n'a été achevée qu'en l'année 1719. Tous ces changemens ont été faits ſous la conduite du ſieur *Robert de Cotte* premier Architecte du Roi.

qu'elle fut bâtie vers l'an 1520.

Cet Hôtel eſt ſitué dans la rue de la Vrilliere, ſur une petite éminence : après le Palais du Luxembourg, il n'y en a point dans Paris qui ſe préſente plus heureuſement ; car il a en face la rue de la Vrilliere, la Place des Victoires, & la rue des Foſſés-Montmartre juſqu'à la rue Montmartre, & même juſqu'à l'entrée de la rue neuve S. Euſtache, leſquelles forment une avenue de plus de cent cinquante toiſes de longueur. Dans ce long eſpace, la vue ſeroit pleine & droite, ſi

elle n'étoit d'abord arrêtée par la ſtatue pedeſtre de *Louis le Grand*, qui eſt au milieu de la Place des Victoires.

La grand-Porte eſt un des chefs-d'œuvres de *François Manſard*, qui, malgré l'accouplement des colonnes, a ſçû conſerver à l'ordre dorique toute ſa régularité. Sur l'entablement de cette porte ſont deux figures aſſiſes, qui repréſentent *Mars* & *Pallas*, & qui ſont de *Biard* le fils, & non pas de *François Perrier*, ainſi que quelques écrivains l'aſſurent. *Perrier* étoit Peintre & Graveur, mais non point Sculpteur. Comme de l'aveu de tous ceux qui ſont connoiſſeurs, ces deux figures ſont bien deſſinées, bien aſſiſes & d'une grande maniere, on a de la peine à ſe perſuader qu'elles ſoient de l'invention de *Biard* le fils, & quelques-uns ſe ſont imaginés qu'elles avoient été copiées d'après deux figures aſſez ſemblables, qui ſont à Florence dans la Chapelle de Médicis.

L'Hôtel conſiſte en un grand corps de logis qui eſt en face, & en deux aîles en retour. Dans la face du bâtiment il y a un avant-corps décoré de pilaſtres, & d'autres ornemens diſtribués avec goût, & exécutés avec élégance. Les armes du Prince ſont dans le timpan du fronton dont cet avant-corps eſt couronné. L'architecture de ce corps de logis de même

que celle des aîles, eſt d'ordre dorique. Sous chacune de ces aîles il y a au rez-de-chauſſée de la cour, une galerie ou portique.

Le grand eſcalier eſt dans l'intérieur de l'aîle qui eſt à gauche, & eſt annoncé par un grand veſtibule. De ce veſtibule l'on entre dans l'appartement qui eſt au rez-de-chauſſée. L'on trouve d'abord une grande ſale qui ſert d'antichambre, & dans un coin de laquelle on a ménagé une petite piece où eſt la Chapelle. Au-deſſus de la porte par laquelle on entre dans cette ſale, eſt une bacchanale, ou jeu d'enfans, qui eſt de *Nicolo*. Sur l'autre porte eſt un ſujet pareil, & peint par le même Peintre.

La ſale *des Amiraux* vient enſuite, & a été ainſi nommée, parce qu'on y voit les portraits en buſte de tous les Amiraux & des Surintendans de la Navigation, au nombre de ſoixante-un, depuis *Florent de Varenne*, juſqu'à S. A. S. M. le Duc de Penthievre incluſivement. Comme *Florent de Varenne* vivoit en 1270. les yeux & l'eſprit ſont agréablement amuſés par la différence des habillemens qui ont été à la mode depuis ce temps-là juſqu'au nôtre. On a ſuivi dans l'arrangement de ces portraits la liſte des Amiraux qu'on trouve partout, & qui pour être ſi commune, n'en eſt pas plus exacte; car

il eſt certain que les dix-neuf premiers ne l'ont été que peu de temps & par commiſſion : d'ailleurs ce n'étoient que des mercénaires qui ſe louoient au premier venu. Ce fut le Roi Charles V. qui érigea cet employ en charge. Les tableaux qui ſont au-deſſus des portes de cette ſale, conviennent parfaitement aux portraits des Amiraux. Dans l'un on voit un port de mer où il y a un Château magnifique, & pluſieurs perſonnes qui s'embarquent. Dans l'autre eſt le départ d'*Enée*, & *Didon* ſur le bucher, au milieu de pluſieurs perſonnes de ſa cour. Ces deux tableaux ſont de *le Maire*.

La ſale *des Rois* eſt ornée des portraits de tous les Rois de France, copiés d'après les médailles, les ſtatues & les portraits originaux qu'on en a pu trouver.

L'on revient ſur ſes pas pour ſe rendre au *grand eſcalier* qui eſt un des plus beaux qu'il y ait à Paris, tant par la largeur & la douceur de ſes rampes, que par l'étendue de ſon pallier. Tous les ornemens ſont d'un fini & d'une légereté qu'on admire, & ont été ſculptés par *Charpentier*, *Monteau & Offhman*.

De ce vaſte pallier on entre d'un côté dans la ſale à manger, & de l'autre dans l'antichambre du grand appartement. La ſale à manger eſt ſimplement ornée d'un lambris, de quelques glaces & de quelques tableaux. Celui qui eſt

ſur la porte du pallier repréſente une bataille, & eſt du *Genois*. Du même côté, & vis-à-vis les croiſées, il y en a deux qui repréſentent des cuiſines : ils ont été copiés d'après *Snaydre* & *Rubens*. A côté de la cheminée on voit *Diane* & ſes ſuivantes qui ſe repoſent après un retour de chaſſe. Au-deſſus de la porte qui eſt de l'autre côté de la cheminée, eſt une bataille d'après *Falconniers* : ſur celle qui communique au grand appartement, il y a une autre bataille qui eſt auſſi d'après le même Peintre. Le tableau qui eſt en face de la cheminée, repréſente Orphée & Euridice, & a été peint par *Martin de Boulogne*. Du même côté il y en a un autre qui eſt un payſage dans lequel ſont pluſieurs figures ; il eſt de *Franciſque Boloneſe*.

On revient ſur le pallier, & l'on entre dans la premiere antichambre du grand appartement : en hyver elle eſt ornée d'une magnifique tapiſſerie à perſonnages, qui repréſente quelques-unes des conquêtes de Louis le Grand : ce riche morceau eſt de *Behagle*. Sur la porte par laquelle on entre dans cette piece, l'on voit une bacchanale d'enfans qui a été peinte par *Nicolo*. Le grand tableau qui eſt ſur la cheminée, eſt un des plus beaux qu'ait fait *le Guide*, & nous fait voir le jeune *David* tenant la tête giganteſque de *Goliath*.

Au-dessus de la porte qui conduit au grand appartement, est un tableau de *Bourdon*, qui représente Salomon sacrifiant à la Déesse des Sidoniens. La piece qui suit, sert de seconde antichambre, & est superbement meublée. On y voit une tapisserie de velours cramoisi, ornée de colonnes torses en grosse broderie d'argent, lesquelles font symétrie avec l'architecture de la corniche. Tous les sieges de cette piece sont de la même magnificence. La cheminée est décorée d'un goût qui donne du prix au marbre, aux glaces, aux ciselures en bronze & aux autres ornemens qu'on y a employés.

Les trois tableaux qui sont au-dessus des portes, répondent par leur beauté à la richesse du meuble. Dans l'un on voit la Vierge, le petit Jesus & S. Jean; il est de *Vandeck*. Le second représente *Rachel* qui donne à boire au serviteur d'Abraham : il est d'*Alexandre Veronese*. Le troisieme représente la Charité sous la figure d'une femme qui est au milieu de trois enfans; il a été peint par *Vandeck*.

En entrant dans la chambre qui vient ensuite, on est d'abord frappé de la magnificence d'un lit de parade que l'on y voit : il est de velours cramoisi, & enrichi d'une superbe broderie d'or.

La décoration de la cheminée ne ressemble à celle de la piece qui précede

celle-ci, que par la beauté du marbre, & par la richeſſe des ornemens.

Les tableaux qui ornent cette piece, ſont la Charité peinte par le *Guerchin*; Judith devant Holoferne, par *le Tintoret*; un fleuve & une femme, par *Luc Jourdan*; la mort d'Adonis, par *le Tintoret*; Jeſus-Chriſt que l'on met dans le tombeau, par le même Peintre; Didon ſur le bucher, par *André Laski*; Angelique & Medor, par *Paris Bordon*. Dans un des trumeaux il y a un tableau qui repréſente *Céphale & Procris*, & qui eſt peint dans la maniere du *Carache*.

Le grand cabinet eſt le centre de cet appartement : la cheminée eſt décorée différemment des autres, tant par le marbre, que par les ciſelures en bronze, & par les autres ornemens. Ce cabinet eſt orné de cette magnifique tapiſſerie de ſoye, rehauſſée d'or & d'argent, que Madame de Monteſpan fit faire par *Behagle* ſur les deſſeins de feu *Berain*. La beauté & la richeſſe de cette tenture font qu'il n'y a dans ce ſalon que deux tableaux, qui ſont au-deſſus des portes : l'un repréſente *Eſther* devant *Aſſuerus*, & l'autre *Agar dans le déſert* : ils ſont l'un & l'autre du *Guerchin*.

Ce ſalon communique d'un côté à une chambre ; & de l'autre à la galerie.

La chambre eſt ornée avec tant de

goût, que quoique l'or y soit, pour ainsi dire, prodigué, les ornemens sont néanmoins d'une légereté surprenante. Comme toutes les cheminées de cet appartement sont décorées différemment, la décoration de celle-ci ne ressemble en aucune façon à celle des autres. Dans une alcove on remarque un lit qui est un ouvrage en tableaux de tapisserie à petits points, enfermés dans une broderie d'or, qui est proportionnée à la délicatesse des figures qui y sont représentées. Sur chacune des six portes, tant feintes que véritables, il y a un tableau: dans l'un on voit une moisson & des moissonneurs qui font colation: dans un autre, plusieurs figures dans un payſage: ils sont de *Jacques Baſſan*. Au-dessus d'une des petites portes qui sont aux côtés de l'alcove, est un tableau ovale qui représente l'union du dessein & du coloris. C'est une copie d'un fort beau tableau *du Guide* qui est au Roi: on prétend que c'est le portrait *du Guide*, & celui de sa Maîtresse. Sur la petite porte qui est de l'autre côté de l'alcove, est le portrait du Marquis *del Guaſto*, copié d'après *le Titien*. Sur la porte feinte qui suit, est un tableau *du Baſſan*, dans lequel on voit plusieurs personnes qui se vont coucher. Au-dessus de la porte qui conduit aux cabinets, il y a un autre tableau du Baſſan,

où ce Peintre a représenté une cuisine.

Dans le petit cabinet qui est après cette chambre, on voit sur la porte un tableau ovale qui représente la Vierge & le petit Jesus, & qui est copié d'après *le Titien*.

A côté de la cheminée est un tableau dans lequel *le Caravage* a peint S. Jean dans le désert. En face des croisées est la Cène peinte par *le Tintoret* : un portrait de Porbus est entre les deux tableaux dont je viens de parler. Dans le tableau qui est au-dessous, est une Tête peinte dans la maniere du Titien. Le portrait d'Antoine More vient ensuite : une Tête de vieillard peinte par *Rubens* : la Tête d'une jeune femme, peinte dans la maniere de l'Albane : le portrait de Jean Bellin. Au-dessus de la porte qui donne sur le petit escalier, est un tableau ovale qui représente un Vénitien, & qui est peint dans la maniere du Titien : le portrait du Georgion : le portrait du Titien : le portrait d'un Architecte, peint sur bois par *Holbeins*. Une tête de Madeleine, peinte par *Beaujens* : le portrait d'un Pelerin, par *le Caravage* : un grand tableau dans lequel le Valentin a représenté la mort de Cléopatre : le portrait d'un Médecin, par *Holbeins* : le portrait d'une femme, par *Paul Veroneſe* : le portrait du Roi Louis XI. par *Leonard de Vinci*.

Le tableau ovale qui eſt au-deſſus de la porte par laquelle on entre dans le cabinet du Prince, repreſente la charité, & a été copié d'après *le Carrache*.

Un grand cabinet termine l'appartement; c'eſt une grande piece meublée dans le même goût que les autres, & ornée de pluſieurs tableaux. On y voit le portrait d'un Vénitien, peint dans la maniere du Tintoret; la Nativité de Jeſus-Chriſt par *le Baſſan*: un tableau ſur bois, qui repréſente cinq ſujets de la vie de l'Enfant prodigue; il eſt de *Franci*: Notre-Seigneur attaché à la colonne, peint par *Vandeck*: la Véronique, par *Leonard de Vinci*: la Vierge & le petit Jeſus qui donne une palme à S. Laurent, par le jeune *Palme*: Notre-Seigneur couronné d'épines, peint par *Jacques Baſſan*; la Madeleine, par *le Guide*; un buſte de Jeſus-Chriſt, par *Paris Bordon*; ſaint Jerôme, par *le Mutien*: ſainte Catherine & trois anges, par *Leonard de Vinci*: le jeune Tobie qui rend la vûe à ſon pere, par *Jean Hemeſſan*: la fuite en Egypte, par *Teiniers*: la Vierge & le petit Jeſus, par *le Dominiquin*: Herodias qui tient la tête de S. Jean, par le vieux *Palme*: un Vénitien peint dans la maniere du Tintoret: le portrait d'un Cardinal, auſſi dans la maniere du Tintoret: le portrait en pied du Roi Louis XIII. peint par *Champagne*:

Champagne : le portrait en pied du Cardinal de Richelieu, peint par le même.

La Chapelle eſt à l'extrémité de ce cabinet, du côté de la rue; elle eſt ornée ſimplement, mais avec décence. Sur l'autel il y a un tableau qui repréſente Jeſus-Chriſt ſur la croix, & qui eſt copié d'après *le Brun*.

L'on revient ſur ſes pas juſqu'au ſalon, ou grand cabinet, qui communique, ainſi que je l'ai dit, à la galerie.

Cette ſuperbe *galerie* a vingt toiſes, ou cent vingt pieds de longueur, ſur dix-neuf pieds quatre pouces de largeur.

C'eſt au génie & à l'habileté de *François Manſard* que cette galerie doit la régularité de ſes proportions; car comme il ſe vit gêné à l'un de ſes bouts par la rencontre de la rue neuve des Bons-Enfans, qui en rendoit le plan biais & irrégulier, cet Architecte s'aviſa d'y remedier par une trompe, & de la faire avancer en ſaillie ſur cette rue, afin de gagner par ce moyen la largeur qui lui manquoit. Cette trompe fut exécutée par maître *Philippe le Grand*.

Cinq grandes fenêtres ceintrées qui répondent à autant d'arcades remplies de glaces, reglent l'ordonnance de l'architecture. Tous les ornemens de ſculpture ſont de *Vaſſé*, & d'un fini merveilleux. Ce ſont des ſujets pris de la marine, ou

de la chaſſe, c'eſt-à-dire, de ce qui faiſoit l'occupation ſérieuſe du Prince, ou de ce qui lui ſervoit d'amuſement. Cette galerie eſt voûtée d'un berceau en plein ceintre, que *François Perrier* peignit en 1645. au retour de ſon ſecond voyage d'Italie. Il partagea cet eſpace en cinq grands tableaux.

Apollon ou le ſoleil eſt peint dans le tableau du milieu de la voûte, & les élémens ſont les ſujets des quatre autres. Apollon eſt ici repréſenté d'une jeuneſſe, d'un éclat, & d'une majeſté dignes du Dieu de la lumiere : il eſt précédé par l'aurore, & par de petits zéphirs occupés à verſer la roſée du matin, & eſt accompagné de ſon cortege ordinaire. La nuit eſt dans un coin du tableau, & ſe réveille à meſure qu'elle ſent l'approche du ſoleil.

Dans les deux tableaux qui ſont à côté de celui dont je viens de parler, & du côté de la cheminée, le Peintre a repréſenté ſous des figures allégoriques la *terre* & le *feu*. La premiere eſt déſignée par l'enlevement de Proſerpine par Pluton ; & le *feu* par Jupiter armé de ſa foudre & de tout l'éclat de ſa majeſté, qui va rendre viſite à Semelé.

Les deux qui ſont du côté de la porte, repréſentent l'*air* & l'*eau*. L'air eſt ici repréſenté par Junon, l'implacable enne-

mie des Troyens, qui prie Eole de déchaîner les vents, & de faire périr la flotte qui portoit en Italie les débris de Troye, & ſes Dieux vaincus. L'eau eſt enfin repréſentée par Neptune & Thétis.

Les trumeaux ſont décorés par des tableaux des plus excellens Peintres.

Le premier qui ſe préſente à main droite en entrant, repréſente la mort de Marc-Antoine. Tout le monde ſçait qu'après la perte du combat naval d'Actium, Cléopatre prit la fuite, & que Marc-Antoine qui en étoit éperdument amoureux, la ſuivit à Alexandrie pour y mettre de nouvelles forces ſur pied. L'année ſuivante Auguſte porta la guerre en Egypte, & par une ſuite continuelle de victoires, réduiſit Marc-Antoine à ſe donner lui-même la mort à l'âge de 56. ans. Ce tableau eſt d'*Alexandre Veroneſe*.

Le bas-relief qui eſt au-deſſous de ce tableau, repréſente *Arion* qui ſe lance dans la mer, & trouve un Dauphin qui étoit accouru au ſon de ſon luth, & qui le porta ſur ſon dos juſqu'au *Cap Tenare*, aujourd'hui *le Cap de Matapan*.

Dans le tableau qui eſt enſuite, on voit *Coriolan* qui releve *Véturie* ſa mere, & *Volumnia* ſa femme, qui s'étoient proſternées à ſes pieds. Il s'appelloit *Caius Martius*, & fut ſurnommé *Coriolan*

pour s'être rendu maître de la ville de *Corioli* sur les Volsques. Il fut ensuite banni de Rome; mais les Volsques qui avoient souvent éprouvé sa valeur, le prirent pour leur Général, & sous sa conduite ils devinrent aussi redoutables aux Romains, que les Romains l'avoient été à leur égard. Après la prise de quelques places, il vint camper à la vûe de Rome, & la jetta dans une grande consternation par la crainte d'un siege qu'elle ne pouvoit soutenir à cause des divisions qui y regnoient alors. Ni les députations du Sénat; ni celles des Pontifes ne purent fléchir Coriolan : il ne se rendit qu'aux prieres & aux larmes de Véturie, de Volumnia & de ses enfans. Ce tableau est du *Guerchin*.

Le bas-relief qui en au-dessous de ce tableau représente Méleagre qui ayant tué un sanglier qui ravageoit les campagnes du Royaume de son pere, en présente la hure à Atalante. Méleagre étoit fils d'Oënée Roi d'Etolie, qui pour avoir négligé Diane dans les sacrifices qu'il faisoit aux Dieux, en fut puni par un sanglier qui détruisoit tout ce qu'il rencontroit dans les campagnes. Méleagre fit assembler tous les chasseurs de la Gréce pour prendre cette bête. Atalante fille d'Iasius Roi d'Arcadie s'y trouva aussi, & lui porta le premier coup. Quand il

fut mort, Méleagre lui en donna la hure; mais les oncles de ce Prince la lui arracherent. Méleagre en fut si piqué qu'il les fit mourir. Sa mere *Altée* pour venger la mort de ses freres, jetta dans le feu un tison à la durée duquel la vie de Méleagre étoit attachée, & fit ainsi mourir son propre fils.

Faustule pasteur des troupeaux du Roi Amulius, ayant rencontré une louve qui allaitoit Remus & Romulus, enfans de la Vestale Rhéa-Silvia, qu'Amulius, son oncle avoit fait exposer sur le bord du Tibre, apporte un de ces enfans à sa femme *Acca Laurentia*, laquelle est dans sa cabane. Tout est parfait dans ce tableau, dessein, couleur, expression, figures, payſage; en un mot, c'est un aussi beau tableau qu'il y en ait; car ce ne seroit point en donner une assez juste idée, de dire que c'est le chef-d'œuvre de *Piétre de Cortone*. Faustule porte à sa femme l'un de ces petits innocens qu'il vient de dérober à la fureur d'Amulius, & au danger qu'il couroit sur le Tibre. Cet enfant paroît presque aussi vrai qu'il étoit lorsque *Rhéa* le mit au monde. L'amour brille dans les yeux d'*Acca Laurentia*, & rehausse sa beauté & la douceur de son visage. Ses bras sont ronds, ses mains tendres, & son attitude admirable. Pour ce qui est de Faustule, la figure en est

parfaite. Ses yeux vivans, ſes cheveux naturels, ſes bras nerveux, ſes jambes fermes, ſes épaules vigoureuſes & ſes habits ruſtiques, prouvent que *Piétre de Cortone* a paſſé à juſte titre pour un des plus gracieux & des plus ſçavans Peintres du dernier ſiecle.

Le bas-relief qui accompagne ce tableau nous fait voir *Amphitrite* ſur le rivage de la mer. Elle étoit fille de *Nérée* ou de l'Océan & de *Doris*, & femme de Neptune. Les Poëtes diſent qu'Amphitrite ayant de l'averſion pour le mariage, un Dauphin que Neptune avoit chargé de cette négociation, lui perſuada néanmoins d'épouſer ce Dieu.

L'enlevement d'*Hélene* par *Paris* fils de Priam & d'Hecube. Tout le monde ſçait qu'Hélene étoit femme de Menelas Roi de Sparte, & la plus belle perſonne de ſon temps. Paris de ſon côté étoit l'homme de la meilleure mine & le plus adroit qu'il y eût.

Ce tableau eſt un des meilleurs du *Guide*, & de ſa maniere la plus ſéduiſante. Les figures en ſont excellentes, mais celles d'*Hélene* & de *Paris*, ſont encore plus parfaites que les autres. La ſeule choſe qui leur manque, c'eſt l'action & le mouvement. Dans la violence d'un enlévement les perſonnages auroient dû être moins tranquilles. Ce tableau fut

fait pour le Roi d'Eſpagne, mais ce Prince le trouvant trop cher, le *Guide* le vendit à un curieux de Lyon, (M. *de la Forcade*) qui l'acheta pour la Reine Marie de Médicis; dans ce même temps cette Princeſſe ayant été obligée de ſe retirer de la Cour, le tableau demeura au marchand de Lyon, qui enſuite le vendit à *Louis Phelipeaux*, Seigneur de la Vrilliere & de Chateauneuf, Secretaire d'Etat. Malgré l'excellence de ce tableau, l'on peut dire que le voiſinage de celui de Pierre de Cortone, dont je viens de parler, ne lui eſt point favorable.

Le bas-relief qui accompagne ce tableau, repréſente *Apollon* qui tue le ſerpent *Pithon*. Ce ſerpent ſelon la fable, s'étoit formé du limon que les eaux du déluge laiſſerent ſur la terre. Il fut tué par Apollon, ce qui donna lieu aux *Jeux Pithiens*.

Le tableau qui vient enſuite eſt *du Pouſſin*, & le ſujet en eſt pris de l'Hiſtoire Romaine. Le dictateur *Camille* ayant aſſiégé *Falere* qui étoit la principale ville des Faliſques, un maître d'Ecole qui étoit dans cette ville, conçut le deſſein de la livrer aux Romains; & pour y réuſſir, il mena les enfans des principaux des Faliſques dans le camp de Camille. Ce Général eut horreur de la perfidie de cet homme, le renvoya piéds &

mains liés aux Faliſques, & l'abandonna à la diſcretion de ſes Ecoliers qui le fouetterent de toutes leurs forces. Ce tableau eſt un des meilleurs *du Pouſſin*. Sur le viſage du maître d'Ecole, l'on voit la honte, le repentir, & la crainte de la mort. Sur ceux des enfans, & dans leurs attitudes, on remarque la joie & la ſatisfaction des écoliers, lorſqu'ils peuvent ſe venger de la dureté de leur maître. Les airs de têtes, la variété des paſſions, le choix des draperies, & la compoſition, rendent ce tableau un des plus beaux qu'il y ait.

Le bas-relief qui eſt au-deſſous nous fait voir *Neptune* au milieu des flots, dans l'équipage & avec le cortége que Virgile lui donne, c'eſt-à-dire dans un char dont les roues touchoient à peine l'eau, accompagné de toutes les divinités de la mer, des Tritons & des Dauphins. Tout le monde ſçait que *Neptune* étoit fils de Saturne & de Rhée, & frere de Jupiter & de Pluton. Dans le partage que ces trois freres firent du monde, Neptune eut pour ſon lot la Mer & les Iſles.

La cheminée de cette galerie eſt ſuperbement décorée, & d'une maniere allégorique. La grille eſt enrichie de deux figures de bronze doré d'or moulu, dont l'un repréſente l'*Océan*, & l'autre *Thétis* ſa femme.

Sur le manteau, dans les gorges de cette cheminée, ſont deux Tritons dorés d'or moulu, groupés avec des coquilles, & qui portent des torcheres à cinq branches.

A chaque côté de cette cheminée eſt une niche; dans celle qui eſt à droite, doit être une ſtatue en partie dorée d'or moulu, & en partie de couleur brune. Cette figure repréſentera l'*Europe*, & ſera groupée avec les attributs qui lui conviennent. Dans la niche qui eſt à gauche, ſera l'*Aſie* traitée dans le même goût que celle de l'Europe.

Au-deſſus de la corniche, eſt la *Marine* ſous la figure d'une femme richement vêtue, & groupée avec une proue de vaiſſeau chargée de cornes d'abondance, & accompagée des vents & de trophées convenables au ſujet.

Aux côtés ſont des groupes de Tritons qui portent des attributs de l'Amirauté.

En continuant à parcourir les tableaux qui ornent les trumeaux qui ſont du côté du jardin, le premier qui ſe préſente eſt le combat des Romains & des Sabins. Ce tableau eſt du *Guerchin*.

Le bas-relief qui eſt au pied de ce tableau nous fait voir *Diane* qui après s'être fatiguée à la chaſſe, ſe repoſe avec ſes compagnes. Diane étoit fille de Jupiter & de Latone. Comme elle aimoit la

chaſſe, les Grecs chaſſeurs en firent la Déeſſe de ce noble exercice, & lui donnerent des Vierges pour compagnes, à cauſe de l'amour qu'elle avoit pour la chaſteté. C'eſt pourquoi les Poëtes la repréſentent avec un carquois & des chiens, traînée dans un char par des cerfs blancs.

Auguſte qui fait fermer le Temple de Janus, & offre un ſacrifice à la Paix. Ce tableau eſt un des plus beaux qu'ait faits *Carlo Maratti*.

L'enlevement d'*Europe* par *Jupiter*, fait le ſujet du bas-relief qui accompagne le tableau dont je viens de parler. Ovide & les autres Poëtes ont débité beaucoup de fables ſur l'hiſtoire d'Europe. Tout ce qu'on en peut dire de plus vraiſemblable, c'eſt que quelques Marchands de l'Iſle de Créte, étant allés ſur les côtes de Phénicie, & y ayant vû la jeune Europe, fille d'Agenor Roi de ce pays, ils l'enleverent pour leur Roi *Aſterius*, l'an du monde 2517. & comme ſur la proue de leur vaiſſeau il y avoit un Taureau ſculpté, & que leur Roi *Aſterius* ſe faiſoit appeller *Jupiter*, on publia que le Dieu Jupiter s'étoit métamorphoſé en Taureau pour enlever cette Princeſſe.

Un Seigneur en robe de chambre, qui reçoit la viſite d'un guerrier. Ce tableau eſt du *Valentin*.

Le bas-relief qui accompagne ce tableau, repréſente *Céphale* qui tue *Procris* ſa femme. Céphale étoit fils de Dejon, Roi d'une partie de la Phocide, ou, ſelon d'autres, de Mercure, & de Herſé fille de Cecrops. Procris étoit fille d'Erichthée Roi d'Athenes. Céphale aimoit éperdument la chaſſe, & quittoit tous les matins l'aimable Procris, ce qui fit dire que l'Aurore étoit devenue amoureuſe de Céphale, & qu'elle l'avoit enlevé. Procris de ſon côté chercha à ſe dédommager des abſences de ſon mari, & eut une galanterie avec Pteléon. Céphale en ayant été informé, Procris fut obligée de ſe refugier dans l'Iſle de Créte à la Cour de Minos qui en devint ſi amoureux, qu'il en oublia ſa femme Paſiphaé. Céphale & Procris ſe reconcilierent, mais peu de temps après Procris redevenue jalouſe, s'alla un jour cacher dans un buiſſon pour obſerver les démarches de ſon mari, qui l'ayant priſe pour une bête, lui lança ſon dard. Procris en mourut, & fit à Céphale l'adieu le plus tendre, ſelon Ovide, qui lui fait dire :

Hei mihi! conclamat, fixiſti pectus amicum.
Hic locus à Cephalo vulnera ſemper habet.

Ah mon cher! vous avez bleſſé une perſonne qui vous aimoit tendrement. Mon cœur a toujours été le but des traits de Céphale.

La Sybile *Cumée* qui montre à Auguſte une Vierge dans le Ciel, tenant entre ſes bras Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt. Ce tableau eſt de *Piétre de Cortone.*

Le bas-relief qui eſt au-deſſous de ce tableau, repréſente *Galathée* dans une conque marine, & ſe promenant ſur la mer. Cette Divinité marine étoit fille de Nérée & de Doris, & fut aimée du Cyclope Polypheme qu'elle mépriſa pour le berger Acis.

Dans le dixieme & dernier tableau, l'on voit Céſar qui répudie *Pompeia*, & épouſe *Calpurnie* en ſa place. L'âge, la figure, & encore plus la complexion de Pompeia la portoient au plaiſir avec tant de fureur, que Céſar avec tout ſon mérite, ne put point fixer ſon cœur. *Publius Claudius* fut celui de ſes ſoupirans qui eut le plus de part à ſes bonnes graces. Céſar ſçut toute l'intrigue, & la répudia. Ce fut à cette occaſion qu'il dit, *que la femme de Céſar devoit être exempte non ſeulement de crime, mais encore de tout ſoupçon.* Il en trouva une de ce caractere dans Calpurnie, fille de Piſon.

Le bas-relief qui accompagne ce tableau, nous fait voir *Adonis* qui ſe repoſe au retour de la chaſſe. Ce Prince étoit fils d'Ammon & de Mirrha, & regna en Egypte, où il s'appliqua à cultiver

l'esprit de son peuple, & à lui enseigner l'agriculture. Il épousa *Astarte* ou *Vénus*. Comme il étoit grand chasseur, étant allé un jour à la chasse sur le mont Liban en Syrie, il fut blessé par un sanglier. On le crut mort, & il fut pleuré dans toute l'Egypte & la Phénicie; mais étant guéri contre toute apparence, on témoigna partout autant de joie qu'on avoit marqué de tristesse. Il fut tué quelque temps après dans une bataille, & Vénus sa femme le fit mettre au nombre des Dieux.

Au-dessus de la porte par laquelle on entre dans cette galerie & en face de la cheminée, est la figure de Diane, suivie de ses compagnes, elles semblent être agréablement surprises de la beauté & de la magnificence de ce lieu. La joie, l'étonnement & l'admiration se font remarquer sur leurs visages.

Aux deux côtés de ce Groupe, au-dessus de la corniche, sont deux groupes de satyres & des femmes, qui badinent avec des oiseaux de proye, des bêtes fauves, & des trophées de chasse.

Aux côtés de cette porte sont deux niches qui doivent être remplies par deux groupes dorés en partie d'or moulu, & en partie de couleur brune, dont l'un représente l'*Afrique*, & l'autre l'*Amérique*, avec leurs attributs.

Cet Hôtel appartient à S. A. S. M. le Duc de Penthievre, Amiral de France; & eſt occupé par ce Prince, & par S. A. S. Madame la Comteſſe de Toulouſe ſa mere.

Depuis le beau portail de cet Hôtel, juſqu'à la rue des Bons-Enfans, on vient de conſtruire à neuf, & avec beaucoup de dépenſe les logemens du Commun de cet Hôtel. La façade d'un pareil bâtiment qui n'exigeoit que de la ſimplicité, eſt trop ornée & fort hors de propos: ſon encoignure qui donne ſur la rue des Bons-Enfans eſt d'un plan bizarre qui n'eſt ni circulaire, ni angulaire, & par-là de très mauvais goût.

La rue des *Bons-Enfans* eſt derriere l'Hôtel de Toulouſe, & le Palais Royal. Elle a pris ſon nom du College des Bons-Enfans. Elle ſe nommoit en 1300. la rue *aux Ecoliers S. Honoré*. Il paroît par les anciens plans de Paris qu'elle a été long-temps un cul-de-ſac bordé de maiſons d'un côté, & du cimetiere S. Honoré de l'autre. Aujourd'hui elle conduit de la rue S. Honoré à la rue neuve des petits-Champs. Depuis la rue S. Honoré juſqu'au coin de la rue *Bailli* on la nomme *la rue des Bons-Enfans*; & depuis ce coin juſqu'à la rue neuve des petits-Champs, on l'appelle *la rue neuve des Bons-Enfans*.

Le College *des Bons-Enfans* qui a donné le nom à la rue, a été fondé par les mêmes perſonnes qui avoient fondé l'Egliſe Collégiale de S. Honoré, qui donnerent encore, joignant le cimetiere de cette Egliſe, un arpent de terre pour la conſtruction d'une maiſon que firent bâtir *Eſtienne Belot* & *Ada* ſa femme, Bourgeois de Paris, pour treize écoliers, & on l'appella pour lors l'*Hôpital des pauvres Ecoliers*. Eſtienne Belot & ſa femme meublerent cette maiſon de lits, & fonderent une Prébende dans S. Honoré, dont celui qui en ſeroit pourvû, devoit prendre ſoin du College en qualité de Proviſeur. Cela eſt énoncé dans les Lettres données à ce ſujet par *Pierre* Evêque de Paris, au mois de Février 1208. c'eſt-à-dire, 1209. ſelon notre maniere de commencer l'année au mois de Janvier. *Corrozet* s'eſt donc trompé quand il a regardé *Jacques Cœur*, ou *Cuer*, comme le fondateur de ce College. Ce fameux Tréſorier des Finances de Charles VII. n'en a été que le reſtaurateur, ou le bienfaicteur. Il y fonda, ſelon le même Auteur, une Chapelle ſous l'invocation de *S. Clair*. Ce College après avoir été long-temps ſans exercice, fut rouvert en 1611. ſous la direction du Chapitre de S. Honoré, qui y établit deux Prêtres pour l'inſtruc-

tion de la jeuneſſe. Enfin il a été détruit, & il n'en reſte plus que la Chapelle. *Geofroy Cuer*, fils de Jacques Cuer, mourut le 21. d'Octobre 1478. & fut enterré dans cette Chapelle. Ceux qui, avant moi, ont fait la Deſcription de Paris, diſent que ce fut en 1488. L'Epitaphe de Geofroy Cuer détruit abſolument leur Chronologie.

CY GIST
Noble Homme feu Meſſire GEOFFROY CUER, *en ſon vivant, Chevalier, Seigneur de la Chauſſée, Maître d'Hôtel du Roi Louis XI. lequel Chevalier trépaſſa en ſon Hôtel à Paris, le* 21. *Octobre* 1478. *Dieu lui pardoint.*

Dans cette même rue eſt un Hôtel qui a conſervé le nom de ſon ancien maître, quoiqu'il ait paſſé à un fils de France, & qu'il faſſe partie *du Palais Royal*: c'eſt celui de *François de Silli*, Comte de la Roche-Guyon. Avant que l'on eût rebâti cette partie du Palais Royal, on voyoit ſur la porte de cet Hôtel deux marbres l'un au-deſſus de l'autre. Sur le plus haut on liſoit *Hôtel de la Roche-Guyon*; & ſur celui qui étoit au-deſſus, *Ecuries de Monſieur*, c'eſt-à-dire, de Philippe de France Duc d'Orléans, & frere unique de Louis XIV. C'étoit le

Plan et Description du Quartier des Halles:
avec ses Ruës, et ses Limites.

dernier des quatre Hôtels que les Comtes de la Roche-Guyon, du nom de Silli, ont eus dans Paris en différens temps, & en différens quartiers.

VIII. *Le Quartier des Halles.*

LE Quartier DES HALLES eſt borné à l'Orient par la rue S. Denis excluſivement, depuis le coin de la rue de la Ferronnerie, juſqu'au coin de la rue Mauconſeil; au Septentrion, par la rue Mauconſeil excluſivement; à l'Occident, par les rues Comteſſe d'Artois, & de la Tonnelerie incluſivement; & au Midi, par la rue de la Ferronnerie, & partie de celle de ſaint Honoré excluſivement.

Les Halles ont donné le nom à ce quartier. L'emplacement qu'elles occupent étoit originairement une grande piece de terre nommée *Campelli*, Champeaux, ſituée entre l'ancienne ville de Paris & quelques Bourgs qui depuis y ont été joints. Ce terrein appartenoit au Prieuré de S. Denis de la Chartre, lorſque Louis VI. ſurnommé le Gros, y établit un Marché pour les Merciers & les Changeurs, & ce fut pour cette raiſon que Louis VII. dans ſa Charte de l'an 1137. reconnut devoir *cinq ſols de cens* à S. Denis de la Chartre.

Philippe Auguſte ayant formé le deſſein d'agrandir & d'embellir la ville de Paris, acheta des Lepreux, qui demeuroient hors de la ville, une Foire ou Marché qu'il transféra à Champeaux que ſon ayeul avoit deſtiné au public, & qui étoit plus à portée de la ville que l'endroit où demeuroient les Lépreux. En 1180. Philippe Auguſte fit bâtir deux Halles à Champeaux, & les fit entourer d'un mur de pierre avec des portes qui fermoient la nuit. Tout cela fut fait pour la commodité des Marchands, & pour la ſureté de leurs marchandiſes. Il fit faire encore entre le mur de clôture & les maiſons des Marchands, un appenti ou eſpece de galerie couverte, afin que les injures du temps n'interrompiſſent point le commerce.

Sous S. Louis, il y avoit ici deux Halles aux draps, & une autre entre deux avec un appenti. On avoit fait des loges dans cette troiſieme Halle, & le Roi, qui en étoit propriétaire, les louoit ſoixante & quinze livres aux Merciers & aux Corroyeurs. Ce Prince s'en défit même en leur faveur l'an 1263. à la charge de treize deniers *pariſis* de cens & d'inveſtiture. Il permit auſſi aux Lingeres, & aux vendeurs de ſouliers d'enfans, & d'autres menues friperies, d'étaler le long d'un des murs du cimetiere des ſaints Innocens.

Philippe le Hardi ayant fait bâtir une Halle pour des Cordonniers & des Peaussiers, ne laissa pas de confirmer en 1278. les privileges que son pere avoit accordés aux Lingeres & aux vendeurs de menues friperies, qui furent inquiétés, nonobstant cette confirmation, par les cordonniers & les Peaussiers sous le regne de *Philippe le Bel*, mais le Parlement ayant enjoint au Prevôt de Paris de terminer ce diférend, celui-ci rendit une Sentence en faveur des Lingeres & des vendeurs de menues friperies, laquelle fut confirmée depuis par Louis XI. Charles VIII. Louis XII. François I. & Henri II.

La Halle s'étoit si considérablement agrandie, que non seulement les marchands & les artisans de Paris de toutes les vacations y avoient chacun leurs halles à part, mais même les marchands de S. Denis, de Gonesse, de Lagni, de Pontoise, de Beauvais, de Chaumont, de Corbie, d'Amiens, d'Aumale, de Bruxelles, de Louvain, de Douay, &c. y avoient aussi les leurs.

Henri II. acheta toutes les Halles qu'il fit aussi-tôt jetter par terre pour faire élever sur leurs ruines celles que nous y voyons. Quoique les commissaires qu'il avoit nommés pour faire cette acquisition, eussent retiré ces halles des mains des propriétaires pour le prix qu'ils

avoient voulu, à peine les nouvelles furent-elles bâties, qu'il se présenta des acquereurs en foule pour les acheter bien cherement.

Voilà à peu près ce que nous sçavons de l'origine & de l'état ancien des halles ; parcourons présentement celles qu'on y voit aujourd'hui.

La Boucherie de Beauvais est située à côté de la rue S. Honoré, près des piliers des Halles. Le terrein qu'elle occupe faisoit autrefois partie d'une halle qui étoit commune aux marchans de *Beauvais* & aux Tisserands de Paris. On en prit une partie pour cette boucherie qui appartenoit au Roi dès l'an 1416. mais depuis elle a été aliénée à différens particuliers, & consiste aujourd'hui en vingt-huit étaux. Un portique fort large & fort vilain, & qu'on nomme *les Piliers des Halles*, environne une bonne partie des Halles, & selon les apparences, les environnoit entierement autrefois. Sous ces piliers, & dans les rues de la Tonnelerie & de la petite Friperie, il y a une quantité inconcevable d'habits & de meubles à vendre.

La Halle au cuir aboutit à la rue au Lard, & a son entrée dans la rue de la Lingerie. C'est ici qu'on porte & qu'on vend tous les cuirs qui entrent dans Paris.

La rue *au Lard* aboutit d'un côté à la

Boucherie de Beauvais, & de l'autre à la rue de la Lingerie.

La rue *de la Poterie* ſe nommoit autrefois la rue *des deux Jeux de Paume*, parce qu'il y avoit deux Jeux de Paume à l'endroit où ſont aujourd'hui les Halles aux draps. Cette rue fut faite du temps que Henri II. fit conſtruire les nouvelles Halles.

La Halle *aux draps* eſt bien couverte & ſe ferme la nuit. On y entre par les rues de la petite Friperie, de la Lingerie & de Poterie.

La Halle *aux toiles* eſt contigue à la Halle aux draps, & a ſon entrée dans la rue de la Toillerie. Elle eſt couverte & bien fermée.

La rue *de la Cordonnerie* a pris ſon nom des cordonniers & des vendeurs de cuir qui y demeurent. Ce n'eſt que par ſyncope que ceux qui font des ſouliers ſont nommés *Cordonniers*, car originairement on les appelloit *Cordouanniers*, comme on le peut voir dans les Mémoires de Philippe de Comines, à cauſe que le premier cuir dont les François ſe ſervirent pour leurs ſouliers, venoit de Cordoue, & pour cela étoit appellé *Cordouan*. C'eſt auſſi par la même raiſon que la rue des Foureurs étoit nommée la rue de la *Cordouannerie*, dans le temps qu'elle n'étoit habitée que par des Cordouanniers.

ne vend qu'en gros dans cette Halle, auſſi bien que dans les autres dont je viens de parler, & on s'y aſſemble vers les trois heures du matin pour fournir & diſtribuer le poiſſon aux petits marchés de la Ville.

La place ou marché *du Carreau*, eſt celle où l'on vend le pain, le beurre & le fromage tous les mercredis & les ſamedis. C'eſt auſſi dans cette place qu'eſt *le Pilori*. Les plus fameux Ethymologiſtes du dernier ſiecle, tels que *Borel*, *Spelman*, *du Cange*, *Ménage*, *&c.* ont donné pluſieurs étymologies de ce nom, mais celle qu'en donne *Sauval* me paroît plus naturelle que toutes les autres. Il dit que dans un contrat de l'an 1295. il y eſt fait mention d'un puits qui étoit dans cet endroit, & qu'il y eſt déſigné par ces mots : *Puteus dictus Lori*; d'où il conclut que le nom de *Pilori* eſt corrompu & abregé de *Puits de Lori*, c'eſt-à-dire d'un puits qui appartenoit à un bourgeois nommé *Lori*; & que le gibet qui étoit auprès de ce puits en prit le nom. Le *pilori* eſt une ancienne tour de pierre octogone, dont l'étage ſupérieur eſt percé de grandes fenêtres dans toutes les faces. Au milieu de cette tour eſt une machine de bois, tournante, & percée de trous où l'on fait paſſer la tête & les bras des Banqueroutiers frauduleux, des Concuſſionaires

Concuſſionaires & autres criminels de cette eſpece, qu'on y condamne. On les y expoſe par trois jours de marché conſecutifs, deux heures chaque jour ; & de demi-heure en demi-heure, on leur fait faire le tour du pilori où ils ſont vus en face & expoſés aux inſultes de la populace.

Qu'il ſeroit à ſouhaitter, pour la ſureté des biens des Citoiens, que cette punition, preſque auſſi infamante que le gibet, fût encore en vigueur pour les Banqueroutiers frauduleux, & les Stellionataires ! Mais depuis près d'un ſiecle elle eſt preſque entierement abolie par la protection, l'argent, & les ſauf-conduits. C'eſt par ces voies que les Auteurs des faillites les plus criantes s'enrichiſſent tous les jours de la ruine d'une infinité de familles d'honnêtes gens auxquelles ils ne laiſſent de reſſource que la miſere & le déſeſpoir.

Champeaux ou *les Halles*, ont été un des anciens lieux patibulaires de Paris. L'an 1209. les ſectateurs de l'Héréſiarque *Amauri* y fut brûlé. *Pierre des Eſſarts*, *Jacques d'Armagnac Duc de Nemours*, pluſieurs autres Seigneurs, & un grand nombre de criminels de baſſe extraction, y ont été ſuppliciés. Il y avoit alors attenant le pilori un échafaud à demeure. Il eſt parlé de cet échafaud

dans plusieurs anciens Arrêts du Parlement, & l'on voit dans un compte du Domaine de Paris, rendu en 1478. *folio* 461. lequel est rapporté par *Sauval* au tome 3. page 433. de ses Antiquités de Paris, qu'on donna trente-cinq livres parisis à *Jehan Marchand*, Charpentier, pour avoir fait *l'échafaud & coupe-tête* du pilori qui étoit tout pourri, & sur lequel ledit Duc de Nemours eut le col coupé. On lit au même endroit, que cet infortuné Seigneur fut conduit de la Bastille ici, monté sur un cheval caparaçonné de noir. Etant arrivé, il fut mené aux chambres de la Halle au poisson, lesquelles on avoit exprès tendues de *Sarges de Pers.* On les avoit aussi arrosée de vinaigre, & parfumées avec deux sommes de cheval de bourées de genievre qu'on y avoit fait brûler pour ôter le goût de la marée que lesdites chambre & greniers *sentoient.* Ce fut ici que le Duc de Nemours se confessa, & pendant cet acte de religion, on servit une collation composée de *douze pintes de vin, de pain blanc & de poires*, pour Messieurs du Parlement & Officiers du Roi étant èsdits greniers. Pour cette collation, on donna douze sols parisis audit *Jehan Marchand*, qui l'avoit fournie. Le Duc de Nemours s'étant confessé, fut conduit à l'échafaud par une galerie de charpente qu'on avoit

pratiquée depuis lesdites chambres & greniers, jusqu'à l'échafaud du pilori où il fut exécuté.

On voit encore ailleurs qu'en 1562. il y avoit au pilori un échafaud qui tomboit en ruine, & qu'à la place on y en fit un autre. On ne sçait point préciſément le temps qu'on a ceſſé de faire ici les exécutions à mort.

En 1673. on mit au pilori *Jean Deve*, Procureur, & *Mercier*, Marchand, ſon aſſocié. Il y avoit alors plus de cinquante ans qu'on n'y avoit mis perſonne. Nous y avons vû de nos jours un Partiſan inſolent & affronteur inſigne, nommé *la Nouë*. En 1711. on y en vit un autre qui n'étoit pas moins coupable que lui. La Chambre de Juſtice de l'an 1716. y en fit mettre deux ou trois autres pour concuſſion ou monopole.

En 1737. on y en vit quatre à la fois, ſçavoir deux Marchands, Banqueroutiers frauduleux, un Praticien au Châtelet, fauteur de leur banqueroute, & un fabricateur de faux contrats d'atermoyement. Par jugement rendu en dernier reſſort par le Lieutenant Civil & par les gens tenant le Siege Préſidial au Châtelet de Paris, le 22. Juillet de cette année, ces quatre coupables furent condamnés à faire amende honorable au Parc Civil ayant écriteaux devant &

derriere, & à être conduits de là au pilori, puis à la porte du Châtelet pour y être marqués d'un fer chaud en forme de lettres G. A. L. sur l'épaule droite, & ensuite aux Galeres.

Dans cette même place, auprès du pilori, on voit une croix comme aux autres gibets ordinaires de Paris. C'est à ses pieds que les Cessionaires devoient venir déclarer qu'ils faisoient cession de leurs biens, & qu'ils devoient recevoir le bonnet vert de la main du bourreau; sans cette cérémonie humiliante, les cessions n'avoient point de lieu; mais cette cérémonie ne se pratique plus.

Cette place au reste est entourée de boutiques & d'échopes louées par l'exécuteur de la haute Justice à des gens qui font en détail la vente de toutes sortes de poissons.

Il y a encore dans ce marché une fontaine publique, qui fut bâtie l'an 1601. pendant que M. *Antoine Guyot*, Président en la Chambre des Comptes, étoit Prevôt des Marchands; mais les eaux n'y furent conduites que sous la Prevôté de M. *François Miron*, comme il est marqué dans les vers qu'on y lit :

Saxeus agger eram, ficti modo Fontis imago,
Vivis mihi laticis MIRO *fluenta didit.*

Un peu plus loin eſt une autre place remplie auſſi d'échopes, & que l'on nomme *le Marché aux poirées*. On y vend en toutes ſaiſons, & tous les jours, toutes ſortes d'herbes, tant médicinales, que potageres, & toutes ſortes de fruits & de fleurs, en ſorte que cette place eſt un jardin, où l'on voit les fleurs & les fruits de toutes les ſaiſons. *

Les Halles de Paris ſont ſans doute le plus riche Marché qu'il y ait au monde, car on y trouve tout ce que l'air, la terre & l'eau produiſent de plus néceſſaire, ou de plus agréable; mais c'eſt auſſi le plus vilain & le plus mal-propre des quartiers de Paris, il reſſemble, en grand, aux quartiers qu'occupent les Juifs dans les Villes où on les ſouffre.

La rue de *la Lingerie* eſt dans ce quartier. Il paroît par les anciens ſtatuts, que les femmes & les filles Lingeres qui étaloient dans la Halle de la Lingerie, ne devoient recevoir avec elles ni femmes, ni filles de vie diſſolue: s'il s'y en rencontroit, auſſi-tôt leurs marchandiſes étoient jettées dans la rue, & elles chaſ-

* Cette vente a changé de lieu. Elle ſe fait depuis pluſieurs années ſur le quai de la Megiſſerie attenant le Pont-Neuf. On y trouve deux jours de la ſemaine, le mercredi & le ſamedi, toutes ſortes de fleurs & d'arbuſtes rares & curieux.

ſées honteuſement. Ces ſtatuts furent faits ſous S. Louis & ſous Philippe le Hardi, & ratifiés du temps de Charles VIII. Quant à l'autre côté de la rue de la Lingerie, il a été long-temps occupée par des Gantiers. Un d'eux ayant été convaincu d'avoir fait de la fauſſe monnoye, fut jetté tout vif dans de l'huile bouillante à la Croix du Tiroir, il y a environ deux cens ans.

L'EGLISE DES SS. INNOCENS.

C'eſt ainſi qu'on doit nommer cette Egliſe Paroiſſiale, & non pas *S. Innocent*, comme la nomme le peuple. Elle eſt ſituée dans la rue ſaint Denis, & dans le quartier des Halles. Nous ignorons le temps de ſa premiere fondation; mais il y a apparence que Philippe-Auguſte ayant fait entourer de murailles le cimetiere public qui eſt en cet endroit, l'on bâtit une Chapelle à un des coins de ce cimetiere. Ce qu'il y a de certain, & ce qui pour avoir été ignoré des Deſcripteurs & des Hiſtoriens de Paris, ſans en excepter *Sauval*, Dom *Felibien* & Dom *Lobineau*, leur a fait avancer des choſes peu vraies, c'eſt que l'Egliſe des SS. Innocens a été bâtie ſur un fonds donné ſucceſſivement par trois de nos Rois au Chapitre de ſainte Oportune. Ce Chapitre propriétaire du fonds,

& qui conserve toujours les titres de Juriſdiction ſur cette Egliſe, conſentit qu'elle fût érigée en Paroiſſe. D'abord les Chanoines y faiſoient chacun à ſon tour, les fonctions curiales, & rapportoient à la manſe capitulaire tous les revenus caſuels de la Cure; mais à la fin ils trouverent ce fardeau trop peſant, & y établirent un Vicaire perpétuel. Il y a, à l'occaſion d'un des Curés de cette Egliſe, un événement dont aucun de ceux qui ont écrit ſur la Ville de Paris, n'a parlé, quoiqu'il mérite mieux que d'autres d'être tranſmis à la poſtérité.

Jean Benoît, Curé ou Vicaire perpétuel de cette Egliſe, étant dangereuſement malade, réſigna ſon bénéfice, ſeul bien qu'il poſſedoit, à ſon Vicaire, nommé *Semele*. Revenu en ſanté, il ſe trouva ſans reſſource, réduit à la mendicité, & même ſans aucun ſecours de la part de ſon Vicaire qui le mit hors de ſa cure dès qu'il en eut pris poſſeſſion. Cet infortuné Curé excita la compaſſion de tout Paris. On chercha les moyens de le faire rentrer dans ſon bénéfice, mais on ne connoiſſoit pas encore en ce temps-là la Juriſprudence *du Regrez*. Benoît ayant aſſigné ſon réſignataire au Châtelet, ce Tribunal renvoya la conteſtation au Parlement, & cette Cour ne voulant point prononcer ſur la demande réintegrande,

la renvoya au Conseil du Roi Henri II. Ce Prince & son Conseil trouverent l'affaire si nouvelle & si difficile, que Sa Majesté jugea à propos de convoquer les Grands du Royaume, les Premiers Présidens & les Procureurs-Généraux des Parlemens, & ce fut-là que l'on rendit ce fameux Arrêt, qui condamna le perfide Vicaire à demeurer en prison jusqu'à ce qu'il eut rendu par résignation la Cure au pauvre Curé, qui fut réintegré à la satisfaction de tout Paris. *Semele* obéit, & s'exila de lui-même, ne pouvant plus soûtenir les reproches & la haine du public. Le Roi Henri II. voulut que cet Arrêt fut enregistré dans tous les Parlemens de son Royaume, il fut si favorablement reçu, qu'il a eu depuis plusieurs extensions.

Le Chapitre de sainte Oportune qui est collateur de la cure & de toutes les Chapelles, a toujours eu grand soin de n'y mettre que de bons sujets. On y a vû de nos jours le fameux M. *Hideux*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Syndic de cette Faculté. Il a rempli cette Cure pendant cinquante ans avec un zele admirable, & avec un zele admirable, & avec l'estime générale. Après sa mort arrivée en 1720. cette Cure fut donnée par le Chapitre de sainte Oportune à M. *Olin* un de ses Chanoines.

Nous ignorons en quel temps a été bâtie l'Egliſe qu'on voit aujourd'hui ; mais nous ſçavons qu'elle fut conſacrée & dédiée en 1445. par Denis du Moulin, Patriarche d'Antioche & Evêque de Paris. Cela eſt prouvé par l'Inſcription qu'on y voit, & qui eſt conçûe en ces termes :

L'an de grace 1445. le jour de la Chaire S. Pierre Apôtre, 22. du mois de Fevrier, fut conſacrée & dédiée ceſte petite Egliſe des Saints Innocents, & l'Autel de ſa Chapelle Notre-Dame en icelle Egliſe, par très-Révérend Pere en Dieu Monſeigneur DENIS *Patriarche d'Antioche, Evêque de Paris, qui lors donna & établit la ſolemnité de ladite conſecration ou dédication être faite, & ſolemniſée par chacun an en ceſte préſente Egliſe : & donna & octroya perpétuellement à toujours à tous les Bienfaicteurs d'icelle, huict jours de pardon.*

Le Maître-Autel eſt orné d'un tableau qui repréſente le Maſſacre des Innocens ; il eſt de *Corneille*, dont les ouvrages ſont eſtimés.

On voit dans la Chapelle de la Vierge contre le mur qui eſt à gauche, un monument de bronze élevé de terre environ d'un pied & demi ſur lequel eſt couchée la repréſentation d'une Religieuſe

qui tient un livre ouvert. Une Epitaphe aussi ancienne que le monument, nous apprend pour qui, & par qui il a été érigé.

En ce lieu gist Sœur Aliz la Bourgotte,
A son vivant recluse très-dévote,
Rendue à Dieu femme de bonne vie,
En cet Hôtel voulut être asservie :
Où a regné humblement, & long-temps,
Et demeuré bien quarante-six ans
En servant Dieu, augmentée en renom.
Le Roi Louis unziesme de ce nom,
Considerant sa très-grand parfecture,
A fait lever ici sa sepulture.
Elle trépassa ceans en son séjour
Le Dimanche vingt-neuvieme jour
Mois de Juin, mil quatre cens soixante & six.
Le doux Jesus la mette en Paradis. Amen.

Cette Aliz étoit une Religieuse Professe de l'Hôpital de sainte Catherine. Le desir d'une vie plus parfaite lui fit former le dessein de s'enterrer toute vivante : pour s'éprouver elle vécut toute seule pendant une année dans un grenier dudit Hôpital. Après ce noviciat elle vint s'enfermer pour le reste de ses jours dans une petite maison du cimetiere des SS. Innocens, dans laquelle il y avoit une petite fenêtre qui avoit vûe dans l'Eglise, & par le moyen de laquelle elle entendoit la Messe & le Service divin.

Dans cette même Chapelle ſont les Epitaphes de pluſieurs perſonnes du nom de *Potier*, à commencer par celle de *Nicolas Potier*, Seigneur de Groſlay, qui mourut le 11. Novembre de l'an 1501. juſqu'à *Bernard Potier* de Blancmeſnil, qui mourut le 11. Janvier 1610.

Dans la Chapelle de S. Michel on lit les deux Epitaphes ſuivantes gravées au tour d'un tombeau.

Auſſi Maiſtre JEAN SANGUIN, *Ecuyer, Seigneur de Betencourt, en ſon vivant Conſeiller, & Maiſtre de la Chambre des Comptes du Roi notre Sire : qui trepaſſa le 15. d'Avril après Paſques, l'an de grace* 1425.

Cy giſt noble homme Maiſtre GUILLAUME SANGUIN *Ecuyer, en ſon vivant Echanſon du Roi Charles VI. de ce nom, Conſeiller & Maiſtre d'Hoſtel de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, Vicomte de Neufchaſtel, & qui trepaſſa le mercredi* 14. *Fevrier, l'an de grace* 1441. *Dieu ait l'ame de luy. Amen.*

Louis XI. fonda ſix enfans de chœur en cette Egliſe l'an 1474. & donna pour leur entretien la place qui lui appartenoit ſur la voyerie de la rue de la Charonnerie (aujourd'hui de la Ferronerie) du côté du cimetiere de cette Egliſe. Cette donation qui n'étoit pas en ce temps-là

considérable, l'est devenue dans la suite; ainsi que je le remarquerai. Les Lettres qui contiennent ce don, furent vérifiées & registrées en la Chambre des Comptes le 25. de Février de ladite année 1474.

Parmi les Reliques qui enrichissent le trésor de cette Eglise, on compte une des jambes d'un des SS. Innocens.

Une épine de la couronne de J. C.

Le corps entier d'un des saints Innocens. Il a environ un pied de long, & est enfermé sous un cristal. Aux côtés de ce reliquaire, sont les figures de Charlemagne & de S. Louis; & sur le devant sont à genoux le Roi Louis XI. & la Reine sa femme.

Cette Eglise ayant toujours été très negligée, étoit tombée dans une malpropreté indécente, qui étoit encore augmentée par son obscurité. Depuis quelques années on n'a rien épargné pour l'éclairer & l'embellir, autant que l'a pû permettre cet édifice gothique & du goût le plus grossier. On a peint & doré l'architecture & les ornemens du Maître-Autel, aussi bien que la grille du chœur. L'œuvre reconstruite en boiserie sculptée a été fort aggrandie; les Chapelles sont peintes & ornées. Enfin son aspect n'a rien à présent qui ne soit propre & agréable.

Pendant que Paris fut sous la domination des Romains, ceux qui y mouroient

étoient enterrés le long des grands chemins ; mais aussitôt qu'il y eut des Rois Chrétiens, l'on commença d'enterrer les morts auprès des Eglises, & dans les Eglises mêmes. La ville s'étant fort accrue dans la suite, & ne s'y trouvant pas de place pour ses morts, il falut avoir des cimetieres publics. On prit pour cela une partie du marché de Champeaux, & on en fit le cimetiere qu'on y voit encore aujourd'hui. *Guillaume le Breton* nous apprend que comme c'étoit un lieu ouvert de tous côtés, la canaille y commettoit mille infamies, & que Philippe-Auguste, vers l'an 1188. voulant procurer à ce lieu la révérence qui lui étoit due, le fit clore de murailles :

Ce cimetiere est entouré des quatre côtés d'autant de coridors voûtés très grossierement mais très solidement en arcs de cloître. Ils ont été construits des libéralités de plusieurs personnes pieuses, & sont occupés par toutes sortes de marchands & par des écrivains publics.

C'est dans ce cimetiere que fut inhumé, du temps de Philippe-Auguste, le corps d'un enfant, nommé *Richard*, que les Juifs crucifierent à Pontoise en 1179. & qui fut apporté ici. Il se fit tant de miracles au tombeau de ce jeune Martyr, que les Anglois dans le temps qu'ils étoient maîtres de Paris, l'exhumerent,

& le transporterent en Angleterre par dévotion, n'en laissant ici que le chef qu'on voit encore dans l'Eglise des Innocens.

Sous le coridor du côté droit, en entrant par la porte qui donne dans la rue S. Denis, est selon quelques Auteurs, le tombeau de *Nicolas Flamel*. Mais on a prouvé le contraire dans le second volume de cet ouvrage. Voyez l'article de *S. Jacques de la Boucherie*.

Parmi ceux qui ont été inhumés dans ce cimetiere, & qu'on peut nommer sans blesser la vanité de personne, nous remarquons :

Jean le Boulanger, Premier Président du Parlement de Paris, qui mourut le 21. de Février de l'an 1482. y fut inhumé; comme aussi *Philippe Cotereau* sa femme, & leur fils.

Cosme Guimier, Président aux Enquêtes, dont nous avons un excellent commentaire sur la Pragmatique-Sanction, & qui avoit été Chanoine de S. Thomas du Louvre, mort le 3. de Juillet 1503. Quelques écrivains ont prétendu que ce Commentaire sur la Pragmatique-Sanction étoit de *Jacques Marechal*, aussi Chanoine de S. Thomas du Louvre.

Nicolas le Fevre, un des plus sçavans & des plus judicieux critiques que nous ayons eu, étoit né à Paris le 2 de Juin de l'an 1544. Il fut Précepteur de Henri

de Bourbon Prince de Condé, puis de Louis de France, Dauphin de Viennois, qui regna enſuite ſous le nom de Louis XIII. Le Fevre vécut dans la retraite avec la politeſſe d'un homme de Cour; & à la Cour avec la candeur & la ſimplicité d'un ſolitaire. Il mourut le 3 de Novembre de l'an 1612. & voulut être inhumé dans ce cimetiere public, & qu'on mît ſur ſa tombe cette Epitaphe qu'il avoit compoſée :

NICOLAUS FABER, *peccator, non unus ex multis, hic jaceo; quid de me dici verius, aut à me quid melius non video. Agnoſco bone JESU, tu ignoſce; ad hoc enim natus es, ad hoc paſſus, ad hoc tremuiſti, ut per te ſecuri eſſemus. Vixit annos 68. menſes quatuor, dies tres, devixit anno 1612.*

François Eudes de Mezeray, un de nos plus célebres Hiſtoriographes, mourut le 10 de Juillet 1683 âgé de 73 ans, & fut inhumé dans ce cimetiere, ainſi qu'il l'avoit ordonné.

On liſoit autrefois dans ce cimetiere une Epitaphe aſſez ſinguliere, comme elle étoit gravée ſur une plaque de cuivre, quelque miſerable l'a enlevée pour la vendre : on y liſoit ce qui ſuit.

Cy Giſt YOLANDE BAILLI *qui trépaſſa l'an 1514. le 88e an de ſon âge, le 42 de ſon veuvage, laquelle a vû, ou pu voir devant ſon trépas deux cens quatre-vingts-quinze enfans iſſus d'elle.*

Au milieu de ce cimetiere eſt une tour octogone, très-ancienne, & très-propre à exercer les Antiquaires. Cette tour, telle qu'on la voit aujourd'hui, a quarante pieds de hauteur, en y comprenant le globe qui ſoutient la croix qu'on y a miſe depuis le Chriſtianiſme. On prétend que le premier étage de cette tour eſt entierement enterré, & qu'il y a dix-huit pieds en terre de ce qui paroiſſoit autrefois au-deſſus des fondemens, ce qui eſt arrivé au moyen des décombres qui ont extraordinairement élevé le terrein. Ce qu'on voit préſentement de cette tour, n'a en tout que douze pieds de diamêtre; il n'y a pas d'eſpace vuide en dedans qu'autant qu'il en faut pour un eſcalier à vis qui conduit au plus haut étage qui eſt percé de huit fenêtres, une à chaque face de l'octogone. La pointe qui couvre ce dernier étage eſt auſſi octogone.

Il eſt certain que cette tour étoit autrefois dans la campagne, lorſque la ville de Lutece étoit encore renfermée dans l'Iſle du Palais. Quelques-uns croyent

que cette tour servoit de *guérite* où l'on faisoit garde la nuit, lorsque les environs n'étoient que des forêts où les voleurs & les ennemis auroient pû s'embusquer. D'autres pensent que c'étoit un Phare où l'on mettoit des feux pour éclairer les bateaux qui alloient sur la riviere. D'autres enfin ont imaginé avec plus de vraisemblance que cette tour, si elle existoit avant l'établissement du Christianisme dans les Gaules, a pu servir de fanal pour les marchands qui venoient à Paris par ce côté-là, & que dans la suite, elle a rendu le même service à ceux qui se rendoient à l'Eglise pendant la nuit.

Avant que de quitter ce cimetiere, je dois encore remarquer que contre le corridor qui est du côté de la rue S. Denis, est une petite armoire fermée dans laquelle est un chef-d'œuvre de sculpture. C'est un squelete humain d'environ trois pieds de haut, dont le bras droit, est couvert par un morceau de draperie; le bras gauche a été cassé; il ne reste que la main qui tient un rouleau déployé, sur lequel sont des lettres gothiques très-difficiles à déchifrer. On ne connoît pas certainement la matiere de ce squelette : les uns disent que c'est de l'Albastre, & les autres de l'Ivoire. On croit que c'est un chef-d'œuvre de *Germain Pilon*. On ne le laisse voir que depuis le jour de la Toussaints jusqu'au lendemain à midi.

Je finis ce que j'avois à dire de l'E
des SS. Innocens & de ces apparte
ces, par une particularité dont a
écrivain n'a parlé, & qui cependant
rite d'être ſçue. Lorſqu'en 1648. l
de la Ferronnerie fut élargie, il fu
un accommodement par lequel *l'E*
des SS. Innocens céda au Chapitr
S. Germain l'Auxerrois la propriét
ſol qui s'étend le long de ladite rue
côté des charniers, depuis la rue S.
nis, juſqu'à la rue de la Lingerie e
ſivement; & le Chapitre de S. Germ
s'obligea de payer tous les ans une r
fonciere de cinq mille trois cens liv
l'Egliſe des Innocens. Quoique c
rente ſoit la plus belle & la plus forte
devance d'Egliſe à Egliſe, qu'il y ait
France, on peut dire cependant que
Chapitre de S. Germain a bien tro
ſon compte à ce marché, car il a fait
tir ſur ce terrein une longue ſuitte
belles maiſons qui lui rapportent
de cinquante cinq mille livres par an

LA FONTAINE DES INNOCEN

Dom Felibien & *Dom Lobineau* on
fort bien remarqué que la Fontaine de
SS. Innocens eſt plus ancienne de plu
ſieurs ſiecles que ne l'ont cru les Auteur
des Deſcriptions de Paris qui ont avanc
unanimement qu'elle ne fut bâtie qu'en

D. de Paris T. III p. 306.

Lucas sculp.

CENS.

1550. Il eſt cependant fait mention de cette Fontaine dans des Lettres Patentes de Philippe le Hardi de l'an 1273. qui contiennent un accord entre ce Roi & le Chapitre de S. Merri. Il y a apparence que les arts ayant commencé à revivre en France au commencement du ſeizieme ſiecle, on rebâtit en 1550. cette ancienne Fontaine, & l'on y employa tous les ornemens d'architecture & de ſculpture qui font l'admiration des connoiſſeurs. L'architecture eſt de *Pierre Leſcot de Clagni*, & la ſculpture de *Jean Goujeon* l'un des premiers & des plus habiles Sculpteurs que la France ait eus. Il n'y a rien dans Paris qui égale ce morceau en beauté, ſur-tout pour les graces, l'élégance des contours, & la legereté des figures dont les deux faces de cette Fontaine ſont ornées.

Ce morceau qui ſeul illuſtreroit une Ville, eſt ici fort négligé, & ſeroit peut-être entierement détruit, ſi en 1708. on n'y eut fait quelques réparations qui en ont empêché la ruine. On y lit une inſcription qui en eſt comme la dédicace.

FONTIUM NYMPHIS.

Outre cette inſcription, qui eſt auſſi de l'an 1550. on y lit deux vers de feu *Santeul*, le meilleur Poëte latin du dernier ſiecle, les voici :

Quos duro cernis ſimulatos marmore fluctus
Hujus Nympha loci credidit eſſe ſuos.
1689.

Un Poëte dont j'ai ſouvent rapporté les traductions, a traduit ce diſtique en vers françois, en faveur de ceux qui n'entendent point le latin :

Quand d'un ſçavant ciſeau l'adreſſe ſinguliere.
Sur ce marbre rebelle eut feint ces doux Ruiſſeaux,
La Nymphe de ce lieu s'y trompa la premiere,
Et les crut de ſes propres eaux.

Une des deux rues où eſt cette Fontaine, ſe nommoit en 1297. la rue *au Feure*; en 1552. la rue *au Feurre*; & en 1563. la rue *au Fouarre*, près des halles; vieux mots qui ſignifient *de la paille*, & dont les deux premiers ont donné lieu au proverbe *faire barbe de Feure à Dieu*, qui ſe trouve dans *Rabelais* & dans de vieux Romans. Le peuple a nommé cette rue la rue *aux Fers*, & il a fallu ſe conformer à cet uſage.

La rue *de la Coſſonnerie* aboutit d'un côté à la rue S. Denis, & de l'autre aux piliers des Potiers d'Etain aux Halles. *Sauval* aſſure que dans le douzieme ſiecle

elle s'appelloit *via Cochoneria* : en 1330. la rue *de la Coçonnerie* : en 1425 & 1552. la rue *de la Cochonnerie* : Robert Cenal la nomme conformément à ces noms-là, *via Porcularia*. Il y a apparence qu'il y a eu un temps où l'on tenoit dans cette rue le Marché aux Cochons & à la Volaille ; ou qu'elle a été habitée par des Charcuitiers & des Poulaillers, car anciennement *Coſſonniers* & *Coſſonnerie* vouloient dire la même choſe que *Poulaillers* & *Poulaillerie*. C'eſt dans cette rue qu'eſt la halle du poiſſon d'eau douce, ainſi que je l'ai dit ci-deſſus.

La rue *des Preſcheurs* conduit d'un côté à la rue S. Denis, & de l'autre à la Halle. En 1300. on l'appelloit la rue *aux Preſcheurs*, & depuis la rue *au Preſcheur* ou *du Preſcheur*, noms qui lui ont été donnés d'un Hôtel ou maiſon qu'on appelloit l'Hôtel du Preſcheur, parce qu'il y pendoit une enſeigne dans laquelle il y avoit un *Preſcheur*, mot pour lors en uſage au lieu de celui de Prédicateur qui a pris ſa place.

La rue *Champverrerie* aboutit d'un côté à la rue S. Denis, & de l'autre à la rue Mondeſtour. Elle a pris ſon nom d'une Verrerie qu'il y avoit autrefois ſur un champ qu'on a depuis couvert de maiſons qui forment cette rue. *Sauval* prétend que c'eſt là la véritable origine de

ſon nom, & reprend Robert Cenal pour l'avoir mommée *via Cannabina*, comme s'il eut voulu dire que des vendeurs de Chanvre y demeuroient autrefois.

La rue *Mondeſtour* conduit depuis la rue des Prêcheurs juſqu'à celle du Cigne. En 1300. 1330. & 1386. on la nommoit la rue *Maudeſtour* & *Maudeſtours*, mais en 1422. depuis la rue de la Truanderie juſqu'à celle du Cigne, elle s'appelloit la ruelle ou la rue *Jean-Gilles*.

Les rues *de la Truanderie* ont pris leur nom du mot *Truand* qui ſignifioit anciennement un *gueux* un *fripon*, parce qu'elles étoient habitées par de ces ſortes de gens, avant que la bourgeoiſie y vint demeurer. C'eſt ſans doute pour cette raiſon que Cenal dans ſa Hierarchie appelle la grande rue de la Truanderie *via Mendicatrix major*, & celle de la petite Truanderie *via Mendicatrix minor*. Par ce que je viens de dire, on voit qu'il y a deux rues de la Truanderie. La petite mene de la rue de Mondeſtour au puits-d'amour. La grande conduit de la rue Comteſſe d'Artois à ce même puits-d'amour. Ce puits eſt à la pointe d'un triangle couvert de maiſons, où aboutiſſent ces deux rues, & où commence une rue nommée la rue du Puits-d'amour ou de l'*Arianne* ou *Arienne*, qui eſt très-courte, & ſe termine dans la rue S. Denis.

Le *Puits-d'amour* * a pris son nom d'une raison qui lui est commune avec tous les puits qui sont dans des villes ou dans des lieux habités, c'est qu'il servoit de rendez-vous aux valets & aux servantes qui sous prétexte d'y venir puiser de l'eau, y venoient faire l'amour. *Sauval* dit avoir lû sur la mardelle de ce puits cette inscription en lettres mal gravées & gothiques :

Amour m'a refait
En 525 tout-à-fait.

Cette inscription fait voir que ce puits n'est pas nouveau, puisqu'il fut rétabli en mil cinq cens vingt-cinq.

La rue *Pirouette* commence au coin des Pilliers des Halles, & finit dans la rue Mondestour. On la surnomme *en Therouenne*, par ce qu'elle fait partie du Fief de ce nom ; mais le peuple qui défigure la plupart des noms, la nomme la rue *Pirouette en Tiroye*.

La rue *du Cigne* donne dans la rue S. Denis & dans la rue Mondestour. En 1445. on la nommoit *la Ruelle Jean Vigne*, mais ensuite elle prit le nom de l'Hôtel *du Cigne* qui étoit dans cette rue, & qui avoit été bâti dès l'an 1445.

* Il y en a qui prétendent que l'on doit dire *puy Podium* qui signifie tantôt un carefour & quelquefois une petite éminence. On assure que c'est ainsi que cet endroit s'appelloit anciennement.

La rue *Verderet* aboutit d'un cô
grande rue de la Truanderie, & c
tre à la rue Mauconſeil.

La rue *de la Realle* a un bou
grande rue de la Truanderie, &
aux Pilliers des Halles.

La rue *Comteſſe d'Artois* abou
rue Montorgueil avec laquelle
confond quelquefois, & à la poin
Euſtache. Elle a pris ſon nom de
d'Artois, ou de Bourgogne, auq
tenoit. On la nommoit autrefois
au Comte d'Artois, *la rue à la C*
d'Artois, *la rue de Bourgogne*, *la*
la Porte Comteſſe d'Artois, *de la*
Comte d'Artois, parce qu'elle abo
à une petite porte de la Ville, qu
auprès de l'Hôtel d'Artois, en avo
pris le nom. De tous ces noms c
la *Comteſſe d'Artois* a prévalu &
reſté. Je parlerai de l'Hôtel d'Arto
de Bourgogne, en faiſant la deſcr
du quartier ſuivant.

La Pointe S. Euſtache eſt une
de triangle iſocelle dont la baſe
bout des rues Montmartre & Con
d'Artois, & la pointe aboutit aux
liers des Halles. Cet endroit eſt m
remarquable par un puits & une ba
re des Sergens qu'on y voit, que
l'affluence de peuple qui va aux Ha
ou qui en revient.

le S. Denis.

)ENIS eſt borné
e de S. Martin
bourg excluſiv
par le fauxbou
Lazare incluſiv
ar les rues de ſai
niers & Monto
ıſqu'au coin de
Midi, par les r
eil incluſiveme
s'appelloit *Vi*
269. & depuis
)m; ainſi l'on v
s du *mauvais c*
. dans l'Hôtel
ſiner le Duc d'
plus d'appare
venu de quel
eil qui autrefo
: en Picardie
eil qui eſt cél

)URGOGNE

nom des Co
vant que de p
Bourgogne ,
e indifférem
uerite , hér

IX. *Le Quartier de S. Denis.*

LE Quartier de S. DENIS eſt borné à l'Orient par la rue de S. Martin, par celle du fauxbourg excluſivement; au Septentrion, par le fauxbourg Denis, & de ſaint Lazare incluſivement; à l'Occident, par les rues de ſain-Anne, des Poiſſonniers & Montorgueil incluſivement, juſqu'au coin de la Mauconſeil; & au Midi, par les rues Oues & Mauconſeil incluſivement. La rue *Mauconſeil* s'appelloit *Vicus alli Conſilii* dès l'an 1269. & depuis elle a point changé de nom; ainſi l'on voit u'elle ne l'a point pris du *mauvais conſeil* qu'on tint en 1407. dans l'Hôtel de Bourgogne, pour aſſaſſiner le Duc d'Orléans. Il y a beaucoup plus d'apparence que ce nom lui eſt venu de quelque Seigneur de Mauconſeil qui autrefois y a demeuré. Il y avoit en Picardie un Château de Mauconſeil qui eſt célebre dans Froiſſard.

L'HÔTEL DE BOURGOGNE.

Cet Hôtel porta le nom des Comtes *d'Artois* ſes Maîtres, avant que de prendre celui *d'Hôtel de Bourgogne*, & l'a même porté dans la ſuite indifféremment avec ce dernier. *Marguerite*, héritiere

des Comtes de Flandre & d'Artois, épousa *Philippe de France* quatrieme fils du Roi Jean, & tige des derniers Ducs de Bourgogne. Philippe, & Marguerite sa femme, faisant en 1402. le partage de leurs biens à leurs enfans, donnerent le choix à *Jean de Bourgogne*, leur fils aîné, ou de l'Hôtel de Flandre, ou de celui d'Artois. Mais comme nous voyons dans l'Histoire que Jean logea à l'Hôtel d'Artois, il faut croire qu'il le préféra à l'autre, qui par là échut en partage à Antoine de Bourgogne, Duc de Brabant, son frere puîsné.

L'Hôtel d'Artois étoit à la rue Pavée, attaché aux murs de la Ville que Philippe Auguste avoit fait bâtir, & quoique Philippe, Duc de Bourgogne, eut agrandi cet Hôtel jusqu'à la rue Mauconseil, que lui & Jean de Bourgogne son fils l'eussent fait presque tout rebâtir, & que la qualité de Comte d'Artois fût bien inférieure à celle de Duc de Bourgogne, on ne laissa pas de l'appeller indifféremment l'Hôtel d'Artois & l'Hôtel de Bourgogne, & c'est même sous le premier de ces deux noms qu'il en est parlé dans *Froissard*, dans *Monstrelet* & autres Auteurs contemporains.

Le Roi François I. ordonna par son Edit du mois de Septembre de l'an 1544 que ses Hôtels de Bourgogne, d'Artois,

&c. qui ne ſervoient qu'à *encombrer*, *empêcher* & *difformer* grandement la ville de Paris, ſeroient vendus, baillés & délivrés aux plus offrans & derniers enchériſſeurs, & pour cet effet Sa Majeſté nomma par le même Edit *François de S. André*, Préſident au Parlement, *Robert Dauvet*, & *Nicolas Poncher*, Préſidens en la Chambre des Comptes, pour en ſon nom faire vente & bail à cens & rente perpétuels des Hôtels de Bourgogne, d'Artois, &c. Par le procès verbal qui fut fait des enchères & de la vente deſdits Hôtels le 18. de Mars 1543. on voit que l'emplacement en fut diviſé en 13. places ou lots, & que les 3. 5. 9. 10. 11. 12 & 13. furent baillées, délaiſſées, vendues & tranſportées à *Jean Rouvet*, Marchand, Bourgeois de Paris. Ledit *Jean Rouvet* vendit le 30. Août 1548. aux Confreres de la Paſſion & Réſurrection de notre Sauveur & Rédempteur Jeſus Chriſt, une portion deſdits Hôtels conſiſtant en une mazure de dix-ſept toiſes de long ſur ſeize de large, à la charge de ſeize livres pariſis de cens & rente fonciere envers le Roi par chacun an perpétuellement à toujours; & envers lui, *Rouvet*, de deux cens cinquante livres de rente annuelle, rachetable pour quatre mille cinq cens livres tournois; & à la charge encore de bâtir le lieu

ſuffiſant pour perception annuelle deſdites charges. De plus ladite Confrerie promit & s'engagea de faire conſtruire & édifier de neuf une grande ſale & autres édifices & bâtimens, pour le ſervice de ladite Confrerie, & qu'en ladite grande ſale il y auroit pluſieurs loges dont ledit *Rouvet* en auroit une à ſon choix, pour lui, ſes enfans & amis, leur vie durant, ſans aucune choſe en payer ni diminuer de ladite rente.

Le Maire dans ſon Paris ancien & nouveau, aſſure en deux endroits que ce fut *Jean le Moine*, Cardinal de l'Egliſe de Rome, qui acheta de ſes propres deniers *l'Hôtel de Bourgogne*, & qu'il en fit préſent à la Confrerie de la Paſſion; mais dans cette occaſion cet Ecrivain ſe trompoit viſiblement, car le Cardinal le Moine mourut en 1313. & l'Hôtel de Bourgogne ne fut acheté par les Confreres de la Paſſion qu'en 1548. ainſi que je viens de le dire, d'après des titres inconteſtables. Quoique cet anachroniſme de deux cens trente-cinq ans ſoit très-ſenſible, il n'a pas laiſſé d'être copié par quelques Ecrivains de mérite.

La Confrerie de la Paſſion ayant fait conſtruire un théatre & les autres bâtimens convenables ſur l'emplacement de l'Hôtel d'Artois ou de Bourgogne qu'elle avoit acheté, cette maiſon ne fut plus

nommé que *l'Hôtel de Bourgogne* ; & pour marquer qu'il étoit uniquement deſtiné à la repréſentation des Pieces ſaintes, les confreres firent encaſtrer ſur la grand-porte qui eſt dans la rue Françoiſe un Ecuſſon qu'on y voit encore, dans lequel ſont en bas-relief les inſtrumens de la Paſſion de Jeſus-Chriſt.

Comme le théâtre qui eſt dans cet Hôtel, eſt le premier théatre fixe qu'il y ait eu en France, ce n'eſt pas une digreſſion étrangere à ſa Deſcription, que de dire ici quelque choſe de l'origine du Théatre françois.

Les Gaulois & *les Francs* avoient ſans doute des Jeux & des Spectacles tant pour exercer le corps, que pour exercer l'eſprit, mais ils n'avoient rien qui reſſemblât à nos *Drames* d'aujourd'hui. Dans le quatorzieme ſiecle, il y avoit des hiſtrions, des boufons, des chanteurs, des joueurs d'inſtrumens, auſquels ſe joignirent des *Troubadours* ou Poëtes provençaux : ils alloient par bandes dans les Cours des Princes, de château en château & de Ville en Ville pour divertir les Rois, les grands Seigneurs & le Public. Sous le regne de Charles V. parurent de nouveaux Poëtes, qui compoſerent à l'envi des paſtorales, des balades & des chanſons. Nous apprenons de Paſquier qu'*on célébroit en*

plusieurs endroits de la France des jeux floraux, où celui qui avoit remporté l'honneur de mieux écrire, étant appellé tantôt Roi, tantôt Prince, quand il falloit renouveller les jeux, donnoit ordinairement de ces chants à faire, qui furent pour cette cause appellés royaux. Quelques-uns prétendent que c'est de ces chants royaux perfectionnés, mêlés d'épisodes, & accompagnés des personnages qui animoient ces pieces par la représentation & par la déclamation, que nos Drames ont pris leur origine. Comme c'étoient des vagabonds qui alloient de côté & d'autre représenter leurs jeux, c'est ce qui les a fait appeller des *Pelerins*, par *Despreaux*.

Chez nos dévots ayeux le Théatre abhorré,
Fut longtems dans la France un plaisir ignoré,
De Pelerins, dit-on, une troupe grossiere,
En public à Paris y monta la premiere,
Et sottement zelée en sa simplicité,
Joua les Saints, la Vierge, & Dieu par piété;
Le sçavoir à la fin dissipant l'ignorance,
Fit voir de ce projet la dévote imprudence,
On chassa ces Docteurs qui prêchoient sans mission.

Ils firent leur premier essai en public au bourg de *S. Maur* des Fossés, à deux

lieues de Paris, où ils représenterent la Passion de Notre Seigneur; mais ce spectacle ayant fait du bruit, le Prevôt de Paris n'en fut pas plutôt informé, que par son Ordonnance du 3. de Juin de l'an 1398. il fit défense aux habitans de Paris, de S. Maur & autres Villes de son district de représenter aucun jeux de personnages, soit des vies des Saints ou autrement, sans *de congé* du Roi, à peine d'encourir son indignation, & de *forfaire envers lui*. Cette Ordonnance obligea ces Acteurs de s'adresser au Roi, & pour se le rendre plus favorable, ils proposerent d'ériger leur troupe en Confrerie. Le Roi approuva leur dessein, & fut si content de quelques-unes de leurs représentations où il avoit assisté, que le 3. Décembre de l'an 1402. il autorisa leur établissement sous le titre de *Maîtres, Gouverneurs & Confreres de la Confrerie de la Passion & Résurrection de Notre Seigneur fondée dans l'Eglise de la sainte Trinité à Paris*. Ces Lettres Patentes du Roi Charles VI. sont rapportées dans le Traité de la Police de Monsieur *de la Mare*, & dans les Preuves de l'Histoire de Paris de Dom *Felibien* & de Dom *Lobineau*, avec cette différence que les deux derniers accusent *la Mare* d'avoir supprimé au commencement de ces Lettres le mot de *Confreres*, qui

signifie que le Roi étoit de cette Confrerie. Après avoir obtenu l'agrément du Roi, les Confreres de la Passion louerent des Religieux Prémontrés qui étoient établis, pour faire le Service Divin dans la Chapelle de l'Hôpital de la Trinité, la grand-Sale de cet Hôpital, laquelle avoit vingt-une toises de long sur six de large, & ils y représenterent pendant près de cent cinquante ans, des pieces de piété, ou de morale, sous le titre de *Moralités*. Ces représentations charmerent tellement le public, que comme on ne les faisoit que les jours de Fêtes, on avança ces jours-là les vêpres dans plusieurs Eglises, afin qu'on pût assister à ces spectacles de dévotion sans perdre l'Office Divin.

La quantité de pauvres qu'il y avoit dans Paris, ayant obligé de les distribuer dans plusieurs Hôpitaux, il fut ordonné par Arrêt du Parlement du 30. Juillet 1547. que les enfans des pauvres gens qui n'avoient pas de quoi les nourrir, seroient mis dans l'Hôpital de la Trinité. Par ce Reglement les Confreres de la Passion furent obligés d'aller s'établir ailleurs pour y donner leurs représentations, & ils acheterent l'Hôtel d'Artois, ou de Bourgogne, ainsi que je l'ai déja dit. Ils présenterent ensuite une Requête au Parlement pour en obtenir

la permiſſion de continuer leurs jeux à l'Hôtel de Bourgogne, comme ils avoient fait dans la ſale de l'Hôpital de la Trinité, avec défenſe à tous autres de donner de ces ſortes de ſpectacles au public, à moins d'être avoués par la Confrerie. Le Parlement par ſon Arrêt du 17. Novembre 1548. leur accorda le privilege excluſif; mais quant à la premiere partie de leur Requête, bien loin de leur être favorable, il leur défendit de jouer le Myſtere de la Paſſion de Notre Seigneur, ni aucun autre Myſtere ſacré, ſous peine d'amende arbitraire, & leur permit ſeulement de repréſenter des pieces profanes, honnêtes & licites. Cette reſtriction déplut infiniment aux Confreres de la Paſſion; & comme ils crurent qu'il ne leur convenoit point de monter eux-mêmes ſur le théatre pour y repréſenter des pieces toutes profanes, ils louerent leur Hôtel de Bourgogne & leur privilege, à une troupe de comédiens qui ſe forma pour lors, & ſe réſerverent deux loges pour eux & pour leurs amis, qu'on appella *les Loges des Maîtres*. Ce fut ſur ce nouveau théatre que *Jodelle* fit jouer des Tragédies & des Comédies ſous Henri II; *Baif* ſous Charles IX; *Robert Garnier* ſous Henri III. & Henri IV; *Hardi*, *Mairet*, *Triſtan* & *Corneille* ſous Louis XIII. & Louis XIV; *Racine* ſous

le regne de ce dernier Prince. C'eſt ainſi que par degrés nos Drames ſe ſont perfectionnés, & que *Corneille* & *Racine* ont porté la Tragédie au point de perfection où les Grecs l'avoient portée, & où les Romains ne purent jamais atteindre.

Revenons à l'Hiſtoire Topographique du Théatre de Paris. Le ſuccès qu'avoient les Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, & le gain qu'ils faiſoient, exciterent la cupidité & l'émulation de quelques jeunes gens qui ayant du talent pour la déclamation, formerent une troupe qui jouoit des farces & des jeux publics, & c'eſt contre ces Comédiens que la Chambre des Vacations s'éleva, & rendit un Arrêt le 15. de Septembre de l'an 1571. qui leur défendit de jouer à l'avenir des farces ſans permiſſion, ſous peine de priſon & de punition corporelle, & à tous les manans & habitans de Paris & des fauxbourgs, de quelque qualité & condition qu'ils fuſſent, d'aſſiſter à ces jeux, ſous peine de *dix livres pariſis* d'amende applicable au Roi. Cependant les pieces qu'on repréſentoit ſur le Théatre de l'Hôtel de Bourgogne, étoient trop ſérieuſes pour qu'une Cour auſſi galante, ou pour mieux dire, auſſi libertine que celle du Roi Henri III. pût s'en accommoder. Ce Prince fit donc venir de Veniſe une troupe de Comédiens, nom-

més *le Gelosi*, qui jouerent d'abord aux Etats de Blois en 1577. & puis à Paris à l'Hôtel de Bourbon, où ils avoient un nombre prodigieux de spectateurs. Le Parlement toujours en garde, contre tout ce qui peut corrompre les mœurs, leur défendit de jouer, malgré les Lettres Patentes qu'ils avoient obtenues du Roi; mais dès que la Cour fut de retour de Poitiers, le Roi voulut absolument qu'ils rouvrissent leur Théatre. Une troupe de Comédiens François étant venue à Paris en 1584. loua l'Hôtel de Cluni, & y établit un Théatre de sa propre autorité. La Chambre des Vacations du Parlement n'en fut pas plutôt avertie, que le 6. d'Octobre de cette même année, elle ordonna par un Arrêt que tous les Huissiers se transporteroient au logis des Comédiens & du Concierge de l'Hôtel de Cluni près les Mathurins, auſquels ils feroient défenses, en vertu dudit Arrêt, *de jouer leur Comédie, ne faire aſſemblée en quelque lieu que ce ſoit, & audit Concierge de l'Hôtel de Cluni les y recevoir, à peine de mille écus d'amende.* L'attention & la sévérité du Parlement n'éteignirent point l'envie que de nouveaux Comédiens avoient de s'établir à Paris, puiſqu'en 1588. deux nouvelles troupes, l'une de François, & l'autre d'Italiens, tenterent encore cet

établissement, mais le Parlement revint à la charge, & par son Arrêt du 10. de Décembre de cette année, *fit inhibitions & défenses à tous Comédiens, tant Italiens que François, de jouer comédies, soit aux jours de Fêtes, ou ouvrables, & autres semblables, jouer & faire tours & subtilités, à peine d'amande arbitraire & punition corporelle, s'il y échet, quelques permissions qu'ils ayent impétrées ou obtenues.* Cependant quelques Comédiens de Province leverent un Théatre à Paris, à la faveur des privileges de la Foire de S. Germain, & furent maintenus contre ceux de l'Hôtel de Bourgogne, pendant la tenue de la Foire seulement, par Sentence du Lieutenant Civil en date du 5. Février de l'an 1596. à condition de payer par chaque année qu'ils joueroient, deux écus aux Administrateurs de la Confrerie de la Passion, Maîtres de l'Hôtel de Bourgogne. La troupe de cet Hôtel fut donc la seule fixe qui fut autorisée par le Parlement; mais l'accroissement de cette ville, & la mesintelligence qui se mit dans cette troupe en 1601. obligea ces Comédiens de se partager en deux bandes, dont l'une resta à l'Hôtel de Bourgogne, & l'autre alla élever un Théatre à l'*Hôtel d'argent* au Marais du Temple. Il est parlé de ces deux troupes de Comédiens dans une

Ordonnance de Police du 12. Novem-1609. par laquelle il leur eſt fait défenſenſes, 1°. de finir leurs Comédies plus tard qu'à quatre heures & demie en hiver; 2°. d'exiger plus de cinq ſols au Parterre, & dix aux Loges; 3°. de repréſenter aucunes pieces qu'elles n'ayent été auparavant communiquées au Procureur du Roi. Ces deux troupes ſe réunirent vers l'an 1619. faute de ſpectateurs; mais *Melite* qui eſt la premiere piece de *Pierre Corneille* eut un ſi grand ſuccès, & attira tant de monde à ſes repréſentations, que les Comédiens ſe ſéparerent de nouveau, & rétablirent le Théatre du Marais.

Il n'y eut à Paris que ces deux troupes de Comédiens François juſques vers l'an 1653. que *Jean-Baptiſte Poquelin*, valet de chambre Tapiſſier du Roi, né avec un penchant invincible pour le Théatre, forma avec quelques bourgeois de Paris une troupe qui, après avoir joué pluſieurs fois la comédie pour ſe divertir, voulut tirer du profit de ſes repréſentations, & s'établir ſur le quai des Céleſtins dans le jeu de Paume de la Croix blanche. Ce fut pour lors que *Poquelin* prit le nom de *Moliere* qu'il a toujours porté depuis, ſans avoir jamais voulu dire les raiſons qui le lui avoient fait prendre.

Cette troupe n'ayant pas réuſſi à Pa-

ris, pour n'avoir pas voulu suivre les avis de *Moliere*, prit le parti d'aller en Languedoc où le Prince de Conti qui estimoit l'esprit & les talens de *Moliere*, la reçut très-favorablement, & lui donna même des appointemens. Elle s'acquit beaucoup de réputation dans cette Province pendant quatre ou cinq ans de séjour qu'elle y fit, & résolut de revenir à Paris pour y établir un Théatre Comique. Elle se mit en chemin pour s'approcher de cette Capitale, & s'arrêta quelque temps à Grenoble, d'où elle vint à Rouen pour être plus à portée de se ménager un établissement à Paris, où *Moliere* fit pour lors plusieurs voyages qui ne lui furent point inutiles, car il eut le bonheur de faire agréer ses services & ceux de sa troupe à *Monsieur*, frere unique du Roi. Ce fut le 24. du mois d'Octobre de l'an 1658. qu'elle joua *Nicomede*, devant le Roi & toute la Cour, sur un Théatre que Sa Majesté avoit fait élever exprès dans la sale des gardes au vieux Louvre. Peu de jours après, elle représenta devant le Roi, & sur le même Théatre, la Comédie du *Docteur amoureux*. Cette piece fit d'autant plus de plaisir au Roi, qu'il y avoit longtemps que la troupe de l'Hôtel de Bourgogne, qu'on nommoit *la Troupe Royale*, ne jouoit que des pieces sérieuses.

Le Roi voulut alors que la troupe de *Moliere* s'établît à Paris, & lui accorda la ſale du Petit Bourbon pour y repréſenter la Comédie alternativement avec les Comédiens Italiens. Elle prit le titre de *troupe de Monſieur*, commença à jouer dans cette ſale le 3. de Novembre de l'an 1658. & y continua ſes repréſentations juſqu'au mois d'Octobre de l'an 1660. que la ſale du petit Bourbon fut démolie pour la conſtruction du grand-Portail du Louvre. Alors, c'eſt-à-dire, au commencement de l'année 1661. le Roi accorda à *Moliere* & à ſa troupe la ſale du Palais Royal. Cette troupe fut ſi ſouvent employée pour divertir le Roi, qu'au mois d'Août de l'an 1665. Sa Majeſté jugea à propos de la prendre tout-à-fait à ſon ſervice, & de lui donner une penſion de ſept mille livres.

Moliere étant mort la nuit du 17. au 18. de Février de l'an 1673. quatre des principaux acteurs de la troupe du Roi s'engagerent eux-mêmes dans celle de l'Hôtel de Bourgogne; & ceux qui reſtoient, ſe trouvant hors d'état de continuer leurs repréſentations, le Roi leur ôta la ſale du Palais Royal qu'il donna à *Lulli* pour les repréſentations des Tragédies en muſique, & ordonna que de la troupe du Marais, & des reſtes de celle de *Moliere*, on n'en formât qu'une,

qui s'établiroit dans le jeu de paume de la rue de Seine, ayant issue dans celle des Fossés de Nesle, vis-à-vis la rue Guenégaud. Ce qui fut fait par Ordonnance de M. de la Reynie Lieutenant de Police, donnée le 25. Juin de la même année 1673. Ainsi le Théatre du Marais fut pour lors supprimé pour toujours, & il n'y eut plus que deux troupes de Comédiens François à Paris : sçavoir, *la troupe Royale*, ou de l'Hôtel de Bourgogne, & *la troupe du Roi* établie dans la rue de Seine.

Les suites de cet établissement furent si heureuses, qu'enfin il plût au Roi d'y joindre tous les Acteurs & Actrices de l'Hôtel de Bourgogne, ou de la troupe Royale, suivant l'Ordre que Sa Majesté en donna le 18. Août 1680. confirmé par une Lettre de cachet en date du 21. d'Octobre suivant; & depuis cette union, il n'y eut plus dans Paris qu'une seule troupe de Comédiens François.

Par cet arrangement le Théatre de l'Hôtel de Bourgogne étant vacant, le Roi permit à la troupe des Comédiens Italiens de s'y établir pour y représenter leurs pieces, ce qu'ils firent jusqu'en l'an 1697. que le 13. du mois de Mai, M. d'Argenson, alors Lieutenant Général de Police, leur fit défense de la part du Roi de donner aucunes représentations, & mit le

scellé sur les portes du Théatre & des loges, *à cause*, disent les nouvelles publiques de ce temps-là, *qu'on n'y observoit plus les reglemens que Sa Majesté avoit faits, que l'on y jouoit encore des pieces trop licentieuses, & que l'on ne s'y étoit point corrigé des obscénités & des gestes indécens.* Ce Théatre ne fut point détruit, mais seulement fermé, & ne servit plus qu'au tirage des loteries. Le 18. de Mai de l'an 1716. sous la Regence de M. le Duc d'Orléans, il parut une Ordonnance du Roi qui rétablit les Comédiens Italiens, & le même jour ils représenterent. Les cinq ou six premieres représentations se firent sur le Théatre de l'Opéra, en attendant qu'on eut accommodé celui de l'Hôtel de Bourgogne, où ils jouerent pour la premiere fois, le premier du mois de Juin suivant. Ils prirent d'abord le titre de *Comédiens Italiens de Monseigneur le Duc d'Orléans*; mais dès que le Roi Louis XV. fut majeur, ils firent mettre sur la porte de l'Hôtel de Bourgogne les armes du Roi, & au-dessous un marbre noir, avec cette inscription en lettres d'or:

Hôtel des Comédiens Italiens ordinaires du Roi, entretenus par SA MAJESTÉ, *rétablis à Paris en l'année* 1716.

Le 14. Mars de l'an 1719. le Roi leur

fit expédier une ordonnance de six mille livres pour chacune des années 1717. 1718. 1719. & les six premiers mois de 1720. à raison de cinq cens livres pour chacun des douze Comédiens ; & à compter des six derniers mois de 1720. jusqu'à présent, Sa Majesté leur a fait donner quinze mille livres par an, par deux ordonnances de six en six mois.

Je ne dois pas quitter l'Hôtel de Bourgogne, sans remarquer que Louis XIV. ayant été souvent importuné des fréquens démêlés qu'il y avoit entre les différentes troupes des Comédiens & les Confrères de la Passion, les termina par son Edit du mois de Décembre 1676. registré au Parlement le 4. Février 1677. par lequel il supprima la Confrérie *de la Passion* ; & unit ses biens & ses revenus à l'Hôpital Général, pour être employés à la nourriture & à l'entretien des Enfans Trouvés, & c'est à ce titre que les Comédiens Italiens payent le loyer de l'Hôtel de Bourgogne à cet Hôpital.

La rue Françoise aboutit d'un côté à la rue Pavée, & de l'autre à la rue Mauconseil. Elle a pris le nom qu'elle porte, de François I. sous le regne duquel on fit de grands changemens dans ce quartier, après que l'Hôtel de Bourgogne & son emplacement eurent été vendus à différens particuliers. Dans un ancien

plan de Paris, cette rue est nommée *la rue Neuve*, ensuite *la rue Neuve saint François*, & enfin *la rue Françoise*.

A un des bouts de la rue Mauconseil est le Cloître de l'Hôpital & Eglise de S. Jacques, dont une des portes de l'Eglise est dans la rue S. Denis.

S. JACQUES DE L'HÔPITAL.

L'Hôpital & l'Eglise de S. Jacques aux Pelerins doivent leur fondation à une Confrerie de Bourgeois de Paris, qui avoient fait le pelerinage de S. Jacques en Galice. Cette Confrerie s'étoit formée sur la fin du treizieme siecle; & nous apprenons d'un titre de l'an 1298. qu'elle faisoit alors ses assemblées dans l'Eglise de S. Eustache, & que Guillaume de Charni lui donna dix sols *parisis* de rente, à la charge de faire dire un Anniversaire perpétuel. Le Roi Louis X. dit *Hutin*, approuva cette Confrerie par ses Lettres Patentes données à Vincennes le 10. de Juillet 1315. & permit aux Confreres Pelerins de faire leurs assemblées dans la maison des aveugles, autrement dite *des Quinze-Vingts de Paris*.

L'an 1319. la Confrerie se crut assez riche pour former le dessein de faire bâtir un Hôpital pour *loger* & *heberger* les Pelerins qui alloient à S. Jacques en Galice, ou qui en revenoient, & pour les

autres pauvres passans, de l'un & de l'autre sexe. Pour cet effet elle acheta une place près de la porte aux peintres, depuis l'Hôtel d'Ardoise dans la rue S. Denis, jusqu'au coin de la rue Mauconseil, & partie de cette rue, jusqu'au coin de la rue Merderet. Aussi-tôt après on jetta les fondemens de cet Hôpital; mais les Confreres Pelerins s'appercevant que leur entreprise étoit au-dessus de leurs facultés, ils se présenterent à l'Official de Paris, qui leur accorda des Lettres en 1319. par lesquelles il exhortoit les Fideles à secourir de leurs aumônes les Confreres Pelerins de S. Jacques, auxquels il permit de faire des quêtes dans les diférens quartiers de la Ville & au-dehors, pour la construction de l'Hôpital.

Cette recommandation de la part de l'Official produisit à cette nouvelle Confrerie des sommes considérables; mais comme les Doyen & Chapitre de saint Germain l'Auxerrois, & le Curé de S. Eustache s'opposerent à l'établissement que l'on se proposoit de faire, cette opposition suspendit pendant quelque temps les travaux de l'Hôpital, & fit prendre aux Confreres le parti de s'adresser au Pape Jean XXII. Ils lui exposerent dans leur supplique qu'ils avoient commencé à faire bâtir un Hôpital, dans lequel ils

desiroient qu'il y eut une Chapelle qui seroit desservie par quatre Chapelains perpétuels qui y feroient une *perpétuelle & personelle* résidence, qui assisteroient, tant aux Messes qu'aux Heures Canoniales qu'ils y chanteroient tous les jours, & qui seroient tenus de célébrer par jour au moins trois Messes, l'une du S. Esprit, ou de la Vierge, au point du jour; une autre pour les défunts (ou de saint Jacques si c'étoit un Dimanche) à l'heure de Primes, & la troisieme, selon l'exigence du jour, à l'heure de Tierces: que ces quatre Chapelains auroient chacun un Clerc à leurs dépens pour les aider à faire le Service Divin; que l'un d'eux seroit fait *Trésorier*, & seroit chargé des ornemens de l'Eglise, & autres meubles dudit Hôpital, concernant seulement le Service Divin: que tous les ans il rendoit compte de sa gestion aux Administrateurs pour lors en charge, & qu'il auroit soin des autres Chapelains, des pauvres passans & des malades de l'Hôpital, auxquels il administreroit les Sacremens: que le Trésorier percevroit par an cinquante livres parisis, & les trois autres Chapelains chacun quarante livres parisis: que les Administrateurs qui seroient nommés par les Confreres de l'Hôpital, présenteroient, tant pour le présent que pour l'avenir,

qu'ils avoient cent ſoixante-dix livres pariſis de rentes amorties, qui leur avoient été données par Charles de Valois Comte d'Anjou, & par pluſieurs autres perſonnes notables, les Commiſſaires Apoſtoliques confirmerent le partage que les Confreres avoient réſolu de faire de ces revenus, en aſſignant cinquante livres au Tréſorier, & quarante livres à chacun des trois autres Chapelains, & ne deſtinerent à l'Hôpital que les oblations & les aumônes journalieres des Fideles qu'ils crurent ſuffiſantes pour en ſupporter les charges. Les Confreres Pelerins obligerent même au payement des cent ſoixante-dix livres de rente leurs propres biens, au cas que ceux de la Confrerie n'en puſſent pas répondre.

Ce fut à ces conditions que les Commiſſaires du Pape confirmerent la fondation de l'Egliſe & de l'Hôpital. Mais comme les Confreres Pelerins s'étoient rendus garants des fonds qu'ils avoient aſſignés pour la dotation des Bénéficiers, ils ſe réſerverent l'adminiſtration des fonds, & obtinrent de plus à titre de Fondateurs la préſentation aux Bénéfices, ſçavoir de la Tréſorerie à l'Evêque, & des Chapellenies au Tréſorier. Ce droit de patronage & de préſentation fut enſuite confirmé en faveur des Confreres Pelerins par une ſeconde Bulle du même

même Pape Jean XXII. de l'année 1326. & par une autre du Pape Clement VI. de l'an 1342.

Quoique dans ces trois bulles il ne soit fait mention que de Chapelains & de Chapellenies, il paroît néanmoins par des actes passés trente ans après, ou environ, que les quatre premiers Titulaires dont il est parlé ci-dessus, avoient déja pris la qualité de Chanoines, sous prétexte qu'ils en faisoient les fonctions, & qu'ils en portoient l'habit. C'est pourquoi en 1377. & 1403. deux particuliers ayant fondé deux Chapellenies *ad instar* des quatre premieres, on voit dans les actes de leurs fondations les noms de *Chanoines*, de *Prébendes* & de *Chanoinies*, répétés nombre de fois.

Avant ladite année 1403. & dans l'espace de quelques années postérieures, il se fit dans la Chapelle de cet Hôpital, appellée dès-lors *Eglise*, plusieurs autres fondations de Chapelains de deux especes différentes.

La premiere est de quatorze Chapelains, fondés tous pour dire certain nombre de Messes par semaine, avec le droit & l'obligation d'assister à l'office du chœur, de loger dans le cloître, & de recevoir certaines distributions. Ce nombre fut ensuite réduit à douze, les Confreres Pelerins en ayant tiré deux de leur

propre autorité, pour, avec les ſix ci-deſſus, faire & célébrer l'office du chœur, comme il ſe voit par une tranſaction du 6. Avril.... & par un compte rendu en 1404.

La ſeconde fondation fut de neuf autre Chapelains, diſtingués des quatorze ſuſdits, en ce qu'ils n'avoient point de logement dans le cloître de cette Egliſe, ni de ſéance dans le chœur ; & ces neuf Chapelains furent ſupprimés par l'Official de Paris en 1482. ſuivant & en conſéquence d'un reſcrit du Cardinal *Julien*, Légat en France. Une partie des fonds de ces Chapellenies fut appliquée à l'entretien des enfans de chœur.

En ſorte que depuis l'an 1482. juſqu'à ces derniers temps, l'Egliſe de S. Jacques de l'Hôpital a été deſſervie par vingt Titulaires, dont huit étoient chargés de faire l'office du chœur à tour de ſemaine, pour raiſon de quoi ils ont toujours pris la qualité de Chanoines, & les douze autres étoient tenus de dire certain nombre de meſſes par ſemaine, & d'aſſiſter ſeulement à l'office Canonial, & ces douze ont toujours retenu la qualité de Chapelains. Il y a de plus dans cette Egliſe quatre Vicaires, un Sacriſtain, & quatre Enfans de chœur.

Il eſt vrai que la qualité de Chanoines priſe par les huit premiers Titulai-

res, a donné lieu à plusieurs instances commencées en différens temps par lesdits Confreres Pelerins, sous prétexte que les Bulles ci-dessus, & plusieurs actes postérieurs ne leur donnent que la qualité de Chapelains; & ne désignent leurs titres que par le terme de *Chapellenies*. Mais outre qu'il n'y a eu là-dessus aucun jugement définitif, ces Titulaires n'ont point cessé de prendre cette dénomination dans presque tous les Arrêts, Sentences, Transactions, & autres actes qui ont paru jusqu'à présent, & notamment dans les Arrêts des 8. Mai 1438. & 15. Septembre 1654. Par ces Arrêts, il est constant que depuis la fondation de cet Hôpital, l'administration des biens a toujours été faite par les Confreres Pelerins, ou en cas de malversation de leur part, par des bourgeois nommés d'office; le Tréforier néanmoins, & quelques Bénéficiers étoient présens à la reddition des comptes, aux adjudications des baux, & aux toisés des ouvrages, &c.

Les choses demeurerent en cet état jusqu'à l'Edit du mois de Décembre 1672. par lequel le Roi donna à l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare de Jerusalem, l'administration & jouissance perpétuelle des maisons, droits, biens & revenus ci-devant possédés par d'autres Ordres Hospitaliers,

enſemble de toutes les Maladreries, Léproſeries, Hôpitaux, Maiſons-Dieu, Aumôneries, Confreries, Chapelles Hoſpitalieres, & autres lieux pieux du Royaume où l'hoſpitalité n'étoit point gardée, même ceux fondés pour les Pelerins & pauvres paſſans, aux clauſes, charges, conditions & exceptions y mentionnées.

Les Confreres Pelerins de S. Jacques de l'Hôpital prétendirent n'être point dans le cas de cet Edit; mais par Arrêt de la Chambre Royale du 5. Mai 1676. rendu contradictoirement entre eux & les Chevaliers dudit Ordre, les Confreres Pelerins furent condamnés *à ſe déſiſter & départir au profit deſdits de l'Ordre, de l'adminiſtration dudit Hôpital, lieux, biens & revenus en dépendans, deſquels leſdits de l'Ordre ſeroient mis en poſſeſſion réelle & actuelle pour les adminiſtrer, regir & gouverner dudit jour, en vertu dudit Arrêt; avec défenſes auſdits Pelerins & tous autres de les troubler en la poſſeſſion & jouiſſance d'iceux, à peine de tous dépens, dommages & intérêts.... à la charge par leſdits de l'Ordre d'exercer l'hoſpitalité envers les Pelerins & pauvres paſſans qui viendroient audit Hôpital, ſuivant les fondations, & conformément à la Déclaration de Sa Majeſté du 24. Mars 1674. & au Reglement général*

qui seroit fait en conséquence ; de faire célébrer à perpétuité le Service divin en la même maniere qu'il a été & étoit pour lors célébré ès Eglise & Chapelle dudit Hôpital S. Jacques ; d'entretenir le même nombre des Trésorier, Chanoines, Chapelains, Chantres, Enfans de chœur & autres Officiers de ladite Eglise & Chapelle, & leur continuer les mêmes jouissance & payement des distributions qu'ils avoient reçues depuis vingt années dernieres ; sans que pour quelque cause & occasion que ce fut, lesdits de l'Ordre pussent faire aucun changement, diminution, ni retranchement ; que les Pelerins de S. Jacques pourroient faire leur procession publique & solemnelle, ainsi qu'il étoit accoutumé par chacun an ; comme aussi à condition par lesdits de l'Ordre d'acquiter toutes les charges des fondations, & de continuer de payer à l'avenir toutes les rentes & dettes contractées par lesdits Administrateurs au nom dudit Hôpital, tant en intérêts & arrérages que principal.... Ordonne au surplus ledit Arrêt, *qu'aux inscriptions qui sont audit Hôpital, & mentionnées au procès verbal des Huissiers du 24. Septembre 1675. ces mots de* pauvres passans *seroient ajoûtés.*

En conséquence de cet Arrêt, les Chevaliers eurent seuls l'administration du temporel des Eglise & Hôpital de

dée ; desquels biens & revenus desdits Ordres, Maladreries, Léproseries, Hôpitaux, & autres lieux pieux & droits en dépendans, les pourvûs des grands Prieurés & Commanderies auſquels ils ont été attachés, ſeront tenus de quitter & délaiſſer la poſſeſſion & jouiſſance en l'état qu'ils ſont, & d'en remettre les titres & baux qu'ils ont pardevers eux, au premier jour de Juillet prochain, à ceux qui ſeront à ce commis & prépoſés par les Intendans & Commiſſaires départis dans les Provinces de notre Royaume pour l'execution de nos Ordres.

En exécution de cet Edit vérifié au Grand Conſeil le 9. Avril 1693. leſdits ſieurs de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare, ayant abandonné l'Egliſe & l'Hôpital de ſaint Jacques, les Tréſorier, Chanoines & Chapelains continuerent ſeuls l'adminiſtration, & le 27. Janvier 1694. le Roi par un Arrêt de ſon Conſeil ayant nommé des Commiſſaires pour faire droit ſur les conteſtations concernant ladite Egliſe, leſdits Tréſorier, Chanoines, Chapelains, les Confreres Pelerins, l'Archevêque de Paris, le Tréſorier ſeul & en ſon nom, préſenterent leurs Requêtes reſpectives ; les Tréſorier, Chanoines & Chapelains à ce qu'il plut à Sa Majeſté ordonner qu'ils ſeroient & de-

meureroient seuls Gouverneurs & Administrateurs de l'Eglise & Hôpital de S. Jacques ; les Confreres Pelerins à ce qu'ils seroient remis en la possession actuelle de l'administration & gouvernement de l'Hôpital de S. Jacques aux Pelerins, lieux, biens, revenus, honneurs, privileges en dépendans, nomination & présentation aux Bénéfices, comme ils étoient avant l'Arrêt de la Chambre Royale du 5. Mai 1676. l'Archevêque de Paris à ce qu'il fût ordonné que les clefs des archives où doivent être les titres, papiers & enseignemens de l'Eglise & Hôpital, lui seroient remises pour en connoître les revenus & les charges, & faire ensuite les reglemens nécessaires conformément à l'Arrêt du 30. Janvier 1674. en conformité duquel il pourvoiroit de plein droit à tous les Bénéfices dépendans de l'Eglise & Hôpital : & le Trésorier à ce qu'en qualité de Trésorier de l'Eglise & Hôpital, il seroit maintenu & conservé dans le droit & possession de conferer de plein droit les Chanoinies, Prébendes & Chapelles de cette Eglise ; & au cas néanmoins que Sa Majesté voulût que l'Arrêt du 30. Janvier 1674. rendu par provision, fût déclaré définitif, & que conformément à icelui, le sieur Archevêque de Paris nommât de plein droit aux Chanoinies & Prébendes,

il fut ordonné par forme d'indemnité de la proviſion du droit général de collation de tous les Bénéfices de cette Egliſe, que lui Tréſorier nommeroit de plein droit aux Chapelles d'icelle.

Peu de temps après les créanciers de cette Egliſe donnerent leur Requête d'intervention à ce que attendu que pour empêcher la mauvaiſe adminiſtration de cet Hôpital, il avoit été ordonné par pluſieurs Arrêts, & notamment par celui du 18. Décembre 1654. que quatre bourgeois en feroient l'adminiſtration conjointement avec trois Pelerins ; que ces bourgeois étoient en poſſeſſion de cette adminiſtration au temps de l'union qui a été faite de cet Hôpital à l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare, & que c'étoit l'intention de Sa Majeſté que les choſes fuſſent rétablies dans l'état où elles étoient dans le temps de cette union ; Sa Majeſté ordonna que quatre des ſupplians qui étoient bourgeois de Paris, créanciers de ſommes conſidérables, ſeroient élus pour regir & gouverner conjointement avec trois Adminiſtrateurs Pelerins, les biens de cet Hôpital. Le 20. Janvier 1696. Meſſire *Antoine de Noailles* qui avoit été nommé à l'Archevêché de Paris, préſenta auſſi ſa Requête à ce qu'acte lui fût donné de ce qu'il reprenoit l'inſtance au lieu

& place du ſieur de *Harlay* ſon prédéceſſeur en l'Archevêché de Paris.

Les choſes étant en cet état, il intervint Arrêt du Conſeil le 10. Mars 1696. portant que les Bénéficiers, les Adminiſtrateurs bourgeois, les Confreres Pelerins & autres, mettroient leurs titres & pieces juſtificatives de leurs prétentions ès mains du ſieur de Fieubet Maître des Requêtes de l'Hôtel, pour, après en avoir communiqué aux ſieurs de la *Reynie*, de *Marillac*, d'*Agueſſeau*, & de *Fourci*, Conſeillers d'Etat, être fait droit aux Parties, ainſi qu'il appartiendroit par raiſon; cependant par proviſion, & ſans préjudice des droits des Parties au principal, que le ſieur Archevêque de Paris feroit en ladite Egliſe les reglemens proviſoires qu'il jugeroit néceſſaires pour empêcher les abus, & pourvoiroit de plein droit à la Tréſorerie, Canonicats & Prébendes, & le Tréſorier aux Chapelles.

Les Parties, en conſéquence de cet Arrêt, firent leurs productions, & l'Archevêque de Paris s'étant porté appellant comme d'abus de l'exécution des bulles du Pape Jean XXII. & du Pape Clément VI. & du procès verbal de l'Evêque de Beauvais dont j'ai fait mention ci-deſſus, & de ce qui s'en eſt enſuivi : Oui le rapport deſdits ſieurs Commiſſaires, & tout

conſidéré, le Roi en ſon Conſeil, faiſant droit ſur l'appel comme d'abus, interjetté par le ſieur Archevêque de Paris des ſuſdites bulles, procès verbal, & de tout ce qui s'en eſt enſuivi, déclara par Arrêt du 3. Septembre 1698. *qu'il n'y avoit abus*; en conſéquence maintint & garda leſdits Confreres Pelerins dans le droit de patronage des bénéfices de ladite Egliſe de S. Jacques; & avant faire droit ſur l'adminiſtration des biens de ladite Egliſe & Hôpital, prétendue tant par les Tréſorier, Chanoines & Chapelains, que leſdits Confreres Pelerins & les créanciers, ordonna que leſdits créanciers repréſenteroient les titres de leurs créances, & les Bénéficiers & les Confreres Pelerins, les baux & titres des revenus de ladite maiſon, devant le ſieur Rapporteur qui en dreſſeroit procès verbal, pour le tout vû & rapporté être ordonné ce que de raiſon ..... Et cependant par maniere de proviſion, & ſans préjudicier aux droits des Parties au principal, que ladite adminiſtration ſeroit continuée par le Tréſorier, un Chanoine & un Chapelain de ladite Egliſe; trois Pelerins & trois Créanciers, & que les délibérations ſeroient priſes à la pluralité des voix.

Comme les affaires tiroient en longueur pardevant leſdits ſieurs Commiſ-

faires, & que par les oppoſitions, & la négligence des Parties, il ne ſe regloit aucune des ſuſdites conſultations, le Roi voulant en accélérer le jugement & empêcher que les Parties ne fuſſent conſumées en frais, rendit un Arrêt en ſon Conſeil d'Etat le 4. Mai 1716. par lequel, de l'avis du Duc d'Orléans Régent, *il renvoya toutes les conteſtations actuellement pendantes & indéciſes devant les ſieurs Commiſſaires de ſon Conſeil, & telles nées & à naître entre les Tréſorier, Bénéficiers, les Confreres Pelerins, & les Créanciers de l'Hôpital de S. Jacques, en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, à laquelle Sa Majeſté en attribue toute Cour, Juriſdiction & connoiſſance, pour y procéder ſuivant les derniers erremens.*

En conſéquence de cet Arrêt, toutes les créances furent liquidées & rembourſées au moyen d'un nouvel emprunt fait à un denier beaucoup moins onéreux à ladite Egliſe, en vertu de trois Arrêts du Parlement des 15. Mai, 5. Juillet & 5. Septembre 1720. & par l'œconomie & les ſoins deſdits Adminiſtrateurs, Bénéficiers, Pelerins & Créanciers, depuis 1698. juſqu'en 1722. les revenus de ladite Egliſe étant augmentés de plus de vingt mille livres de rente, & les charges diminuées de près de cinquante livres

par an. En 1693. les revenus de cette Egliſe & Hôpital étoient réduits à dix-huit mille livres de rente, au lieu qu'en 1722. ils étoient montés à quarante mille livres ; de plus, le Receveur avoit dix mille livres d'épargne en caiſſe ; toutes les maiſons étoient en bon état ; & l'hoſpitalité y étoit exercée avec autant d'exactitude que les aumônes des fideles pouvoient fournir aux beſoins des pauvres.

Les douze Chapelains qui n'étoient point chargés de célébrer l'Office Canonial à tour de ſemaine comme les huit autres, préſenterent leur Requête à la Cour, par laquelle ils demandoient qu'attendu que l'Office Divin ne ſe faiſoit point avec la décence convenable, & que la diſtinction des qualités, fonctions & revenus, étoit la ſource de pluſieurs conteſtations, tous les vingt Bénéficiers de ladite Egliſe de S. Jacques fuſſent tous réunis ſous une ſeule & même qualité & dénomination telle qu'il plairoit à la Cour leur déſigner : que tous ces vingt Bénéficiers ſeroient tenus de faire & célébrer chacun à leur tour & par ſemaine l'Office ſolemnel & Canonial, enſemble d'acquitter indiſtinctement & ſelon le rang qu'ils tiennent au chœur, toutes les fondations faites & à faire ſuivant les tables qui en

seroient dressées, signées & affichées chaque semaine à la Sacristie par le Trésorier, & en son absence par le plus ancien du chœur, conformément à la Sentence de l'Officialité du 17. Juillet 1720. que tous les vingt Bénéficiers auroient mêmes gros, distributions, assistances, honoraires, droits & privileges, sans préjudice de ce que le Trésorier est en possession de recevoir de surplus : que vacance arrivant de la Trésorerie par décès ou autrement, il seroit élu par qui il appartiendroit, l'un des dix-neuf autres Bénéficiers pour être Trésorier, conformément & selon l'esprit de la bulle de fondation de cette Eglise, & seroit le nouveau pourvu mis en possession de la maison affectée à la Trésorerie, droits, privileges & prérogatives : que vacance aussi arrivant de l'un des autres Bénéfices, il y auroit option de maisons ou logemens par tous les autres Bénéficiers suivant leur rang d'ancienneté & de réception, en sorte que le dernier pourvu prendroit la derniere place au chœur & partout ailleurs, & occuperoit la derniere maison ou logement : que tous les vingt Bénéficiers continueroient de ne faire qu'un seul & même corps, & même compagnie, ne tiendroient qu'une seule & même assemblée, n'auroient qu'un seul & même registre, même Sécretaire

& même Sceau ; qu'ils continueroient tous à avoir voix délibérative indistinctement dans toutes les affaires concernant le temporel & le spirituel de cette Eglise ; que toutes les conclusions seroient prises, & toutes les élections, nominations & députations seroient faites à la pluralité des voix, & que toutes les installations & mises en possession, seroient faites par un ou deux d'entre eux, députés par les autres ; &c.

Cette Requête qui est du 29. Mai 1721. fut suivie d'une autre de la part du Trésorier de cette Eglise, du 25. Juin suivant, contenant les mêmes conclusions, excepté ce qui regarde les revenus des Bénéficiers, & quelques droits personels audit Trésorier. Pour répondre à ces deux Requêtes, ensemble à une autre des douze Chapelains du 19. Juillet 1721. tendante à ce que sur les demandes énoncées dans les Requêtes ci-dessus en ce qui regarde l'Office Canonial, l'acquit des fondations & le spirituel de cette Eglise, les Parties fussent renvoyées pardevant le sieur Archevêque de Paris, pour être par lui fait les réductions & les reglemens nécessaires & convenables ; quelques Chanoines donnerent deux Requêtes, l'une du 17. Juin 1721. par laquelle ils concluoient à ce que les Chapelains fussent tenus d'acquitter jour

par jour les messes qu'ils sont obligés de dire suivant leurs titres de fondation ; l'autre du 23. Juillet suivant, à ce que sans s'arrêter aux Requêtes des Parties adverses, les Chanoines & Chapitre (c'est ainsi qu'ils se qualifient) fussent maintenus & gardés par provision dans le droit, titre & possession où ils étoient de leurs Canonicats, droits, rangs, revenus & prérogatives y annexés ; maintenus & gardés pareillement dans le droit ou possession où ils étoient de faire & célébrer eux seuls l'Office Divin, d'avoir seuls la conduite des Offices, la direction & correction sur tous ceux qui y servent & assistent, conformément à la disposition des Arrêts produits en l'instance ; defenses fussent faites aux Chapelains & à tous autres de les troubler dans leurs droits & possession, & de prendre d'autre qualité que celle de Chapelains ; qu'il leur fut enjoint de se tenir dans leurs rangs & places accoutumées & subordonnées aux places des Chanoines, & de n'entreprendre aucun droit sur l'Office Divin, & autre jurisdiction dans l'Eglise à leur préjudice.

Toutes ces diférentes Requêtes ayant été signifiées aux Confreres Pelerins qui étoient Parties dans l'instance & qui n'y firent aucune réponse, la Cour par son Arrêt du premier Septembre 1721. ren-

voya les Parties à l'audience pour leur être fait droit, en jugeant l'appel comme d'abus de la Sentence de l'Officialité du 17. Juillet 1720. & cependant ordonna que par proviſion la Sentence ſeroit exécutée ſelon ſa forme & teneur; & avant faire droit ſur les Requêtes, ordonna que ſur les demandes y énoncées touchant la célébration de l'Office Canonial, l'acquit des fondations, & autres choſes concernant le ſpirituel & le Service Divin de cette Egliſe, les Parties ſe retireroient pardevant l'Archevêque de Paris pour être par lui fait les reglemens néceſſaires & convenables, & procédé à la réduction des fondations dont eſt queſtion, ſi faire ce doit, pour, la réduction faite & rapportée, ou à faute de ce faire, être ordonné ce que de raiſon: & faiſant droit ſur les concluſions du Procureur Général, ordonna par proviſion, & ſans préjudice du droit des Parties au principal, que tous les Bénéficiers de cette Egliſe ne tiendroient qu'une ſeule & même aſſemblée, n'auroient qu'un ſeul & unique regiſtre, même Sécretaire, & ſe ſerviroient du ſceau qui étoit en uſage le 27. Février 1699. ſans l'approuver, ni que les termes de *Eccleſiæ Collegiatæ* inférés dans la légende dudit Sceau, puiſſent nuire ni préjudicier à aucune des Parties: que

dans toutes leurs assemblées ils auroient tous également voix délibérative ; que toutes les élections & nominations des députés au Bureau, de Sécretaire de l'assemblée, & autres députations, seroient faites à la pluralité des voix, & qu'ils choisiroient un ou deux d'entre eux pour toutes les installations & mises en possession jusqu'à ce qu'autrement par la Cour en eut été ordonné : comme aussi que les comptes de l'administration des biens de cette Eglise & Hôpital pendant les dix dernieres années seroient remis entre les mains du Procureur Général du Roi dans quinzaine, à compter du jour de la signification qui seroit faite de l'Arrêt ; & que les Confreres Pelerins seroient tenus dans le même délai de raporter les pieces sur lesquelles ils fondent leur qualité de Pelerins, leur acte de nomination à l'administration, & justifier s'ils ont satisfait aux conditions portées par les Déclarations de 1671. & 1686. bien & dûment regîstrées en la Cour, pour ce fait, ou à faute de ce faire, être pris par le Procureur Général telles conclusions qu'il appartiendroit par raison, &c.

Peu de jours après, c'est-à-dire le 9. d'Octobre 1721. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris adressa son Ordonnance aux Trésorier, Chanoines & Cha-

pelains pour leur faire ſçavoir qu'il commenceroit ſa viſite archiepiſcopale le 22. à l'effet de prendre connoiſſance du ſpirituel & du temporel de cette Egliſe; & ce jour 22. Octobre 1721. Son Eminence s'étant rendue en l'Egliſe, y viſita le Maître-Autel, le Chœur, les Chapelles, les Fonts Baptiſmaux & l'Hôpital. Etant enſuite entrée dans le lieu des aſſemblées des Tréſorier, Chanoines & Chapelains, elle y reçut trois Requêtes, la premiere du Tréſorier, contenant les demandes qu'il avoit faites au Parlement concernant l'Office Divin & le ſpirituel; la ſeconde, de la part des douze Chapelains concluant à mêmes fins reſpectives; & la troiſieme, au nom des Tréſorier, Chanoines & Chapelains, à ce qu'il plut à S. Eminence leur permettre de joindre à la minute du procès verbal de ſa viſite, trois Mémoires attachés à la Requête, pour ſur iceux faire les ſupreſſions, réductions & reglemens convenables, & cependant par proviſion, ordonner tel nombre d'obits, meſſes hautes, meſſes baſſes & autres prieres qu'il lui plairoit; regler les jours & la maniere dont ils ſeroient acquittés, & prononcer des peines contre les contrevenans.

Le même jour les Requêtes furent répondues d'une Ordonnance de Son Emi-

nence, portant qu'avant faire droit elles seroient communiquées avec lesdits Mémoires à toutes les Parties intéressées, lesquelles seroient assignées à comparoître pardevant Son Eminence en son Palais Archiépiscopal, pour procès verbal fait de leurs dits respectifs, & le tout communiqué au Promoteur général, être ordonné ce que de raison; comme aussi qu'il seroit informé suivant les formes de Droit sur & aux fins desdites Requêtes *de commodo & incommodo* des demandes respectives des Parties, & de leurs circonstances & dépendances; l'Enquête se fit le 5. & le 6. Novembre 1721. Quelques-uns des Chanoines ayant d'abord formé opposition à l'érection des Chapelains en Chanoines, & à la réduction de quelques fondations, puis après ayant déclaré que sur les érection & réduction ils s'en raportoient à la prudence de Son Eminence, il intervint Sentence contradictoire en l'Officialité de Paris le 7. Janvier 1722. qui donne acte aux Chanoines de leur déclaration; & les déboute de toutes leurs oppositions, & renvoye toutes les Parties devant Son Eminence pour leur être fait droit sur leurs Requêtes respectives, & condamne les Chanoines aux dépens.

Pendant que le Cardinal de *Noailles* travailloit à regler le spirituel de cette

de la Tréſorerie, dont l'inſtitution eſt réſervée à l'Archevêque de Paris, ſur la nomination du Grand-Maître.

En vertu de cet Edit regiſtré au Grand Conſeil le 21. du mois d'Avril, Son Alteſſe Sereniſſime *le Duc de Chartres*, Grand-Maître de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare, prit poſſeſſion de l'Egliſe & l'Hôpital de S. Jacques, circonſtances & dépendances le 30. du même mois; & quelques jours après, on commença à démolir l'Hôpital, la Chapelle de la Vierge & la Sacriſtie qui occupoient une des aîles du bâtiment de ladite Egliſe, pour y conſtruire en leur place une ſale ſuperbe où ſe tiennent les Chapitres généraux dudit Ordre, & le conſeil de l'adminiſtration des biens & revenus de l'Egliſe & Hôpital de S. Jacques.

Au mois de Juillet de la même année 1722. S. A. S. *le Duc de Chartres* ayant été informé des intentions du *Cardinal de Noailles* ſur la réunion des Chanoines & Chapelains pour la célébration de l'Office Divin, ordonna que les vingt Bénéficiers de ladite Egliſe feroient & célébreroient tous également & à tour de ſemaines, le Service Divin & l'Office Canonial, & acquiteroient indiſtinctement toutes les fondations faites & à faire, ce qui a été exécuté juſqu'à préſent.

En

En 1731. l'Archevêque de Paris & les Bénéficiers de l'Egliſe de S. Jacques reclamerent contre l'union qui en avoit été faite en 1722. à l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare, & préſenterent leurs Requêtes au Roi pour en demander la révocation ; attendu que cette union eſt irréguliere ſelon eux en la forme & au fond. L'Inſtance a été pendante au Conſeil du Roi juſqu'au 26. Septembre 1733. & 13. Mars 1734. qu'il y fut rendu deux Arrêts qui révoquent l'union, conceſſion & incorporation faite à l'Ordre Royal, Militaire & Hoſpitalier de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare de Jéruſalem, par l'Edit du mois d'Avril de l'an 1722. de l'Hôpital & Egliſe de S. Jacques, avec l'entiere adminiſtration, la jouiſſance perpétuelle des biens de l'Hôpital & Egliſe, circonſtances & dépendances, enſemble tous autres droits utiles & honorifiques jointes à l'adminiſtration, la pleine & libre collation au Grand-Maître dudit Ordre des bénéfices de cette Egliſe, à la réſerve de la Tréſorerie, & le renvoi au Grand Conſeil des conteſtations entre ledit Ordre & les Bénéficiers; ce faiſant, ordonnent que ſuivant l'intention des fondateurs, l'hoſpitalité ſera inceſſamment rétablie & entretenue audit Hôpital S. Jacques, pour

le soulagement & la subsistance des pauvres, & qu'à cet effet par l'Archevêque de Paris & par le Procureur Général au Parlement, il sera donné avis au Roi sur le nombre & la qualité des pauvres qui devront être reçus dans cet Hôpital, sur le choix & le nombre des Administrateurs, sur la forme de l'administration & autres points & articles qu'ils y estimeront nécessaires pour y être pourvu par le Roi ainsi qu'il appartiendra : il fut pareillement ordonné que les Administrateurs qui seront établis dans cet Hôpital, présenteront le Trésorier à l'Archevêque de Paris par qui il sera institué, & les Chapelains au Trésorier qui leur donnera l'institution, & fut fait défenses aux Bénéficiers de prendre qualité de *Chanoines*, de qualifier l'Eglise de *Collégiale*, de s'assembler capitulairement au son de la cloche, & d'avoir aucun Secretaire pour tenir Registre des Délibérations capitulaires, &c. Ces deux Arrêts ont été confirmés par Lettres Patentes du Roi données à Versailles le 15. d'Avril 1734. & registrées au Parlement de Paris le 4. Juin de la même année.

Comme l'Eglise & l'Hôpital S. Jacques ont plusieurs fois donné lieu à des procès, & que non-seulement il y en a eu à leur occasion, mais même que sans trop deviner, on peut assurer qu'il y en aura

encore, j'ai cru devoir entrer dans le détail des différends survenus jusqu'à présent à leur sujet, afin de mettre le Lecteur un peu au fait des raisons qui les ont fait naître : mais venons à la description de cette Eglise.

Ce fut *Jeanne de France*, fille de Louis X. dit Hutin, Reine de Navarre & femme de Philippe Comte d'Evreux qui posa la premiere pierre de cette Chapelle, aujourd'hui Eglise, l'an 1322. L'année suivante le 18. de Mars, *Jean de Marigni* Evêque de Beauvais la benit & y dit la premiere Messe ; & l'an 1327. le premier jour d'Octobre, il en fit la dédicace.

Il y avoit au-dessus des portes de cet Hôpital, du côté du cloître, deux inscriptions en lettres d'or sur deux tables de marbre noir.

NULLOS FUNDATORES
OSTENTO
QUIA HUMILES ; QUIA PLURES ;
QUORUM NOMINA TABELLA
NON CAPERET,
CŒLUM RECEPIT. VIS ILLIS INSERI ?
VESTEM PRÆBE,
PANEM FRANGE
PAUPERIBUS PEREGRINIS.

Sur la seconde table de marbre on lisoit celle-ci :

HÔPITAL FONDÉ EN L'AN DE GRACE
M. CCC. XVII.
PAR LES PELERINS DE SAINT JACQUES
POUR RECEVOIR LEURS CONFRERES,
REPARÉ ET AUGMENTÉ
EN L'ANNÉE M. DC. LII.

Après avoir dit ci-dessus que le 22. d'Octobre 1721. le *Cardinal de Noailles* Archevêque de Paris, s'étend rendu en cette Eglise, en avoit visité le Maître-Autel, le Chœur, les Chapelles & les *Fonts Baptismaux*, j'ai insinué que cette Eglise étoit Paroissiale, mais ce n'est pas assez dire, & je dois ajoûter ici que cette Paroisse ne s'étend pas au-delà du Cloître de cette Eglise & Hôpital, & que c'est le Trésorier qui fait les fonctions curiales, ou par lui-même, ou par celui des Bénéficiers qu'il nomme à cet effet.

Je dois encore remarquer que comme les bénéfices de cette Eglise sont en patronage Laique, ils ont été déclarés par plusieurs Arrêts n'être point sujets à la Régale, ni aux Joyeux avenemens à la Couronne. On peut voir les Arrêts du 20. Octobre 1580. du 15. Novembre

1613. & du 13. Février 1658. Par le même principe, ils ne sont point sujets non plus aux droits des Gradués ni des Indultaires.

Le Sceau commun que les Bénéficiers de l'Eglise de S. Jacques s'étoient donné, représentoit *S. Jacques* & *Charlemagne*, & au tour avoient pour légende : *Sigillum Thesaurarii, Canonicorum & Capellanorum Ecclesiæ Collegiatæ Sancti Jacobi Parisiensis.*

S. Chaumont est le Chef-lieu d'une Congrégation de filles nommée de *l'Union Chrétienne*, qui a été établie pour l'instruction des Nouvelles Catholiques, & des filles destituées de protection & de secours temporel. *Anne de Croze*, fille de *Claude de Croze* & de *Françoise de Gravelle*, l'un & l'autre d'extraction noble, institua les Filles de l'union Chrétienne sur le plan des Filles de la *Providence* qui avoient été instituées par la Dame *de Poldillon*. La Demoiselle de *Croze* fut aidée dans cet établissement par un Prêtre nommé *Jean-Antoine le Vachet*, natif de Romans en Dauphiné, & qui depuis plusieurs années travailloit à Paris avec beaucoup de succès à l'instruction des Nouvelles-Catholiques. Elle s'associa pour l'exécution de son projet *Renée des Bordes*, *Madeleine Vergnier* & *Marguerite de Martaigneville* qui

étoient d'autant plus capables de l'aider dans son pieux établissement, qu'elles avoient été élevées par la Dame de *Polaillon*. Ces quatre filles se retirerent en 1661. au village de Charonne dans une maison qui appartenoit à la Demoiselle de *Croze*, & qu'elle donna à la Congrégation qu'elle institua par donation entre-vif qu'elle fit le 15. de Septembre 1672. Louis XIV. ayant été informé de cet institut, de la bonne conduite & de l'utilité de cette Communauté, approuva non-seulement le contrat de donation que l'Institutrice avoit fait, mais encore autorisa son établissement, & lui permit à elle & à ses sœurs du même institut, de recevoir, acquerir & posseder tous dons, legs & héritages à titre de fondation, par ses Lettres Patentes du mois de Février 1673.

Dix ans après, c'est-à-dire, en 1683. cette Communauté se trouva en état d'acheter pour quatre-vingt douze mille liv. des Créanciers des Sieur & Dame de *Menardeau l'Hôtel de S. Chaumont* près la Porte S. Denis, & s'y alla établir en 1685. Le même Roi Louis XIV. autorisa cette translation par de nouvelles Lettres patentes qui sont datées du mois d'Avril 1687. & qui furent enregistrées au Parlement le 18. Novembre de la même année. Sa Majesté par ces dernie-

res Lettres leur impoſe ces conditions : Que la maiſon ne pourra être changée ni convertie en maiſon de Profeſſion Religieuſe, & que les filles qui y ſont, & celles qui leur ſucceederont, ſeront toujours en l'état de ſéculieres, ſuivant leur inſtitut, & ſous la direction & dépendance de l'Archevêque de Paris. Leur principal emploi eſt d'inſtruire de jeunes filles, ſur tout des Orphelines & des Nouvelles-Converties dans les exercices de la religion & de la piété. Les maiſons de cet inſtitut ſe ſont multipliées depuis, juſqu'au nombre de vingt ou environ, & forment une Congrégation dont le Séminaire de S. Chaumont eſt regardé comme le chef.

Cette maiſon fut bâtie en 1630. pour le Marquis de *S. Chaumont*, Ambaſſadeur pour le Roi en pluſieurs Cours de l'Europe, & elle a conſervé le nom du Seigneur qui l'avoit fait bâtir & qui l'avoit occupée. Dans la ſuite *François d'Aubuſſon de la Feuillade*, Pair & Maréchal de France y logea, & c'eſt dans le jardin de cet Hôtel que la ſtatue de Louis le Grand qu'on voit à la place des Victoires a été jettée en fonte.

Notre-Dame de Bonne nouvelle. Le quartier où eſt ſituée cette Egliſe Paroiſſiale ayant commencé à ſe peupler vers le milieu du ſeizieme ſiecle, on fut obli-

gé d'y bâtir une Chapelle pour ſervir d'aide à l'Egliſe Paroiſſiale de S. Laurent. Ce furent les Marguilliers de S. Laurent qui le vingt d'Août de l'an 1551. poſerent les quatre premieres pierres des fondemens de cette Chapelle ſur *la Montagne du Moulin.* Dès que ce bâtiment fut achevé, il fut dédié ſous l'invocation de *ſaint Louis* & de *ſainte Barbe.* Durant la Ligue on fut obligé en 1593. de razer toutes les maiſons de ce quartier, & même ladite Chapelle, pour conſtruire des fortifications en leur place. La paix & la tranquillité ayant ſuccedé aux troubles que la Ligue avoit cauſés, ce quartier ſe repeupla, & en 1624. on y bâtit l'Egliſe qu'on y voit aujourd'hui qui fut dédiée ſous l'invocation de *Notre-Dame de Bonne Nouvelle.* Cette Chapelle fut érigée en Cure ou Vicairie perpétuelle par Sentence de l'Archevêque de Paris du 22. Juillet 1673.

Par une convention faite ſous ſignature privée le premier d'Avril de l'an 1674. entre les Prieur & Religieux de S. Martin des Champs, Curés primitifs de la Paroiſſe de Notre-Dame de Bonne Nouvelle, & les Curé & Marguillers de la Paroiſſe, il eſt ſtipulé que les ſieurs Prieur & Religieux ſeront & demeureront en droit & poſſeſſion d'aller dire & célébrer en cette Egliſe la grande &

principale Messe Paroissiale & les Vêpres, le jour de l'Annonciation de Notre-Dame, Fête & Patrone de ladite Eglise, & que le Curé leur payera trois livres, à quoi les Religieux se sont restraints pour tous droits d'oblations. Le 6. Novembre de l'an 1676. par Arrêt du grand Conseil rendu entre les Religieux, Prieur Claustral & Couvent de S. Martin, & *Charles de Lestoc*, Prêtre, Vicaire perpétuel de l'Eglise de Notre-Dame de Bonne Nouvelle, Lestoc fut condamné *d'assister aux processions des Rogations, & de payer la redevance de trois livres, les arrerages qui en sont dus, & passer titre nouvel, & aux dépens.* Cet Arrêt n'appaisa point entierement les différends qui étoient entre les Prieur & Religieux de S. Martin des Champs, *Charles de Lestoc*, & les Marguillers de ladite Paroisse de Bonne Nouvelle, puisque le 16. Août de l'an 1681. ils passerent une transaction par laquelle il est stipulé *que lesdits Vicaire perpétuel & Marguillers, feront délivrer ausdits sieurs Prieur & Religieux, les ornemens les plus précieux pour la célébration du Service Divin, & ensuite à diner dans le Presbytere, & qu'il leur sera payé par chacun an, pour les droits d'offrandes ou oblations & par forme de patronage, la somme de trois livres, le tout payable audit*

jour de la Fête de l'Annonciation de Notre-Dame, à quoi lesdits Religieux se sont volontairement restraints pour tous droits d'oblations, en ladite qualité de Curés primtifs & Patrons de ladite Eglise, sauf & sans préjudice de la moitié des oblations du jour & fête de la Chandeleur, ainsi qu'ils ont ci-devant joui.

Avant que de quitter cet article, je remarquerai qu'il faut dire & écrire Notre-Dame de *Bonne Nouvelle*, & non pas de *Bonnes Nouvelles* comme on le trouve écrit en plusieurs livres, car le titre de cette Eglise est relatif à l'*Annonciation* de la Vierge, & dans tous les actes latins passés par les Curés de cette Eglise, ils se qualifient *Pastor à bono nuncio.*

Dans la rue de la Lune, & dans la Paroisse de Notre-Dame de Bonne Nouvelle, est une autre Communauté de Filles de l'Union Chrétienne nommée *la petite Union.*

François Berthelot Secrétaire des Commandemens de Marie-Victoire de Baviere, Dauphine de France, & *Marie Regnault* sa femme, avoient fait bâtir une maison dans la rue de la Lune à la Ville Neuve sur gravois, & y avoient fait mettre cinquante lits garnis pour autant de soldats estropiés & invalides; mais cet établissement ne put se soutenir faute de secours suffisans; d'ailleurs le

Roi venoit de pourvoir à ces disgraces du sort des armes par le magnifique Hôtel des Invalides qu'il avoit fait bâtir. *Louis-Antoine de Noailles*, pour lors Evêque de Châlons, & depuis Archevêque de Paris & Cardinal de l'Eglise Romaine, & quelques autres personnes de piété, jetterent les yeux sur cette maison pour la faire servir de retraite à des filles qui étoient persecutées par leurs parens pour s'être converties à la Foi Catholique, Apostolique & Romaine; & aux pauvres filles qui cherchent condition. M. & Madame *Berthelot* voulant seconder ce dessein, donnerent cette maison toute meublée en 1679. Le Roi approuvant cet établissement par des Lettres Patentes du mois de Février 1685. registrées au Parlement le 5. Février 1686. permit aux Sœurs du Séminaire de l'Union Chrétienne de s'y établir pour y vivre conformément à leur institut. Madame *la Duchesse de Noailles*, mere de l'Evêque de Châlons, Mademoiselle de *Lamoignon*, & Mademoiselle *Mallet*, allerent à Charonne prier la sœur *Anne de Croze* de leur donner des sœurs de son Séminaire pour commencer cet établissement, & pour gouverner cette maison, ce qu'elle leur accorda. Sainte Anne est la Patrone titulaire de cette maison.

La rue *aux Ours*, par corruption pour la rue *aux Ouës*, c'eſt-à-dire, *aux Oyes*. C'eſt ainſi qu'on appelloit anciennement cette rue, comme *Adrien de Valois* l'a remarqué après l'avoir lû dans une vieille Charte latine où elle eſt nommée *via ad Aucas vel Ocas*. On lui avoit donné ce nom, ajoûte ce ſçavant homme, parce qu'il n'y avoit que des Rôtiſſeurs qui y demeuraſſent, & que nos Ancêtres qui ſe contentoient de viandes plus groſſieres que nous, ne connoiſſoient preſque point d'autres volailles que les oyes pour leur nourriture ordinaire.

On tiroit autrefois dans cette rue un feu d'artifice le 3. Juillet, en mémoire de ce que à pareil jour de l'an 1418. un ſoldat des troupes du Duc de Bourgogne ſortant du cabaret où il avoit perdu ſon argent au jeu, vint, dit-on, fraper de pluſieurs coups de couteau une image de la Vierge qui étoit au coin de cette rue, & dont on dit qu'il ſortit du ſang. Le coupable fut arrêté & brûlé au même endroit. L'image fut tranſportée à S. Martin des Champs, où elle eſt connue ſous le nom de Notre-Dame *de la Carole*, à cauſe que cet évenement arriva ſous Charles VI. il y a tous les ans le 3. de Juillet un grand concours de peuple. Le ſoir de ce même jour, on bruloit une figure d'ozier habillé en Suiſſe. Mais cet-

te nation ayant obtenu de Louis XV. qu'on aboliroit cette cérémonie injurieuſe, la ville à la ſollicitation des propriétaires des maiſons de cette rue, fit publier une ordonnance qui ſupprime pour toujours ce feu d'artifice, attendu le danger d'un incendie de tout ce quartier par le peu d'eſpace où il étoit placé : on le conſtruiſoit vis-à-vis l'encoignure de la maiſon où l'on voit une figure de la Vierge, au même endroit où étoit anciennement celle de la Carole.

Il y a dans ce quartier deux rues fort étroites qui n'ont rien de remarquable que leur nom. L'une va de la rue Bourg-l'Abbé à la rue S. Martin, & l'autre de la rue Bourg-l'Abbé à la rue S. Denis. Le peuple appelle ces deux rues *du grand Huleu*, & *du petit Huleu*; mais c'eſt par corruption, car, comme le remarque *Adrien de Valois*, il faut écrire *du grand Hue-le*, & *du petit Hue-le*. On leur a donné ce nom parce qu'elles n'étoient autrefois habitées que par des filles de joye, & que dès que l'on voyoit entrer un homme dans l'une ou dans l'autre, on devinoit aiſément ce qu'il y alloit faire; & l'on diſoit au enfans, *Hue-le*, c'eſt-à-dire, crie après lui.

L'HÔPITAL DE LA TRINITÉ fut fondé par deux Gentilshommes Allemans qui étoient freres uterins, nommés Guillau-

me *Eſcuacol*, & Jean de la *Paſtée* ou *Paalée*. Ils firent bâtir une grande maiſon dans cet endroit pour y retirer les Pelerins & les pauvres Voyageurs qui n'arrivoient pas d'aſſez bonne heure pour entrer dans la Ville.

Cette maiſon fut d'abord nommée *l'Hôpital de la croix de la Reine*, & dès l'an 1202. il y avoit ici une Chapelle à l'uſage des Pelerins & des pauvres paſſans qui y ſeroient retirés. *Eudes*, Evêque de Paris, ordonna par ſes Lettres de la même année qu'il n'y auroit point de cloche à cette Chapelle, & qu'il n'y ſeroit exercé aucune fonction curiale que par le Prêtre ou Curé de S. Germain l'Auxerrois, ou de ſon conſentement. Il ordonna de plus que les Freres de cet Hôpital payeroient tous les ans *dix ſols pariſis* à l'Egliſe de S. Germain, dont trois au Doyen, deux au Curé, & 5 au Chapitre.

Cinq ans après, c'eſt-à-dire en 1207. cet Hôpital ſe nommoit *l'Hôpital de la Trinité*, & les Freres qui le gouvernoient voulurent avoir des cloches. Le Chapitre & le Curé de S. Germain s'y oppoſerent; mais les Parties s'étant ſoumiſes à la déciſion de l'Evêque, celui-ci par ſon jugement de l'an 1207. au mois d'Août, permit aux Freres de la Trinité d'avoir des cloches, à conditions qu'ils doubleroient la rente de dix ſols dont l'Hôpi-

tal étoit chargé envers l'Eglise de saint Germain, & en payeroient vingt à l'avenir. En 1210. les fondateurs de cet Hôpital traiterent avec *Thomas*, Abbé d'Hermieres, de l'Ordre de Prémontré en Brie, pour y avoir au moins trois Religieux Prêtres de cet Ordre. L'Abbé *Thomas* accepta l'offre qu'on lui faisoit, & promit que ses Religieux n'exerceroient aucunes fonctions Curiales dans la Chapelle de cet Hôpital, que du consentement du Curé de S. Germain, à l'exception de leurs freres & des Pelerins qu'ils y retireroient, à qui ils pourroient administrer les Sacremens; & qu'ils payeroient les vingt sols portés par les deux actes ci-dessus cités.

Les Religieux d'Hermieres posséderent cet Hôpital jusqu'en 1562. mais comme dans la suite des temps ils avoient négligé d'exercer l'hospitalité & d'accomplir les autres intentions des Fondateurs, & que même ils avoient donné à louage la principale sale de cet Hôpital pour y représenter les moralités; le Parlement par son Arrêt du 29. Juillet 1547. ordonna que les enfans des pauvres invalides compris dans les rôles de l'aumône de la ville & fauxbourgs de Paris, nés en loyal mariage, dont les pere & mere auront demeuré au moins depuis trois ans à Paris, & âgés pour le moins

de ſix ans, y ſeroient charitablement reçûs, nourris & inſtruits dans la religion & dans les arts & métiers.

Ce fut le 20. de Décembre de l'an 1547. que les pauvres enfans, deſtinés à être élevés dans cet Hôpital, y coucherent pour la premiere fois. Ils portent des robes bleues, & ſont coëffés de petits bonnets de même couleur. Quant à l'Egliſe, elle fut rebâtie & agrandie en 1598. par les pieuſes libéralités du ſieur *Nicolas*, Secretaire du Roi; du ſieur *l'Huillier*, Préſident en la Chambre des Comptes de Paris; & de *Claude de Soules*, un des Directeurs de cet Hôpital. Le Portail eſt décoré par des colonnes corinthiennes, & a été bâti en 1671. ſur les deſſeins & ſous la conduite de *François d'Orbay*.

L'intérieur de cette maiſon eſt un lieu où travaillent toutes ſortes d'Artiſans qui y ont des boutiques, &c. Ce fut à la priere des Adminiſtrateurs que le Roi Henri II. établit toutes ſortes de manufactures dans cette maiſon, & le Parlement en confirma l'établiſſement par ſon Arrêt du 12. Mars de 1551. Auſſi-tôt on fit bâtir ici quantité de boutiques où l'on dreſſa des métiers, &c. & on les diſtribua à des compagnons habiles qui ſe chargerent de prendre pour apprentifs & d'inſtruire dans leur métier les enfans

de cet Hôpital qu'on voudroit leur donner. Trois ans après, c'eſt-à-dire, en 1554. le Roi par des Lettres, & le Parlement par un Arrêt, ordonnerent tant à l'égard des compagnons qui auroient montré pendant *ſix ans* ou autre temps ſuffiſant aux pauvres enfans de cette maiſon, qu'à l'égard des enfans qui après leur apprentiſſage auroient de leur côté employé le même temps de ſix années ou au ſervice de la maiſon, ou à l'inſtruction des autres enfans apprentifs, étant âgés de 25 ans, que tous les ans un compagnon & un enfant d'entre eux ſeroient reçus Maîtres Jurés, ſur la préſentation & le certificat de leurs Adminiſtrateurs, & jouiroient des privileges & franchiſes de leur métier, ſans faire ni chef-d'œuvre, ni banquets, ni aucuns de frais accoutumés en pareille occaſion. Cet établiſſement a produit quantité d'artiſans habiles, parmi leſquels on compte *du Bourg*, Tapiſſier fameux, qui en 1594. y faiſoit les tapiſſeries de S. Merri, d'après les deſſeins de *Lerambert*. Henri IV. les ayant été voir, réſolut de rétablir à Paris les Manufactures de Tapiſſeries que les déſordres des guerres civiles avoient abolies, & de mettre pour cet effet *du Bourg* à la tête de ces Manufactures.

Pour être reçus à la Trinité il faut être orphelin de pere ou de mere; au Saint-

Eſprit, au contraire, on ne reçoit que des orphelins de pere & de mere.

Après cet Hôpital & du même côté, on trouve une rue nommée *le Cul-de-Sac de Basfour*. Elle s'appelloit anciennement, & même juſqu'au milieu du ſiecle dernier, la rue *des Basfours*, dite *ſans chef*.

La rue *Guerin-Boiſſeau* a pris ſon nom d'un de ſes habitans. On dit qu'il y a des titres de l'an 1269. qui en font mention. En 1297 & 1300. on la nommoit la rue *Guerin Boucel*, & en 1386. *vicus Garnerii Boucelli* qui eſt la même choſe; mais en 1391. on l'appelloit la rue *Guerin-Boiſſeau*, & on a continué depuis.

L'Egliſe paroiſſiale de *S. Sauveur* a commencé par une Chapelle nommée *la Chapelle de la Tour*, parce qu'elle tenoit à une tour quarrée qu'on voit encore au coin de la rue S. Sauveur, & laquelle a été rehauſſée depuis. On dit que S. Louis faiſoit toujours une ſtation à cette Chapelle, lorſqu'il alloit à S. Denis à pied. Cette Chapelle, & celle de ſainte Agnès étoient dans le territoire ou Paroiſſe de S. Germain l'Auxerrois. Celle de ſainte Agnès prit le nom de S. Euſtache, & fut érigée la premiere en Paroiſſe. Nous ne ſçavons point préciſément quand celle de la Tour prit le nom de S. Sauveur, ni quand elle devint Paroiſſiale. *Le Maire* dit que ce fut

en 1560. mais il se trompe, car on voit par un acte passé entre le Doyen & le Chapitre de l'Eglise Collégiale de saint Germain l'Auxerrois, le vendredi d'après la Nativité de S. Jean-Baptiste de l'an 1303. que le Doyen céda au Chapitre, pour l'augmentation des distributions, tous les émolumens qu'il tireroit des Eglises Paroissiales de S. Sauveur & de S. Eustache.

On vit dans la suite une chose irrégulière & bien singuliere dans cette Eglise. *Alexandre Nacart*, qui en étoit Curé, étoit en même temps Procureur au Parlement; comme si la conduite des ames n'étoit pas seule capable d'occuper un homme tout entier, & qu'il fût permis de se partager entre un ministere aussi saint, & un qui l'est si peu? Ce *Nacart* eut de grandes contestations avec les Doyen & Chapitre de S. Germain l'Auxerrois qui prétendoient partager avec le Curé les offrandes & les émolumens Curiaux, comme ils les partageoient avec le Curé de S. Eustache, conformément à la Sentence arbitrale rendue par *Renaud*, Evêque de Paris, au mois de Mars 1254. contre le Curé de S. Eustache. Ils se plaignoient d'ailleurs que *Nacart* ne résidoit point, & qu'il donnoit plus d'application à ses fonctions de Procureur, qu'à celles de Curé. Nacart prétendit cause d'ignorance de la Sentence

de *Renaud* de l'an 1254. & dès qu'on la lui eut communiquée, & qu'il y eut été condamné par Sentence de l'Official du 16. Mars de l'an 1407. il se soumit à tout, & les Parties furent d'accord, sans qu'il fut plus question de sa non résidence, ni de ce qu'on lui avoit objecté touchant la qualité de Procureur. La bonne intelligence fut même dès lors si bien établie, que le Chapitre lui fit bail des offrandes & autres droits Curiaux pour la somme de cinquante livres par an. Le bail est du 30. Octobre 1408. & l'acceptation de Nacart, est du premier Décembre suivant.

L'Eglise d'aujourd'hui a été bâtie sous le regne de François I. ou vers ce temps-là. C'est un mélange bizare d'antique & de gothique. La voute de la nef qui menaçoit ruine, a été rétablie en 1713. par le moyen d'une loterie que le Roi accorda pour cette réparation & pour quelques autres dont cette Eglise avoit besoin. Par tout ce que j'ai dit dès le commencement de cet article, il n'est pas difficile de voir que l'Eglise de S. Germain l'Auxerrois est l'Eglise matrice de S. Sauveur, & qu'en cette qualité elle nomme à cette Cure.

La Chapelle de la Vierge est ce qu'il y a de plus remarquable dans cette Eglise, & mérite les empressemens des connoisseurs & des curieux. Trois person-

nes ont concouru à sa décoration, *Blondel*, Architecte du Roi, a donné les desseins de l'Autel ; *Jean-Baptiste le Moine* le fils, en a traité la sculpture avec toute l'intelligence possible ; & *Noël-Nicolas Coypel*, Peintre ordinaire du Roi, & Adjoint à Professeur dans l'Académie Royale de peinture, a composé & peint le sujet qu'on y voit représenté, d'une maniere digne de son nom, & de la réputation qu'il s'est acquise par ses ouvrages.

Cette Chapelle se découvre aisément par trois grandes arcades qui en donnent l'entrée. Quatre piliers qui sont dans les encoignures, reçoivent la retombée de quatre pendentifs qui rachetent la voussure d'une coupole qui a vingt-deux pieds de diamêtre.

L'Autel est décoré d'un ordre composite, & est adossé contre le mur d'un des bas côtés de l'Eglise. Le tableau qui représente *l'Assomption de la Vierge*, étant le sujet principal, occupe la place qui est précisément au-dessus de l'Autel, & attire les premiers regards. Ce n'est plus ici cette mere accablée de la vive douleur où la mort de son divin fils l'avoit plongée ; un saint ravissement éclate sur son visage, & son corps jouit déja du brillant de l'immortalité. Plusieurs Anges l'environnent, & sont dans differentes attitudes de joye, d'admiration & de

Marguilliers, & contribua beaucoup au saisissement qui lui fut mortel. C'étoit l'homme du monde le plus doux & le plus modeste, & de la plus belle Phisionomie. Un de ses plus beaux tableaux est celui de l'enlevement d'Europe par Jupiter qu'il avoit fait dans un concours, & qui méritoit le prix qu'un autre remporta par la brigue. Il fut acheté mille écus par M. *de Morville*. Le coloris & la composition en sont admirables & peuvent disputer de beauté avec ceux des plus grands Peintres. L'on a cru devoir aux regrets des connoisseurs, & à la mémoire d'un Artiste aussi honnête homme, & aussi modeste que sçavant, tout ce que l'on vient de dire tant de sa fin malheureuse que de ce beau platfond, qui suffira pour l'immortaliser.

Sauval nous assure que *Turlupin*, *Gautier-Garguille*, *Gros Guillaume* & *Guillot-Gorju*, les plus excellens acteurs comiques qu'il y ait jamais eu, ont été enterrés dans cette Eglise.

Turlupin avoit trois noms : *Henri le Grand* étoit le véritable, *Belleville* étoit le nom de guerre, & *Turlupin* celui de théatre. Quoiqu'il fut roux, il ne laissoit pas d'être assez bel homme, bien fait & de bonne mine. Son habit de théatre étoit pareil à celui de *Briguelle* qui a joué avec tant d'applaudissement

sur

sur le Théatre du petit Bourbon. Ces deux hommes se ressembloient en toutes choses, & tous deux faisoient le *Zani*. Jamais homme, dit-on, n'a composé, joué, ni mieux conduit la farce que Turlupin, dont les rencontres étoient pleines d'esprit, de feu & de jugement; il ne lui manquoit qu'un peu de naïveté. *Sauval* ajoûte qu'il monta sur le théatre à l'Hôtel de Bourgogne dès qu'il commença à parler, & qu'il joua plus de cinquante-cinq ans. Un homme obligeant & digne de foi, a parcouru, à ma priere, les registres mortuaires de l'Eglise de S. Sauveur, & n'a absolument rien trouvé qui regarde cette inimitable acteur, mais il faut remarquer qu'avant l'an 1660. il n'y avoit point de registres dans les Eglises Paroissiales, ou ils étoient si négligemment tenus, qu'on n'y trouve point les dates de la naissance ou de la mort de la plûpart de ceux qui y ont été bâtisés ou inhumés.

Hugues Gueru, dit *Flechelles*, & *Gaultier-Garguille*, étoit Normand. Il avoit le corps maigre, les jambes longues, droites, mennes, & mal faites. Il étoit si dispos, que toutes les parties de son corps lui obéissoient comme il vouloit. Jamais homme de sa profession n'a été plus naïf ni plus parfait. Tout faisoit rire en lui. Il représentoit toujours

un vieillard de farce. Quelquefois il faisoit le Roi dans les pieces sérieuses, & ne représentoit pas mal ce rolle à l'aide du masque & de la robe de chambre que portoient autrefois tous les Rois de théatre. *Sauval* dit qu'il joua plus de quarante ans, & qu'il mourut âgé de soixante. Dans les registres de S. Sauveur, le convoi de *Flechel*, Comédien, est marqué au dix de Décembre de l'an 1633. Sa veuve, fille de *Tabarin*, s'étant retirée en Normandie, y épousa un Gentilhomme.

Robert Guerin, dit *la Fleur*, & *Gros Guillaume*, fut longtemps Boulanger, & puis farceur à l'Hôtel de Bourgogne. Il étoit extraordinairement gras, gros, & ventru, ce qui lui servoit le plus à faire rire. Il ne portoit point de masque, mais seulement se couvroit le visage de farine qu'il ménageoit si bien, qu'en remuant un peu les levres, il blanchissoit ceux qui lui parloient. Il étoit cruellement tourmenté de la gravelle & de la pierre; & l'on remarque comme une chose très-singuliere, que quelquefois les douleurs le prenant lorsqu'il jouoit son rolle, quoiqu'il eut alors le visage baigné de larmes & la contenance triste, il ne laissoit pas de donner autant de plaisir que s'il n'eût point senti de mal. Avec de si grands maux il a vécu près de qua-

ere-vingt ans sans être taillé. Je n'ai rien trouvé ni à S. Sauveur ni ailleurs sur le temps de sa mort. Il ne laissa qu'une fille qui fut Comédienne.

Bertrand Harduin de S. Jacques, dit *Guillot-Gorju*, né d'une famille qui avoit donné plusieurs Médecins, fut destiné par ses parens à la même profession, mais il abandonna l'étude de la médecine pour voyager, & s'érigea en bouffon & en charlatan. On fait toujours de grands progrès quand on suit son penchant, aussi devint-il en peu de temps un farceur si parfait, qu'il fut jugé capable de remplacer *Gaultier-Garguille*. Comme il avoit étudié en médecine, son personnage ordinaire étoit de contrefaire le Médecin ridicule. Il avoit la mémoire si heureuse, que tantôt il nommoit tous les simples, tantôt toutes les drogues des Apoticaires, tantôt les ferremens des Chirurgiens, &c. & les nommoit si distinctement & si vite, qu'on en étoit frapé d'admiration. Après avoir monté pendant huit ans sur le théatre, il alla pratiquer la médecine à Melun, mais y étant tombé malade d'ennui, il revint à Paris pour se faire guérir, & se logea dans la rue Montorgueil où il mourut en 1648. âgé d'environ cinquante ans. Il étoit grand & fort laid: Il avoit les yeux enfoncés, un nez

Et mainte autre belle ſcience.
Il a fait quantité d'écrits
Au goût des plus ſçavants eſprits,
Et même en eut fait plus grand nombre
Si ce fantôme affreux & ſombre
Que l'on nomme Dame Atropos,
Trop ſoudain & mal-à-propos,
De ſon corps n'eut chaſſé l'hôteſſe ;
Car il n'eſt pas mort de vieilleſſe,
Ce qui doit au préſent malheur
Diminuer notre douleur,
C'eſt qu'il laiſſe un fils en ſa place,
Qui ſans doute ſuivra ſa trace
Dans le myſterieux vallon
Où de tout temps Maître Apollon
Inſpire aux ames bien ſenſées
Ses plus délicates penſées.

Raymond Poiſſon, Comédien, mort en 1690. fut inhumé dans cette Egliſe. Il jouoit le perſonnage de Criſpin dont il étoit l'inventeur. Le Roi ayant pris plaiſir à le voir jouer dans une troupe de campagne, le mit à l'Hôtel de Bourgogne en 1660. Il parloit bref, & n'ayant pas de gras de jambes, il imagina de jouer en botines ; & l'on prétend que c'eſt d'après lui que tous les Criſpins ſes ſucceſſeurs ont bredouillé & ſe ſont botés. Il ſe retira du théatre en 1685. & mourut cinq ans après. C'étoit le pere de *Paul Poiſſon* qui hérita du beau na-

turel de ſon pere, de ſon bredouillement & de ſes botines. Celui-ci s'eſt retiré du théatre en 1724. & eſt mort depuis à S. Germain-en-Laye.

Jacques Vergier, un de nos meilleurs Poëtes, nâquit à Lyon en 1657. Il étoit encore fort jeune, quand on l'envoya à Paris pour y achéver ſes études, qu'il continua juſqu'à la fin de ſon cours de Théologie en Sorbonne où il prit le grade de Bachelier. Se ſentant peu de vocation à l'état Eccléſiaſtique, auquel on l'avoit deſtiné dès ſon enfance, il quitta la Sorbonne & les bancs pour entrer dans le monde. Comme il avoit reçu de la nature pluſieurs talens, il n'étoit pas encore bien décidé ſur celui dont il ſe ſerviroit pour vivre. D'abord il montra la muſique, mais peu de temps après il changea de profeſſion pour en prendre une qui, ordinairement n'enrichit pas ceux qui l'embraſſe, mais qui cependant fit ſa fortune. Il fut Précepteur du fils de *M. d'Hervart*, Controlleur général des Finances. L'éducation du jeune *d'Hervart* étant finie, on le retint dans cette maiſon comme un ami ſûr & aimable dont on ne pouvoit plus ſe paſſer. Dès ce temps-là le fameux *la Fontaine* lui écrivit des lettres qui font honneur à la modeſtie de ce dernier, & au génie que *Vergier* avoit pour la poëſie. Un excel-

lent Poëte, d'un caractere doux & aimable, ne pouvoit pas être longtemps ignoré. *Vergier* se fit à la Ville & à la Cour des admirateurs & des protecteurs puissans. Feu M. *de Seignelay*, Sécretaire d'Etat, lui donna une place de Commissaire de la Marine. *Vergier* quitta pour lors le petit colet, & servit dans la Marine avec beaucoup de distinction & d'agrément. Il parvint dans la suite à être Commissaire Ordonateur, & Président du Conseil de Commerce à Dunkerque. Il quitta ces emplois quelques années avant sa mort, & revint à Paris pour y mener une vie douce & tranquile, dont il jouit jusqu'à la nuit du 22. au 23. d'Août de l'an 1720. qu'il fut tué d'un coup de pistolet dans la rue du Bout du Monde en revenant de souper de chez une de ses amies. Il étoit âgé de soixante-trois ans, & fut inhumé dans l'Eglise de S. Sauveur. Il n'avoit rien fait imprimer de son vivant, & ce ne fut qu'en 1726. qu'on donna une édition de ses ouvrages en 2 vol. in 12. imprimés en Hollande. On y voit plusieurs pieces qui ne sont point de *Vergier*, & au contraire on en a omis plusieurs qui sont certainement de cet Auteur. L'édition qu'on en fit ensuite à Rouen, vaut mieux pour la fidélité que celle de Hollande. Il y a longtemps qu'un parent de

feu M. *Vergier* en promettoit une qu'il a donnée enfin l'an 1731. en quatre volumes in 12. Cet Editeur, tout parent qu'il étoit de feu *Vergier*, a ignoré le jour de sa mort qu'il met au 16. Août 1720. Les Oeuvres de M. *Vergier* consistent en Lettres, en Contes, en Cantates, en parodies sur les plus beaux airs de violon des opera de Lully, en chansons & en vaudevilles. Mais ses Contes sont d'une obscénité grossiere & infame. On a fait en 1750. une édition de cet Auteur en deux vol. in 12. petit format à Lausane (*Paris.*) Personne n'a égalé *Vergier* pour les parodies : les vers & les airs sont tellement faits les uns pour les autres, qu'on croiroit que le Musicien auroit aussi fait les paroles, ou que le Poëte auroit fait la musique.

Cette Eglise a donné le nom à la rue *S. Sauveur*, dont un bout donne dans la rue S. Denis, & l'autre dans la rue du Petit-carreau, vis-à-vis la rue du Bout du Monde. Il y a dans la rue S. Sauveur un *Hôpital*, ou plutôt un *Hospice*, fondé en 1425. pour huit pauvres veuves de cette Paroisse, par *Jean Chenart*, garde de la Monnoye, qui laissa à ses héritiers la disposition de ces places, & c'est en cette qualité que Messieurs *Bazin* en ont aujourd'hui la disposition.

Les Filles-Dieu. Guillaume d'Auver-

gne, Evêque de Paris, convertit par ſes prédications un grand nombre de femmes de mauvaiſe vie, & en raſſembla un certain nombre, qui pour n'être plus expoſées aux déſordres dont il venoit de les retirer, ſe conſacrerent à la vie Religieuſe, & ſe retirerent dans une maiſon ou Hôpital qu'il leur fit bâtir ſur une partie du terrein que *Guillaume Barbette* bourgeois de Paris leur avoit donné. Ce terrein n'étoit que de deux arpens & demi, & étoit ſitué entre Paris & ſaint Lazare.

Ce fut l'an 1226. que ces Filles entrerent dans cette maiſon, & qu'elles prirent le nom de *Filles-Dieu*, ſans qu'on ſache quelle en fut la raiſon. Cette date qui eſt communément reçue par les Hiſtoriens, réfute le ſentiment de ceux qui aſſurent que *S. Louis* fut le fondateur de ces Filles, puiſque ce Prince n'avoit qu'onze ans, tout au plus, lors de cet établiſſement. L'an 1232. au mois de Mai, les Religieux & Prieur de S. Lazare, leur quitterent quatre arpens & demi de terre moyennant douze livres *Pariſis* de *croys de cens* qu'elles s'obligerent de payer par chacun an à perpétuité. Elles acheterent encore huit arpens de terre contigus aux précedens, & pour indemnité, payerent une fois ſeulement ſoixante livres *pariſis*, outre douze de-

niers *parisis* de cens perpetuel qu'elles s'obligerent de payer par chacun an.

S. Louis affectionna particulierement ce Monaſtere ou Hôpital, & les grands biens qu'il lui fit, l'en ont fait regarder comme le fondateur. Il y fit faire de grands bâtimens, amortit le fonds qui étoit en la cenſive des Religieux de ſaint Lazare, & permit aux Filles-Dieu de tirer de l'eau de la fontaine de S. Lazare, & de la conduire en leur Monaſtere par une chauſſée, le long du chemin qui ſéparoit leur maiſon d'avec celle de ſaint Lazare. Tous ces bienfaits, quoique conſidérables, furent encore augmentés par une rente de quatre cens livres par ans qu'il leur aſſigna ſur ſon tréſor, après avoir ordonné qu'elles ſeroient au nombre de deux cens. C'étoit quarante ſols par an pour chaque Religieuſe, & cette ſomme qui paroît ſi modique, ſeroit aujourd'hui très-conſidérable, ſi S. Louis eut donné des terres à ces Hoſpitalieres au lieu d'une rente en argent. L'an 1349. la peſte & la famine emporterent plus de la moitié de ces Religieuſes, & l'Evêque de Paris les réduiſit à ſoixante.

Quoique ce retranchement eut été fait par l'Evêque Diocéſain, les Tréſoriers de France ne voulurent plus payer que deux cens livres, & prétendirent que l'Evêque n'avoit pas pû en diminuer

le nombre ſans le conſentement du Roi, & que S. Louis ne leur avoit conſtitué quantre cens livres de rente, qu'à condition qu'elles ſeroient deux cens. Ces Religieuſes ſe donnerent de grands mouvemens pour faire rétablir ces quatre cens livres de rente, & attendrirent enfin le cœur du Roi Jean, qui par ſa Charte de l'an 1350. leur continua la même rente que S. Louis leur avoit accordée, à condition qu'à l'avenir elles ſeroient *au moins* au nombre de cent.

Huit ou neuf ans après, le Roi Jean ayant été pris à la bataille de Poitiers, ce ſuccès enfla tellement le courage aux Anglois, qu'on craignit qu'ils ne vinſſent mettre le ſiege devant Paris. *Eſtienne Marcel*, qui en étoit pour lors Prevôt des Marchands, & les Echevins, ordonnerent aux Filles-Dieu de ſortir de leur Hôpital, de le faire démolir, de peur que les Anglois ne s'en ſerviſſent, & ne s'y fortifiaſſent contre les Pariſiens. En conſéquence de ce commandement, ces Filles ſe retirerent dans la Ville en 1360. & furent transferées dans un Hôpital qui étoit dans la rue S. Denis, & qui avoit été fondé en 1316. par *Imbert de Lions*, bourgeois de Paris, & exécuteur des dernieres volontés de deux de ſes fils mort avant lui, & qui avoient ordonné par leurs teſtamens la

fondation de cet Hôpital pour recevoir les pauvres femmes mendiantes qui passeroient à Paris : elles devoient y être logées une nuit & congédiées le lendemain matin avec *un pain* & *un denier*.

Les *Filles-Dieu* établies dans cet Hôpital qui portoit le nom de *Sainte Madeleine*, y bâtirent des lieux réguliers séparés de la sale de l'Hôpital, s'appliquerent à chanter l'Office Divin, comme les autres Religieuses, & laisserent à des Sœurs Converses le soin des pauvres femmes mendiantes qui devoient y être reçues. Dans la suite des temps, cette maison des *Filles-Dieu*, tomba en décadence tant pour le spirituel que pour le temporel. *Ce lieu*, comme le dit Charles VIII. *fut appliqué à Pechereſſes qui toute leur vie avoient abuſé de leur corps, & à la fin étoient en mendicité.* Ce désordre fit prendre la résolution au Roi Charles VIII. d'introduire dans ce Monastere des Religieuses réformées de l'Ordre de Fontevraud, mais quoique les Lettres Patentes de ce Prince eussent été expédiées le 27. de Décembre 1483. cependant elles n'eurent leur exécution que le 15. de Juin 1495. qu'on introduisit dans cette maison huit Religieuses & sept Religieux de l'Ordre de Fontevraud qui ne trouverent ici que quatre

laiſſés & tous les avantages que ſa vertu & ſon ſçavoir lui donnoient lieu d'eſpérer dans le monde, pour aller ſe cacher dans l'Ordre de Fontevraud.

Jamais renoncement au ſiecle ne fut plus ſincere, ni fait avec plus de connoiſſance que le ſien; auſſi fut-il dans l'état Religieux un prodige d'abſtinence, d'obéiſſance & de charité. Il fallut que ſon Abbeſſe employât toute ſon autorité pour l'obliger à ſe montrer encore au monde pour y prendre le grade de Licentié en Théologie.

On voit, dans un livre intitulé *Vitæ Patrum*, qui contient les noms des Religieux de Fontevraud qui ont vêcu dans chaque Couvent & ſous les ordres de chaque Abbeſſe, rangés par ordre chronologique en 1644. par le P. *Lardier*, Religieux du même Ordre, qu'en 1485. *Guillaume Roger*, Prieur de l'Encloiſtre en Gironde, réſigna ce Prieuré entre les mains d'*Anne d'Orléans* Abbeſſe générale de Fontevraud, & que *Cantien Huë* lui ſuccéda en ce Prieuré. On voit auſſi dans le même livre qu'il fut fait Viſiteur de l'Ordre en 1491. Un regiſtre d'expéditions délivrées ſous le Généralat de Madame *Renée de Bourbon*, commencé le 30 d'Octobre de l'an 1491. cotté *u*, qui eſt dans le Tréſor des Chartes de Fontevraud, nous apprend

que le 25. de Mai de l'an 1492. cette dame Abbeſſe confirma l'élection faite par les Couvents réformés, de frere *Cantien Huë* leur *beau pere*, pour Viſiteur pour trois ans. Il étoit encore Viſiteur le 11. Mai de l'an 1495. comme il paroît par le même livre. Dans le regiſtre coté *y*, qui eſt dans les mêmes Archives, on voit qu'il étoit encore Viſiteur en 1501.

Des Copiſtes ignorans & un Editeur qui ne l'eſt pas moins, ont mis ſur le compte de *Sauval* pluſieurs contradictions groſſieres qui très-certainement ne ſont point de cet Auteur. On lui fait dire que *Cantien Huë* ſe fit Religieux en 1496. âgé de 54 ans, ſans s'appercevoir que quelques lignes auparavant ils avoient avancé que lorſqu'on introduiſit des Religieuſes de Fontevraud dans ce Monaſtere en 1495. non-ſeulement *Huë* étoit pour lors Religieux, mais qu'il étoit encore Viſiteur général de ſon Ordre. Selon ces mêmes Copiſtes, ce ſaint homme ne fut Moine de Fontevraud que pendant ſix ans, & cependant ils aſſurent d'après les Martyrologes des Filles-Dieu & de Fontevraud, que pendant ſon Monacat, il fut trois fois Viſiteur général. Pour peu qu'on connoiſſe le mérite de *Sauval*, on eſt bien perſuadé que toutes ces impertinences ne viennent point de lui.

J'ai dit que *Cantien Huë* avoit été inhumé dans une Chapelle de l'Egliſe des Filles-Dieu, laquelle ſert à préſent de Sacriſtie; ſur une tombe de pierre étoit une Epitaphe latine de ce ſaint homme, laquelle ne ſe voyoit plus du temps de *Sauval*, mais que *Launoy* nous a conſervée dans ſon Hiſtoire du College de Navarre telle que la voici :

Conditur oppoſiti rigida ſub mole ſacelli
CANTIANUS HUË, *Religionis apex,*
inter opes qui vixit inops,
carnemque ſubegit
Vilibus in pannis ſimplicibuſque cibis.
Fluctivagum cupiens mundi tranare per æquor,
Suppoſuit ſuavi mitia colla jugo,
Atque ſacrata Deo perſolvit vota, gregiſque
Virginei cuſtos & argus erat.
Undique divini ſparſit bona ſemina verbi,
Ne mala frugifera ſpina noceret humo.
Hinc ad cælicolas lutea de ſede vocatus,
Funera prædixit non procul eſſe ſua.
Reſpice quam ſcabro magnus ſub marmore Paſtor,
Claraque quam vili gemma quieſcit humo,
Qui licet hîc jaceat ſterili contentus arena,
In Paradiſiaco clarior orbe nitet.

L'Epitaphe françoiſe étoit dans la même Chapelle ſur une table de bois. Celle-ci ſe voyoit encore du temps de *Sauval* qui dit qu'on avoit bien de la peine à la déchifrer : voici comme lui & *Launoy* la raportent :

Cy giſt CANTIAN HUË *digne de mémoire,*
Du monde, de la chair, du diable ayant victoire,
De louable vie, & celeſte converſation,
Qui en cette Univerſité vingt-quatre ans ou environ
En bonté, diſcipline, & ſcience a moult profité,
A ſoy & autres exemplaire de toute équité,
En âge, doctrine, parfait conſeil Dieu bien mémorant,
En Navarre bel & riche office, & grans biens laiſſant;
Prend l'état de Religion Fontevrauld réformation,
Dont noſtre Couvent a réformé par conduite & diſcretion;
Lequel à mil cinq cens & deux de S. Ambroyſe le jour & feſte,
Sexagenaire & vertueux rend l'eſprit, cline la teſte.

Au milieu du chœur des Religieuses, eſt une tombe de marbre noir ſur laquelle eſt gravée cette Epitaphe :

Cy giſt le cœur de très-haute & très-illuſtre Princeſſe, Madame CATHERINE DE LORRAINE, *femme & épouſe de très-haut & très-puiſſant Prince, Monſeigneur* LOUIS DE BOURBON, *Pair de France, Duc de Montpenſier, Souverain de Dombes, laquelle décéda le 6. de Mai l'an 1596.*

Sur une autre tombe plate, qui eſt proche l'Autel, eſt écrit :

Cy giſt le cœur de CHARLES DE LORRAINE, *cinquieme fils de Monſeigneur* CLAUDE DE LORRAINE, *Duc d'Aumale & Pair de France, & de Madame* LOUISE DE BREZÉ, *qui mourut à l'Hôtel d'Aumale à Paris le 17. de Mai 1568. âgé de 16. mois treize jours.*

Du temps qu'on exécutoit les criminels à *Montfaucon*, les patiens qu'on y conduiſoit entroient dans la cour de ce Couvent pour y recevoir de l'eau benite, boire un coup de vin, manger trois morceau de pain, & baiſer un Crucifix de bois dreſſé contre le chevet de l'Egliſe de ce Monaſtere. Un Journal manuſcrit du Regne de François I. qui eſt à la Bibliotheque du Roi, porte que *Jean de*

Beaune, Seigneur de Semblançay, Général des Finances, fut conduit en ce lieu comme les autres criminels, avant que d'être pendu à Montfaucon, & que ce fut pour obéir à la coutume. Le peuple & les Filles-Dieu appelloient cela le dernier morceau des patiens.

Jean Riolan dans l'Epitre Dédicatoire de ses Opuscules Anatomiques, dit que l'Hôpital d'*Imbert de Lions* fut chargé par la fondation de faire cette charité aux Criminels, mais comme dans l'acte de fondation il n'en est point parlé, & qu'on n'en trouve rien ailleurs, il y a apparence que cet usage avoit été imité des Juifs qui donnoient du vin de myrrhe & quelques autres drogues aux criminels pour les étourdir & les rendre moins sensibles aux supplices qu'ils alloient souffrir.

Il y a attenant le Couvent des Filles-Dieu, deux Cours nommées l'une *la Cour de sainte Catherine*, & l'autre *la Cour des Miracles*. On trouve dans Paris plusieurs petites rues où des logis véritablement accompagnés d'une cour, portent le nom de Cour des Miracles. Ces logis sont ordinairement habités ou par des gueux de profession, ou par des pauvres artisans.

La Cour de sainte Catherine a pris son

nom des Religieuſes de l'Hôpital ſainte Catherine a qui elle appartient. Elle conduit à un jardin appellé autrefois *le Preſſoir*, où ces Religieuſes vont quelquefois prendre l'air.

La Cour des Miracles. Lorſqu'au commencement du ſiecle dernier on bâtit de grandes maiſons dans les rues de la Truanderie, des Francs Bourgeois & dans quelques autres, & que d'honnêtes gens vinrent y demeurer, les fripons, les gueux, & les mauvais pauvres qui juſqua'lors y avoient fait leur demeure, furent obligés d'en ſortir. On croit avec beaucoup d'apparence qu'alors ils ſe répandirent dans la Cour des Miracles dont nous allons parler ici; en la Cour de ſainte Catherine, dont je viens de parler; en celle du Roi François qui eſt vis-à-vis; en la Cour Briſſet, dans la rue de la Mortellerie, dans la Cour *Gentien*; dans la Cour de la *Jaſſienne*, &c. Bien que la plûpart de ces lieux ſoient aujourd'hui habités par de pauvres gens qui gagnent honnêtement leur vie, on ne laiſſe pas de les appeller encore quelquefois *Cours des Miracles* en mémoire de leur origine.

De toutes ces Cours de Miracles, il n'y en a point de plus célebre que celle qui conſerve encore ce nom, & de laquelle nous allons parler. Elle eſt ſituée entre la rue neuve S. Sauveur, & le Couvent

L

illes-Dieu. Elle consiste en une d'une grandeur considérable, & n très-grand cul-de-sac. On assure ant qu'on enfermât les mendians l'Hôpital Général, à Bicestre, &c. omptoit dans cette Cour plus de ens familles entassées les une sus tres. On donna à ce lieu, & aux qui étoient habités par de pareil- ens, le nom de cours *des Miracles* onie, & pour se moquer de ces imposteurs qui contrefaisant dans nes les borgnes, les boiteux, les les, les moribonds, escroquent mônes qu'on ne leur feroit pas cette supercherie, mais qui ne sont lutôt de retour dans leurs repaires, s se débarbouillent, se dégraissent, eviennent sains & gaillards en un nt & sans *miracle*.

A PORTE S. DENIS.

A Porte S. Denis est du dessein de *François Blondel*, Maréchal des ps & Armées du Roi, & Maître de hematiques de feu Monseigneur le Dauphin, fils de Louis le Grand. Elle soixante & douze pieds de face, & uant de haut. Le dessus en est décou- vert à la maniere des anciens arcs de triomphe. La baye ou porte principale a vingt-quatre pieds, & est entre deux py-

ramides engagées dans l'épaiſſeur de l'ouvrage, & chargées de chutes de trophées d'armes, & terminées par deux globes aux armes de France couronnés de la Couronne Impériale françoiſe. Au bas de ces piramides, & ſur les corniches de leurs piedeſtaux, ſont deux ſtatues colloſſales dont l'une repréſente la Hollande ſous la figure d'une femme conſternée & aſſiſe ſur un lion terraſſé & mourant, qui tient dans une de ſes pattes les ſept fleches qui déſignent les ſept Provinces unies. La ſtatue qui fait ſymétrie avec celle-ci, eſt celle d'un fleuve qui tient une corne d'abondance, & repréſente le Rhin. Dans le dé du piédeſtal de chacune ces piramides, on a percé une petite porte.

Dans les timpans du cintre ſont deux renommées, dont l'une par le ſon de la trompette annonce à toute la terre que l'armée du Roi vient de paſſer le Rhin à la nâge & en préſence des ennemis; & l'autre tient dans une de ſes mains une couronne de laurier pour couronner le Héros ſous les ordres duquel cette action vient de ſe paſſer. Au-deſſus eſt un excellent bas-relief qui repréſente le paſſage de ce fleuve; & dans la friſe, tant de ce côté-ci, que de celui du fauxbourg, eſt cette inſcription en gros caracteres d'or:

LUDOVICO

LUDOVICO MAGNO.

Sur les tables des piédestaux des piramides, & au-dessus des deux petites portes, sont des inscriptions. Sous la figure d'une femme qui désigne la Hollande, est celle-ci :

EMENDATA MALÈ MEMORI
BATAVORUM GENTE
PRÆF. ET ÆDIL. PONI
C. C.
ANNO D. M. DC. LXXII.

Sous la figure du Rhin, est l'inscription qui suit :

QUOD DIEBUS VIX SEXAGINTA
RHENUM, WAHALIM,
MOSAM, ISALAM,
SUPERAVIT;
SUBEGIT PROVINCIAS TRES;
CEPIT URBES MUNITAS
QUADRAGINTA.

La face de cette porte qui est du côté du fauxbourg, est également décorée que celle qui est du côté de la Ville, avec cette seule différence qu'il n'y a point de statues au bas des piramides. Le bas-relief représente la prise de Mastrick, & sur les tables des piédestaux on lit d'un côté :

QUOD TRAJECTUM AD MOSAM XIII. DIEBUS CEPIT.

Et de l'autre :

PRÆF. ET ÆDIL. PONI CC. ANNO R. S. H. M. DC. LXXIII.

Cette porte eſt pour l'architecture & pour la décoration, un des plus beaux ouvrages en ce genre qu'il y ait jamais eu; & les inſcriptions qui ſont auſſi de *Blondel*, font connoître qu'il n'étoit pas moins habile dans les Belles-Lettres que dans l'architecture, & dans les autres parties de la Mathématique.

La ſculpture de cette magnifique porte fut commencée par le fameux *Girardon*; mais d'autres ouvrages auſquels le Roi le deſtina, l'obligerent de la diſcontinuer, & elle a entierement été exécutée par *Michel Anguiere*.

Nous liſons dans les Hiſtoriens contemporains de Charles VI. qu'en 1449. on dreſſa deux potences, l'une hors la Porte S. Jacques, & l'autre hors la Porte S. Denis pour pendre deux gueux & une gueuſe qui ſuivoient les pardons & les Fêtes, accuſez non-ſeulement d'avoir volé & d'avoir crevé les yeux à un enfant de deux ans, & d'avoir fait *le délit d'Eſpines*, qui ſont les termes de Monſtrelet, ou *d'Eſpingles*, comme

parle Chartier ; mais encore d'avoir commis un grand nombre d'autres crimes. Comme en France on n'avoit pas encore vû pendre de femmes, tout Paris accourut à la Porte S. Denis où l'on mena celle-ci toute échevelée, vêtue d'une longue robe, & liée d'une corde au-dessous des genoux.

LA MAISON DES PRETRES DE LA MISSION DE S. LAZARE.

Les titres originaux de la Maison de S. Lazare ayant été dissipés & presque tous perdus durant les guerres des Anglois, & les Prêtres de la Mission qui l'occupent aujourd'hui, ne voulant pas donner communication du peu qui leur en reste, nous ignorons l'origine & l'état primitif de cette Maison. * Nous voyons seulement que lors de ces ravages, elle étoit occupée par des Chanoines Réguliers qui supplierent le Roi Charles VI. de vouloir bien leur conserver leurs droits, & que ce Prince par ses Lettres Patentes du premier Mai 1404. leur accorda ce qu'ils lui demandoient. Mais remontons plus haut, & tâchons au moins par des conjectures d'approcher de la vérité.

* Histoire de Paris de Dom Felibien & Dom Lobineau. *tom.* I. *page* 192.

Grégoire de Tours dans le sixieme livre de son Histoire, chapitre neuvieme,

nous apprend que *Domnole*, Evêque du Mans, avoit été du temps du Roi Clotaire Abbé d'un Monaſtere à Paris, proche *l'Egliſe de S. Laurent*. Il dit encore dans le même livre, chapitre vingt-cinquieme, qu'en la huitieme année du regne de Childebert, la Seine & la Marne ſe déborderent tellement, qu'on faiſoit ſouvent naufrage entre la ville de Paris & l'Egliſe de *S. Laurent*.

Voilà donc une Abbaye & une Egliſe de S. Laurent dans le fauxbourg S. Denis du temps de Childebert; mais nous n'en ſommes gueres plus ſçavans, car nous ignorons le temps & les autres circonſtances de leur fondation, & même leur ſituation préciſe. Quelques-uns prétendent que du temps de Philippe-Auguſte, on joignit à ce Monaſtere la *Léproſerie* de la Ville, & que pour lors l'on donna au Monaſtere & à l'Egliſe le nom de *S. Lazare*, au lieu de celui de S. Laurent qu'ils portoient auparavant. Ils ajoutent que dans l'endroit où étoit le cimetiere, on y bâtit une Chapelle qu'on nomma de *S. Laurent* pour conſerver la mémoire du premier Patron titulaire de l'Egliſe & du Monaſtere. C'eſt ſur cela, ajoutent-ils, qu'étoit fondé l'ancien uſage ſelon lequel les Religieux de S. Lazare étoient obligés de donner à déjeuner le jour de S. Laurent à l'Evêque

de Paris & aux Chanoines de Notre-Dame qui alloient en procession à S. Laurent, & y chantoient la Grand-Messe.

Encore un coup, ce passage de *Grégoire de Tours*, ni les inductions qu'on en tire, ni ce que quelques-uns disent que Philippe Auguste joignit à ce Monastere la Léproserie de la Ville, ne nous apprennent rien de certain sur l'origine de la Maison de saint Lazare. Un Ecrivain * que j'estimois, & qui en 1735. publia une Description abregée de la Ville de Paris, me donna une lueur d'espérance en disant, page 212. *qu'il avoit cru devoir s'arrêter un peu en ce sujet, parce que l'origine du Prieuré de saint Lazare avoit été jusqu'ici inconnue.*

* M. de la Barre.

Cet air d'assurance me fit croire qu'effectivement il nous faisoit connoître cette origine, & qu'apparemment je n'avois pas lû avec assez d'attention les nouvelles preuves que cet Auteur en avoit apportées; mais après avoir relû plusieurs fois ce qu'il en dit, je vis qu'il ne nous apprenoit rien de nouveau, & que les preuves qu'il regardoit comme convaincantes, étoient les mêmes qui avoient paru insuffisantes aux Peres *Felibien* & *Lobineau*, Auteurs de l'Histoire de Paris, & étoient tirées d'une Charte du Roi Philippe I. datée de l'an 1070. & imprimée dans l'Histoire de S. Martin

des Champs, & dans les preuves de celle de la ville de Paris. Par ce Diplome, Philippe I. à la priere d'un nommé *Frere Jean*, reclus de S. Martin des Champs, donna à l'Hôpital des Pauvres & des Pelerins qui venoient par dévotion visiter l'Egliſe de ce lieu un moulin qu'il avoit au grand Pont. De plus, il confirma à cet Hôpital la donation du Four que l'Abbé *Engelard* & les Chanoines lui avoient faite, & ordonna que ſi dans la ſuite on venoit, pour la commodité du public à en bâtir un autre aux environs, il lui appartiendroit. Cette Charte renferme encore d'autres diſpoſitions que j'aurai inceſſamment occaſion de faire valoir contre l'Auteur même de la Deſcription abregée de la ville de Paris.

Aſſurer ſur ce ſimple raport que l'Hôpital dont il eſt parlé dans ce Diplome eſt celui de S. Lazare, c'eſt ce que perſonne n'avoit oſé faire avant l'Auteur de la Deſcription abregée de Paris, parce qu'il ne paroît aucune liaiſon entre ces deux Hôpitaux. A examiner même ſérieuſement ladite Charte, bien loin d'y découvrire l'origne de l'Hôpital de S. Lazare, on s'apperçoit qu'elle renferme des diſpoſitions tout-à-fait contraires. Car quel ſens peut-on donner à ces paroles? *Propterea deprecatus eſt, ut via quæ eſt ante Monaſterium ſancti Martini*

pro honore ejuſdem Eccleſiæ publicè teneatur, & illa alia quæ ſub Monaſterio eſt, ad uſum pauperum in agriculturam immutetur. Comment ne voit-on pas que le motif qui a engagé ce reclus à ſolliciter auprès du Prince, pour obtenir qu'on mît en labour le chemin qu'on avoit pratiqué ſous S. Martin, pour le convertir au profit de ſon nouvel établiſſement, n'étoit autre que la commodité & la bienſéance du lieu qu'il demandoit; & qu'ainſi, ſi l'on étoit obligé de placer cet Hôpital, on ſeroit plus autoriſé à le mettre derriere, ou ſous le Monaſtere de S. Martin, qu'à l'endroit où eſt aujourd'hui S. Lazare.

De tout ce que nous venons d'obſerver, on ne peut conclure autre choſe, ſinon qu'on ignore l'origine de S. Lazare. Il n'eſt pas même aiſé de découvrir quelle en fut la premiere conſtitution, ni quel en a été le titre dans le commencement. Etoit-ce un *Prieuré?* ou n'étoit-ce qu'un Hôpital? ou bien n'étoit-ce pas l'un & l'autre? car ces deux titres ne ſont pas incompatibles.

La premiere Charte où il eſt parlé de S. Lazare, eſt de l'an 1110. & ne fait mention que des pauvres lépreux. Auſſi fut-ce en leur faveur que *Louis le Gros* érigea la Foire de S. Laurent, comme on l'apprend des Hiſtoriens de *Ducheſ-*

ne, & de l'Hiſtoire de l'Egliſe de Paris par le *P. du Bois*. *Rigord* qui a écrit la vie de Philippe Auguſte, parlant de l'achat que fit ce Prince pour lui & pour ſes ſucceſſeurs du droit de cette Foire, laquelle il tranſporta depuis au marché dit *Champeaux*, s'exprime ainſi : *Pariſius à Leproſis extra Civitatem manentibus nundinas ſibi & ſuis ſucceſſoribus emit.* On voit encore beaucoup d'autres titres & d'autres Ecrivains, qui tous ne parlent que des *Lépreux* à qui les biens de cet Hôpital appartenoient principalement.

Quoique dans tous ces titres il ne ſoit parlé que des Lépreux, on ne peut cependant point diſconvenir que la Maiſon de S. Lazare n'ait eu le titre de *Prieuré* dès les commencemens, & que celui qui avoit la qualité de Prieur, n'eut la ſupériorité & le gouvernement de cette Maiſon. Dans la Charte par laquelle le Roi Louis VII. dit le Jeune, fonda en 1174. un Monaſtere de l'Ordre de Grandmont à Vincennes, il eſt dit que le Prieur & le Couvent de S. Lazare vouloient bien, en faveur de ce nouvel établiſſement & à la priere du Roi, céder le droit d'uſage qu'ils avoient auparavant dans le bois de Vincennes.

Un titre du Cartulaire de S. Martin des Champs, page 100. qui m'a été obligeamment indiqué par le R. P. *Pernot*,

Bibliothécaire de ce Monaſtere, fournit ſur ce ſujet de plus grandes particularités. Ce titre n'a point de date, mais on le croit de la fin du douzieme ſiecle. On y voyoit que le Prieur *Imbert*, & le Chapitre de S. Lazare, accordent à un nommé *Anquetin* trois quartiers de terre ſcis à S. Martin des Champs, ſous le cens & la redevance de ſix ſols, payable annuellement dans l'octave de S. Denis. Ce titre eſt ſouſcrit par *Albert*, *Renaud*, *Emard*, & *Guillaume*, Prêtres; *Guy*, *Richer* & *Durand*, Frères ſains, *Fratribus ſanis*; *Guillaume*, Celerier; *Philippe*, *Pierre*, *Jean*, *Ermenoud* & les autres Freres. Enſuite ſe liſent les ſouſcriptions de *Marie*, Prieure, d'*Ermene*, d'*Ermengarde*, de *Marguerite*, &c. Toutes ces perſonnes de différens ſexes & de différentes profeſſions, formoient ce qu'on appelloit le Couvent de S. Lazare. C'étoient comme autant de petites Communautés qui enſemble ne compoſoient qu'un tout, & étoient régies par un même chef qui étoit le Prieur. On voit encore dans ce même titre qu'en 1194. *Robert*, Prieur de S. Martin des Champs, & *Daniel*, Prieur de S. Lazare, tranſigerent du conſentement de leurs Chapitres, touchant les droits reſpectifs de cens qu'ils ſe retrocederent.

Les choſes demeurerent en cet état,

& il avoit encore un Prieur à S. Lazare en 1232. qui accorda avec sa Communauté aux *Filles-Dieu* l'amortissement d'un terrein qu'elles avoient acheté de *Guillaume Barbette*, & où elles venoient de bâtir depuis peu. Dans la suite, jusqu'au seizieme siecle, il n'est plus parlé de *Prieurs* dans les monumens qui nous restent, & ceux qui gouvernerent cette maison pendant ce temps-là, se contenterent de la qualité de *Maîtres de Saint Lazare*. Ce changement fut apparemment l'effet de quelque réforme introduite dans cette maison, de laquelle cependant l'Histoire ne nous a laissé aucuns vestiges.

La qualité de *Prieur* reparut ensuite dans les statuts manuscrits qui sont dans la Bibliotheque de saint Martin des Champs, & qui concernent la réforme que depuis peu on avoit introduite à S. Lazare. Ces statuts, à la vérité, ne sont ni signés ni datés, mais le P. Dom *Pernot* croit être fondé à en placer l'époque un peu avant l'an 1536. Le premier article parle de la maniere d'établir le *Prieur*. Il y est dit qu'il seroit à propos que le Chapitre général, ou même le Chapitre particulier, lorsque celui-là ne se tient pas, fit choix de deux ou trois Freres d'un mérite reconnu, & pris de la même réforme, pour être ensuite pré-

ſentés à l'Evêque qui en nommeroit un à qui il confieroit l'adminiſtration. Mais pour cimenter cette réforme, & la rendre plus durable, l'on inſiſte pour que S. Lazare ſoit uni aux autres maiſons de la réforme des Chanoines Réguliers, & ſoumis au même gouvernement.

Des neuf articles qui concerne les *malades* ou les *infirmes*, il n'y a que le premier qui ſoit un peu curieux. Le voici dans les termes qu'il eſt conçu : *Quod non omnes Leproſi indifferenter ſuſcipiantur, ſed hi duntaxat ad quorum ſublevationem Domus ipſa ordinata eſt; Videlicet qui ex urbe Pariſienſi, & intra quatuor antiquas Urbis Portas nati dinoſcuntur ex altero parente.*

La raiſon qui a déterminé Dom Pernot à placer l'époque de ces ſtatuts avant l'an 1536. eſt que ce fut en ce temps-là qu'on tira de S. Lazare des Chanoines Réguliers pour les mettre à l'Hôtel-Dieu de Paris, où le Doyen & le Chapitre de Notre-Dame introduiſirent la réforme.

Selon *Sauval*, ce n'étoient pas ſeulement les *Ladres* ou *Mezaux* nés à Paris qu'on étoit obligé de recevoir dans cet Hôpital, on devoit auſſi y recevoir les *Tameliers* ou Boulangers de Paris, leurs femmes & leurs enfans ladres, quoiqu'ils ne fuſſent pas nés dans cette Ville, parce qu'ils avoient ſecouru de pain

& d'argent ledit Hôpital pendant une grande famine ; & que d'ailleurs leſdits *Tameliers* s'étoient obligés de bailler par chacune ſemaine un pain de ſemeſtre, ainſi qu'on le voit dans une Sentence rendue contre le Prieur de cet Hôpital, par laquelle il fut condamné en 1390. à recevoir une *Boulangere Mazelle*.

Nous apprenons d'une Charte de Louis le Jeune de l'an 1147. que les Lépreux de S. Lazare avoient droit de faire choiſir dans les caves de Paris, où étoit le vin du Roi, dix muids de vin par an ; & qu'enſuite on leur donna en échange la piece de bœuf royal, avec ſix pains & quelques bouteilles de vin.

Lorſque nos Rois vouloient faire leur entrée ſolemnelle dans Paris, ils ſe rendoient autrefois à S. Lazare, où ils recevoient le ſerment de fidélité & d'obéiſſance de tous les ordres de la Ville, puis la cavalcade partoit de là, comme elle part depuis quelque temps du fauxbourg S. Antoine. C'étoit auſſi à S. Lazare qu'on mettoit en dépôt les corps des Rois & des Reines de France, avant de les porter à S. Denis pour y être inhumés ; & c'eſt ici que tous les Prélats du Royaume ſe trouvoient entre les deux portes de ce Prieuré, & chantoient ſur le corps le pſeaume *de Profundis*, & les autres prieres accoutumées, & y don-

noient de l'eau benite selon leur rang ; & ensuite le corps étoit porté à S. Denis par les vingt-quatre porteurs de sel Jurés de cette Ville.

Les Lépreux ont demeuré dans l'Hôpital de S. Lazare au moins jusqu'à la fin du seizieme siecle, car par Arrêt de reglement rendu le 9. de Février de l'an 1566. le tiers du revenu de cette maison est affecté à leur subsistance. La lepre ayant cessé en France, ou du moins ayant pris un autre nom ; & les guerres de Religion étant survenues, cet Hôpital se ressentit du dérangement qu'elles causerent dans tous les ordres de l'Etat. Non seulement il n'y avoit plus de ladres dans cette maison, mais même plus de discipline pour le spirituel, ni d'économie pour le temporel. Le Royaume étant ensuite devenu plus tranquile, on songea à rétablir l'ordre & la régularité dans les maisons religieuses d'où on les avoit bannis, & l'on résolut de donner à M. *Vincent de Paul* & à la Congrégation qu'il avoit institué en 1625. la Maison & Hôpital de S. Lazare dont *Adrien le Bon*, Chanoine Régulier de S. Augustin, étoit pour lors Prieur. Comme c'étoit un homme vertueux, qui gémissoit de l'état pitoyable où cette maison étoit réduite, il l'offrit lui-même à M. *Vincent de Paul* qui refusa ses offres

pendant le cours d'une année, & qui ne les accepta que lorſqu'il y fut déterminé par *André du Val* Docteur de Sorbonne en qui il avoit beaucoup de confiance.

Le Concordat entre M. *le Bon* & ſes Religieux d'une part, M. *Vincent* & ſes Prêtres de la Miſſion de l'autre, fut ſigné le 7. de Janvier 1632. M. *Vincent* ſe chargea non-ſeulement des Religieux de cette maiſon, mais encore de quelques perſonnes foibles d'eſprit ou qui manquoient de conduite, que les parens avoient confiées à M. *le Bon*, & cet uſage a toujours continué depuis avec beaucoup d'utilité pour les familles, & ſouvent mêmes pour ces perſonnes enfermées qui y ont pris une conduite plus réguliere.

Dès que M. *Vincent* & ſes enfans furent en poſſeſſion de cette Maiſon, tout commença à y prendre une face nouvelle. La Maiſon qui menaçoit ruine de tous côtés fut réparée, en attendant qu'on en eut bâti une autre plus grande & plus convenable à une Communauté nombreuſe, & aux exercices de piété qu'on y devoit pratiquer dans la ſuite. Cette Maiſon eſt devenue le chef de la Congrégation de la Miſſion, & le lieu de la réſidence du Supérieur général. *Edme Joli*, troiſieme Général de la Congrégation, eſt celui qui a élevé la plûpart

de ces vaſtes & ſolides bâtimens qui compoſent aujourd'hui cette Maiſon, mais le grand corps qui donne du côté de la ville, eſt plus ancien que lui, & ne ſert qu'aux Exercitans. L'entrée de cette Maiſon eſt aſſez belle; le refectoir propre & ſi grand, qu'il s'y trouve quelquefois plus de deux cens perſonnes. L'Apotiquairerie & la Bibliotheque méritent d'être vues. L'enclos eſt le plus vaſte qu'il y ait à Paris & dans les fauxbourgs. En 1719 & 1720. les Prêtres de la Miſſion ont fait élever ſur le grand chemin qui conduit à S. Denis une longue ſuite de maiſons ſolidement conſtruite, qu'ils louent à des ſéculiers & autres externes, & qui ſont d'un grand raport.

Il ne reſte donc des anciens batimens de l'Hôpital de S. Lazare, que l'Egliſe, qui eſt gothique & trop petite pour la Communauté de cette Maiſon. On l'a reblanchie & embellie en dedans autant qu'il a été poſſible.

Dès que M. *Vincent de Paul* eut été béatifié, on orna cette Egliſe de pluſieurs grands tableaux qui repréſentent les principales actions de la vie de ce ſaint Inſtituteur.

Dans la nef eſt le plus grand de tous. Il y a quatorze pieds de hauteur, ſur dix de largeur, & eſt du *Frere André*, Pa-

rissien, & Religieux Dominicain du Noviciat, & certainement un des plus habiles Peintres qu'il y ait en France. Ce tableau représente l'Apothéose de *Vincent de Paul* qui donne sa bénédiction aux Supérieurs généraux qui depuis lui ont gouverné cette Congrégation, & qui sont ici à genoux. Dans le fond du tableau, on voit les Sœurs de la Charité dont ce saint homme a été aussi l'Instituteur. Elles ont à leur tête Madame *le Gras*, qui coopera à l'établissement de ces filles, & qui en fut la premiere Supérieure.

Il y en a huit dans le chœur qui sont tous fort beaux & de différens Peintres. Dans le premier on voit S. *Vincent de Paul* dans un fauteuil, prêchant aux pauvres de l'Hôpital du nom de Jesus qu'il avoit aussi institué. Ce tableau qui a dix pieds de hauteur, sur huit ou neuf de largeur, est aussi du *Frere André*, & n'est pas moins estimé que celui qui est dans la nef.

Le 2. le 3. le 4. & le 5. sont de Monsieur *de Troy* qui a représenté dans l'un le saint homme qui étant pour lors Curé fait une mission aux gens de la campagne; un autre exprime la mort du Roi Louis XIII. qui fut assisté par *Vincent de Paul*, ainsi que ce Prince l'avoit souhaité; le troisieme fait voir ce saint présidant à

une conférence d'Eccléſiaſtiques ; & le quatrieme repréſente le conſeil de conſcience d'Anne d'Autriche, Reine & Régente de France, qui voulut que M. *Vincent* fut un des Conſeillers de ce conſeil. Ces tableaux ſont dignes du pinceau & de la réputation *de Troy*.

Le ſixieme eſt de *Reſtou* qui fait voir M. *Vincent* prêchant aux Galeriens.

Le ſeptieme eſt de *Baptiſte*, & repréſente *Vincent de Paul* qui préſente à Dieu les Prêtres de ſa Congrégation, & les deſtine à avoir ſoin du corps & de l'ame des ſoldats, ainſi que le Roi l'avoit ſouhaité.

Et le huitieme eſt de *Galloche*, & nous fait voir M. *Vincent de Paul* au milieu d'une aſſemblée de Dames qu'il exhore à faire des charités aux Enfans Trouvés.

Sur le premier pilier de cette Egliſe, en entrant dans le chœur à gauche, eſt une table de marbre noir, ſur laquelle eſt l'inſcription ſuivante.

Illuſtriſſimus & Reverendiſſimus in Chriſto Pater ac Dominus D. JOANNES FRANCISCUS DE GONDI, *primus Pariſienſis Archiepiſcopus, &c. Zelo divinæ gloriæ, ſalutiſque animarum ſibi commiſſarum permotus, hanc ſancti Lazari domum, cum proventibus ſuis, annuentibus atque requirentibus Reverendis hujus loci*

Priore, Religiosis, ac de consensu D. Præpositi Mercatorum, seu Scabinorum, pro hac urbe Parisiensi stipulantium, Congregationi Presbyterorum Missionis, de sua gratia, suis patentibus litteris datis Parisiis die ultima Decembris anno Domini 1632. *attribuit, atque univit; idque ea mente, ut in eadem domo Sacerdotes ejusdem Congregationis saltem duodecim resideant, qui fundationibus aliisque dictæ domûs oneribus satisfaciant, & speciatim efficiant, ut divina officia in choro celebrentur; Leprosi pauperes Parisini tam suburbani quam urbani suscipiantur; Missiones quot annis in aliquibus hujusce Diœcesis Parisiensis pagis aut oppidis; prædicationi catechismo, & confessionum generalium auditioni operam dando, tempore & modo dictæ Congregationi consuetis exerceantur; ordinandique Diœcesani, statutis Ordinationum solemnium temporibus, ad consueta admittantur exercitia, quibus ad ipsos Ordines ritè suscipiendos, & ad virtutes, ac functiones ecclesiasticas debitè exercendas instituantur. Quamquidem unionem Rex Christianissimus* Ludovicus XIII. *deinde Supremus Senatus Parisiensis; denique Summi Pontifices* Urbanus VIII. & Alexander VII. *authenticis diplomatibus approbavere, atque confirmavere; in quorum omnium*

præfatorum perpetuam memoriam, ac perenne erga præfatum illustrissimum ac reverendissimum D. D. Archiepiscopum benefactorem, grati animi monumentum, necnon & juge pro ejus animâ preces fundendi incitamentum, ejusdem Congregationis Missionis Sacerdotes, hanc ex marmore tabulam posuere, post felicem ipsius obitum, qui Parisiis contigit anno Domini 1654. *die vero* 21. *Martii.*

Cette inscription m'a paru d'autant plus digne d'être ici transcrite, qu'elle contient les principales conditions auxquelles l'Hôpital de S. Lazare a été donné à M. *Vincent de Paul*, & à la Congrégation des Prêtres dont il a été l'Instituteur.

Au pilier qui est vis-à-vis, de l'autre côté du chœur, est un chassis aussi de marbre, dans lequel est renfermé le portrait d'un Religieux, dont l'inscription qui est au-dessous fait connoître le nom, la profession & la vertu.

D. O. M.

Qui jacet hic, non hic jacet, alto vivit in axe;
Tantum animæ tumulum liquit in hoc tumulo.

Venerabili Viro D. ADRIANO LE BON, *novi castelli Diœcesis Rothomagensis*

Presbytero, Canonico Regulari Ordinis sancti Augustini, hujus Domûs quondam Priori, qui cleri juvandi, & procurandæ pauperum ruricolarum salutis accensus desiderio, nos Congregationis Missionis Sacerdotes in hujusce Domûs possessionem accivit, an. salut. humanæ 1632. 6. idus Januarii.

Tanti beneficii memores, benefactori nostro de nobis optimè merito hocce grati animi perenne monimentum ereximus. Fuit ejus pietas erga beatam Virginem non vulgaris; in pauperes liberalitas verè christiana; zelus animarum non mediocris; studium missionum singulare; quarum in opere eximia ipsi commendatio est. Corpus exuit 5°. idus April. 1651. ætatis 74.

Dic bona verba BONO *pia dicas ossa quiescant,*
Hoc tibi qui dicat, protinus alter erit.

Les quatre vers qu'on vient de lire, sont de *Jacques de la Fosse*, né à Paris, & Prêtre de la Congrégation de la Mission. On dit qu'il avoit fait plus de trente mille vers que per modestie il ne voulut jamais donner au Public, quoique *Senteul*, qui étoit un excellent juge sur cette matiere, les crut très-dignes d'être imprimés.

Au milieu du chœur, proche l'aigle, étoit une tombe plate sur laquelle on lisoit :

HIC JACET

Venerabilis Vir VINCENTIUS A PAULO, *Presbyter, Fundator seu Institutor & primus Superior Generalis Congregationis Missionis, necnon Puellarum Charitatis. Obiit die 26. Septembris anno* 1660. *ætatis vero suæ* 84.

Vincent de Paul ayant été béatifié par le Pape Innocent XIII. le 13. d'Août 1729. le 25. Septembre suivant, son corps fut exhumé en présence de l'Archevêque de Paris, & fut mis depuis dans une châsse d'argent qui est placée sur l'Autel de la Chapelle de S. Lazare.

Au côté droit de la tombe de ce saint homme, il y en a une autre sur laquelle est écrit :

HIC JACET

R. D. RENATUS ALMERAS, *Congregationis Missionis secundus Superior generalis. Obiit die 2. Septembris anno Domini* 1672. *ætatis suæ* 60. *superioritatis* 12.

Au côté gauche de la tombe de saint *Vincent de Paul*, est celle de feu M. *Joly*, sur laquelle est écrit :

HIC JACET

R. D. EDMUNDUS JOLY, *Congregationis Missionis tertius Superior generalis. Obiit die 26. Martii, anno Domini 1697. ætatis suæ 75. superioritatis 25.*

Dans ce même chœur ont été aussi inhumés le corps de *Nicolas Pierron*, quatrieme Supérieur général de la Mission, mort le 27. Août 1703. & celui de *François Watel*, cinquieme Supérieur général, mort le 3. d'Octobre de l'an 1710. de *Jean Bonnet*, sixieme Supérieur général, mort le 3. de Septembre 1735. dans la soixante-douzieme année de son âge; mais les derniers Généraux n'ont ni Epitaphes ni inscriptions sur leurs tombes.

Au-delà de la tombe de *S. Vincent*, au milieu du chœur, en allant vers le Maître-Autel, est encore une autre tombe, sur laquelle est cette inscription :

HIC JACET

Illustrissimus & Reverendissimus. LUDOVICUS DE BASSOMPIERRE, *Episcopus Santonensis. Obiit Parisiis Kalendis Julii 1676.*

Louis de Bassompierre, Evêque de Saintes, étoit fils naturel de François de Bassompierre Maréchal de France, &

de *Marie de Balzac*. Il fut auſſi Abbé de S. Voluſien de Foix, de S. Georges de Boſcherville, & premier Aumônier de Gaſton de France Duc d'Orléans.

Auprès de cette tombe il y en a une autre qui touche au marche-pied de l'Autel, & dont l'inſcription eſt ainſi conçue :

HIC JACET

Illuſtriſſimus & Reverendiſſimus D. D. NICOLAUS DE SEVIN, *Epiſcopus, Baro, & Comes Cadurcenſis. Obiit Pariſiis die 9. Novembris anno Domini 1678.*

Cet Evêque de Cahors avoit été Auguſtin, & avoit prêché avec ſuccès à la Ville & à la Cour. La Reine Anne d'Autriche qui l'honoroit de ſon eſtime, le fit d'abord nommer à l'Evêché de Sarlat, & enſuite à celui de Cahors.

Au ſecond pilier à gauche, & vis-à-vis la Chapelle de la Vierge, il y a une table de marbre ſur laquelle on lit :

D. O. M.

HIC JACET

Nobilis Vir ANTONIUS HENNEQUIN, *Dominus de Vinci, Presbyter, qui cùm in variantis Aulæ viciſſitudinibus, non ſine gratia Principum & favore Regum, in honoribus multis, & dignitatibus permanſiſſet, tandem ad quietioris vitæ por-*

tum feliciter enatavit. Anno ætatis ſuæ 30. Sacerdos factus, bona pauperibus elargiendo; ruſticanos Miſſionibus inſtruendo; Congregationi noſtræ benefaciendo; ita cæteris apud nos virtutibus enituit, ut beatitudinis ſuæ ſpem, nobis omnibus reliquerit ſanè non vulgarem. Obiit anno ætatis 65. Domini 1645.

Dans la Chapelle *des Anges*, a été inhumé *M. Abelly*, Docteur de Sorbonne, qui fut nommé à l'Evêché de Rhodès lorſque M. *de Pereſixe* fut nommé à l'Archevêché de Paris, & qui après avoir gardé cet Evêché pendant quelques années, en donna ſa démiſſion, & ſe retira dans la Maiſon de S. Lazare pour laquelle il avoit beaucoup d'affection. On lit ſur ſa tombe.

HIC JACET

Illuſtriſſimus & Reverediſſimus D. D. LUDOVICUS ABELLY, *Epiſcopus Ruthenenſis antiquus. Obiit Pariſius die 4. Octobris anno Domini* 1691. *ætatis vero ſuæ* 88.

A un des bouts de l'enclos de S. Lazare, ſur le grand chemin de Paris à S. Denis, eſt un corps de bâtiment ſéparé qui fait partie de S. Lazare, & qu'on nomme le *Séminaire de S. Charles.*

C'eſt

C'eſt ici qu'on envoye ordinairement les Prêtres de la Miſſion de la Communauté de S. Lazare lorſqu'ils ſont convaleſcens. On y a vû auſſi quelquefois des Prélats qui venoient s'y mettre en retraite.

Dès que *Vincent de Paul* eut pris poſſeſſion de S. Lazare, il en ouvrit la porte aux Eccléſiaſtiques & aux Laïques qui vouloient paſſer quelques jours dans les exercices de la retraite ſpirituelle; & on compte que depuis 1635. juſqu'en 1660. il y reçut de vingt mille perſonnes, c'eſt-à-dire environ ſix cens par année.

On a toujours continué depuis à les y recevoir. A chaque Ordination, ceux qui ſont admis à recevoir les Ordres, peuvent y venir faire une retraite de huit jours; & ces retraites commencent toujours les ſamedis au ſoir.

Les Laïques y ſont auſſi reçus *gratis* pour faire des retraites de huit jours. Ces exercices commencent les mardis au ſoir, pourvu qu'ils ne ſe rencontrent point dans les ſemaines des grandes retraites dont je vais parler.

Une perſonne qui par humilité n'a pas voulu être connue, a donné une ſomme conſidérable à la Maiſon de S. Lazare, à condition qu'on recevroit pour quatre retraites quatre cens Curés ou Prêtres deſſervans du Diocèſe de Paris qui voudroient ſe recueillir pendant quelques

retirer pendant près de deux ans dans la Maiſon des PP. de l'Oratoire qu'il venoit d'inſtituer. M. *de Bérulle* lui ayant conſeillé de prendre la Cure de Clichi, dont le *P. Bourgoin* jugea à propos de ſe démettre, *Vincent de Paul* s'y acquitta des devoirs d'un zélé Paſteur, & par ſes paroles, & par ſes exemples, il fit ſi bien entrer ſes Paroiſſiens dans le chemin de la vertu, que la plûpart vivoient comme des Anges. La même main qui l'avoit placé dans cette Paroiſſe l'en retira; M. *de Bérulle* ayant cru qu'il feroit encore plus de bien ailleurs, le fit entrer dans la Maiſon d'*Emmanuel de Gondi*, Comte de Joigni, Général des Galeres de France, pour être Précepteur des trois enfans de ce Seigneur. Peu après le Cardinal *de Bérulle* le fit nommer à la Cure de *Châtillon-les-Dombes*, qu'il lui fit abandonner ſix mois après pour le faire rentrer dans la maiſon de *Gondi*. Il y revint, & ne s'y tint pas oiſif. Il en parcourut les terres, & y fit des Miſſions. En 1622. il alla à Marſeille pour viſiter les Galeres dont le Roi l'avoit fait *Aumônier Réal*, & donna aux Forçats tous les ſecours ſpirituels qui dépendoient de lui. L'année ſuivante il alla viſiter les Galeres qui étoient à Bourdeaux, & il eut la conſolatioa d'y convertir un Turc. L'année 1625. fut très-avantageuſe à

l'Egliſe par le deſſein que conçut *la Comteſſe de Joigni* de fonder une Congrégation qui fit ſa principale occupation de faire des Miſſions à la Campagne. Elle avoit déja offert pluſieurs fois aux Jeſuites & aux Peres de l'Oratoire, la ſomme de ſix mille livres pour faire de cinq en cinq ans des Miſſions dans ſes terres, mais aucune de ces ſociétés n'avoit voulu ſe charger de cette fondation. Elle conçut donc un projet infiniment plus vaſte, mais dont l'exécution fut cependant plus facile. Elle le communiqua au Comte *de Joigni* ſon mari, & à *Jean François de Gondi*, Archevêque de Paris ſon frere, qui voulurent auſſi entrer en part de cette fondation. Ce dernier deſtina à cette Congrégation le College des Bons Enfans qu'il avoit à ſa diſpoſition, pour le logement de ces Prêtres. Ils en firent la propoſition à *Vincent de Paul* qui l'accepta; & le 17 Avril de l'an 1625. les proviſions de Principal de ce College lui furent expédiées.

Le Comte & la Comteſſe de *Joigni* lui donnerent en même temps la ſomme de quarante mille livres pour commencer cet établiſſement, avec pouvoir de choiſir tels Eccléſiaſtiques qu'il jugeroit à propos, & qui ſeroient ſous ſa direction pendant ſa vie. Cette Congrégation ne commença d'abord que par quatre

Prêtres ſuſquels ſe joignirent quatre autres peu de temps après; & le 24. d'Avril 1626. l'Archevêque de Paris approuva cette Congrégation naiſſante. Le Roi par ſes Lettres Patentes du mois de Mai 1627. en permit l'établiſſement. Le nombre de ces Miſſionnaires augmentant chaque jour, le Pape Urbain VIII. par une Bulle expreſſe du mois de Janvier de l'an 1632. érigea cette Compagnie en Congrégation ſous le titre de *la Miſſion*, & permit à l'Inſtituteur de faire des reglemens pour y maintenir le bon ordre.

Ce fut auſſi dans ce temps-là que les Prêtres de la Congrégation de la Miſſion entrerent dans le Prieuré de S. Lazare lez-Paris appartenant pour lors à des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin qui le leur cederent aux conditions portées par le Concordat fait entre eux. Dès que la Congrégation de la Miſſion eut pris poſſeſſion de la Maiſon de S. Lazare, M. *Vincent* y fixa le ſiege du Supérieur général, & en fit le chef-lieu d'une Congrégation dont la propagation a été ſi rapide, qu'elle a des établiſſemens en France, en Italie, en Pologne, en Savoye, en Piémont & en Lorraine. Le ſoin d'établir & de former une Congrégation ſemble demander un homme tout entier, mais la charité & le grand zele

de M. *Vincent*, faiſoient qu'il étoit tout à tous. De ſon temps il ne ſe fit preſque pas d'établiſſement de piété, où il n'entrât pour quelque choſe. Il aſſiſta Louis XIII. à la mort, & devint même enſuite homme d'Etat; car la Reine Regente l'admit au Conſeil Royal des affaires Eccléſiaſtiques dont il fut chargé pendant dix ans. Il mourut à S. Lazare le 27. de Septembre de l'an 1660. vers les quatre heures & demie du matin, âgé de 84. ans. Son corps fut enterré dans le chœur de l'Egliſe de S. Lazare. Le lendemain 28. le Prince de *Conti*, M. *Picolomini* Nonce du Pape, la Ducheſſe *d'Aiguillon*, pluſieurs Prélats & autres perſonnes de diſtinction aſſiſtérent à ſes obſéques. Il a été béatifié par un decret du Pape Benoît XIII. donné le 13. d'Août de l'an 1729. & enfin canoniſé par le Pape Clement XII. le 26. Juin de l'an 1737. Ce Pape a ordonné par la Bulle de Canoniſation que le 19. Juillet de chaque année on en fera la mémoire comme d'un Saint Confeſſeur non Pontife.

Les Prêtres de la Miſſion font, après deux ans de probation, ou de Seminaire quatre vœux ſimples, de *pauvreté*, d'*obéiſſance*, de *chaſteté* & de *ſtabilité*, dont ils ne peuvent être diſpenſés que par le Pape, du moins quant aux trois premiers; car pour le quatrieme, le Supé-

rieur Général le leur remet quand il lui plaît. CesPrêtres ſont ainſi engagés à la Congrégation, ſans qu'elle le ſoit à leur égard, pouvant les congédier quand elle le juge à propos.

MAISON DES FILLES DE LA CHARITÉ, *Servantes des Pauvres Malades.*

Cette maiſon eſt vis-à-vis celle de S. Lazare, & a été auſſi inſtituée par M. *Vincent de Paul.* Si ce n'eſt pas le plus brillant établiſſement de Filles qu'il y ait en France, on peut au moins aſſurer que c'eſt le plus utile. M. *Vincent de Paul*, conjointement avec Madame *Louiſe de Marillac*, veuve de M. *le Gras*, Secretaire des Commandemens de la Reine Marie de Medicis, inſtitua vers l'an 1633. La Compagnie des *Filles de la Charité*, *Servantes des Pauvres Malades*, par le moyen deſquelles il a fait, & fait encore tous les jours des biens infinies, tant pour le ſoulagement des malades, que pour l'aſſiſtance des Pauvres & l'éducation des jeunes filles, &c. Cette pieuſe veuve étoit né à Paris, de *Louis de Marillac* ſieur de Ferrieres, & de Marguerite *le Camus*, le 12. d'Août de l'an 1591. Elle fut mariée à l'âge de vingt-deux ans, au mois de Février de l'an 1613. à *Antoine le Gras*, natif de Montferrand en Auvergne. Celui-ci

étant mort la nuit du 21. de Décembre de l'année 1625. sa veuve fut mise par *Jean-Pierre Camus*, Evêque de Belley, sous la conduite de M. *Vincent de Paul*, qui l'employa au service des Pauvres dans les Confreries de Charité. Ce saint homme ayant résolu d'établir sous la conduite d'une Superieure, une Communauté de filles que l'on formeroit aux exercices de Charité, il ne trouva personne qui fût plus digne de cet employ que Madame *le Gras*. Ce fut donc à elle que M. *Vincent de Paul* confia le soin de former cette Compagnie, & de la conduire. Cette Dame demeuroit pour lors sur la Paroisse de S. Nicolas du Chardonnet, & commença à rassembler ces Filles dans sa maison le 29. Novembre 1633. Mais le nombre s'en étant considérablement augmenté, la maison se trouva trop petite, & l'on fut obligé de les transferer au village de la Chapelle, entre Paris & S. Denis, où Me *le Gras* se transporta avec sa Communauté, au mois de Mai de l'an 1636. Elles étoient là fort au large, mais elles étoient trop éloignées des secours spirituels qu'elles reçoivent de la maison de S. Lazare; c'est pourquoi en 1642. elles revinrent sur leurs pas, & s'établirent au fauxbourg S. Lazare dans la Maison où elles sont présentement. M. *Vincent de Paul* leur donna des Re-

malades, de l'Hôpital de S. Lazare, de tenir la Foire de S. Laurent juſqu'à la nuit. Dans la ſuite la durée de cette Foire fut de huit jours, puis de quinze juſqu'en 1616. enfin après quelques interruptions & changemens arrivés juſqu'en 1662. elle a été rétablie, & la maiſon de S. Lazare lui a donné un emplacement de cinq arpens entourés de murs, a fait bâtir des loges, & planter des arbres dans les rues qui ſont pavées, ce qui la rend à préſent très-agréable. L'ouverture de cette Foire eſt ordinairement annoncée ſur la fin du mois de Juin par une Ordonnance de Police que l'on affiche dans les places publiques, puis l'ouverture s'en fait le 28. de ce même mois, veille de S. Pierre, par le Lieutenant Général de Police, qui va tenir ce jour-là une Audience de grande Police dans la maiſon de S. Lazare. Cette Foire ne finit qu'avec le mois de Septembre, ainſi elle dure trois mois entiers.

X. *Le Quartier de S. Martin.*

LE Quartier de S. MARTIN eſt borné à l'Orient, par les rues Bar-du-Bec, de Sainte-Avoye, & du Temple excluſivement; au Septentrion, par les extrémités des fauxbourgs incluſivement, à l'Occident, par la rue S. Mar-

debert qui deſſervoit cet Oratoire, pria

tin & par la grande rue du fauxbourg inclusivement ; & au Midi, par la rue de la Verrerie inclusivement, depuis le coin de la rue S. Martin, jusqu'au coin de la rue Bar-du-Bec.

Saint Mederic, que selon l'usage on nomme aujourd'hui *S. Merri*, est une Eglise Collégiale & Paroissiale, qui n'étoit anciennement qu'une petite Chapelle sous l'invocation de saint Pierre. Saint Merri étoit d'une famille noble d'Autun, & dès l'âge de treize ans fut offert par ses parens au Monastere de S. Martin que la Reine Brunehaud y avoit fondé, & duquel on dit qu'il devint Abbé dans la suite. *Usuard*, dans son Martyrologe, ne lui donne cependant que la qualité de Prêtre. *Frodulphe*, Filleul & un des Disciples de S. Merri, lui ayant persuadé de faire un voyage de dévotion à Paris, au tombeau de S. Denis & à celui de S. Germain dont le nom & la sainteté étoient si connus à Autun, ils y vinrent, & se logerent dans un fauxbourg au nord de la Ville auprès d'un Oratoire ou Chapelle qui étoit sous l'invocation de S. Pierre. S. Merri y vécut deux ans & neuf mois, & y mourut saintement le 29 d'Août de l'an 700. Son corps fut inhumé dans cette Chapelle, mais l'an 884. un Prêtre nommé *Theodebert* qui desservoit cet Oratoire, prit

Gozlin, son Evêque, de vouloit bien permettre qu'on levât de terre le corps de S. Mederic, pour le mettre en un lieu plus honorable. Cette translation se fit avec grande solemnité à pareil jour qu'on fait la fête de ce saint, & Gozlin n'ayant pû se trouver à cette cérémonie, à cause des grandes affaires qui lui survinrent, il envoya ses Archidiacres à sa place.

Vers l'an 1010. Renaud de Vendosme, Evêque de Paris, donna cette Chapelle au Chapitre de sa Cathédrale, qui y envoya sept Ecclésiastiques pour y faire le Service Divin, & pour y vivre *secundùm Canones*; & c'est là l'origine du Chapitre de S. Merri. En 1200. on bâtit une Eglise en la place de cette Chapelle, & on l'érigea en Paroisse. Dès lors le nom de S. Mederic ou Merri prit le dessus, & on ne donna plus celui de S. Pierre à cette Eglise. Les Chanoines y firent d'abord alternativement les fonctions Curiales, mais en 1219. un Paroissien étant mort sans Sacremens, parce que le Chanoine qui étoit de semaine étoit absent, les Chanoines d'un commun accord donnerent l'administration ou Cure de la Paroisse, au plus ancien d'entre eux, se reservant seulement les droits de Curés primitifs & une somme que le Curé s'obligea de leur payer, ce qui fut confirmé par le Chapitre de l'Eglise de

Paris. Le nombre des Paroiſſiens s'étant prodigieuſement multiplié après un certain temps, le Curé repréſenta qu'il ne pouvoit pas ſuffire aux fonctions Curiales, & demanda un Coadjuteur, ce qui lui fut accordé en 1300. Il y eut donc alors deux Curés ou Chefciers, qui ont fait alternativement les fonctions Curiales pendant pluſieurs ſiecles, & ont ſubſiſté juſqu'en 1683. que par un Traité paſſé le 12. d'Avril entre *Adrien Rollin*, premier Chefcier, Chanoine & Curé de S. Merri, & *Nicolas Blampignon*, ſecond Chefcier, Chanoine & Curé de de la même Egliſe, les deux Cures furent réunies en la perſonne de ce dernier, à la charge de payer au ſieur Rollin une penſion de trois mille ſix cens livres. Cette Tranſaction fut confirmée par des Lettres Patentes données au mois d'Avril 1685. qui furent regiſtrées au Parlement le 25. Mai de la même année.

Au mois de Janvier de l'an 1273. Philippe III. dit le Hardi, fit un accord avec le Chapitre de S. Merri, qui prétendoit avoir la Juſtice ſur toute la terre de ſon Egliſe, ce qui lui étoit conteſté par les Gens du Roi. Par cet accord, Philippe le Hardi ſe réſerva la Haute Juſtice, & donna au Chapitre en échange quelques rentes & quelques privileges.

La même raiſon qui en 1300. avoit

donné lieu à l'établiſſement de deux Curés, fut cauſe que ſous François I. on fut obligé de faire bâtir ici une Egliſe aſſez grande pour contenir les Paroiſſiens. On en jetta donc les fondemens; & elle fut continuée juſqu'en 1612. qu'elle fut entierement achevée.

Lorſqu'on démolit l'Autel de l'ancienne Egliſe, on trouva dans un tombeau de pierre le corps de ſon Fondateur ayant des botines de cuir doré aux jambes, mais ce corps tomba en pouſſiere dès qu'il eut été expoſé à l'air. On y trouva auſſi un écrit où étoit le nom de ce Fondateur, mais on n'en a jamais pû lire la date. On mit ces cendres au milieu du chœur de l'Egliſe d'aujourd'hui, avec cette inſcription telle qu'elle fut trouvée dans ce tombeau.

HIC JACET

Vir bonæ memoriæ
ODO FALCONARIUS,
Fundator hujus Eccleſiæ.

La plus grande partie du corps de ſaint Merri repoſe ici dans une châſſe d'argent expoſée au-deſſus du Maître-Autel. L'exterieur de cette châſſe eſt orné de pluſieurs figures auſſi d'argent & relevées en boſſe. Celles de la Vierge & de S. Mederic ſont aux deux bouts, & tout le long des deux côtés ſont celles des

douze Apôtres. On ne porte cette châsse que lorsque l'on fait quelque Procession générale pour les nécessités publiques, & ce sont pour lors les Corroyeurs qui la portent par un droit qu'ils ont de temps immemorial. Au-dessus de la châsse de S. Merri, il y en a deux autres aussi d'argent : dans l'une est le corps de *S. Leger*, & dans l'autre celui de *saint Frodulphe*, que le peuple appelle *saint Frou*, disciple & compagnon de saint Merri.

Dans une Chapelle qui est à droite en entrant dans cette Eglise, on voit un tableau qui est unique dans son espece : c'est un morceau de Mosaïque, qui sur un fond doré, représente *la sainte Vierge* & *l'Enfant Jesus*, accompagnés de *plusieurs Anges*. Au bas de ce tableau sont ces deux Inscriptions, qui font connoître les noms de celui qui l'a fait, & de celui qui l'a donné à cette Eglise.

OPUS MAGISTRI DAVIDIS
FLORENTINI,
ANNO M. CCCC. LXXXXVI.

Dominus JOANNES DE GANAY,
Presidens Parisiensis Primus
adduxit de Italia Parisium hoc opus
Musaiacum.

Ce *Jean de Ganay* avoit accompagné

le Roi Charles VIII. à la conquête du Royaume de Naples, & rapporta ce tableau de ſon voyage. Il en orna cette Chapelle qu'il avoit fondée, & dans laquelle il fut inhumé. Il n'étoit qu'Avocat au Parlement en 1478. & Conſeiller en la Cour des Généraux des Aydes le 30. Octobre 1481. Il fut reçu quatrieme Préſident au Parlement le 27. Juin 1490. puis Premier Préſident en 1505. La Charge de Chancelier de France étant vacante par la mort de *Guy de Rochefort*, il en fut pourvû par Lettres données à Blois le 31. Janvier 1507. Il mourut à Blois avant le mois de Juin de l'an 1512. d'où ſon corps fut apporté à Paris, & inhumé dans cette Chapelle le 4. Juin de ladite année.

Voici les noms & les Epitaphes de quelques autres perſonnes illuſtres qui ont été inhumées dans cette Egliſe.

Simon Marion étoit natif de Nevers, & fit de grands progrès dans la Juriſprudence, dans les Langues ſçavantes & dans les belles Lettres. Il étoit naturellement éloquent, avoit une imagination féconde & brillante, & une mémoire ſi fidele, qu'il n'oublia jamais rien de ce qu'il avoit appris. Il ſignala ſes talens dans le Parlement de Paris où il fut Avocat en 1548. Conſeiller en 1596. Préſident de la ſeconde Chambre des Enquê-

tes, & enfin Avocat Général. Le Cardinal du Perron qui n'étoit pas prodigue de louanges, dit *que c'étoit un grand Orateur, & avoit cette partie, qu'en discourant il persuadoit fort, & n'emouvoit pas moins, mettant par écrit..... C'est le premier du Palais qui ait bien écrit..... & que depuis Ciceron il n'y a pas eu un Avocat tel que lui.* Ce sçavant Magistrat mourut dans sa maison à Paris, au mois d'Octobre 1605. âgé de soixante-quatre ans & trois mois. Son corps fut inhumé dans cette Eglise sa Paroisse. Le Cardinal du Perron qui étoit pour lors à Rome, lui fit cette Epitaphe :

Sous ce tombeau paré de mainte sorte
D'honneurs muets, gist l'éloquence morte ;
Car MARION *du Sénat l'ornement,*
Et du Barreau l'oracle suprême,
N'est pas le nom d'un homme seulement ;
Mais c'est le nom de l'éloquence même.

Marion laissa plusieurs enfans, entr'autres *Catherine Marion*, femme d'Antoine Arnaud, Conseiller d'Etat & Avocat Général de la Reine Catherine de Medicis. Quant à sa postériré masculine, elle a subsisté jusqu'à nos jours, & ne s'est pas moins distinguée par les armes, que son chef s'étoit distingué par l'éloquence & par le sçavoir ; elle a fini en la personne de *Jean-Baptiste Marion*, Comte *de*

Duy, Brigadier des Armées du Roi, Lieutenant de la premiere Compagnie des Gardes du Corps du Roi, mort à Paris le 19. d'Octobre de l'an 1729. âgé de cinquante-huit ans, ou environ.

Au premier pilier qui eſt à main gauche du Crucifix, il y a une table de marbre blanc, dans un châſſis de marbre noir, ſur laquelle on lit :

HIERONYMO TARTERON

Regi à Conſiliis,
Et in curia rationum Regiarum Magiſtro :
qui in tractandis negotiis
ſolers æquè ac integer :
ſumma humanitate omnibus gratus ;
de amicis omni officiorum genere
optime meritus ;
eodem ſemper vitæ tenore,
præter cæteras virtutes eximias,
modeſtiam ſtudioſiſſimè coluit.
Obiit anno 1669. prid. Cal. Apriles.
Mortuo quietem precare.

Ce Jerôme Tarteron étoit pere du feu *P. Tarteron* Jeſuite, à qui le Public eſt redevable des traductions d'*Horace*, de *Juvenal* & de *Perſe*.

Jean Chapelain de l'Académie Françoiſe, nâquit à Paris le 4. Décembre de l'an 1595. de *Sebaſtien Chapelain*, Notaire au Châtelet, & de Jeanne Corbiere. Ç'a été le bel eſprit de ſon temps, le

plus loué, le mieux renté, & le plus critiqué. On trouve dans un grand nombre d'écrits ce qu'on a penſé pour & contre lui. Je me contenterai de rapporter l'Epitaphe qu'on lit à S. Merri, au pilier qui eſt derriere l'œuvre : elle eſt un peu ridicule par l'excès des louanges dont *Chapelain* eſt accablé.

D. O. M. S.

ET MEMORIÆ SEMPITERNÆ,

D. Clar. JOANNIS CHAPELAIN
Regi à Conſiliis ;
qui præter exquiſitam rei Poëticæ
cognitionem,
ſcriptis immortalibus abundè Publico
teſtatum,
tot tentaſque dotes animo
complectebatur,
ut univerſum virtutis, bonarumque
artium nomen
quam latè diffunditur,
hic collegiſſe ſemet,
ac fixiſſe ſedem videri poſſet.
Prudentiæ ſingularis, comitatis,
candoris, integritatis,
ſtudii in demerendis non minus exteris,
quam popularibus ſuis,
præſertim ab diſciplina liberaliori.
inſtructis quibuſcumque,
ut nunquam non parati ;

ſed ſic prorſus indefeſſi,
rariſſimo & amabili planè exemplo.
Is Principum tempeſtatis ſuæ virorum,
ac in hiſce maximorum Regum
LUDOVICI utriuſque, Patris & Filii;
ARMANDI *adhæc* RICHELII,
tùm JULII MAZARINI,
principuè verò Longavillæi Ducis,
munificum favorem ſolidè conſecutus
cùm eſſet,
hac omni prærogativa tamen adeo ſibi
moderatè utendum eſt arbitratus,
ut intra privati laris auguſtias adfluentis
ultro fortunæ,
atque ad majora identidem invitantis
auram modeſtus coerceret.
Hæredes animum uti par erat profeſſi
gratum, benemerenti poſuerunt.
Vixit an. 78. *menſ.* 2. *dies* 18.
Obiit Lutetiæ natali in ſolo an. 1674.
die 22. *Februarii.*

Dans une Chapelle qui eſt auprès de la Sacriſtie, eſt un monument qui a beaucoup plus d'apparence que de beauté : c'eſt le tombeau de feu M. *de Pomponne*, mort Miniſtre d'Etat. Outre que la Chapelle eſt trop petite pour la quantité de figures & d'ornemens qui l'accompagnent, ce monument, tant pour la compoſition, que pour l'exécution, n'a rien que de médiocre. Il eſt de *Barthelemi*

Raſtrelli, Sculpteur Italien, qui apparemment a fait ce morceau pour déſabuſer ceux qui croyent que la ſculpture eſt aujourd'hui auſſi floriſſante en Italie qu'elle l'a été autrefois.

Quant a celui dont ce tombeau renferme la cendre, c'étoit un Miniſtre d'un grand mérite, que l'eſprit, la ſageſſe & la vertu éleverent aux grands emplois, & le conſolerent lorſqu'il en fut privé. Il étoit fils du fameux M. *Arnaud d'Andilly*, & dès l'âge de 23. ans fut employé en des négociations très-importantes. Il alla en Suede en 1665. en qualité d'Ambaſſadeur Extraodinaire, & y demeura trois ans. Il fut envoyé enſuite en Hollande avec la même qualité. Il fut encore renvoyé en Suede en 1671. mais le Roi l'en fit revenir la même année pour lui donner l'emploi de Miniſtre * & de Se-

* Lorſque M. de Pomponne fut élevé au miniſtere, un homme d'eſprit fit ſon éloge d'une maniere très-ingénieuſe dans les vers ſuivans.

Elevé dans la vertu
Et malheureux avec elle,
Je diſois à quoi ſers-tu,
Pauvre & ſterile vertu ?
Ta droiture & tout ton zele
Tout compté, tout rabbatu
Ne valent pas un fétu.
Mais voyant que l'on couronne
Aujourd'hui le grand Pompone,
Auſſitôt je me ſuis tu,
A quelque choſe elle eſt bonne.

cretaire d'Etat pour les affaires étrangeres, qui étoit vacant par la mort de M. *de Lionne*. Il servit l'Etat & le Roi dans ce poste jusqu'en 1679. qu'il remit au Roi le brevet de sa charge. En 1691. le Roi croyant avoir besoin de ses conseils, le rappella pour servir en qualité de Ministre d'Etat : ce fut dans cette dignité qu'il finit sa carriere, le 27. Septembre 1699. Voici son Epitaphe :

D. O. M.

HIC JACET

SIMON ARNAUD DE POMPONNE,

Eques, Marchio DE POMPONNE,
Dominus, Baro de Ferrieres,
Chambrois, Auguinville, *&c.*
Antiquâ inter Arvernos
& nobili prosapiâ.
Neapolim & Mantuam annum vix
dum agens
XXII. *Reipubl. causa missus.*
Unâ apud Batavos, duplici apud Suecos
legatione functus.
Inde à LUDOVICO MAGNO
ultro adscitus
ipsi ut esset à sanctioribus consiliis &
mandatis secretis, & ad exteras
gentes epistolis.
Regni Administer, cursûs publici
Præfectus.

Clarus

Clarus fide, Religionis ſtudioſus,
Res fecundas æquo animo,
adverſas fortiter tulit.
Vixit annos LXXX. *menſes.* X. *dies* XXVI.
Obiit apud fontem Bellaquæum Regi,
univerſi Regni ordinibus,
& exteris æque carus;
die XXVII. *Septembris anno* M. DC. XCIX.

CATHARINA LAVOCAT,
uxor amantiſſima Monumentum hoc,
quo & ipſa inferri voluit,
conjugi carissimo mœrens poſuit.
Obiit illa, die XXXI. *Decembris*
anno Domini M. DCC. XI.
Vixit annos LXXVI.

A côté du chœur, à main droite en entrant, eſt une Chapelle bien décorée, où il y a un monument de marbre, qui eſt de bon goût, & de l'ouvrage de *le Pautre*, Sculpteur. L'Inſcription qu'on y lit, eſt ainſi conçue :

D. O. M.

Excelſus vir & potens
JOANNES AUBERI
Claudii filius & hæres,
Marchio de Vaſtan, *Regi à Conſiliis,*
Caſtellanus Dominus
de Vilneuve ſous Barillon ;
du Puy S. Laurian,

de Loges, de Fleurigni, de Trye,
Baro de Cervieres
in Provincia Aurelianenſi,
Bleſenſis, Dunenſis, Ambaſienſis,
Vindocinenſis agri
pro Rege Legatus.
Obiit 29. Auguſti. anno D. 1711.
ætatis ſuæ 50.

Clarus ingenio,
ſua in Deum Religione,
fide in conjugem,
in liberos caritate,
in pauperes munificentiâ ſpectatiſſimus.
Hoc ipſi Monumentum
MAGDALENA LUDOVICA DE BAILLEUL
mœrens uxor ſuaviſſima
per duos & viginti annos ſocietatis
deſiderio perenne,
amoris ſui pignus erexit.
In Sacello tribus ab hinc ſæculis
DOMINIS AUBERI *oppignorato:*
quod ipſa novo ſuis ſumptibus
cultu decoratum
propriam in ſepulturam elegit:
ut qui cum vixiſſet conjunctiſſimè,
neque ab eodem mortua develleretur.
Obiit ipſa, &c.

La famille d'*Auberi*, ou d'*Aubri*, eſt ancienne à Paris, & illuſtrée depuis longtemps dans la Robe, & dans l'Or-

dre de Malte. Il y a trois cens ans qu'elle a acquis la Chapelle qui fait le ſujet de cet article ; & il y en a environ deux cent qu'il y avoit un Auberi Lieutenant Civil au Châtelet de Paris, & grand Négociateur.

Auberi porte pour armes, *d'or à cinq faſces de gueules.*

La Cure de S. Merri, de même que les Canonicats, ſont à la collation de l'Archevêque de Paris.

DESCRIPTION DU NOUVEAU CHŒUR DE SAINT MERRI.

On n'avoit point encore porté dans les ſiecles précédens, la décoration interieure des Egliſes au point de magnificence où on les voit aujourd'hui ; mais cette décoration ſi recherchée & ſi riche, fait regretter aux vrais fideles la majeſtueuſe ſimplicité des anciennes ſi convenables à des temples. Il eſt peu d'abus auſſi oppoſés à la religion de Jeſus-Chriſt, que celui du luxe dans le lieu ſaint. *S. Eſtienne* Abbé de Cluny, fut le premier dans le onzieme ſiecle qui travailla à le réformer, en ſubſtituant aux habits ſacerdotaux chargés de perles & de broderie, & aux vaſes d'or & d'argent enrichis de pierres précieuſes des ornemens propres, mais ſans richeſſes. Il ne garda de vaſes dorés que les

Calices, les Ciboires, & les Soleils : toutes les richeſſes immenſes de ſon Egliſe, données par les Rois & les Princes, furent vendues & employées à faire ſubſiſter les Chrétiens indigens. Les Moines de ſon Abbaye oppoſés à une ſi ſage réforme, penſerent exciter une revolte par leurs cris contre ce ſaint Abbé. Mais *S. Bernard* en prit la défenſe, & voici ce qu'il leur écrivit. *Si les Poëtes payens de l'antiquité ſe ſont moqués de la richeſſe des ſtatues de leurs fauſſes divinités, en diſant que ce n'étoit ni l'or, ni l'argent qui faiſoient les Dieux, mais ſeulement ceux qui les prioient, à plus forte raiſon nos temples conſacrés par la majeſté du vrai Dieu, qui n'y fait ſa demeure que pour y recevoir nos adorations, & y exaucer nos humbles prieres, doivent-ils être denués de tous ces ornemens de ſi grand prix, & étrangers à la piété & à l'humilité. Quel avantage la Religion retire-t-elle de la magnificence de nos temples, ſinon d'exciter la curioſité des voyageurs, & la diſtraction des fideles dans leurs prieres; ſur-tout celle du peuple attaché ſervilement à tous ce qui frappe les ſens. Toutes ces riches ſculptures ſont-elles faites dans l'intention d'inſpirer aux Chrétiens un eſprit de componction & de pénitence? O vanité? O folie*, s'écrie toujours le même Pere!

Jamais nos Egliſes ne furent ſi ornées, & jamais on n'y vit moins de piété, & moins de ſolides inſtructions : jamais on ne fut jamais moins libéral envers les pauvres. Les curieux y trouvent de quoi ſe ſatisfaire, & les miſérables meurent de faim, & gémiſſent de voir leur patrimoine attaché aux murs, ou renfermé dans des armoires où la vanité arrange ces richeſſes pour l'admiration frivole des étrangers.

Nous avons les mêmes raiſons de nous recrier aujourd'hui à ce ſujet que du temps de *S. Bernard*. Combien de bonnes familles tombées dans l'indigence, auroit-on ſoutenues ou relevées ! de combien de néceſſiteux eut on appaiſé les cris, de tout l'or qui couvre cet amas de rayons & de cherubins au Maître-Autel de S. Merri ! Combien plus encore avec celui qui eſt jetté avec tant de profuſion ſur ces rayons matériel & énormes au-deſſus de l'Autel de la Vierge à S. Roch ? Combien de la figure d'argent maſſif à S. Sulpice ? n'en peut-on pas dire autant des dorures & du marbre mis en pure perte au pitoyable baldaquin des PP. de l'Oratoire, & de la riche gloire qui le couronne, & dont l'inutile depenſe n'a ſervi qu'à défigurer la belle architecture de cette Egliſe, bien loin de l'orner ? Mais venons à notre ſujet, & parlons du nouveau chœur de ſaint Merri.

la nef. Leur architecture qui eſt d'aſſés bon goût eſt compoſée de quatre colonnes iſolées, & d'un ſtuc qui imite le Porfor. L'une de ces quatre colonnes forme l'encoignure du chœur & de la nef; leur entablement eſt terminé par un fronton, le tout de couleur de bronze. Les tableaux de ces Chapelles, & celle de deux autres qui ſont ſur la même ligne de la croiſée, ſont de *Carle Vanloe*, l'un repreſente *S. Charles Borromée* à genoux devant le S. Sacrement, figure imitée du S. Charles de *le Brun* dans ſa Chapelle de S. Nicolas du Chardonnet : dans l'autre tableau eſt une Vierge avec Jeſus enfant. Ces deux tableaux ſont très-bien coloriés, mais la tête de la Vierge n'a point la dignité convenable à ſon caractere divin, qui a été ſi bien rendu par le *Guide*, *Mignard*, *le Brun*, & pluſieurs autres. On a oublié de dire que le pavé du chœur qui eſt en compartiment de dez ſans fond, & celui du ſanctuaire ſont en marbre & très-bien éxécutés.

Les embelliſſemens de ce chœur, ont couté à la fabrique plus de 50 mille écus, ce qui l'a endettée au point de ne pouvoir s'aquiter d'un grand nombre d'années.

Un autre dépenſe qui eſt encore plus choquante, c'eſt celle d'un ſoleil d'argent de la hauteur ſinguliere de cinq

pieds, & du poids de 290 marcs, ce qui monte à près de 15 mille livres avec la façon. Deux hommes le ſupportent avec peine; il a été deſſiné & exécuté par le ſieur *Roettiers*. Sa compoſition eſt non-ſeulement ſans génie, mais encore oppoſée au bon ſens. Le haut eſt formé par des rayons de gloire qui deſcendent plus bas que le milieu de cette maſſe énorme avec des têtes d'anges & des grapes de raiſins. Le bas eſt compoſé de rochers dont on ne ſauroit deviner l'intention; ils n'ont aucune liaiſon avec la partie ſupérieure, qui par là ſe trouve en l'air, n'y ayant point de tige dans le milieu du corps, elle n'eſt ſoutenue que par des montans de fer cachés derriere les rayons; ce qui eſt ſans raiſonnement comme ſans exemple. On auroit ſagement fait de profiter de l'occaſion qui s'eſt préſentée en 1759. pour envoyer cette lourde maſſe à la monnoie.

Paſſons à préſent à la Chapelle de la Communion qui a été conſtruite en 1754 ſur les deſſeins du ſieur *Richard* Architecte. Le premier défaut qui choque la vûe, c'eſt d'avoir placé dans le plan d'un quarré très-long, l'autel dans le milieu d'un des côtés qui auroit dû être naturellement dans l'une des deux extrémités. Son tableau, qui a de la beauté, eſt du ſieur *Reſtout*; il repréſente J. C. conſa-

crant le pain en préſence des pelerins d'Emmaüs. L'autel eſt en tombeau de marbre. Deux anges en guaine & dorés, portent deux grandes girandoles à trois branches. Le bandeau du tableau de l'Autel qui eſt ceintré & qui ſert de bordure, eſt en ſtuc de verd de Campan. Cette Chapelle eſt décorée d'un grand nombre d'arcades, dont il y en a deux qui traverſent le platfond en arcs doubleaux ornés de ſculpture & de ſtuc. Le platfond eſt ouvert en trois endroits vitrés qui éclairent cette Chapelle. Les murs ſont décorés de pilaſtres d'ordre corinthien avec des reſſauts d'entablement qui portent les bandeaux des arcades, & qui ſont placés dans les angles & dans les milieux pour ſoutenir la retombée des deux arcs doubleaux. Les deux murs du fond ſont ornés chacun d'une porte quarrée, ſurmontée de bas reliefs de la main du feu ſieur *Slodz*, qui a donné tous les deſſeins du nouveau chœur, & qui a préſidé à l'exécution. On peut dire avec vérité que quoiqu'il y ait de la nouveauté dans la compoſition de cette Chapelle, l'effet de l'enſemble n'eſt ni heureux, ni ſatisfaiſant pour les connoiſſeurs.

Derriere l'Egliſe de S. Merri, eſt l'*Hôtel des Conſuls*, ou *la Maiſon Conſulaire*. On voit ſur la porte une ſtatue

de *Louis le Grand*, de *Simon Guilain*, qui n'eſt pas trop bonne : c'eſt dans cet Hôtel que les *Juges* & *Conſuls* de Paris tiennent leur Siege, & y donnent audience trois jours de la ſemaine, matin & ſoir, le lundi, le mercredi & le vendredi. Il y a dans cette juriſdiction un Juge & quatre Conſuls.

La premiere Juriſdiction des Conſuls qui ait été établie en France, eſt celle de Toulouſe, qui le fut par Edit du mois de Juillet 1549. ſous le Regne de Henri II. Celle de Paris ne fut créée qu'au mois de Novembre 1563. par Edit de Charles IX. Le premier Juge doit avoir quarante ans au moins, & les Conſuls vingt-ſept, à peine de nullité de leurs élections. J'ai parlé aſſez emplement de la Juriſdiction des Juge & Conſuls dans le premier tome de la Deſcription de la France.

Il y a dans ce quartier quelques rues qui ont des noms ſinguliers.

La rue de *la Pierre-au-lard* ſe nommoit en 1273. ſelon Sauval, *vicus Petri Diliart* : en 1300. la rue *Pierre-Alart* : en 1386. la rue *Pierre-aulard*, qui eſt le nom qu'elle porte aujourd'hui, & qui apparemment corrompu de *Pierre Liard*, qui peut-être étoit un Bourgeois qui y demeuroit. elle aboutit d'un côté à la rue neuve S. Merri, & de l'autre à celle du Poirier.

La rue *Simon le Franc* a pris ſon nom d'un Bourgeois, nommé *Simon Franque*, mort avant l'an 1211. Elle aboutit d'un côté à la rue ſainte Avoye, & de l'autre à la rue Maubué.

La rue *des Meneſtriers* a pris ſon nom des Joueurs d'inſtrumens qui y demeuroient, & qui avoient leur Chapelle tout auprès, & de laquelle voici l'hiſtoire.

S. JULIEN DES MENESTRIERS.

Deux Joueurs d'inſtrumens qui étoient unis par une étroite amitié, dont l'un nommé *Jacques Grare*, dit *Lappe*, étoit de Piſtoye, & l'autre nommé *Huët*, étoit Lorrain, firent bâtir en 1331. dans la rue S. Martin un Hôpital pour les pauvres de leur profeſſion, & une Chapelle ſous l'invocation de *S. Julien*; & depuis ce temps-là on a toujours appellé cette Chapelle *S. Julien des Meneſtriers*, car c'eſt ainſi que pour lors, & long-temps après, on appelloit les Joueurs d'inſtrumens, les danſeurs, &c. *Miniſterales*, *Miniſtrelli*, d'où on fit le nom de *Meneſtrels*, & enfin celui de *Meneſtriers*.

Au commencent de l'an 1344. les fondateurs obtinrent du Pape Clement VI. Une bulle qui leur permit de doter cette Chapelle de *vingt livres de rente* pour y entretenir un Chapelain qui y célébreroit perpetuellement l'Office Di-

vin, & qui ſeroit nommé, préſenté & choiſi par deux des Meneſtriers qui ſeroient nommés à la Jurande toutes les fois que la vacance arriveroit. A cet effet les Joueurs d'inſtrumens acheterent vingt livres de rente à prendre ſur le domaine de Corbeil, laquelle ils firent amortir. Ils obtinrent auſſi des Lettres Patentes pour faire faire l'érection de ladite Chapelle, laquelle érection fut faite le 10. de Juillet de la même année 1344. par *Foulques de Chanac*, Evêque de Paris. Depuis ce temps-là, les Joueurs d'inſtrumens, à meſure qu'ils ſont parvenus à la Jurande, & que la vacance de la Chapelle eſt arrivée, y ont toujours nommé juſqu'en 1644.

Avant que de rapporter ce qui arriva pour lors, j'objerverai que vers l'an 1630. les Prêtres Réguliers Conventuels, connus ſous le titre de *Peres de la Doctrine Chrétienne*, s'introduiſirent par le moyen d'un de leurs Peres qui avoit de l'accès auprès de la Reine Anne d'Autriche, dans la maiſon où ils ſont actuellement, & qui étoit celle du Chapelain : ce Religieux fit entendre à la Reine que cet Hôpital étoit devenu un lieu de débauche, & une retraite de voleurs. Quelque temps après, les Peres de la Doctrine Chrétienne s'arrangerent avec les Meneſtriers, en leur faiſant en-

tendre qu'il ſeroient toujours les maîtres du Bénéfice, & qu'il devoit leur être indiférent d'y nommer un Prêtre ſéculier, ou un dès leurs, ce qu'ils obtinrent par un Arrêt du Conſeil le 24. Décembre de l'an 1644. Cet Arrêt fut détruit par un autre du 13. Juillet 1658. D'ailleurs le premier n'avoit point eu d'exécution pendant l'eſpace de temps qu'il y eut entre leſdits deux Arrêts; car le ſieur *Favier* Chapelain, pourvû ſur la nomination des Joueurs d'inſtrumens, a vécu longtemps après. Cependant les Doctrinaires qui ne perdoient point leur objet de vûe, intenterent un nouveau procès aux Joueurs d'inſtrumens; mais la veille qu'il devoit être jugé, ils propoſerent un accommodement, tranſigerent avec le ſieur *Favier* & avec la Communauté des Joueurs d'inſtumens. Cette tranſaction fut paſſée le 6. d'Avril de l'an 1664. & eſt conforme à l'Arrêt de l'an 1658. Le ſieur *Favier* étant mort, les Joueurs d'inſtrumens nommerent à ſa place le ſieur *Bezé*, qui avoit deux freres dans la Congrégation de la Doctrine Chrétienne, & qui par ſa trop grande facilité, ſervit beaucoup dans la ſuite aux deſſeins des Doctrinaires.

Le Roi ayant créé des charges de Jurés en titre d'office dans chaque Corps, celles des Maîtres à danſer & Joueurs

d'inſtrumens furent achetées par les nommés *du Cheſne* & *Aubert*, gens mal famés, & par deux autres. Les Doctrinaires crurent alors que le moment étoit venu d'exécuter le deſſein qu'ils avoient conçu depuis longtemps. Ils convinrent avec ces quatre Jurés de leur donner mille écus, à condition qu'ils conſentiroient à l'union du Bénéfice du Chapelain, à la menſe des Doctrinaires. Le ſuccès leur fut d'abord favorable; car ayant demandé à l'Archevêque de Paris, tant en leur nom, qu'en celui des quatre Jurés, l'homologation de l'acte d'abandonnement, conſenti par les Jurés & par le ſieur Bezé Chapelain, l'Archevêque ayant fait informer *de commodo & incommodo*, donna un decret d'union, ſur lequel furent obtenues des Lettres Patentes, qui furent homologuées au Parlement ſur la fin de l'année 1697.

Le Roi ayant dans la ſuite réuni les charges de Jurés aux Corps des Communautés, la Communauté des Maîtres à danſer & Joueurs d'inſtrumens de la ville & fauxbourgs de Paris, après avoir élû des Jurés à la pluralité des voix, s'aſſembla extraordinairement, & par un acte ſigné de deux cens quatre-vingt Maîtres, réſolut de ſe faire reſtituer, & obtint le 10. Décembre 1710. des Lettres

de reſciſion contre tout ce qui avoit été fait en faveur des Doctrinaires par les Jurés en charge.

Après huit ans de procès, le ſieur Bezé étant mort en 1715. pendant le cours de l'inſtance, les Joueurs d'inſtrumens uſans toujours de leur droit, nommerent à la deſſerte de leur Chapelle le ſieur *Charles-Hugues Galand*, Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris, & ancien Curé de Magni. Ce procès qui duroit depuis ſi longtemps, fut enfin jugé au rapport de M. l'*Abbé Pucelle*; & la Cour de Parlement par ſon Arrêt du 7. Mars 1718. ayant égard à l'intervention dudit *Galand*, & aux Lettres de reſciſion deſdits Maîtres à danſer & Joueurs d'inſtrumens de la ville & fauxbourgs de Paris, & icelles entérinant, remit les Parties en l'état qu'elles étoient avant les actes des 18. & 25. Mars 1695. & en conſéquence reçut leſdits Maîtres à danſer & Joueurs d'inſtrumens oppoſans à l'exécution des Arrêts des 21. Juin & 29. d'Août 1692. & à l'enregiſtrement des Lettres Patentes obtenues par leſdits Religieux de la Doctrine Chrétienne de S. Julien des Meneſtriers, au mois de Mai 1698. débouta leſdits Religieux de leur demande en entérinement deſdites Lettres; ce faiſant, maintint & garda ledit *Galand*, nommé & repréſenté à la

Chapelle de S. Julien par les Jurés & Communauté desdits Maîtres à danser & Joueurs d'instrumens, en la possession & jouissance de ladite Chapelle, &c.

Un Réglement que le Roi fit pour être observé par les Agens de Change, & qui étoit annexé à l'Arrêt du Conseil du 30. Août 1720. donna encore lieu à un nouveau procès; car il est dit dans l'article premier, *qu'ils feront célébrer le premier jour ouvrable de chaque année, à huit heures, une Messe solemnelle du S. Esprit en l'Eglise des Peres de la Doctrine, rue S. Martin, & que lorsque quelqu'un d'eux viendra à décéder, ils feront célébrer une Messe de* Requiem *en la même Eglise au jour & heure marqués par le Syndic, qui en fera avertir les Agens de Change.*

Cet article parut intéresser la Communauté des Maîtres à danser & Joueurs d'instrumens de la ville & fauxbourgs de Paris, & leur Chapelain; c'est pourquoi les Jurés en charge de ladite Communauté, & *Charles-Hugues Galand* Chapelain de la Chapelle de saint Julien des Menestriers, présenterent Requête au Roi en son Conseil, tendante à ce qu'il fût fait défenses à la Communauté des Agens de Change de faire dire, ni célébrer aucunes Messes, ni Prieres dans ladite Eglise de S. Julien, que du con-

de S. Julien, de faire bâtir ſur cette rue une chambre qui la couvre encore aujourd'hui, & qui va du premier étage de cette maiſon, au Jubé de l'Egliſe de ſaint Julien.

La rue *Grenier S. Lazare* a probablement pris ſon nom d'un Bourgeois qui ſe nommoit *Garnier de S. Lazare*, *Guernerius* ou *Garnerius à ſancto Lazaro*; mais le peuple qui eſtropie & corrompt les noms qu'il n'entend pas, corrompit bientôt celui ci; car dès l'an 1300. & 1388. on l'appelloit la rue *Grenier Saint Lazare*. Sauval remonte même plus haut; car il dit avoir vû un titre dans le tréſor de S. Nicolas des Champs, de l'an 1274. qui porte que cette Egliſe donna à rente à des particuliers une place de la rue *Grenier S. Lazare*. Cette rue va de la rue S. Martin à la rue Michel-le-Comte.

La rue *de Montmorency* a pris ſon nom d'un Hôtel qu'il y avoit, & qui a été longtemps habité par les Seigneurs de cette maiſon. Cet Hôtel fut vendu en 1363. au Seigneur *de Hangeſt*, par un Prêtre nommé *Velvet*, qui étoit fondé en procuration de *Charles de Montmorency*, grand Pannetier & Maréchal de France, qui étoit pour lors priſonnier volontaire & ôtage en Angleterre, pendant la liberté du Roi Jean. Cette mai-

ſon conſerve encore le nom d'*Hôtel de Montmorency*, appartient au *Marquis de la Vieuville*, & ſert aujourd'hui d'Hôtel garni. Cette rue qui va de la rue S. Martin à la rue Court-au-vilain, dès l'an 1300. s'appelloit la rue *au Seigneur de Montmorency*.

La rue *Court-au-Vilain* ſe nommoit en 1580. la rue au *Vilain*.

L'Hôtel de *Vic* eſt dans la rue S. Martin, & vis-à-vis la rue de Montmorency. Cette maiſon a été bâtie par *Guillaume Budé*, un dès reſtaurateurs des Lettres, & Maîtres des Requêtes de l'Hôtel du Roi. Cet homme également ſçavant & illuſtre, y mourut en 1540. regretté des ſçavans & des gens de bien. Cet Hôtel qui, du temps de *Budé*, étoit un des plus grands & des plus beaux de Paris, appartint dans la ſuite à *Merri de Vic*, Garde des Sceaux de France, & frere de *Dominique de Vic*, connu ſous le nom de *Capitaine Sared*. Ils ſervirent très-utilement, l'un dans la robe, & l'autre dans les armes, les Rois Henri III. & Henri IV. *Merri de Vic* ſervit même Louis XIII. qui, le 24. Décembre 1621. lui donna les Sceaux de France. Cet Hôtel porte encore ſon nom. Cette maiſon eſt ordinairement occupée par des gens de fortune. Le ſeul homme de nom que j'y aye vû demeurer, eſt

ADDITIONS ET CORRECTIONS DU TOME TROISIEME.

Page 5, *ligne* 21. Vingt hommes assis autour d'une table, &c. Ce sont là de ces faits que l'on ne risque rien d'avancer, dès que l'on n'en faut venir à la preuve.

Page 10, *ligne* 11. Ces Peres ont manqué en cette occasion d'observer leur regle, qui les oblige à la plus grande simplicité, & à l'exclusion de toute décoration d'Architecture, soit intérieure, soit extérieure.

Page 24, *ligne* 18. Ce Chœur est le plus vaste & le mieux décoré qui soit dans aucun Monastere de Religieuses dans Paris, par le grand nombre de stalles, hautes & basses, & par les peintures de son plafond, qui est fort élevé, & dont les beautés sont perdues pour le Public.

Page 30, *au bas de la page.* Cette Eglise grossiere & trop petite pour le nombre des Paroissiens, va être abattue & rebâtie magnifiquement sur un emplacement nouveau, d'après les desseins

du sieur Couture, Architecte de Monseigneur le Duc d'*Orléans*. Elle formera un point de vue à la Statue équestre de *Louis XV*, dans la nouvelle Place. La premiere pierre en a été posée au mois d'Avril de cette année 1764.

Page 51, *Ligne* 15. Madame la Marquise de *Pompadour* a fait construire une Chapelle dans cette Eglise, qui y ajoute un nouvel ornement. L'architecture de l'Autel est très-simple & sans aucune nouveauté. Les colonnes & les pilastres sont d'ordre corinthien avec un fronton. Ce qui les fait remarquer, c'est leur parfaite imitation du vrai marbre, par une composition de stuc, qui imite une espece de breche fond brun, avec de grandes taches blanches irrégulieres, mais semées avec trop d'art pour paroître naturelles. Les murs & toutes les moulures de leurs compartimens sont revêtus de différens marbres de la même composition, qui n'est connue ici que depuis quelques années. Elle a tout l'éclat du vrai, & sa froideur au tact. Vis-à-vis de l'Autel est une porte de menuiserie, percée de glaces, au moyen de laquelle cette Dame, sans être apperçue, pouvoit entendre la Messe d'un appartement qu'elle s'étoit approprié dans une partie du bâtiment de ces Religieuses.

A la place de cette porte, l'on doit construire un mausolée pour cette Dame, qui a été enterrée dans cette même Chapelle au mois d'Avril 1764.

Page 59, au bas de la page. La plus grande partie de cette vaste & belle Maison va être démolie, parce qu'elle menace ruine dans l'intérieur. C'étoit anciennement l'Hôtel du grand *Colbert*.

Page 62, ligne 20. Ce monument est très-négligé, & le beau grouppe du Roi & de la Victoire n'a point été redoré depuis sa position, quoique le Maréchal ait laissé des fonds plus que suffisans pour l'être tous les vingt ans. Les quatre esclaves qui sont enchaînés au bas du piedestal, & qui ont si fort indisposé contre nous tous nos voisins avec quelque fondement, sont d'une proportion trop colossale pour leur place. Le dessein d'ailleurs en est d'un très-bon goût & parfaitement exécuté.

Page 75, ligne 5. C'est aujourd'hui l'Hôtel de *Massiac*; Madame la veuve *Gourdan*, à qui il appartenoit, ayant épousé M. le Marquis de *Massiac*, ci-devant Ministre de la Marine.

Page 104, ligne 12. La composition de ce Portail est froide & sans génie, & n'a rien de remarquable. Les ouvrages du sieur *Cartaud*, qui en est l'Au-

teur, ſont dans des proportions exactes, mais ſans nulle invention.

Page 129, *ligne* 15. Cet Hôtel eſt d'une forme déſagréable, & compoſé de pluſieurs corps de logis ſans ſymmétrie. Il vient d'être vendu à une compagnie de Particuliers, pour être abattu, & pour continuer la rue Sainte-Anne juſques ſur le rempart; ce qui ſera un embelliſſement pour la Ville, & une commodité pour le Public. C'eſt le ſieur *Louis*, Architecte du Roi, & qui a de la réputation, qui eſt chargé de la décoration des façades des Maiſons & des Hôtels qui ſeront conſtruits des deux côtés de cette rue.

Page 132, *ligne derniere*. Ce trophée militaire, qui étoit excellemment bien compoſé & exécuté, ayant été peint dans l'abſence du Maréchal de *Richelieu*, il l'a fait effacer à ſon retour, comme un tableau trop faſtueux de ſes exploits militaires.

Page 133, *ligne* 12. Dans l'intérieur de cet Hôtel, on a détruit & refait dans le gout régnant, c'eſt-à-dire, petit & meſquin, la décoration des pieces, qui étoit grande & majeſtueuſe. Telle étoit une alcove, dont le plafond étoit porté par des colonnes & des pilaſtres très-exhauſſés, parfaitement ſculptés, & dont

la dorure étoit infiniment supérieure à celle d'aujourd'hui, par l'éclat & pour la durée. Les panneaux de vieux laque & leur peinture chinoise, dont étoient revêtus les murs d'un sallon, ont été, à la vérité, conservés ; mais beaucoup moins bien distribués.

Page 134, *ligne* 27. Fort & rigoureux, *lisez* vigoureux.

Page 136, *ligne* 1, ptés, *lisez* sculptés.

Page 145, *ligne* 11. Il faut ajouter ce qui suit, à ce qui a été dit dans le précédent Volume, article du Louvre, à la Tour de la Librairie, *page* 239.

Saint *Louis* fit, par son Testament, quatre portions égales des livres de sa Bibliotheque, qu'il légua aux quatre Maisons religieuses qu'il affectionnoit le plus, aux Jacobins & aux Cordeliers de Paris, à l'Abbaye de Royaumont, & aux Jacobins de Compiegne. Ce n'est que sous les Rois, ses Successeurs, que l'on doit chercher l'époque du premier établissement d'une Bibliotheque Royale, fixe, permanente, inaliénable & à l'usage du Public, & comme une des plus précieuses portions des meubles de la Couronne. Toutes les richesses du Roi *Jean* ayant passé à son Successeur, elles formerent le fonds de la Bibliotheque Royale que *Charles V* fonda dans la suite,

& que l'on peut regarder comme l'origine de la belle Bibliotheque du Roi. Elle fut transportée en 1721, de la rue Vivienne dans celle de Richelieu, où elle est aujourd'hui: c'étoit ci-devant l'Hôtel de Nevers, où avoit été la Banque. On y arrive par un bel escalier, dont le plafond a été peint par *Peregrini*, Peintre Italien. On y voit du génie & de l'invention; mais beaucoup de confusion dans l'ordonnance d'une trop grande multiplicité d'objets. La rampe de l'escalier doit être remarquée par le travail, qui en est admirable. Cette immense Bibliotheque est composée aujourd'hui de cent cinquante mille Volumes imprimés, & de plus de quatre-vingt mille Volumes manuscrits, & par-là supérieure à toutes les Bibliotheques de l'Europe, & principalement à celle du Vatican, qui n'est que de trente-cinq mille, mais dont les manuscrits sont en très-grand nombre & de la plus haute antiquité. Les principaux accroissemens qu'elle a reçus sous ce regne ci, sont celui de la Bibliotheque du grand *Colbert*, achetée cent mille écus de ses Héritiers, par le Roi, & dix mille Volumes choisis dans la Bibliotheque de M. *Falconnet*, Docteur en Médecine & Membre de l'Académie des Belles-Lettres, & légués par ce Savant à Sa Majesté.

M. *Capperonier*, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, a ſuccédé à M. l'Abbé *Sallier*, dans la garde des Livres imprimés. C'eſt un Savant très-eſtimable, & qui s'attire la bienveillance de tous les Gens de Lettres, François & Etrangers, par la façon noble & obligeante avec laquelle il fait part des tréſors que le Roi lui a confiés.

Cette Bibliotheque communique, par ſon extrêmité, avec le Cabinet des Médailles, dont il eſt à propos de faire ici la deſcription, qui a été omiſe dans les précédentes éditions.

Ce Cabinet eſt, ſans contredit, le plus beau de tous ceux de ce genre connus dans l'Europe. Il eſt diviſé en deux parties principales, le Moderne & l'Antique. La premiere comprend trois ſuites conſidérables; celle des Médailles frappées dans les divers Etats de l'Europe; celle des Monnoies qui ont cours chez différens Peuples du monde; celle des Jetons frappés, ſur-tout en France, dans toutes les occaſions qui donnent lieu à cette eſpece de monument. L'Antique renferme, 1°. les Médailles connues ſous le nom de Médailles de Villes; telles ſont celles d'Athenes, de Lacédémone, de Corinthe, &c. 2°. Les Médailles des Rois de Macédoine, d'E-

gypte, de Syrie & des autres Monarchies anciennes. 3°. Les Médailles des familles Romaines, frappées pour la plupart dans les derniers temps de la République. 4°. Les Médaillons & Médailles en or des Empereurs Romains, depuis *Jules César*, jusqu'aux derniers Empereurs de Constantinople. 5°. Les Médaillons & Médailles en argent de ces mêmes Princes, frappées dans le même intervalle de temps. 6°. Leurs Médailles en bronze, divisées en quatre suites, qui sont les Médaillons, les Médailles en grand bronze, moyen bronze & petit bronze. Il n'est aucune de ces suites qui ne mérite attention par la conservation, le nombre & la rareté des Médailles qu'elle contient. Elles forment, par leur réunion un dépôt immense, & ouvert depuis plus d'un siecle à tous les Savans de l'Europe. C'est là que les *Vaillant*, les *Morel*, les *Spanheim*, & presque tous ceux qui ont travaillé sur les Médailles, ont puisé la plus grande partie des connoissances répandues dans leurs Ouvrages.

A ce précieux dépôt est jointe une collection considérable de vases, de figures & de toutes sortes de monumens antiques, parmi lesquels on distingue le tombeau de *Childéric*, Roi de Fran-

ce, découvert à Tournai en 1653, & deux eſpeces de grands boucliers en argent, dont l'un connu ſous le nom de *Bouclier de Scipion*, eſt devenu très-célebre, & a été gravé pluſieurs fois.

Quelle fortune pour les Curieux & les ſavans Antiquaires, lorſqu'un ſi rare tréſor leur eſt ouvert & confié aux mains d'une perſonne auſſi ſavante & auſſi communicative que M. l'Abbé *Barthelemi*, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres? C'eſt lui que le Roi a choiſi pour ſuccéder à M. de *Boze*, ſi connu dans toute l'Europe, & pour lui donner la garde de ce Cabinet, dont on ne ſauroit apprécier la valeur, & qui ne peut qu'augmenter par ſon zele & l'étendue de ſes connoiſſances.

Après avoir parlé de cette vaſte Bibliotheque, dont la grandeur étonne & annonce ſi magnifiquement celle du Souverain, & du Cabinet de ſes Médailles, on ne peut ſe diſpenſer de donner une idée du *Cabinet de ſes Eſtampes*, qui en fait une partie conſidérable, & dont il n'avoit point été parlé juſqu'à préſent.

Ce riche Cabinet, qui doit ſon origine à *Louis XIV*, eſt diviſé en pluſieurs claſſes, dont la premiere eſt celle d'un recueil immenſe d'Eſtampes, depuis la

naiſſance de la Gravure, en 1460, juſqu'à celle d'aujourd'hui. Ce recueil eſt diſtribué par écoles, & chaque école par œuvres de Maître, & compoſe plus de ſix cens Volumes grands *in-folio*.

Un ſecond recueil bien intéreſſant qui s'y trouve, eſt celui des Portraits des Hommes célebres dans l'Europe, de tous états & de tout ſexe, dont le nombre excede celui de trente mille, & dont une grande partie a rapport à l'Hiſtoire de France.

Dans une troiſieme collection d'environ deux cens volumes, l'on voit les plans & les élévations d'un grand nombre d'édifices anciens & modernes, ſacrés & profanes, des Palais gothiques de nos Rois, de leurs Châteaux, de ceux de leurs Seigneurs contemporains, ou de riches Particuliers, enfin des Villes les plus célebres. Ce corps typographique contient auſſi pluſieurs monumens Grecs & Romains.

Un quatrieme recueil très-curieux, eſt celui des habillemens de nos Ancêtres, coëffures, vêtemens, modes des deux ſexes, depuis *Clovis* juſqu'à *Louis XIV*.

Mais voici le cinquieme recueil, qui eſt le plus complet & le plus précieux, qui appartient à la Botanique. Il a été

commencé ſous *Louis XIII*, & contient une Hiſtoire naturelle des Plantes, Oiſeaux, Quadrupedes, Poiſſons, Inſectes, &c. peints ſur vélins, & dont le nombre aujourd'hui monte à ſix mille, eſtimés, pour leur perfection, avoir couté aux Rois *Louis XIII*, *XIV* & *XV*, ſix cens mille livres. Cette belle & riche collection a été continuée, ſous *Louis XV*, par la Demoiſelle *Baſſeporte*, très-habile dans la peinture de tout ce qui concerne l'Hiſtoire naturelle. Elle eſt penſionnée du Roi, & logée au Jardin Royal des Plantes.

La Géographie forme un ſixieme recueil, & renferme toutes les Cartes géographiques les plus exactes, & faites par les plus Savans en ce genre ſi utile.

Un ſeptieme recueil eſt celui de plus de douze cens Planches de cuivre gravées, dont la gravure a couté des ſommes conſidérables, & qui a commencé ſous *Loüis XIV*, par celles des batailles d'*Alexandre*, gravées par *Gérard Audran*, Lyonnois, & peintes par le fameux le *Brun*, ſous les yeux de *Louis XIV*. Ce Monarque, le Mécene des beaux Arts, fit enſuite graver ſes plus beaux Tableaux, ſes Médailles, ſes Palais, ſes Jardins, ſon Hiſtoire militaire, ſes Fêtes magnifiques, par les plus

excellens Graveurs de ſon regne, & qui n'étoient pas en petit nombre, pour faire des préſens aux Souverains & à leurs Ambaſſadeurs.

Outre les précieux recueils dont on vient de parler, ce Cabinet, que l'on doit eſtimer le plus riche de l'Europe, contient encore une quantité conſidérable de Livres mixtes, c'eſt-à-dire, des Livres qui ſont néceſſaires pour l'intelligence de l'Ouvrage. Ces Livres traitent de l'Hiſtoire ſacrée & profane, des Antiquités, & ſur-tout des Arts, comme Architecture civile & militaire, Hydraulique, Méchanique, l'Art du Tour, &c.

Mais ce qui ajoute beaucoup au mérite de ce riche Cabinet, ce ſont les façons nobles & prévenantes avec leſquelles les Nationaux & encore plus les Etrangers y ſont reçus par M. *Joly*, qui en a la garde. Il eſt ouvert, comme la Bibliotheque, deux jours de la ſemaine, le Mardi & le Vendredi.

Page 245, *ligne* 10. *Deſcription d'une Halle aux grains, bâtie nouvellement dans l'Hôtel de Soiſſons.*

La Ville s'étant enfin déterminée, après plus de vingt ans de délai, de tirer quelque utilité d'un terrein auſſi précieux que celui de cet Hôtel, a formé le deſ-

ſein, en 1763, d'y faire conſtruire une Halle aux grains dont voici le plan.

Ce terrein contient en tout quatre cens ſoixante-cinq toiſes. L'enceinte de cet emplacement eſt formé par un cercle de deux cens quatre-vingt-huit pieds de diametre, qui ſera entouré de maiſons pour des Particuliers, & percé en ſa circonférence de ſix rues de vingt-quatre pieds de largeur, tendantes au centre de la place, par autant de carrefours. La décoration intérieure ſera formée par des arcades, au-deſſus deſquelles ſeront placées des fenêtres en attique, couronnées d'un entablement. Les pieces de ce bâtiment étant doubles en profondeur & voûtées, ces voûtes ſeront portées par des colonnes toſcanes de deux pieds de diametre.

Dans les deux travées extérieures ſeront placés deux grands eſcaliers, pour communiquer à la Halle haute, où ſeront entrepoſés les menus grains dans des corridors voûtés & conſtruits en briques, pour prévenir tout incendie. Les vingt-cinq arcades intérieures & extérieures ſeront fermées par des grilles pour la ſûreté & la conſervation des grains, ce bâtiment étant iſolé & à l'abri des injures de l'air. La rue circulaire autour de cet édifice, a trente-neuf

pieds de largeur, & portera le nom du Prévôt des Marchands, & les ſix autres rues, ceux des quatre Echevins, du Lieutenant-Général de Police & du Procureur de la Ville.

On ne ſauroit diſconvenir que quelques parties de cette Halle ne ſoient convenables à ſa deſtination. Mais tout le Public a crié hautement contre la petiteſſe de la place circulaire du milieu, qui devoit être l'objet eſſentiel & principal de ce bâtiment, & qui auroit dû avoir au moins le double de la grandeur qu'on lui a donnée, non-ſeulement pour la dignité d'un édifice public, mais principalement pour la liberté du grand nombre de voitures qui ſe choqueront & feront embarras dans un lieu auſſi reſſerré.

Qui ne ſera pas indigné de voir qu'un ſi vil intérêt que celui du loyer de quelques maiſons, l'a emporté ſur la perfection de cet édifice public, & ſur les facilités néceſſaires pour les voitures qui apportent dans Paris une denrée auſſi précieuſe que celle du bled, pour la ſubſiſtance de ſes habitans ? Si ceux qui ont préſidé à ce bâtiment, & approuvé un plan auſſi défectueux, avoient pris quelque intérêt à la ſanté des Citoyens, euſſent-ils laiſſé couvrir de maiſons un

emplacement, dont le vuide étoit si important pour donner de l'air à un quartier des plus peuplés de Paris, & pour laisser respirer librement ceux qui l'habitent & qui y sont presque étouffés? Eussent-ils permis que l'on eût élevé des maisons de trois & quatre étages, tandis que deux au plus étoient de trop dans un si petit espace? Mais tout ce qui peut contribuer au bonheur & à l'avantage des Citoyens, ne sauroit balancer aujourd'hui l'avidité du gain & de l'enrichissement des Propriétaires par toutes sortes de voies, pour fournir aux dépenses excessives d'un luxe sans bornes, & qui entraînera infailliblement la ruine entiere de cet Etat.

La Colonne astronomique de cet Hôtel, élevée en 1572, par la Reine *Catherine de Médicis*, & que M. de *Bachaumont* a sauvée des mains barbares des Entrepreneurs, en l'achetant lorsqu'ils étoient sur le point de l'abattre, devoit être transportée dans le milieu de cette place, deux habiles Méchaniciens s'étant offerts pour son transport sans aucun dommage, & dont ils répondoient sur leurs têtes. C'étoit la seule occasion de rendre ce monument utile au Public, en le faisant servir de gnomon ou style d'un cadran circulaire tracé

sur le pavé. Cette colonne eût été terminée par un globe percé & par où l'image du Soleil, en passant, eût marqué les heures décrites sur le pavé, ce qui eût fait une Horloge solaire infiniment plus juste que toutes nos méridiennes tracées sur des murs, dont l'inclinaison, par leur affaissement & le peu de solidité d'une tringle de fer pour style, nécessite un mouvement presque inévitable.

Enfin, le seul monument de cette espece, qui existe dans toute la France, & qui eût fait un embellissement à la Ville, & eût attiré la curiosité des Etrangers, étant isolé & placé de façon à ne pouvoir être apperçu, est aujourd'hui rendu presque invisible, étant relégué dans un coin de cette Halle, & dont l'on ne pourra voir que la partie qui surpassera les toits des hautes maisons qui l'environnent. La dépense que l'on fait pour regratter cette colonne, est inutile & très mal imaginée. Tous les monumens qui ont quelque ancienneté, loin d'acquérir aucun mérite par la blancheur, qui ne plaît qu'aux yeux du vulgaire ignorant, perdent beaucoup aux yeux des Amateurs, qui lui préferent le rembruni du colotis antique.

Mais ce qui afflige encore le vrai Ci-

royen sensible aux difformités de sa Patrie, & zélé pour sa décoration, ce sont les façades des nouveaux bâtimens qui enferment cette maussade Halle, sans regle, sans symmétrie, & conformes au gout de celui qui a dirigé l'intérieur. Tant qu'il n'y aura point d'Inspecteur-Général capable, plus jaloux du bien public, que de son propre intérêt, choisi & autorisé par le ministere pour présider aux édifices publics, & s'opposer vigoureusement aux caprices des Entrepreneurs, & aux formes bizarres des façades des maisons qu'ils élevent, on ne verra jamais, dans les rues de Paris, que des bâtimens, dont l'extérieur choquera la raison, & les habitations des Citoyens de la premiere Ville du Royaume, l'objet du mépris des Etrangers, par le défaut d'ordonnance ; on verra toujours le plus vil intérêt d'un Propriétaire l'emporter sur les réglemens des alignemens, & acheter leur inexécution, &, par conséquent, des rues toujours étroites mettre la vie des gens de pied dans un continuel danger par le nombre des voitures & des carrosses qui augmente tous les jours.

Pendant qu'on imprime ceci, on travaille à construire un Cadran cylindrique sur le haut de la colonne dont on vient de

parler. M. *Pingré*, Chanoine Régulier & Bibliothécaire de Sainte-Geneviève, de l'Académie Royale des Sciences, & Aſtronome Géographe de la Marine, a été chargé de cette opération. Ce ſavant Académicien vient de publier à ce ſujet, un petit Ouvrage intitulé, *Mémoire ſur la colonne de la Halle aux bleds, & ſur le Cadran cylindrique que l'on conſtruit ſur le haut de cette colonne.* On en trouve des exemplaires chez *Barois*, Quai des Auguſtins.

FIN DES ADDITIONS.

SUPPLÉMENT

AUX ADDITIONS DU TOME III.

PAGE 51, *ligne* 25. Hôtel du Contrôleur-Général. Cet Hôtel mérite une deſcription plus étendue. L'architecture dont il eſt orné eſt du ſieur *Levau*, premier Architecte de *Louis XIV*, qui a eu en ſon temps de la réputation, & l'a méritée par pluſieurs bons Ouvrages. La façade extérieure de la porte de cet Hôtel, a été élevée depuis ſa mort; elle eſt groſſiere & de mauvais gout. Le deſſein de la même porte au-dedans de la cour ne ſe lie point avec la décoration de ſon intérieur d'un ordre dorique, d'un bon genre & bien traité. La face principale du bâtiment eſt décorée d'un grand balcon porté par quatre colonnes; mais la corniche de l'entablèment eſt maigre & n'a point aſſez de ſaillie; elle eſt encore écraſée par un comble d'une hauteur exceſſive & d'une forme déſagréable. L'entrée de cet Hôtel eſt décorée d'un veſtibule remarquable. On a placé au bas de l'eſcalier un corps d'architecture compoſé de colonnes & de pilaſtres ioniques cannelés, dont l'ordonnance a de la grandeur

& de la majeſté, malgré la poſition irréguliere des deux premieres colonnes & des niches. L'eſcalier ne répond point à la magnificence de ſon entrée par ſon grand défaut d'être trop étroit & trop roide. Un autre auſſi inexcuſable, c'eſt que le veſtibule du premier étage, où il conduit, devoit avoir quelque rapport à la richeſſe de celui du rez-de-chauſſée, & l'on n'y trouve que des murailles nues & ſans aucun ornement. C'eſt par ce veſtibule que l'on entre dans un très-grand ſallon, dont le plafond eſt peint & décoré d'une architecture à colonnes, que l'on doit éviter dans les plafonds qui ont de l'étendue, en ce qu'elles ne peuvent jamais paroître à plomb par le changement des points de vue. Ces peintures & celles des autres plafonds de cet Hôtel, ſont de *Michel Colonne*, natif de Bologne, éleve d'*Annibal Carrache*, dont il a cherché la maniere avec quelque ſuccès. Le Jardin de cet Hôtel a de la grandeur, & répond à celle du bâtiment; mais il a le déſagrément d'un égout qui le termine à gauche dans toute ſa longueur, & qui, quoique revêtu de grandes pierres de taille poſées en hauteur, oblige quelquefois de s'en éloigner dans les grandes chaleurs.

Cet Hôtel eſt occupé aujourd'hui par

M. de *Laverdy*, Contrôleur-Général, que le Roi a choiſi dans ſon Parlement pour ſon intégrité & ſa Religion. Le pere de Madame ſon épouſe eſt généralement eſtimé, non par des titres faſtueux, mais par une ſucceſſion d'aïeux diſtingués par leur probité, & Madame de *Laverdy* jouit d'une conſidération qu'elle ne doit point à ſa place, mais à ſa modeſtie & à ſa piété.

FIN DU TOME III.

7

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

JAN 10 19

JAN 25 1915

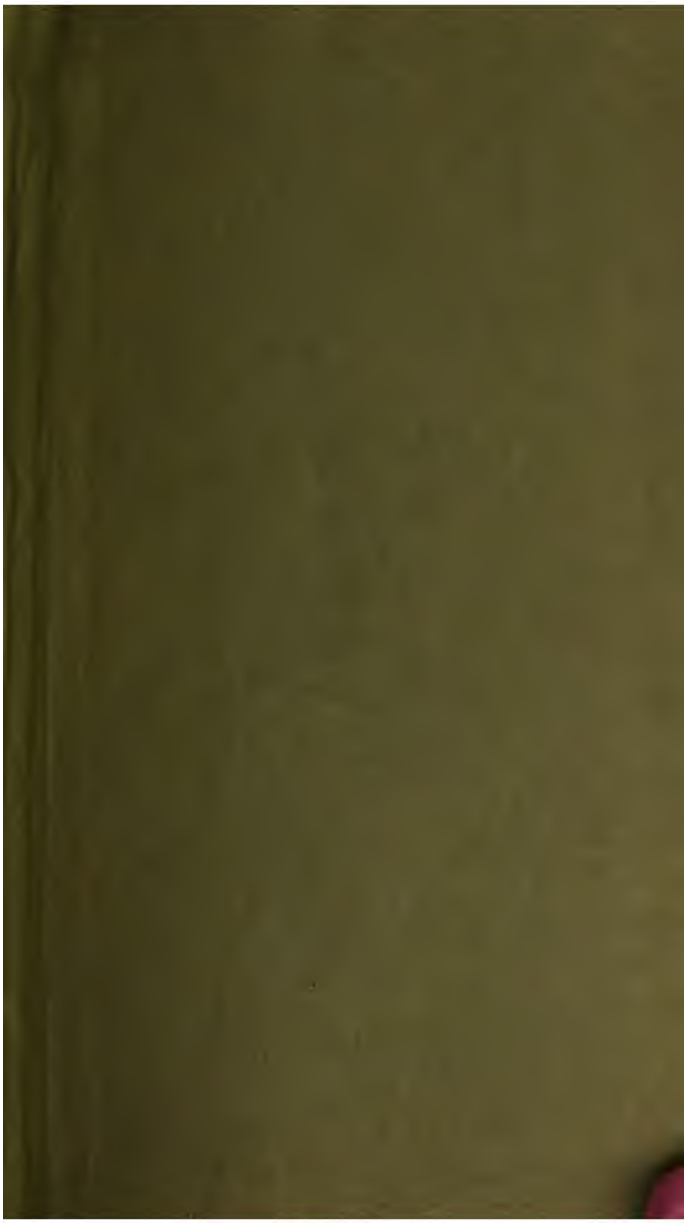

plus indiſpenſables dans ce veſtibule-ci, que les colonnes adoſſées aux murs intérieurs dans leurs quatre faces, attendoient néceſſairement des colonnes dans le milieu du même ordre, telles qu'elles ſont dans le paſſage de la rue Fromanteau, dans celui du côté des Peres de l'Oratoire, & dans le veſtibule du côté de la riviere, qui ſert aujourd'hui de magnifique remiſe aux carroſſes de différens Particuliers. On auroit encore à gémir, ſans ſortir du Louvre, de la deſtruction qui s'eſt faite d'une infinité de ſculptures admirables dans le rez-de-chauſſée, derriere la colonnade, pour y loger le Grand-Conſeil, & y former des cabinets meſquins & ſans lumiere, & qui, ſelon les apparences, ne ſeront de long temps d'aucune utilité. Voilà de ces économies déplacées, & qui affligent d'autant plus les Citoyens, que les fautes en ſont irréparables.

FIN DU TOME II.

SUPPLÉMENT

AUX ADDITIONS DU TOME II.

PAGE 262, *ligne* 7. Le paſſage de la cour du Louvre dans l'ancien Cul-de-Sac des Peres de l'Oratoire, a été commencé ſous M. de Marigny ; mais il a eu la même deſtinée que toutes les autres réparations commencées dans ce Palais ſous ce même Seigneur, c'eſt qu'il n'a pas été continué, parce que l'on eſt dans l'uſage de ne rien finir. On s'eſt donc contenté ici de laiſſer un paſſage aux gens de pied dans la partie du milieu du périſtile, & d'élever des murs des deux côtés qui enferment les deux parties latérales.

Mais une faute bien plus choquante, & qui a indiſpoſé tout le Public, c'eſt dans la conſtruction du veſtibule de la principale entrée de ce ſuperbe Palais, d'y avoir ſupprimé la décoration du périſtile du milieu, & n'y avoir conſtruit qu'une ſimple voûte, comme un berceau de cave, tandis que les trois autres entrées dans la cour du Louvre, qui exigeoient bien moins de magnificence, ſont ornées dans leur milieu de deux rangs de colonnes. Elles étoient d'autant

„ comme on veut le faire croire, auroit „ dû trouver sa place pour un bon legs. „ C'est là ce que devoit faire l'Ecrivain, „ plutôt que de mettre dans la main de „ son neveu un livre qui, reconnu pour „ inintelligible par les Alchymistes eux- „ mêmes, étoit de nature à le faire ruiner, &c.

Ceux qui voudront plus d'éclaircissemens sur la fortune de *Flamel*, pourront consulter l'*Histoire critique de Nicolas Flamel & de Pernelle, sa femme, par M. l'Abbé Villain*, vol. *in*-12, que l'on trouve chez *Guillaume Desprez*, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, rue Saint-Jacques, à Paris.

FIN DES ADDITIONS.

„ C'eſt une idée puiſée dans le Roman
„ des explications ſur les figures du char-
„ nier.

„ *Page* 98. *Manuſcrit de la propre*
„ *main de Flamel.*

„ *Flamel*, comme Ecrivain-Libraire,
„ doit avoir copié & fait copier beau-
„ coup de manuſcrits. Il peut lui être
„ venu en idée de mettre ſon nom à
„ quelques-uns. Le Pſeautier cité par
„ Dom *Pernéty* peut bien être ſorti de
„ chez lui avec ſon nom ; mais que le
„ Traité allégorique écrit ſur les mar-
„ ges, ſoit de lui, c'eſt ce que je ne
„ crois pas. J'en donne quelque raiſon
„ dans notre Hiſtoire, & je me fonde
„ particuliérement ſur ce qu'il eſt viſi-
„ ble par nos Titres, que *Flamel*, après
„ la mort de ſa femme, paroît s'être
„ mis fort peu en peine de la famille
„ de ſa défunte. Il y eut beaucoup de
„ bruit & d'aigreur entre lui & cette fa-
„ mille, & un procès conſidérable : ce
„ ſont des faits certains, prouvés &
„ oppoſés au langage doucereux & ten-
„ dre que l'on met dans la bouche de
„ l'oncle. Ce procès terminé, il n'eſt
„ plus queſtion des neveux de *Pernelle*,
„ dans aucun acte, pas même dans le
„ long Teſtament de *Flamel*, piece dans
„ laquelle un neveu ſi cher à *Flamel*,

„ ils l'ont fait peu à peu & en beaucoup
„ d'années. Je traite encore ce fait dans
„ notre Hiſtoire.

„ *Page 97. Il fit placer à pluſieurs*
„ (endroits) *ſa ſtatue, à Saint-Martin-*
„ *des-Champs, à Saint-Côme.*

„ La ſtatue de *Flamel* n'eſt point à
„ Saint-Martin-des-Champs, ni à Saint-
„ Côme, information faite. Elle peut y
„ avoir été autrefois; mais c'eſt un fait
„ des plus douteux. Les Alchymiſtes,
„ qui vouloient le voir par-tout, l'au-
„ront cru appercevoir, peut-être à la
„ figure de l'Avocat, qui eſt repréſenté
„ derriere le chœur de Saint-Martin, &
„ cela de la même maniere qu'ils ont
„ cru le voir à une vitre de Saint-Jac-
„ ques en habit doré. Je démontre dans
„ notre Hiſtoire que cette vitre repré-
„ ſentoit *Jean de Saint-Romain*, Pro-
„ cureur-Général. Je donne auſſi la note
„ de ſix des repréſentations de *Flamel*,
„ qui ſont peut-être tout ce qui en a ja-
„ mais exiſté.

„ *Ibid.* Flamel *s'eſt toujours fait re-*
„ *préſenter en habit de Pélerin.*

„ Le fait eſt abſolument faux. Les ſix
„ figures, ou exiſtantes encore, ou que
„ nous avons vues, ne le repréſentent
„ pas autrement qu'en habit bourgeois
„ modelé ſur le coſtume de ſon temps.

„ auront confirmé dans cette idée, ceux „ qui l'ont imaginé. Mais qu'effective- „ ment il y ait donné, je dis qu'il pa- „ roît par tout ce que nous connoiſſons „ de *certain* ſur cet homme, qu'il étoit, „ & trop ſage, & trop aviſé. L'Ouvrage „ que j'ai donné en eſt une démonſtra- „ tion.

„ *Ibid.* 1382. *C'eſt là l'époque des dé-* „ *penſes qu'il fit, tant en bâtimens & dé-* „ *corations d'Egliſes, &c. Effectivement* „ *les actes de Conſtitution ſont datés de* „ 1382, *ou des années ſuivantes.*

„ Et *page* 95. *Ce ne fut qu'en* 1382, „ *qu'ils ſe trouverent ſubitement avoir* „ *aſſez de fortune pour former & exécu-* „ *ter des entrepriſes très-diſpendieuſes.*

„ Où a-t-on pris l'époque de 1382 „ pour les actes de conſtitution comme „ pour les bâtimens, &c? Je crois qu'on „ ſeroit bien embarraſſé de montrer au- „ cun acte de cette date; non que je „ croie que dans l'année 1382, comme „ dans les précédentes & les ſuivantes, „ il n'ait pu contracter. Mais je n'en ai „ trouvé aucun à Saint-Jacques, où il „ y a tant de pieces de lui, & je crois „ qu'il ne m'en eſt échappé aucune.

„ Quant au terme *ſubitement*, il ne „ paroît point que *Flamel* & *Pernelle* „ aient répandu leurs largeſſes *ſubitement*;

„ mutuel, en fut de beaucoup dimi-
„ nuée. Tout cela eſt traité dans l'Hiſ-
„ toire, &c.

„ *Page 96. Ce qui paroît certain, c'eſt*
„ *que* Flamel *avoit du gout pour la ſcien-*
„ *ce Hermétique; il l'avoit pris dans le*
„ *livre d'* Abraham, *le Juif.*

„ Il n'y a rien, ce me ſemble, de
„ moins *certain*, que ce gout de *Flamel*
„ pour la ſcience Hermétique.

„ Le fait de l'acquiſition du livre d'*A-*
„ *braham*, le Juif, eſt raconté dans les
„ explications des figures du Charnier,
„ & je crois avoir démontré que toute
„ l'Hiſtoire rapportée dans ce Livre eſt
„ romaneſque, l'Hiſtoire prouvée fauſſe,
„ tout ce que l'on a bâti deſſus croule.

„ Que *Flamel*, comme Ecrivain, ait
„ copié des livres de cette ſcience, que
„ l'on remuoit aſſez de ſon temps, dit-
„ on; que comme Libraire de l'Univer-
„ ſité, il en ait vendu; qu'en débitant
„ ces livres, il ait parlé de ce qu'ils con-
„ tenoient; qu'il en ait vanté les ſe-
„ crets pour faire valoir ſa marchandiſe;
„ qu'on l'ait indiqué comme débitant
„ ces livres, tout cela eſt croyable, mais
„ n'eſt point certain. C'eſt néanmoins ce
„ qui peut l'avoir fait ſoupçonner de
„ donner dans cet art ruineux; ſa ma-
„ niere d'agir & ſes dépenſes oſtenſibles

„ Suite de la prévention & des faux „ bruits. *Borel* en a dit bien davantage. „ Il dit : *quatorze Egliſes & autant d'Hô-* „ *pitaux*. Il a été copié par des Ecrivains „ modernes, & il eſt clair que tout ſe „ réduit à une rente de 10 ſ. pariſis par „ année, laiſſée à quatorze endroits, „ tant Egliſes Paroiſſiales, qu'Hôpitaux, „ &c. Ce fait eſt examiné dans notre „ Hiſtoire.

„ *Ibid. Diſpoſitions auſſi conſidérables* „ *que celles que l'on voit dans celui de* „ Flamel *& de ſa femme.*

„ Comme le Teſtament de *Pernelle* „ n'étoit pas connu, on n'avoit pas lieu „ de parler des diſpoſitions portées par „ ce Teſtament. Les fondations s'y ré- „ duiſent à quatre Meſſes baſſes ; les „ legs y ſont en eux-mêmes de peu de „ conſéquence ; mais tellement multi- „ pliés, qu'une Sentence du Châtelet „ du 29 Janvier 1397-18 porte : *à la* „ *part* (du mobilier) *d'icelle exécution* „ *n'appartenoit qui put ſouffire à la quin-* „ *te partie pour accomplir les dis Teſ-* „ *tament & Codicille. Pernelle* excéda „ dans ſes legs ; & pour les acquitter, „ on fut obligé de vendre des fonds pour „ 78 livres 9 ſ. 8 den. & maille pariſis, „ dont on fit environ 600 liv. La part qui „ devoit revenir à *Flamel*, pour le don

„ description, c'eſt qu'on lui a montré
„ une piece immenſe, dans laquelle ce
„ Teſtament eſt inſéré : c'eſt une Tran-
„ ſaction faite entre les Lormiers & les
„ Marguilliers de Saint-Jacques. On y
„ a inſéré le Teſtament qui en tient la
„ plus petite partie, & elle a été cotée
„ mal-à-propos, *Teſtament de Pernelle.*
„ Quant au Teſtament de cette femme,
„ il eſt à part ſur une feuille de parche-
„ min, ſur laquelle je l'ai copié.

„ *Ibid. On ne peut y lire* (dans le
„ Teſtament de *Flamel*) *ſans étonne-*
„ *ment, le nombre conſidérable de legs*
„ *& de fondations qui y ſont énoncées.*
„ Cette allégation ne vient que de la
„ prévention où l'on eſt. On lit le Teſ-
„ tament ſans ſupputer, & cependant
„ examen fait avec toute l'attention
„ poſſible, tous les legs déſignés pour
„ une fois payés, ſe réduiſent à 1440 li-
„ vres pariſis, ou 1800 livres tournois ;
„ ſomme qui dans ce temps-ci ſeroit re-
„ préſentée par celle de 12234 livres
„ 15 ſols, & ſomme qui ne fut payée
„ qu'en ſept ans. Quant aux fondations
„ perpétuelles, il reſta pour leur acquit
„ à peine 300 liv. pariſis de rente. Tout
„ cela eſt prouvé, &c.

„ *Ibid. Pour faire des bâtimens & des*
„ *fondations dans quatorze Egliſes.*

» dire à *Flamel* ſur ce ſujet, dans le » Roman des figures du charnier.

» *Ibid. Saint-Merri, Saint-Jean-en-* » *Greve, Saint-Nicolas-des-Champs,* » *Saint-Côme, Saint-Euſtache, Saint-* » *Germain-l'Auxerrois, les Saints-Inno-* » *cens, l'Hôpital du Saint-Eſprit, les* » *Quinze-vingts ſe reſſentirent de leurs* » *largeſſes.*

» Information faite à Saint-Merri, à » Saint-Côme, aux deux Boulogne, qui » ne ſont pas nommés ici, tous endroits » où l'on ne connoît point *Flamel.* Sa- » chant ce que l'Ecrivain a fait au char- » nier des Innocens, & que l'Egliſe, » dont on a voulu lui attribuer le bâti- » ment, a été élevée beaucoup avant » lui, j'ai négligé les informations dans » les autres lieux. J'ajoute qu'il eſt vi- » ſible qu'on ne nomme toutes ces Egli- » ſes, comme dotées amplement, ou » bâties par l'Ecrivain, que parce qu'il » les rappelle dans ſon Teſtament, & » je traite ce point dans l'Hiſtoire cri- » tique que j'ai donnée.

» *Page* 94. *Nicolas Flamel....* avoit » fait en 1416 un Teſtament beaucoup » moins étendu que celui de ſa femme.

» C'eſt celui de la femme qui eſt beau- » coup moins étendu que celui du ma- » ri. Ce qui a trompé l'Editeur de cette

» *ſitions conſidérables en bien & en mai-*
» *ſons, tant à Paris, qu'à la campagne.*
» Tout cela eſt controuvé, & n'eſt
» qu'une répétition des fables que l'on
» a débitées depuis long-temps ſur ces
» Ecrivains. L'Inventaire fait après la
» mort de *Pernelle*, donne une preuve
» démonſtrative, que depuis l'époque de
» 1382, juſqu'à la mort de cette fem-
» me, ces gens n'avoient point fait d'ac-
» quiſitions conſidérables *en biens & en*
» *maiſon, tant à Paris, qu'à la campa-*
» *gne.* Tout le bien des deux époux eſt
» énoncé clairement dans la piece, &
» ils n'avoient alors enſemble que leurs
» petites échoppes, leur maiſon & quel-
» ques rentes. Le tout pouvoit former
» 330 liv. pariſis de perpétuel, & 141
» liv. pariſis en viager, y compris la
» maiſon & les échoppes.

» *Ibid. Et de plus de répandre de l'ar-*
» *gent en abondance pour conſtruire & ré-*
» *parer des Hôpitaux & des Egliſes.*
» On ne cite aucune Egliſe que *Fla-*
» *mel* & *Pernelle* aient fait conſtruire,
» & je donne une note conſidérable ſur
» celles des deux Boulogne, où il eſt
» prouvé qu'il n'a point fondé ou bâti
» ces deux Egliſes. On fait ce qu'il a
» fait à Sainte-Genevieve-des-Ardens,
» &c.

» *deux places d'ouvroirs joignans aux* » *murs de ſaint Jacques.... ès quelles* » *places ils firent faire depuis édifices,* » *c'eſt aſſavoir deux petits ouvroirs à* » *Ecrivains.*

» *Item appert.... que ledit* Nicolas » Flamel & Pernelle *avoient eu de leur* » *conqueſt une place vuide ſéant ſur le* » *coing de Marivaux.... en laquelle ils* » *firent faire depuis édifier une maiſon,* » *&c.* Mais en même-temps l'on voit » que les ayant fait bâtir ſur des places » vuides, ils ne les ont jamais *eues à* » *loyer.*

» Il eſt bon de remarquer, à cette oc- » caſion, que ces bonnes gens avoient » du bien de part & d'autre, quand ils » ſe ſont mariés. Ils diſent expreſſément » dans leur don mutuel : *les biens meu-* » *bles & conqueſt immeubles qu'ils avoient* » *acquis avant leur mariage, &c.* Ils n'é- » toient donc pas auſſi dépourvus qu'on » veut le penſer, & il faut que le bien » qu'ils poſſédoient en 1372, tant des » acquiſitions antérieures à leur mariage, » que de ce qu'ils avoient acquis *durant* » *icelui*, fût aſſez conſidérable, puiſqu'il » mérita un Acte auſſi ſolemnel que ce- » lui du don mutuel.

» *Ibid. Dix ans après on fut fort éton-* » *né, lorſqu'on leur vit faire des acqui-*

& de discussions arithmétiques.

L'Histoire critique de M. l'Abbé *Villain*, auroit pu nous dispenser de l'engagement que nous avions pris, page 119 de ce volume, de donner des éclaircissemens sur la fortune de *Flamel*; mais comme nous avons paru disposés dans notre Ouvrage à embrasser le sentiment des Alchymistes, l'Auteur de l'Histoire critique vient de nous adresser directement des réflexions en forme d'*errata*, qui combattent l'opinion pour laquelle nous avions paru incliner. Nous allons en faire usage ici, sans y rien changer, & nous laissons aux Lecteurs à se décider pour le parti qui lui paroîtra le mieux fondé.

» *Page* 93, *ligne* 7. A force de tra-
» vail & d'épargne, (*Flamel & Pernelle*)
» ils réussirent à devenir Propriétaires
» des échoppes & de la maison qu'ils te-
» noient à loyer.

» *Flamel & Pernelle* ont acquis pen-
» dant leur mariage, & comme il le pa-
» roît avant 1372, leurs échoppes &
» leur maison. Le fait est constaté par
» l'Inventaire fait en 1399, après la mort
» de *Pernelle*.

» *Item appert*, dit l'Inventaire, *que*
» *lesdits* Nicolas Flamel & Pernelle, *sa*
» *femme*, *avoient de leur conquest eue*

M. l'Abbé *Villain*, qui s'eſt déclaré pour l'opinion contraire dans un Ouvrage intitulé. *Eſſai d'hiſtoire de la Paroiſſe de ſaint Jacques-de-la-Boucherie*, a dans la ſuite étayé ſon ſentiment de preuves très-convaincantes, dans un ſecond Ouvrage intitulé : *Hiſtoire critique de Nicolas Flamel*, *&c.* Ce judicieux Ecrivain a fait voir, par un Inventaire très-exact de tout ce que *Flamel* a eu de biens, que ce prétendu Philoſophe ne jouiſſoit pas d'une fortune auſſi immenſe que le veulent les Alchymiſtes, & que les dépenſes qu'on lui attribue, n'étoient pas aſſez conſidérables, pour être au-deſſus des facultés d'un Ecrivain, qui étoit fort occupé dans ſa profeſſion, & qui par conſéquent gagnoit beaucoup.

On s'eſt élevé contre cet Ouvrage, on a débité quelques badineries, quelques ſarcaſmes ; mais plaiſanter, n'eſt pas répondre : ainſi les preuves dont l'Auteur a appuyé ſon avis, conſervent toute leur force. On a voulu lui reprocher de manquer d'agrément dans le ſtyle, de légéreté dans l'expreſſion ; mais la matiere n'en étoit pas ſuſceptible, & tout le monde conviendra qu'il n'y a rien de moins capable de porter à l'enjouement & à la gaieté, que les opérations où il ne s'agit que de recherches de Titres

din admirable, dont l'Auteur a ſu vaincre les obſtacles qui s'oppoſoient à ſa ſavante diſtribution, rien n'étant parfait de ce qui eſt fait de main d'homme, il y manque des abris pour ſe mettre à couvert des orages qui ſurprennent ſubitement les perſonnes qui s'y promenent, & qui, avant que d'arriver aux galeries qui ſont au rez-de-chauſſée du Palais, & qui n'ont point d'autre aſyle pour ſe ſauver des pluies violentes, ſont inondés par la pluie, & tous leurs vêtemens percés & perdus ſur-tout ceux des Dames, ce qui eſt arrivé deux fois l'été dernier de l'année 1763. Il eût été facile d'élever deux Kioskes dans les grands boulingrins, & dans les places où étoient anciennement le Théâtre & le Mail.

ADDITION PARTICULIERE
SUR NICOLAS FLAMEL.

BEAUCOUP d'Auteurs, les Alchymiſtes ſur-tout, ont prétendu que *Nicolas Flamel* a joui d'une fortune immenſe, & qu'il en avoit été redevable à la connoiſſance qu'il avoit du grand œuvre, ou, comme on dit communément, de la pierre philoſophale.

dès qu'elle parut, éprouva toutes les censures qu'elle méritoit, par la pauvreté de la pensée, & les différens genres d'application satyriques auxquels elle a donné lieu.

Page 355, *ligne* 27., *lisez*, les deux murs de face sur lesquels elle étoit appuyée, étoient sortis de leur à plomb, & par leur écartement laissoient ladite voûte sans appui, & qui annonçoient sa ruine prochaine, par les pierres qui s'en détachoient. Il eût donc été fort aisé d'en prévoir la chute. Dans cet état, en 1735, le Chapitre, &c.

Page 359, *ligne* 1, *lisez*, les deux renfoncemens qui servent d'emplacemens pour deux autels, & qui sont vis-à-vis l'un de l'autre. Dans celui de la droite on y a placé un autel dédié à la Vierge, &c.

Page 366, *ligne* 26. Les ornemens de cette balustrade attirerent à M. *Colbert* une réprimande de *Louis XIV*, sur ce qu'il avoit mêlé sa devise avec celle de Sa Majesté. Ce furent les ennemis de ce grand homme qui lui susciterent ce reproche d'une légere imprudence, à laquelle Sa Majesté n'auroit jamais fait attention.

Page 380, *ligne* 4. Quelques beautés & quelque perfection qu'ait ce jar-

consumée en entier par un incendie ; la nuit du 5 du mois d'Avril de l'année 1763, par l'imprudence des Ouvriers qui travailloient, pendant la quinzaine de Pâques, aux réparations des décorations, & qui laisserent pendant la nuit une poële de feu sur le théâtre. On ne s'en apperçut que le matin par l'épaisseur de la fumée, qui n'avoit d'issue que par le plafond. Quelque diligence que l'on apportât pour arrêter l'embrasement, elle fut inutile, par la rapidité avec laquelle les loges, les décorations & les machines furent consumées, étant toutes d'une matiere la plus combustible. Le feu se communiqua en même-temps aux logemens des Particuliers qui tenoient à cette Salle : ils n'eurent que le temps de se dérober en chemise aux flammes, sans pouvoir sauver aucun de leurs meubles, ni de leurs effets. Monseigneur le Duc d'*Orléans* les a dédommagés en grand Prince. La partie de l'aile droite de ce Palais, nouvellement restaurée & magnifiquement embellie, eût été la proie des flammes, sans le prompt secours que la Ville & ses Magistrats y firent apporter, en s'y transportant eux-mêmes. Il n'y a eu de ce Palais que le grand escalier de détruit.

Page 348, *ligne* 12. Cette inscription,

différens Bureaux, qui ſont preſque ſans nombre, & rien n'a été épargné pour la commodité de leurs fonctions, & la facilité des accès au Public, qui y eſt ſervi avec une promptitude & un ordre admirable. Le produit immenſe de cette eſpece de Pérou leur a payé avec uſure les frais de ce nouveau bâtiment.

Il eſt à propos de parler ici du nouvel établiſſement d'une petite Poſte, appellée la *Poſte de Paris*, pour porter les lettres d'un quartier à l'autre de cette grande Ville & dans la Banlieue, pour une ſomme très-modique. Le Public eſt redevable d'un ſi utile établiſſement à M. de *Chamouſſet*, ci-devant Maître des Comptes, le plus zélé Citoyen qu'ait jamais eu cette Ville, en ce qu'il emploie tout ſon temps & ſes facultés à imaginer & faire exécuter ce qu'il a découvert de plus utile au Public : il eſt en même-temps le Citoyen le plus charitable par les ſecours journaliers qu'il donne aux pauvres. Quels éloges & quelle reconnoiſſance ne mérite pas un Particulier, ſi entiérement dévoué au bien de ſa Patrie ?

Page 338, *ligne* 19. Ces ſtatues auroient dû être d'une meilleure main & plus décentes.

Page 342, *ligne* 10. Cette Salle a été

Page 231, *ligne* 21. L'Auteur s'eſt trompé en diſant que l'on a donné le nom de *Louvre* à toutes les Maiſons Royales; elles ont chacune leur dénomination particuliere.

Page 239, *ligne* 23. Ce n'eſt point une imagination populaire de croire qu'il y ait des ſouterreins dans l'eſpace qu'occupe le *Louvre*. Lorſque M. *Hardouin*, célebre Architecte ſous *Louis XIV*, eut ordre de fouiller profondément dans le terrein de la grande cour du côté de la riviere, pour aſſeoir des fondemens, on en trouva un grand nombre d'une ſolidité & d'une étendue ſurprenante, qui aboutiſſoient à différens quartiers de la Ville. Les Savans chercherent alors à deviner leurs deſtinations; mais ils n'en rapporterent que des conjectures ſans aucune certitude.

Page 278, *ligne* 17. Cet Hôtel a été entiérement démoli à cette intention, & l'on a tranſporté le Bureau Général de la Poſte aux Lettres, rue Plâtriere, à l'Hôtel d'Armenonville, dont l'intérieur a été preſque rebâti en entier, pour y loger grandement & très-commodément tous les Commis & Employés dans ce Bureau. Le ſieur *Deſtouches*, Architecte, a donné le deſſein avec beaucoup d'art, des diſtributions de tous les

ADDITIONS
ET CORRECTIONS
DU TOME SECOND.

PAGE 78, *ligne* 23, par des voûtes extrêmement hardies ; *ajoutez :* l'Auteur s'eſt trompé dans leur éloge ; la conſtruction de ces voûtes étant très-ſimple, toute ordinaire & ſans nulle hardieſſe.

Page 98, *ligne* 14, Tome VIII, *liſez* Tome VII.

Page 97, *ligne* 19, précédé d'un veſtibule ou portique, dont la bâtiſſe, &c. *liſez*, qui eſt eſtimé par les Connoiſſeurs moins anciens que le portail de près d'un ſiecle.

Page 203, *ligne* 24, Bpitaphe, *liſez*, Epitaphe.

Page 228, *ligne* 6. Il s'en faut de beaucoup que Madame *Dacier* ait égalé ſon mari en érudition, ni dans l'art de bien écrire. M. *Dacier* ſera toujours eſtimé l'un des plus habiles Traducteurs & des plus ſavans Commentateurs qui aient encore paru. L'étonnante érudition de ſon ſeul Horace ſuffiroit pour en être la preuve.

ceux de Cîteaux, à ceux même qui sont les plus réformés, & en particulier aux Peres de la Congrégation d'Italie, & pour obvier à une infinité d'inconvéniens, il fut, dis-je, arrêté qu'à l'avenir les Religieux Feuillans seroient toujours chaussés. Ce Decret de ce Chapitre Général ayant été confirmé par un bref du Pape Clément XI. en date du quinzieme jour de Juin de l'an 1715. le *P. Michel de S. Jean*, pour lors Abbé de Feuillans, & Supérieur Général de cette Congrégation, commanda & ordonna à tous les Religieux & Religieuses de ladite Congrégation de se chausser; & par son réglement qui est daté du onze Août 1715. Il alla au-devant de tous les inconvéniens qui auroient pû insensiblement s'introduire à l'occasion de cette chaussure.

Fin du tome second.

& les tablettes, & un entablement qui regne au pourtour, couronne tout l'ouvrage. Sur les volets de chaque armoire, il y a des bas-reliefs qui repréſentent les guériſons miraculeuſes dont il eſt parlé dans le Nouveau Teſtament. Cette ſculpture eſt de *Pierre Dionyſe*, ou de *Sarrazin* le jeune, dont il y a ici des morceaux que ſon frère aîné n'auroit pas déſavoués.

La ſalle qu'on nomme *la ſale du Roi*, eſt à côté de l'Egliſe. Elle eſt ornée des portraits de nos Rois & de nos Reines, depuis Henri III. juſqu'à Louis XV. inclusivement. Ceux des Dauphins, fils & petits-fils de Louis le Grand, y ſont auſſi.

Lorſque les Nonces arrivent à Paris, ils vont deſcendre ordinairement à ce Monaſtere, & demeurent quelques jours dans un appartement qui leur eſt deſtiné.

Les Feuillans marchoient toujours nuds pieds avec des ſocques, excepté lorſqu'ils alloient à la campagne; car pour lors il leur étoit permis d'être chauſſés, & c'eſt de-là qu'eſt venu le proverbe populaire, *va te promener tu auras des chauſſes*. Dans le Chapitre Général des Feuillans tenu à S. Meſmin, auprès d'Orléans, au mois d'Avril de l'an 1714. Il fut arrêté à la pluralité des ſuffrages, que pour ſe conformer à tous les Religieux qui profeſſent la Regle de S. Benoît, à

par ſon teſtament le bien qu'il avoit aux pauvres, & tous ſes écrits à *Dom Sans de ſainte Catherine*, Religieux Feuillant, ſon ami particulier. Il mourut à Rome le 7 de Juin de l'an 1626. âgé de 80. ans, quatre mois, douze jours, & fut inhumé dans l'Egliſe des Minimes de la Trinité du Mont, où l'on voit ſon Epitaphe. C'eſt par le moyen de *Dom Sans de ſainte Catherine*, que ce manuſcrit a paſſé dans la Bibliotheque des Feuillans de Paris.

Les Livres des Calviniſtes, des Proteſtans & des autres Hérétiques, ont été diſtraits de cette Bibliotheque, & ont été placés dans une eſpece de petit grenier, que l'on a nommé l'*Enfer*. Ces livres ſont peu conſidérables, & ont été donnés pour la plûpart à ce Monaſtere par *Dom Jean de S. Paul Vaſſan*.

L'*Apothicairerie* eſt la plus propre & la plus ornée du Royaume. Elle fut commencée en 1637. par le Frere *Chriſtophe de S. François*, Religieux de cet Ordre. Le vaiſſau n'a que trois toiſes de long, ſur deux toiſes & deux pieds de large. Le plancher en eſt d'ailleurs un peu bas, & traverſé par une groſſe poutre. Toutes les faces de cet endroit ſont ornées de tablettes, d'armoires & de tiroirs, dont l'ordonnance eſt variée par les volets, & les châſſis de verre qui les ferment. Des caryatides en termes ſéparent les armoires

Théologie de la Faculté de Paris. Il avoit été Précepteur du *Cardinal de Guiſe*, qui fut tué à Blois, & étoit célebre par ſa piété, par ſa doctrine, & par le talent de la prédication. Il fut envoyé à Rome vers l'an 1591. pendant le fort de la Ligue. Le Pape Clement VIII. conçut tant d'eſtime pour lui, qu'il le nomma un des Théologiens Conſulteurs, qui aſſiſterent à la fameuſe Congrégation *de Auxiliis*, commencée en 1598. au ſujet des conteſtations qui s'étoit élevées entre les Dominicains & les Jéſuites ſur les matieres de la grace. Clement VIII. étant mort, Paul V. ſon ſucceſſeur n'eut pas moins d'eſtime pour *M. le Boſſu*, qu'en avoit eue ſon prédéceſſeur. La Congrégation *de Auxiliis* étant finie, après avoir duré huit ans, *M. le Boſſu* voulut revenir en France, mais le Pape Paul V. le retint abſolument à Rome, & lui donna l'abſolution de toutes les obligations où il étoit de retourner à ſon Monaſtere de S. Denis. Il lui donna même un Evêché que ce pieux & ſçavant Religieux remit à Sa Sainteté, voyant qu'il n'en pouvoit obtenir la permiſſion de ſortir de Rome. Pour lors ce Pape lui donna quelques petites penſions ſur des Bénéfices pour s'entretenir, & lui permit de diſpoſer à ſa volonté du peu qu'il auroit, lorſque Dieu l'appelleroit de ce monde. Il donna

çois de ce tems-là. Le P. *Mabillon* dans ſa Préface ſur les Sermons de ce Saint, parle de ce Manuſcrit, & en vante l'antiquité & la ſingularité, mais il croit qu'il n'a été écrit qu'après la mort de ce Pere; car dans le titre on lui donne la qualité de *Saint*. De ces Sermons il y en a ſix ſur l'Avent, ſix ſur la veille de Noël, cinq ſur le Jour de Noël, ou ſur S. Etienne; un ſur S. Jean, un ſur les Innocens, trois ſur l'Epiphanie, un de l'Octave; deux pour le Dimanche d'après l'Octave; un ſur la converſion de S. Paul, trois ſur la Purification, deux de la Septuageſime, ſix ſur le Carême, un ſur S. Benoît; un qui eſt intitulé, *Commun*; un autre qui a le même titre, & qui eſt la préface de l'explication du Pſeaume LXXXX. & trois ſur l'Annonciation. On trouve dans ce Manuſcrit un nombre infini de termes & de tours, qui nous font connoître l'état où étoit notre langue dans le douzieme ſiecle. Ce curieux Manuſcrit fut donné à *D. Goulu* par *Nicolas le Fevre*, Précepteur du Roi Louis XIII.

L'autre manuſcrit eſt un Recueil en trois volumes *in quarto*, de tout ce qui ſe paſſa dans la Congrégation *de Auxiliis*. Toutes ces pieces ont été recueillie. par *Jacques le Boſſu*, Religieux Bénédictin de l'Abbaye de S. Denis, & Docteur en

Le vaiſſeau n'en eſt pas bien grand, mais il eſt décoré d'une ordonnance de pilaſtres corinthiens d'une aſſez belle menuiſerie. Au-deſſus des armoires on a mis de ſuite les portraits de tous les Généraux de la Congrégation, a commencer depuis D. *Jean de la Barriere*, juſqu'à celui qui l'eſt à préſent. Parmi les livres imprimés, il y a un gros volume *in folio*, intitulé, *Catholicon*, & *Proſodia*. C'eſt un Vocabulaire latin qui fut imprimé à Mayence en l'année 1460. Les noms des Imprimeurs, ni celui de l'Auteur, n'y ſont point; mais il eſt certain qu'il a été imprimé par *Jean Fauſt*, & par *Pierre Schoëffer*, car il n'y avoit point encore alors en Europe d'autre imprimerie que la leur à Mayence. Quant au nom de l'Auteur, il n'eſt point à la vérité à la tête du Livre, mais on voit dans le corps de l'ouvrage qu'il ſe nommoit *Joannes Genuenſis*, On croit qu'il étoit Religieux de l'Ordre de S. Dominique, & qu'il compoſa cet ouvrage l'an 1286.

Entre les Manuſcrits, j'en ai vû deux qui m'ont paru mériter une attention particuliere.

Le plus ancien eſt un *in quarto*, écrit ſur vélin, en très beaux caracteres, & bien conſervés. Il renferme quarante-quatre Sermons de S. Bernard; traduits en fran-

Scaliger dans la conversation. Les *Vassans* étant venus à Paris, donnerent leur manuscrit à Messieurs *du Puy*, qui l'ayant prêté à M. *Sarrau*, celui-ci le copia de sa main en 1642. & après sa mort cette copie passa dans une autre Bibliotheque, & fut ensuite communiquée, à *Isaac Vossius*, pendant qu'il étoit à Paris. Celui-ci l'ayant aussi fait transcrire, l'envoya à *Ulack* Libraire de la Haye, qui l'imprima, mais avec beaucoup de fautes. Peu de tems après, c'est-à-dire, en 1667. on en fit à Cologne une seconde édition, plus correcte que la premiere. Au reste il ne faut pas confondre ce Recueil fait par les Vassans, avec un autre intitulé, *Prima Scaligerana*, que *Vertunien* recueillit des conversations qu'il avoit eues avec *Scaliger*, avant que ce sçavant se retirât en Hollande; quoique ce Recueil soit le plus ancien, il n'a été cependant publié qu'en 1669. à Groningue.

Dans le Cloître, il y a quelques peintures qui représentent la Vie de S. Bernard. Elles sont d'*Aubin Voüet*. Dans les carreaux du milieu des vîtres, on a peint en apprêt l'Histoire de la Réforme des Feuillans, & par conséquent la meilleure partie de la Vie de *D. Jean de la Barriere*.

La Bibliotheque, sans être des plus nombreuses, est cependant très-curieuse.

na dans sa maison le même accès que s'ils l'avoient effectivement été. Les *Vassans* qui avoient beaucoup d'esprit, & une grande avidité de sçavoir, écoutoient tout ce que disoit *Scaliger*, & n'étoient pas plutôt hors de sa présence, qu'ils alloient écrire tous les traits d'histoire & d'érudition qui lui étoient échappés. Parmi les lettres de *Scaliger*, & celles de *Casaubon*, il y en a où il est avantageusement parlé des Vassans. *Jean Vassan* fut d'abord Ministre de la Religion Prétendue Réformée, puis se fit Catholique Romain à la persuasion du Cardinal du Perron qui lui procura une pension. Soit que cette pension étant mal payée, *Vassan* voulut s'assurer une subsistance honnête, ou que par un effet de la grace, il tendit à une plus grande perfection, il prit l'habit de Feuillant dans le Monastere de S. Bernard, rue S. Honoré à Paris, le 20. de Septembre de l'an 1614. & y fit profession le 21. de Septembre de l'an 1615, sous le nom de *Jean de S. Paul de Vassan*. Il y mourut le 2. Février 1652. on ignore précisément l'âge qu'il avoit *Nicolas Vassan* se fit aussi Catholique, mais sa dévotion n'alla pas plus loin. C'est à ces deux freres que le public est redevable du petit Livre intitulé, *Scaligerana*, qui n'est autre chose qu'un Recueil de ce qu'ils avoient ouï dire à *Joseph*

parti l'obligea de quitter le Royaume : il ſe retira en Flandres où il mourut Abbé d'Orval. C'eſt lui qui eſt nommé *le petit Feuillant* dans l'hiſtoire de la Ligue. Le troiſieme, & celui de tous qui s'eſt le plus ſignalé pour la prédication, eſt *Dom Coſme*, Prédicateur ordinaire du Roi, & enſuite Evêque de Lombez. Il ſe nommoit *Coſme Roger*, & étoit fils d'un Avocat de Paris. Il joignoit à beaucoup de douceur, beaucoup d'eſprit, & une ſageſſe qui ne s'eſt jamais démentie, ni dans le Cloître, ni dans l'Epiſcopat.

C'eſt ſur la foi de *Joſeph Scaliger* & *d'Iſaac Caſaubon*, que je vais mettre ici *Dom Jean de S. Paul de Vaſſan*, au nombre des ſçavans qui ont embraſſé la regle des Feuillans. Une ſœur de Meſſieurs *Pithou* quitta la France au tems du maſſacre de la S. Barthelemi, & ſe refugia à Geneve, où elle épouſa le ſieur de *Vaſſan*. Son mari étant mort, elle s'appliqua particulierement à l'éducation de deux garçons qu'elle avoit eus de ſon mariage. L'aîné ſe nommoit *Jean*, & le puîné *Nicolas*. Lorſqu'ils eurent fait les Humanités & la Philoſophie à Geneve, elle les envoya à Leyde pour étudier en Théologie, & leur donna des Lettres de ſes amis, & ſur tout de *Caſaubon*, qui les recommandoient à *Scaliger*. Celui-ci les regarda comme ſes enfans, & leur don-

vitæ Religiosæ quam ex animo diligebat,
Evangelicæ Prædicationis,
cui per trigenta & amplius annos
incubuerat,
Studii Theologici quod nunquam
intermisit, laboribus fractus
ab immaculati Agni Convivio
ad Æterni Patris amplexus transivit
Kalendis Januarii ann. Dom. 1723.
Ætatis 67.

Les deux fameux Prédicateurs, dont on vient de lire ici les Epitaphes, ne sont point les seuls que cette Congrégation ait produits : ils ont été précédés par trois autres qui ont prêché encore avec plus d'éclat. Le premier de ces trois est *Dom Jean de la Barriere*, Instituteur de la Congrégation des Feuillans, lequel avoit beaucoup de zele & de talent pour la prédication. Le second se nommoit *Dom Bernard de Percin de Montgaillard.* Il étoit né Gentilhomme ; & s'étant fait Feuillant, il fut un de ceux que Dom Jean de la Barriere mena avec lui à Paris. Il prêchoit avec tant d'éloquence, qu'il se fit admirer à Paris & à la Cour. Il fut d'abord pour le Roi contre la ligue ; mais après la mort du Duc & du Cardinal de Guise, il se déclara pour la ligue contre le Roi, son Maître & son Bienfaicteur. Son attachement à ce mauvais

Vixit eheu! immo æternum vivit
Rdus P. D. Ludovicus à Sancto Bernardo TURQUOIS
quem morum innocentia,
quem Religionis Doctrina sublimis
immortali vita apud Deum & Homines
dignum reddiderunt.
In Fano Sti Dionisii apud Parisios natus
accerrimi ingenii, ad ardua
quæque idonei adolescens
in Claustri latebris sapienter elegit
mala Mundi perpeti,
quam vitæ hujus favoribus extolli.
Hinc indefesto labori
in Vinea Domini deditus
Philosophiæ, & Theologiæ Studiis
apud nos diu feliciterque præfuit.
Ad Munus Evangelicæ Doctrinæ
disseminandæ vocatus, ea claritate,
ea verborum, rationumque præcisione
quæ virum decet Religionis scientissimum,
ea eloquentia quæ disertissimo
convenit Oratori,
semper, quod rarum est,
ad Populum Christianum sermonem
habuit.
Ecclesiæ Christi amantissimus,
illius tuendæ puritati vitam ipsam
libentissime impendisset.
Prioris, Provincialis, Visitatoris
Muneribus functus,

supereminentem aliis Christi Doctrinam
& verbo & opere amplexus est.
Sincera vir pietatis, cui vera fides,
& castus Religionis amor
quando ullum invenient parem ?
veritatis amans
impetum irruentis in illam procellæ
exul sustinuit.
Eloquentia percelebris
per quinquaginta & amplius annos
Populum, Proceres, Regem ipsum
de Religione allocutus
nulli non placuit, nullum dimisit
sine novo ipsum rursus audiendi desiderio ;
Ecclesiæ veluti dulcissimæ matri addictus
ejus principibus, Pastoribusque
vixit carissimus.
Visitator semel, Assistens iterum
dignitate suis præfuit, profuit exemplo.
Tandem octogenario major
XVI. *Kal. April. ann. Dom.* M. DCCXXI.
Prior Pignerolensis obiit
jamque Verbo Dei pascitur æterno
cujus ad ultimum usque spiritum
& præco fuit, & testis.

Dom *Turquois* autre fameux Prédicateur du dernier siecle, & de celui-ci a été inhumé dans le Cloître où l'on voit une tombe pareille aux autres & l'Epitaphe qui suit :

Nullus facile assequetur.
Obiit VII. Kal. Octob. *anno Domini*
M. DCCI.
Ætatis suæ LXI.

En ce même endroit on voit aussi les Tombes & les Epitaphes de *Dom Eustache de S. Paul Asseline*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, mort Religieux Feuillant, le 26. d'Octobre de l'an 1640. & de *Dom Pierre de S. Joseph*, mort le 10. Juillet 1662. Celui-ci est Auteur du Livre intitulé, *Idea Theologiæ*; & d'un autre, sous le titre d'*Idea Philosophiæ*. Ouvrages fort médiocres.

Enfin l'on voit aussi dans le Chapitre le Tombeau de *Dom Jerôme*, un des plus fameux Prédicateurs du dernier siecle : son Epitaphe fera connoître ses talens & sa vertu à ceux qui ne l'on ni connu, ni entendu prêcher.

CONTICESCIT

& hîc novissimi tubæ clangorem expectat
RDUS D. HYERONIMUS
à sancta Maria
in seculo CLAUDIUS GEOFFRIN
qui & ipse quasi tuba
vocem Piis amicam, impiis
& Peccatoribus terribilem exaltavit
in Domo Domini.
Parisiis, facili ad Scientias ingenio natus

Il y a deux petits Livres de sa façon ; l'un intitulé, *Praxis Juris Fulienſis ;* & l'autre, *la Conduite de Dom Jean de la Barriere*, imprimé en 1699. Voici l'Epitaphe dont ſes confreres ont honoré ſon Tombeau.

Ad immortalem vitam profiſciſcens
mortalitatis ſarcinam hic depoſuit
Reverendiſſimus Pater
D. Joannes Bapt. à Sta Anna
PRADILLON *Patria Lemovicus*
vir in multis egregius
quem quater in præſulem ſibi elegerat
tota congregatio Fulienſis
hunc ad magna natum majoraque
ſpirantem frontis honos & totius corporis
habitus arguebant.
Dignam tali hoſpitio animam
non una virtus, non una ornabat
ſcientia, maximè
quæ virum decet aliorum moderamini
invigilantem, fides recta,
ſincera pietas, prudens Religionis zelus
temperata juſtitiæ finibus manſuetudo,
divinarum humanarumque Legum,
peritia ſingularis,
animorum quamcumque in partem
vellet adducendorum arte prorſus
ſtupenda pollebat:
cujus exercendæ dexteritatem,
& induſtriam plerique, ſuavitatem
omnes admirati ſunt.

HIC JACET Reverendiſſimus Pater
D. Petrus à Sancto Franciſco.
Nota apud Lemovicos ROGERIORUM
familia quo occumbente occubuit fulienſium caput ; quippe qui pietate,
Religionis zelo, ac eruditione
conſpicuus toti Congregationi
bis præfuit pluriesque præfuiſſet,
niſi primo completo triennio
alteroque à ſex menſibus inchoato
è vivis abiens
ſui deſiderium omnibus reliquiſſet.
In uno viro habeto plures ut pote in quo
multorum inſigniora naturæ præmia
aſſenſu ſingulorum adunabantur,
mens ſcilicet fortis, & præcelſa,
pietas ſapientiæ ferax,
memoria adeo tenax
ut nullius unquam ſcibilis oblita
à poſteris nunquam ſit obliteranda.
aſt heu hic in tantis maximus
devixit ſexagenario minor
anno ſalutis 1675. *die* XI. *Novembris*
Viator abi, & conſule tibi.

Auprès de la tombe de D. Roger, eſt celle de *Dom Jean Pradillon* ſon compatriote. Celui-ci étoit d'*Eſmouſtiers* en Limouſin, & fut quatre fois Général de ſa Congrégation. Il avoit de grands talens pour le gouvernement Monaſtique, & étoit très-ſçavant dans notre Hiſtoire, & dans la connoiſſance des Généalogies.

D. Goulu en entrant dans le monde, embrassa la profession d'Avocat ; mais étant demeuré court à la premiere cause qu'il plaida, Dieu se servit de ce début malheureux pour lui inspirer le dessein d'entrer dans la Congrégation des Feuillans. Il y fut reçû en 1604. & parvint dans la suite à la premiere dignité de son Ordre. Il fit quelques traductions d'après le grec, & quelques ouvrages de son chef; mais ni les uns ni les autres ne lui acquirent pas une grande réputation. Ce qui le fit principalement connoître dans la Littérature, ce furent 2. vol. de Lettres qu'il écrivit contre Balzac, & dans lesquelles on trouve plus d'aigreur qu'il ne convient. Comme *D. Goulu* étoit pour lors Général des Feuillans, en publiant ses lettres, il se cacha sous le nom *de Philarque*, c'est-à-dire, *de Prince des feuilles*, par allusion à la qualité qu'il avoit. Cette querelle commença en 1627. & finit par la chûte du *Prince des feuilles*, qui mourut l'an 1629. Cesar Duc de Vendôme fit ériger cette tombe à sa mémoire.

Dans le Chapitre sont plusieurs tombes, pareilles à celle de D. Goulu, & qui y ont été mises depuis la mort de ce Général. On y remarque entr'autres celles de *Dom Roger*, & de *Dom Pradillon*, l'un & l'autre Généraux de cette Congrégation. Voici celle du premier.

Pietate, probitate, eruditione,
eloquutione ad invidiam usque mirabilis,
vixit heu imò vivit,
quippe dignum laude virum fama
vetat mori.
A militia forensi ad Fulliensem
ingressus, scriptis suis
impugnatam fidei veritatem
impetita Monarchiæ Jura
periclitantem Sanctorum memoriam
mirum quantum ab injuriis temporum
vindicaverit, simulque adulteratam
eloquentiæ puritatem
revocaverit, conservaverit, illustraverit.
Tandem universo Ordini postquam
bis præfuit,
exemploque non minus quam imperio
profuit, vix dicas
dignitate functus ne prius
an defunctus sit.
Magnatum amicitias ut meruerit,
ut tenuerit, vel hoc marmor testabitur,
quod illustrissimi Principes
Cesar Borbonicus, & Maria Lotharinga
carissimi conjuges Duces Vindocin.
Stampens, Bellofort, Mercorei,
Ponthievræ, &c.
benè merenti mœrentes posuere.
Obiit ann. M. DC. XXIX. *die* V. *Jan.*
Ætatis suæ LIIII.
ORATE PRO EO.

Ce Tombeau n'eſt que le *Cenotaphe* de Triſtant de *Roſtaing*, qui fut enterré en l'Egliſe de *Vaux-Apenil* près de Melun; mais *Charles de Roſtaing* ſon fils, a été véritablement inhumé en cet endroit.

Sur quatre colonnes de breche noir & blanche dont les chapiteaux ſont dorés, on voit quatre buſtes de marbre blanc, qui repréſentent *Louis*, *Jean*, *Antoine*, & *Gaſton de Roſtaing*, tous inhumés dans cette Chapelle.

Dans la Chapelle qui eſt auprès, on voit la ſtatue à genoux, en marbre blanc, de *Claude de Laubépine*, femme de Mederic de Barbeſieres, qui n'étoit pas Maréchal de France, ainſi que l'a dit *le Maire* dans ſon Livre intitulé, *Paris ancien & nouveau*, mais grand Maréchal des Logis du Roi; & Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit. Elle mourut le 22. de Juin de l'an 1613. âgée de 63. ans

Le Chœur eſt aſſez propre. Il eſt orné de pluſieurs grands Tableaux qui repréſentent la Vie de J. C. Ce ſont d'aſſez mauvaiſes copies faites d'après *Rubens*.

Au milieu du chœur eſt une tombe de marbre noir, ſur laquelle on lit l'inſcription ſuivante.

Sta quiſquis es, & perlege.
R. P. JOAN. GOULU *Pariſiis natus ubique notus.*

celle-ci qu'a été inhumé le Maréchal d'Uxelles, mort à Paris le 10. d'Avril 1730. dans la 79e. année de son âge, sans avoir été marié. Il avoit été Ambassadeur Extraordinaire, & Plénipotentiaire au Congrès d'Utreck, Ministre du Conseil de Régence, & Président du Conseil des affaires étrangeres.

La Chapelle de *Rostaing* est la cinquieme de ce côté-ci, & celle de toutes où l'on a moins épargné le marbre. Vis-à-vis l'Autel il y a une colonne de *marbre Portor*, sur laquelle est une urne qui renferme le cœur d'*Anne Hurault*, fille du Chancelier de Chiverni, & femme de Charles Comte de Rostaing, morte à Paris le 16. d'Avril de l'an 1635. âgée de 52. ans. Tout auprès est un Mausolée de marbre noir, sur lequel sont deux statues de marbre à genoux, qui ont chacune leur Inscription. Sous l'une on lit :

Cy-dessus est la représentation de haut & puissant Seigneur,
Messire TRISTAN DE ROSTAING,
Chevalier des Ordres du Roi,
décédé le 7. de Mars 1691. âgé de 78. ans.

Sous l'autre figure est cette Inscription :

Cy-dessus est la représentation de haut & puissant Seigneur,
Messire CHARLES DE ROSTAING,
décédé le 4. Janvier 1660.

Ce

mus exſtiterat virtutum æmulus. Obiit pater anno M. DC. LXVI. 13. Kalendas Aug. ætatis LXVI. Filius vero anno M. DC LXXXIX. VI. Idus Jun. ætatis XLIV.

J. B. DU BIGNON, *Principi à Mathematicis olim, dehinc à Secretis, mœrori juſtiſſimo obſequens opus abſolvendum curavit* 1695.

Dans la Chapelle qui vient enſuite, l'on voit pluſieurs peintures de *Simon Voüet*. Le S. Michel qui précipite le Diable dans le fond des Enfers, eſt regardé comme le chef-d'œuvre de ce Peintre.

Entre les ſept Chapelles qui ſont de l'autre côté de la nef, l'on en diſtingue principalement trois.

Dans la plus proche du Maître-Autel, eſt un tombeau de marbre blanc en forme d'urne, de douze pieds de longueur, ſur douze de hauteur, ſoutenu par un piédeſtal de marbre jaſpé. Ce fut *Jeanne-Armande de Schomberg*, femme de *Charles de Rohan*, ſecond du nom, Duc de Montbazon, Prince de Guemené, &c. morte le 10. Juillet 1706. en ſa 74e. année, qui de ſon vivant, ſe fit ériger ce tombeau, ſur lequel il n'y a ni Epitaphe, ni Inſcription.

La ſeconde appartient à M. *de Beringhen* premier Ecuyer du Roi; c'eſt dans

lequel eſt le portrait du Comte *d'Harcourt*, & de l'autre l'épée de ce Prince. A côté de cette figure, & au bas, eſt un autre médaillon ſur lequel eſt le portrait du Prince *Alphonſe de Lorraine*, tenu par un génie. L'Obéliſque eſt ſurmonté d'un globe doré, ſur lequel eſt un grand aigle auſſi doré, ayant ſes aîles éployées. Au bas de ce monument eſt cette Epitaphe:

D. O. M.

Et æternæ memoriæ Sereniſſimorum Principum Henrici à Lotharingia Comitis Harcuriani, Franciæ Paris & ſummi Armigeri; & Alphonſi Ludovici hujus filii, Equitis, & Melitenſium Triremium Prætoris, Nancei Primatis. Ob vindicatam à patre Regni gloriam. Repreſſo ad Inſulas Lerinenſes Hiſpano faſtu, liberato Caſali, taurino expugnato, fuſis terrâ marique Hoſtibus. Et aſſertam à filio Religionem, victâ apud Rhodum Turcarum Claſſe, fractis ad Cycladas navibus Bizantinis, fugatis Algeriæ, Bizertæque prædonibus. Hic gentilitiæ in Deum pietatis, in Hoſtes fortitudinis, in ſingulos humanitatis hæres clariſſimus, paterna memoriæ Monumentum hoc vivens poni mandaverat, ſed præcipiti morte præreptus, præſtantiſſimo parenti non indignus acceſſit honoris ſocius, qui dignifſi-

facilem apprecare ſummum
Judicem Deum.

Sur le jambage qui eſt entre ces deux Chapelles, eſt le *Cenotaphe*, ou tombeau vuide, de *Henri de Lorraine* Comte d'Harcourt, & *d'Alphonſe de Lorraine* ſon fils, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem. Les corps de l'un & de l'autre ont été inhumés dans l'Egliſe de l'Abbaye de Royaumont; mais ces deux Princes étoient ſi célebres par leurs exploits, qu'on leur a érigé ici ce Cenotaphe à l'exemple des anciens. Ce monument qui eſt du deſſein & de l'exécution de *Nicolas Renard*, Sculpteur originaire de Nancy, fut poſé en 1693. & conſiſte en une forme de tombeau de marbre noir, porté par un piédeſtal fort exhauſſé, ſur le devant duquel eſt un bas-relief d'or moulu, de même que les feſtons. Sur le tombeau eſt la figure du Tems, couchée au pied d'un grand Obelyſque, & auprès eſt un livre ouvert, ſur l'une des pages duquel on lit ces paroles du III. Chapitre du Livre de la Sageſſe: *Spes illorum immortalitate plena eſt*; & ſur l'autre, celles-ci du XLI. Chapitre de l'Eccléſiaſtique: *Bonum autem nomen permanebit in ævum.* Une grande figure ailée qui eſt debout, & qui ſemble triompher du Tems, déſigne l'*Immortalité*. Elle tient d'une main un médaillon ſur

des plus ſages & des plus vertueux hommes de ſon tems, mais il étoit ſuſpect au Cardinal de Richelieu premier Miniſtre, & d'ailleurs fort attaché à la Reine Marie de Medicis, dans l'alliance de laquelle il avoit eu l'honneur d'entrer, ayant épouſé le 20. Décembre 1607. Catherine de Medicis, fille de Côme de Medicis, & de Diane Comteſſe de Bardi. La Maréchale mourut de chagrin peu de tems avant l'exécution de ſon mari. Voici l'Epitaphe qui eſt gravée ſur le tombeau qui renferme les cendres de l'un & de l'autre.

HIC JACET
LUDOVICUS DE MARILLAC,
Franciæ Mareſcallus,
& Regiorum ordinum Eques ordinatus,
ſplendore generis, fortitudine geſtorum
& virtutis nec quicquam integræ
ſorte funeſta Clarus.
Obiit anno R. S. M. DC. XXXI.

Jacet una cum conjuge
CATHARINA DE MEDICIS,
ejus uxor,
quæ miſerè ab illo divulſa
& unicè pro illo ſollicita,
paucis ante viri ſupremum diem
menſibus vivere deſiit.

VIATOR
forti viro, & piæ fœminæ

bleau par un caprice pittoresque, auquel il seroit difficile de donner quelque prétexte raisonnable.

Cette Eglise a quatorze Chapelles, sept de chaque côté, dont quelques-unes sont assez ornées pour mériter les regards des curieux.

Dans la premiere à main droite, du côté du Maître-Autel, est une figure de marbre blanc de grandeur naturelle, portée par un piédestal de marbre noir & blanc, laquelle représente *Raymond Phelippeaux* Seigneur d'Herbaut, Conseiller & Secretaire d'Etat de Louis XIII. mort le 2. du mois de Mai de l'an 1629.

La seconde du même côté appartient à Messieurs *Pelletier*. On y remarque quelques peintures.

La troisieme a appartenu à Messieurs de *Vendôme*. On y voit une statue de la Vierge, qui est de *Jacques Sarrazin*, Sculpteur fameux.

Dans la quatrieme est un tombeau de marbre noir, accompagné de deux Vertus de marbre blanc: au milieu est un buste aussi de marbre, qui représente *Guillaume de Montholon*, Conseiller d'Etat, mort le 11. Mai 1722. âgé de 53 ans.

La cinquieme renferme le tombeau de *Louis de Marillac*, Maréchal, de France, qui eut la tête tranchée en place de Grevé le 10. de Mai 1631. C'étoit un

que par-tout un goût excellent, & une maniere vigoureuſe. Les colonnes en ſont belles, bien meſurées & bien entendue. Les pilaſtres n'ont point cette diminution vicieuſe que nos modernes veulent leur donner, malgré les exemples contraires qu'on remarque dans l'arc de Conſtantin, & dans quelques autres morceaux antiques. Les pyramides même ſont regardées comme un enrichiſſement que *Manſard* a ajouté à l'ordre corinthien. D'autres au contraire ſoutiennent que l'ordonnance en général en eſt peu réguliere, & trop exhauſſée pour la face de l'Egliſe. Ils trouvent que les pyramides ſont trop courtes, trop maſſives, & qu'elles accompagnent d'autant plus mal ce Portail, que l'ordre corinthien n'a jamais été uni avec le ruſtique.

L'intérieur de l'Egliſe eſt propre & orné. Le grand-Autel eſt décoré de colonnes torſes & de pluſieurs figures. Le tableau repréſente l'*Aſſomption de la Vierge*, & a été peint par *Jacques Bunel*. Il n'a pas quatre pieds de large, & cependant ce Peintre a ſi bien ſçu mettre à profit cette largeur, qu'il y a fait entrer les figures des douze Apôtres, grandes comme nature, & les y a placées ſans aucun embarras. La figure de la Vierge eſt de *la Foſſe*; car *Bunel* qui étoit Calviniſte, ne voulut jamais achever ce ta-

donna que ce Monaſtere jouît de tous les droits & prérogatives dont jouiſſent les maiſons Religieuſes qui ſont de fondation Royale. Ce bâtiment fut achevé en 1608. & *François d'Eſcoubleau de Sourdis* Archevêque de Bourdeaux & Cardinal, en fit la Dédicace la même année.

Marie de Medicis donna peu de tems après de fort beaux ornemens d'Egliſe ; & fit faire le retable du Maître-Autel.

Le Portail reſtoit encore à faire ; le Roi Louis XIII. ayant bien voulu entrer pour une ſomme conſidérable dans la dépenſe qu'il convenoit de faire, on l'entreprit, & il fut achevé en 1624. Ce Portail eſt compoſé de deux ordres d'architecture poſés l'un ſur l'autre. Le premier eſt l'ionique, & conſiſte en huit colonnes, au milieu deſquelles eſt la grand-porte de l'Egliſe. Dans les entre-colonnes ſont deux figures de pierre groſſierement ſculptées par *Guillain*. Le ſecond ordre eſt compoſé de quatre colonnes corinthiennes, au milieu deſquelles eſt un grand vitrail. Les angles ſont enrichis de deux pyramides ruſtiques qui ſont abſolument de l'invention de Manſard. Le tout eſt ſurmonté d'un attique, accompagné de deux ſtatues de *Guillain*, & de quelques amortiſſemens. Ce morceau d'architecture a partagé les ſuffrages des connoiſſeurs. Selon les uns, on y remar-

décrire, eſt ſitué dans la rue S. Honoré : c'eſt, après l'Abbaye de Feuillans, la plus belle maiſon de cette Congrégation.

Le Portail fut élevé en 1676. Il fait face à la place des Conquêtes, & a pour point de vue la ſtatue Equeſtre de *Louis Le Grand*. Il eſt décoré de quatre colonnes corinthiennes iſolées, d'un entablement & d'un fronton. On voit ſur cette porte un bas-relief qui repréſente le Roi Henri III. qui reçoit l'Abbé Dom *Jean de la Barriere* & ſes compagnons. Dans le fronton eſt l'écu des Armes de France & de Navare.

Vis-à-vis ce Portail eſt la porte intérieure du Couvent, laquelle eſt en vouſſure, avec des refands & d'autres ornemens qui font un aſſez bel effet.

A main gauche dans la même cour, eſt l'*Egliſe* dont le Portail eſt de François Manſard le premier grand Architecte que la France eut. Quoique ce ſoit une production de ſa jeuneſſe, & qu'il y ait bien des défauts, on y voit un beau génie & d'excellentes proportions propres à faire augurer que l'Auteur ſeroit un jour un grand Maître dans ce bel art. Cette Egliſe fut commencée en 1601. au moyen des aumônes qu'on fit à ces Religieux pendant le Jubilé du commencement du dernier ſiecle. Le Roi Henri le Grand en poſa la premiere pierre, & or-

que nombreuse, dont les Livres sont d'un goût très-recherché.

LE COUVENT DES FEUILLANS.

Ces Religieux forment une Congrégation particuliere, qui est une réforme de l'Ordre de Cîteaux, & qui a pris son nom de l'Abbaye de *Feuillans* dans le Diocèse de Rieux. Ce fut *Jean de la Barriere*, Abbé de Feuillans, qui fut l'Auteur de cette réforme, & qui porta si loin l'austérité de cette regle, que depuis sa mort on a été obligé de la mitiger sur plusieurs articles, & en dernier lieu sur la nudité des pieds. Le Roi Henri III. avoit conçu une estime si particuliere pour ce saint réformateur, qu'il voulut l'avoir auprès de lui, & le fit venir à Paris avec soixante-deux de ces nouveaux Religieux. Cette sainte Colonie vint à pied de Feuillans à Paris, marcha toujours en procession pendant cette longue & pénible route, & arriva enfin à Vincennes où le Roi étoit alors, le 11. de Juillet de l'an 1587. mais comme le Couvent que le Roi lui faisoit bâtir, n'étoit pas encore en état de la loger, elle demeura pendant deux mois dans un Prieuré que l'Ordre de Grammont avoit dans le bois de Vincennes, & qui est aujourd'hui occupé par les Minimes.

Le Monastere des Feuillans que je vais

relation de ſon voyage aux Iſles de l'Amérique, en 6. vol. in 12. Il a encore donné au public une relation de l'Afrique Occidentale, en 5. vol. in 12. & ſes voyages en Eſpagne, & en Italie, en 8. vol. in 12. Il eſt mort à Paris le 6. Janvier 1738.

Aſſez près des Jacobins, dans la même rue, mais de l'autre côté, eſt l'Hôtel de *Noailles*. Cet Hôtel fut bâti pour *Henri Puſſort*, Conſeiller d'Etat, & du Conſeil Royal des Finances, & oncle du fameux Jean-Baptiſte Colbert. M. Puſſort étant mort en 1697. *Pierre Vincent Bertin*, Receveur Général des Parties Caſuelles, l'acheta la même année. Celui-ci étant mort au mois de Novembre 1711. ſes héritiers le vendirent à *Adrien Maurice, Duc de Noailles*, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c. lequel a fait faire à cet Hôtel des réparations conſidérables. La grande porte eſt décorée de deux colonnes ioniques qui ſoutiennent un balcon, l'attique, & l'entablement. Au fond de la cour, eſt un beau péryſtile compoſé de ſix colonnes d'ordre dorique, & orné de quatre niches. Le jardin eſt très-propre. Les appartemens ſont bien diſtribués, & meublés avec beaucoup de magnificence, & avec encore plus de goût. On trouve dans cette maiſon une Bibliothe-

trouva encore le tems de composer un grand traité intitulé *Orbis Botanicus*, dont il a lui-même dessiné les Plantes avec beaucoup d'exactitude : il mourut le 25. de Juillet 1673.

Jacques Echard né à Rouen, d'une des meilleures familles de cette Ville, étant entré dans l'Ordre de S. Dominique, devint dans la suite bibliothécaire de ce Couvent, & acquit une grande connoissance des Livres & des Auteurs. Il a continué la Bibliotheque des Ecrivains de son Ordre, & l'a fait imprimer en 2. vol. in fol. l'an 1719. Il mourut le 14. Mars 1724.

Le P. *Michel le Quien*, né à Boulogne sur Mer, étoit également distingué par sa piété, & par son grand sçavoir. Il avoit sur tout une grande connoissance de la langue Grecque, & des langues Orientales. Il a donné deux ouvrages françois contre le Systême de *l'Antiquité des Tems* du P. Pezron, dans lesquels il défend la vérité de la Chronologie du Texte Hébreu. Il a aussi donné une édition parfaite des Ouvres de S. Jean Damascene, avec des notes & des dissertations fort sçavantes. Il écrivit enfin contre le Pere *Courayer* sur la Validité des Ordinations Angloises, & mourut dans ce Couvent le 12. de Mars 1733.

Le P. *Jean-Baptiste Labat* a donné la

grand Humaniſte, & grand Théologien. Il a donné au public un Abrégé de la Somme de S. Thomas, qu'il a intitulé *Hymnus Angelicus*; & a laiſſé manuſcrite une Chronologie Univerſelle de toutes les Nations, qui eſt un vrai *Rationarium Temporum*. Il mourut en 1698 âgé de 75. ans.

Le P. *Jacques Quetif*, Pariſien très-ſçavant en tout genre de littérature; a été bibliothécaire de ce Couvant. Il a donné pluſieurs ouvrages au public, dont on peut voir la liſte dans le Dictionnaire de Moreri, & ailleurs, & a laiſſé pluſieurs Manuſcrits de ſa façon, parmi leſquels étoient les corrections, & les additions qu'il avoit faites à la Bibliotheque des Ecrivains de ſon Ordre, laquelle a été continuée juſqu'à notre tems, & publiée en 1719. par le P. *Echard*, ſon confrere, & auſſi bibliothécaire de ce Couvent. Le P. Quetif mourut le 2. de Mars 1698. âgé de 78. ans, dont il en avoit 60. de profeſſion Religieuſe.

Le P. *Jacques Barelier*, étoit déja Licentié dans la Faculté de Médecine de Paris, lorſqu'il entra dans l'Ordre de ſaint Dominique. Avec toutes les obſervances de ſa regle, ce pieux Religieux conſerva toujours du goût pour la botanique. Il fut pendant vingt-cinq ans Aſſiſtant des Généraux de ſon Ordre, & cependant il

croix que les Calviniſtes abbatirent, mais le Roi par ſes Lettres Patentes du 14. Mars de l'an 1660. ordonna aux Conſuls de cette Ville de la rétablir, avec défenſe aux habitans de l'ôter, ſur peine de la vie. Ce ſaint homme mourut le 7. Octobre de l'an 1677. âgé de 76. ans moins trois mois.

Le P. *François Combefis* né à *Marmande* petite Ville ſur la Garonne, & du Diocèſe d'Agen, entra dans l'Ordre de S. Dominique en 1623. & après y avoir enſeigné la Philoſophie, & la Théologie en pluſieurs Couvens, & même dans celui de Paris que je décris ici, il ſe donda tout entier à l'étude & à la réviſion des Peres, & des Hiſtoriens Grecs; & ce fut pour le ſoutenir dans ce pénible travail, que l'Aſſemblée du Clergé de l'an 1655. le gratifia d'une penſion de 500. livres, qu'une autre Aſſemblée augmenta enſuite du double, ce que le Clergé de France n'avoit jamais encore fait pour aucun Régulier avant lui. On peut voir dans le Dictionnaire de Moreri, & dans la Bibliotheque des Auteurs Eccléſiaſtiques de M. du Pin, la nombreuſe liſte des ouvrages que le P. Combefis a donnés au public. Il mourut le 23. Mars de l'an 1679. dans la 74e, année de ſon âge, & la 55e. de ſa profeſſion Religieuſe.

Le P. *François Penon*, Pariſien, étoit

Le P. *Sébaſtien Michaelis* a été le Reſtaurateur de la diſcipline réguliere, ſuivant l'eſprit de S. Dominique, inſtituteur de l'Ordre. Il fut le premier Vicaire Générale de la Congrégation qui avoit embraſſé ſa Réforme, & premier Prieur du Couvent dont je fais la Deſcription. Il mourut ici en 1618. dans une grande réputation de ſainteté.

Le P. *Jacques Goar*, Pariſien, fut Miſſionnaire Apoſtolique dans le Levant, où il apprit à fond les différens Rits des Égliſes grecques. Revenu en France, & dans cette maiſon, il ne s'occupa que de ſon ſalut, & du ſoin de faire part au public de ſes ſçavantes recherches. Il donna pluſieurs ouvrages, entre-autres l'*Eucologe* ou *le Rituel des Grecs*. Ce Livre qui eſt très-eſtimé, fut imprimé en 1657. & eſt devenu rare. Le P. *Goar* mourut le 22. de Septembre de l'an 1653.

Le P. *Antoine le Quieu* né à Paris le 23. Février 1601. d'*Antoine le Quieu* Avocat au Parlement, & de *Marguerite le Caron*, entra dans l'Ordre de S. Dominique en 1622. Il faiſoit tous les ans des Miſſions aux environs de Genève, en Provence, en Languedoc, &c. & faiſoit toujours des conquêtes ſur les Calviniſtes. Dans une célébre Miſſion qu'il fit à *Merindol*, il y fit planter une

Manuscrits qui concernent l'érudition & les Langues Orientales. On compte que cette Bibliotheque est à présent de vingt-cinq mille volumes. On y trouve le Manuscrit original du *Catéchisme des Jésuites*, composé par *Estienne Pasquier*, écrit de sa main.

Avant que de sortir de cette Bibliotheque, on doit faire attention à un tableau singulier & allégorique qui est sur la porte. Les Religieux que j'ai questionés, ne m'ont jamais sçu dire de qui il étoit, mais je suis convaincu qu'il est de *Nicolas Ninet de Lestain*, Peintre natif de Troyes, & éleve de Simon Voüet. Au milieu de ce tableau, est une fontaine ornée d'architecture, sur la quelle est assis *S. Thomas*, surnommé l'*Ange de l'Ecole*. Cette fontaine jette de l'eau par plusieurs tuyaux, & l'on voit des Moines de différens Ordres, & des Ecclésiastiques qui s'empressent tous d'aller remplir leurs tasses de cette liqueur angélique. Sur le devant du tableau, est un Jesuite qui tient une petite cruche, & qui par-là feroit croire qu'il a grande envie de s'enivrer de cette eau, mais son attitude est d'ailleurs si distraite, & si peu empressée, qu'on voit bien qu'il n'en veut point faire débauche.

Ce Couvent a servi de demeure à plusieurs Religieux d'une grande piété, & d'une grande érudition.

naturâ ſemper amavit.
CATHARINA MIGNARD
Julii DE PAS *Comitis* DE FEUQUIERE *uxor*
ipſa met quondam natura pulcherrimum
opus,
nunc cinis & umbra :
hoc pietatis amoriſque monumentum
quod cariſſimo Patri voverat,
& jam proximè dicandum curaverat,
moriens perfici juſſit.
Obiit Pater 30. *Maii* 1695. *ætatis* 85.
filia verò 3. *Februarii* 1742. *ætatis* 90.

La Bibliotheque de cette maiſon a eu de foibles commencemens, car ce n'eſt pas à quoi on penſe d'abord, quand il eſt queſtion de fonder un Couvent. En 1638. à la naiſſance du Dauphin, qui a regné depuis ſous le nom de Louis XIV. ces Moines s'aviſerent, pour l'augmenter, d'une ruſe qui ne leur réuſſit pas; ils la dédierent au Dauphin par cette Inſcription qu'ils firent mettre ſur la porte :

Hæc Principi Delphino Bibliotheca
dicatâ fuit,
die Natali ejus 5. *Septembris* 1638.

Cette Bibliotheque eſt aujourd'hui aſſez nombreuſe & très-curieuſe, depuis qu'en 1699. M. *Piques* Docteur de Sorbonne, leur a donné la ſienne qui étoit très-riche, ſur-tout en Livres, & en

l'attention des connoiſſeurs tant par la maniere élégante avec laquelle le ſavant artiſte a ſu exprimer les graces & la beauté de ſon modele (il a pris ſon ſujet dans le plus brillant de ſa jeuneſſe) que par l'art ſingulier avec lequel il a manié la multiplicité des plis des vêtemens, & imité la legereté de l'étoffe. Derriere le buſte de *Mignard* s'éleve une piramide de marbre gris adoſſée au mur avec peu de ſaillie; au haut le tems eſt repréſenté en bronze un ſable à la main. Cette figure ne paroît pas faire un bon effet, elle eſt ſi fort plaquée contre le mur que ſon corps & ſes jambes ſemblent applatis & écraſés. Ce monument eſt porté par une baſe de marbre de breche poſée de biais: quelques connoiſſeurs ont trouvé à redire qu'un auſſi habile artiſte que *M. le Moyne* ait eu la foible complaiſance de ſuivre l'uſage qui regnoit alors & qui n'eſt point encore paſſé, de poſer de travers toutes les compoſitions. Sur le marbre de la baſe on lit cette Inſcription gravée en lettres d'or.

Æternæ Memoriæ
PETRI MIGNARD *Equitis*
Regii Pictoris primarii
quem in omni genere Picturæ
Diſcipulum, Æmulum, quandoque
victorem

tropolitaine de la même Ville, mourut à Paris le 16. de Septembre, & fut enterré ici, auprès de son pere.

Le celebre *Pierre Mignard*, premier Peintre de Louis XIV. mort en 1695. a été inhumé dans cette Eglise. Il n'avoit qu'une fille appellée *Catherine* que le *Comte de Feuquieres* épousa pour sa rare beauté. Il sembloit effectivement que la nature s'étoit specialement appliquée a faire de cette Dame ce que l'on pouvoit souhaiter de plus accompli : aussi *Mignard* son Pere dans les grands morceaux de peinture qu'il a exécutés, a-t'il eu soin de peindre ou l'une des muses ou l'une des graces d'après sa fille, la regardant avec raison comme le modele le plus achevé qu'il pût choisir. Elle mourut en 1742 âgée de 90. ans. Cette Dame c'étoit proposé d'élever un monument à la gloire de son illustre Pere; mais ce ne fut que sur la fin de ses jours qu'elle commença à y faire travailler, cet ouvrage n'a été fini que quelques années après sa mort. Le fameux *le Moyne* Sculpteur de l'Académie a inventé & exécuté ce magnifique Mausolée, à l'exception du buste de *Mignard* qui avoit été fait par *Desjardins* du vivant même de ce grand Peintre. Madame de Feuquieres est représentée de grandeur naturelle à genoux priant Dieu pour son Pere. Cette statue mérite

Nicolas de Verdun, Premier Président du Parlement de Paris, mort au mois de Mars de l'an 1627. Il étoit fils de Nicolas de Verdun Tréſorier des Parties Caſuelles, & Intendant des Finances ; & de Nicole de l'Aubeſpine. Il avoit été Conſeiller au Parlement de Paris, d'où il fut tiré pour être Premier Préſident du Parlement de Toulouſe, où il s'acquit une grande tentation, & fut enſuite appellé pour être à la tête du premier Parlement du Royaume. Il jouit d'une grande réputation pendant qu'il fut Premier Préſident du Parlement de Toulouſe ; mais il en eut beaucoup moins, quand il fut à la tête du Parlement de Paris. Voici comme le Préſident de Gramond en parle dans ſon Hiſtoire, *livre I. page* 191. Verduno *apud Tholoſates fama ingens, minus Lutecie nomen fuit per majus Officium, quod mirandum! omnium conſenſu meruerat eam dignitatem antequam obtineret, poſtquam obtinuit minus fama valuit.*

Thomas Campanella étoit né à *Stylo* dans la Calabre ultérieure, le 5. de Septembre 1568. & non pas en 1564. comme l'a dit M. Baillet. Il n'avoit que treize ans, quand il entra dans l'Ordre de ſaint Dominique, & dès-lors on remarquoit en lui une ſupériorité de genie qui, n'étant point accompagnée de retenue, & de ſolidité, fut la cauſe des malheurs de

Dame CATHERINE DE ROUGÉ,
Son Epouse décédée le 5. d'Avril 1713.

L'Epitaphe eſt également digne du Heros, & de Santeul qui en eſt l'Auteur.

Orbis cui dominus non ultima meta fuiſſet,
Hîc metam agnovit; quid vos ſperabitis ultra,
Victores! lachrimas: hunc Rex, hunc Gallia flevit;
Sed flet, & æternum flebit pro conjuge conjux,
Donec, quod poſuit triſti tumulata ſepulchro,
Tam charo cineri ſe-ſe cinis ipſa maritet.

Cette Epitaphe fut ainſi traduite par Perrault de l'Académie Françoiſe :

Celui, dont le grand cœur par la gloire animé
Ne ſe borna jamais, eſt ici renfermé;
Son trépas fut ſuivi des regrets les plus tendres,
Et ſon Epouſe en pleurs attend cet heureux jour,
Où la mort en mêlant leurs précieuſes cendres,
Les joindra pour jamais, comme a fait leur amour.

Dans cette Egliſe ont été inhumés :

La Chapelle de *S. Hyacinte* a été bâtie des libéralités de la Reine *Marie de Medicis*, & enrichie de celles d'*Anne d'Autriche* qui obtint du Roi, & de la République de Pologne, une portion des Reliques de ce Saint qu'elle fit mettre dans un Reliquaire d'argent, dont elle fit présent à cette Chapelle. Le Tableau de ce Saint est de *Nicolas Colombel*, Peintre de l'Académie Royale.

A côté du Maître-Autel, à main gauche, est une magnifique Chapelle qui a été bâtie & décorée aux dépens de *Catherine de Rougé du Plessis Belliere*, veuve de *François de Blanchefort de Crequi*, Maréchal de France. L'Autel est décoré de deux colonnes de marbre, & d'ordre ionique, qui soutiennent un entablement & un fronton. Le tableau est une copie de la descente de Croix de le Brun, faite par *Houasse*. Le Tombeau du Maréchal de Crequi a été exécuté sur les desseins de *le Brun*. Le Héros y est représenté à genoux; sa figure est de *Coizevox*: les accompagnemens, & les deux vertus qui pleurent sa perte, sont d'un autre Sculpteur. Sur le devant de ce monument on lit l'inscription suivante.

FRANÇOIS SIRE DE CREQUI
Maréchal de France, Général des Armées du Roi, Gouverneur de Lorraine, décédé le 4. de Février 1687.

p. 433.

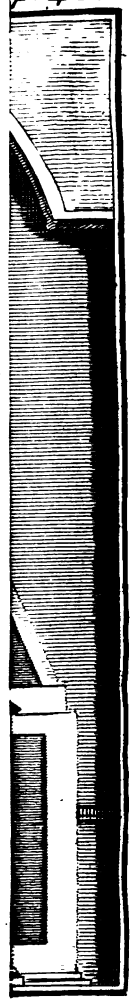

faire recevoir leur obſervance aux Jacobins du grand Couvent de cette Ville, mais il y trouva tant d'oppoſition, qu'il fût obligé de ſe détacher de ce deſſein. Il tourna ſes vûes d'un autre côté, & entreprit de faire bâtir à Paris un Couvent de Dominicains réformés. Il commença par obtenir des Lettres Patentes du Roi, qui lui furent accordées au mois de Septembre 1611. puis il obtint le conſentement de l'Evêque de Paris *Henri de Gondi*, le 8. d'Avril de l'an 1612. Ce Prélat donna cinquante mille livres pour bâtir le Couvent & l'Egliſe au milieu d'un enclos de dix arpens dans la rue S. Honoré. Moyennant cette ſomme *Henry de Gondi* devint le principal fondateur de cette Maiſon, mais non pas le ſeul, *Jean du Tillet de la Buſſiere*, & quelques-autres perſonnes riches, contribuerent beaucoup à l'établiſſement de ce Couvent, qui eſt regardé comme le berceau de la réforme des Jacobins de la Province de S. Louis.

Le bâtiment de ce Couvent, & celui de ſon Egliſe, n'ont par eux-mêmes rien d'extraordinaire, mais ils renfement l'un & l'autre de très-belles choſes.

Le tableau du Maître-Autel repréſente l'Annonciation; il eſt de *François Pourbus*, de même que celui de S. François qui eſt dans une des Chapelles de la nef.

La

Le canton qu'on nomme aujourd'hui *la Butte S. Roch*, étoit autrefois nommé *le Marché aux Pourceaux*, & on y faiſoit auſſi des exécutions. Ce marché aux pourceaux fut enſuite nommé *la Butte S. Roch*, à cauſe qu'il étoit reſté derriere l'Egliſe de ce nom, une butte de terre & de gravois de la démolition de l'ancienne enceinte, &c. Quelques particuliers ayant demandé au Roi la permiſſion d'applanir cette butte, & d'y faire bâtir des maiſons, & aligner des rues, elle leur fut accordée par Arrêt du Conſeil du 15. Septembre 1667. Ces travaux ne furent achevés que dix ans après, & donnerent douze nouvelles rues.

LE COUVENT DES JACOBINS RÉFORMÉS.

Au-deſſus de S. Roch, & du même côté, eſt un des trois Couvens que les Religieux de S. Dominique, nommés *Jacobins*, ont dans Paris, & le premier des trois où la réforme a été établie. Le P. *Sébaſtien Michaelis* Religieux Dominicain, natif de Marſeille, ayant inſtitué une Réforme de ſon Ordre, & l'ayant introduite dans quelques Couvens de Provence, & du Languedoc, vint avec cinq autres Religieux de cette réforme, au Chapitre Général qui ſe tint à Paris l'an 1611. & fit tout ſon poſſible pour

reliefs qui repréſentent les Vertus Théologales, & ſoutenue par les quatre Vertus Cardinales de grandeur naturelle. On les diſtingue par leurs attributs. La ſculpture de ce riche monument eſt d'un fini auquel les connoiſſeurs le plus difficiles n'ont pu refuſer leurs éloges, lorſqu'il l'ont examinée dans l'attelier de l'artiſte; mais dès que cette chaire a été en place toutes les beautés & les fineſſes de l'art ont diſparu par la faute groſſiere que l'on a faite de charger de blanc & d'or tout le corps de ce bel ouvrage : par-là on a gaté un chef-d'œuvre dont la beauté mâle & ſimple auroit fait l'admiration de la poſterité. La rampe de l'eſcalier qui conduit à cette chaire merite l'attention des curieux, on y admire le gout de l'artiſte dans la maniere dont il a décoré ce grand ouvrage & l'intelligence avec laquelle il a diſtribué le bronze doré, & l'acier bruni. Cette chaire eſt couronnée par une eſpece de rideau qui repréſente le voile de l'erreur. Ce voile paroît être levé par un génie ſimbole de la vérité. L'intention de M. *Challes* étoit que ce morceau fût plus exhauſſé, comme en effet le corps de l'ouvrage paroît l'exiger, mais ce voile ſervant de ce qu'on appelle *abbat-voix*, il n'auroit été d'aucune utilité pour renvoyer la voix, ſi on l'eut placé plus haut.

vier 1647. il eſt regardé comme le pere du Théâtre François qu'il a porté à ſon plus haut point de perfection.

Antoinette de la Garde, veuve de Guillaume de la Fon de Boiſguerin, Marquis *des Houllieres*, ſi connue par la beauté de ſes Poëſies, morte à Paris le 17. Février 1694. dans la 56e. année de ſon âge.

Pierre Mignard, mort premier Peintre du Roi, le 30. Mai 1695. âgé de 85. ans.

François Seraphin Regnier Deſmarets, très bon Poëte François, Latin, Italien & Eſpagnol, de l'Académie Françoiſe, & de celle de la Cruſca, mort à Paris le 6. de Septembre de l'an 1713. âgé de 81. ans.

Alexandre Lainez, Poëte natif de Chimay en Hainaut, mort à Paris le 18. d'Avril de l'an 1710. âgé de 60. ans. Il étoit de même nom, & de la même famille que *le P. Lainez*, ſecond Général de la Compagnie de Jeſus.

En 1758. on a décoré cette Egliſe d'une Chaire de Prédicateur deſſinée & exécutée par M. *Challes* excellent Sculpteur, membre de l'Académie Royale de peinture & de ſculpture. Cette chaire n'eſt point de forme circulaire comme celles de nos Egliſes : c'eſt une eſpece de tribune legerement cintrée dans ſa face principale. Elle eſt enrichie de bas

IN ITALIA
multis illustribusque documentis
eximii Ducis famam sustinuit.
IN GERMANIA
occiso ad Philippo burgum Imperatori
Berwikio
suffectus Imperator,
& in ipsis castris Polemarchus renuntiatus
cœptam Urbis obsidionem impigrè
promovit,
eamque, exundante in immensum Rheno,
concurrentibus undique Germanorum
copiis,
ipso, cum centum millibus, spectante
Eugenio expugnavit.
IN OTIO
viris probis & litteratis familiaris vixit,
tot bellicas laudes, tot præclara in
patriam merita,
Christianis virtutibus consecravit.
Obiit die 5. Martii, anno Domini
1743. *ætatis* 78.

Plusieurs autres personnes illustres ont eu aussi leur sépulture dans cette Eglise, mais elles n'ont point d'Epitaphes. Voici les plus remarquables.

Pierre Corneille né à Rouen en 1606, & mort à Paris le premier d'Octobre de l'an 1684. étoit Avocat Général à la Table de Marbre de Normandie, & fut reçu à l'Académie Françoise le 22. Jan-

En 1743. *Claude François Bidal* Marquis *d'Asfeld*, Maréchal de France, & Chevalier de la Toiſon d'Or fut inhumé dans cette Egliſe. Le célebre M. *Coffin* a fait pour lui l'Epitaphe ſuivante.

HIC JACET

CLAUDIUS FRANCISCUS BIDAL *Marchio* D'ASFELD,
Sancti Ludovici & Aurei
Velleris Ordinum
Eques Torquatus,
Franciæ Polemarchus,
regni munitionum Præfectus:
vir
totius Artis Bellicæ apprimè gnarus;
diſciplinæ militaris tenax,
in conſulendo providus,
in exequendo fortis.
IN HISPANIAM
à Ludovico Magno miſſus, Aurelio
Duci Legatus,
complurium expugnatione Urbium clarus;
memorabilis præſertim ad Almanſam
victoriâ
non ultimam laudem tulit:
atque ob vindicatum armis Valentiæ
regnum
ejuſdem regni inſigne
in ſcuto gentilitio geſtandum
à Philippo V. Hiſpaniarum Rege
perhonorifico diplomate accepit.

les négociations qui lui ont été confiées tant en Espagne qu'en Hollande, & après avoir posé en Angleterre le 8. Octobre 1711. les premiers fondemens de la paix générale, l'a heureusement concluë & signée à Utreck le 11. d'Avril 1713. est décédé à Paris le 15. Juin 1714. âgé de 56. ans.

Ce monument a été sculpté en 1715. par Simon Maziere.

Dans la nef ont été inhumés deux Sculpteurs fameux, qui dans leur Art ont égalé les plus célébres, & qui par leur piété ont imité les plus grands Saints. C'étoient deux freres nommés *Anguier*, nés dans la ville *d'Eu*. L'aîné, nommé *François*, mourut à Paris le 8. d'Août de l'an 1699. & *Michel* mourut aussi dans la même Ville le 11. de Juillet de l'an 1686. on lit sur leur tombe l'Epitaphe suivante.

Dans sa concavité, ce modeste Tombeau
Tient les os renfermés de l'un & l'autre Frere.
Il leur étoit aisé d'en avoir un plus beau,
Si de leurs propres mains ils l'eussent voulu faire.
Mais il importe peu de loger noblement,
Ce qu'après le trépas un corps laisse de reste;
Pourvû que de ce corps quittant le logement,
L'ame trouve le sien dans le séjour céleste.

de *S. Jean* en Comté, & le nomma l'un de ſes plénipotentiaires au Congrès qui ſe tint à Utreck pour la paix générale. M. Ménager ne jouit pas long-tems de la gloire de ſes travaux, car le 15. Juin 1714. revenant de ſe promener aux Tuilleries, il mourut ſubitement, & laiſſa à ſes héritiers une ſucceſſion d'environ ſix cens mille livres.

Le monument qu'on voit ici eſt un tombeau de marbre noir, d'une forme ſimple, d'où s'éleve une piramide de marbre blanc, au milieu de laquelle eſt le portrait en medaille de M. *Ménager*, dans une bordure dorée. Au-deſſus eſt un petit trophée de bronze doré, & compoſé d'un ſable, & de deux caducées, qui convenoient parfaitement à M. *Ménager* pour avoir été négociant, & négociateur. Aux deux côtés ſont des lampes ſépulcrales de bronze doré, & au haut, eſt une aigle auſſi de bronze doré. Sur le paneau du tombeau eſt cette Epitaphe :

CY GIST

Meſſire NICOLAS MÉNAGER *Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Ambaſſadeur extraordinaire, & Plénipotentiaire de Sa Majeſté, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, lequel après avoir donné des témoignages éclatans de ſa capacité dans*

ſingulier dans l'art du Jardinage ; qu'on peut le regarder comme en ayant inventé les beautés principales, & porté toutes les autres à leur derniere perfection. Il répondit en quelque ſorte, par l'excellence de ſes ouvrages, à la grandeur & à la magnificence du Monarque qu'il a ſervi, & dont il a été comblé de bienfaits. La France n'a pas ſeule profité de ſon induſtrie, tous les Princes de l'Europe ont voulu avoir de ſes éleves, & il n'a point eu de concurrent qui lui fût comparable. Il nâquit en l'année 1525. & mourut dans le mois de Septembre de l'année 1700.

Au premier pilier de la nef, à droite en allant du chœur vers la grande-porte, eſt adoſſé un petit monument de marbre, érigé pour un homme dont la mémoire doit être reſpectable à tous les bons François. *Nicolas Ménager* étoit un fameux négociant de Rouen, qui fit ſervir ſon négoce aux négotiations, qui ſacrifia ſes intérêts particuliers à ceux du bien public, & qui préfera la gloire de donner la paix à la France, à l'avantage de devenir un des plus riches négocians de l'Europe. Pour recompenſer ſes importans ſervices, le Roi le fit Chevalier de l'Ordre de S. Michel, érigea ſa terre

FORTUNATO RANGONIO
Comiti, exteris gratissimo, suis carissimo, quem mors sustulit anno ætatis suæ XXXIX. *jam expleto. Thaddæus, & Nicolaus Marchiones & Octavius Comes ex Rangoniorum apud Italos Familia, fratri benè merenti posuerunt anno vulgaris Æræ* 1723.

Dans une Chapelle à côté du chœur est un tableau qui représente *S. Louis*, mourant, & donnant ses derniers conseils à Philippe le Hardi son fils. Ce tableau est d'*Antoine Coypel*.

La Chapelle de S. André renferme les cendres d'*André le Nostre*, & mérite à plusieurs égards l'empressement des curieux. Le sujet du tableau de cette Chapelle est le martyre *de S. André*, par *Jean Jouvenet*. Le buste de le Nostre, qu'on voit ici, est de *Coyzevox*. Sur le tombeau on lit cette Epitaphe :

A LA GLOIRE DE DIEU.

Ici repose le corps D'ANDRÉ LE NÔSTRE, *Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Conseiller du Roi, Controlleur Général des bâtimens de Sa Majesté, Arts & Manufactures de France, & prépose à l'embellissement des Jardins de Versailles & autres maisons Royales. La force & l'étendue de son génie le rendirent si*

faſtum extimuiſſet.
Obiit
die Maii tertia ann. M. DCCXXXIX.
ætatis ſuæ 74.
Ludovicus-Ceſar de la Baume le Blanc
DE LA VALIERE,
Dux & Par Franciæ, tabulis ſuis
connubialibus hæres inſtitutus
à Sereniſſima
Principe
Hoc
qualecumque, non tam grati animi ſui
quam Religioſiſſimi obſequii
Monumentum,
mœrens lugenſque
poſuit.

En 1710. on plaça dans l'attique du dôme quatre tableaux qui repréſentent les quatres Evangeliſtes. *S. Mathieu* a été peint par *Louis Silveſtre* le jeune; *ſaint Marc*, par *Verdot*; *S. Luc*, & *S. Jean*, par *Deſormaux*. Aux deux côtés de l'autel ſont deux ſtatues de marbre de grandeur naturelle, dont l'une repréſente *Jeſus-Chriſt* tenant ſa croix, & l'autre *S. Roch*. Elles ſont de *François Anguier*. Entre les deux bandeaux d'un des pilliers qui ſéparent le collateral de cette Égliſe, d'avec la Chapelle de la Vierge, eſt un petit monument de marbre ſculpté par *Charpentier* on y lit cette Épitaphe.

lide, & le corinthien au-dessus comme le plus riche, & le plus délicat.

A la hauteur du premier ordre, il y a un groupe de chaque côté, qui représentent les quatres Peres de l'Eglise avec les attributs qui leur conviennent. Ces groupes sont de *Claude Francin*, de l'Académie Royale de Sculpture. Les riches ornemens de sculpture ont été ici répandus avec choix, par *Louis de Montean*, de l'Académie des Maîtres.

Les deux ordres dont je viens de parler, sont couronnés par un fronton, dans lequel *Francin* a sculpté les Armes du Roi. Le tout est terminé par une croix, au pied de laquelle sont deux Anges prosternés, dont l'un semble montrer du doigt aux passans cet arbre de vie, qui est l'instrument du salut du genre humain.

Ce Portail a par le bas quatorze toises de face, sur quatre-vingt un pieds trois pouces d'élevation depuis le palier du perron, jusqu'à la pointe du fronton; & depuis cette pointe jusqu'à l'extrémité de la croix, dix pieds.

Les Connoisseurs sont fort satisfaits de ce Portail, & le regardent comme un des plus réguliers, qu'il y ait à Paris.

L'ordre d'Architecture qui regne dans cette Eglise est le *Dorique*, & quoi qu'elle ne soit pas bâtie dans la régularité du premier dessein, elle ne laisse pas d'è-

8.

Roch.

Eglise d'une Relique de S. Roch qu'ils avoient obtenue de l'Archevêque, & des Consuls d'Arles, & du P. Général des Mathurins. Cette Relique est l'os appellé *radius*, qui va de l'épaule au coude, & c'est celui du bras droit du Saint. Elle fut d'abord déposée aux Capucins de la rue S. Honoré le 21. de Novembre, mais le lendemain l'Archevêque de Paris, son Clergé, le Curé & les Paroissiens de S. Roch, allerent la prendre, & la porterent en cérémonie dans cette Eglise, où elle fut mise dans une chasse d'argent du poids de cent cinquante marcs.

Le bâtiment de cette Eglise a été plusieurs fois discontinué, & repris, & enfin il est aujourd'hui conduit à sa perfection, par les différens ouvrages qu'on y a faits depuis plusieurs années. Le grand portail qui donne sur la rue S. Honoré a été exécuté par *Jules Robert de Cotte* Intendant Général des bâtimens du Roi & Directeur Général de la Monnoye des Médailles, d'après les desseins de *Robert de Cotte*, son pere, premier Architecte des Rois Louis XIV. & Louis XV.

Le premier du mois de Mars 1736. on posa la premiere pierre de ce portail, qui est composé de deux ordre d'Architecture, du dorique, & du Corinthien, mis l'un sur l'autre, & bien unis ensemble, le dorique en bas comme le plus so-

Au mois de Mars de l'an 1633. on commença à bâtir l'Egliſe qu'on voit aujourd'hui, ſur les deſſeins de *Jacques le Mercier*, un des plus habiles Architectes de ce tems-là, & premier Architecte du Roi. Ce fut le Roi Louis XIV. qui en poſa la premiere pierre, dans laquelle on mit deux Médailles : dans l'une étoit le portrait du Roi, dans l'autre celui d'Anne d'Autriche ſa mere, & ſur le revers de l'une & de l'autre, la repréſentation de S. Roch. Sur cette pierre eſt cette Inſcription :

D. O. M.

†

JESU CHRISTO
per Crucem Salvatori.
SANCTO ROCHO
per Crucem Sanatori
LUDOVICUS XIV.
Gal. & Navar. Rex
poſuit
ANNA REGINA *Matre*
manum ſupponente.
M. DC. LIII.

La contrainte du terrein n'a pas permis de tourner cette Egliſe vers l'Orient, comme les anciennes.

Le 22. de Novembre de l'an 1665. la Ducheſſe de Vendôme, & le Duc de Vendôme ſon fils, enrichirent cette

Ce fut, suivant cette permission, que les habitans après avoir élu six Marguilliers, leur donnerent pouvoir le 28. du même mois, d'acquerir une place pour y faire bâtir la nouvelle Eglise. Ils jetterent les yeux sur la Chapelle de *sainte Susanne de Gaillon*, & sur ses dépendances, dont le terrein étoit d'environ douze cens toises, & on en fit l'acquisition de *Jacques Baille* qui en étoit alors Chapelain, par contrat du 30. Octobre de la même année, moyennant une rente de vingt-six écus, deux tiers, & à la charge qu'en mémoire de l'ancienne Chapelle de sainte Susanne, on bâtiroit dans la nouvelle Eglise, le plus près du grand Autel qu'il seroit possible, un autre Autel qui seroit nommé l'*Autel de la Chapelle de sainte Susanne de Gaillon*. Les maisons & les habitans s'étant multipliés dans ce quartier, *Jean-François de Gondi* Archevêque de Paris, changea l'état de cette Eglise succursale en celui d'Eglise Paroissiale, par ses lettres du 30. Juin 1633. & y établit pour premier Curé perpétuel *Jean Rousse*, qui en étoit Vicaire amovible.

En 1635. fut passé un accord entre les Religieuses de la Conception, & le sieur Rousse, par lequel elles promirent de garder les Fêtes de la Paroisse de S. Roch, & de faire présenter à l'offrande le jour des Cinq Playes un cierge d'une livre, & un écu d'or.

ticuliers. Auprès de cette boucherie, il y a deux autres étaux qui appartiennent auſſi à des particuliers.

L'EGLISE PAROISSIALE DE S. ROCH.

Il y avoit anciennement dans le lieu de Gaillon, fauxbourg S. Honoré, deux Chapelles, dont l'une étoit ſous l'invocation *de ſainte Suſanne*, & l'autre étoit dédiée *aux Cinq Playes de Jeſus-Chriſt*. On ignore le tems de la fondation de la premiere ; mais quant à l'autre, elle avoit été fondée & bâtie le 9. de Novembre de l'an 1521. par *Jean Dinocheau* marchand de bétail, & *Jeanne de Laval* ſa femme, à condition qu'il y ſeroit dit trois meſſes par ſemaine, & que les Dimanches il y auroit pain-beni & eau-benite. *Eſtienne Dinocheau* Fourrier ordinaire du Roi, & neveu du Fondateur, augmenta la fondation ſon oncle par acte du 13. Novembre 1577. & joignit à la Chapelle de Gaillon un grand Jardin, afin de contribuer à l'érection de cette Chapelle des Cinq Playes, en Egliſe Succurſale, ſous le titre de *S. Roch*. En 1578. l'Official de Paris permit aux habitans du fauxbourg S. Honoré, par ſa Sentence du 18. Août, d'avoir une Egliſe ſuccurſale de la Paroiſſe S. Germain l'Auxerrois, où il y auroit un Vicaire amovible, des fonts baptiſmaux, & un cimetiere.

près des Quinze-Vingts, & sur le terrein qu'occupe aujourd'hui la boucherie. En 1631. *Barbier* Intendant des Finances, proposa de clore de murs les fauxbourgs, depuis la porte S. Denis, jusqu'au bastion des Tuileries, & il y eut contrat passé entre le Roi & lui. Dès-lors *Pidou* qui étoit un des commis de Barbier, commença de faire bâtir la nouvelle Porte Honoré à quatre cens toises, ou environ, de l'ancienne qu'on abatit; mais ce contrat fut cassé par Arrêt du Conseil en 1632. Barbier ne se rebuta point, & proposa en 1633. sous le nom de *Charles Froger*, Secretaire de la Chambre du Roi, de faire la clôture, depuis la Porte S. Denis, jusqu'à la nouvelle Porte S. Honoré. Cette proposition fut acceptée, à condition qu'il acheveroit la Porte S. Honoré que Pidou avoit commencée; qu'il feroit une enceinte de muraille depuis la porte S. Denis, jusqu'à la porte S. Honoré, le long des Fossés, & qu'il bâtiroit deux portes nouvelles, l'une au bout du Fauxbourg de Montmartre, & l'autre entre ce fauxbourg, & celui de S. Honoré, laquelle seroit nommée *la porte de Richelieu*. A la place de l'ancienne porte de S. Honoré, on bâtit une boucherie composée de dix étaux, dont cinq appartiennent encore au Domaine du Roi, & les cinq autres à des par-

doit ſuivre dans la reconſtruction entiere de cette vaſte maiſon, nous remettons à la fin de ce volume, à donner un détail exact des divers changemens qu'on y a faits & de ceux qui reſtent à faire.

Après l'Hôpital des Quinze-Vingts, toujours en deſcendant la rue S. Honoré, eſt la rue *S. Nicaiſe*, qui fut percée après qu'on eut abbatu l'ancienne porte S. Honoré. Cette rue prit ſon nom d'une Chapelle qui eſt ſous l'invocation de ſaint Nicaiſe, une de celles qui ont été fondées en l'Egliſe de cet Hôpital. Cette Chapelle avoit deux portes, l'une dans l'enceinte de l'Hôpital des Quinze-Vingts, qu'elle a encore aujourd'hui, & l'autre dans la rue S. Nicaiſe, & celle-ci eſt à préſent maſquée, & même fermée par un petit bâtiment.

Cette rue aboutit d'un côté à la rue S. Honoré, & de l'autre à celle des Orties, vis-à-vis la galerie du Louvre. Elle eſt ouverte d'un côté, dans ſon milieu, pour laiſſer voir la ſuperbe façade du Château des Tuilleries, & la grande place qui eſt devant, & qu'on nomme *la place du Carouſel*, à cauſe de celui que le Roi Louis XIV. y donna en 1662. à la Reine ſa mere, & à la Reine ſon épouſe.

Pendant que la clôture de la Ville de Paris que le Roi Charles V. avoit fait faire, a ſubſiſté, *la Porte S. Honoré* étoit au-

parerent; qu'une partie reſta aux Quinze-Vingts, & que l'autre ſe retira à S. Thomas du Louvre. Les ſtatuts de cette Confrerie furent renouvellés, modifiés, corrigés & augmentés dans l'aſſemblée générale des Confreres qui ſe tint le ſamedi vingtieme Décembre 1727. & il n'étoit plus queſtion que de travailler à réunir les confreres qui s'étoient ſéparés en 1717. cette réunion ſe fit avec beaucoup de ſolemnité le jour de l'*Annonciation* de l'an 1728. Le Roi ſe déclara Protecteur & Chef de cette Confrerie en 1720. & à ſon exemple, la Reine, les Princes, les Seigneurs, & tout ce qu'il y a de plus conſidérable à la Cour & à la Ville, ſe ſont faits inſcrire dans cette Confrerie. Elle eſt compoſée du Roi, Chef & Protecteur, d'un Aumônier, d'un Doyen pris du corps, & du nombre des bienfaiteurs qui ont paſſé par les charges; de quatre Maîtres en Charge, ou Marguilliers: d'un Syndic, de deux Maîtres des cérémonies, & d'un nombre indéfini de confreres de l'un & de l'autre ſexe.

On travaille depuis pluſieurs années à donner une forme nouvelle à cette Hôpital. Une grande partie des anciens édifices a été détruite, & l'on a conſtruit de grands bâtimens réguliers & commodes. Comme nous n'avons pas encore pu avoir communication du plan que l'on

deux autres aveugles. Tous les baux, soit à perpétuité soit à tems, des héritages ou domaines de la maison, des acensemens, des quêtes, & autres revenus d'importance, seront faits en plein Chapitre, signés du Greffier, & scellés du Sceau de la Maison, & commenceront tous par ce titre : *Les Gouverneurs commis par le Grand-Aumônier du Roi, Maître, Ministre, Jurés, Freres & Sœurs de l'Hôpital des Quinze-Vingts de Paris.*

Par les vers de *Rutebeuf* que j'ai rapportés, on voit que de son tems, c'est-à-dire, dès le tems de la fondation, il y avoit trois cens aveugles effectifs dans cet Hôpital, mais ce fut apparemment pour prévenir les inconvéniens dont parle ce Poëte, que peu de tems après on fit des statuts, selon lesquels il ne devoit y avoir que cent quarante Freres aveugles, avec soixante freres voyans, pour les conduire, & faire les affaires de la maison, & quatre-vingt-dix-huit femmes, tant aveugles que voyantes; ce qui, avec le Maître & le Portier, fait le nombre de trois cens. Ces trois cens personnes doivent être regnicoles, ou au moins avoir obtenu des Lettres de naturalité : c'est le grand Aumônier du Roi qui nomme à ces places lorsqu'elles viennent à vaquer. Par ce que je viens de dire, on voit qu'il y a dans cet Hôpital des aveu-

Fêtes, au moins à Noël, le mercredi des Cendres, à Pâques, à l'Assomption N. D. à la Toussaints, & communieront aux bonnes Fêtes annuelles, & à l'Assomption N. D. & on les exhorte même à le faire plus souvent. Tous les jours à une certaine heure marquée par le Gouverneur & Officiers de la Maison, un Prêtre ou quelque-autre, leur lira à tous en plein Chapitre quelque livre françois qui traite de la Passion de N. S. Il y aura aussi dans la Maison un Prêtre ou quelque-autre personne qui prendra soin d'enseigner aux petits enfans, fils & filles aveugles la Doctrine Chrétienne, à chanter, & psalmodier dans l'Eglise, & à s'y comporter modestement. On tiendra Chapitre tous les Dimanches, ou quelqu'autre jour de la semaine qui sera indiqué par les Gouverneurs & Officiers. Les freres s'y assembleront au son de la cloche, & celui des Gouverneurs qui se trouvera au Chapitre, y présidera & y recueillera les voix, & en leur absence, le Ministre ou le plus ancien des Jurés. Le Ministre, les Jurés, les Receveurs, & les Procureurs seront changés ou continués tous les ans au Chapitre Général de la S. Jean. On élira, comme il a été toujours pratiqué, quatre Jurés, dont le Ministre sera l'un ; & de ces quatre, il y en aura deux qui seront voyans, & les deux

Louis. Ces anciens bâtimens n'ont rien de remarquable. La ſtatue de S. Louis, qui eſt à la porte de l'Egliſe, en dehors, eſt d'une très-médiocre exécution, mais elle paſſe pour être très-reſſemblante. L'Egliſe eſt ſous l'invocation de S. Remi : il y a un Curé qui adminiſtre les Sacremens à tous ceux qui demeurent dans l'enceinte de cet Hôpital. Tous les ouvriers & artiſans qui demeurent dans cet enclos, ne ſont point aſſujetis à la maîtriſe, & travaillent ſans être inquiétés par les Jurés.

La police qu'on obſerve dans la conduite & gouvernement de cet Hôpital, eſt contenue dans un reglement fait par *Geoffroy de Pompadour* Evêque du Puy, & Grand-Aumônier du Roi. Ce reglement qui contient cinquante articles, fut homologué au Parlement le 6. ou le 7. de Septembre 1522. & eſt rapporté tout au long dans les Preuves de l'Hiſtoire de Paris, par les PP. *Felibien & Lobineau*, Moines Benedictins. Les principaux de ces articles ſont : que les Freres & Sœurs des Quinze-Vingts de Paris, auront tous les Dimanches & Fêtes annuelles, & celles de Notre-Dame, & des Apôtres, un Prédicateur qui leur prêchera la parole de Dieu & tous y aſſiſteront, de même qu'à la grand-meſſe, & à vêpres, s'ils n'ont excuſe légitime. Ils ſe confeſſeront aux bonnes

fondation, & l'augmenta de *trente livres parisis* de revenu, par an, à condition que cette somme seroit employée à faire du potage à ces trois cens pauvres aveugles. *Ad opus potagii trecentorum Pauperum cæcorum dedimus & concessimus trigenta libras Parisienses annui reditus.* Ce fut en 1270. que saint Louis déclara qu'il vouloit que son Grand-Aumônier fut visiteur de cette Maison, & qu'il nommât à toutes les places qui viendroient à vaquer. En 1343. *Pierre des Essarts* avoit auprès des Quinze-Vingts un grand logis appellé l'*Hôtel des Tuilleries*, qu'il donna à ces pauvres aveugles, & dont il y a beaucoup d'apparence qu'ils ont vendu l'emplacement pour bâtir le Château des Tuilleries. Le Pape Jean XXII. par sa Bulle du mois de Novembre de l'an 1411. exempta l'Hôpital des Quinze-Vingts de toute Juridiction Episcopale, & le soumit à la correction du Grand-Aumônier du Roi, pourvû qu'il fût *in Sacris*, sinon au Premier Aumônier. Cet Hôpital & son Eglise furent bâtis par *Eudes de Montreul**, Architecte ordinaire de saint

* M. l'Abbé le Beuf, en accordant à M. de Piganiol que *Montreul* a bâti cette Eglise, prétend que ce ne peut-être celle qui subsiste encore aujourd'hui. *Ce qu'il y a de plus ancien*, dit-il, *est le Collatéral méridional qui est du XV. siecle.* Hist. du Dioc. de Paris tom. 1. pag. 63.

explique dans le premier livre de ſes *Annales de la France.*

Quant à l'Hiſtoire des trois cens Gentilshommes, dit-il, *laiſſez pour ôtages, qu'on dit que les Egyptiens aveuglerent, & qu'en tel équipage ils envoyerent au Roi, ayant touché l'argent, bien que nos Hiſtoriens n'en diſent rien, ſi eſt-ce qu'il la faut tenir pour véritable, eu égard à la fondation de l'Hôpital deſdits Quinze-Vingts, que le Roi fit bâtir depuis pour eux.* Quoique ce raiſonnement de *Belle-Foreſt* ſoit pitoyable, & qu'il ſoit plus digne d'un faiſeur de Romans, que d'un *Hiſtorien*, il a été néanmoins fidellement ſuivi & copié par la plûpart des Ecrivains qui ſont venus depuis, & même par ceux qui ont corrompu l'ouvrage de *Sauval.* Le paſſage de *Rutebeuf* que je viens de citer, n'auroit pas échapé à ce ſçavant homme.

On commença à bâtir l'Hôpital des Quinze-Vingts l'an 1254. & ſon bâtiment n'étoit pas encore achevé au mois d'Août de l'an 1260. lorſque le Pape Alexandre IV. accorda des Indulgences à tous ceux qui le viſiteroient. Urbain V. confirma les Indulgences accordées par ſon Prédeceſſeur & Clément IV. permit aux Adminiſtrateurs de faire la queſte par tout le Royaume.

L'an 1269. S. Louis retoucha à cette

que l'assure *Joinville* dans la vie de ce saint Roi, mais il ne dit pas que ces pauvres aveugles étoient *trois cens Chevaliers que le Roi avoit donnés en ôtage au Soudan du Grand-Caire, & auſquels les Sarrazins avoient crevé les yeux*; cette fable n'est venu que long-tems après, & fut même refutée d'avance par *Rutebeuf*, Poëte contemporain de S. Louis, dont *Fauchet* a conservé un fragment qui peint l'Hôpital & les Quinze-vingts avec des couleurs qui ne conviennent en aucune façon à des Gentilshommes qui, selon les apparences, devoient être la fleur de la Noblesse Françoise.

* Fauchet, des anciens Poëtes François, pag. 178.

Li Roix a mis en un repaire *,
Mes je ne ſçai pas porquoi faire;
Trois cens Aveugles tote à rote.
Parmi Paris en va trois paire,
Tote ior ne finent de braire,
As trois cens qui ne voyent gote:
Li uns ſache, li autre bote;
Se ſe donnent mainte ſecoſſe,
Qu'il n'y a nul qui lor éclaire:
Si feux y prent, ce n'eſt pas dote;
L'Ordre ſera bruſlée tote,
S'aura li Roix plus à refere.

Belle-Foreſt est le premier de nos Historiens qui ait eu le front de débiter le conte des Chevaliers Aveugles, comme une vérité. Voici comment il s'en

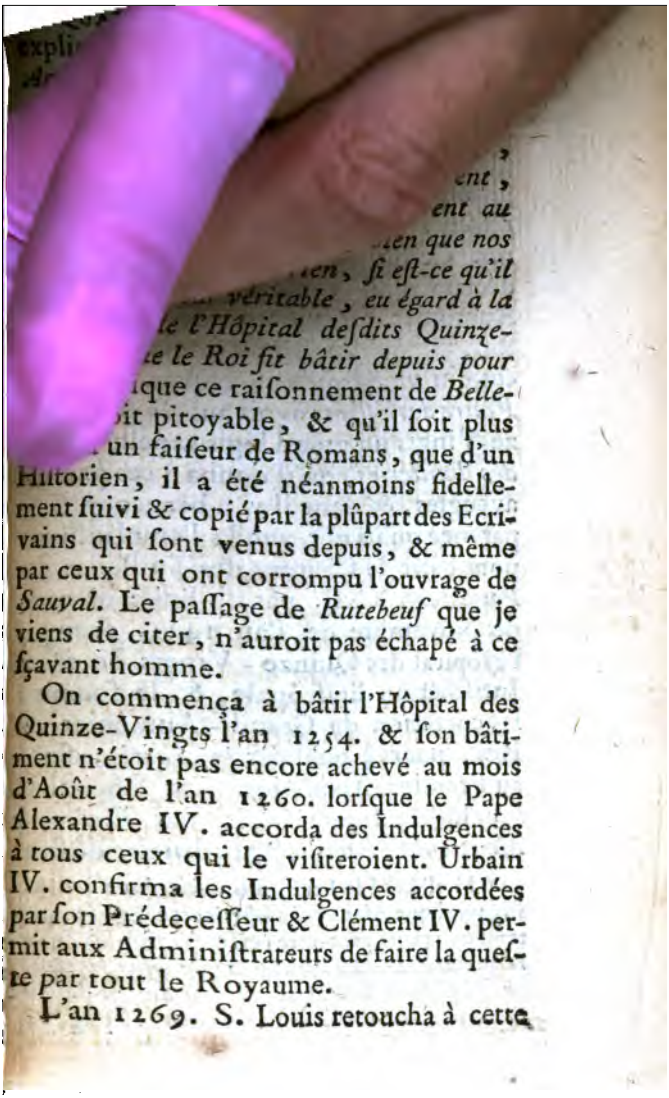

ent,
ent au
ien que nos
ien, ſi eſt-ce qu'il
véritable, eu égard à la
le l'Hôpital deſdits Quinze-
e le Roi fit bâtir depuis pour
que ce raiſonnement de *Belle-*
it pitoyable, & qu'il ſoit plus
un faiſeur de Romans, que d'un
Hiſtorien, il a été néanmoins fidelle-
ment ſuivi & copié par la plûpart des Ecri-
vains qui ſont venus depuis, & même
par ceux qui ont corrompu l'ouvrage de
Sauval. Le paſſage de *Rutebeuf* que je
viens de citer, n'auroit pas échapé à ce
ſçavant homme.

On commença à bâtir l'Hôpital des
Quinze-Vingts l'an 1254. & ſon bâti-
ment n'étoit pas encore achevé au mois
d'Août de l'an 1260. lorſque le Pape
Alexandre IV. accorda des Indulgences
à tous ceux qui le viſiteroient. Urbain
IV. confirma les Indulgences accordées
par ſon Prédeceſſeur & Clément IV. per-
mit aux Adminiſtrateurs de faire la queſ-
te par tout le Royaume.

L'an 1269. S. Louis retoucha à cette

404
que
fai
vr
li
S
S
E
E
Ai
Fa
l'Hô
coul
façon
les a
la Nobleſſe Françoiſe.

...ais, dont
...nt qui peint
...gts avec des
...ent en aucune
...mmes qui, ſelon
..., devoient être la fleur de

*Li Roix a mis en un repaire *,*
Mes je ne ſçai pas porquoi faire ;
Trois cens Aveugles tote à rote.
Parmi Paris en va trois paire,
Tote ior ne finent de braire,
As trois cens qui ne voyent gote.
Li uns ſache, li autre bote,
Se ſe donnent mainte ſecoſſe,
Qu'il n'y a nul qui lor éclaire :
Si feux y prent, ce n'eſt pas dote ;
L'Ordre ſera bruſlée tote,
S'aura li Roix plus à refere.

* Fauchet, des anciens Poëtes François, pag. 578.

Belle-Foreſt eſt le premier de nos Hiſtoriens qui ait eu le front de débiter le conte des Chevaliers Aveugles, comme une vérité. Voici comment il s'en

no ætatis 59. reparatæ salutis humanæ 1572. Cujus memoriam MARIA SAUSSAYA, *uxor castiss. Matrona prudentiss. quamdiu superfuit, coluit religiosissimè. Idib. Sextil. Ann. ætat. 62. & Christi servatoris 1581. Vitam cum meliore commutavit, & in eodem Monumento cum conjuge suavissimo, quocum septem lustra unanimiter exegerat, voluit tumulari, relictis quinque liberis, qui parentibus optimis, cariss. piiss. ac benè mœrent. ad perpetuam memoriam.*

H. M. P. C C.

Dans cette même Chapelle, sur une table de marbre noir, on lit cette autre Epitaphe :

CY DEVANT GIST

Noble Damoiselle MAGDELAINE DALESSO, *en son vivant, femme de noble homme* PIERRE CHAILLOU, *Secretaire de la Chambre du Roi, laquelle trépassa le 24. jour d'Août 1583. ayant élu ici sa sépulture avec feux nobles personnes* JEAN DALESSO, *petit neveu de Monsieur* SAINT FRANÇOIS DE *PAULE, Sieur de Lezeau, & de Ragny, & Damoiselle* MARIE DE LA SAUSSAYE, *ses Pere & Mere.*

billemens de ſon tems. Voici les vers & l'Epitaphe qu'on y lit :

Quis dedit hæc, ſi quis quærat, mihi grata ſecundi
Munera ſunt nati qui tegit oſſa lapis.

Nobilis & generoſæ Matronæ, *Franciſcæ Veyni* Epitaphium :

Hic Franciſca tegor, clarique conjugis uxor,
Fœlix prole fui, & ſanguine clara meo :
Me pietas Cœlo & terra dat vivere proles,
Vitam ergo geminam mors dedit una mihi :
Sex animam poſt luſtra Deo, quam prabuit ille
Reſtitui, & tellus qua dedit oſſa tenet.

Dans la Chapelle du Nom de JESUS, eſt un buſte ſous lequel on lit :

D. O. M. S.

Nobiliſſ. JOANNES DALESSO, *Bleſenſis*, ANDREÆ DALESSO, *D. FRANCISI A PAULA ex ſorore nepotis, filius; dum vixit bonis gratiſſimus, morum comitate, ingenii ſuavitate, & animi candore, erga omnes commendatiſſimus. Regiarum rationum Magiſter; vitæ ſuæ rationem redditurus expiravit 3. Septemb. an-*

nitencier de l'Egliſe de Paris, les reçut dans ſa maiſon, & les nourrit ſeize mois durant, après leſquels *Jean de Morhier* Chambellan du Roi Charles VIII. leur fit don d'une tour, ou vieux Château, dit *de Nigeon*, que Quentin accepta au nom de S. François de Paule, & comme Procureur de ſon Ordre, le 26. d'Août de l'an 1493. Dans les Lettres de *Jean de Morhier*, il eſt parlé du clos, du vivier, & d'une tour, & il donne le tout à l'Ordre de Frere *François de Paule*, ne ſe réſervant qu'une place dans l'enclos entre la porte & la tour; pour y faire bâtir une maiſon où il puiſſe demeurer, & être plus près de ces Religieux. Charles VIII. confirma cette donation par ſes Lettres Patentes données aux Montils-les-Tours au mois de Septembre ſuivant, & Quentin prit poſſeſſion de ce lieu le 5. de Novembre de la même année.

La Reine Anne de Bretagne voulant contribuer à ce pieux établiſſement, acheta de *Jean de Ceriſi* Controlleur général de ſa maiſon, un parc clos de murailles, contenant ſix arpens, trois quartiers & demi de terre, dans lequel il y avoit une vieille tour nommée *Nigeon*, & au bas, un vivier, avec un autre parc clos de murailles, en face du premier parc. Le contrat de cette acquiſition eſt du 2. Novembre 1496. Le même jour,

ſes diſciples, qui le méritoient par leur douceur & leur charité. D'autres prétendent qu'on les a ainſi nommés, à cauſe qu'ils occupent un Couvent dans le bois de Vincennes, que les Moines de Grammont avoient occupé avant eux, & que ces derniers ſont appellés dans pluſieurs anciens titres *Boni Homines*, & même ſont encore nommés *Bons-Hommes* dans quelques lieux du Royaume; mais quelqu'accoutumé qu'on ſoit aux bizarreries de l'uſage, on ne peut croire que le Couvent des Minimes du bois de Vincennes ait donné à celui de Chaillot une dénomination qu'il n'a pas conſervé lui-même.

Corrozet, *Bonfons*, *Sauval*, *&c.* aſſurent tous que le Couvent *des Minimes* ou *Bons-Hommes* de Chaillot fut fondé par *Anne de Bretagne*, Reine de France, qui donna à ces Religieux une maiſon de plaiſance qu'elle tenoit de ſes ancêtres, & qui étoit nommée l'*Hôtel de Bretagne*, dit *Nigeon*. Cependant les Mémoires manuſcrits de ce Couvent aſſûrent que cette Princeſſe ne fut ni la premiere, ni la ſeule qui le fonda; ils prouvent même que ce ne fût point dans une maiſon qu'elle tenoit de ſes ancêtres, qu'elle mit les Religieux. Voici comme ils s'en expliquent *.

* Hiſt. de la Ville de Paris, tom. 2. p. 918.

François de Paule ayant envoyé ſix de ſes Religieux à Paris, *Jean Quentin* pé-

nitencier de l'Eglise de Paris, les reçut dans sa maison, & les nourrit seize mois durant, après lesquels *Jean de Morhier* Chambellan du Roi Charles VIII. leur fit don d'une tour, ou vieux Château, dit *de Nigeon*, que Quentin accepta au nom de S. François de Paule, & comme Procureur de son Ordre, le 26. d'Août de l'an 1493. Dans les Lettres de *Jean de Morhier*, il est parlé du clos, du vivier, & d'une tour, & il donne le tout à l'Ordre de Frere *François de Paule*, ne se réservant qu'une place dans l'enclos entre la porte & la tour; pour y faire bâtir une maison où il puisse demeurer, & être plus près de ces Religieux. Charles VIII. confirma cette donation par ses Lettres Patentes données aux Montils-les-Tours au mois de Septembre suivant, & Quentin prit possession de ce lieu le 5. de Novembre de la même année.

La Reine Anne de Bretagne voulant contribuer à ce pieux établissement, acheta de *Jean de Cerisi* Controlleur général de sa maison, un parc clos de murailles, contenant six arpens, trois quartiers & demi de terre, dans lequel il y avoit une vieille tour nommée *Nigeon*, & au bas, un vivier, avec un autre parc clos de murailles, en face du premier parc. Le contrat de cette acquisition est du 2. Novembre 1496. Le même jour,

ſes diſciples, qui le méritoient par leur douceur & leur charité. D'autres prétendent qu'on les a ainſi nommés, à cauſe qu'ils occupent un Couvent dans le bois de Vincennes, que les Moines de Grammont avoient occupé avant eux, & que ces derniers ſont appellés dans pluſieurs anciens titres *Boni Homines*, & même ſont encore nommés *Bons-Hommes* dans quelques lieux du Royaume; mais quelqu'accoutumé qu'on ſoit aux bizarreries de l'uſage, on ne peut croire que le Couvent des Minimes du bois de Vincennes ait donné à celui de Chaillot une dénomination qu'il n'a pas conſervé lui-même.

Corrozet, *Bonfons*, *Sauval*, *&c.* aſſurent tous que le Couvent *des Minimes* ou *Bons-Hommes* de Chaillot fut fondé par *Anne de Bretagne*, Reine de France, qui donna à ces Religieux une maiſon de plaiſance qu'elle tenoit de ſes ancêtres, & qui étoit nommée l'*Hôtel de Bretagne*, dit *Nigeon*. Cependant les Mémoires manuſcrits de ce Couvent aſſûrent que cette Princeſſe ne fut ni la premiere, ni la ſeule qui le fonda; ils prouvent même que ce ne fut point dans une maiſon qu'elle tenoit de ſes ancêtres, qu'elle mit les Religieux. Voici comme ils s'en expliquent *.

* Hiſt. de la Ville de Paris, tom. 2. p. 918.

François de Paule ayant envoyé ſix de ſes Religieux à Paris, *Jean Quentin* pé-

explique dans le premier livre de ſes *Annales de la France.*

Quant à l'Hiſtoire des trois cens Gentilshommes, dit-il, *laiſſez pour ôtages, qu'on dit que les Egyptiens aveuglerent, & qu'en tel équipage ils envoyerent au Roi, ayant touché l'argent, bien que nos Hiſtoriens n'en diſent rien, ſi eſt-ce qu'il la faut tenir pour véritable, eu égard à la fondation de l'Hôpital deſdits Quinze-Vingts, que le Roi fit bâtir depuis pour eux.* Quoique ce raiſonnement de *Belle-Foreſt* ſoit pitoyable, & qu'il ſoit plus digne d'un faiſeur de Romans, que d'un Hiſtorien, il a été néanmoins fidellement ſuivi & copié par la plûpart des Ecrivains qui ſont venus depuis, & même par ceux qui ont corrompu l'ouvrage de *Sauval.* Le paſſage de *Rutebeuf* que je viens de citer, n'auroit pas échapé à ce ſçavant homme.

On commença à bâtir l'Hôpital des Quinze-Vingts l'an 1254. & ſon bâtiment n'étoit pas encore achevé au mois d'Août de l'an 1260. lorſque le Pape Alexandre IV. accorda des Indulgences à tous ceux qui le viſiteroient. Urbain IV. confirma les Indulgences accordées par ſon Prédeceſſeur & Clément IV. permit aux Adminiſtrateurs de faire la queſte par tout le Royaume.

L'an 1269. S. Louis retoucha à cette

que l'assure *Joinville* dans la vie de ce saint Roi, mais il ne dit pas que ces pauvres aveugles étoient *trois cens Chevaliers que le Roi avoit donnés en ôtage au Soudan du Grand-Caire, & auſquels les Sarrazins avoient crevé les yeux ;* cette fable n'est venu que long-tems après, & fut même refutée d'avance par *Rutebeuf*, Poëte contemporain de S. Louis, dont *Fauchet* a conservé un fragment qui peint l'Hôpital & les Quinze-vingts avec des couleurs qui ne conviennent en aucune façon à des Gentilshommes qui, selon les apparences, devoient être la fleur de la Noblesse Françoise.

* Fauchet, des anciens Poëtes François, pag. 178.

*Li Roix a mis en un repaire *,*
Mes je ne ſçai pas porquoi faire ;
Trois cens Aveugles tote à rote,
Parmi Paris en va trois paire,
Tote ior ne finent de braire,
As trois cens qui ne voyent gote.
Li uns ſache, li autre bote ;
Se ſe donnent mainte ſecoſſe,
Qu'il n'y a nul qui lor éclaire :
Si feux y prent, ce n'eſt pas dote ;
L'Ordre ſera bruſlée tote,
S'aura li Roix plus à refere.

Belle-Foreſt est le premier de nos Historiens qui ait eu le front de débiter le conte des Chevaliers Aveugles, comme une vérité. Voici comment il s'en

no ætatis 59. reparatæ ſalutis humanæ 1572. Cujus memoriam MARIA SAUSSAYA, *uxor caſtiſſ. Matrona prudentiſſ. quamdiu ſuperfuit, coluit religioſiſſimè. Idib. Sextil. Ann. ætat. 62. & Chriſti ſervatoris 1581. Vitam cum meliore commutavit, & in eodem Monumento cum conjuge ſuaviſſimo, quocum ſeptem luſtra unanimiter exegerat, voluit tumulari, relictis quinque liberis, qui parentibus optimis, cariſſ. piiſſ. ac benè mœrent. ad perpetuam memoriam.*

H. M. P. C C.

Dans cette même Chapelle, ſur une table de marbre noir, on lit cette autre Epitaphe :

CY DEVANT GIST

Noble Damoiſelle MAGDELAINE DALESSO, *en ſon vivant, femme de noble homme* PIERRE CHAILLOU, *Secretaire de la Chambre du Roi, laquelle trépaſſa le 24. jour d'Août 1583. ayant élu ici ſa ſépulture avec feux nobles perſonnes* JEAN DALESSO, *petit neveu de Monſieur* SAINT FRANÇOIS DE *PAULE, Sieur de Lezeau, & de Ragny, & Damoiſelle* MARIE DE LA SAUSSAYE, *ſes Pere & Mere.*

billemens de ſon tems. Voici les vers & l'Epitaphe qu'on y lit :

Quis dedit hæc, ſi quis quærat, mihi grata ſecundi
Munera ſunt nati qui tegit oſſa lapis.

Nobilis & generoſæ Matronæ, *Franciſcæ Veyni* Epitaphium :

Hic Franciſca tegor, clarique conjugis uxor,
Fœlix prole fui, & ſanguine clara meo :
Me pietas Cœlo & terra dat vivere proles,
Vitam ergo geminam mors dedit una mihi :
Sex animam poſt luſtra Deo, quam prabuit ille
Reſtitui, & tellus quæ dedit oſſa tenet.

Dans la Chapelle du Nom de JESUS, eſt un buſte ſous lequel on lit :

D. O. M. S.

Nobiliſſ. JOANNES DALESSO, *Bleſenſis*, ANDREÆ DALESSO, *D. FRANCISI A PAULA ex ſorore nepotis, filius; dum vixit bonis graziſſimus, morum comitate, ingenii ſuavitate, & animi candore, erga omnes commendatiſſimus. Regiarum rationum Magiſter; vitæ ſuæ rationem redditurus expiravit 3. Septemb. an-*

An-dessous sont les Armes de France & de Bretagne, & ces deux lettres *K. L.* Et plus bas les Vers Latins qui suivent :

Annæ fœlicis monimenta Britannica fulgent,
Octavi & Carli & Lodoici lilia Regum :
Quorum animas sanctis precibus perducat ad astra
Christus, qui vivis Rex est, Judexque sepultis.

Cette Eglise est grande, & ornée d'un beau Chœur, d'un Autel d'assez bon goût, & de plusieurs Chapelles où sont les sépultures de plusieurs personnes de distinction, qui ont fait du bien à ce Couvent. Une des plus anciennes de ces sépultures est celle de *Françoise de Veyni d'Arbouse*, femme d'*Antoine du Prat*, pour lors Avocat du Roi au Parlement de Toulouse, Maître des Requêtes, depuis Premier Président au Parlement de Paris, Chancelier de France, Evêque de Maux & d'Albi, Archevêque de Sens, Cardinal, & Légat du Saint Siége. *Françoise de Veyni* étoit d'une famille noble, originaire de Riom en Auvergne. Elle mourut en 1517. âgée de trente ans, & ce fut *Guillaume du Prat* son fils, Evêque de Clermont, qui lui fit élever ce monument où elle est représentée dans les ha-

par ſes Lettres Patentes données à Amboiſe, elle donna ces deux parcs aux Minimes pour agrandir l'enclos que *Morhier* leur avoit donné. Elle y ajoûta encore depuis un terrein de ſix arpens trois quartiers & demi, ſitués dans la Paroiſſe de Chaillot, pour y bâtir & achever le Monaſtere déja commencé ſous le titre *de Notre-Dame de toutes Graces*, du nom d'une ancienne Chapelle qui étoit en ce lieu.

La Reine acheta encore le 15. Mai 1512. quelques autres pieces de terre qui étoient contiguës, *de Jeanne de Pinago*, veuve de *Jean de Ceriſi*, & de *Jean de Ceriſi* ſon fils, & les donna à ce même Monaſtere.

La même Princeſſe poſa la premiere pierre de l'Egliſe, qui ne fut cependant achevée que ſous le regne de François I. & dédiée ſeulement le 12. Juillet de l'an 1578.

Au haut du grand portail de cette Egliſe, eſt une ſtatue de la Vierge, aux pieds de laquelle ſont ces quatres Vers Latins :

Virgo expers nevi, & primæva neſcia culpæ,
Quæ Dominum ancilla & filia nixa Patrem,
Hæreſeon peſtes ſcelerum contagia mundo,
Hæc tibi divina luce ſecare datum eſt.

nitencier de l'Egliſe de Paris, les reçut dans ſa maiſon, & les nourrit ſeize mois durant, après leſquels *Jean de Morhier* Chambellan du Roi Charles VIII. leur fit don d'une tour, ou vieux Château, dit *de Nigeon*, que Quentin accepta au nom de S. François de Paule, & comme Procureur de ſon Ordre, le 26. d'Août de l'an 1493. Dans les Lettres de *Jean de Morhier*, il eſt parlé du clos, du vivier, & d'une tour, & il donne le tout à l'Ordre de Frere *François de Paule*, ne ſe réſervant qu'une place dans l'enclos entre la porte & la tour; pour y faire bâtir une maiſon où il puiſſe demeurer, & être plus près de ces Religieux. Charles VIII. confirma cette donation par ſes Lettres Patentes données aux Montils-les-Tours au mois de Septembre ſuivant, & Quentin prit poſſeſſion de ce lieu le 5. de Novembre de la même année.

La Reine Anne de Bretagne voulant contribuer à ce pieux établiſſement, acheta de *Jean de Ceriſi* Controlleur général de ſa maiſon, un parc clos de murailles, contenant ſix arpens, trois quartiers & demi de terre, dans lequel il y avoit une vieille tour nommée *Nigeon*, & au bas, un vivier, avec un autre parc clos de murailles, en face du premier parc. Le contrat de cette acquiſition eſt du 2. Novembre 1496. Le même jour,

ſes diſciples, qui le méritoient par leur douceur & leur charité. D'autres prétendent qu'on les a ainſi nommés, à cauſe qu'ils occupent un Couvent dans le bois de Vincennes, que les Moines de Grammont avoient occupé avant eux, & que ces derniers ſont appellés dans pluſieurs anciens titres *Boni Homines*, & même ſont encore nommés *Bons-Hommes* dans quelques lieux du Royaume; mais quelqu'accoutumé qu'on ſoit aux bizarreries de l'uſage, on ne peut croire que le Couvent des Minimes du bois de Vincennes ait donné à celui de Chaillot une dénomination qu'il n'a pas conſervé lui-même.

Corrozet, *Bonfons*, *Sauval*, *&c.* aſſurent tous que le Couvent *des Minimes* ou *Bons-Hommes* de Chaillot fut fondé par *Anne de Bretagne*, Reine de France, qui donna à ces Religieux une maiſon de plaiſance qu'elle tenoit de ſes ancêtres, & qui étoit nommée l'*Hôtel de Bretagne*, dit *Nigeon*. Cependant les Mémoires manuſcrits de ce Couvent aſſûrent que cette Princeſſe ne fut ni la premiere, ni la ſeule qui le fonda; ils prouvent même que ce ne fut point dans une maiſon qu'elle tenoit de ſes ancêtres, qu'elle mit les Religieux. Voici comme ils s'en expliquent *.

* Hiſt. de la Ville de Paris, tom. 2. p. 918.

François de Paule ayant envoyé ſix de ſes Religieux à Paris, *Jean Quentin* pé-

mur, eſt un reſte qui prouve que cette maiſon a appartenu autrefois à *Catherine de Medicis*, Reine de France.

Au haut du Village ſont les Religieuſes Chanoineſſes de ſainte Genevieve de l'Ordre de S. Auguſtin, qui étoient auparavant à Nanterre, & qui furent transferées ici par Lettres Patentes obtenues au mois de Juillet 1671. qui furent enregiſtrées au Parlement le 3. d'Août de l'année 1672. Ce Couvent a été connu ſous le nom de *Notre-Dame de Paix*: mais depuis la réunion de l'Abbaye de ſainte Perrine de la Villette à cette maiſon, on lui donne le nom d'*Abbaye de ſainte Perrine de Chaillot*.

LES MINIMES DE NIGEON, OU DE CHAILLOT.

Ce Couvent eſt attenant l'enclos des Filles de la Viſitation, & dans la même ſituation, à mi-côte. Cet Ordre a été inſtitué en 1474. par *François Martotile* natif de Paule, en Calabre. L'humilité dont ce Saint faiſoit profeſſion, fit qu'il donna à ſes Diſciples le nom de *Minimes*.

On nomme ce Couvent *les Bons Hommes* de Chaillot. Quelques-uns diſent que le nom de Bons-Hommes fut donné aux Minimes, parce que Louis XI. appelloit François de Paule, *le Bon-Homme*, & qu'on a continué le même nom à

une humilité ſincere : une piété conſtante :
une tendre charité pour les Pauvres :
des aumônes abondantes :
un zele éclairé pour la gloire de Dieu :
toutes ſortes de vertus fidellement
pratiquées, tandis que ce cœur a reſpiré,
ont été des preuves que Dieu l'avoit
formé ſelon le ſien,
& qu'il y faiſoit ſa demeure.
Elle eſt décédée le 19. d'Août 1703.
âgée de 69. ans, après avoir vû
commencer le bâtiment de cette Egliſe
que ſon Epoux & elle ont fondée.
Priez Dieu pour leur repos.

L'enclos de ce Couvent deſcend juſqu'au bord du chemin de Verſailles qui eſt entre la riviere & le mur de clôture. On voit ici un vieux bâtiment où ſont les priſons du Village.

C'eſt contre ce mur de clôture qui regne ſur le chemin de Paris à Verſailles, & ſur la riviere, que feue S. A. R. *Ducheſſe d'Orléans* a fait bâtir en 1735. & 1736. un pavillon d'architecture de très-bon goût, & qui offre à la vûe des amuſemens toujours nouveaux par la quantité d'équipages, & de perſonnes de tout rang qui vont & reviennent continuellement.

L'Ecu parti des Armes de France & de Medicis, qu'on voit encaſtré dans ce

Royal, & *Genevieve Damond*, ſa femme, qui ont fait bâtir cette Egliſe entierement à leurs dépens, & qui par conſéquent en ſont les fondateurs, ainſi qu'il eſt dit dans l'Epitaphe que je vais tranſcrire ci-deſſous. Ceux qui aiment les Arts, & qui s'y connoiſſent, vantent infiniment la ſerrurerie de la grand-porte de cette Egliſe.

Dans le Chœur de cette Egliſe, ſont les Cœurs d'*Henriette-Marie de France*, Reine d'Angleterre, qui eſt la fondatrice de cette maiſon; de ſon fils *Jacques Stuard II.* du nom, Roi de la grande Bretagne, & de *Louiſe-Marie-Stuart*, fille de ce Prince, morte au Château de S. Germain en Laye le 10. d'Avril 1712. Le corps de *Joſephe-Marie d'Eſt*, femme de Jacques II. eſt ici en dépôt. Elle mourut auſſi au Château de S. Germain en Laye le 7. de Mai de l'an 1718.

A droite, en entrant dans cette Egliſe, on voit contre le mur l'Epitaphe qui ſuit :

ICI REPOSE

le Cœur de Dame GENEVIEVE DAMOND, *veuve de Meſſire*
NICOLAS DE FREMOND,
Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Grand Audiencier de France Honoraire, & Garde du Tréſor Royal.
Une douceur toujours égale :

tuts des Communautés des arts & métiers de la Ville, & en conſéquence défendit aux Maîtres & Gardes Jurés de ces Communautés de les troubler à l'avenir dans l'exercice de leurs profeſſions. Ainſi Chaillot eſt aujourd'hui, à différens égards, un Village, & un des fauxbourgs de Paris.

L'Egliſe Paroiſſiale eſt ſous l'invocation de S. Pierre, & eſt ſituée au milieu du Village.

A mi-côte ſont les Religieuſes de la Viſitation de ſainte Marie qui ont été établies en cet endroit par *Henriette Marie de France*, Reine d'Angleterre, fille du Roi Henri IV. & veuve de Charles I. Roi d'Angleterre, laquelle ayant acheté en 1651. une maiſon à Chaillot, qui ayant été bâtie par la Reine *Catherine de Medicis*, avoit été achetée & embellie par le *Maréchal de Baſſompierre*, après la mort de cette Princeſſe, & enfin avoit été vendue par décret, ſur le *Comte de Tillieres*, la fit aproprier pour en faire un Monaſtere de Filles de la Viſitation de ſainte Marie. On l'a depuis augmentée conſidérablement, & l'Egliſe en fut rebâtie tout à neuf l'an 1704. mais ſon comble n'a aucune proportion avec les autres bâtimens, & eſt d'autant plus choquant, qu'on l'apperçoit de loin. C'eſt *Nicolas Fremond*, Garde du Tréſor

Chailleau ou *Chaillot*, comme on prononce aujourd'hui, eſt un village, & un fauxbourg de Paris qui, dans les anciens titres, eſt nommé *Calloellum*, *Callogelum*, & *Chailloellum*. Sur ce qu'on repréſenta à Louis XIV. que s'il plaiſoit à Sa Majeſté d'ériger le village de Chaillot en fauxbourg de Paris, elle augmenteroit ſes revenus, en changeant la taille qu'on impoſoit ſur ce Village, en droits d'entrée, Chaillot fut érigé en fauxbourg, ſous le nom de la *Conférence*, par Arrêt du Conſeil du mois de Juillet 1659. mais ce ne fut qu'à cet égard ſeulement, car Sa Majeſté voulut qu'en tous autres cas, ce lieu continuât d'être regardé comme Village; malgré la préciſion de cet Arrêt, les Maîtres, & Gardes Jurés de divers métiers attaquerent les ouvriers & Marchands de Chaillot, pour les obliger à prendre des lettres de maîtriſe: mais la Supérieure & les Religieuſes de la Viſitation de Chaillot, propriétaires de la moyenne & baſſe Juſtice, & Engagiſtes de la haute, s'adreſſerent au Roi pour qu'il lui plût de faire ceſſer ce trouble. Sa Majeſté ayant égard à leur requête, déclara par Arrêt de ſon Conſeil du 18. Octobre 1707. qu'en érigeant le Village de Chaillot en fauxbourg de Paris, elle n'avoit pas prétendu en aſſujetir les habitans aux charges, & aux ſta-

Pont, petit fils de celui à qui on doit cet établiſſement. La chaîne du canevas des ouvrages qu'on fait ici, eſt poſée perpendiculairement, comme aux ouvrages de haute-liſſe, mais au lieu qu'à ces derniers, l'ouvrier travaille derriere le beau côté, à la ſavonnerie au contraire le beau côté eſt en face de l'ouvrier, comme dans les ouvrages de baſſe-liſſe.

Les bâtimens de cette Manufacture ont été réparés en 1713. par ordre du Duc d'Antin, pour lors Directeur Général des Bâtimens & Manufactures du Roi, ainſi qu'il paroît par une Inſcription gravée dans un marbre noir qui eſt ſur la porte.

La Chapelle eſt attenant cette Manufacture, & eſt ſous l'invocation de ſaint Nicolas. Sur la porte on lit l'Inſcription ſuivante :

La très-auguſte MARIE DE MEDICIS, *Mere du Roi* LOUIS XIII. *pour avoir par ſa charitable munificence des couronnes au ciel comme en la terre, par ſes mérites, a établi ce lieu de charité, pour y être reçus, alimentés, entretenus, & inſtruits les enfans tirés des Hoſpiteaux des pauvres enfermés, le tout à la gloire de Dieu, l'an de grace* 1615.

tellement détruit, qu'il n'en reſte plus que la moindre partie. On a dit que cet édifice avoit été élevé pour être l'Hôtel de *la Monnoye*, mais on n'a jamais bien ſçu à quel uſage il étoit deſtiné : ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'il entroit dans le chimérique & fatal Syſtême de Law.

La Savonnerie eſt un grand & vieux bâtiment qui a été ainſi nommé, parce-qu'on y faiſoit autrefois du *ſavon*. Depuis quelque tems c'eſt une Manufacture Royale d'ouvrages à la turque, & façon de perſe. Elle fut établie en 1604. en faveur de *Pierre du Pont* qui avoit formé ce deſſein, & qui en eut la direction. *Simon Lourdet* lui ſuccéda en 1626. & l'un & l'autre réuſſirent ſi parfaitement dans les ouvrages qu'on y fit, qu'ils obtinrent des Lettres de Nobleſſe. Cette fabrique, la ſeule qu'il y ait en Europe pour ces ſortes d'ouvrages, eſt encore aujourd'hui ſous la direction de *Pierre du Pont*, petit-fils de celui qui l'a établie. Le tapis de pied qui devoit couvrir tout le parquet de la grande galerie du Louvre, & qui conſiſte en quatre-vingt-douze pieces, eſt un des plus grands, & un des premiers ouvrage de cette Fabrique. Celui qui couvre la tribune du Roi à Verſailles, de même que ceux qu'on voit à Trianon, à Marly, & dans les autres Maiſons Royales, ont été faits ſous Pierre du

plus ſpacieuſe que les autres, & aboutit, d'un côté, à la grande eſplanade qui eſt vis-à-vis le pont-tournant des Tuilleries, & de l'autre, à l'Etoile. Elle eſt traverſée par une arche ou eſpece de pont, qu'on a bâtit en 1717. & qu'on nomme *le pont d'Antin*, parcequ'il fut conſtruit par ordre du Seigneur qui porte ce nom.

Le Cours eſt ſéparé des champs-élifées, & de la chauſſée ou grand chemin qui conduit à Verſailles, par des foſſés ſecs, & revêtus de pierre de taille. Comme cette chauſſée eſt entre ces foſſés & la riviere, qu'elle eſt ſans parapets, & que c'eſt le chemin du monde plus fréquenté, il eſt ſouvent arrivé des accidens facheux, & c'eſt pour les prévenir, qu'au mois de Janvier de l'an 1729. on a fait mettre des lanternes, depuis la porte de la Conférence, juſqu'au bout du Cours qui eſt près de Chaillot.

Entre le Cours & la Savonnerie, il y un terrein qu'on nommoit autrefois *le pré de la Savonnerie*, & dans lequel, ſous le regne de Louis XIV. on élévoit des maroniers d'inde, & des arbuſtes de différentes eſpeces, pour en fournir aux jardins des Maiſons Royales. En 1719. on y jetta les fondemens d'un grand édifice, auquel on travailla avec tant de vivacité, qu'en très-peu de tems il fut preſque à demi conſtruit ; mais en 1723. il fut

Cours a mille cinq cens quarante pas communs de longueur, sur quarante de largeur. Au milieu, il y a un rond de cent pas de diamêtre. Quatre rangs d'ormes espacés de douze en douze pieds, forment trois allées, dont celle du milieu a vingt pas de largeur. A chaque bout il y a un portail d'architecture, fermé par des portes de fer en balustres. Les arbres de ce Cours qui n'avoient pas encore cent ans, ayant paru néanmoins trop vieux aux yeux de quelques personnes, on les fit arracher, & le 27. Novembre de l'an 1723. *Le Duc d'Antin*, pour lors Surintendant des Bâtimens du Roi, le fit replanter en sa présence. Il fit la cérémonie de planter lui-même le premier de ces arbres, & attendit que tous les autres le fussent, ce qui fut exécuté en trois heures de tems.

Par la grande esplanade ronde qui est au milieu de ce Cours, & par un petit pont de pierre, on va dans une plaine qu'on voit à main droite, & qu'on nomme *les Champs-Elisées*. En 1670. elle fut plantée d'ormes qui forment quantité de belles allées qui s'étendent jusqu'au Roulle, & aboutissent en forme d'étoile à une hauteur, d'où l'on découvre une partie de la Ville, & de la campagne des environs.

La grande allée de champs-élisées est

pe que *Perelle* en a faite, & ils auroient vu que cette porte fut élevée en 1633. Il eſt aſſez vraiſemblable que le nom de *porte de la Conférence* lui a été donnée à l'occaſion des Conférences de *Surenne*, entre les Députés du Roi, & ceux de la ligue, & dont la premiere fut tenue le 29. d'Avril de l'an 1593. Comme les Députés ſortoient pour s'y rendre, par la porte neuve, & que ces Conférences furent la cauſe & le ſignal de la pacification des troubles qui depuis longtems déſoloient la France, il y avoit toujours au bout des Tuilleries une grande quantité de peuple qui s'y aſſembloit, pour voir aller & revenir les Députés. Ce fut en mémoire du ſuccès de ces Conférences, & de la joye publique qu'il produiſit, que lorſqu'on bâtit cette porte, on lui donna le nom de *Porte de la Conférence*.

Au-delà des Tuilleries, & le long de la riviere, eſt une promenade magnifique, que l'on nomme *le Cours-la-Reine*, parceque ce fut la Reine *Marie de Médicis* qui le fit planter en 1628. Les Lettres Patentes du Roi à ce ſujet, furent données à Paris le 2. d'Avril de cette année. Elle portent que cette promenade, qui doit avoir environ 750. toiſes de longueur, commencera à l'*Abreuvoir l'Evêque*, hors la foſſe porte des Tuilleries, & finira au pré de la Savonnerie. Ce

que pour lors, ni long-tems après, il y eut ici une porte. L'on voit que lorsque le Roi Henri III. quitta brusquement Paris, le 13. de Mai de l'an 1588. il sortit par *la porte neuve*, & se rendit à Chartres. Ce fut encore par *la porte neuve* que le Roi Henri IV. fit son entrée dans Paris le 22. de Mars de l'an 1594. sans que dans l'une, ni dans l'autre de ces deux grandes occasions, il soit parlé de la porte de la Conférence. Qu'on ne nous dise pas avec *Dom Felibien* & *Dom Lobineau*, qu'il n'y a eu ici qu'une porte, à laquelle on donna d'abord le nom de porte neuve, & ensuite celui de porte de la Conférence, car outre que leur situation étoit différente, la porte neuve étant au-dessus du grand pavillon des Tuilleries, & répondant à la porte saint Honoré, qui étoit pour lors proche la rue S. Nicaise, on a vu la porte neuve, & la Porte de la Conférence, exister en même-tems, & avoir chacune son nom particulier, ainsi qu'il est prouvé par le plan de Paris, que *Gomboust* donna au public en 1652.

Il n'eut pas été difficile aux écrivains que je viens de citer, de découvrir au vrai le tems auquel la porte de la Conférence a été bâtie, & d'éviter plusieurs fautes qu'ils ont faites à son sujet. Ils n'avoient qu'à jetter les yeux sur l'estam-

communiquées par un réservoir pratiqué dans un édifice carré-long construit au couchant à l'un des angles de la place. Comme cette place n'occupera pas absolument toute la superficie de l'esplanade, on arrachera tous les arbres des champs-élisées, & l'on fera une nouvelle plantation que l'on accordera à la disposition de la place.

La construction & la décoration de ce monument seront exécutés sur les desseins, & sous la conduite de M. *Gabriel* premier Architecte du Roi. On peut juger de la beauté de ses plans par le modele en relief que l'on voit à Versailles.

Au bout de la terrasse des Tuilleries qui regne le long de la riviere, étoit *la porte de la Conférence* que l'on a abbattue en 1730. *Le Maire* dans son *Paris ancien & nouveau*, nous assûre que cette porte avoit été bâtie sous le regne de François I. Il y a apparence que M. *de la Mare* le croyoit aussi, car parmi les plans qu'il a inserés dans son sçavant Traité de la Police, il y en a un qui nous représente Paris depuis le regne de Charles VII. jusqu'à Henri III. inclusivement, & dans ce plan on voit la porte de la Conférence dans la même situation où nous l'avons vû, & ayant le même nom qu'elle porte à présent. Cependant il ne paroît pas par les Historiens contemporains, que

Nations tantôt la paix, tantôt la guerre, mais toujours la gloire de ce grand Prince. Ces deux groupes sculptés par *Coyzevox*, ont été transportés ici de Marly le . de Janvier 1719. Chacun de ces groupes est d'un seul bloc de marbre de douze pieds de haut, sans qu'on ait été obligé d'y rien ajoûter, non pas même pour la trompette de la Renommée, qui a été épargnée avec une attention infinie.

Au milieu du fer à cheval qui termine ces jardins, du côté du cours, & des champs-élisées, on a construit en 1716. un pont-tournant qui est d'un dessein ingénieux, & qui facilite la communication des Tuileries avec le cours, & les champs-élisées.

L'espace qui se trouve entre le pont des Tuileries & les champs-élisées est destiné à former une place à laquelle la Ville fait travailler depuis quelques années. Cette place qui est octogone est formée par des fossés revêtus de chaque côté de murs construits en pierre d'Arcueil d'un appareil admirable. Sur le cordon de ces murs sera élevée une balustrade le long de laquelle regnera une banquette.

Dans le milieu de la place sera la figure équestre de S. M. sur un piédestal. Deux bassins seront formés sur deux des faces du piédestal au Nord & au Midi; & les eaux qui en sortiront leur feront

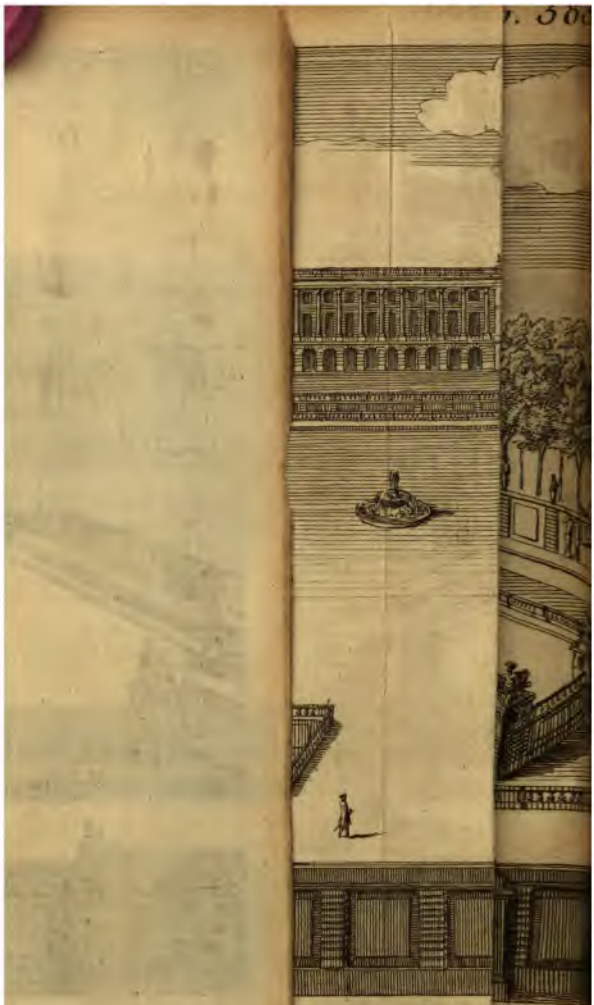

LA

au Château des Tuilleries. Dans le vuide de ce Mail, on avoit élevé un pavillon d'architecture, dont les dehors étoient ornés de marbre, & de bronze feints : dans ce pavillon étoit un Billard qui a servi aussi aux plaisirs du Roi Louis XV. Depuis que Sa Majesté ne fait plus son séjour en ces lieux, on a détruit le mail & le pavillon, & on a fait sur le terrein qu'ils occupoient une grande piece de gazon. Entre la grande piece d'eau, & le fer à cheval, on a posé quatre grands piedestaux de marbre, qui portent de grandes statues aussi de marbre, dont deux représentent *le Tibre* & *le Nil* : elles ont été copiées à Rome, d'après l'antique, par les étudians de l'Académie ; les deux autres sont *la Seine*, sculptée par *Coustou l'aîné*, & *la Loire* par *Vancleve*. Les seize enfans, qu'on voit ici en diverses attitudes auprès du Nil, désignent la fécondité que les débordemens de ce fleuve procurent au pays qu'il arrose.

Au haut du fer à cheval, on a placé, sur des jambages rustiques, deux chevaux aîlés de marbre blanc, dont l'un porte une Renommée qui embouche sa trompette, & l'autre un Mercure. Ces deux figures désignent la Renommée & les Héraults d'Armes qui, sous le regne de *Louis le Grand*, ont annoncé aux

chiſe, & qui mene ſon fils Aſcagne par la main; il a été ſculpté par *le Pautre*, dans le tems qu'il étoit à Rome. Le troiſieme groupe repréſente l'Enlevement d'*Orithie* par Borée, il eſt d'*Anſelme Flamen*. Le quatrieme eſt l'enlevement de *Cybelle* par Saturne ſous la figure du Tems: Cerès eſt à ſes pieds appuyée ſur un lion, ſymbole de la terre. Celui-ci a été fait par *Regnaudin*. Ces deux derniers groupes étoient autrefois dans l'orangerie de Verſailles; ils furent tranſportés ici en 1716.

La grande allée a cent ſoixante-cinq toiſes de longueur, ſur ſeize de largeur: elle eſt plantée de maronniers d'inde. Au bout de cette allée, eſt un grand baſſin ou piece d'eau, de figure octogone.

A droite, & à gauche de cette grande allée, on trouve pluſieurs autres allées, des boſquets, & des boulingrins de différentes figures, & des pieces de gazon rondes & ovales, & creuſées en pente douce. A main droite, en deſcendant, M. *Colbert* avoit fait dreſſer un théatre de verdure, pour y repréſenter la comédie, & un amphithéatre qui en étoit ſéparé par une eſpece de parterre, capable de contenir plus de mille ſpectateurs. Au lieu où étoit ce théatre, on fit un *jeu de Mail*, pour ſervir aux amuſemens du Roi Louis XV. pendant le ſéjour qu'il a fait

nie de le Noſtre ſurmonta cette grande difficulté, & rendit ce lieu admirable par la juſte proportion de toutes ſes parties dont l'œil eſt toujours enchanté.

Sur la terraſſe qui regne le long de la façade du Château, il y a ſix ſtatues & deux vaſes. Les trois qui ſont du côté de la riviere ſont de *Couſtou l'aîné* & repréſentent un *chaſſeur*, & deux *chaſſereſſes*. Celles qui ſont du côté du manege, ſont de *Coyzevox*, & nous font voir un faune jouant de la flute traverſiere, une hamadriade, & *Flore*.

Le parterre eſt diſtribué en un grand nombre de compartimens remplis des plus belles fleurs, ſuivant les différentes ſaiſons de l'année, & animé par trois jets d'eau qui tombent dans autant de baſſins poſés en triangles. Le plus grand des baſſins eſt dans une eſplanade, à la tête de la grande allée. Au pourtour ſont quatre groupes de marbre blanc, dont le premier nous fait voir *Lucréce* qui, ne pouvant ſurvivre à la violence que le jeune Tarquin lui avoit faite, ſe poignarde en préſence de *Collatin*, ſon mari. Ce groupe a été commencé à Rome par *Theodon*, un des penſionnaires entretenus par le Roi à l'Académie de S. Louis; après ſa mort il a été achevé à Paris par *le Pautre*. Vis-à-vis de ce groupe, en eſt un autre d'*Enée* qui porte ſon pere *An-*

du Cours : on fit dans cet endroit un fer à cheval, pour y monter des deux côtés.

Par ce que je viens de dire, il eſt aiſé de s'appercevoir que ce jardin eſt entouré de deux terraſſes, l'une du côté du manege & de la rue S. Honoré, & l'autre du côté de la riviere. Elles commencent preſque à la terraſſe qui regne devant la façade du Château, dans toute la longueur du jardin, & ſe terminent en fer à cheval, devant l'eſplanade qui eſt vis-à-vis le Cours.

Ce jardin eſt ſans contredit le plus beau de l'univers de l'aveu de tous les étrangers. La diſpoſition eſt d'*André le Noſtre*, homme incomparable en cette partie, & le plus ſavant qui ait été depuis l'établiſſement de la Monarchie. Elle eſt ſi belle & ſi ingénieuſe, que quoique ce jardin ne contienne que ſoixante-ſept arpens, on y trouve cependant tout ce qui peut ſe trouver dans les promenades les plus vaſtes, & les plus délicieuſes.

Il a falu un grand art, pour le faire paroître de niveau, car il a dans ſa largeur une pente de cinq pieds : ce qui fait que le deſſus de la terraſſe qui eſt du côté des Capucins, eſt de niveau au bas de la terraſſe qui eſt du côté de la riviere, & que celle-ci a cinq pieds de haut ; ainſi c'étoit plus de trente mille toiſes cubes de terre, qu'il eut falu rapporter. Le gé-

d'aller aux Tuilleries, & de-là au jardin de *Renard*. Un jour que le Duc de *Candale*, *Jarzay*, *Bouteville*, *S. Mesgrin*, & quelques-autres, avoient fait partie d'y ſouper, les Frondeurs l'ayant ſçu, & craignant que ſi le peuple voyoit ſouvent les Seigneurs qui étoient dans le parti de la Cour, il ne s'accoutumât inſenſiblement à voir le Roi, ils y envoyerent le Duc *de Beaufort* ſuivi de beaucoup de gens : ce Prince chaſſa les violons, renverſa les tables, & y fit un déſordre, dont il eſt parlé dans les Mémoires de ce tems-là.

M. *Colbert*, ayant réſolu de faire travailler à l'embelliſſement des Maiſons Royales, commença par le Palais des Tuilleries, auquel il joignit le jardin qui en étoit ſéparé par une rue, ainſi que je l'ai dit, fit abatre le logement de Mademoiſelle de *Guiſe*, la voliere, & les autres maiſons juſqu'à la porte de la Conférence, pour y élever une terraſſe plantée de deux rangs d'ormes, qui regnent le long de la riviere, pendant l'eſpace de deux cent quatre-vingt-ſix toiſes de longueur, ſur environ quatorze de largeur, & qui eſt paralelle à celle qui eſt le long du manege de la grande écurie. On enferma en même tems le jardin de *Renard* dans l'enclos des Tuilleries, & l'on coupa, par le milieu, l'ancienne terraſſe qui étoit au bout, pour laiſſer libre la vûë

l'an 1630. par lequel le Roi l'assuroit qu'il ne le dépossséderoit point de son jardin, qu'après l'avoir récompensé de toutes les dépenses qu'il y avoit faites; & que si on venoit jamais à le joindre aux Tuilleries, dès-lors il lui en donnoit la Conciergerie par avance.

Comme il est fort parlé de ce jardin dans les mémoires de la minorité de Louis XIV. il ne sera peut-être pas inutile de faire un peu connoître *Renard*, & l'on devinera aisément l'usage qu'on faisoit de son jardin, & les raisons qui lui donnoient tant de réputation. Cet homme qui avoit été valet de chambre du Commandeur de *Souvré*, avoit de l'esprit, étoit souple, obligeant, & se connoissoit fort bien en meubles, & surtout en tapisseries. Il en faisoit apporter chez lui des plus belles, & en vendoit aux personnes de qualité, même au Cardinal Mazarin, qui se plaisoit quelquefois à converser avec lui sur ce sujet. Dès que Louis XIII. lui eut donné ce terrein, il y fit un jardin extrêmement propre qui, par sa situation, & par les manieres commodes du Maître, devint le rendez-vous ordinaire des Seigneurs de la Cour, & de tout ce qu'il y avoit de galant dans ce tems-là. Quoique les Frondeurs ne vouluſſent pas laisser entrer le Roi dans Paris, les courtisans ne laissoient pas

du quai des Tuilleries, ainſi qu'on le peut voir dans le plan de Paris que *Gombouſt* fit graver en 1652. L'écho étoit au bout de la grande allée, c'eſt-à-dire, au bout du jardin, & étoit entouré d'une muraille de deux toiſes de haut, arondie en demi-cercle de vingt-quatre pieds de diamêtre, & cachée par des paliſſades. Auprès de cet écho, du côté de la Porte S. Honoré, étoit l'*orangerie*, comme elle y eſt encore, & auprès étoit une eſpece de ménagerie, où il y avoit des bêtes féroces. Dans le baſtion qui tenoit à la Porte de la Conférence, & qui fut conſtruit en 1581. étoit un grand terrain, qui ſervoit de garenne, & à une des extrémités duquel, entre la Porte de la Conférence & la voliere, étoit un *chenil* que le Roi Louis XIII. donna à *Renard*, par brevet du 20. Avril 1630. à condition qu'il défricheroit ce terrein, & qu'il le rempliroit de plantes & de fleurs rares; en ſecond lieu, qu'il donneroit deux mille livres au nommé *Paſchal* qui avoit ſoin des chiens du Roi; en troiſieme lieu, qu'il bâtiroit à ſes depens un chenil à un autre endroit; quatriemement, qu'après ſa mort, ſes héritiers pourroient retirer les fleurs & les plantes qui s'y trouveroient, ou du moins, qu'on leur en tiendroit compte. Ce brevet fut confirmé par un autre du dernier jour d'Août de

On a commencé à ce pavillon une galerie paralelle à celle qui regne du côté de la riviere ; mais il n'y a pas d'apparence qu'elle ſoit ſitôt continuée.

La grande écurie eſt auſſi de ce côté, & entre le pavillon où logeoit le Grand-Ecuyer, & la rue S. Honoré. C'eſt un vieux bâtiment, qui n'eſt en rien comparable aux écuries ſuperbes que Louis XIV. a fait bâtir à Verſailles ; au-deſſus de la porte eſt une figure de cheval qui eſt très-mutilée, elle eſt de Maître *Paul Ponce*, Sculpteur Florentin.

On trouve enſuite un manege découvert, & un manege couvert, qui a été bâti pendant la minorité de Louis XV. & qui n'étant pas entierement achevé, lorſque le Roi alla faire ſon ſéjour ordinaire au Château de Verſailles en 1722. eſt encore dans le même état.

Le jardin des Tuilleries n'étoit pas autrefois, ni auſſi commode, ni auſſi-bien diſtribué, ni auſſi étendu qu'il l'eſt à préſent ; car, outre qu'il étoit ſéparé du Château par une rue, ſon étendu n'étoit pas à beaucoup près auſſi conſidérable qu'elle l'eſt aujourd'hui. Il y avoit cependant un étang, un bois, une voliere, une orangerie, des allées, des parterres, un écho, un théatre, & un labyrinthe. La voliere conſiſtoit en pluſieurs bâtimens, & étoit ſituée vers le milieu

quera cependant ſur l'autel une excellente copie de la belle Nativité du *Corrége*. La Tribune du Roi eſt au-deſſus de la grand-porte. La Sacriſtie eſt derriere le Maître-Autel, & au-deſſus eſt la Tribune des Muſiciens.

La Sale des Machines eſt une des plus vaſtes, & certainement la plus ingénieuſement & la plus richement décorée qu'il y ait en Europe. Elle a été conſtruite par ordre du Roi Louis XIV. pour la repréſentation des Ballets & des Comédies. Ce fut *Vigarani* Gentilhomme Italien qui donna le deſſein, & conduiſit l'exécution de ce ſuperbe Théâtre, qui peut aiſément contenir ſept ou huit mille perſonnes. Celui de *Parme* qui eſt tant vanté, eſt un peu plus grand que celui-ci, mais d'ailleurs il n'a aucun ornement, au lieu que le plafond de la ſale des machines eſt enrichi de ſculptures dorées, & de peintures qui ont été exécutées par *Noël Coypel*, ſur les deſſeins de *le Brun*. Les loges ſont ſoûtenues par des colonnes corinthiennes, dont les chapitaux & les ſoubaſſemens ſont dorés, de même que les corniches & les baluſtrades; ce côté eſt terminé par un grand pavillon, qui fait ſymétrie avec celui qui eſt vis-à-vis le Pont-Royal, c'eſt là que logeoit le Grand-Ecuyer, avant qu'on lui eut fait bâtir un Hôtel tout auprès.

couronnes de laurier, une à la Muſe de la Poëſie, une autre à la Muſe de la Peinture, & une à la Muſe de la Muſique. Sur la cheminée eſt *Apollon* qui reçoit une lyre des mains de Mercure. Vis-à-vis eſt un autre tableau où l'on voit *Apollon* & *Daphné*. Au-deſſus des portes ſont *Clitie* & *Hyacinte*, qui repréſentent le lever & le coucher du ſoleil. Le grand cabinet de cet appartement n'a point de peintures dans ſon plafond. L'appartement qui eſt de plain pied à celui dont je viens de parler, a ſervi autrefois à *Louis de France*, Dauphin de Viennois, & fils de Louis XIV. Les peintures dont il eſt orné conſiſtent dans un tableau de l'éducation d'Achille, peint par *Philippe* : on y voit les différens exercices, & les amuſemens de la jeuneſſe. Ces deux appartemens ont été occupés, depuis le mois de Décembre 1715. juſqu'au 26. Août 1718. par le *Duc du Maine* Sutintendant de l'éducation de Louis XV. & par la *Ducheſſe du Maine*; mais la Surintendance de l'éducation de Sa Majeſté ayant été pour lors donnée au *Duc de Bourbon*, ce Prince ſe logea dans ces appartemens.

De l'autre côté eſt *la Chapelle* qui a ſa principale porte ſur le premier palier du grand eſcalier. Elle n'eſt pas achevée, & n'a rien que de fort ſimple. On remar-

fait voir Apollon assis, & environné du Zodiaque. Dans le lointain on voit les heures représentées par de belles filles qui s'empressent d'atteler les coursiers au char de ce Dieu; & au-dessous sont les quatre Saisons, figurées par des femmes qui sont d'un âge, & dans des attitudes qui conviennent à ces quatre parties de l'année. Aux côtés de ce grand tableau il y en a deux petits, dont l'un nous fait voir *Apollon*, qui à coup de flèches tue les Cyclopes, pour venger la mort de son fils Esculape que Jupiter avoit tué d'un coup de la foudre qu'ils avoient forgée. L'autre petit tableau représente *Apollon*, *Diane* & *Latone*, qui se vengent sur les enfans de *Niobé*, de la préférence qu'elle leur avoit donnée sur ceux de *Latone*. Dans l'alcove de cette chambre, la nuit est représentée par une femme dont le manteau est persemé d'étoiles, & qui est environnée de pavots.

Les deux enfans qu'elle tient entre ses bras, désignent les songes qui accompagnent ordinairement le sommeil. Les deux tableaux qui sont aux côtés de celui-ci, nous font voir le supplice du satyre *Marsyas*, & celui du Roi *Midas*. Au-dessus des portes sont deux marines, dans l'une desquelles est la chûte d'*Icare*.

Dans le petit cabinet de cet appartement on voit Apollon qui distribue des

de *Villeroy*, & pour celle de quelques Officiers de Sa Majeſté, de la couper & de la partager par des cloiſons, & par des ſoûpentes qui ſont un très-mauvais effet.

Au bout de cette galerie eſt un eſcalier par lequel on va à l'Appartement qu'occupoit autrefois la Reine *Marie-Thereſe d'Autriche*, & que le Maréchal de *Villeroy* Gouverneur de Louis XV. a occupé pendant la minorité de ce Prince. Les tableaux dont il eſt orné, ſont de *Nocret* Peintre Lorrain, qui dans quelques-unes de ces peintures, a repréſenté la Reine *Marie-Thereſe* ſous la figure de Minerve.

Les appartemens du rez-de-chauſſée qui ſont au-deſſous de ceux que je viens de décrire, ont été autrefois occupés par Louis XIV. Les peintures ſont de *Nicolas Mignard*, & ſont allégoriques au Roi Louis XIV. dont le ſoleil étoit le corps de la deviſe. Dans le plafond de l'Antichambre, le feu Roi eſt repréſenté ſous la figure d'Apollon aſſis ſur un Trône, & ayant ſous les pieds un globe. Les quatre parties du Monde, & Neptune dans des attitudes de ſoumiſſion & de reſpect, lui ſont préſentés par Minerve. Le reſte de ce plafond eſt rempli par des figures ſymboliques, peintes en forme de bas relief.

Le plafond de la piece qui ſuit, nous

celles du petit cabinet qui eſt de plein pied, ſont de *Noël Coypel.* Les payſages que l'on voit dans ces deux pieces, ſont de *Franciſque Milet*, Peintre Flamand, très-habile Payſagiſte.

Le grand cabinet eſt décoré avec beaucoup de goût & de magnificence de pluſieurs ouvrages de ſtuc : l'on voit pluſieurs figures dans les paneaux du lambris qui déſignent la guerre & l'abondance. C'eſt dans ce cabinet que s'eſt tenu le Conſeil de Régence pendant la minorité de Louis XV.

De ce cabinet l'on entre dans la *galerie des Ambaſſadeurs*, ainſi nommée, parce que c'eſt dans ce lieu que Louis XIV. donnoit ſes audiences publiques aux Miniſtres Etrangers. Le plafond eſt diſtribué en pluſieurs compartimens, ou bordures, dans leſquels ſont des tableaux qui repréſentent la fable de *Pſiché*, & pluſieurs autres ſujets pris des Métamorphoſes. La plûpart de ces tableaux ont été copiés à Rome d'après la galerie Farneſe, peinte par le fameux *Annibal Carache* : ce fut M. Colbert qui fit faire ces copies par les plus habiles éleves de l'Académie de peinture que le Roi entretient à Rome. Cette galerie a été fort mal-traitée pendant le ſéjour que Louis XV. a fait dans ce Château ; car on fut obligé pour la commodité du Maréchal

core les quatre parties du jour. Toutes les peintures de ces deux sales sont de *Nicolas Loyr.*

La grand-Chambre du Roi est superbement meublée, lorsque Sa Majesté fait son séjour dans ce Château ; mais, outre ces meubles précieux qu'on change selon les tems & les occasions, elle a des ornemens à demeure, & qu'on y voit toujours. Le tableau du plafond représente la Religion sous la figure d'une femme couronnée d'une couronne antique, & qui tient d'une de ses mains une toile d'attente pour un portrait ; au-dessus, & dans l'air, sont plusieurs figures d'anges & de génies qui tiennent dans leurs mains, l'un l'*Oriflâme*, un autre la *sainte Ampoule*, un troisieme une *épée*, le quatrieme un *casque*, & le cinquieme l'*Ecusson de France.* Ce tableau a été peint par *Bartolet Flamael*, mort Chanoine de Liége. Au pourtour de cette Chambre regne une corniche dorée, sur laquelle sont des braziers de stuc qui ont été sculptés par *Lerambert* : les figures qui les accompagnent sont du fameux *Girardon.* Les ornemens & les grotesques peints sur le plafond & sur le lambris sont l'ouvrage des *le Moine.*

De cette chambre on passe dans la chambre du lit du Roi. Les peintures du plafond de cette piece, de même que

la lumiere de toutes parts. Un vieillard qui tient une clepsydre, & représente le Tems, semble montrer au soleil la carriere qu'il doit parcourir. Auprès de lui sont un enfant qui tient le plan d'un édifice, & deux figures assises sur des nuages, dont l'une tient un serpent, qui mordant sa queue, forme un cercle dans lequel est marquée l'année 1668. qui est le tems où les peintures furent achevées. L'autre représente le Printems, qui de la main droite montre les Signes du Zodiaque, & de la gauche tient une corne d'abondance, symbole de la fertilité qu'il nous promet. D'un autre côté on voit voler la Renommée qui embouche une des trompettes qu'elle tient. Quatre tableaux, peints sur des fonds d'or, représentent les quatre parties du jour par des sujets pris des Métamorphoses d'Ovide. Dans le premier l'on voit l'Aurore que Cupidon rend amoureux de Céphale. Le second nous fait voir la statue de *Memnon*, qui rendoit des oracles lorsque le soleil dardoit ses rayons sur elle, mais qui redevenoit muette lorsqu'il les retiroit. Dans le troisieme & le quatrieme sont *Clitie* changée en tournesol, & le soleil qui se délasse chez Tétis. Les encoignures sont ornées de quatre autres bas-reliefs de figure ovale, peints en couleur de bronze, qui représentent en-

sent deux autres rampes qui conduisent dans une grande enfilade d'appartemens.

Le grand salon au-dessus du vestibule, est occupé par les Cent-Suisses, lorsque le Roi séjourne dans ce Château. La salle des gardes vient ensuite. Six croisées de chaque côté ont reglé la distribution des peintures & des ornemens. Au-dessus de la corniche, sont quatre bas-reliefs, feints par autant de tableaux, dont les sujets conviennent parfaitement aux guerriers qui occupent cette piece, car ils représentent une marche d'armée, une Bataille, un Triomphe, & un Sacrifice. Entre les bas-reliefs, est un corps d'architecture feint, sur les extrémités duquel sont deux figures assises, & rehaussées d'or. Sur un socle de marbre, paroît un Trophée d'Armes, aussi peint & rehaussé d'or. Le tableau du milieu remplit la voûte de cette piece, & fait voir un Ciel ouvert, & plusieurs figures en l'air, qui désignent les biens & les honneurs, dont on récompense la vertu militaire.

L'antichambre du Roi est éclairée par huit croisées, dont quatre sont du côté de la place du Carousel, & les quatre autres du côté du jardin. Dans le plafond on a peint une ouverture feinte, au travers de laquelle on voit le soleil sur son char, qui s'éleve sur l'horison, & répand

qui ſont au côté du grand, ſont ornés de colonnes ioniques, poſées ſur un piedeſtal qui regne le long de ce ſuperbe édifice. Le ſecond ordre eſt de colonnes Corinthiennes, & au-deſſus eſt un attique terminé par une baluſtrade, & par deux vaſes de pierre. Les deux autres corps de logis, & les deux gros pavillons qui terminent cette façade, ſont décorés de pilaſtres canélés, d'ordre compoſite. Dans les deux pavillons, cet ordre eſt ſurmonté d'un attique, & ſur l'entablement, ſont des vaſes de pierre.

On entre dans les appartemens de ce Château, par un grand veſtibule qui eſt dans le pavillon du milieu, & dont le plafond, qui eſt un peu bas, eſt ſoûtenu par des arcades formées par des colonnes d'ordre ionique. *Philibert de Lorme* avoit fait conſtruire ici un eſcalier, qui étoit le plus grand, le plus aiſé, & le plus admirable qu'on eut vû juſqu'alors, mais comme il déroboit la vûe des jardins, M. *Colbert* le fit démolir, & fit faire celui qu'on voit aujourd'hui. Il eſt à main droite : ſa baluſtrade eſt ornée de lyres entrelaſſées de couleuvres, ornemens allégoriques à la deviſe de Louis le Grand, & aux Armes de M. *Colbert*, pour-lors Surintendant des Bâtimens. Sur le premier pallier, on trouve la principale entrée de la Chapelle, & ici naiſ-

le deſſein de ces augmentations, & qui en eut la conduite. Après ces augmentations la façade de ce Château ſe trouva compoſée de cinq pavillons, en y comprenant celui du milieu, qui eſt couvert en dôme quarré, & de quatre corps de logis, ſur une même ligne qui a cent ſoixante huit toiſes trois pieds de longueur. Cette face a beaucoup d'apparence, & eſt décorée de divers ordres de colonnes, & autres ornemens de ſculpture. Les connoiſſeurs eſtiment beaucoup les colonnes d'ordre ionique qui ſont dans cette façade à côté de la terraſſe à droite, par leurs belles proportions & leur parfaite exécution.

Louis XIV. en 1664. ordonna pluſieurs ouvrages pour la reſtauration, & l'embelliſſement de ce Château. M. *Colbert* qui venoit d'acheter la Charge de Surintendant des Bâtimens du Roi, y fit auſſitôt travailler, & ſe ſervit de Louis *le Vau*, & de *François d'Orbay* ſon éleve. Le gros pavillon du milieu n'avoit été décoré juſqu'alors, que de l'ordre ionique, & du *Corinthien*, mais on ajoûta le compoſite & un attique. Les colonnes de tous ces ordres ſont de marbre brun, & rouge. Sur l'entablement regne un fronton accompagné de pluſieurs ſtatues de pierre, & dans le timpan ſont les Armes de France. Les deux pavillons

la plus belle Maiſon Royale qu'il y eût dans le Royaume; mais la ſuperſtition de la Reine lui fit diſcontinuer ce beau Palais, & lui inſpira le deſſein de faire bâtir l'*Hôtel de la Reine*, qu'on a nommé depuis l'*Hôtel de Soiſſons*. Cette Reine, infatuée d'Aſtrologie, ſe laiſſa perſuader que tous les lieux, & toutes les perſonnes qui portoient le nom de *S. Germain*, devoient lui être funeſtes. Il n'en falut pas davantage pour lui faire abandonner le ſéjour du Château des Tuilleries, qui étoit ſitué dans la Paroiſſe de S. Germain l'Auxerrois; mais malgré toutes ſes précautions, ce fut *Julien de S. Germain*, Evêque de Nazaret, *in partibus*, & Abbé de Chalis, qui l'aſſiſta à la mort.

Le Château des *Tuilleries*, en l'état où le laiſſa la Reine Catherine de Médicis, n'étoit compoſé que du gros pavillon du milieu, des deux corps de logis qui ont chacun leur terraſſe, du côté des jardins, & des deux pavillons qui les terminent. Ces cinq corps de bâtiment n'avoient pas l'élevation qu'ils ont eu depuis, mais ils ne laiſſoient pas de former un tout, dont les proportions étoient fort régulieres.

Henri IV. agrandit ce Chateau, & fit commencer la grande galerie qui le joint au Louvre. Ce fut *du Cerceau* qui donna

LE PALAIS DES TUILLERIES.

CE Palais a pris ſon nom d'un endroit autrefois rempli de *Tuilleries*, qui pendant trois ou quatre cens ans, ont fourni la plus grande partie des tuilles qu'on employoit à Paris. L'an 1342. *Pierre des Eſſarts* donna aux Quinze-vingts une maiſon appellée l'*Hôtel des Tuilleries*, de laquelle dépendoient quarante-deux arpens de terres labourables fermés de murs. Nicolas *de Neuville de Villeroy* avoit auſſi en cet endroit une maiſon accompagnée d'une cour & d'un jardin, laquelle portoit le même nom, & étoit ſituée le long de la riviere de Seine. François I. acquit cette maiſon, & donna en échange à *Villeroy* la maiſon & terre de Chanteloup, près de Châtres, ſous Montl'hery. C'eſt ſur les ruines de ces deux maiſons, & de pluſieurs autres, que la Reine *Catherine de Médicis* fit jetter en 1564. les fondemens du *Château des Tuilleries*, & des jardins & cours qui l'accompagnent. *Philibert de Lorme*, & *Jean Bullan*, les deux plus fameux Architectes qu'il y eut pour lors en France, en donnerent le plan qui fut arrêté par la Reine. Du *Cerceau* nous a conſervé ce plan, & l'on peut dire que, s'il avoit été achevé, le Château des Tuilleries auroit été, après le Louvre,

H
C

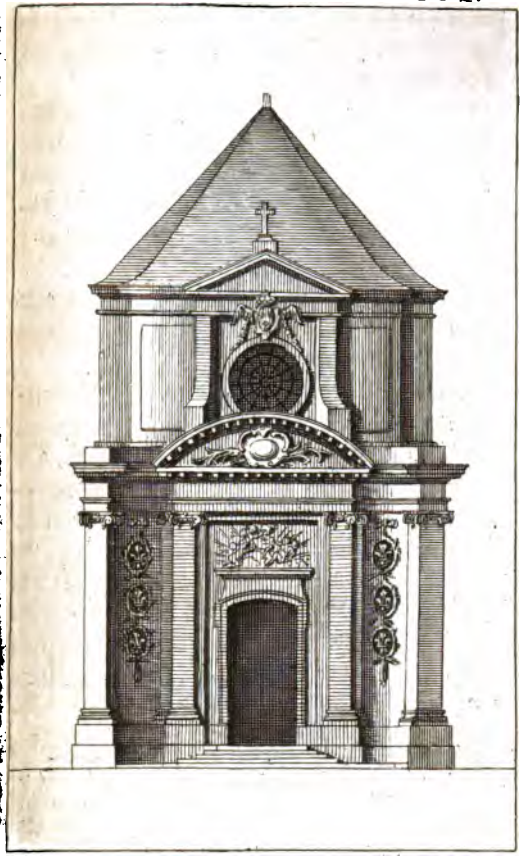

PORTAIL S. LOUIS DU LOUVRE.

pelle vis-à-vis, qui eſt dédié à S. Nicolas. Le tableau qui eſt de *Louis Galoche*, eſt d'un bon coloris.

Au-bas de l'Egliſe à droite & à gauche ſont encore deux petites arcades: dans l'une qui eſt revêtue de Stuc, ſont les fonts baptiſmaux: on y voit un tableau du baptême de S. Jean par *Reſtout*; il eſt digne de ce grand Maître.

Le projet eſt de placer dans l'arcade oppoſée un confeſſional avec un tableau relatif à la pénitence.

L'entrée principale de cette Egliſe donne ſur la rue S. Thomas du Louvre, où on voit un grand portail très décoré. Le bas relief qui eſt au deſſus de la porte repréſente trois Enfans dont l'un tient la Couronne d'épine, l'autre les cloux, & le troiſieme un ſceptre & une main de Juſtice. Ces figures ſont du ſavant *Pigalle*, les autres ornemens ont été ſculptés par le ſieur *Robillon*, le même qui a donné des preuves de ſon talent dans la décoration de l'intérieur de cette Egliſe, d'après les deſſeins de *Germain*.

Une partie de la décoration du portail eſt en pure perte. La rue étant trop étroite, on ne peut qu'avec beaucoup de peine appercevoir les beautés de cet édifice.

éteignit & supprima les quatre Semiprébendes & le premier des canonicats qui viendroit à vacquer. Ainsi le Chapitre de S. Louis est aujourd'hui composé de vingt-deux prébendes, y compris deux Dignités, celle de Prévot & celle de Chantre; ces bénéfices sont à la collation de M. l'Archevêque, excepté les quatre Royaux & celui des *Gallichers*. *

Les Chanoines de S. Maur avoient un fort bel Autel en marbre & un Ange en plomb portant la suspense, ouvrage de *René Frémin* de l'Académie Royale, & Sculpteur du Roi d'Espagne (mort en 1744.) on a transferé le tout à saint Louis du Louvre.

La reconnoissance a porté le Chapitre à céder à *Thomas Germain*, la Chapelle de S. Thomas de Cantorberi, & le caveau qui est au-dessous : toute la décoration de cette Chapelle a été exécutée d'après les desseins de cet habile artiste. Le martyre de S. Thomas de Cantorbéri y est représenté dans un excellent tableau par le célebre *Pierre*.

M. & Madame de *Surbek*, ont la Cha-

* On a vu ci-dessus à l'article de S. Nicolas du Louvre, que M. *Piganiol* dit que la prébende des *Gallichers* a été fondée par un Gentilhomme de ce nom originaire du Limosin. M. l'Abbé *le Beuf* attribue cette fondation à *Martial Gallicher* Chanoine de Meaux & Archidiacre de Beu. *Hist. du Dioc. de Paris, tom. 1. pag. 91.*

exprime ſes regrets : derriere le piédeſtal s'éleve une pyramide, qui porte une urne, du pied de laquelle deſcend une grande draperie, dont l'artiſte ſe ſert pour dérober, preſqu'entierement aux yeux la figure hideuſe de la mort qui ſe préſente au Cardinal.

En 1743. la veille de S. Louis, la nouvelle Egliſe fût bénie & dédiée à S. Louis Roi de France; les deux Chapitres réunis commencerent l'après midi à ſolemniſer la fête de ce ſaint Roi.

Dans la même année nouvelle union du Chapitre de S. Maur des Foſſés près Paris à celui de S. Louis du Louvre.

Le Chapitre de S. Maur étoit originairement une Abbaye de Bénédictins, Elle fut miſe en Commande au commencement du XVI ſiecle: peu après la dignité abbatiale fut éteinte par une Bulle de Clément VII. en 1535. qui fut miſe à exécution trois ans après. Les revenus furent réunis à l'Evêché de Paris, & les Moines ayant été ſécularisés formerent un Chapitre de Chanoines.

En 1743, tems de la réunion de ce Chapitre à celui de S. Louis, il y avoit à S. Maur un Chantre en dignité, neuf Chanoines, & quatre Semi-prébendés, qui étoient ſouvent en procès avec le Chapitre. M. *de Beaumont*, Archevêque de Paris, par ſon décret d'union éteignit

accepta le deux principaux archivoltes, qui se regardent, pour servir, l'un de Chapelle qui seroit dédiée à la Vierge, & l'autre pour son mausolée, avec le caveau au dessous, pour sa sépulture & celle de sa famille.

La Chapelle est exécutée en marbre de différentes couleurs. Elle est d'un goût tout a fait nouveau, mais sage & noble. Un bas relief représentant l'Annonciation sert de Tableau. Les parties qui composent le sujet, forment un ensemble admirable : la Vierge à genoux & respectueusement inclinée; l'Ange soutenu sur un nuage lui annonçant le plus grand de nos mystères; la gloire qui part d'en-haut, dont un principal rayon tombe sur la Vierge; un groupe d'enfans de & chérubins en admiration, placés pour faire équilibre; tout se lie, tout est expressif. C'est l'ouvrage de *Jean-Baptiste le Moine*, qui a parfaitement répondu, il y a quelques années, au zele des Villes de Bordeaux & de Rennes en exécutant les monuments qu'elles ont érigés à la gloire de Louis XV.

On voit déja dans l'arcade opposée le modele en plâtre du mausolée par le même artiste. Sur un piedestal, est représenté le Cardinal expirant entre les bras de la Religion.

La France designée par son écusson,

il éteint & ſuprime les ſept prébendes qui étoient à la collation alternative du Roi & de l'Archevêque, & réduit, à l'effet de l'union des deux Chapitres, le nombre des Chanoines à quatorze, y compris M. *Thomaſſin* avec le titre de Prévôt, qu'il avoit déja à S. Nicolas; à l'égard du titre de Doyen de S. Thomas, qui étant plus ancien auroit dû paſſer auparavant, il avoit été ſupprimé en 1727.

Le Dimanche 20. Mars 1740. les Chanoines de S. Thomas prirent place ſelon leur rang d'ancienneté, au chœur de S. Nicolas, en attendant que la nouvelle Egliſe fût achevée. Le célebre *Thomas Germain*, Orfevre du Roi en a eu la conduite & en a donné les plans & les deſſeins. On y reconnoît ſon gout & ſon talent. La voûte eſt riche & peut-être trop chargée, d'ornemens, que le *Bruni* qui n'a pas lieu en architecture, ne ſauroit faire valoir. Au jugement des connoiſſeurs, l'accord & l'harmonie de toutes les parties ſe feroient ſûrement plus admirer, ſi on avoit ſuivi, comme on le peut faire encore, le projet de l'excellent artiſte, en cannelant les pilaſtres, qui ont entre-eux un proportion qui plait à l'œil.

En 1742. la conſtruction de l'Egliſe avançant, ſur l'offre que fit le Chapitre au Cardinal *de Fleuri*, cette Eminence

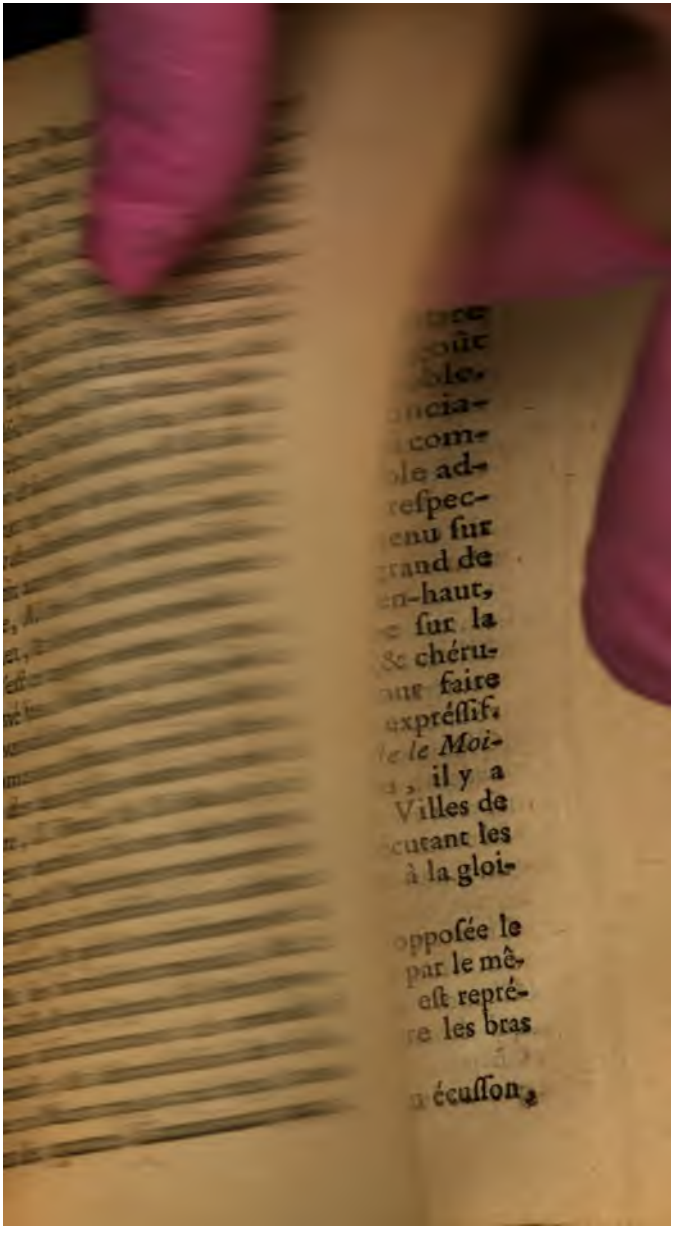

royale, parceque le Roi eſt aux
Comtes de Dreux, fit à la C
préſentations, qui ne perſua
d'abord : ce ne fut qu'en 1738
obtint du Roi, par M. le *Car*
Fleuri, principal Miniſtre, cinquant
mille écus qui furent aſſignés ſur la fer
me des Poudres payables en neuf année

Dès qu'on eut touché le premier pay
ment, on ſe diſpoſa à en faire uſage :
ſe retira dans le bas de l'Egliſe, pour
faire l'Office Divin, & on éleva p
cet effet une cloiſon de charpente,
ſéparoit la partie qu'on étoit forcé a
bandonner d'avec celle de la nef, où l
ſe réfugioit. On démolit en même-te
la partie oppoſée ; les fondemens étoi
jettés du côté des rues S. Thomas &
Doyenné, & l'édifice s'élevoit lorſ
tout-à-coup le 15. Octobre 1739. à n
heures du matin, dans le moment qu
s'aſſembloit pour tenir Chapitre, le c
de l'Egliſe qui étoit ſous le clocher
fin de la ſale capitulaire, tomba a
fracas & entraîna avec ſoi les Char
nes qui étoient au Chapitre.

Des onze Chanoines, deux, (M
ſieurs *du Bois* & *Brémont*, qui étoi
plus près de la porte) ſe ſauverent,
en fuyant, ils en repouſſerent un troi
me (M. *Bailli*) qui entroit : ſix fur
enſevelis ſous les ruines, ſavoir M

Didier Vanelle Prêtre du Diocèſe de Paris; *Antoine Larcher*, Prêtre du Diocèſe de Paris, qui ſe croyoit Architecte & n'avoit pas prévû le danger; *Jaques-Marie le Blanc*, Prêtre Docteur de Sorbonne du Diocèſe de Paris; *Jean Badin*, Prêtre du Diocèſe de Paris; *Joſeph Gerard*, Prêtre Docteur de Sorbonne, du Diocèſe d'Avranches; *Noël-Marie Martel*, Prêtre du Diocèſe de Paris, de la maiſon & ſociété de Sorbonne. M. *Bailli* ayant une lettre de cachet, qui l'excluoit des aſſemblées capitulaires, ne put courrir aucun riſque : le onzieme Chanoine, M. *Robert*, étoit mort le premier Juillet, & n'étoit pas encore remplacé.

C'eſt ce tragique événement, qui a donné lieu a l'érection du Chapitre de S. Louis du Louvre. Le Chapitre de ſaint Thomas ayant diſparu, on penſa à la réunion des deux Egliſes voiſines l'une de l'autre, *S. Thomas* & *S. Nicolas*, qui avoient autrefois fait un même corps. La Cour & l'Archevêque y parurent portés : les parties intereſſées ſe concilierent ſans peine; & après le conſentement du Roi & les formalités requiſes, M. de Vintimille Archevêque de Paris fit procéder aux informations *de commodo & incommodo*; & donna ſon décret d'union le 10 Mars 1740. par lequel, conſervant les quatre Canonicats royaux,

royale, parceque le Roi eſt aux droits des Comtes de Dreux, fit à la Cour des repréſentations, qui ne perſuaderent pas d'abord : ce ne fut qu'en 1738. que l'on obtint du Roi, par M. le *Cardinal de Fleuri*, principal Miniſtre, cinquante mille écus qui furent aſſignés ſur la ferme des Poudres payables en neuf années.

Dès qu'on eut touché le premier payement, on ſe diſpoſa à en faire uſage : on ſe retira dans le bas de l'Egliſe, pour y faire l'Office Divin, & on éleva pour cet effet une cloiſon de charpente, qui ſéparoit la partie qu'on étoit forcé d'abandonner d'avec celle de la nef, où l'on ſe réfugioit. On démolit en même-tems la partie oppoſée ; les fondemens étoient jettés du côté des rues S. Thomas & du Doyenné, & l'édifice s'élevoit lorſque tout-à-coup le 15. Octobre 1739. à neuf heures du matin, dans le moment qu'on s'aſſembloit pour tenir Chapitre, le côté de l'Egliſe qui étoit ſous le clocher voiſin de la ſale capitulaire, tomba avec fracas & entraîna avec ſoi les Chanoines qui étoient au Chapitre.

Des onze Chanoines, deux, (Meſſieurs *du Bois* & *Brémont*, qui étoient plus près de la porte) ſe ſauverent, & en fuyant, ils en repouſſerent un troiſieme (M. *Bailli*) qui entroit : ſix furent enſevelis ſous les ruines, ſavoir MM.

Didier Vanelle Prêtre du Diocèſe de Paris; *Antoine Larcher*, Prêtre du Diocèſe de Paris, qui ſe croyoit Architecte & n'avoit pas prévû le danger; *Jaques-Marie le Blanc*, Prêtre Docteur de Sorbonne du Diocèſe de Paris; *Jean Badin*, Prêtre du Diocèſe de Paris; *Joſeph Gerard*, Prêtre Docteur de Sorbonne, du Diocèſe d'Avranches; *Noël-Marie Martel*, Prêtre du Diocèſe de Paris, de la maiſon & ſociété de Sorbonne. M. *Bailli* ayant une lettre de cachet, qui l'excluoit des aſſemblées capitulaires, ne put courrir aucun riſque : le onzieme Chanoine, M. *Robert*, étoit mort le premier Juillet, & n'étoit pas encore remplacé.

C'eſt ce tragique événement, qui a donné lieu a l'érection du Chapitre de S. Louis du Louvre. Le Chapitre de ſaint Thomas ayant diſparu, on penſa à la réunion des deux Egliſes voiſines l'une de l'autre, *S. Thomas* & *S. Nicolas*, qui avoient autrefois fait un même corps. La Cour & l'Archevêque y parurent portés : les parties intereſſées ſe concilierent ſans peine; & après le conſentement du Roi & les formalités requiſes, M. de Vintimille Archevêque de Paris fit procéder aux informations *de commodo & incommodo*; & donna ſon décret d'union le 10 Mars 1740. par lequel, conſervant les quatre Canonicats royaux,

royale, parceque le Roi eſt aux droits des Comtes de Dreux, fit à la Cour des repréſentations, qui ne perſuaderent pas d'abord : ce ne fut qu'en 1738. que l'on obtint du Roi, par M. le *Cardinal de Fleuri*, principal Miniſtre, cinquante mille écus qui furent aſſignés ſur la ferme des Poudres payables en neuf années.

Dès qu'on eut touché le premier payement, on ſe diſpoſa à en faire uſage : on ſe retira dans le bas de l'Egliſe, pour y faire l'Office Divin, & on éleva pour cet effet une cloiſon de charpente, qui ſéparoit la partie qu'on étoit forcé d'abandonner d'avec celle de la nef, où l'on ſe réfugioit. On démolit en même-tems la partie oppoſée ; les fondemens étoient jettés du côté des rues S. Thomas & du Doyenné, & l'édifice s'élevoit lorſque tout-à-coup le 15. Octobre 1739. à neuf heures du matin, dans le moment qu'on s'aſſembloit pour tenir Chapitre, le côté de l'Egliſe qui étoit ſous le clocher voiſin de la ſale capitulaire, tomba avec fracas & entraîna avec ſoi les Chanoines qui étoient au Chapitre.

Des onze Chanoines, deux, (Meſſieurs *du Bois* & *Brémont*, qui étoient plus près de la porte) ſe ſauverent, & en fuyant, ils en repouſſerent un troiſieme (M. *Bailli*) qui entroit : ſix furent enſevelis ſous les ruines, ſavoir MM.

des, de sorte qu'il y en a eu jusqu'à vingt-huit, mais elles furent réduites, & ce Chapitre ne fut plus composé, que d'un Doyen électif par le Chapitre, & de douze Chanoines; mais en 1727. il s'y fit un autre changement. La dignité de Doyen fut supprimée, & les revenus de la manse décanale, réunis à la manse capitulaire.

Au moien de cette union, ce Chapitre n'étoit plus composé que d'onze Chanoines. L'ancien présidoit au Chapitre, sans aucune prérogative. Quatre d'entr'eux étoient appellés *Royaux*, parceque leurs prébendes sont de collation royale; & les sept autres alternativement à la collation du Roi & de l'Archevêque. Les quatre royaux, comme tels, & à cause de l'ancienneté de leur titre, avoient non-seulement un gros plus fort du quart en sus appellé *Parisis*; mais originairement ils avoient encore la préséance.

La voûte du chœur de S. Thomas, qui subsistoit en plâtre depuis près de 600 ans montroit son état; les deux murs paralelles, qui devoient la porter, chassoient sensiblement au vuide; & les pierres ou platras qui tomboient de tems en tems, annonçoient une ruine prochaine. Dans ces circonstances. (en 1735.) le Chapitre comme étant de fondation

frere de Louis VII. dit le Jeune, ſous l'invocation de *S. Thomas*, Archevêque de Cantorbery & Martyr. Quoique nous n'ayons pas la Charte de fondation, celle de Robert II. Comte de Dreux, & fils du fondateur, datée de l'an 1188. & deux Bulles, l'une d'Urbain III. datée de l'an 1187. & l'autre de Clément III. de l'an 1189. ſuffiſent pour nous faire connoître le Fondateur de cette Egliſe. Elles confirment cette fondation de Robert, Comte de Dreux, & marquent que les principaux revenus conſiſtoient dans les Dixmes de Torcy, de Cailly, & de Braye-Comte-Robert; dans une rente de cent ſols pariſis, & en une vigne & un arpent de terre, hors les murs de clôture de S. Thomas. Robert de Dreux avoit fondé ici quatre prébendes, & un Hôpital pour de pauvres Ecoliers: cet Hôpital eſt devenu depuis l'Egliſe Collégiale de S. Nicolas du Louvre. L'an 1428. Jean Duc de Bretagne, Comte de Montfort & de Richemont augmenta le nombre des Canonicats par la fondation qu'il fit de ſept autres, & donna à cet effet *l'Hôtel de la petite Bretagne* qui étoit ſitué derriere l'Egliſe de S. Thomas du Louvre, & fort à ſa bienſéance. Pluſieurs perſonnes pieuſes imiterent l'exemple du Duc de Bretagne, & fonderent ici pluſieurs prében-

Cet Hôtel fut bâti sur les desseins de *Metezeau*, & quoiqu'il ait beaucoup d'apparence, il a cependant bien des défauts; d'ailleurs il n'est point achevé, car il y manque une aîle. Dans les appartemens il y a quelques peintures de *Mignard* qui méritent d'être vuës.

Cet Hôtel qui avoit jusqu'ici servi de logement à tant d'illustres Princes & Seigneurs, a été vendu en 1749. aux Fermiers Généraux pour en faire un magazin du tabac : ils ont élevé un bâtiment très considérable dans toute l'étendue du jardin du côté du Palais des Tuileries : selon les connoisseurs la façade est du plus mauvais goût & toute remplie de défauts.

SAINT LOUIS DU LOUVRE.

Un événement funeste dont nous allons rendre compte a donné lieu à l'érection de cette Eglise à laquelle on a réuni les Chapitres de S. Nicolas dont nous avons parlé, & ceux de S. Thomas & de S. Maur des Fossés pour n'en faire qu'une seule collégiale sous le nom de *S. Louis du Louvre*.

Dans l'emplacement qu'occupe cette nouvelle Eglise, étoit *l'Eglise Collégiale & Paroissiale de* S. THOMAS DU LOUVRE fondée par Robert, Comte de Dreux, quatrieme fils du Roi Louis le Gros, &

ayant été vendu peu d'années après, au *Duc de Longueville*, il en prit le nom, & le retient encore. *Marie d'Orléans-Longueville*, fille de Henri d'Orleans II. du nom, Duc de Longueville, & de Louise de Bourbon-Soissons, & veuve de Henri de Savoye II. du nom, Duc de Nemours, ayant hérité des biens de sa maison, par la mort de ses freres, donna l'Hôtel de Longueville à *Louis Henri* Legitimé de Bourbon-Soissons, fils naturel de *Louis Bourbon* Comte de de Soissons, & cousin-germain de la Donatrice. Celui-ci connu dans le monde, sous le nom de *Prince de Neuf-Châtel*, épousa le 7. d'Octobre de l'an 1694. *Angélique Cunégonde de Montmorency-Luxembourg*, & mourut le 8. de Février de l'an 1703. Il laissa de son mariage *Louise Léontine de Bourbon*, qui fut mariée le 30. de Juillet 1710. à *Charles Philippe* d'Albert, Duc de Luynes, & par ce mariage cet Hôtel rentra dans la maison d'Albert de Luynes, sans néanmoins qu'il ait changé de nom. La Duchesse de Luynes mourut le 11. Janvier 1721. & laissa *Marie-Charles-Louis d'Albert*, Duc de Chevreuse, à qui appartient l'Hôtel de Longueville. Nous avons vu cette maison successivement occupée par les Cardinaux de *Janson*, & de *Polignac*.

& à l'embellir. L'an 1628. Charles IV. Duc de Lorraine, y vint deſcendre en arrivant à Paris, & y demeura pendant le ſéjour qu'il fit dans cette Ville. Dès qu'on ſçut ſon arrivée, le Prévôt des Marchands, & les Echevins vinrent l'y complimenter, & lui faire les préſens de la Ville, qui conſiſtoient en trois douzaines de flambeaux blancs muſqués, en quatre douzaines de boëtes de confitures & de dragées, & en trois douzaines de bouteilles de vin. Le *Duc de Chevreuſe*, & *Bonneüil* Introducteur des Ambaſſadeurs, reçurent Meſſieurs de Ville dans la cour de cet Hôtel, & les conduiſirent à l'appartement du Duc de Lorraine qui vint les recevoir ſur le palier. Lorſqu'ils ſortirent, le Duc les conduiſit juſqu'au même endroit, mais le *Duc de Chevreuſe* les accompagne juſqu'à la porte de la rue. Après la mort du *Duc de Chevreuſe*, la Ducheſſe, ſa veuve, tint ici ſa Cour, & ſous la Régence d'Anne d'Autriche, cet Hôtel devint un des rendez-vous ordinaires des chefs de la fronde, où la politique & l'amour, ſe prêtoient mutuellement des prétextes, & des armes. Enfin la *Ducheſſe de Chevreuſe* vendit cette maiſon, quatre cens mille livres, à *Bernard de Nogaret*, Duc d'Eſpernon, & dès lors elle fut nommée l'*Hôtel d'Eſpernon*. Cet Hôtel

tausier, qu'il a porté jusqu'à la mort de ce Duc, arrivée en 1690. Comme *Marie Julie de sainte Maure*, leur fille, avoit épousé *Emanuel de Crussol*, Duc d'Uzès, cet Hôtel fut appellé l'*Hôtel d'Uzès*, après la mort du Duc *de Montausier*. On se ressouvient cependant toujours de l'Hôtel de Rambouillet, & l'on ne croit pas pouvoir faire un plus bel éloge d'une maison qui sert de retraite aux Muses, que de la comparer à l'Hôtel de Rambouillet.

De Gens choisis un petit nombre,
Comme à l'Hôtel de Rambouillet,
Y vient, non pas jouer à l'Ombre,
A la Bassette, au Lansquenet;
Mais tenir cercle & cabinet.
Et chacun y fait la figure,
Ou de Balzac, ou de Voiture,
Ou de tel autre bel esprit,
Que cet Hôtel mit en crédit.

L'*Hôtel de Longueville* est dans la même rue, & du même côté que l'Hôtel d'Uzès. C'étoit autrefois l'Hôtel de *La Vieuville*, mais en 1620. ayant été acquis pour la somme de cent soixante & quinze mille livres, par Charles d'Albert, premier Duc de Luynes, il fut nommé l'*Hôtel de Luynes*, puis l'*Hôtel de Chevreuse*, après que Charles de Lorraine, Duc de Chevreuse l'eut acheté cent quatre-vingt mille livres. Ce Prince passa le reste de sa vie à l'augmenter,

1606. à *Pierre Forget* de Freſne, Secretaire d'Etat, pour trente-quatre mille cinq cens livres. En 1624. *le Cardinal de Richelieu* l'acheta quatre-vingt dix mille livres, & ce fut ſur l'emplacement qu'il occupoit, que cette Eminence fit bâtir en partie le Palais Cardinal, ainſi que je l'ai déja remarqué. *Charles d'Angennes*, Marquis de Rambouillet, ayant épouſé *Catherine de Vivonne*, fille de *Jean de Vivonne*, Marquis de *Piſany*, il vint demeurer après la mort de ſon beau-pere, à l'Hôtel de *Piſany* dans la rue ſaint Thomas du Louvre. Cette maiſon qui auparavant avoit ſucceſſivement porté les noms d'*Hôtel d'O*, de *Noirmoutier*, & de *Piſany*, fut pour lors nommé l'*Hôtel de Rambouillet*. Le goût que le Marquis & la Marquiſe avoient pour les Belles-Lettres, & l'accueil qu'ils faiſoient à ceux qui les cultivoient, firent de cette maiſon une eſpace de Parnaſſe François, & la rendirent célébre dans les ouvrages des beaux eſprits de ce tems-là. Les uns en ont parlé ſous le nom du Palais d'*Artenice* qui étoit l'anagrame du nom de Baptême de *Catherine* de Vivonne, & les autres ſous celui du Palais de *Cléomire*.

Julie d'Angennes, leur fille, épouſa *Charles de ſainte Maure*, Duc de *Montauſier*, & cet Hôtel quitta le nom de *Rambouillet*, pour prendre celui de *Mon-*

Au milieu eſt un avant-corps formé par quatre colonnes d'ordre toſcan, qui portent un fronton dans le tympan duquel ſont les Armes de France. Au-deſſus ſont deux belles ſtatues, à demi couchées, qui ſont de *Couſtou* le jeune, & repréſentent un fleuve qui eſt ſur la Seine, & une Nymphe, qui eſt celle de la fontaine d'Arcueil. Au bas de cet avant-corps, eſt une niche, où eſt le robinet de la fontaine, au-deſſus de laquelle eſt un marbre noir, où on lit : *Quantos effundit in uſus.*

La rue de Richelieu doit ſon nom au Cardinal qui a fait bâtir le Palais Royal. Elle eſt décorée de belles maiſons, & ſi longue, qu'elle s'étend encore plus loin, que le quartier que je décris ici. On y remarque une fontaine, ſur laquelle on lit ces deux vers de Senteul :

Qui quondam magnum tenuit moderamen aquarum
RICHELIUS, *fonti plauderet ipſe novo.*

En ſortant du Palais Royal, on peut entrer dans la rue de S. Thomas du Louvre, où l'on verra l'*Hôtel d'Uzès.*

Les Seigneurs de Rambouillet avoient autrefois leur Hôtel dans la rue S. Honoré, mais pendant la minorité de *Charles d'Angennes* Marquis de Rambouillet, il fut adjugé au mois d'Avril de l'an

deux extrémités, il y a deux orchestres remplis par les symphonistes de l'Opera. Ces bals commencent à minuit, & durent jusqu'au jour.

La vûe du Palais Cardinal, du côté de la rue *S. Honoré*, étoit aussi bornée que celles des autres maisons qui sont dans la même rue : ce Palais avoit en face l'*Hôtel de Sillery*, dont il n'étoit séparé que par la largeur de la rue. Lorsque la Reine Régente *Anne d'Autriche*, vint faire son séjour au Palais Cardinal, avec le Roi Louis XIV. & le Duc d'Anjou, ses fils, elle fit détruire l'Hôtel de Sillery pour faire une place, & des corps de Garde. Cette place étoit bornée par de vieilles maisons, non-seulement sans apparence, mais même d'un vilain aspect. *Philippe Duc d'Orléans*, régent du Royaume, fit abbatre ces maisons en 1719. & après avoir, par-là, grandi cette place, il fit élever, sur les desseins de *Robert de Cotte*, premier Architecte du Roi, un grand corps de bâtiment qu'on nomme le *Château-d'eau*, parcequ'il y a des reservoirs d'eau de la Seine, & d'eau d'Arcueil, qui en fournissent au Palais Royal, & aux Thuileries. Ce bâtiment, dont l'architecture est en bossages rustiques vermiculés, est flanqué par deux pavillons de même symétrie, le tout ayant vingt toises de face.

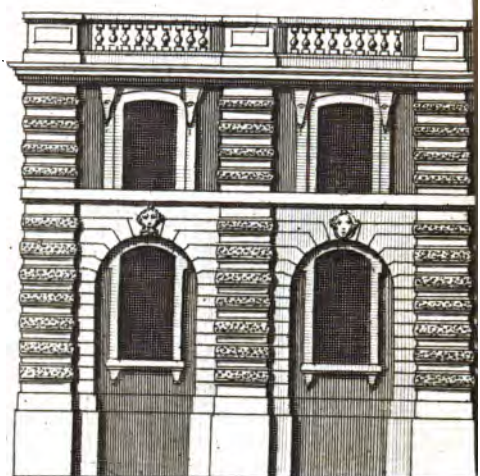

Herisset Sculp.

de Bachus; ce qui continua juſqu'au mois de Juillet de l'an 1673. La mort de Moliere, arrivée le 17. du mois de Février de cette année, inſpira au Roi le deſſein de faire un changement dans les théatres établis à Paris. La ſale du Palais Royal, qui ſervoit depuis l'an 1661. aux repréſentations de la troupe de Moliere, & à celles de la troupe Italienne, fut donnée à *Lulli*, pour les repréſentations de l'Opera, où on les a continuées avec ſuccès, & ſans interruption, juſqu'à préſent.

On donne des bals publics dans cette ſale, trois fois la ſemaine, depuis le jour de S. Martin, juſqu'au premier Dimanche de l'Avent, & depuis le 26. de Décembre, juſqu'au jour des cendres. L'Académie Royale de Muſique en avoit obtenu le privilege par Lettres-Patentes du mois de Janvier 1713. confirmées par d'autres du mois de Décembre 1715. ſuivis d'une Ordonnance du Roi en forme de Reglement à ce ſujet. Ce ſpectacle commença pour la premiere fois le 2. Janvier 1716. Pour ces bals on éleve, en un moment, par le moyen d'un cabeſtan placé au milieu du théatre, le plancher du parterre, juſqu'à la hauteur du théatre, & de l'Amphithéatre, avec leſquels il ſe trouve de niveau. Cette ſale eſt décorée, & bien illuminée. Au

vie durant, & après lui, à celui de ſes enfans qui ſeroit pourvu, & reçu en ſurvivance de la charge de Surintendant de la Muſique de la Chambre du Roi. Ces mêmes Lettres-Patentes ajoûtoient que l'*Académie Royale de Muſique*, étant érigée ſur le pied des Académies d'Italie, où les Gentilshommes chantent publiquement en muſique, ſans déroger, Sa Majeſté vouloit, & entendoit que tous les Gentilshommes, & Demoiſelles, puſſent chanter aux pieces & repréſentations de ladite Académie Royale, ſans que pour ce, ils fuſſent cenſés déroger au titre de nobleſſe, ni à leurs Privileges, Charges, Droits, & Immunités.

Lulli ayant obtenu le privilege, ne s'accommoda point du théatre qui étoit dans la rue Mazarine. Il en établit un nouveau dans le jeu de paume de *Bel-air*, à un des bouts de la rue Vaugirard, & aſſez près du Palais du Luxembourg. Il avoit eu auparavant la précaution de s'attacher deux hommes excellens en leur genre, *Quinaut* pour la Poëſie Lyrique, & *Vigarani* pour les Machines. L'ouverture de ce nouveau théatre ſe fit le 15. de Novembre de cette même année 1672. & l'on commença les repréſentations par pluſieurs fragmens de Muſique, que *Lulli* avoit compoſés pour le Roi, entre-autres, par les Fêtes de l'Amour &

en public des piéces de théatre, comme en Italie, en Allemagne, & en Angleterre, pendant l'espace de douze années. *Perrin* & *Cambert* ayant composé l'Opera de *Pomone*, & l'ayant fait long-tems répéter dans la grand-salle de l'Hôtel de Nevers, ils en donnerent la premiere représentation au mois de Mars de l'an 1671. dans un jeu de paume de la rue Mazarine, situé vis-à-vis la rue *Guenegaud*, dans l'endroit où demeure à présent un Sellier. L'intérêt jetta bien-tôt de la division parmi les Entrepreneurs de l'Opera, car le Marquis de *Sourdeac*, sous prétexte des avances qu'il avoit faites, s'empara de la caisse de la recette. Ce procédé piqua sensiblement *Perrin*, & le dégoûta si fort de l'*Opera*, qu'il consentît que le Roi en transferât le privilege à *Jean-Baptiste Lulli*, Surintendant, & compositeur de la Musique de la Chambre de Sa Majesté. Les Lettres-Patentes qui autoriserent cette cession sont du mois de Mars de l'an 1672. & furent registrées au Parlement le 27. du mois de Juin suivant. Elles permirent audit *Lulli*, d'établir une Académie Royale de Musique à Paris, composée de tel nombre & qualité de personnes qu'il aviseroit, & que le Roi choisiroit, & arrêteroit sur son rapport. Ce privilege fut accordé à *Lulli*, pour en jouir sa

Poëte, & excellent Muſicien. Henri III. les protégea autant que l'avoit fait Charles IX. Sous ſon Regne il ne ſe fit ni balets ni maſcarades, que ſous leur conduite. *Baïf* étant mort le 19. de Septembre de l'an 1589. cette Académie fut transférée chez *Mauduit* où elle ne ſe ſoûtint que très-foiblement. Il chercha à la ranimer par le projet qu'il fit d'un autre *Académie*, qu'il appelloit *la Confrérie*, *Société*, & *Académie de ſainte Cécile*, mais ce ne fut qu'un projet qui n'eut aucune ſuite.

Depuis ce tems-là, juſqu'en 1659. nous ne trouvons pas qu'on ait mis aucun Poëme François en muſique; mais cette année-là l'*Abbé Perrin*, Introducteur des Ambaſſadeurs auprès de *Gaſton de France*, Duc d'Orléans, hazarda une paſtorale que *Cambert*, Organiſte de ſaint Honoré & grand muſicien, mit en muſique, & qui fut d'abord repréſentée à *Iſſi* avec ſuccès, & enſuite à Vincennes devant le Roi. Les applaudiſſemens que les Auteurs en reçurent, les portèrent à s'aſſocier avec le Marquis de *Sourdeac*, Seigneur très-riche, & grand Machiniſte. Ils obtinrent du Roi le 28. de Juin de l'an 1669. des Lettres-Patentes qui leur permettoient d'établir, dans la Ville de Paris, & autres du Royaume, des Académies de Muſique, pour chanter

l'autre ſi grand, qu'il en contient plus de trois mille. C'eſt ſur ce dernier, que les Comédiens *Italiens*, & la troupe de *Moliere* ont joüé la Comédie pendant quelque tems, mais depuis l'an 1675. il a ſervi, ſans diſcontinuation, aux repréſentations des *Opera* : c'eſt le nom qu'on a donné aux Poëmes Dramatiques mis en muſique, & accompagnés de ſymphonie, de danſes, & de machines.

Le François qui s'eſt toujours diſtingué par ſes chanſons, & par ſes Vaudevilles, a néanmoins ignoré long-tems que la Poëſie Françoiſe fût ſucceptible des agrémens du chant. *Jean-Antoine Baïf* qui étoit né à Veniſe, pendant que ſon pere y étoit Ambaſſadeur, fut le premier, parmi nous, qui tenta l'accord de notre poëſie, avec la muſique, mais il ſe trompa dans l'exécution, car à l'exemple des Grecs & des Latins, il voulut introduire des vers françois, compoſés de *Dactyles*, & de *Spondées*, de *Iambes*, &c. ce qui eſt abſolument contraire au génie de notre langue. *Baïf* s'aſſocia avec *Joachim Thibaud de Courville*, & ils établirent dans la maiſon du premier une *Académie de Muſique*, que Charles IX. autoriſa par Lettres-Patentes, & dont il ſe déclara le *Protecteur*, & le *premier Auditeur*. A *Courville* ſuccéda *Jacques Mauduit*, Greffier des Requêtes, bon

places, faisant partie des quarante deux qu'il avoit prises à rente, au moyen de quoi il ne lui en resta que trente-cinq, chargées de huit mille deux cens huit livres, six sols, huit deniers de rente, toujours rachetable au denier vingt-quatre. Outre ces dix places, *le Cardinal de Richelieu* se trouvoit pour lors propriétaire de trois maisons qu'il avoit achetées aux environs du Palais Royal, sçavoir *la maison de l'Ours*, située rue S. Honoré, entre le Palais Royal, & la rue de Richelieu, qu'il avoit acquise par deux contrats des 17. Mars 1634. & 9. Novembre 1641. moyennant 73000. liv. *l'Hôtel des Mousquetaires*, situé rue des Bons-Enfans, ainsi nommé, parcequ'il étoit occupé par les Mousquetaires du Cardinal; & une maison appellée *des Bons-Enfans*, située dans la rue du même nom.

Personne n'ignore le goût du *Cardinal de Richelieu* pour la poësie dramatique. Ce grand Ministre se délassoit des importantes & pénibles fonctions du Ministere, à voir representer ces sortes de Poëmes. Il mettoit même quelquefois la main à l'œuvre, car on a cru que *Mirame*, & *Europe* étoient de la composition de ce fameux Ministre. Pour satisfaire cette passion, il fit dresser deux théatres dans son Palais; l'un petit, capable de contenir environ six cens personnes, &

Louis Barbier, par contrat du 17. Mars 1636. Il eſt dit que les quarante-deux places données à rente, ſont de ſept toiſes de largeur, ſur ſept toiſes de profondeur; que la rente fonciere, réſervée ſur chacune, eſt de deux cens cinquante livres, ce qui fait, pour les quarante-deux places, dix mille cinq cens livres. Cette rente eſt ſtipulée rachetable au denier vingt-quatre, c'eſt-à-dire, moyennant deux cens cinquante-cinq mille livres, pour la totalité deſdites quarante-deux places.

Les trois places que le Cardinal s'étoit réſervées, étoient deſtinées à conſerver trois ſorties du jardin, l'une à l'extrémité dudit jardin, dans la rue neuve des petits-Champs, une autre vers le milieu, dans la rue de Richelieu, & la troiſieme vis-à-vis celle-ci, dans la rue des Bons-Enfans. Dans la ſuite le *Cardinal de Richelieu* ayant fait au Roi une donation entre vifs de ſon Palais, ſe propoſa de faire bâtir un Hôtel pour la demeure de celui qu'il inſtitueroit ſon héritier, & qui ſeroit après lui Duc de Richelieu. Il crut avoir beſoin, pour ce deſſein, d'une partie du terrein qu'il avoit donné à rente; cela donna lieu à un ſecond contrat qui fut paſſé avec Louis Barbier le 20. Mai 1641. par lequel ledit Barbier rétrocéda au *Cardinal de Richelieu* ſept

de ce tems-là. Il y avoit auſſi un *Manege* qui emportoit encore une partie du terrein, en ſorte que le moindre uſage qu'on faiſoit alors de ce jardin, étoit la promenade. Il eſt vrai que dans la ſuite, après qu'on eut détruit le Manege & le Mail, on trouva ici de l'ombre & de quoi ſe promener, mais la durée des arbres, n'a pas été longue: car, lorſqu'en 1730. on a voulu faire les changemens dont je vais parler, tout étoit mort, hormis quelques maroniers ſur le retour, & l'allée qui regne du côté de la rue de Richelieu. Une défectuoſité très-choquante venoit des differentes formes d'eſcaliers, qui appartiennent aux maiſons bâties autour de ce jardin, & qui y communiquent. M. le Duc d'Orléans à fait changer de face à ce jardin. Pour ces changemens il jetta les yeux ſur M. *Deſgots* Architecte du Roi de la premiere claſſe, Controlleur-Général des Bâtimens de S. M. neveu du fameux M. le *Noſtre*, & l'héritier de ſon génie. Comme il étoit principalement queſtion de faire un jardin fort ouvert, & capable de contenir beaucoup de monde, M. *Deſgots* a négligé ici tous jardinages fermés, tels que boſquets de charmille, boulingrins, paliſſades, &c. & a fait un grand parterre de gazon ſans plattes-bandes, entouré ſeulement d'ormes en boule, &

eſt ſimple & unie & parfaitement convenable à l'objet qu'on s'étoit propoſé, qui étoit d'y pratiquer des logemens commodes pour les officiers de la maiſon d'Orléans. Les bâtimens qui regnent le long de la rue des Bons Enfans, & les ailes en retour ſont de feu M. *Cartaud*, de l'Académie Royale d'Architecture.

Les embelliſſemens ajoutés à la partie qui donne ſur le jardin & la continuation du balcon en retour, font un très-bon effet : les ſculptures des conſoles qui ſoutiennent le balcon ſont d'une très-bonne main. Tous ces nouveaux ouvrages ont été exécutés d'après les deſſeins de M. *Contan* de l'Académie Royale d'Architecture.

Le grand jardin. Lorſque le Cardinal de Richelieu donna le Palais Royal au Roi Louis XIII. par ſon teſtament, l'art d'embellir les jardins n'étoit point connu en France ; on en peut juger par les défauts qu'on remarquoit dans celui-ci. Il y avoit au bout une piece d'eau de figure ronde qui avoit quarante toiſes de diamêtre, & qui n'avoit point de proportion à la grandeur de ce jardin. Il y avoit encore un autre baſſin ſur la même ligne, plus près de ce Palais, au milieu duquel étoit un jet d'eau. Autour du jardin regnoit un *Mail*, exercice fort en vogue parmi les Seigneurs de la Cour de

trouve en tournant à droite une premiere antichambre ornée de ſculptures & de peintures d'un très-bon goût. La ſale à manger eſt décorée d'une architecture en ſtuc qui le diſpute au marbre en fraicheur & en poli.

A cette piece ſuccede un ſalon d'environ trente deux pieds de long ſur vingt huit de large. *L'Apotheoſe de Pſiché* eſt peinte dans le plafond. Au-deſſous de la corniche on a peint un ſocle enrichi de vaſes, de tapis, de fleurs & de fruits ſur lequel pluſieurs petits amours paroiſſent occupés des préparatifs de la fête. Le célebre M. *Pierre* a exécuté ce grand morceau. Le même a peint auſſi une *Aſſomption de la Vierge* à l'autel de la Chapelle qui eſt au bout de l'appartement.

Cette Chapelle & les dernieres pieces de cette aîle ſont dans un bâtiment neuf qui lui eſt adoſſé, & dont la face eſt ſur une cour du côté de la rue des Bons Enfans. Le plan de cet édifice forme un grand avant-corps avec des pans coupés : les ornemens de cette façade ſont parfaitement exécutés, mais ils paroiſſent cependant très déplacés. Cette partie d'édifice ſur une cour qui n'eſt point ſa principale entrée, ſembloit devoir être beaucoup plus ſimple, ſoit par ſon plan, ſoit par ſa décoration extérieure qui n'a aucune relation avec celle de cette cour qui

Tous les tableaux du plafond sont supérieurs en beauté à ceux d'en bas qu'on ne les croiroit pas de la même main, si l'on n'y retrouvoit pas la même maniere.

Au rez-de-chaussée, & au-dessous des appartemens que nous venons de parcourir, sont la *Chapelle* dont les peintures sont de *Vouët*, & l'appartement qu'occupoit S. A. R. feu Madame la Duchesse d'Orléans, ayeule du Prince qui porte aujourd'hui ce nom, & qui est premier Prince du sang de France. Cet appartement est de plain-pied à un petit jardin qui est séparé du grand par une grille de fer disposée en demi-cercle.

Suivant le plan arrêté par S. A. M. le Duc d'Orléans, on doit donner à ce Palais une forme plus gracieuse que celle qu'elle a eue jusqu'à présent. Tout l'intérieur de l'aile droite vient déja d'être entierement refait : le comble a été beaucoup relevé pour y pratiquer des logemens dans les mansardes. La croupe qui termine ce comble du côté du jardin est orné d'une campane en plomb : la forme des lucarnes qui éclairent cette mansarde n'a pas plu également aux connoisseurs : on trouve que celles qui sont cintrées ont trop d'élevation.

On va aux nouveaux appartemens par le grand escalier de la seconde cour. On

& Dante, un autre homme. Ces quatre figures ont des couronnes de laurier. A gauche derriere Petrarque, ſont les deux autres, dont l'un à une calote rouge, & l'autre une griſe.

Ces appartemens, & ce vaſte plain-pied, finiſſent par cette *grande & magnifique galerie* qui regne ſur la rue de Richelieu, & qui a été conſtruite ; ainſi que je l'ai dit, ſur les deſſeins *de Jules Hardouin Manſard*, mort Surintendant des Bâtimens du Roi. L'interieur eſt décoré de pilaſtre compoſites, qui portent une corniche dont la friſe eſt ornée de conſoles couplées, & de trophées ingenieuſement compoſés, & artiſtement placés. La richeſſe de la dorure, la beauté des marbres, & le volume des glaces frapent d'admiration les connoiſſeurs. Ce magnifique morceau a été peint par *Antoine Coypel*, premier Peintre du Roi, mort en 1722.

Ces peintures étoient belles pour leur tems, mais elles ſont entierement effacées par les chefs-d'œuvres qui ſont répandus avec profuſion dans les autres pieces de ces appartemens. Les ornemens & les grands rideaux qui les accompagnent ſont de très bons goût, & de la plus belle exécution. *Coypel* a peint les quatorze tableaux qui ornent la voûte & le lambris ; & le ſujet des uns & des autres eſt pris des avantures *d'Enée*.

celui-ci, tant pour le sujet que pour la composition & les dimensions.

Les sept Sacremens, par le *Poussin*. Ces sept merveilles de *l'Ecole Françoise*, étoient sorties du Royaume, mais feu M. le Duc d'Orléans les fit racheter en *Hollande*, & par-là enrichit la *France* d'un ouvrage qui lui fait honneur. Ces sept tableaux coûterent cent vingt mille livres au Duc d'Orléans.

Un tableau peint sur bois par *Georges Vasari*, qui y a fait les portraits de six Poëtes Italiens, & contemporains. Ces Poëtes sont *Dante*, *Petrarque*, *Guido Cavalcanti*, *Bocace*, *Cino de Pistoie*, & *Guittone d'Arezzo*. Petrarque est le plus reconnoissable de ces six Poëtes, à son habit de Chanoine avec une espece de camail rouge : il avoit un canonicat de Padouë. Le portrait de la belle *Laure* est sur la couverture d'un livre qu'il tient. On croit que celui qui est sur le devant, & qui est vêtu d'une robe couleur de rose sêche avec une calote rouge est le portrait du *Dante*. Il est assis devant une table sur laquelle il y a deux livres posés l'un sur l'autre, une écritoire, un quart de cercle, deux globes, & un compas ; il tient de la main gauche un livre ouvert qu'il montre à un jeune homme qui est un peu derriere, & dont on ne voit que la tête. Il y a encore entre Petrarque,

Eustache à Paris. Ce tableau fut vendu à M. le Duc d'Orléans, pour la somme de vingt mille livres : les plus fins connoisseurs de Paris décidèrent pour lors qu'il étoit *d'Annibal Carache*, mais depuis ils ont changé de sentiment, & ils conviennent qu'il n'est que du *Lanfranc*.

La Résurrection du Lazare, est un grand tableau, sur bois, composé de cinquante figures de grandeur naturelle. La composition n'en est ni savante ni agréable. Il a été peint sur les desseins de *Michel-Ange*, par Sébastien de Venise, surnommé *Fratel del Piombo*; en concurrence du tableau *de la Transfiguration* que Raphaël faisoit alors pour François I. Le Cardinal *Jules de Médicis*, Archevêque de Narbonne, le donna à son Eglise Métropolitaine où il est resté jusqu'en 1722. que feu M. le Duc d'Orléans Régent du Royaume en ayant eu envie, les Chanoines ne purent le refuser à ce Prince, qui par reconnoissance leur donna vingt mille livres pour continuer le bâtiment de leur Eglise, & leur fit faire une belle copie de ce tableau. Ce Prince auroit sans doute satisfait son envie plutôt & à moins de frais, s'il avoit sçu qu'il y avoit à Paris chez la Duchesse, veuve de Milord Duc de Melfort, un tableau original du même Peintre, & pareil à

La Reine Chriſtine, ayant attiré *Sébaſtien Bourdon* en Suéde, & ce Peintre François ayant apperçu quelques traits de pinceau, à travers la pouſſiere & l'ordure dont ſes paravens étoit couverts, il eut la curioſité & la patience de les nétoyer, & il fut bien payé de l'une & de l'autre, quand il reconnut que c'étoient des plus beaux tableaux du *Correge*. Il en fit ſa cour à la Reine Chriſtine, & c'eſt par l'achat du cabinet de cette Princeſſe que ces tableaux paſſerent à M. le Duc d'Orléans Regent, de même que la ſainte Famille dont je viens de parler.

Saint Jean dans le deſert, eſt un tableau de *Raphaël*, que M. le Duc d'Orléans Regent acheta vingt mille livres de feu M. de *Harlay de Baumont*, Conſeiller d'Etat, qui l'avoit eu par ſucceſſion du Premier Préſident de *Harlay* ſon pere, à qui le Préſident de Maiſons en avoit fait préſent. Ce tableau eſt digne de *Raphaël*, mais il y a apparence que le Peintre le fit peu de tems après avoir travaillé ſous *Leonard de Vinci*, car il ſe reſſent un peu de la maniere plombée que l'on remarque dans les tableaux de ce Peintre Florentin.

Saint Roch, tableau qui a environ cinq pieds de haut, ſur quatre pieds de largeur, & qui étoit dans une Chapelle auprès du Chœur, dans l'Egliſe de *ſainte*

ſance que le Duc d'Orléans Regent avoit de la peinture, lui avoit fait rechercher & acheter de tous côtés les plus excellens tableaux des grands Peintres, en ſorte que le cabinet qu'il en a laiſſé eſt le plus curieux, & le plus riche qu'il y ait au monde, ſans même en excepter celui du Roi. *L'Ecole Flamande* n'eſt nulle part auſſi complete qu'elle l'eſt ici. A cette remarque générale, j'en ajoûterai quelques-unes de particulieres ſur un petit nombre de tableaux de ce cabinet.

La ſainte Famille, par *Raphaël*, eſt un tableau d'environ deux pieds & demi de haut, ſur dix-huit pouces de largeur. Ce tableau, & celui qui eſt au Roi, & qui repréſente le même ſujet ſont les œuvres de *Raphaël*. Il paroît que ce Peintre les fit dans le tems de ſa plus grande force, c'eſt-à-dire, dans le tems qu'il peignit l'*Ecole d'Athenes*, *la Diſpute ſur le ſaint Sacrement*, &c.

Un *Noli me tangere*, *Leda*, *Io*, *Danaé*, *l'Education de l'Amour*, *l'Amour qui travaille à ſon Arc*, *le Mulet*, *une ſainte Famille*, le portrait de *Céſar Borgia*, Duc de Valentinois, *& deux Etudes*, ſont autant de tableaux du *Correge*, qui pendant un tems ont eu une deſtinée bien ſinguliere, & qu'ils ne méritoient gueres, car ils ſervoient des paravens dans une écurie du Palais de Stokolm.

Chartres, son neveu, en 1692. on repara un grand corps de bâtiment qui se terminoit à la rue de Richelieu, & que le Cardinal de ce nom avoit destiné pour mettre sa Bibliotheque. Louis XIV. fit construire quelque tems après, une grande galerie en retour, sur l'emplacement qu'occupoit le *Palais Brion*, qui étoit un Hôtel que le Duc de Damville, autrefois appellé *Brion*, avoit fait bâtir dans la rue de Richelieu, & qui avoit servi à Louis XIV. dans le tems qu'il demeuroit au Palais Royal, pour y faire des collations & des repas familiers. On démolit donc le Palais Brion, qui ne servoit plus qu'à loger les Académies Royales de peinture, & d'architecture, & sa Majesté y fit bâtir sur les desseins de *Jules Hardouin Mansard* cette longue & magnifique galerie qu'on y voit. Le salon qui lui sert d'entrée n'est pas moins magnifique, & a été construit par ordre de Philippe Duc d'Orléans, Régent du Royaume, sur les desseins de *Gilles Marie Oppenord*, premier Architecte de ce Prince.

La décoration intérieure de toutes les pieces de ce vaste enfilade est l'ouvrage du même *Oppenord*. On ne peut rien imaginer de plus richement meublé, ni rien qui soit décoré avec plus d'art, & avec plus de goût. La grande connois-

Louis XIII. Il mourut à Paris le 4. Décembre 1642.

Louis XIII. mort à S. Germain en Laye le 14. Mai 1643.

Anne d'Autriche femme de Louis XIII. mere de Louis XIV. & Régente du Royaume, morte au Louvre à Paris le 20. Janvier 1666. âgée de 64. ans & quelques mois.

Gaston Jean-Baptiste de France, Duc d'Orléans, frere unique de Louis XIII. mort à Blois le 2. Février 1660.

Toutes les peintures de cette galerie ont été dessinées, & gravées par *Heince* & *Bignon*, Peintres & Graveurs ordinaires du Roi; on ne remarque point dans les estampes, ni la science, ni les beautés qu'on admiroit dans les peintures.

Les grands appartemens de M. le Duc d'Orléans, sont de plain pied à la galerie dont on vient de parler: on remarque dans la seconde antichambre, un riche plafond peint par *Noël Coypel*, pere de celui qui a été premier Peintre du Roi. Les figures en sont d'une correction de dessein que l'on admiroit avant qu'elles eussent été obscurcies, ou cachées par la poussiere. Ces appartemens ont été considérablement augmentés par Louis XIV. lorsque ce Prince donna le Palais Royal à Philippe d'Orléans, Duc de

ſept batailles & fut dans toutes plus ou moins bleſſé. Il eut enfin la tête emportée d'un coup de canon, en allant reconnoître la ville d'Epernay le 26. Juillet 1592. âgé de 68. ans.

François de Bonne, Duc de Leſdiguieres, Pair & Connétable de France, fit la guerre pendant ſoixante ans avec tant de bonheur qu'il ne fut jamais ni vaincu ni bleſſé. Il parvint aux plus grands honneurs ſans les avoir jamais demandés. Ses grands talens, & ſa réputation l'avoient rendu un homme abſolument néceſſaire au bien de l'Etat. Il fut fait Maréchal de France en 1608. Duc & Pair en 1619. & Connétable en 1622. Ce Héros comparable aux plus grands Capitaines de l'Antiquité, étoit gouverné par une petite marchande de Grenoble, qui après avoir été ſa maîtreſſe, devint ſa femme. Il mourut à Valence en Dauphiné le 28. de Septembre 1626. dans ſa 84e. année.

Henri IV. Roi de France, & de Navarre, Prince dont la France admirera toujours les grandes qualités. Il fut aſſaſſiné par Ravaillac le 14. de Mai 1610.

Marie de Médicis Reine de France, ſon épouſe, morte à Cologne le 3. de Juillet de l'an 1642. âgée de 68. ans.

Armand Jean du Pleſſis, Cardinal, *Duc de Richelieu & de Fronſac*, Pair de France, & premier Miniſtre ſous

bataille de S. Denis, l'an 1567. âgé de 80. ans.

François de Loraine, Duc de Guiſe, un des plus grands hommes de ſon ſiecle, étoit né le 17. de Fevrier de l'an 1519. & fut bleſſé devant Orléans par *Poltrot* le 18. Février 1563. d'un coup de piſtolet, dont il mourut ſix jours après.

Charles, Cardinal *de Lorraine*, Archevêque de Reims, frere du précédent, eut comme lui grand-part au Gouvernement du Royaume, ſous les Regnes de Henri II. de François II. de Charles IX. & de Henri III. Il mourut à Avignon le 26. Décembre 1574.

Blaiſe de Montluc, Maréchal de France, étoit un Gentilhomme Gaſcon qui avoit ſervi dès l'âge de 16. ans. C'étoit un vaillant homme, & un grand Capitaine, mais on a bien de la peine à juſtifier ſa vanité, ſon avarice & ſa cruauté. Il ne fut fait Maréchal de France qu'en 1574. & mourut en 1577. dans ſa 78e. année. Il a laiſſé des *Commentaires* qui ſont des monumens de ſa valeur & de ſa vanité.

Armand de Gontaud de Biron, Maréchal de France, fut l'homme de ſon tems le plus employé dans les guerres & dans les négotiations : il étoit propre à tout, ſe mêloit de tout, & vouloit tout ſçavoir. Ce grand Capitaine commanda en

Vice-Roi de Milan, & Général des Armées de Louis XII. fut tué le jour de Pâques, onzieme Avril de l'an 1512. à la bataille de Ravenne. Ce Portrait a été copié par Champagne, d'après un portrait original peint par Raphaël, qui n'avoit qu'un pied & demi de haut : il appartenoit au Duc de *Saint-Simon*. C'étoit sans contredit le plus excellent portrait qu'il y eut dans cette galerie. *Gaston* y étoit représenté debout, nue-tête, armé, le bras droit étendu le long de son corps, & tenant de la main gauche une demi pique, assez négligemment ; mais à travers l'inaction, & la simplicité apparente de cette figure, les traits du Héros, & ceux du grand Peintre, s'y faisoient vivement sentir.

Pierre du Terrail, Seigneur de *Bayard*, surnommé *le Chevalier sans peur, & sans reproche*, tué en Italie au mois d'Avril de l'an 1524. âgé de 48. ans.

Charles de Cossé, Comte de *Brissac*, Maréchal de France, & Général des Armées des Rois Henri II. François II. & Charles IX. fut un des grands Capitaines de son tems, & mourut à Paris le 31. Décembre de l'an 1563. âgé de 57. ans.

Anne de Montmorency, Connétable de France sous François I. Henri II. François II. & Charles IX. Il fut tué à la

1391. mort prisonnier en Angleterre l'an 1421.

Jean Bâtard d'Orleans, *Comte de Dunois*, & Lieutenant Général du Royaume sous Charles VII. mort en 1470. âgé de 67. ans.

Jeanne d'Arck, surnommée *la Pucelle d'Orleans*, sous le regne de Charles VII. On croit communément qu'elle fut brûlée dans le vieux marché de Rouen, qui étoit alors sous la domination des Anglois; cependant il y a encore des personnes qui croyent qu'elle ne le fut point, & qu'étant retournée en son pays, elle y épousa un Gentilhomme du nom de *Desarmoises*.

Georges d'Amboise, Cardinal, & principal Ministre sous Louis XII. mort à Lyon le 25. de Mai de l'an 1510. Ce portrait est un de ceux qui ont été peints par Vouët.

Louis de la Trimouille, Général des Armées du Roi, sous Louis XII. & François I. Il mourut à la bataille de Pavie, âgé de 80. ans, les armes à la main pour la défense de son Roi, & de sa Patrie. Ce portrait est de Champagne, d'après une tête de Louis de la Trimouille, peinte de son vivant. Après le portrait de *Gaston de Foix*, celui-ci étoit le plus parfait de cette galerie.

Gaston de Foix, Duc de Nemours,

Philippe-Auguſte, le fleau des Albigeois, tué au Siége de Toulouſe en 1218.

Gaucher, Seigneur de *Châtillon*, Conneſtable de France ſous ſix Rois. Il mourut âgé de 80. ans, l'année d'après la bataille que gagna Philippe de Valois, à Monteaſſel, l'an 1328. au gain de laquelle le Connétable avoit beaucoup contribué. Ce portrait étoit le meilleur de ceux que Vouët avoit peints pour cette galerie. Le Peintre avoit exprimé avec beaucoup de ſuccès la qualité de *Gaucher* qui étoit naturelle à ce Seigneur. Toutes ſes attitudes y étoient gauches, mais en même tems elles y étoient ſi aiſées, qu'on voyoit bien qu'elles étoient naturelles. Tout ce qui manquoit à un ſi beau portroit, étoit une tête originale, car celle qu'on voyoit ici étoit de l'imagination du Peintre.

Bertrand du Gueſclin, Connétable de France en 1370. & mort au Siege de *Châteauneuf de Randon*, en Gevaudan, le 13. Juillet 1380. âgé de 66. ans. Le Roi Charles V. voulut qu'il fût enterré à S. Denis.

Olivier de Cliſſon, Connétable de France en 1380. mort dans ſon Château de Joſſelin le 24. d'Avril 1407.

Jean le Meingre, dit Boucicaut, homme de guerre & de négotiations, Maréchal de France, le 23. Décembre de l'an

traits étoit accompagné de deux bustes de marbre blanc, dont la plûpart étoient antiques; & de plusieurs petits tableaux qui représentoient les actions les plus signalées de ces Héros & leurs devises. Au bas étoit un distique latin. Les emblêmes furent composés par un Interprete du Roi, nommé *Guise*, qui étoit le plus habile de ce tems-là, pour ces sortes de compositions. *Bourbon*, Poëte latin fort estimé, fit les distiques, mais on prétend que ce ne sont pas les mêmes, que ceux que nous avons vus, & que ses envieux en changerent une partie. Quant aux portraits, *Champagne* fit tout son possible pour peindre, d'après des portraits originaux, les Héros qu'il avoit entrepris de faire revivre: ainsi il peignit, d'après *Porbus*, le portrait d'Henri IV. d'après *Vandeick*, celui de Marie de Médicis; d'après Raphaël, celui de Gaston de Foix; quant aux autres, il chercha & fouilla dans les cabinets des curieux. *Vouët* ne fut pas si délicat, il en copia quatre d'après *Bunel*, & pour les autres, il les fit d'imagination. Voici les noms de ces hommes fameux, dont les représentations ornoient cette galerie:

Suger, Abbé de S. Denis, principal Ministre d'Etat, mort en 1152. âgé de soixante-dix ans.

Simon, Comte de *Montfort*, tous

d'un premier à rez-de-chauſſée, compoſé d'arcades, entre leſquelles on a mis des anchres, & des proüës de Navire qui font connoître que le Cardinal de Richelieu étoit Grand-Maître, Chef, & Surintendant Général de la Navigation, & Commerce de France; toute la ſculpture de ces ornemens eſt fort groſſiere, & de mauvais goût.

Les anciens appartemens ſont grands & vaſtes. Le grand eſcalier conſtruit ſur le deſſein de *Deſargues* eſt dans un coin de cette ſeconde cour : les connoiſſeurs en blâment les reſſauts dans les appuis de la rampe, & l'inégalité des pilaſtres. La Galerie des *Hommes Illuſtres* regnoit le long de l'aîle gauche de cette ſeconde cour. Ce grand & magnifique morceau avoit été décoré avec bien de la dépenſe & bien du ſoin ; mais dans ces derniers tems il avoit été ſi négligé, qu'en 1727. on fut obligé de le détruire, & on a fait des appartemens en ſa place. Cette galerie étoit de l'invention du Cardinal de Richelieu qui fit lui-même le choix des Héros qui y étoient peints, & qui ordonna qu'on les plaçât dans l'ordre où nous les avons vus. Ces portraits des Illuſtres François, au nombre de vingt-cinq, avoient été peints par *Philippe Champagne*, *Simon Vouët*, *Juſte d'Egmont*, & *Poërſon*. Chacun de ces por-

que aux principales entrées. Dans l'aîle qui eſt à droite, en entrant dans cette cour, eſt une vaſte ſale qui, du tems du Cardinal de Richelieu, & même après lui, a ſervi à la repréſentation des Comédies, & qui aujourd'hui ſert aux repréſentations des Tragédies en muſique que nous nommons *Opera*. Dans l'aîle qui eſt à gauche étoit une galerie, la plus riche & la mieux entendue de Paris. La voûte avoit été peinte par *Champagne*. Ce Peintre favori du Cardinal de Richelieu, y avoit repréſenté les principales actions de la vie de ce grand Miniſtre; mais cette galerie fut détruite pendant le ſéjour que la Reine Régente fit au Palais Royal, afin d'y pratiquer un appartement pour *Philippe de France*, frere unique du Roi Louis XIV.

La ſeconde cour eſt la plus grande, mais on trouve à redire, avec raiſon, que la porte ne ſoit pas placée dans le centre de ſon principal corps de logis. Cette cour n'eſt entourée de bâtimens, que de trois côtés. Le quatrieme eſt ſéparé du Jardin, par une ſuite d'arcades qui ſoutiennent une galerie découverte, par le moyen de laquelle les deux aîles communiquent l'une à l'autre. Les bâtimens ſont plus ornés que ceux de la premiere cour. L'ordre dorique en pilaſtre y eſt obſervé au ſecond étage, ſoutenu

& le Duc d'Anjou, ſes Fils, quitterent le Louvre, pour venir prendre poſſeſſion du Palais Cardinal, & y établir leur demeure. *Le Marquis de Fourille*, qui étoit pour lors Grand-Maréchal des Logis de la Maiſon du Roi, repréſenta à la Reine Régente, qu'il ne convenoit pas que le Roi demeurât dans une maiſon qui portât le nom d'un de ſes ſujets; & ſur ces raiſons la Reine ordonna qu'on ôtât l'inſcription. On commença dès-lors à donner à ce Palais, le nom de *Palais Royal* qu'il a toujours retenu depuis, quoique la même Reine Régente, à la priere de la *Ducheſſe d'Aiguillon*, eût fait remettre l'Inſcription de *Palais Cardinal*, qu'on y voit encore aujourd'hui.

Le Roi Louis XIV. céda dans la ſuite le Palais Royal à Philippe de France, ſon frere unique, pour en jouir ſa vie durant. Sa Majeſté fit même plus en 1692. car elle en donna la propriété à Philippe d'Orleans, Duc de Chartres, ſon neveu, en faveur de ſon mariage avec Marie-Françoiſe de Bourbon, légitimée de France.

Ce Palais conſiſte en pluſieurs corps de logis, ſéparés par des cours dont les deux principales ſont au milieu du bâtiment. La premiere eſt la plus petite, entourée de bâtimens, & ornée de boſſages, avec des corps d'architecture ruſti-

buffet d'argent cizelé, & ſon grand diamant, à la réſerve de l'uſufruit de ces choſes, la vie durant du Sieur Cardinal, & à la réſerve de la Capitainerie & Conciergerie dudit Hôtel, pour ſes ſucceſſeurs Ducs de Richelieu; même la propriété des rentes de Bail d'héritages, conſtituées ſur les Places & Maiſons qui ſeront conſtruites au dehors, & au-tour du jardin dudit Hôtel: Sadite Majeſté *a commandé au Sieur* Bouthilier, *Conſeiller en ſon Conſeil d'Etat & Surintendant de ſes Finances, d'accepter au nom de* Sadite Majeſté *la donation auſdites clauſes & conditions, d'en paſſer tous les actes néceſſaires, même de faire inſinuer, ſi beſoin eſt, ladite donation; promet* Sadite Majeſté *d'avoir pour agréable tout ce que par ledit Sieur* Bouthilier *ſera fait en conſéquence de la préſente inſtruction. Fait à Fontainebleau le premier jour de Juin 1639. Signé* LOUIS. *Et plus bas* SUBLET.

Le Cardinal de Richelieu, pour faire voir qu'il mouroit avec les mêmes ſentimens de reconnoiſſance qu'il avoit eus pendant ſa vie, rappella cette Donation, & la confirma en tant que de beſoin, dans ſon Teſtament fait à Narbonne, au mois de Mai de l'année 1642.

Le 7. d'Octobre de l'année 1643. Anne d'Autriche Reine de France, & Régente du Royaume, le Roi Louis XIV.

alors en France d'autres Cardinaux, que le Cardinal de Richelieu, ou bien que c'étoit le Cardinal des Cardinaux François. Quant à *Balzac*, il eut le chagrin de voir que ni les Grammairiens, ni le Public, ne furent point de son avis; on lui soutint que cette Inscription étoit un *Gallicisme*, aussi supportable, & aussi vieux, que l'*Hôtel-Dieu*, *les Filles-Dieu*, *la Place-Maubert*, *&c.*

L'an 1639. le Cardinal de Richelieu, par vanité, ou par reconnoissance des graces, & des faveurs extraordinaires qu'il avoit reçues du Roi, lui céda par donation entre vifs, son Palais, plusieurs meubles & bijoux d'un grand prix, & le Roi fit expédier un pouvoir à *Claude Bouthillier*, Surintendant des Finances pour accepter cette donation. Comme ce pouvoir contient un détail curieux des choses que cette Eminence donnoit au Roi, il m'a paru à propos de le transcrire ici ;

SA MAJESTÉ *ayant très-agréable la très-humble supplication qui lui a été faite par M. le Cardinal de Richelieu, d'accepter la donation de la propriété de l'Hôtel de Richelieu, au profit de* Sa Majesté, *& de ses Successeurs Rois de France, sans pouvoir être aliéné de la Couronne, pour quelque cause & occasion que ce soit; ensemble sa Chapelle de diamans; son grand*

de Mercœur étoit un des trois que Philippe Emanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, & Marie de Luxembourg sa femme avoient à Paris. Cette Dame vendit celui-ci en 1605. au Marquis d'Estrées, & à *Benjamin de Hanniques*, le premier qui a introduit en France l'Art de monter à cheval, lequel établit une Académie dans la partie de cet Hôtel qu'il avoit acheté. Ce fut de lui, & du Marquis d'Estrées, que le Cardinal de Richelieu fit achever cette maison, pour y bâtir son Palais.

Cette maison qui dans ses commencemens avoit été proportionnée à la fortune du Ministre qui la faisoit bâtir, devenoit tous les jours plus petite, & il falloit l'agrandir à mesure que le crédit, & la puissance du Maître augmentoient. C'est ce qui fait que son plan est si irrégulier, & ce qui fut cause aussi qu'elle ne fut achevée, qu'en 1636. On la nomma d'abord l'*Hôtel de Richelieu*, mais elle changea de nom, après qu'on eût mis sur la grande-Porte un marbre, avec ces mots écrits en lettres d'or, *Palais Cardinal*. Cette Inscription fut vivement critiquée. *Balzac* prétendit qu'elle n'étoit ni grecque, ni latine, ni françoise; d'autre, en grand nombre, la trouverent pleine de vanité; en effet il sembloit, en la lisant, qu'il n'y avoit point

gilhomme de cé nom, origi

Bailleul le Jeune

un Gentilhomme de ce nom, originair
de Limousin. Ce Chapitre & ceux d
S. Thomas du Louvre & de *S. Maur*
Fossés ne font plus aujourd'hui qu'
même Chapitre sous le nom de *S. Lo*
du Louvre, comme on verra ci-après.

V. *Le Quartier du Palais Royal.*

LE Quartier du PALAIS ROYAL
borné, à l'Orient, par les rues Fr
menteau, & des Bons Enfans exclusiv
ment; au Septentrion, par la rue neuve
Petits-Champs exclusivement; à l'Oc
dent, par les extremités des Fauxbou
de S. Honoré, & du Roulle inclusiv
ment; & au Midi, par les Quais inc
sivement, depuis le premier guiche
du côté du Quai de l'Ecole. Ce Quart
renferme quarante-neuf rues.

LE PALAIS ROYAL.

CE fut *Armand Jean du Plessis*, C
dinal, Duc de Richelieu, qui
bâtir ce Palais, par *Jacques le Mercier*
le plus habile Architecte de son tem
Les fondemens en furent jettés en 161
sur les ruines des Hôtels de *Mercœur*
de *Rambouillet*, & de quelques maison
voisines; en partie dedans, & en part
hors de la clôture de la Ville, que le Ro
Charles V. avoit fait faire. Cet Hôte

ne Chapelle, & un cimetiere pour eux & pour leurs domeſtiques, en dédomageant la Paroiſſe de S. Germain l'Auxerrois de ſes droits. Cette maiſon fut nommée pour lors *l'Hôpital des pauvres Ecoliers de S. Nicolas*, ſous le nom duquel la Chapelle fut dédiée à Dieu. Des Rois, des Princes, & pluſieurs particuliers firent du bien à cet Hôpital. Quelques écrivains ont cru que c'eſt de cette *école* qu'une partie du quai qui regne depuis la rue de l'Arbre-ſec juſqu'au premier guichet de la galerie du Louvre, a pris ſon nom; mais d'autres veulent que ce ſoit d'une autre *école* qui étoit ſur le quai même de l'*Ecole*, ou dans le Cloître de S. Germain l'Auxerrois, & qui eſt nommé *ſcola ſancti Germani*, ainſi que je l'ai dit ailleurs. *S. Yves*, Avocat, que la ſainteté de ſa vie a fait mettre au rang des Saints, avoit été élevé & inſtruit parmi les bourſiers de l'Hôpital de S. Nicolas qui étoit occupé par un Maître, deux Chapelains & quinze Bourſiers. En 1541. *Jean du Bellay*, Evêque de Paris, Cardinal de l'Egliſe Romaine, changea l'état de cet Hôpital en une Collégiale, compoſée d'un Prévôt & de dix Chanoines, dont les Prébendes étoient à la collation de l'Archevêque de Paris, hormis une appellée de *Gallichiers* qui eſt en patronage Laïque, pour avoir été fondée par

Ducheſſes Douairieres de *Leſdiguieres* y demeuroit : il a été depuis occupé par Madame la Comteſſe de *Mailli* à qui le Roi Louis XV. l'avoit cédé pendant ſa vie. Après ſa mort en 1751. il a été occupé par M. le Marquis de *Marigni* Directeur des Bâtimens du Roi, Arts & Manufactures de France.

Dans cette rue, ſont la *cour l'Egliſe & College S. Nicolas du Louvre.* Ce College a été fondé en même tems, & a eu le même fondateur que l'Egliſe Collégiale de S. Thomas du Louvre, cela mérite explication. Robert Comte de Dreux, frere du Roi Louis VII. ayant fait bâtir une Egliſe ſous l'invocation de S. Thomas de Cantorbery, & y ayant fondé quatre Canonicats, fonda auſſi dans le même lieu un Hôpital en faveur d'un certain nombre de pauvres Ecoliers ſous un Maître ou Proviſeur chargé de leur entretien & de préſider à leurs études. Comme l'Egliſe de S. Thomas & l'enclos étoient communs aux Chanoines & aux Ecoliers, & que ces deux corps étoient indépendans l'un de l'autre, il étoit bien difficile qu'il ne ſurvint entre eux des brouilleries & des differends, & qu'on n'en vînt à une ſéparation. Le Maître & les Ecoliers obtinrent pour lors, c'eſt-à-dire, en 1217. de l'Evêque de Paris, la permiſſion d'avoir une

par le nom qu'elle porte l'état de l'emplacement où elle eſt ſituée. Au-delà ſont la rue *du Chantre*, la rue *Jean ſaint Denis*, & la rue *Frementeau*, *Fromenteau ou Froidmantel*, celle-ci borne ce quartier à l'occident & s'étend d'un des coins de la place du Palais Royal, au premier guichet de la Galerie du Louvre.

Sauval, dans ſes recherches ſur Paris, a parlé de pluſieurs Hôtels, ou Maiſons, où Gabrielle d'Eſtrées Ducheſſe de Beaufort avoit demeuré, mais il n'a fait aucune mention d'un Hôtel que cette Ducheſſe avoit dans cette rue : quoiqu'il ſoit certain qu'elle y en avoit un : * j'ai vu dans le contrat de mariage de Céſar de Vendôme ſon fils, paſſé à Angers le 5. d'Avril 1598. qu'elle y fait élection de domicile en ſon Hôtel rue *Fromenteau*. On ne ſçait plus en quel endroit de cette rue étoit cet Hôtel, mais je ſoupçonne que c'étoit où ſont aujourd'hui les écuries, & les remiſes de l'Hôtel *Phelipeaux*, dont la porte principale eſt dans la rue S. Thomas du Louvre : une des

* La rue Fromenteau ou Froidmantel où a logé Gabrielle d'Eſtrées, eſt ſelon M. l'Abbé *le Beuf* celle qui eſt ſituée ſur la Paroiſſe ſaint Hilaire : ſa maiſon faiſoit le coin de la rue Fromentel & de la rue Chartiere. On y voit encore à la hauteur du premier étage la ſtatue d'Henri IV. en manteau royal. *Voyez l'Hiſtoire du Diocèſe de Paris*, tome 1. page 208 & 209.

ad modicum parens.
VIATOR
ſtabiliora ſolidioraque bona mortuo
apprecare.
Obiit anno M. DCC. XXIII.
HEREDES
grati erga Regem, & ſummum Pontificem,
animi Monumentum poſuere.

Il y a cinq ou ſix petites rues qui viennent du Louvre aboutir dans la rue ſaint Honoré. L'une ſe nomme la rue *du Louvre* ou des PP. *de l'Oratoire*. Une autre la *rue du coq*, qui a pris ſon nom d'une maiſon qui avoit un coq pour enſeigne, & même au-deſſus de la porte un coq en bas relief. Auparavant, c'eſt-à-dire, en 1300. & 1399. elle s'appelloit *la rue de Richebourg*. C'eſt dans cette rue que *Catherine de Cleves* veuve de *Henri*, Duc de Guiſe, tué à Blois en 1588. fit bâtir un Hôtel qu'on y voit encore aujourd'hui, & où ont demeuré *Claude Boutilier* Secretaire d'Etat, Surintendant des Finances, & Tréſorier des Ordres du Roi; & *Antoine* Duc de *Grammont*, Pair & Maréchal de France. Cet Hôtel qui porte le nom *d'Hôtel de Grammont* doit être abbatu ſi jamais on exécute les deſſeins du Louvre; il appartient actuellement au Roi. *La rue Champ-Fleuri*, autrefois *Champ-Flori*, fait connoître

dit-on, de feu M. *Couture*, l'un des plus fameux Rhéteurs de l'Université de Paris, & l'on peut dire à la gloire de *Coustou* & de *Couture*, qu'ils ont traité leur sujet avec beaucoup de circonspection & d'esprit. Sur un tombeau de marbre brun engagé dans le mur, est la statue du Cardinal *du Bois*, à genoux, & ayant devant lui un livre ouvert, où est *le Miserere*, le tout de marbre blanc; le Cardinal a la tête, & les yeux tournés vers l'épaule gauche, & du côté du peuple. Les traits, la phisionomie & l'esprit de ce Ministre y sont fidelement rendus. Sur ce monument, est gravée en lettres d'or cette Epitaphe.

D. O. M.

AD ARAM MAJOREM

in communi Canonicorum Sepulcreto

situs est

GUILLELMUS DU BOIS.

S. R. E. *Cardinalis*,

Archiepiscopus & Dux Cameracensis,

S. Imperii Princeps,

Regi à Secretioribus Consiliis Mandatis & Legationibus;

publicorum Cursorum Præfectus,

primus Regni Administer,

hujus Ecclesiæ Canonicus Honorarius.

Quid autem hi Tituli?

Nisi arcus coloratus, & fumus

bleau peint par Champagne en 1648. & qui repréſente *Jeſus-Chriſt* dans le Temple, au milieu des Docteurs.

Dans la Chapelle de la Vierge, qui eſt la premiere à main droite, en entrant par la grand-porte, eſt un mauſolée, érigé à la mémoire du Cardinal *du Bois*. Ce Cardinal ſe nommoit *Guillaume du Bois*, & étoit né à *Brive* la Gaillarde dans le bas Limouſin, le 6. de Septembre de l'an 1656. Il étoit fils de Jean du Bois, Apoticaire, & de *Marie de Joyet*. *Guillaume du Bois* fut Précepteur de *Philippe Duc d Orléans*, Petit-fils de France, & devint ſon unique confident, lorſqu'en 1715. ce Prince fut chargé de la régence du Royaume. Il fut ſucceſſivement Secretaire d'Etat, ayant le département des affaires étrangeres, Archevêque de Cambray, Surintendant des Poſtes & Relais de France, Cardinal de l'Egliſe Romaine, & principal Miniſtre de France. Il mourut à Verſailles le 10. d'Août, de l'an 1723. âgé de 65. ans & le lendemain ſon corps fut tranſporté dans cette Egliſe, où il fut expoſé ſous un catafalque, juſqu'au 19. qu'il fut inhumé après un ſervice ſolemnel.

Le mauſolée, eſt du deſſein, & de l'exécution de *Couſtou* le jeune, un des plus habiles Sculpteurs des deux derniers ſiecles. L'Inſcription ou Epitaphe eſt,

Xerrois ne prétendissent chacun que c'étoit leur tour d'y nommer. Pour prévenir ces différend, ils convinrent que cinq Prébendes du côté droit seroient à la collation de l'Evêque, & cinq du côté gauche à celle du Chapitre de S. Germain; une sixieme pour le Chantre de S. Honoré élu par les Chanoines de la même Eglise, & placé dans la premiere stalle à droite, & l'autre sixieme Prébende à gauche, conférée alternativement par l'Evêque & le Chapitre de S. Germain. Cette convention fut autorisée par Lettres-Patentes du Roi, homologuées au Parlement en 1566. Outre ces douze Chanoines, dont le Chantre est la seule dignité qu'il y ait dans ce Chapitre, il y a deux Chapelains, quatre Vicaires, quatre Chantres, & six Enfans de Chœur. Les Chanoines desservent tour à tour la Cure, qui ne s'étend pas au-delà du Cloître. Les Canonicats de cette Eglise sont les meilleurs de Paris, & année commune rapportent trois mille cinq cens livres de revenu.

L'an 1579. l'on augmenta le bâtiment de l'ancienne Chapelle, & ces deux bâtimens joints ensemble forment l'Eglise qu'on voit aujourd'hui, qui est toute voutée, mais basse & petite. Le Maître-Autel est décoré d'un morceau d'Architecture d'ordre corinthien, & d'un ta-

rent sept ans de terme pour en fonder les Prébendes. L'Evêque y consentit, mais se réserva le droit d'en regler le nombre ; & par ses lettres du mois d'Octobre de l'an 1208. dispensa de la résidence les premiers Chanoines qui auroient fondé leurs Prébendes, mais il y oblige ceux qui leur succéderont. Il consent encore que *Renold* & sa femme nommeut pendant leur vie aux Prébendes de saint Honoré, mais il veut qu'après leur mort la collation en appartienne au Doyen & au Chapitre de S. Germain l'Auxerrois. Les biens & les Prébendes de cette Eglise augmentant tous les jours, il y avoit vingt-une Prébendes en 1257. mais *Renaud* Evêque de Paris les réduisit à douze, dont huit seroient Sacerdotales, deux Diaconales, & deux Soûdiaconales, & ordonna que ces douze Canonicats seroient alternativement à la collation de l'Evêque de Paris, & des Doyen & Chapitre de S. Germain l'Auxerrois. Les lettres de l'Evêque *Renold* qui ordonnent ce que je viens de dire, sont du mois de Décembre de l'an 1257. & le Chapitre de S. Honoré approuva cette réduction au mois de Juin de l'année 1258. Quoique rien ne fût plus aisé à entendre que ce reglement, il ne vaquoit cependant point de Prébende que l'Evêque & le Chapitre de S. Germain l'Au-

bâtie, on nomma cette rue *la Chauſſée S. Honoré*, mais, elle ne portoit ce nom que juſqu'à la porte S. Honoré, qui étoit pour lors où eſt aujourd'hui la Boucherie des Quinze-Vingts; car depuis cette porte juſques dans les champs, on l'appelloit *la grande rue S. Louis*, peut-être parcequ'elle commençoit à l'Hôpital des Quinze-Vingts fondé par *S. Louis*.

L'Egliſe Collegiale de S. Honoré fut fondée l'an 1204. par *Renold de Chereins*, ou de *Cherey*, & par *Sebile* ſa femme, qui donnerent neuf arpens de terre, ſitués pour lors auprès des murs de Paris ſur le chemin qui conduiſoit à Clichi, pour y conſtruire une Chapelle, & pour l'entretien d'un Prêtre qui la deſſerviroit. *Eudes de Sully* Evêque de Paris confirma cette donation la même année, & le Chapitre de S. Germain l'Auxerrois y donna auſſi ſon conſentement, à condition que le Chapelain feroit ſerment au Chapitre & au Curé de la Paroiſſe du même S. Germain, de ne faire aucune fonction curiale.

Renold & ſa femme acheterent encore un arpent de terre du Prieur de ſaint Martin des Champs l'an 1205. Cinq ans après l'Egliſe ſe trouva bâtie, & les Fondateurs déclarerent à *Pierre* Evêque de Paris, que leur intention étoit d'y établir un Chapitre de Chanoines, & pri-

connoiſſance des livres & des Auteurs. Il a donné pluſieurs ouvrages au public, entre-autres une Bibliotheque ſacrée, intitulée, *Bibliotheca Sacra*, *in binos ſyllabos diſtincta*, *&c.* en deux volumes *in fol.* & une *Bibliotheque Hiſtorique de la France*, contenant le Catalogue de tous les ouvrages qui traitent de l'Hiſtoire de ce Royaume, &c. *in folio.* Il eſt mort l'an 1721.

Le P. *Charles Reyneau* étoit de l'Académie Royale des Sciences, & connu par d'excellens ouvrages de Mathématiques. Il eſt mort le 24. Février 1728. âgé de 72. ans.

Les Prédicateurs fameux qui ont illuſtré cette maiſon par le ſéjour qu'ils y ont fait, ſont *Guillaume le Boux*, mort Evêque de Périgueux; *Jules Maſcaron*, mort Evêque d'Agen; *Jean Soanen* Evêque de Senez: le P. *de la Tour* Général de la Congrégation; le P. *Hubert*, le P. *de la Roche*, le P. *Maſſillon*, Evêque de Clermont; le P. *Jean-Joſeph Maure*, mort le 27. Janvier 1728. le P. *Surian*, Evêque de Vence; les PP. *Terraſſon*, *&c.*

La rue S. Honoré ſur laquelle eſt la grand-porte de l'Egliſe des PP. de l'Oratoire, a pris ſon nom de l'Egliſe qui eſt ſous l'invocation de S. Honoré Evêque d'Amiens, ſans qu'on ſçache celui qu'elle avoit auparavant. Dès que l'Egliſe fut

te des fatras d'érudition profane que les Prédicateurs de ſon tems mêloient dans leurs ſermons. Il donna auſſi au public quelques ouvrages poliment écrits en notre langue. Il mourut Général de ſa Congrégation.

Le P. *Charles le Cointe* étoit très-ſçavant dans l'Hiſtoire, & eut le courage & la capacité néceſſaires pour compoſer les Annales Eccléſiaſtiques de France, ſous le titre d'*Annales Eccleſiaſtici Francorum*. Il mourut le 18. de Février de l'an 1681. âgé de 70. ans.

Le P. *Gerard du Bois* étoit auſſi très-habile dans l'hiſtoire & dans la critique. Feu M. de Harlay Archevêque de Paris, le choiſit pour écrire l'Hiſtoire de ſon Egliſe. Le premier volume parut en 1690. mais le ſecond ne parut qu'en 1710. après la mort de l'Auteur, arrivée le 15. de Juillet 1696. Cette hiſtoire eſt en latin, & très-bien écrite.

Le P. *Nicolas Mallebranche* étoit de Paris, & quoique Sectateur de Deſcartes, il trouva le moyen de paroître original. C'a été un des plus grands Philoſophes & des plus ſublimes Métaphiſiciens qu'il y ait eu en France, même en Europe. Il mourut le 13. d'Octobre de l'an 1715. âgé de 77. ans.

Le P. *Jacques le Long*, Bibliothequaire de cette Maiſon, avoit une grande

té de l'esprit. Voici les noms des plus fameux dans l'un, ou l'autre genre, qui y ont demeuré.

Nicolas Bourbon, Chanoine de Langres, Professeur en langue grecque au College Royal, reçu à l'Académie Françoise, en 1637. entra dans la Congrégation de l'Oratoire quelques années avant sa mort, & mourut dans cette maison l'an 1644. âgé d'environ soixante & dix ans, avec la réputation d'avoir été un des meilleurs Poëtes latins que la France ait jamais produits. Ses Poësies furent imprimées à Paris en 1630. en un volume in 12.

Le P. *Jean Morin* étoit très-habile dans les langues Orientales, & dans la Théologie positive. Les ouvrages qu'il a donnés au public sur les Ordinations & sur la Pénitence, sont très-estimés des connoisseurs. Il mourut le 28. de Février de l'an 1659.

Le P. *Jerôme Vignier* étoit aussi très-versé dans les langues Orientales, dans l'Histoire & dans les Généalogies des Maisons Souveraines de l'Europe. Il mourut le 14. Décembre de l'an 1661.

Le P. *Denis Amelote* a traduit le Nouveau Testament.

Le P. *Jean-François Senault* prêcha pendant long-tems avec beaucoup de succès, & purgea l'éloquence de la Chai-

Théologien, & Poëte Latin ; fut élu Supérieur Général de sa Congrégation le 3. d'Octobre 1672. Il se démit du Généralat le 14. Septembre 1696. & se retira à S. Paul-aux-Bois, près de Soissons, où il mourut subitement le 7. Avril 1697. âgé de 77. ans.

Le P. *Pierre François d'Arerès de la Tour*, étoit fils de *Marie Sybille de Malaval*, & de *Louis d'Arerès de la Tour*, Gentilhomme Normand, qui fut premier Ecuyer *d'Anne-Marie-Louise d'Orléans*, Duchesse de Montpensier. Le P. *de la Tour* fut un des fameux Prédicateurs, & un des grands Directeurs de son tems. Il fut fait Supérieur Général le jour même de l'abdication de P. *de Sainte-Marthe*. Il mourut le 13. Février 1733. dans la 80e. année de son âge.

Le P. *Louis de Thomas de la Valette* fut élu Supérieur Général de sa Congrégation le 13. Juin 1733. Il étoit frere de *Gaspard de Thomas de la Vallette* mort Evêque d'Autun, d'une noble & ancienne famille de Provence, qui a produit jusqu'à treize branches, & dans laquelle nous avons vû jusqu'à vingt-deux Chevaliers de Malte, tous vivans en même tems.

La Communauté de cette maison est toujours composée de sujets distingués par leur profond sçavoir, ou par la beau-

commis au Greffe Civil du Parlement de Paris. Celui-ci eut le malheur d'être engagé dans le parti de la ligue, mais le fils n'entra jamais dans les sentimens de son pere, & fut très-fidele au Roi. Il avoit commencé ses études à Louvain, & vint les achever à Paris. S'étant mis sous la direction de M. de *Bérulle*, il en devint la conquête, & fut un des principaux ornemens de sa Congrégation. Il étoit naturellement éloquent, & son éloquence étoit soutenue par un grand fonds de sçavoir, & par beaucoup de goût. L'éloquence extérieure répondoit parfaitement aux qualités de l'esprit; une figure prévenante, une phisionomie douce, modeste & heureuse; des agrémens répandus sur toute sa personne, persuadoient ceux qu'il avoit convaincus par ses discours. Il prêcha pendant quarante ans avec un applaudissement incroyable. Ayant été nommé Evêque, il refusa cette dignité, & se contenta de l'honneur de former plusieurs sujets qui parvinrent à l'Episcopat, entre-autres les Peres *le Boux*, *Mascaron* & *Soanen*, depuis Evêques, le premier de Périgueux, le second d'Agen & le troisieme de Senez. Il fut élu Supérieur Général de sa Congrégation après la mort du P. *Bourgoing*, sa mort arriva le 3. d'Août 1672.

Le P. *Louis-Abel de Sainte-Marthe*,

meure dans le Diocèse de Soissons. Il fut élu Supérieur Général de l'Oratoire en 1629. & c'est un grand éloge, que d'avoir été jugé digne de remplacer le Cardinal de *Bérulle*. Le P. de *Gondren* s'étoit acquis une grande réputation par sa piété & sa capacité : il mourut le 7. de Janvier 1641.

Le P. *François Bourgoing* né à Paris le 18. Mars 1585. étoit d'une famille originaire du Nivernois, mais établie à Paris, où elle avoit rempli des charges distinguées dans la robe. *Jacques Bourgoing* son pere étoit Conseiller à la Cour des Aydes ; & *Guillaume Bourgoing* son grand-pere étoit Conseiller au Parlement. *François Bourgoing* qui donne lieu à cet article, fut un des cinq premiers disciples de M. *Bérulle*, & fut élu Supérieur Général de la Congrégation de l'Oratoire, après la mort du P. de *Gondren*. Il fut Auteur de plusieurs ouvrages de piété, & l'Editeur des ouvrages du Cardinal de *Bérulle*. Il mourut le 29. Septembre de l'an 1662. & ne doit pas être confondu avec un autre P. *Bourgoing* qui étoit aussi de l'Oratoire, & qui joignoit aux qualités essentielles à son état, une grande connoissance de la musique. Ce dernier étoit de Bourges.

Le P. *Jean-François Senault* étoit fils de *Pierre Senault* Secretaire du Roi, &

les Assemblées Générales, composées de députés qui représentent toutes les maisons. Le Généralat est à vie, mais les trois Assistans qui composent son Conseil, ne sont que trois ans en charge. Cette Congrégation n'a eu jusqu'à présent que sept Supérieurs Généraux, dont voici une liste historique :

Le P. *Pierre de Berulle*, Instituteur de cette Congrégation, en fut le premier Supérieur Général. Il sortoit d'une famille noble, originaire de Champagne. Il naquit au Château de Sevilly en Champagne, le 14. Février 1574. & eut pour pere *Claude de Bérulle* Conseiller au Parlement de Paris, & pour mere *Louise Séguier*, tante du Chancelier de ce nom. Pierre de Bérulle après avoir fait de grands progrès dans les sciences, & de plus grands encore dans la piété, embrassa l'état Ecclésiastique, & institua dans la suite la Congrégation de l'Oratoire de France. Le Roi voulant marquer l'estime qu'il avoit pour M. de Bérulle, & récompenser les services qu'il en avoit reçus, demanda pour lui un Chapeau de Cardinal au Pape Urbain VIII. M. de Bérulle ne jouit pas long-tems de cet honneur; il mourut le 2. d'Octobre de l'an 1629. deux ans après sa Promotion.

Le P. *Charles de Condren* étoit né l'an 588. dans une famille noble qui de-

fuſſent *tenus ſes Chapelains*, & des Rois ſes ſucceſſeurs.

La Bibliotheque de cette maiſon n'eſt compoſée que d'environ vingt-deux mille volumes, mais elle eſt une des plus curieuſes. M. de Bérulle commença par y mettre un petit nombre de livres bien choiſis, & ſur tout de très-bons livres de controverſe. Il y en mit auſſi quelques-uns qu'il avoit apportés d'Eſpagne, & qui ſont fort rares en France. Pluſieurs perſonnes ont contribué depuis à augmenter cette Bibliotheque, mais ce qu'il y a de plus curieux & de plus rare, ſont les Manuſcrits qu'*Achille de Harlay*, Marquis de Sancy, & Ambaſſadeur à Conſtantinople, apporta de ſon Ambaſſade. Parmi ces Manuſcrits l'on remarque un beau Pentatheuque Samaritain que *Pietro della Valle* avoit acheté dans le Levant pour ce Miniſtre; & quelques Bibles dont il y en a deux ou trois qui ſont d'un grand prix. L'on y voit auſſi un exemplaire Grec des Oeuvres de ſaint Ephrem, une chaîne grecque ſur Job; & une autre ſur l'Evangile de S. Jean, écrite en grands caracteres grecs qui ſont liés enſemble comme des caracteres arabes.

C'eſt dans cette maiſon que le Général de la Congrégation fait ſa réſidence, & où ſe tiennent de trois ans en trois ans

donné deux Sous-Gouverneurs d'un mérite distingué. L'un étoit M. *de Nocé de Fontenay*, dont on vient de lire l'éloge, & l'autre étoit M. *de la Bertiere*, homme sans naissance, mais qui par sa bravoure, sa probité, son esprit s'étoit fait une grande réputation à la Cour & dans les armées.

La Chapelle des *Tubeuf* qui est à gauche a été peinte par Philippe de Champagne en 1643.

Tous les ans, le jour de la fête de *saint Louis*, l'Académie des Sciences, & celle des Inscriptions & Belles Lettres, font chanter dans cette Eglise une Messe en musique, avec un *motet*, & on y prononce le Panégyrique de ce saint Roi.

Dès que cette Eglise fut bâtie, la plûpart des gens de la Cour n'en fréquentoient point d'autre que celle-ci ; & afin de les rendre plus attentifs aux Offices Divins, & plus dévots, le P. *Bourgoing* qui étoit habile Musicien, s'avisa de mettre les Pseaumes, & quelques Cantiques, sur des airs qu'on chantoit pour lors ; & voilà l'origine du chant particulier que les Prêtres de l'Oratoire de la Congrégation de France ont substitué dans leurs Eglises au Chant Grégorien.

Le Roi Louis XIII. par ses Lettres Patentes du mois d'Avril 1627. voulut que les Prêtres de l'Oratoire de cette maison

plus illuſtre encore par ſon mérite.
Il conſerva dans un commerce
continuel du grand monde,
une probité ſans tache.
Il joignit à tous les agrémens
de l'eſprit
toute la ſolidité de la raiſon.
Aux qualités de l'honnête homme,
les vertus les plus ſublimes
du Chrétien.
Après le cours d'une longue vie,
il mourut de la mort des Juſtes
le 10. Mars 1704. âgé de 87. ans.

DAME MARIE LE ROY
DE GOMBERVILLE,
ſon Epouſe, lui a fait mettre
ce Monument,
en attendant que la mort la rejoigne
dans le Tombeau,
a celui dont la mort ſeule l'a pu
ſéparer.

Philippe de France, Duc d'Orléans, avoit apporté un ſoin extrême pour ne mettre auprès du Duc de *Chartres*, ſon fils, que des perſonnes du plus grand mérite, & l'on peut dire qu'il y avoit réuſſi, car ſans parler des illuſtres Maréchaux de France, & du Seigneur, qui occuperent ſucceſſivement la premiere place dans l'éducation de ce Prince, il lui avoit

étoit la digne épouse *d'Antoine d'Aubray*, & ne lui survêcut, que pour venger sa mort, & pour pleurer nuit & jour la perte qu'elle avoit faite. Elle mourut le 29. Juillet 1678. huit ans après son mari.

Dans la Nef, sur une tombe plate, on lit :

ICI GIST
Haut & Puissant Seigneur
MESSIRE
CHARLES DE MOY
Marquis de Riberpré & de Bove,
Lieutenant Général des Armées
du Roy,
Gouverneur de la Ville,
& Château de Ham,
lequel est décédé le 13. Février 16..
Priez Dieu pour son ame.

Assez près, mais à côté, on lit celle-ci :

CY GIST
MESSIRE
CLAUDE DE NOCÉ,
Chevalier, Seigneur de Fontenay,
Sous-Gouverneur de S. A. R.
MONSEIGNEUR
LE DUC D'ORLEANS,
illustre par l'ancienneté
de sa Noblesse,

D. O. M.

ANTONIUS D'AUBRAY,
COMES D'OFFEMONT,
Vir natalibus ac moribus inclytus,
qui in ſupremâ Pariſienſi Curia
Senator ann. VIII.
Libellorum Supplicum Magiſter
ann. VII.
apud Aurelianos miſſus Dominicus,
poſtremo Prætor urbanus ann. III.
Collapſam Fori Diſciplinam reſtituit.
ſingulari in Jure dicundo
Religione ac diligentia.
Obiit XV. K. *Julii*
anno Salutis Rep. M. DC. LXX.
ætatis ſuæ XXXVII.

THERESIA MANGOT
Fœmina Majorum à Secretis Regni
Sigillis
Secretiſque Clarorum genere
ſpectatiſſima.
Dulciſſimo Conjugi Uxor unicè amans
ac mœrens poſuit,
anno Salutis M. DC. LXXI.

M. *d'Aubray*, Lieutenant Civil, dont on vient de lire l'Epitaphe, étoit le frere aîné de la Marquiſe de *Brinvilliers*, & fut la ſeconde victime de ſa famille, que cette ſcélérate ſacrifia à ſa barbare cupidité. *Thereſe Mangot* de *Villarceaux*

le Chœur, & ſur le Grand-Autel, eſt un petit monument de marbre blanc, dont la ſculpture eſt d'une bonne main, il eſt encaſtré dans le mur, & l'on y voit une femme affligée & aſſiſe, tenant dans ſes mains un rouleau auſſi de marbre blanc, ſur lequel on lit une fondation bien ſinguliere :

LOUIS BARBOTEAU,
Conſeiller du Roi,
Controlleur Général de la Tréſorerie de ſa Maiſon,
ayant vécu en tout honneur & piété,
& rempli d'un zele ardent
pour l'augmentation du Service Divin,
a fondé à perpetuité en cette Maiſon
de l'Oratoire, une Meſſe baſſe
chacun jour de l'année,
& un Service complet chacun
le 26. d'Octobre auquel aſſiſteront
les GARDIEN, *ou* VICAIRE, *& trois* RELIGIEUX *du Couvent des Capucins*
de la rue ſaint Honoré,
ſelon qu'il eſt énoncé au Contrat de ce paſſé pardevant DESIEAN & LEVESQUE, *Notaires, le premier Février 1667.*
avec les Exécuteurs Teſtamentaires du
Sieur Barboteau
décédé le 26. d'Octobre 1666.
Priez Dieu pour ſon ame.

Dans une des Chapelles on lit cette Epitaphe :

titas tam viventis humilitate latuit quàm functi signis non obscuris inclaruit.

Le Cardinal de *Bérulle*, dont on vient de lire l'Epitaphe, mourut en disant la Messe, & au moment qu'il prononçoit ces mots du Canon : *Hanc igitur oblationem*; ainsi il fut lui-même la victime du Sacrifice, qu'il n'eut pas le tems d'achever, comme l'ont dit, l'auteur de son Epitaphe, & celui du distique que je vais rapporter, & dans lequel il fait parler ce saint Cardinal en ces termes.

Cœpta sub extremis nequeo dum Sacra Sacerdos
Perficere; at saltem victima perficiam.

Ce magnifique tombeau est de *François Anguier*, un des plus habiles Sculpteurs du regne de Louis le Grand.

Des cinq Supérieurs Généraux de cette Congrégation, qui sont morts depuis le Cardinal de *Bérulle*, il y en a quatre qui ont été inhumés dans cette Eglise; le R. P. *de sainte Marthe* est le seul dont il n'y ait que le cœur. Leurs tombes sont plates, & sans ornemens; on lit sur chacune une Inscription simple & uniforme; il n'y a de différence que dans les noms, & les dattes. Quelques personnes séculieres, mais en petit nombre, ont été aussi inhumées dans cette Eglise.

Dans une des niches, qui ont vûe sur

Dissidium Regem inter, & augustam Matrem Mariam Medicæam, accepeus utrique pacis internuntius composuit; & bis imminentem toti Gallia tempestatem avertit; Summum Pontificem regius legatus adiit, ineundi matrimonii causa Henrica Maria Henrici Magni filia cum Carolo Magnæ Britania Rege, qua apud Sedem Apostolicam, apud Principes purpuratos, odoris JESU CHRISTI *fragrantia ipsius ore Pontificis Angelus vocitatus, novæ Regina datus comes, & conscientiæ arbiter, allectis duodecim Compresbyteris cum illa migravit, & in avita fide firmavit; & in spem reducendæ ad eamdem Angliæ, si stetissent Proceres conventis. Redux, in augustius Consilium cooptatus, curam gessit agendi cum Legatis exteriarum Principum, sicut fœderis ineundi cum Hæreticis, sic movendo adversus Catholicos bello perpetuus intercessor, uti expeditionis Bearnicæ, & obsidionis Rupellæ auctor præcipuus, ut unde Religio exulaverat, postliminio reversa triumpharet; ad tanti operis pondus divino, ut creditur, instinctu in sacrum Cardinalium Collegium inscius, & renitens allegitur; & vitam in promovenda Religione, pacæque firmanda, jam laboribus exhaustam tandem ad ipsas Aras, ut optaverat, Deo factus victima consummavit 5. nonas Octob. an. sal. 1629. ætatis 55. cujus sanc-*

totum JESU CHRISTO *votiva consecratione mancipavit; vixdum egressus ex ephebis profunda mystica Theologia verbo & scripto arcana penetravit, frequenter cum hæreticorum primiceriis conflixit, nunquam sine victoria, rarò sine præda. Assumptus ad Sacerdotium prævio quadraginta dierum pio secessu; nulla deinceps die ab altari, nisi semel & iterum, maris & febris æstu jactatus, abstinuit; calumniis per decennium impetitus, tandem librum sublimem de majestate* JESU *opposuit; Sanctimoniales Carmelitas ex Iberia traduxit in Gallias; Superior & Visitator perpetuus à Summo Pontifice datus, spiritu fovit, & ad præcelsa vocationis apicem promovit: zelo instauranda pietatis in clero, & primæva in* JESUM *Deum hominem Religionis, Congregationem Presbyterorum Oratorii D.* JESU *instituit; Verbo incarnato addixit; & paucis adscitis sibi Presbyteris inchoavit, an.* 1611. *Institutor & præpositus generalis dictus à Summo Pontifice, ad triginta domicilia per Galliam & extra dissæminatam vidit; & annis octodecim sanctissimè rexit; exinde suggestus, libri, scholæ,* JESUM CHRISTUM *ejusque vitam* σταυροκεν *status, & mysteria crebriùs & clariùs intonuerunt; ac deinceps institutis ad imitationem piis clericorum sodalitiis, Dei afflante Spiritu, Ecclesia cultus mirificè propagatus est.*

ſidérables c'eſt d'avoir fait des entreſoles qui ont trente-trois marches de hauteur, qui exhauſſent prodigieuſement le premier & le ſecond étage ſans aucune néceſſité ce qui fatigue beaucoup les PP. qui les habitent, dont la plûpart ſont âgés, cette maiſon étant la retraite des anciens: ces fautes ſont irréparables & très ordinaires aux édifices des Communautés. L'on y trouve rarement du goût par le défaut de pratique & de lumieres dans ce genre, ce qui leur fait adopter toutes les erreurs de leurs Architectes ſans être en état de les relever.

Dans la Chapelle qui eſt à main gauche, du côté du Maître-Autel, eſt un mauſolée de marbre noir ſur lequel eſt la ſtatue du Cardinal de Berulle à genoux, ayant devant lui un livre ouvert porté par un Ange, le tout de marbre blanc. Au bas eſt écrit en lettres d'or :

PETRUS S. R. E. CARDINALIS DE BERULLE, *Congregationis Oratorii D.* JESU *Inſtitutor & Fundator : vir electus ab utero ; ſanctus à puero ; in arce gentilitia apud Campanos natus ; Pariſiis tinctus & renatus Chriſto ; generis utriuſque nobilitatem, virtutibus evexit, dum in meliorem, quæ Chriſti ſervitus eſt, tranſtulit ; tota vita omnibus exemplo pleriſque prope miraculo fuit ; ſeptennis ſe totum*

plusieurs marches. Il est composé d'un avant corps d'ordre dorique dont les colonnes sont isolées. L'architecture des deux arriere-corps est en pilastres du même ordre. Les deux petites portes quarrées de ces arrieres corps portent deux grands medaillons ovales qui representent Jesus naissant, & Jesus agonisant. Cet ordre dorique au rez-de-chaussée est surmonté d'un ordre corinthien en colonnes qui porte sur l'avant-corps. Les deux entre-colonnes sont ornés de trophées d'Eglise en bas-relief; & toute cette architecture est terminée par un fronton d'une bonne proportion. Bien des gens ont critiqué le plan de ce portail qui suit celui de l'Eglise, ils auroient souhaitté qu'on l'eut aligné aux maisons de la rue par là on eut évité le biais de sa position. Cependant on peut le justifier en ce qu'il donne à ce portail l'avantage d'être vû de beaucoup plus loin en arrivant par la rue de la Ferronerie & bien mieux que s'il n'eut été vu qu'en face & d'un seul point. Quant à l'irrégularité qu'eut produit dans l'intérieur de l'Eglise, son alignement à la rue, il eut été aisé de la dérober à la vûe.

Voila les principales fautes où l'on est tombé dans l'achevement de cette Chapelle. Le bâtiment nouveau de ces P. P. n'en est pas exempt; une des plus con-

placée, & même choquante, en ce qu'elle interrompt toute l'ordonnance de l'architecture du dedans à laquelle elle est contiguë : mais son défaut le plus essentiel, c'est de dérober à l'œil l'entrée de ce beau chœur, dont l'aspect terminoit si heureusement l'étendue de cette Chapelle. On a encore accompagné cet autel de figures d'un mauvais goût. Telle est celle de J. C. ressuscité, suspendu en l'air & accroché à l'entablement de ce baldaquin, où elle est très deplacée, rien n'ayant trait à la Résurrection du Sauveur. Quelle dépense on eut épargnée en se réduisant à la simplicité majestueuse d'un autel isolé, avec un tabernacle de bon goût & peu élevé ? Et combien cette épargne eut été avantageuse à l'aspect de cette Eglise ? On a ajouté à toutes ces fautes dans l'achevement de cette Chapelle, celle d'en avoir encore diminuée la longueur sans aucune necessité, par l'inutilité d'un second Chœur pris dans la nef, où l'on a placé des banquettes pour les Peres. Cet espace est élevé de deux marches, & pavé de marbre à compartimens de couleur : son enceinte est fermée par une grille à hauteur d'appui.

Le Portail de cette Eglise sur la rue S. Honoré est d'une assés bonne architecture. Le rez-de-chaussée est élevé sur

Lorſqu'on réſolut d'achever cette Egliſe, le Maître-Autel fut tranſporté dans la nef près de l'entrée de ce chœur : ſon intérieur eſt décoré d'un ordre corinthien en pilaſtres couplés, & les renfoncemens des arcades entre les pilaſtres ſont remplis par trois grands tableaux du *ſieur Challe* Peintre habile, dont les compoſitions ſont dans une grande maniere. Ils ſont enfermés dans des bordures dorés dont les ornemens ſont dans le goût meſquin qui regne aujourd'hui.

Il y a encore deux tableaux de la même main au-deſſus de deux grandes portes de menuiſerie qui ſont ceintrées, mais on n'a point ſuivi le contour du ceintre dans la forme des tableaux, ce qui la rend de très mauvais goût. Le Maître-Autel eſt fort bien placé où on le voit à préſent. Mais par une erreur familiere aux médiocres Architectes, toujours ennemis de la ſimplicité, on y a ajouté un ridicule baldaquin compoſé de quatre fortes colonnes de marbre qui ſupportent une très petite portion d'entablement circulaire, couronné de quatre lourdes conſoles renverſées & très dorées en forme d'amortiſſement. Cette machine ſi irréguliere, eut peut-être été ſupportable quelqu'autre part avec des réformes, & y eut fait embelliſſement, mais ici elle eſt entierement dé-

le chevet jusques à la croisée. Il étoit resté imparfait, & ce n'a été qu'après bien des années que a l'on pris la résolution de l'achever. Il a été entierement fini sur les mêmes desseins, à l'exception de la grande tribune & du portail élevés sur ceux d'un nommé *Caquier*. Le beau chœur qui forme le chevet de cette Chapelle, attire les regards de tous les connoisseurs par la difficulté & la parfaite exécution de son plan elliphique. Dans cette partie étoit placé le Maitre-Autel avant l'achevement de cette Chapelle. Il étoit décoré d'un tabernacle d'un goût singulier. C'étoit le modele d'un temple circulaire & en forme de dôme : on y voyoit sur les quatre faces, quatre porches élévés de plusieurs marches d'une architecture uniforme d'ordre composite & terminée par quatre frontons. Les petites colonnes de cet ordre étoient de marbre de Sicile dans de bonnes proportions. Leurs chapiteaux, leurs bases & tous les ornemens extérieurs de ce Temple étoient en cuivre doré d'ór moulu, parfaitement ciselés & modelés par *Michel Anguierre* excellent sculpteur Le P. *Louis Abel de sainte Marthe*, alors Général de cette Congrégation, & savant dans les beaux arts, étoit l'auteur de cette composition où rien ne fut épargné pour sa perfection.

lors l'Hôtel *de Montpenſier*. En 1594. on la nommoit l'Hôtel *d'Eſtrées*, & la Ducheſſe de Beaufort y demeuroit. Ce fut dans cette maiſon que *Jean Chaſtel* bleſſa le Roi Henri IV. ainſi que l'aſſure un regiſtre de l'Hôtel de Ville, quoique la plupart des hiſtoriens diſent que ce fut au Louvre.

Dès que M. de Bérulle eut acheté cet Hôtel, il fit auſſitôt bâtir une petite Chapelle, & il y travailla lui-même, portant la hotte comme les plus vils manœuvres. Cependant la petite Communauté groſſiſſoit tous les jours par le grand nombre d'Eccléſiaſtiques qui s'empreſſoient d'y être admis; d'ailleurs la proximité du Louvre attiroit dans cette Chapelle un ſi grand concours de monde, qu'elle ſe trouva trop petite, & que M. de Bérulle ſe vit obligé de bâtir une Egliſe plus grande. Il y trouva des obſtacles qu'il n'auroit jamais ſurmontés, ſi le Roi n'eut interpoſé ſon autorité, & n'eut déclaré qu'il vouloit que cette Chapelle fut regardée comme la Chapelle du Louvre. Cette Chapelle fut commencée ſur les deſſeins de *Metezeau*, Architecte qui a vêcu dans le 16e & 17e ſiecle: il en jetta les premiers fondemens, mais on lui préféra dans la ſuite *Jacques le Mercier* qui lui étoit fort ſupérieur: celui-ci conduiſit l'ouvrage depuis

Cette Congrégation fut surnommé *de France* pour la distinguer de celle de l'Oratoire *de Rome* appellée *la Vallicelle* qui fut instituée par *S. Philippe de Neri.*

La Congrégation des Prêtres de l'Oratoire de France, est une société de Prêtres séculiers dépendans de leur Supérieur général, & qui en même tems sont soumis aux Evêques. C'est un corps, disoit un Avocat Général du Parlement de Paris, *où tout le monde obéit, & où personne ne commande.* M. de Bérulle pour commencer l'exécution de son dessein, s'associa cinq Ecclésiastiques vertueux, & presque tous Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris. C'étoient *Jean Bance, François Bourgoing, Paul Metezeau, Antoine Berard, & Guillaume Gibieuf.* Ces six personnes logerent d'abord à l'Hôtel du *Petit Bourbon*, autrement nommé *le séjour de Valois*, au faubourg S. Jacques, à l'endroit où est aujourd'hui le Monastere du Val-de-Grace. Comme M. de Bérulle ne s'étoit logé en cet endroit qu'en attendant qu'il pût s'établir ailleurs à demeure, il acheta en *1616.* de Catherine-Henriette de Lorraine, l'Hôtel *du Bouchage*, la somme de quatre-vingt dix mille livres. Cette maison avoit été acquise auparavant par le Cardinal *François de Joyeuse*, & elle se nommoit pour

l'ayent devant les yeux, & qu'elle leur ſerve de conſolation dans leur dernier moment. C'eſt ici que ſe font les exécutions pour crime de fauſſe monnoye, ou pour des crimes commis dans ce quartier.

Le Grand Conſeil a tenu longtems ſes ſéances dans l'Hôtel d'Aligre, rue S. Honoré, & fort près de la croix du Tiroir; cet Hôtel menaçant ruine le Roi a placé ce Tribunal dans la partie du Louvre où eſt le Jardin de l'Infante, juſqu'à ce que le magnifique bâtiment qu'on lui prépare dans la cour du nouveau Louvre ſoit achevé.

La Maiſon des Prêtres de l'Oratoire, rue S. Honoré, eſt la principale & comme la mere des autres Maiſons de cette Congrégation: elles ſont aujourd'hui au nombre de quatre-vingt, ou environ, en y comprenant les Colléges & Séminaires. *Pierre de Bérulle* que ſa grande vertu éleva dans la ſuite à la dignité de Cardinal, inſtitua le 11. de Novembre 1611. *la Congrégation de l'Oratoire de N. S. J. C. en France.* Dès le mois de Décembre de la même année, le Roi l'autoriſa par des Lettres-Patentes, qui furent verifiées & regiſtrées au Parlement le 4. de Décembre de l'an 1612. Le Pape Paul V. approuva cette inſtitution par ſa Bulle du 10. Mai de l'an 1613.

fief, appellé *le fief de Therouenne*, qui s'étendoit juſqu'à la rue S. Honoré, & qu'au lieu de dire *la Croix* de *Therouenne*, on avoit dit la Croix de *Tiroye*, & du *Tiroir*, mais cette conjectures n'eſt gueres moins incertaine que les autres.

Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que cette croix étoit autrefois au milieu de la rue, & que François I. y fit faire en 1529. une fontaine. Elle fut depuis entourée de bouchers, & les degrés de ſon perron étoient occupés par des fruitieres, & par des vendeuſes d'herbes.

Quoique cette croix & cette fontaine fuſſent ſituées de maniere qu'elles cauſoient bien de l'embarras, & que les habitans du voiſinage, & même le Prevôt des Marchands en euſſent porté leurs plaintes au Conſeil; ce ne fut cependant qu'en 1636. qu'elles furent ôtées, & miſes à un pavillon qui avoit été bâti en 1606. par les ſoins de *Miron* Prevôt des Marchands, pour ſervir de réſervoir aux eaux d'Arcueil qui s'y rendent par des canaux qui paſſent ſous le pavé du Pont-neuf, & ſont diſtribuées enſuite en pluſieurs endroits de la Ville.

Au reſte, depuis un tems immémorial, cet endroit eſt un lieu patibulaire; peut-être eſt-ce pour cette raiſon qu'on y a planté une croix ainſi qu'il y en a à la greve & ailleurs, afin que les patiens

la rue des Poulies dans celle des Peres de l'Oratoire.

La *Croix du Tiroir* eſt le nom d'une *Croix*, & d'un *Carrefour* de la rue de l'Arbre-ſec, à l'endroit où elle aboutit à la rue S. Honoré. Elle eſt nommée dans les anciens titres *la Croix de Traihouer*, ou *Traihoir*, ou *Trahoir*, du *Triouer*, du *Tiraver*, du *Tiroer*, du *Tiroir*. On s'eſt donné bien de la peine pour trouver l'origine de ce nom. Les uns l'ont fait venir de *trahere* tirer, & les autres de *trier*, parce qu'autrefois, diſent-ils, ce carrefour étoit une eſpece de marché où l'on trioit, & tiroit les bêtes qu'on achetoit, ou même parce qu'on s'y amuſoit à tirer de l'Arbalête. D'autres enfin l'ont fait venir de ce que c'étoit un lieu patibulaire du tems de Clotaire II. & ce fait peut être vrai; mais ce qu'ils ajoûtent, que c'eſt ici que la Reine *Brunehauld* fut tirée à quatre chevaux, ou traînée à la queue d'une jument indomptée, eſt détruit par Fredegaire, Abbon & Aimoin, hiſtoriens contemporains, qui diſent tous que cette Princeſſe finit ſes jours en Bourgogne, auprès d'un Village nommé *Rionne* ſur la riviere de Vigenne, à quelques diſtance de Châlons.

Sauval croyoit que le nom de cette *Croix* pourroit bien venir du nom d'un

encore en partie jusqu'en 1738. qu'on a rebâti l'interieur pour en faire le Bureau général de la Poste aux Lettres. Ce fut dans cet Hôtel que Jean II. Duc d'Alençon, fut arrêté par le Comte de Dunois, assisté du Prevôt de Paris. *Louis le Vau* premier Architecte du Roi, demeuroit dans cette maison lorsqu'il mourut. On fit en 1709. de grands changemens dans les dedans, & on les appropria pour y loger le Marquis d'Antin, Directeur Général des Bâtimens, Arts & Manufactures de France, depuis Duc & Pair, & Surintendant des Bâtimens, Arts & Manufactures, &c. Le séjour qu'y a fait ce Seigneur, avoit fait appeller cette maison *la Surintendance*. On doit la démolir incessamment avec les bâtimens voisins pour découvrir la superbe façade du Louvre.

Du même côté, & auprès de l'Hôtel de Longueville, étoit celui de *Marie-Anne de Bourbon*, légitimée de France, veuve de Louis-Armand de Bourbon Prince de Conti. Cet Hôtel a été vendu au commencement de ce siecle, & l'on a bâti sur son emplacement plusieurs belles maisons qui appartiennent à différens particuliers. *Charles de Crequy* qui fut fait Maréchal de France, en 1622. a demeuré dans un Hôtel qui porte encore le nom de *Crequy*, & qui perce de

lins sur les cartons de *le Brun*, égalent celles des plus excellens Maîtres pour le dessein, & les surpassent pour la richesse. On voyoit dans une chambre particuliere quantité d'anciennes armes, parmi lesquelles étoient celles que François premier avoit à la journée de Pavie.

Dans la rue du petit Bourbon, & dans celle des Poulies, étoit une vieille maison qui portoit il n'y a pas encore longtems, le nom d'*Hôtel de Longueville*. On prétend qu'*Enguerand de Marigny* l'a fait bâtir sur un terrein qui appartenoit aux Chanoines de S. Germain l'Auxerrois, & sur lequel ils avoient une maison, un jardin, & un jeu qu'on nommoit *les poulies*. Après la disgrace de Marigny, *Louis Hutin* donna sa maison à Philippe Comte de Valois, qui étant ensuite parvenu à la Couronne, la donna à Charles Comte d'Alençon son frere. Cet maison fut pour lors nommée l'*Hôtel d'Alençon*, & a porté ce nom jusqu'en 1581. qu'il fut vendu à Marie de Bourbon, veuve de Léonor d'Orleans Duc de Longueville, pour la somme de quatorze cens écus d'or. Henri Duc de Longueville le vendit en 1665. au Roi Louis XIV. qui avoit résolu de le faire démolir pour agrandir la place du Louvre; mais ce dessein ayant été suspendu, l'Hôtel de Longueville a subsisté

bon ayant quitté le ſervice de ſon Roi, pour prendre celui de l'Empereur Charles-Quint, on fulmina contre lui l'Arrêt que ſon infidélité méritoit. On briſa ſes armoiries dans tous les endroits de ce Palais : la couverture, & les moulures de la principale porte furent barbouillées de jaune par le bourreau, ce qui ſe pratiquoit alors pour toutes les maiſons des criminels de Leze-Majeſté. C'eſt dans la ſale de cet Hôtel que s'aſſemblerent les Etats Généraux en 1614. & 1615. depuis on y a gardé les meubles de la Couronne, & cet Hôtel a été appellé ſimplement le *Garde-meuble*. On l'a démoli en 1758. parmi les meubles qu'on y gardoit, on admiroit entre autres choſes, juſqu'à vingt-quatre mille aunes de tapiſſeries anciennes & nouvelles, faites d'après les deſſeins des plus excellens Peintres. Les batailles de Scipion ſur les deſſeins de *Jules Romain*, furent achetées par François I. Les triomphes de Scipion ſur les deſſeins du même Peintre, furent exécutés en tapiſſerie pour Henri II. l'Hiſtoire de Joſué, la Fable de Pſiché, les Actes des Apôtres, & l'Hiſtoire de S. Paul, ſont d'après *Raphaël*. Les douze mois de l'année qui ont appartenu à la maiſon de Guiſe, & les ſept Ages, ſont du deſſein de *Lucas*, &c. Celles qui ont été fabriquées aux Gobe-

coin de la rue des fossés S. Germain l'Auxerrois, on la nomme *la rue du petit Bourbon*, du nom d'un Hôtel dont on parlera plus bas. Depuis le coin de la rue des fossés de S. Germain l'Auxerrois, elle se nomme *la rue des Poulies*, nom que *Sauval* croit qu'elle a pris des *poulies* qu'il y avoit encore en 1343. & desquelles on se servoit pour un jeu, ou exercice, que nous ne connoissons plus.

Du côté de la riviere, étoit une vieille maison qu'on appelloit autrefois le *petit Hôtel de Bourbon*. Quelques-uns croyent que cet Hôtel fut bâti sur les ruines de la maison d'Enguerrand de Marigny, appellée *le Fossé S. Germain*, & qui fut rasée par Arrêt, l'an 1415. Louis, Dauphin & Duc de Guyenne, demeuroit au petit Bourbon, & il s'y fit une grande assemblée en sa présence, à la sollicitation de l'Université, qui se mesloit de tout en ce temslà. Le Premier Président *Mauger* y porta la parole, & prit pour texte : *Domine salva nos quia perimus*. Le Duc jura ensuite, en parole de fils du Roi, qu'il feroit rendre justice à tous, mais il mourut bientôt après. S'il est vrai que la maison d'Enguerand de Marigny fut située en ce même lieu, le Roi & son Parlement ont deux fois lancé la foudre sur cet endroit ; car le Connestable de Bour-

petit Bourbon, on le nomme *le Quai de l'Ecole*, d'une petite Ecole que le Chapitre de S. Germain l'Auxerrois entretenoit ici, & qui dès l'an 1268. se nommoit *Scola Sancti Germani*. Le Maître étoit nommé par le Chapitre, & alloit tous les ans y recevoir *une férule & des verges*. Depuis la rue du petit Bourbon, jusqu'au premier guichet, on l'appelle *le Quai Bourbon*. Ce quai a été élargi en 1719. & en 1720. & pour cet effet on fut obligé de reculer le mur qui soûtient la terrasse du Louvre. Sur ce quai il y a de petits ports, pour le bois, pour le foin, & pour le bled. Depuis le premier guichet, jusqu'au Pont-Royal, le grand quai se nomme *le Quai des Galeries du Louvre*, à l'entrée duquel est le Port de S. Nicolas, qui a pris son nom de l'Eglise Collégiale qui en étoit proche. On trouve toujours dans ce Port de petits bateaux qui passent les gens de pied au Fauxbourg S. Germain. Depuis le Pont-Royal, jusqu'à la porte de la Conférence, on l'appelle *le Quai des Tuilleries*, & c'est ici, au bas du Pont-Royal, qu'on trouve la galiote de Séve, & celle de S. Cloud, qui partent à huit heures du matin.

La rue qui va du Quai de l'Ecole, jusqu'à la rue S. Honoré, change deux fois de nom. Depuis ce quai, jusqu'au

quels on travaille continuellement pour le Roi. On a frappé deux ſuites completes de médailles dans cette monnoye. La premiere eſt l'Hiſtoire Métallique de Louis le Grand, du volume, & de la beauté du grand bronze. L'autre eſt celle des Rois de France, depuis Pharamond, juſqu'à Louis XIV. incluſivement.

Nicolas de Launay Directeur de la Monnoye des Médailles, étant mort le 19. d'Août 1727. âgé de quatre-vingt ans, & dix mois, ſa charge paſſa à *Jules Robert de Cotte*, l'un de ſes gendres, Intendant & Ordonnateur des Bâtimens du Roi.

Le bout de la rue des Orties change de nom dans l'endroit où eſt la Monnoye des Médailles, & prend celui de *la rue de la Monnoye du Louvre.*

Le quartier du Louvre, comme on a dit, s'étend d'un côté, depuis les coins des rues du Roulle & des Prouvaires, juſqu'au coin de la rue Fromenteau, & de l'autre, depuis le carrefour *des trois Maries*, juſqu'au premier guichet du Louvre.

Le Quai qui regne depuis le carrefour des trois Maries, juſqu'à la porte de la Conférence, change quatre fois de nom, & eſt de deux différens quartiers. Depuis ce carrefour, juſqu'au coin de la rue du

qu'une seule monnoye des médailles en France, & crée en titre d'Office la Charge de Conseiller du Roi, *Directeur de la monnoye des médailles, & Garde des poinçons, & quarrés de Sa Majesté.* Le Roi pourvut de cette Charge le sieur *de Launay.* Sous ce directeur l'appartement où est la monnoye des médailles, est devenu un lieu nouveau, par les embellissemens qu'on y a ajoûtés. Le cabinet en forme de galerie, qu'on appelle improprement le cabinet des médailles, est dans son genre tout ce qu'il y a de plus curieux au monde, car sans parler de la menuiserie, des glaces, des bronzes, & des portraits de la Famille Royale, depuis Henri IV. dont il est orné, on y voit un nombre prodigieux de poinçons, & de quarrés d'un travail admirable qui ont coûté plus de deux millions. Ils sont exposées dans des armoires à panneaux de glace, où les curieux les voyent à leur aise, sans risquer d'en ternir le poli. On descend ensuite au balancier, où l'on admire la beauté, & la masse des deux grands balanciers de bronze qui pesent vingt-six milliers. Dans le cabinet on peut remarquer comment le poinçon ou coin forme le quarré ou creux, & au balancier, comment avec le quarré on fait les médailles. On voit aussi chez le Directeur les ouvrages d'orfévrerie, aus-

soixante-huit mille sept cens trente-une livres, douze sols quatre deniers. Il n'y a point eu d'année où l'on y ait fait tant de dépense qu'en 1642. ni si peu qu'en 1647. L'an 1642. on y dépensa jusqu'à cent vingt mille cent quatre-vingt cinq livres trois sols deux deniers. En 1647. il n'en coûta au Roi que treize mille trois cens soixante & quatorze livres dix-neuf sols six deniers. *Anisson* est Directeur de cette Imprimerie.

La Monnoye des Médailles fut transferée aux galeries du Louvre l'an 1639. & on mit sur la porte de ce lieu un marbre noir dans lequel étoit cette Inscription : *Monnoye du Roi pour la fabrique des médailles, jettons, & pieces de plaisir d'or, & d'argent, de bronze, & de cuivre.* Cette Inscription y étoit encore en 1696. mais comme le marbre étoit cassé, on y en mit un autre, sur lequel est cette simple inscription : *Monnoyes des Médailles.* Louis XIII. donna la conduite de cette monnoye à *Warin*, Directeur Général des Monnoyes de France, & le plus habile Graveur qu'il y ait eu. Le fameux *Balin* lui succéda. Après celui-ci, l'Abbé *Bizot* eut cette direction pendant quelques années. M. *Petit* l'exerça ensuite jusqu'en 1696. Le Roi donna un Edit au mois de Juin de cette année-là, par lequel Sa Majesté veut qu'il n'y ait

Monnoye des Médailles, ſont auſſi dans cette galerie.

Les Gazettes ont pris leur nom d'une petite monnoye de Veniſe, nommée *gazetta*, qui étoit le prix qu'on donnoit ordinairement pour la lecture des nouvelles manuſcrites. On donna le nom de la monnoye au cahier même des nouvelles, & depuis ce nom a paſſé par extenſion à la plûpart des nouvelles periodiques qu'on a imprimées, & qu'on imprime en France, en Hollande, en Angleterre, & en quelques autres Etats. Ce fut *Theophraſte Renaudot*, natif de Loudun, & Médecin de Paris, qui, l'an 1631. entreprit le premier de donner au public la Gazette de France.

L'*Imprimerie Royale* fut établie ſous le miniſtere du Cardinal de Richelieu vers l'an 1640. François Sublet des Noyers, Secretaire d'Etat, & Surintendant des Bâtimens, en eut la Surintendance : Trichet du Freſne en fut le Correcteur, & Cramoiſy l'Imprimeur. En deux ans il en ſortit ſoixante & dix grands volumes grecs, latins, françois, italiens, &c. entre-autres les *Conciles* qui ſont imprimés d'un caractere très-gros & très-beau, ſur le papier le plus fin, le plus fort, & le plus grand dont on ſe ſoit jamais ſervi. Les ſept premieres années, cette Imprimerie coûta au Roi trois cens

Par ces mêmes Lettres-Patentes, le Roi donne à ces Artiſtes, le privilege de travailler pour le public, ſans être inquiétés par les Maîtres de Paris ni autres, & la faculté de faire des apprentifs qui peuvent s'établir où il leur plaira dans l'étendue du Royaume. Les Rois Louis XIII. Louis XIV. & Louis XV. ont ſuivi les vues du Roi Henri le Grand, & ont continué à donner ces logemens à des Artiſtes célébres, dont les curieux vont viſiter les cabinets, & y admirer les differens chefs-d'œuvres qu'ils renferment.

Dans la partie de cette galerie qui eſt la plus proche du Louvre, on voit les plans en relief des principales forteresſes de l'Europe, & particulierement celles de ce Royaume. On en compte environ cent ſoixante & dix, parmi leſquels il y en a qui ont coûté des ſommes conſidérables. On y voit en relief juſqu'aux moindres partie des travaux & des édifices particuliers des Villes & des Places de guerre; ce qui eſt d'autant plus curieux, qu'on ne voit rien de pareil dans aucun des autres Etats du monde. C'eſt le ſieur *Jean Berthier* qui a conſtruit la plûpart de ces plans avec une juſteſſe & une préciſion admirables.

Le Bureau d'adreſſe pour la *Gazette de France*, l'*Imprimerie Royale*, & la

lut plus revenir en France. Ainſi les travaux des dedans de la grande galerie en demeurerent-là.

Les appartemens qui ſont ſous cette grande galerie, avoient été deſtinés par Henri IV. pour loger les Artiſtes les plus fameux. Ce Prince déclara ſes intentions là-deſſus par ſes Lettres-Patentes du 22. Décembre de l'an 1608. dont voici l'expoſé : *Comme entre les infinis biens qui ſont cauſés par la paix, celui qui provient de la culture des Arts, n'eſt pas des moindres, ſe rendans grandement floriſſans par icelle, & dont le public reçoit une très-grande commodité; Nous avons eu auſſi cet égard en la conſtruction de notre galerie du Louvre, d'en diſpoſer le bâtiment en telle forme, que nous y puiſſions commodément loger quantité des meilleurs ouvriers, & plus ſuffiſans Maîtres qui ſe pourroient recouvrer tant de* peinture, orfévrerie, horlogerie, inſcuptures en pierreries, *qu'autres de pluſieurs & excellens Arts, tant pour nous ſervir d'iceux, comme pour être par ce même moyen employés par nos ſujets en ce qu'ils auroient beſoin de leur induſtrie, & auſſi pour faire comme une pepiniere d'ouvriers, de laquelle, ſous l'apprentiſſage de ſi bons Maîtres, il en ſortiroit pluſieurs qui par après ſe répandroient par tout notre Royaume, & qui ſçauroient très-bien ſervir le public, &c.*

un peu sortir du quartier que je décris, cette vaste galerie se place ici si naturellement, que je ne puis m'empêcher d'en parler en cet endroit. Elle a deux cens vingt-sept toises de longueur dans œuvre, & quatre toises cinq pieds de largeur. Elle a été construite en différens tems, par différens Architectes. La partie qui commence au gros pavillon des Tuileries, qui est vis-à-vis le Pont-Royal, & qui finit au premier guichet ou passage qui marque le milieu de toute la galerie, a été élevée sous le regne d'Henri IV. par *Estienne du Perac*, Peintre & Architecte de ce Prince, mort en 1601. Cette partie est décorée en dehors par de grands pilastres d'ordre composite qui regnent de haut en bas, & qui sont couronnés par une corniche & par des frontons triangulaires & sphériques, alternativement. Les connoisseurs vantent extrémement la composition des feuilles des chapiteaux de ces pilastres, & l'art avec lequel elles sont dessinées : mais d'un autre côté ils trouvent que la corniche & les frontons ont trop de saillie ou que les pilastres n'en ont pas assez ; au lieu que selon les regles de la bonne architecture, les frontons doivent être à plomb sur les pilastres.

On doit aux attentions de M. le Marquis de *Marigni*, toujours dirigées à la

brairie du Louvre, mais [illegible] celle de la Bibliotheque de Fontainebleau, pour jouir lui & ſes ſucceſſeurs *indiviſément* de toutes leſdites Charges dans toutes les Maiſons Royales.

La Galerie du Louvre. Quoique ce ſoit

un

[illegible] que les pilastres n'en ont pas assez ; au lieu que selon les regles de la bonne architecture, les frontons doivent être à plomb sur les pilastres.

On doit aux attentions de M. le Marquis de *Marigni*, toujours dirigées à la

premier, & le triomphe de Neptune & de Thetis à l'extrémité de cette galerie qui eſt du côté de la riviere. Ce dernier morceau eſt regardé par les connoiſſeurs comme le chef-d'œuvre de ce Peintre. L'Académie Françoiſe, & celles des Inſcriptions, des Sciences, de Peinture, & Sculpture & Architecture, y occupent chacune un appartement, où elles tiennent leurs ſéances.

Le cabinet des Livres, ou *la Bibliotheque du Louvre*, étoit à la garde d'un Bibliothecaire particulier, & indépendant du Bibliothecaire ou garde de la Bibliotheque du Roi. *Louis Irland de la Vau*, & *André Dacier*, l'un & l'autre de l'Académie Françoiſe, ont poſſédé ſucceſſivement cette Charge, qui leur donnoit un logement au Louvre, & douze cens livres d'appointemens. Monſieur l'Abbé *Bignon*, Conſeiller d'Etat, ayant été pourvu de la Charge de Bibliothecaire, Intendant, & Garde de la Bibliotheque du Roi, y fit réunir par Edit du mois de Janvier 1720. non-ſeulement la garde de la Bibliotheque ou Librairie du Louvre, mais encore celle de la Bibliotheque de Fontainebleau, pour jouir lui & ſes ſucceſſeurs *indiviſément* de toutes leſdites Charges dans toutes les Maiſons Royales.

La Galerie du Louvre. Quoique ce ſoit

un

core plus que les autres. L'appartement des bains de la Reine eſt de plain pied avec la ſale des Cent-Suiſſes, & décoré de belles peintures & de riches ornemens. Les plafonds des chambres qui ſont au-deſſous de la galerie d'Apollon, du côté du petit jardin de la riviere, ont été peints par *Franciſco Romanelli*, Italien. Le petit cabinet de ce même appartement eſt d'une magnificence recherchée & exquiſe. La ſale des antiques eſt proche de ce cabinet ; c'eſt là qu'étoient la plûpart des ſtatues antiques qu'on voit aujourd'hui à Verſailles & à Marly. Dans la ſale particuliere des bains, on voit des ornemens très-riches, & les portraits des Princes de la maiſon d'Autriche, depuis Philippe I. juſqu'à Philippe IV. peints par *Velaſque*, Peintre Eſpagnol.

La galerie d'Apollon eſt dans l'appartement d'en-haut, & eſt fort ornée de peintures & de ſculptures. Après avoir été preſque toute conſumée par le feu en 1661. elle a été rétablie dans l'état où on la voit à préſent, ſur les deſſeins du fameux *le Brun*. Ce grand Peintre a repréſenté dans le cartouche qui eſt au milieu du plafond, le ſoleil dans ſon char avec tous les attributs qui lui conviennent. Il a peint les quatre ſaiſons dans les cartouches qui accompagnent le

de la moitié de la façade de la cour du côté des P. P. de l'Oratoire eſt déja entierement achevée, auſſi-bien que la plus grande partie de celle qui eſt derriere le peryſtile. C'eſt dans cette partie que le Roi veut que ſoit logé ſon Grand Conſeil, qui juſqu'à ce jour a été ambulatoire. Dans un ſiecle auſſi fertile en homme de genie, le public auroit ſouhaité que la ſculpture nouvelle dans le timpan du grand fronton au milieu de cette façade, eût préſenté quelque idée plus ingénieuſe que la ſtérile imagination de l'Ecu de France. Tous les Citoyens attendent avec impatience la découverte de l'incomparable colonnade du côté de S. Germain l'Auxerrois. Les meſures ſont priſes pour accorder inceſſamment au public la vue de ce ſpectacle majeſtueux. On a abattu le bâtiment gothique & caduque du garde-meuble de la Couronne. On va démolir l'ancien Hôtel de Longueville, où ſont les bureau de la Poſte aux lettres, qui va être tranſportée rue Platriere dans le vaſte Hôtel d'Armenonville que le Roi a acheté à ce deſſein.

Quoiqu'il n'y ait point de piece dans les appartemens du vieux Louvre, qui ne ſoit digne de la curioſité & de l'attention des connoiſſeurs, il y en a néanmoins quelques-unes qui le méritent en-

vraisemblable. Ou bien seroient-ce *le Vau* & *le Brun* qui seroient les auteurs du dessein à colonnes? & en ce cas-là *Perrault* seroit l'auteur du dessein uni, tort que personne ne lui a jamais fait; ou enfin c'est *Perrault* qui est l'auteur du dessein à colonnes, & qui a été approuvé par *le Brun*, & pour lors le dessein uni restera à *le Vau*, sans que personne lui en dispute la gloire.

Voilà ce qui résulte du mérite de *Perrault*, de l'opinion presque générale, & du sentiment de ceux qui ont connu le génie des trois artistes dont il est ici question. A cela il faut ajoûter les autres preuves que j'ai rapportées dans l'article auquel celui-ci sert de supplément.

Avant de quitter ce superbe monument, on doit à l'honneur de la nation, & à la posterité l'éloge bien mérité de M. le Marquis *de Marigni* Directeur Général des Bâtimens de S. M. C'est à lui seul qu'on sera redevable du magnifique projet de son achevement si désiré par toute la Nation, & dont la gloire étoit réservée à ce grand Citoyen. Il a d'abord fait abbattre les bâtimens qu'un Architecte du Roi avoit fait élever au milieu de la cour de ce Palais, où il avoit osé se loger. On a travaillé ensuite & on travaille encore au rétablissement, & à la décoration de ce grand édifice. Plus

avoit nommé pour départager les deux autres. *Perrault* étoit né Architecte, & avoit fortifié ce talent naturel par l'étude qu'il avoit faite de *Vitruve*, dont il a donné au Public une traduction excellente.

3°. On voit par ce Journal que malgré l'ordre que le Roi avoit fait donner à ces trois Messieurs de travailler unanimement & conjointement à tous les desseins qu'il y auroit à faire pour l'achevement du Palais du Louvre, en sorte que ces desseins seroient regardés comme l'ouvrage des trois également, & qu'aucun ne pourroit s'en dire l'auteur particulierement au préjudice des autres; malgré cet ordre si respectable, il n'y eut pas moyen d'y assujettir ces trois personnes de génie & de caractere si differens. Au lieu d'un seul dessein pour la façade, ils en firent deux, dont l'un étoit orné d'un ordre de colonnes formant un péristile ou galerie au-dessus du premier étage; & l'autre étoit plus simple & plus uni sans ordre de colonnes. Or fut-ce le sieur *le Vau* & le sieur *Perrault* qui donnerent le dessein à colonnes formant un péristile? En ce cas-là ce seroit l'ouvrage de tous les deux également, & le dessein simple & uni seroit du sieur *le Brun*. Tout cela ne paroît pas

réuſſi dans les deſſeins du Louvre qu'ils avoient donnés. Il n'y a point à douter un moment que parmi les Architectes de France, à la tête deſquels étoit *le Vau*, en qualité de premier Architecte du Roi, il n'eut auſſi donné ſon deſſein. Or s'il avoit été capable de produire le deſſein de la façade du Louvre, pourquoi ne l'auroit-il pas fait paroître alors, & auroit-il attendu qu'on l'eût aſſocié avec *le Brun* & *Perrault* qui n'étoient point Architectes de profeſſion ?

2°. Louis XIV. qui étoit le meilleur maître qu'il y eut au monde, comme il étoit le plus grand, ne voulut point deshonorer ſon premier Architecte, & l'aſſocia à *le Brun* & à *Perrault*. *Le Vau* étoit le plus habile Architecte qu'il y eût à Paris, mais je m'explique : c'étoit un de ces Architectes *de tradition*, comme ils ſont preſque tous. Il avoit parfaitement profité de ce qu'on lui avoit enſeigné, & de ce qu'il avoit vû pratiquer, mais nulle imagination, nulle invention au-delà. *Le Brun* étoit un grand Peintre, & ne ſe mêloit d'architecture qu'autant qu'elle entroit quelquefois dans la compoſition de ſes tableaux, mais il avoit le génie ſi beau & ſi grand qu'il s'étendoit à tous les arts, & qu'il ſe connoiſſoit à tous. C'étoit une eſpece de ſurabitre que le Roi

les eſpacer de la même façon qu'elles le ſont dans la partie ſemblable qui eſt bâtie, où elles ſont à diſtances inégales. Cette raiſon de ſimetrie d'un côté à l'autre, étant plus forte que celle de l'égalité des tremeaux, & d'autant plus que cette difference qui ſe feroit d'un côté à l'autre, ſeroit non-ſeulement blâmée en voyant le bâtiment, mais auſſi en voyant le plan qui ſera vû dans tous les pays étrangers.

Le plan de cette face de bâtiment faiſant voir que le dôme du milieu eſt plus large en la partie du dehors vers la rue S. Honoré, qu'il ne l'eſt en la partie du côté de la cour, & les fondations en étant faites de la ſorte, on a examiné ſi cette difference n'étoit point une choſe à réformer, & on a remis à mercredi prochain à prendre une réſolution là-deſſus.

Voilà où finit le Journal des délibérations & réſolutions touchant les bâtimens du Roi, que j'ai entre les mains, & qui en cet état ayant été porté à Monſieur *Colbert* qui étoit pour lors au Camp de Charleroy, fut approuvé & apoſtillé de la main de ce Miniſtre.

Les réflexions qui réſultent de ce Journal, ſont :

1°. M. *Colbert* nous apprend d'abord qu'aucun des Architectes, tant de France que d'Italie, n'avoit entierement

les mercredis & samedis, depuis six heures du soir jusqu'à huit, pour conferer & travailler ensemble à ce qui regarde les bâtimens.

Que Samedi prochain, M. le Vau apportera un Plan au juste de ce qui est bâti sur le devant du Louvre, pour regler l'endroit où se doit faire la fouille paur le mur qui doit porter le perystile.

Qu'il fera faire deux copies du dessein de la façade approuvée par le Roi, un pour M. le Brun, l'autre pour M. Perrault, afin que chacun d'eux fasse un dessein conforme en gros à celui-là, suivant les mesures & proportions qui lui sembleront les plus belles, pour de ces trois desseins en être fait un seul, en choisissant ce qui sera jugé le meilleur de tous les trois.

Le 28. Mai, M. le Vau donna une copie du dessein à M. le Brun qui promit d'en faire faire une copie pour M. Perrault, afin de travailler à faire chacun leur dessein, comme il est dit ci-dessus.

S'agissant de regler l'intervalle des croisées du corps de logis vers les Peres de l'Oratoire, entre le dôme & le pavillon qui sont à bâtir, & la question étant de sçavoir si on les espacera également entre elles, ou si on les espacera de la même façon qu'elles le sont dans la partie semblable qui est bâtie, où elles sont à distances inégales. Il a été trouvé à propos de

chaque partie d'Achitecture, qui ne pourront être exécutés par les Entrepreneurs qu'ils n'ayent été signés de Monseigneur.

Que les fondations seront conduites de niveau, & s'éleveront également & par assises.

Qu'il sera fait un dessein au net du dôme vers la rue S. Honoré, & sera envoyé à Monseigneur pour être présenté au Roi, & ensuite arrêté de mondit Seigneur.

Que la sculpture qui reste à faire au Louvre sur ce qui est bâti, & à laquelle les Entrepreneurs sont obligés, sera estimée, pour le prix en être déduit ausdits Entrepreneurs sur ce qui peut leur être dû de ces ouvrages.

Que M. le Brun aura l'œil sur la sulpture du Louvre, & en fera les desseins qui seront pareillement envoyés à Monseigneur pour être signés de lui.

Que l'Architecture, frise & corniche de la façade vers saint Germain, tourneront autour des pavillons sans continuer plus avant.

Que l'on ouvrira la terrasse de M. Regnard, & sera fait un ouvrage de maçonnerie dans le fossé, suivant le dessein qui en sera fait & arrêté par Monseigneur.

Le 24. May, Messieurs le Vau, le Brun & Perrault s'étant assemblés au logis de Monseigneur, résolurent, suivant l'intention de Monseigneur, de s'assembler tous

quelques autres deſſeins de Plans & d'élévations du reſte du livre qu'elle remit à réſoudre pour une autre fois.

Le 18. du même mois, Monſeigneur ayant mandé les Officiers des bâtimens dans ſon anticabinet où ſe trouverent Meſſieurs Varin, le Noſtre, le Meneſtrel & Petit, Meſſieurs le Vau, le Brun & Perrault, il dit que ſuivant l'intention de Sa Majeſté, le deſſein de la façade du Louvre où il y a un peryſtile lequel il fit voir à toute la compagnie, ſeroit exécuté, & que pour cet effet les Plans & les élévations en ſeroient faits en grand pour lui être envoyés & préſentés au Roi & enſuite ſignés & arrêtés par mondit Seigneur.

Que le lundi enſuivant, on ouvriroit les attelliers du Louvre pour travailler à tout le carré qui ſera élevé juſqu'au deſſus de la premiere corniche, comme auſſi à fouiller les fondations de la façade vers ſaint Germain, qui ſera continuée & pourſuivie inceſſamment.

Qu'il ſera fait un modele en Bois de cette façade, pour être montée ſur celui qui eſt chez M. le Vau, pour mieux voir encore ſon union avec le reſte.

Qu'outre ce modele en bois, il en ſera fait un plus grand de cette façade, en plâtre ou ſtuc, réduit de la toiſe au pied.

Qu'il ſera fait des deſſeins meſurés de

& une élévation de la façade de l'entrée vers saint Germain.

Suivant cet ordre, lesdits sieurs le Vau, le Brun & Perrault se sont assemblées plusieurs fois pour conferer ensemble, & s'étant trouvés de différens avis, au lieu d'un seul dessein pour la façade, ils en firent deux, dont l'un étoit orné d'un Ordre de colonnes formant un peristile ou galerie au-dessus du premier étage; & l'autre étoit plus simple & plus uni sans Ordre de colonnes. Monseigneur ayant vû ces desseins, & ayant souhaité d'en voir aussi les modeles en bois, cela fut exécuté en appliquant ces deux façades sur le modele qui est chez M. le Vau; ensuite de quoi il leur dit de travailler encore tous trois sur chacun de ces desseins jusqu'à ce qu'ils en fussent satisfaits; & de les tenir prêts pour les faire voir au Roi quand il les manderoit, ce qu'ils firent incessamment.

Le 13. May l'ordre vint de porter ces desseins à saint Germain, où n'ayant pû être montrés à Sa Majesté le même jour, ils lui furent présentés le lendemain par Monseigneur le Surintendant qui expliqua à Sa Majesté tous les avantages de l'un & de l'autre de ces desseins. Ensuite de quoi Sa Majesté se détermina, & choisit celui qui est orné d'un Ordre de colonnes formant un peristile. Sa Majesté vit aussi

7. *Juin* 1667. On va l'inferer ici avec les réflexions que M. *Piganiol* y a jointes.]

Regiſtre ou Journal des délibérations & réſolutions touchant les Bâtimens du Roi.

Monſeigneur le Surintendant ayant conſideré qu'aucun des Architectes tant de France que d'Italie, n'avoit entierement réuſſi dans les deſſeins du Louvre qu'ils ont donnés, & ayant eſtimé que cet ouvrage demandoit le génie, la ſcience & l'application de pluſieurs perſonnes qui joignant enſemble leurs differens talens, ſe ſecoureroient l'un l'autre & s'aideroient mutuellement, & pour cet effet ayant jetté les yeux ſur Meſſieurs le Vau, le Brun & Perrault, il les manda & fit venir chez lui le Avril 1667. *& après leur avoir expliqué ſon intention, & fait entendre qu'il déſiroit qu'ils travaillaſſent unanimement & conjointement à tous les deſſeins qu'ils y auroit à faire pour l'achevement du Palais du Louvre, en ſorte que ces deſſeins ſeroient regardés comme l'ouvrage d'eux trois également, & que pour conſerver l'union & bonne intelligence, aucun ne pourroit s'en dire l'auteur particulierement au préjudice des autres. Il leur ordonna de travailler inceſſament en commun à former un plan*

lors Surintendant des bâtimens, auroient ſçû par eux-mêmes être de *le Vau*. D'ailleurs pourquoi d'*Orbay* a-t'il attendu la mort de *Claude Perrault* pour mettre *papier ſur table?* C'étoit de ſon vivant qu'il faloit le dire, & prouver qu'il jouiſſoit d'une gloire qui appartenoit à un autre. Quant à *Deſpreaux*, ce Poëte ſi admirable, & ſi admiré, étoit ſi aigri contre les *Perraults*, que quand il parloit d'eux, il n'étoit plus maître de ces expreſſions, ni d'accord avec lui-même. Tantôt *Claude Perrault* de méchant Médecin, étoit devenu bon Architecte, & tantôt il étoit ignorant Médecin, mais non pas habile Architecte, &c. On peut appliquer à tant d'aigreur & à tant d'injuſtice l'aveu public que fit M. *Deſpreaux*, après ſa réconciliation avec *Charles Perrault*, *que le dépit de ſe voir critiquer, lui avoit fait dire des choſes qu'il ſeroit mieux de n'avoir pas dites* *.

[M. *Piganiol*, dans les additions qu'il a miſes à la fin de ſon ouvrage, rapporte une piece originale qui peut ſervir à répandre quelques jours ſur le différend, dont on vient de parler. C'eſt un acte authentique à la marge duquel on lit cette apoſtille de la main de M. *Colbert*, *vu & approuvé au camp de Charleroy le*

* Lettre de Monſieur Deſpreaux à Monſieur Perrault, écrite en 1700.

decin de la Faculté de Paris. Dès que ces deux hommes avoient résolu d'ôter à *Claude Perrault* la gloire d'avoir imaginé le dessein de la façade du Louvre, ils eurent raison de n'en pas faire à plusieurs fois, & de lui ôter aussi celle des desseins de l'Observatoire, & de l'Arc de Triomphe ; car ces trois ouvrages ont certainement été produits par le même génie, & par le génie le plus riche, en fait d'architecture. D'*Orbay* auroit bien dû nous dire où sont les bâtimens construits par *le Vau*, où l'on trouve la moindre ressemblance de leur architecture avec celle-ci. Aussi ni lui, ni Despreaux n'en imposèrent-ils qu'à un petit nombre de personnes. En 1697. *Charles Perrault* publia les portraits & les éloges des Hommes Illustres qui ont paru en France pendant le dix-septieme siecle. Dans ce Livre il donna à son frere les plus grands éloges, c'est-à-dire, ceux qui lui étoient dûs, pour avoir inventé les desseins de ces trois chefs-d'œuvres d'Architecture, sans daigner seulement dire un seul mot de l'injustice que d'Orbay & Despreaux lui faisoient en voulant lui ravir la gloire de ces trois édifices. Il y auroit eu bien de l'impudence à *Charles Perrault* d'attribuer à son frere des ouvrages que le Roi Louis XIV. & Monsieur Colbert de Vilacerf, qui étoit pour

trayes de douze pieds de long, & des plafonds quarrés d'une pareille largeur, surprirent les yeux les plus accoutumés aux belles choſes, mais qu'on crût que l'exécution en étoit impoſſible, & que ce deſſein étoit plus propre pour être peint dans un tableau, parce que c'étoit ſeulement en peinture qu'on en avoit vû de ſemblables, que pour ſervir de modele au frontiſpice d'un Palais véritable. Il a néanmoins été exécuté entierement, ſans qu'une ſeule pierre de ce large plafond tout plat & ſuſpendus en l'air, ſe ſoit démentie.

Une tradition unanime avoit toujours donné à *Claude Perrault* le deſſein de cette ſuperbe façade, juſqu'en 1694. que la jalouſie & l'envie s'éleverent pour la contredire. Cette année-là M. *Deſpreaux* donna une nouvelle édition de ſes ouvrages, & dit dans la premiere de ſes réflexions ſur le Traité du Sublime *de Longin*, que d'*Orbay* un des plus célébres de l'Académie Royale d'Architecture, s'offroit de faire voir papier ſur table, que le deſſein qu'on a ſuivi pour la facade du Louvre, étoit celui de M. *le Vau*, mort en 1670. premier Architecte du Roi, & qu'il n'étoit pas vrai que ce grand ouvrage d'architecture, ni l'Obſervatoire, ni l'Arc de Triomphe, euſſent été élevés ſur les deſſeins d'un mé-

toiſes & demie de longueur. Elle conſiſte en trois avant-corps, & en deux periſtyles. La principale porte eſt dans l'avant-corps du milieu qui eſt décoré de huit colonnes couplées, & terminé par un fronton, dont la cimaiſe eſt de deux pierres qui ont chacune cinquante-quatre pieds de longueur ſur huit de largeur, quoiquelles n'ayent que dix-huit pouces d'épaiſſeur. Elles ont été tirés des carrieres de Meudon, où elle ne faiſoient qu'un ſeul bloc qui fut ſcié en deux. On peut voir dans la derniere édition de Vitruve par *Perrault*, la machine dont on ſe ſervit pour les guinder au lieu où elles ſont poſées : elle eſt de l'invention d'un charpentier, nommé *Ponce Cliquin.*

Les deux periſtyles ſont entre ces trois avant-corps, & ont chacun vingt-ſept toiſes de longueur ſur douze pieds de largeur. Leurs colonnes ſont Corinthiennes & couplées. Sur le comble au lieu du toît, regne une terraſſe ornée de baluſtrade, dont les piédeſtaux doivent porter des trophées, & des vaſes alternativement.

Charles Perrault dans ſes Hommes Illuſtres, dit que lorſque *Claude Perrault* ſon frere préſenta le deſſein de cette façade, *ce periſtyle, ces portiques majeſtueux dont les colonnes portent des archi-*

main l'Auxerrois, & a quatre-vingt-sept

VRE

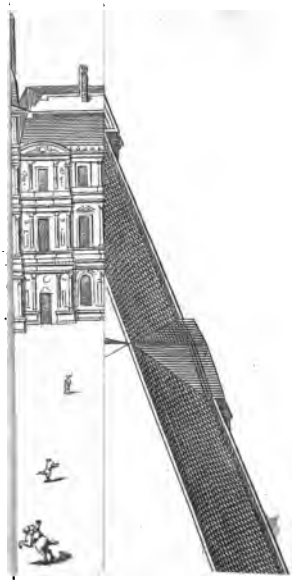

lagé ſes peuples, réſolut de faire achever le Royal Bâtiment du Louvre, commencé par François I. & continué par les Rois ſuivans. Il fit travailler quelque tems ſur le même plan; mais depuis ayant conçu un deſſein & plus grand & plus magnifique, & dans lequel ce qui avoit été bâti ne put entrer que pour une petite partie, il fit poſer ici les fondemens de ce ſuperbe Edifice, l'an de grace 1665. le 17. du mois d'Octobre.

Meſſire Jean-Baptiſte Colbert, *Miniſtre d'Etat, & Tréſorier des Ordres de Sa Majeſté, étant alors Surintendant de ſes Bâtimens.*

Ce ſuperbe bâtiment fut donc commencé en 1665. & conduit en l'état où on le voit en 1670. Quoiqu'il ne ſoit point achevé, il ne laiſſe pas de donner une magnifique idée de ce qu'il doit être. Les quatre faces intérieures offrent à la vûe huit pavillons & huit corps de logis, qui enferme une grande cour de ſoixante & trois toiſes en quarré. Ils ſont décorés de trois ordres de colonnes, dont le premier eſt corinthien, & les deux autres ſont compoſites.

La grande façade eſt du côté de S. Germain l'Auxerrois, & a quatre-vingt-ſept

ce que font ordinairement les Rois & les Grands ; il fit chercher bien loin ce qu'il avoit auprès de lui. On fit venir d'Italie avec beaucoup de faſte & de dépenſe, le cavalier *Jean-Laurent Bernin*, le plus fameux Architecte qu'il y eut alors dans cette partie de l'Europe ; mais après qu'on eut examiné ſes deſſeins & ſes modeles, on leur préféra ceux de *Claude Perrault*, Médecin de la Faculté de Paris, & un des plus riches génies pour l'architecture qu'il y ait jamais eu. Si le voyage du *cavalier Bernin* ſervit peu à l'embelliſſement du Louvre, il ſervit à ſignaler la magnificence du Roi Louis XIV. qui donna à cet Architecte une gratification de cent cinquante mille livres, une penſion de ſix mille livres par an, & ſon portait enrichi de diamans. Sa Majeſté lui fit d'ailleurs payer les frais de ſon voyage, & ceux de ſon ſéjour à Paris, à cent frans par jour.

On poſa les premieres aſſiſes des nouveaux bâtimens du Louvre en 1665. & on y encaſtra un boëte de bronze dans laquelle étoient pluſieurs médailles d'or & d'argent, & l'Inſcription qui ſuit :

LOUIS XIV.

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Après avoir dompté ſes Ennemis, donné la paix à l'Europe, & ſou-

de la S. Barthelemi. Sous Henri IV. le quatrieme de Décembre de l'an 1591. le Duc de Mayenne fit pendre dans la baſſe ſale du Louvre *Louchard*, *Aimonot*, *Ameline* & *Anroux*, quatre des plus ſéditieux des ſeize. L'an 1593. on y joua auſſi la farce des états de la ligue.

Le vieux Louvre conſiſte en deux corps de bâtimens, dont les façades ſont décorés d'une très-belle architecture. Tout l'édifice eſt de trois ordres ou étages, & les avant-corps ſont enrichis de colonnes. Les connoiſſeurs eſtiment les fenêtres du ſecond étage : la tribune qui eſt dans la ſale des Cent-Suiſſes, eſt de l'ouvrage de *Jean Gougeon*. Ce magnifique bâtiment eſt du deſſein de *Pierre Leſcot*, Seigneur de *Clagny*. Il fut commencé en 1528. Le gros pavillon a été bâti ſous le Regne de Louis XIII. Il eſt plus élevé d'un étage que le reſte du bâtiment, & a été achevé ſous la conduite de Jacques *le Mercier*, premier Architecte du Roi. Les Cariatides qui ſont dans l'attique, & qui ſoutiennent un double fronton, ont été ſculptées par *Sarrazin*, d'après celles de la ſale des Cent-Suiſſes.

C'eſt Louis le Grand qui a fait élever la plus grande partie des bâtimens de la Cour. Lorſque ce grand Prince eut réſolu de faire travailler à ce bâtiment, il fit

ayant été rétabli, le Roi par ſes Lettres Patentes du 23. Décembre 1506. leur ordonna d'y retourner. Sous François I. le Louvre étoit en ſi mauvais état, que pour y loger l'Empereur Charles-Quint, l'an 1539. il falut y faire des réparations. Ce même Roi ayant commencé dès l'an 1528. un nouveau bâtiment au Louvre, laiſſa à ſon fils Henri II. le ſoin de le continuer & de l'achever : ainſi ce que nous appellons aujourd'hui le vieux Louvre, fut commencé ſous François I. & achevé ſous Henri II. comme il paroît par une inſcription gravée dans un marbre qui eſt au-deſſus d'une des portes.

Henricus II. Chriſtianiſſimus vetuſtate collapſum refici cœptum à Patre Franciſco I. Rege Chriſtianiſſimo, mortui ſanctiſſimi Parentis memor, pientiſſimus Filius abſolvit. Anno à ſalute Chriſti.

M. DXXXXVIII.

Pendant tout le Regne du Roi Henri II. le Louvre fut ſi embaraſſé de pierres, de manœuvres & de maçons, qu'il ne s'y paſſa point d'évenemens remarquables. Charles IX. ayant quitté le Château des Tournelles, enſanglanté du ſang du Roi ſon pere, vint loger au Louvre ; & le 24. Août de l'an 1572. ce Château fut enſanglanté à ſon tour par la tragédie

environs de Paris ; & comme si pour le faire, ces carrieres avoient été épuisées, on fut obligé pour l'achever, d'avoir recours au cimetiere des SS. Innocens, de sorte que le 27. de Septembre de l'an 1365. sous Charles V. dit le Sage, *Raymond du Temple* conducteur de l'ouvrage enleva dix tombes, qu'il acheta quatorze sols parisis la piece, de *Thibault de la Nasse*, Marguillier pour lors de cette Eglise.

Ce Château étoit accompagné de plusieurs jardins. Le grand étoit nommé *le Parc*, & étoit le long de la rue Fromenteau. Il avoit aux quatre coins un pavillon pour se reposer & pour se mettre à couvert. Il a subsisté jusqu'à Louis XIII. qui le fit détruire pour continuer le principal corps de logis de ce Palais sous la conduite de *Mercier*. Outre ce jardin, il y en avoit un pour l'appartement du Roi, & un autre pour l'appartement de la Reine, ce dernier subsiste encore.

Charles VII. Louis XI. & Charles VIII. logerent rarement au Louvre. L'Hôtel de S. Paul, ou le Château des Tournelles, étoit leur demeure ordinaire. On faisoit si peu de cas du Louvre, que sur ce que le Châtelet menaçoit ruine, Louis XII. permit aux Officiers de la Prevôté de Paris d'y transporter leur Auditoire & leurs prisons. Le Châtelet

au poiſſon qui étoit enſeveli ſous la glace. *Pierre des Eſſarts*, & pluſieurs autres perſonnes de diſtinction, furent empriſonnés dans cette tour. Les regiſtres de la ville diſent que le même Prince qui avoit fait conſtruire cette tour, ordonna dans la ſuite au Prevôt des Marchands de la faire détruire, ce qui fut fait.

La Tour de l'Ecluſe avoit été bâtie pour retenir l'eau des foſſés. Charles VI. en 1391. y fit empriſonner *Hugues de Saluces*.

La Tour neuve étoit près du logis du Prevôt de l'Hôtel, & du Pont des Tuilleries.

Toutes ces tours & tourelles ont été détruites il y a long-tems, hormis ſix qui ne l'ont été que ſous le regne de Louis XIII. & qu'on voit encore dans un plan de Paris en relief levé par *Merian* vers l'an 1620.

Le grand Portail du Louvre étoit du côté de la riviere, & occupoit en profondeur tout le terrein que le Quai & le petit jardin occupent maintenant; & pour ce qui eſt de la largeur, il s'étendoit juſqu'à la tour neuve.

Le grand Viz, car le nom d'eſcalier n'étoit pas encore en uſage, tournoit en rond comme ceux des clochers & tous les autres. Pour ſa conſtruction on ſe ſervit de pierres qu'on tira des carrieres des

flaté que ſa ſagacité, & les ſecours que lui fourniſſoit la Bibliotheque de ſa Majeſté, nous apprendroient quelle foi nous devions ajoûter à ce récit de Sauval*; mais M. *Boivin* eſt mort ſans m'avoir donné aucun éclairciſſement là-deſſus.

Quant à *la Tour de l'Artillerie*, je n'ai autre choſe à en dire ſinon que les Arſenaux du Louvre furent tranſportés auprès du Couvent des Céleſtins le 18. Décembre 1572. par ordre du Roi Charles IX.

La Tour de Windal étoit ſituée ſur le bord de la riviere, & étoit attachée à la porte d'une des baſſe-cours. Le Comte de Nevers en fut nommé Capitaine ou Concierge le 20. Septembre de l'an 1411.

La tour du Bois eſt quelquefois nommée *le Château du Bois*, & fut bâtie en 1382. par ordre de Charles VI. Elle étoit vis-à-vis de la tour de Neſle, entre la riviere & la baſſe-cour du Louvre. Elle étoit environnée de foſſés pleins de poiſſon. On en leva les bondes le 3. de Février de l'an 1415. afin de donner de l'air

* Le fait dont il s'agit ici eſt rapporté d'après *Sauval* dans le Mémoire Hiſtorique qu'on a mis à la tête du premier vol. du Catalogue de la Bibliotheque du Roi : on y obſerve que ce fait eſt fort douteux, puiſque *Gilles Mallet* n'en parle en aucune maniere dans ſon inventaire, il n'eſt pas vraiſemblable en effet qu'une acquiſition auſſi conſidérable pour la Bibliotheque du Roi eut pu lui échaper.

Inſcriptions & Belles-Lettres. La Bibliotheque du Louvre fut entierement diſſipée par *le Duc de Betfort*, après la mort du Roi Charles VI. Cependant je ferai encore deux remarques à ſon occaſion.

La premiere eſt qu'il n'y a qu'un ſeul endroit dans les actes publics où il ſoit parlé de cette Bibliotheque pendant tout le Regne de Charles VI. & c'eſt dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes, où il eſt remarqué qu'en 1412. la garde en fut ôtée à *Antoine des Eſſars*, & fut donnée le 11. Mai à *Garnier de Saint-Yon*, Echevin.

Ma ſeconde remarque concerne un fait rapporté par *Sauval*, qui dit qu'environ quatre mois après que les Juifs eurent été chaſſés de France l'an 1394. l'on trouva dans une maiſon du Fauxbourg S. Denis, laquelle avoit pour enſeigne *le Porcelet*, cent quatorze volumes, quatre rolles, & quantité de cahiers de la Bible, du Talmud, & de la Loi des Juifs: les Tréſoriers de France les firent porter à la Bibliotheque du Louvre, & délivrer à *Gilles Mallet*. Il n'eſt pas dit un ſeul mot de ces Livres des Juifs dans l'extrait que l'on nous a donné des Catalogues de l'ancienne Bibliotheque du Louvre. Je communiquai ce trait d'hiſtoire à M. *Boivin*, l'un des Gardes de la Bibliotheque du Roi, & je m'étois

de ſon tems. Elle étoit compoſée d'environ neuf cens volumes, ce qui étoit beaucoup dans un tems où l'Imprimerie étoit encore inconnue ; elle occupoit trois chambres ou trois étages de la tour de la Librairie. Selon un Catalogue de cette Bibliotheque, il y avoit deux cens ſoixante-neuf volumes dans la premiere chambre, deux cens ſoixante dans la chambre du milieu, & trois cens quatre-vingt dans la chambre du troiſieme étage. Feu M. *Boivin* le cadet avoit fait ſur cette Bibliotheque une Diſſertation très-curieuſe que l'on trouvera dans le ſecond volume des Mémoires de Littérature, tirés des Regiſtre de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres. Ce ſçavant homme dit qu'il a recueilli ce qu'il en rapporte de deux inventaires ou Catalogues qui étoient dans la Bibliotheque de feu M. *Colbert* Archevêque de Rouen, & d'un troiſiéme dont on a trouvé un extrait parmi les papiers du feu Pere *du Molinet* Chanoine Regulier de ſainte Genevieve. Le premier de ces Inventaires a été fait par *Gilles Mallet*, Valet de Chambre de Charles V. à qui ce Prince confia la garde de la Librairie l'an 1373. Les curieux trouveront un extrait de tous ces Inventaires dans le premier volume des Mémoires Littéraires de l'Académie des Inſcriptions

dernier prisonnier qu'on y ait mis ; nos Rois se sont toujours servis depuis de la Bastille, du Château de Vincennes, de la tour de Bourges, du Château d'Angers, &c.

Quoique cette tour servît de prison, nous apprenons des registres de la Chambre des Comptes, que Charles VI. y demeuroit en 1398. & qu'il fit fermer de fil d'archal les fenêtres de son appartement, à cause des oiseaux & des pigeons qui sans cesse entroient, & y faisoient leurs ordures. On croit même qu'il n'est pas le seul de nos Rois qui y ait demeuré. Cette tour cependant après avoir servi, depuis Philippe-Auguste jusqu'à François I. de Trésor de l'Epargne, de demeure à nos Rois, & de prison aux grands Seigneurs, fut enfin ruinée en 1528. parce que ce ne fut qu'en ce tems-là qu'on commença de s'apercevoir qu'elle embarassoit la Cour du Louvre, & obscurcissoit les appartemens. Le peuple ingenieux à se tromper, conte quantité de fables de cette tour, & s'imagine qu'il y avoit des souterrains, où l'on se défaisoit des criminels qu'on ne vouloit point faire mourir en public.

La tour de la *Librairie* étoit ainsi nommée, parce que c'étoit là qu'étoit la Bibliotheque du Roi Charles V. la plus nombreuse, & la mieux conditionnée

avoient poursuivi sur ses terres des lapins qu'ils avoient fait lever dans celles de cette Abbaye.

Guy Comte de Flandres y fut amené avec ses enfans l'an 1299. pour avoir pris les armes contre Philippe le Bel. Enguérand de Marigny, accusé par ses ennemis d'avoir volé les Finances du Roi, l'eut aussi pour prison.

Charles le Bel en 1322. y fit amener *Louis Comte de Flandres & de Nevers*, qui au préjudice du Traité de l'an 1310. avoit obligé ses sujets à lui faire hommage. *Jean Duc de Bretagne* IV. du nom, Comte de Richemont & de Montfort, y fut conduit par ordre de Philippe de Valois, pour avoir usurpé la Bretagne. Le Roi Jean y fit mettre par deux fois *Charles II. Roi de Navarre*, quoiqu'il fût son gendre. La premiere fois, pour avoir fait assassiner à l'Aigle en Normandie *Charles d'Espagne, Connétable de France*; & la seconde, l'an 1356. pour avoir conseillé au Roi d'Angleterre de passer en France avec une puissante armée. *Jean de Grailly* Captal de Buk y mourut de chagrin l'an 1375. Les Séditieux de Paris y emprisonnerent sous Charles VI. *Pierre des Essars*, aussi-bien que le *Duc de Bar*, frere de la Reine d'Aragon, & *Antoine de Chabanes* Comte de Dammartin. Enfin Louis XI. y fit enfermer en 1474. *Jean II Duc d'Alençon*, qui est le

dernier prisonnier qu'on y ait mis; nos Rois se sont toujours servis depuis de la Bastille, du Château de Vincennes, de la tour de Bourges, du Château d'Angers, &c.

Quoique cette tour servît de prison, nous apprenons des registres de la Chambre des Comptes, que Charles VI. y demeuroit en 1398. & qu'il fit fermer de fil d'archal les fenêtres de son appartement, à cause des oiseaux & des pigeons qui sans cesse entroient, & y faisoient leurs ordures. On croit même qu'il n'est pas le seul de nos Rois qui y ait demeuré. Cette tour cependant après avoir servi, depuis Philippe-Auguste jusqu'à François I. de Trésor de l'Epargne, de demeure à nos Rois, & de prison aux grands Seigneurs, fut enfin ruinée en 1528. parce que ce ne fut qu'en ce tems-là qu'on commença de s'apercevoir qu'elle embarassoit la Cour du Louvre, & obscurcissoit les appartemens. Le peuple ingenieux à se tromper, conte quantité de fables de cette tour, & s'imagine qu'il y avoit des souterrains, où l'on se défaisoit des criminels qu'on ne vouloit point faire mourir en public.

La tour de la *Librairie* étoit ainsi nommée, parce que c'étoit là qu'étoit la Bibliotheque du Roi Charles V. la plus nombreuse, & la mieux conditionnée

avoient poursuivi sur ses terres des lapins qu'ils avoient fait lever dans celles de cette Abbaye.

Guy Comte de Flandres y fut amené avec ses enfans l'an 1299. pour avoir pris les armes contre Philippe le Bel. Enguérand de Marigny, accusé par ses ennemis d'avoir volé les Finances du Roi, l'eut aussi pour prison.

Charles le Bel en 1322. y fit amener *Louis Comte de Flandres & de Nevers*, qui au préjudice du Traité de l'an 1310. avoit obligé ses sujets à lui faire hommage. *Jean Duc de Bretagne* IV. du nom, Comte de Richemont & de Montfort, y fut conduit par ordre de Philippe de Valois, pour avoir usurpé la Bretagne. Le Roi Jean y fit mettre par deux fois *Charles II. Roi de Navarre*, quoiqu'il fût son gendre. La premiere fois, pour avoir fait assassiner à l'Aigle en Normandie *Charles d'Espagne*, *Connétable de France*; & la seconde, l'an 1356. pour avoir conseillé au Roi d'Angleterre de passer en France avec une puissante armée. *Jean de Grailly* Captal de Buk y mourut de chagrin l'an 1375. Les Séditieux de Paris y empriſonnerent sous Charles VI. *Pierre des Essars*, aussi-bien que le *Duc de Bar*, frere de la Reine d'Aragon, & *Antoine de Chabanes* Comte de Dammartin. Enfin Louis XI. y fit enfermer en 1474. *Jean II Duc d'Alençon*, qui est le

aux grands Seigneurs ſur la tour du Louvre.

Louis VIII. qui, pendant ſon regne, avoit amaſſé tant d'or & d'argent en maſſe & en eſpeces, le fit porter dans la tour du Louvre, & non pas dans celle du Temple, comme avoient fait la plûpart de ſes Prédéceſſeurs; & de peur qu'après ſa mort il ne fût diſſipé pendant la minorité de ſon Fils, le teſtament qu'il fit en 1225. porte: *Nous laiſſons à celui de nos Enfans qui nous ſuccédera tout l'or & l'argent monnoyé, & non monnoyé, que nous avons dans notre tour de Paris près ſaint Thomas, & qu'il ſoit employé à la défenſe du Royaume.* Cette tour fut ruinée ſous le regne de François I. & deux ans & demi après, le coffre du Louvre, ou de l'Epargne, lui ſuccéda, & ſervit à la garde du Tréſor Royal, ſuivant le Regiſtre des Ordonnances du Parlement.

Cette tour fut funeſte à trois Comtes de Flandres, *Ferrand*, *Guy* & *Louis*. *Ferrand* eſt le premier de tous les priſonniers d'Etat, qui y ait été enfermé. Il y fut amené, chargé des mêmes chaînes qu'il avoit préparés pour Philippe-Auguſte ſon Souverain. *Enguerand de Coucy*, y fut conduit par le commandement de ſaint Louis, pour avoir fait pendre injuſtement trois jeunes Gentilshommes Flamands qui étoient venus pour apprendre la langue à S. Nicolas du Bois, & qui

la groſſe tour du Louvre. Elle étoit ronde, & ſemblable à celle de la Conciergerie du Palais. Par bas elle avoit treize pieds d'épaiſſeur, & puis douze, ſur vingt-quatre toiſes de circonférence, & ſeize toiſes de hauteur, depuis le rez-de-chauſſée, juſqu'au toît. Chaque étage étoit éclairé par huit croiſées de quatre pieds de haut, & de quatre pieds de large chacune. Un foſſé d'une largeur, & d'une profondeur conſidérables regnoit au pourtour de cette tour. Elle tenoit à la cour du Louvre, par un pont de pierre d'une ſeule arche, & par un pont-levis, & au Château par une Galerie auſſi de pierre qui aboutiſſoit au grand eſcalier du corps de derriere. L'on montoit à cette tour par un eſcalier fermé, par bas, d'une porte de fer. Sur le pignon du Pont-levis, étoit la figure de Charles V. tenant un Sceptre, ſculptée par *Jean de ſaint Romain*, moyennant *ſix livres, huit ſols Pariſis* qu'on lui donna. Sur un des côtés du foſſé, on avoit dreſſé un petit édifice couvert de tuiles, d'où ſortoit une fontaine : il fut ruiné avec la tour en 1528. De l'autre côté étoit un Pavillon quarré qu'on détruiſit en 1377. parcequ'il défiguroit, & embaroiſſoit trop la Cour.

Les regiſtres & les titres de la Chambre des Comptes ſont pleins d'aſſignations de deniers que nos Rois donnoient

que jusqu'au premier étage, & se terminoient en terrasse, ou platte-forme. Celles des angles plus hautes que les autres étoient couvertes d'ardoises, & terminées par des girouettes peintes & rehaussées des Armes de France. Ces tours avoient chacune leur nom, & leur Capitaine ou Concierge particulier qui étoit plus ou moins qualifié, selon que la tour étoit plus ou moins considérable. Les plus connues de ces tours, sont *la grosse du Louvre, la tour de la Librairie, la tour de l'Horloge, les tours du fer à cheval, la tour de l'Artillerie, la tour Windal, la tour de bois, la tour de l'Ecluse, la tour de l'Armoirie, la tour de la Fauconnerie, la tour de la Taillerie, la tour de la grande Chapelle, la tour de la petite Chapelle, la tour neuve du Pont des Tuilleries*, &c. Les noms de ces tours s'entendent assez d'eux-mêmes, hormis le nom de celle de *Windal* dont j'ignore l'origine.

La tour du Louvre d'où relevoient autrefois, & du nom de laquelle relevent encore aujourd'hui les grands fiefs, & les grandes Seigneuries du Royaume, étoit au centre de la cour du Louvre. On croit que Philippe-Auguste l'avoit fait bâtir: Rigord la nomme la *tour neuve*. Nos autres Historiens l'appellent tantôt la *tour du Louvre*, tantôt *la Forteresse du Louvre, la tour de Paris, la tour Ferrand*,

sieurs corps de logis, si simples pour l'Architecture, que la façade ressembloit à quatre pans de murailles percées à l'avanture de petites croisées les unes sur les autres, sans aucune symétrie. Ce Château étoit d'ailleurs fortifié, & flanqué d'un grand nombre de tours, & environné de fossés larges & profonds.

Au centre de ce grand quarré long étoit la grande cour qui avoit trente-quatre toises & demie de longueur, sur trente-deux toises & cinq de largeur. Au milieu étoit une grosse tour qu'on nommoit, par préférence, *la grosse tour du Louvre*. Les corps de logis de ce Château étoient à deux étages sous Philippe-Auguste, mais Charles V. les fit rehausser en quelques endroits, de cinq toises, & en d'autres de six, & les couronna de terrasses. Outre cette cour, il y avoit dans ce Palais plusieurs basses-cours qui empruntoient leurs noms des lieux dont elles étoient voisines : ainsi l'une se nommoit *la basse-cour du côté de S. Thomas*, une autre *la basse-cour vers la riviere*, *la basse-cour du côté de l'Hôtel de Bourbon*, *la basse-cour du côté de la rue d'Autriche*, &c.

Les Tours étoient ici répandues avec profusion, mais sans aucune symétrie entres elles, hormis aux porteaux & aux angles. Celles des porteaux ne montoient

ble tous les ans à l'Evêque, & au Chapitre de Paris, à cauſe des Halles, du Petit-Chatelet, & même de la plus grande partie du Louvre bâtie dans leur Seigneurie.

La ſituation du Louvre dans une grande plaine, & détaché entierement de Paris, nous fait connoître que ce Château avoit été bâti à deux fins, c'eſt-à-dire, pour ſervir de maiſon de campagne à nos Rois, & de forteresſe pour défendre la riviere, & pour tenir les Pariſiens en reſpect; mais Paris s'accrut ſi fort, qu'en peu de tems le Louvre fut environné de maiſons & de rues; cependant Philippe-Auguſte ne voulut point qu'il fût renfermé dans la Ville, lorſqu'il fit faire une nouvelle enceinte.

Le plan de cet ancien Louvre étoit un parallelograme, & s'étendoit, en longueur, depuis la riviere, juſqu'à la rue de Beauvais, & en largeur depuis la rue Fromenteau, juſqu'à celle d'Autriche, qu'on nomme aujourd'hui la rue du Coq. Le Louvre étoit alors attaché à la clôture de la Ville que Philippe-Auguſte avoit fait faire, & c'eſt ainſi que devroient être placées les Maiſons Royales. Le terrein qu'occupoit ce Palais, avoit ſoixante-une toiſes, trois quarts de longueur, ſur cinquante-huit toiſes & demie de largeur. Ce bâtiment conſiſtoit en plu-

que *Childebert* a fait bâtir le Louvre ; car Gregoire de Tours, Fredegaire, & Aimoin, qui ont parlé de tous les édifices entrepris par ce Prince, ne disent pas un mot de celui-ci. On ne devine pas non plus où *Ducheſne* a pris que Louis le Gros fit entourer le Louvre de murailles, afin d'y recevoir les hommages des grandes terres qui relevoient de la Couronne. *Du Haillan*, & pluſieurs autres Ecrivains qui l'ont ſuivi, rapportent la premiere conſtruction du Louvre à *Philippe-Auguſte* ; mais c'eſt avancer un ſentiment qu'on ne prouve point, car Rigord qui eſt l'hiſtorien, ou le panégyriſte de ce Prince, ne le dit pas, & ſe contente ſeulement d'inſinuer que ce Prince avoit fait bâtir la *tour neuve*, qu'on a nommée depuis la *groſſe tour du Louvre*.

Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que ſous le regne de Philippe-Auguſte, le Louvre étoit un Château, & qu'il en portoit le nom. Ce Prince ne voulant pas qu'il relevât de perſonne, chargea en 1204. la Prevôté de Paris du payement de *trente ſols pariſis* de rente qu'il devoit au Prieur, & aux Religieux de S. Denis de la Charte, à cauſe de la tour du Louvre qui étoit bâtie ſur leurs terres. Dix-huit ans après, c'eſt-à-dire, en 1222. ce même Prince la chargea encore du payement d'une rente de *vingt livres pariſis*, paya-

ble tous les ans à l'Evêque, & au Chapitre de Paris, à cauſe des Halles, du Petit-Chatelet, & même de la plus grande partie du Louvre bâtie dans leur Seigneurie.

La ſituation du Louvre dans une grande plaine, & détaché entierement de Paris, nous fait connoître que ce Château avoit été bâti à deux fins, c'eſt-à-dire, pour ſervir de maiſon de campagne à nos Rois, & de forteresſe pour défendre la riviere, & pour tenir les Pariſiens en reſpect; mais Paris s'accrut ſi fort, qu'en peu de tems le Louvre fut environné de maiſons & de rues; cependant Philippe-Auguſte ne voulut point qu'il fût renfermé dans la Ville, lorſqu'il fit faire une nouvelle enceinte.

Le plan de cet ancien Louvre étoit un parallelograme, & s'étendoit, en longueur, depuis la riviere, juſqu'à la rue de Beauvais, & en largeur depuis la rue Fromenteau, juſqu'à celle d'Autriche, qu'on nomme aujourd'hui la rue du Coq. Le Louvre étoit alors attaché à la clôture de la Ville que Philippe-Auguſte avoit fait faire, & c'eſt ainſi que devroient être placées les Maiſons Royales. Le terrein qu'occupoit ce Palais, avoit ſoixante-une toiſes, trois quarts de longueur, ſur cinquante-huit toiſes & demie de largeur. Ce bâtiment conſiſtoit en plu-

que *Childebert* a fait bâtir le Louvre ; car Gregoire de Tours, Fredegaire, & Aimoin, qui ont parlé de tous les édifices entrepris par ce Prince, ne disent pas un mot de celui-ci. On ne devine pas non plus où *Ducheſne* a pris que Louis le Gros fit entourer le Louvre de murailles, afin d'y recevoir les hommages des grandes terres qui relevoient de la Couronne. *Du Haillan*, & pluſieurs autres Ecrivains qui l'ont ſuivi, rapportent la premiere conſtruction du Louvre à *Philippe-Auguſte* ; mais c'eſt avancer un ſentiment qu'on ne prouve point, car Rigord qui eſt l'hiſtorien, ou le panégyriſte de ce Prince, ne le dit pas, & ſe contente ſeulement d'inſinuer que ce Prince avoit fait bâtir la *tour neuve*, qu'on a nommée depuis la *groſſe tour du Louvre*.

Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que ſous le regne de Philippe-Auguſte, le Louvre étoit un Château, & qu'il en portoit le nom. Ce Prince ne voulant pas qu'il relevât de perſonne, chargea en 1204. la Prevôté de Paris du payement de *trente ſols pariſis* de rente qu'il devoit au Prieur, & aux Religieux de S. Denis de la Charte, à cauſe de la tour du Louvre qui étoit bâtie ſur leurs terres. Dix-huit ans après, c'eſt-à-dire, en 1222. ce même Prince la chargea encore du payement d'une rente de *vingt livres pariſis*, paya-

en dégageant ainſi l'avenue du Louvre, on mettroit dans un beau point de vûe cette ſuperbe façade, qui eſt le plus beau morceau d'Architecture moderne qu'il y ait au monde.

LE LOUVRE.

LE LOUVRE, eſt la premiere Maiſon Royale qui ſoit en France. On ne ſçait rien de certain ſur l'étymologie de ſon nom. Les uns ont crut qu'il ſignifioit l'*Ouvrage* par excellence, ou le *Chef-d'œuvre*, & que l'on a dit le *Louvre* pour l'*Œuvre* ou l'*Oiuvrage*. D'autres ont recours à la langue Saxone, & aſſurent qu'en Saxon *Louvre* ſignifie *Château*. D'autres enfin font venir cette dénomination, de ce que cette maiſon étoit ſituée dans un lieu propre à la chaſſe du *Loup*, & que c'eſt pour cela que dans les anciens titres ce Château eſt appellé *Lupard*. Quoiqu'il en ſoit, ce nom a été donné depuis par extenſion à toutes les Maiſons Royales.

Les commencemens, & les progrès du Louvre ſont ſi incertains, & les plans ont ſi ſouvent changé, qu'il eſt bien difficile d'en parler d'une maniere ſuivie & certaine. Voici ce que j'en ai recueilli d'après *Sauval*, & quelques-autres Ecrivains :

Favin n'y penſoit pas, lorſqu'il a écrit

autres disent cependant qu'elle mourut à l'*Hôtel de Sourdis*, qui tient à ce cloître; mais *Sauval* les réfute indirectement, lorsqu'il dit avoir connu des vieillards qui l'avoient vue exposée, après sa mort, sur un lit de parade, dans la grande sale de la maison du Doyen, où elle étoit vêtue d'un manteau de satin blanc, & couchée sur un lit de velours rouge cramoisi, rehaussé de dentelles d'or & d'argent, où tout Paris alla la voir. Quoiqu'il ne fût pas impossible, qu'étant morte à l'Hôtel de Sourdis, on eût transporté son corps dans la Sale du Doyenné; il y a cependant plus d'apparence qu'elle étoit morte dans la maison où son corps fut exposé.

Vers le milieu du dernier siecle, cette maison a servi pendant quelque tems aux Séances du *Grand-Conseil*, qui les a tenu ensuite à l'Hôtel d'Aligre, dans la rue S. Honoré.

Si jamais le grand projet, qu'on avoit fait pour le Louvre, pendant que Monsieur Colbert étoit Surintendant des bâtimens, étoit exécuté, on démoliroit entierement l'Eglise de S. Germain de l'Auxerrois, les maisons du cloître, & celles de quelques rues voisines, pour faire de l'emplacement qu'elles occupent, une grande & magnifique place, au milieu de laquelle le Pont-neuf aboutiroit;

Ce fut auſſi la cloche de l'Egliſe de S. Germain de l'Auxerrois qui, le jour de *S. Barthelemy*, à une heure après minuit, donna le ſignal pour commencer l'horrible maſſacre qui porte ce nom.

La maiſon du Doyen de ce Chapitre, avant qu'il fût transféré à Notre-Dame, étoit vis-à-vis la grande-porte de cette Egliſe. M. l'Abbé Bignon qui a long-tems été revêtu de cette dignité, avoit réparé & embelli cette maiſon avec beaucoup de goût & de dépenſe, & en avoit fait un rendés-vous de ſçavans qui s'y trouvoient en foule, pour profiter de ſes lumieres & de ſon crédit.

Cette maiſon qui, par le nom qu'elle porte, ſemble deſtinée à être une maiſon de priere & d'édification, a ſervi quelquefois à des uſages bien différens. *Gabrielle d'Eſtrées* Ducheſſe de Beaufort, y a demeuré, & y a ſouvent reçu les viſites du Roi Henri IV. C'eſt ici que ſe terminerent les brouilleries qui étoient entre ces deux amans, au ſujet du Baptême de leurs enfans, que la Ducheſſe de Beaufort vouloit qu'on baptisât avec les mêmes cérémonies qui s'obſervent aux baptêmes des Enfans de France. L'Hiſtorien des amours du Grand Alcandre, dit que la Ducheſſe de Beaufort mourut dans cette maiſon, & il a été ſuivi, ſur ce fait, par pluſieurs Ecrivains. Quelques-

Jean-Baptiſte de Santere, Peintre très-eſtimé, mort en 1719.

Anne le Févre, fille de Tannegui le Févre, ſi connu & ſi diſtingué parmi les gens de Lettres, & femme d'*André Dacier*, a égalé ſon pere, & ſon mari en érudition, & les a ſurpaſſés dans l'art de bien écrire en notre langue. Elle mourut le 16. d'Août de l'an 1720.

Antoine Coyzevox, né à Lyon, a été l'un des plus fameux Sculpteurs du Regne de Louis le Grand; il mourut le 10. d'Octobre de l'an 1720. âgé de 81. ans.

Antoine Coypel, premier Peintre du Roi Louis XV. mourut le 7. de Janvier 1722. âgé de ſoixante-un ans.

André Dacier, de l'Académie Françoiſe, de celle des Inſcriptions, & Belles-Lettres, Littérateur fort connu, mourut le 18. Septembre 1722. n'ayant ſurvêcu à Anne le Févre, ſa femme, que deux ans, un mois, & deux jours.

Tout le monde ſçait que quelques jours avant le maſſacre de la S. Barthelemy, l'Amiral de Coligny revenant à pied du Louvre, à ſon logis, par le cloître S. Germain de l'Auxerrois, on lui tira un coup d'arquebuſe des fenêtres baſſes d'une maiſon, devant laquelle il paſſoit. Il fut bleſſé de deux balles, de l'une au bras gauche, & de l'autre à la main droite.

à ce sujet, *qu'il est rare que la même action soit une observation curieuse de Philosophie, & une austérité chrétienne; & serve en même tems pour l'Académie, & pour le Ciel.* Comme il étoit le Médecin d'un grand nombre de pauvres, qu'il guérissoit & même qu'il nourrissoit, il s'excéda un jour de fatigue pour eux, prit beaucoup de froid, & revint chez lui à jeun, à cinq heures du soir. La fievre qui se déclara aussi-tôt, & une fluxion de poitrine l'emporterent en dix jours. Il mourut le 5. de Novembre de l'an 1707. âgé de 73. ans.

Noël Coypel, Peintre habile, Directeur de l'Académie Françoise de Peinture, établie à Rome, puis Directeur & Recteur de celle de Paris, mort le 24. de Décembre 1707. âgé de 79. ans.

René Antoine Houasse, Peintre, qui avoit été Directeur de l'Académie Françoise de Peinture établie à Rome, Recteur, & Trésorier de celle de Paris, garde des tableaux & desseins du Roi, mort le 27. Mai 1710. âgé de 65. ans.

Louis Berrin, Dessinateur qui a eu de la réputation dans son tems pour les Carrouzels, pompes funébres, fêtes galantes, habits & décorations de théatre, &c. mourut au commencement de l'année 1711.

te du deſſein de ce vaſte ouvrage, & de ce qu'on en avoit exécuté juſqu'alors. L'Hiſtoire des Plantes étoit le principal travail de M. Dodart, mais non pas le ſeul, car il s'attacha beaucoup à étudier la tranſpiration inſenſible du corps humain. L'eſprit de recherche, & de diſcuſſion qu'il poſſédoit au ſouverain degré, & la vie égale & uniforme qu'il menoit, le rendoient très-propre à faire des découvertes ſur ce ſujet. Il fut même aidé par ſa grande piété, car il trouva le premier jour du carême de l'an 1677. qu'il péſoit *cent ſeize livres, une once*. Il fit enſuite le carême comme il a été obſervé dans l'Egliſe juſqu'au douzieme ſiecle, c'eſt-à-dire, qu'il ne buvoit, ni ne mangeoit que ſur les ſix ou ſept heures du ſoir, il vivoit de légumes la plûpart du tems, & ſur la fin du carême de pain & d'eau. Le ſamedi de Pâques il ne péſoit plus que *cent ſept livres douze onces*. Ainſi en 46. jours il avoit perdu huit livres cinq onces, qui faiſoient la quatorzieme partie de ſa ſubſtance. Le jour de Pâques ayant repris ſa vie ordinaire, il trouva au bout de quatre jours qu'il avoit regagné quatre livres; ce qui marque qu'en huit ou neuf jours, il auroit repris ſon premier poids. L'ingénieux, & élégant Hiſtorien de l'Académie Royale des Sciences, feu *M. de Fontenelle* remarqua

Denis Dodart, Conseiller Médecin du Roi, & de S. A. S. Madame la Princesse de Conty, Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, & de Louis-Armand de Bourbon Prince de Conty, Docteur Regent en la Faculté de Médecine de Paris, étoit né en 1634. de Jean Dodart, Bourgeois de Paris, & de Marie du Bois fille d'un Avocat. Les langues sçavantes, le dessein, la musique & les instrumens, firent l'occupation de son adolescence, & comme il avoit beaucoup d'esprit, il réussit à tout. Ayant achevé de bonne heure le cours ordinaire des études, il s'appliqua également au Droit & à la Médecine, à laquelle il se donna enfin tout entier. Dès qu'il eut pris cette resolution, il s'y appliqua avec tant d'ardeur, & il y fit de si grands progrès qu'étant encore sur les bancs, il mérita les éloges de *Guy Patin* qui ne louoit que fort sombrement. Dans une de ses Lettres du 5. Juillet 1660. il dit que *Dodart* âgé de 25. ans, étoit *un des plus sages, & des plus sçavans hommes de ce siecle*. En 1673. M. Dodart entra dans l'Académie Royale des Sciences, & trois ans après, c'est-à-dire, en 1676. il mit à la tête d'un volume que l'Académie donna au Public, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'Histoire des Plantes*, une belle préface, où il rend compte

Claude Mellan ici inhumé a été un Graveur très célebre par la singularité des traits de son burin, qui sans être croisés rendoient parfaitement les ombres de ces figures. On peut voir son éloge dans les Hommes Illustres de *Perrault*, où il a mérité d'avoir une place : Il mourut le 9. de Septembre de l'an 1688. âgé de 87. ans.

Martin Venden Bogaer, Sculpteur connu sous le nom de *Desjardins*, étoit né à Breda, & mourut à Paris en 1694. C'est lui qui a fait le grand Groupe qui est à la Place des Victoires, & quelques autres ouvrages estimés.

Claudine Bouzonnet Stella, fille de *Jacques Stella*, peintre célebre, & éleve du Poussin, étoit née à Lyon ainsi que son pere. Nous lui devons les estampes des pastorales, où son burin à sçu rendre parfaitement les graces naïves & charmantes des actions de la vie champêtre que le pinceau de son pere à si heureusement exprimées. Elle mourut le premier Octobre 1697.

François d'Orbay, Architecte, & éleve de *le Vau*, mourut en 1698. avec plus de réputation que de bien.

Guillaume Sanson, Géographe ordinaire du Roi, & second fils de *Nicolas Sanson*, mort le 15. Mai 1703. Tout le monde sçait combien la Géographie est redevable à ceux de ce nom.

ticulierement cette Dame, m'ont assuré qu'on n'y avoit exprimé qu'imparfaitement ses rares qualités.

HIC JACET

quæ jacere nunquam debuerat, si mors juventuti, pulchritudini, urbanitati, pietati, virtuti, cæterisque dotibus parceret.

HENRICA SELINCART

ab omnibus vivens amata, deplorata mortua. Obiit prima Sept. 1680.

ætatis suæ 36.

Nobilis ISRAEL SYLVESTRE, Regis & Serenissimi Delphini Delineator, tam præclaræ conjugis conjux infelix, hoc amoris doloriſque sui monumentum mœrens posuit.

Sur la tombe qui est auprès est écrit :

Absint inani funere nenia ;
Parte sui meliore vivit.

Israël Sylvestre qui a érigé ce monument à la mémoire de sa femme, étoit Dessinateur du Roi, & eut l'honneur de montrer à dessiner à Louis de France, Dauphin de Viennois, fils du Roi Louis le Grand, *François Sylvestre*, son fils aîné a eu l'honneur de montrer le dessein aux trois Princes fils du Dauphin. Israël Sylvestre étoit de Nancy, & mourut à Paris le 11. Octobre 1691. âgé de 71. ans.

qu'on l'auroit scié, ce qu'il avoit peint sur la premiere surface se seroit repété, & qu'on auroit eu plusieurs tableaux au lieu d'un. Il en fit l'essay sur un morceau de marbre épais de quatre doigts, mais les drogues qu'il mêloit avec les couleurs étoient si fortes, que malgré le masque de verre dont il s'étoit précautionné, elles lui porterent si violemment à la tête, qu'il mourut vingt-quatre heures après qu'il eut fini cet ouvrage, le 2. de Septembre 1679. âgé de 50. ans. *M. Colbert*, à qui il avoit communiqué son secret, ayant appris sa mort, envoya prendre ce morceau de marbre où il avoit peint un mascaron, dans la bouche duquel étoit une petite corne d'abondance, d'où sortoient des fleurs & des fruits. On ne sçait ce qu'est devenu ce petit tableau ; & par la mort de celui qui l'avoit peint, on a perdu son secret. Cet artiste étoit de l'Académie Royale de Peinture, & avoit un logement aux Galleries du Louvre que son petit-fils occupe actuellement.

Au premier pilier vis-à-vis la Chapelle du S. Sacrement, est un chassis de marbre sur lequel *le Brun* a peint une femme mourante, dont l'Epitaphe est au bas. On croiroit les éloges qu'on y lit excessivement exagerés comme ceux de la plupart des Epitaphes, mais des personnes dignes de foi, & qui ont connu très par-

çu la facilité, la noble ſimplicité & les graces de l'antique dans ſes compoſitions. Il poſſédoit dans un degré ſupérieur le goût des belles formes, & le choix exquis des ornemens. Ses plus beaux ouvrages furent faits pour Louis XIV. La grande Gallerie de Verſailles en étoit toute enrichie. On y voyoit des tables, des torchères, des vaſes pour des orangers, des cuvettes, tout étoit d'argent & la matiere étoit infiniment au-deſſous du prix de la façon. Quelque eſtime & quelque connoiſſance qu'eut le Roi des beautés de leurs ſculpture & ciſelure par ce grand homme, il en fit le ſacrifice pour le ſoulagement de ſon peuple pendant la guerre & envoya à la monnoye pour plus de 200 mille marcs de ces pieces incomparables. Voyez ſon éloge dans les Hommes Illuſtres de *Perrault* où il tient une place honorable. Il mourut le 22. de Janvier de l'an 1678.

Jacques Bailli né *à Graçay* en Berry, Peintre en mignature, excelloit à peindre des fleurs, les fruits & les ornemens qu'il inventoit & deſſinoit avec beaucoup d'art. Il gravoit très-bien à l'eau forte, & avoit un ſecret particulier pour peindre ſur les étoffes. On dit auſſi qu'il avoit le ſecret de rendre ſes couleurs ſi actives & ſi perçantes, qu'elles pénétroient le marbre ſi avant, qu'à meſure

en rien aux Antiques les plus estimées ; ayant été accusé d'avoir fait des coins en secret pour de la fausse Monnoye, il fut mis en prison. Pour en sortir il y grava une médaille qui représentoit d'un côté le buste du Cardinal de Richelieu, & de l'autre le globe terrestre auquel un génie donnoit le mouvement avec cette legende *Mens agitat molem.* C'étoit le génie du Cardinal qui remuoit à son gré tout l'univers. Il la fit remettre à ce Ministre qui fut si flatté de cette louange, quoique excessive qu'il lui fit donner sur le champ sa liberté. *Warin* mourut le 26. d'Août 1672. âgé de 68. ans, & fut inhumé dans cette Eglise sans Epitaphe. Voici deux vers excellens qui peuvent bien lui en servir. Santeul les avoit fait pour être mis sous un portrait de cet admirable Artiste.

En fuso novus ære Myron, liquidoque colore
Zeuxis, & inciso marmore Praxiteles.

Gui Patin, Professeur en Médecine au College Royal, mourut aussi en 1672. & fut inhumé dans cette Eglise. On a donné au public sept volumes de ses Lettres, dont la lecture fait beaucoup de plaisir, tant à cause de la vivacité avec laquelle elles sont écrites, qu'à cause de la malignité qui y est répandue.

Claude Balin, Orfévre célebre, avoit re-

notes de sa façon, sur la Paraphrase que Théophile, Jurisconsulte, a faite des Institutes de Justinien, il y fut retenu par le Chancelier Seguier, pour y travailler à la traduction des Basiliques. Cet ouvrage fut achevé, en sept volumes *in folio*, en 1647. Il travailla ensuite à l'Edition de divers Auteurs de l'Histoire Bisantine qu'on imprimoit au Louvre. Il commença en 1652. à revoir les Oeuvres de *Cujas*; & après y avoir ajoûté quelques traités qui n'avoient pas encor paru, il les corrigea sur plusieurs manuscrits, & les enrichit de diverses notes. Il acheva en 1658. ce grand travail que nous avons en dix volumes *in folio*, & mourut le 16. de Janvier 1659.

Jacques Sarazin Sculpteur habile dont les ouvrages sont très-estimés, mourut en 1666.

Louis le Vau, premier Atchitecte du Roi, mourut en 1670. âgé de 58. ans.

Jean Warin, Gentilhomme Liégeois, Peintre, Sculpteur & Fondeur. Louis XIII. informé de l'excellence de ses talens, créa deux Charges pour lui, l'une de Conducteur général des Monnoyes, & l'autre de Graveur général des poinçons pour les Monnoyes. Toutes les especes qu'il a fabriquées sont d'une si grande beauté, que les curieux les gardent comme des médailles qui ne cedent

pietate conspicuus, nulli invidus,
nulli invisus, omnibus charus,
& acceptus;
post fidam, felicem, & ut studio,
sic beato eventu, Fernelii parem
in curanda totius Regiæ Stirpis
valetudine,
ad extremum usque vitæ spiritum
impensam operam,
plenus dierum & meritorum,
laudatissimam vitam Christiano exitu
complevit;
ann. æt. 82. *conjugalis concordiæ* 57.
Salut. Hum. 1648.
die 28. *primi mensis.*
Optimos & dulcissimos Parentes
precibus vestris apud immensam Dei
clementiam commendat
PETRUS SEGUIN
filius, hujus Collegii, & Ecclesiæ
Decanus.

Pierre Séguin qui a consacré cette Epitaphe à la mémoire de son pere, & de sa mere, étoit Doyen de cette Eglise, & un des plus sçavans antiquaires de son tems.

Charles Annibal Fabrot Professeur de Droit à Aix, étoit très-sçavant dans la Jurisprudence, dans la langue grecque, & dans les Belles-Lettres. Etant venu à Paris en 1637. pour y faire imprimer des

interreſſantes avec leſquelles il a ſçu peindre l'antique innocence & la ſimplicité des mœurs & des amuſemens. Il mourut en 1657. âgé de 61. ans, aux Galleries du Louvre où Louis XIII. l'avoit logé avec diſtinction.

Au troiſieme pilier, vis-à-vis la Chapelle de la Paroiſſe, on voit l'Epitaphe qui ſuit, gravée ſur une table de marbre noir :

D. O. M.

PETRUS SEGUIN & ANNA AKAKIA ;

Conjuges fideliſſimi,
veterum Patriarcharum redeviva
Imagines,
in conſpectu Altaris Domini
Reſurrectionem Dominicam
expectant,
quam fide ſperarunt, ſpe crediderunt:
Ille verus Iſraëlita antiquæ Fidei,
& Franci olim candoris,
Regiæ Profeſſionis,
& ſalutaris Artis Medicæ
omnibus partibus cum ſumma fidei,
ingenii, doctrinæ, induſtriæ,
laude perfunctus;
Regi LUDOVICO XIII.
à Conſiliis Secretioribus,
Reginæ Chriſtianiſſimæ per annos quinque
& viginti Archiater;
in Aula, vel Aula ipſa teſte
vitâ integer,

dant il fut le miracle de son siecle pour le violon, & pour composer des airs justes, agréables, & harmonieux. Il étoit caigneux, gouteux, avoit les mains crochues, & les pieds tortus, & néanmoins en tenant seulement ses Ecoliers par la main, il plaçoit & conduisoit si bien leur corps, qu'il leur faisoit danser toutes sortes de danses. Il eut l'honneur de montrer à danser aux Reines de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Pologne, & de Danemarck. Charles I. Roi de la Grande Bretagne l'estimoit si particulierement, qu'il le combloit de présens & le faisoit même souvent manger a sa table. On ne sçait pas l'année de sa mort, mais il mourut avant ce Prince qui le regréta beaucoup. Il n'est resté des compositions de cet homme rare, qu'une danse nommée *la Bocane*, aujourd'hui assez inconnue, mais que j'ai encore vû danser dans ma jeunesse.

Nicolas Faret un des quarante de l'Académie Françoise, mort le 21. de Novembre 1646. âgé de 50. ans.

Jacques Stella Peintre célebre étoit né à Lyon en 1596. Il fut émule du Poussin dont il imita la belle ordonnance & la sagesse dans ses compositions. Il excella aussi dans le genre pastoral au point de faire envier le sort des habitans de la campagne, par la naiveté & les graces interressantes

le nom du Village de Remi en Beauvaisis, où il étoit né en 1600. Il fut Professeur d'Eloquence au College Royal de France, & un des meilleurs Poëtes latins que nous ayons eu. Le morceau de poësie le plus estimé que nous ayons de lui, est celui qu'il a fait sur le Château de Maisons près de S. Germain en Laye, sous le titre de *Maſonium*. Le Receuil de ses Poësies fut imprimé l'an 1646. qui fut l'année de sa mort. *Vitré* chez qui elles furent imprimées, dit à *Sauval*, qu'ayant porté une épreuve à Remi, la veille de sa mort, il s'étoit mis aussi-tôt à la corriger, & sur ce que *Vitré* lui remontra que rien ne pressoit, & qu'il reviendroit le lendemain la chercher, Remi lui repartit : *à quelque heure que vous veniez demain, vous me trouverez ſur cette table tout de mon long.* En effet il mourut le lendemain. Nicolas Bourbon estimoit infiniment *Remi*, & disoit qu'avec le tems il égaleroit les Anciens.

Jacques Cordier connu sous le nom de *Bocan*, qui est celui d'une petite Terre de Picardie, que le Duc de Montpensier lui avoit donnée, mais dont il n'a jamais joui, n'étoit qu'un Maître à danser de femmes, mais dans son espece, c'étoit l'homme le plus rare qu'il y ait jamais eu. Il ne sçavoit ni lire, ni écrire, & ne connoissoit pas une note de musique, cepen-

très-redevables, mourut en 1628. âgé de 73. ans.

Eleazar de Sarcilli, connu sous le nom de *Chandeville*, étoit Poëte, & neveu de Malherbe. Il avoit beaucoup d'esprit, & étoit beau, bien-fait, galant, enjoué & complaisant. Avec ces belles qualités il n'est pas surprenant que lorsqu'il parut à Paris, il y fut aimé & estimé des grands & des sçavans. Mais il ne fit que s'y montrer, car il mourut n'ayant que 22. ans. C'est un des Héros du Roman de Cyrus, sous le nom de *Pherecides*. Il n'a laissé que peu de poësies, au nombre d'environ six cens vers, qui furent imprimés chez Courbé. Je n'ai pû découvrir l'année de sa mort, mais comme il fut inhumé dans cette Eglise, je le place après Malherbe, à cause de leur parenté.

Dans une Chapelle qui est auprès de celle du Saint Sacrement, est un mausolée de marbre noir, sur lequel sont deux figures de marbre blanc. Celle qui est à demi couchée représente *Estienne d'Aligre*, Chancelier de France, mort en 1635. La figure qui est à genoux est celle d'*Estienne d'Aligre*, fils du précédent, & aussi Chancelier de France, mort en 1677. Ce monument est de *Laurent Menier*, surnommé *le Romain*, Sculpteur, de l'Acadamie des Maîtres.

Abraham Remi, avoit pris pour surnom,

tagne en 1677. d'où il fut tiré pour être Intendant des Finances en 1687. Le Roi l'en fit Controlleur Général en 1689. En 1690. le 6. de Novembre, il fut nommé Miniſtre & Secretaire d'Etat, puis Chancelier Garde des Sceaux de France, le 5. de Septembre de l'an 1699. Le 9. Mai 1700. Il fut fait Commandeur & Secretaire des Ordres du Roi. Il poſſéda la charge de Chancelier de France juſqu'au 2. de Juillet 1714. que comblé de biens & d'honneurs, il obtint du Roi la permiſſion de ſe retirer. Il mourut le 22. de Décembre 1727. à dix heures du matin, dans la 85e. année de ſon âge. De ſon mariage avec *Marie de Maupeou* qu'il avoit épouſée en 1668. il a laiſſé *Jerôme Phelipeaux* Comte de *Pontchartrain*, ci-devant Secretaire d'Etat, & pere de *Jean Frederic Phelipeaux* Comte de *Maurepas*, auſſi Secretaire d'Etat. *Louis Phelipeaux* Chancelier de France a été inhumé dans cette Chapelle auprès de ſes ancêtres. La famille de *Phelipeaux* eſt originaire de *Beaufort* en Anjou, d'où elle ſe tranſplanta à Blois, puis à Paris. On compte dans cette maiſon juſqu'à dix Secretaires d'Etat depuis *Paul Phelipeaux*, juſqu'au Comte de *S. Florentin*, incluſivement.

François Malherbe Poëte françois, à qui notre langue & notre poëſie ſont

& alia Majorum decora ,
excellentis ingenii ,
& vera virtutis dote cumularet.
Singularis exempli fœmina ,
inter Aulæ delicias , cupiditates , tumultus , Modeſta , Pudica , Tranquilla.
Cum nondum expleſſet 29. ætatis
annum , Cœlo matura ,
ſed gravi inſuper ac diuturno morbo ,
ſicut aurum igni probata ,
ſex Liberorum quos genuerat
tribus amantiſſimo patri relictis ,
tres in Cœlum prægreſſos
ſecuta ,
magno omnium Ordinum deſiderio
obiit 23. Junii 1708.
Uxori dulciſſimæ Conjux mœrens ,
donec amato Cineri jungatur
Poſuit.

Marie de Maupeou, femme de Louis Phelipeaux Chancelier de France, mourut le 12. d'Avril 1714. & fut inhumée dans cette Chapelle.

Louis Phelipeaux Comte de *Pontchartrain*, fils de *Louis Phelipeaux* Préſident de la Chambre des Comptes de Paris, & petit-fils de *Paul Phelipeaux* Secretaire d'Etat, naquit le 29. de Mars de l'an 1643. & fut reçu Conſeiller au Parlement de Paris en 1661. Il fut nommé Premier Préſident du Parlement de Bre-

Qui peregrinus in hac vita
Conjugem habuit
SUSANNAM TALON
ex qua ſuſcepit Liberos.
Curſu tandem hujuſce lacrimarum
vallis peracto,
tributum Naturæ ſolvit,
reddens animam Deo, & corpus Terræ.
Obiit ann. ætat. LXXII.
Salut. Huma. M. DC. LXXXV.
die XXIX. *Menſis Aprilis.*
ORA VIATOR
pro Peccatore.

On voit enſuite l'Epitaphe d'Eléonor Chriſtine de la Rochefoucauld de Roye, femme de Jérôme Phelipeaux Comte de Pontchartrain, Secretaire d'Etat, & fils de Louis Phelipeaux Chancelier de France.

D. O. M.
HIC JACET
ELEONORA CHRISTINA DE ROYE
DE LA ROCHEFOUCAULD,
HIERONIMI PHELIPEAUX,
Comitis de Pontchartrain,
Regi à Secretis & Mandatis Uxor;
ſic nata, ſic educata, ut Generis
nobilitatem, affinitatum ſplendorem,

PAULUS PHELIPEAUX

Natus Blæsis IV.
Vir à secretis Epistolis,
dum in Munere assiduus Regi
in Obsidione Montalbanensi adest,
morbo tentatus eo apud Castrum
Sarracenicum solutus est 21. Octob.
anni 1621. ætatis quinquagesimi secundi.
Optimi Conjugis corpus

ANNA BEAUHARNOIS

hùc transferri curavit amori levè
solatium,
ut qui in una domo per septemdecim
circiter annos amantissimè vixerunt,
iidem cum Natis communibus,
in unius capsulæ angustia,
in æternum resurrecturi placidè
quiescant.

Après cette Epitaphe, on voit celle de Louis Phelipeaux Président en la Chambre des Comptes de Paris, & pere de Louis qui a été Chancelier de France.

D. O. M.

HIC JACET

LUDOVICUS PHELIPEAUX,

Pauli filius, Regis à Secretioribus
Consiliis,
in suprema Parisiensi Rationum Curia
Præses.

des Princes d'Italie, puis en Angleterre auprès de Charles I. & enfin en Hollande. A ſon retour de cette derniere Ambaſſade en 1651. il fut fait Premier Préſident du Parlement de Paris, en la place de M. Molé devenu Garde-des-Sceaux. Il mourut le 13. Mars de l'an 1657. & fut inhumé dans la Chapelle de ſes ancêtres, à S. Germain l'Auxerrois.

Concino Concini, Marquis d'Ancre, & Marêchal de France, fut inhumé la nuit du 24. au 25. d'Avril de l'an 1617. au-deſſous de l'Orgue de cette Egliſe, mais dès qu'il fit jour, la populace en fureur le tira de la foſſe, exerça ſur ſon cadavre mille indignités, & enfin le mit en pieces.

Dans la Chapelle de *S. Laurent* eſt, depuis plus d'un ſiecle, la ſépulture de M. M. Phelipeaux de Ponchartrain. *Paul Phelipeaux*, Secretaire d'Etat, eſt le premier que je ſçache qui y ait été inhumé, car comme ſa maiſon étoit ſituée dans la rue de S. Thomas du Louvre, où elle exiſte encore, il étoit de cette Paroiſſe : ſa veuve y fit tranſporter ſon corps, de *Caſtel-Saraſin* où il étoit mort le 21. d'Octobre de l'an 1621. pendant le ſiege de Montauban. Voici l'Epitaphe qu'on y lit :

nois, parcequ'il étoit né en Pologne ; vint fort jeune en France, & y fut regardé comme le plus excellent joueur de Luth de son siecle. Ballard imprima quantité de pieces de sa composition, & parmi ces pieces, ses *Gaillardes* sont celles que les Musiciens estiment le plus. Il mourut en 1605. âgé de 60. ans.

Pompone de Bellièvre Chancelier de France, fut non-seulement le plus grand Magistrat de son tems, mais encore le Négociateur le plus délié, le plus ferme, & le plus fidele. On l'appelloit *le Nestor de son siecle*, il servit sous cinq de nos Rois. Henri IV. lui ôta les Sceaux, pour les donner à Sillery ; & Bellievre en mourut de chagrin le 5. de Septembre 1607. âgé de 78. ans.

Nicolas de Bellièvre, fils du précédent, & Président à Mortier au Parlement de Paris, n'eut pas le mérite de son pere ; mais il eut des jours plus tranquiles. Il mourut à Paris le 8. de Juillet 1650. âgé 67. ans, & fut inhumé auprès du Chancelier son pere.

Pompone de Bellievre, fils de Nicolas, & de Claude Brulard, fut un aussi grand personnage que son grand-pere, mais d'une vertu trop austere, & qui n'entroit pas assez dans les vûes de ceux qui gouvernoient le Royaume. Il fut Ambassadeur extraordinaire dans les Cours

adire solita fuit,
hunc quoque Tumulum posuit,
communibus Liberis materne pietatis
& Religionis Documentum
ac Monumentum.

ÆTERNÆ MEMORIÆ
Uxoris incomparabilis.
Vixit an. 35. *mens.* 6. *dies* 17.
Obiit an. 1584. *die* 17. *Julii.*

Louis Revol, Secretaire d'Etat sous Henri III. & Henri IV. mort le 24. de Septembre 1595.

Claude Fauchet Premier Président de la Cour des Monoyes, né à Paris en 1520. & mort en 1603. Il employa son bien, & toute sa vie, à l'étude de notre Histoire, & à la recherche de tout ce qui pouvoit l'éclaircir. Il avoit fouillé dans les Bibliotheques, & dans tous les dépôts publics, & y avoit trouvé un nombre infini de Manuscrits qui ne subsistent plus, & qui font regarder ce qu'il a écrit sur les deux premieres races de nos Rois, comme tout ce que nous avons de meilleur. Sa sincerité, son discernement, & son exactitude, font regreter que ce qu'il avoit écrit sur la troisieme Race, ait été enlevé & jetté au feu, par les Ligueurs à cause que la Maison de Lorraine n'y étoit point épargnée.

Jacob, connu sous le nom de *Polo-*

qu'ils ſeront totalement perdus pour la poſtérité. Qui pourra deviner que *Carneveaus* ſignifie *Karnevenoy* ? & *Huraltus Chevernius* Hurault de Chiverni ? Les cris des gens ſenſés depuis longtems contre cet abus, n'ont point encore pu corriger nos *latinomanes*. N'en étoit-ce pas déja un aſſés grand de vouloir écrire en une langue morte nos inſcriptions publiques aux dépens de notre langue naturelle, portée aujourd'hui à un ſi haut point d'élégance !.

Dans une des Chapelles, on lit l'Epitaphe d'*Anne de Thou*, fille aînée de Chriſtophe de Thou Premier Préſident du Parlement de Paris, & femme de *Philippe Huraut* de Cheverni, Chancelier de France.

ANNÆ THUANÆ

quæ ſanctitate morum, matronali decore, præclara pudicitia, & felici fœcunditate viro probata, in ipſo ætatis flore, quod mortale fuit reliquit, ut quod immortale eſt conſequeretur;

PHILIPPUS HURAETUS CHEVERNIUS,

poſt juſta Funebria, & Corpus Majorum Sepulcro rite illatum, in ſacro hoc Receſſu, quo illa frequens Dei Cultrix

FRANCISCO CARNEVENÆO
ARMORICO,
Nobili ac ſtrenuo Viro,
cui ob eximiam virtutem, & morum integritatem,
HENRICUS II. Galliarum Rex,
& CATHARINA *Conjux,*
cariſſimi filii HENRICI *puerilem ætatem informandam commiſerunt;*
qui Belli Paciſque artibus egregiè Inſtructus,
fortitudinis & prudentiæ famâ ſupra omnem invidiam claruit;
quique (quod rarius inter peſſima Ævi ſui exempla)
probitatem coluit,
inter maximas augendæ rei familiaris opportunitates, opes neglexit,
& ſui ſemper ſimilis vixit.
PHILIPPUS HURALTUS CHEVERNIUS
diuturna at arcta neceſſitudine conjunctiſſimo amico, juſtis peractis,
benevolentiæ ergo,
mœrens pientiſſimè poſuit
An. 1571. *Vixit an.* 51. *menſ.* 4. *dies* 15.

Cette Epitaphe eſt bien faite & d'une bonne latinité, mais elle a le défaut de la plupart des Epitaphes en cette langue, c'eſt que les noms propres y ſont ſi fort corrompus, en les voulant latiniſer,

près de Henri II. que ce Prince le choisit pour être Gouverneur du Duc d'Anjou, son fils, qui fut ensuite Roi de Pologne, & puis Roi de France. Tant que ce Prince fut sous la conduite de ce Mentor, il fut le plus grand sujet de la Maison Royale. Le public prévenu en faveur du bon naturel des Princes, leur fait ordinairement honneur de leurs bonnes qualités, & rejette tout ce qu'ils ont de mauvais, sur ceux qui ont eu soin de leur éducation; ici tout au contraire, on rapporta à *Carnavalet* tout ce que le Prince, son éléve, eut de bon, & le déréglement fut imputé à qui il appartenoit. Il fut fait Chevalier de l'Ordre du Roi l'an 1560. puis Gouverneur d'Anjou, de Bourbonnois, & de Forez. L'an 1566. il épousa *Françoise de la Baume*, veuve de *François de la Baume Comte de Montrevel*, de laquelle il eut Charles de *Kernevenoy*, vulgairement appellé *Carnavalet sieur de Noyon*, mort jeune, & sans enfans. Quant à *François de Carnavalet*, il mourut en 1571. & fut inhumé dans cette Eglise, où le Chancelier de *Cheverni* son intime ami, lui fit ériger un Tombeau, & lui consacra l'Epitaphe qui suit, & qui est gravée en lettres d'or, sur une table de marbre noir:

ment, ne dut son élévation, qu'à son sçavoir, & à sa probité. Il mourut à Amboise au mois de Mars de l'an 1560. estimé & regreté de tous les gens de bien. Son corps fut porté dans cette Eglise qui étoit sa Paroisse.

François Olivier, Seigneur de Fontenay, & Abbé de S. Quentin de Beauvais, étoit petit-fils du Chancelier Olivier, & avoit une passion extraordinaire pour les livres, les médailles, & les pierres gravées. C'étoit l'homme de son tems, qui avoit le plus de ces sçavantes curiosités, c'étoit aussi celui qui s'y connoissoit le mieux. Etant devenu aveugle, il en achetoit toujours, & s'étoit si bien accoutumé à connoître au toucher les médailles, & les pierres gravées, que l'on ne pouvoit l'y tromper. Il mourut en 1636. âgé de 55. ans, & fut inhumé auprès du Chancelier son grand-pere.

Au côté droit du Chœur, sous l'enceinte, & contre le mur, est une table de marbre noir, sur laquelle on lit cette Epitaphe de François de *Kernevenoy*, qu'on appella par corruption *Carnavalet*. Ce Seigneur étoit Breton, & un des plus parfaits gentilshommes qu'on ait vûs à la Cour de nos Rois. Il étoit fils de Philippe de *Kernevenoy*, & de *Marie du Châtel*. Son esprit, sa valeur, & sa sagesse le mirent en telle considération au-

Il avoit fait sa Profession avec beaucoup de succès, & d'utilité; & comme il étoit fort avare, il laissa de grands biens. Buchanan qui assista à son enterrement, fit cette Epitaphe, & l'écrivit avec du charbon à la porte de l'Eglise, pendant qu'on l'enterroit.

Sylvius hic situs est, gratis qui nil dedit unquam,
Mortuus est, gratis quod legis ista dolet.

Cette Epitaphe a été paraphrasée en françois par *Colletet*; je rapporte ici cette paraphrase, en faveur de ceux qui n'entendent point le latin.

De l'avare du Bois la science féconde,
Ne donna rien pour rien, tant qu'il vécut au monde,
Et si les corps encor s'animent pour le bien,
Il est sous ce Tombeau, qu'il murmure & qu'il gronde,
De quoi tu lis ces Vers, sans qu'il t'en coûte rien.

François Picart, Doyen de cette Eglise, & fameux Prédicateur, mort le 17. Septembre 1556.

François Olivier, Chancelier de France, fils de Jacques Premier Président du Parlement de Paris, & petit-fils de Jacques Olivier Procureur au même Parle-

Dans cette Paroisse fut baptisé, en 1316. le petit *Roi Jean I.* Fils de Louis Hutin, & de Clémence d'Anjou Hongrie. *Isabelle de France* Fille de Charles VI. & d'Isabelle de Bavière, y fut aussi baptisée en 1389. *Marie Isabelle de France*, Fille de Charles IX. & d'Elizabeth d'Autriche, y reçut le même Sacrement en 1573.

On voit dans la Chambre, où s'assemblent les Marguilliers, un tableau qui étoit auparavant dans une des croisées de l'Eglise, c'est une copie du tableau de *la Cène* que Léonard *de Vinci* peignit à Fresque, dans le réfectoire des Dominicains de Milan. François I. fut si touché des beautés du tableau original, qu'il voulut faire transporter en France le mur sur lequel il étoit peint, mais sur ce qu'on lui en fit connoître l'impossibilité, il en fit faire plusieurs copies, & l'on tient que celle-ci en est une. Cette copie est d'autant plus précieuse, que les Dominicains de Milan ont laissé détruire l'original, & que l'estampe qu'en a gravé *Soutmen*, ne rend pas fidelement les beautés de ce tableau.

Un grand nombre de personnes illustres, ont été inhumées dans cette Eglise.

Jacques du Bois, Medecin célebre, connu sous le nom de *Sylvius*, étoit né à Amiens, & mourut à Paris en 1555.

La Chapelle de la maiſon de *Roſtaing* eſt richement décorée ; mais la ſculpture eſt d'un goût très-médiocre. Dans celle des Agoniſans, il y a un excellent tableau de *Jouvenet*, le ſujet eſt le Sacrement de l'Extrême-Onction :

La chaire du Prédicateur eſt grande & maſſive, mais fort ornée ; elle a dans ſes panneaux de fleurs de lys, ornement qui convient d'autant mieux, que S. Germain l'Auxerrois eſt la Paroiſſe du Louvre, & par conſéquent celle du Roi. Le Dais eſt fait en forme de couronne royale, dont les branches ſont à jour, & ſe terminent en fleurs de lys. Au-deſſus eſt un tableau du ſieur de Boulogne qui repréſente J. C. prêchant au peuple.

L'Oeuvre fut faite en 1684. ſur les deſſeins de le Brun, par *François Mercier* Maître Menuiſier, qui a fait auſſi la chair du Prédicateur. Le deſſein de cette Oeuvre, la plus belle qui ſoit dans Paris, eſt admirable par la beauté & la majeſté de ſa compoſition.

La galerie de la Communion eſt priſe ſur le cloître, & regne depuis la croiſée qui eſt à main gauche, juſqu'au grand portail. Elle fut faite en 1607. aux dépens des paroiſſiens, & avec la permiſſion du Chapitre qui ne l'accorda, qu'en chargeant la Fabrique d'une rente de vingt livres, & de deux ſols de cens.

ront deux petits autels de marbre d'une ſtructure auſſi noble que ſimple ; on placera ſur chacun une ſtatue de marbre en pied de proportion ordinaire : l'une repréſentera la ſainte Vierge & l'autre S. Louis.

Le pourtour du chœur ſera fermé par une grille d'une riche exécution, elle ſera baſſe dans le goût antique & parfaitement analogue avec le gothique. On a pris en même tems des meſures pour procurer du jour à toute l'Egliſe en ſupprimant les roſettes gothiques, & une grande partie des meneaux des croiſées. On a mis à leur place des vitraux neufs au moyen deſquels tout l'intérieur de ce bâtiment ſera parfaitement éclairé. La conduite des réparations & décorations de cet édifice a été confiée aux ſoins du *ſieur Goupy le jeune*, Entrepreneur de Bâtimens.

Dans le tems que cette Egliſe étoit collegiale, l'Office paroiſſial ſe célebroit dans une Chapelle de la nef que l'on appelloit la *Chapelle de la Paroiſſe*. Elle eſt enrichie de marbre & de porphire : aux deux côtés de l'autel ſont les tableaux de S. Vincent & de S. Germain peints par *Philippe de Champagne*. Sur l'autel d'une autre Chapelle qui eſt auprès de celle de la Paroiſſe on voit un tableau de S. Jacques par le fameux *le Brun*.

parvenu en canelant les colonnes & en rehauſſant leurs chapiteaux de deux pieds. Dans les maſſes qui ſont au-deſſus des arcades, il a retaillé des tables enfoncées avec un caiſſon dans le milieu. Au pourtour du chœur au-deſſous des croiſées regnera une baluſtrade d'entrelas enrichie de fleurons. Les deſſous des piedeſtaux de cette baluſtrade ſeront ornés de conſoles avec des têtes de chérubins, accompagnées de guirlandes.

Quatre conſoles de marbre enrichies de guirlandes, caiſſon ſur la tête & graine dans les canelures, le tout de bronze doré d'or moulu ſoutiendront le Maître-Autel qui ſera de forme quarrée. Au-deſſus on placera un tabernacle auſſi quarré conſtruit en marbre, orné de conſoles; & accoſté de deux figures d'Anges en bronze doré d'or moulu.

Aux deux côtés du Maître-Autel, il y aura deux ſtatues de marbre de ſix pieds de proportion ſur des piedeſtaux. L'une repréſentera *S. Germain* & l'autre *ſaint Vincent*. Selon ce même projet le fond du Sanctuaire doit être décoré d'une gloire de grande compoſition, mais l'exécution de ce riche morceau eſt encore indéciſe.

Le pavé du Sanctuaire ſera de marbre en carreau de compartiment, le Chœur ſera pavé de grands carreaux de pierre. Aux deux côtés de l'entrée du Chœur ſe-

plus néceſſaires, on projetta de décorer le chœur d'une maniere qui répondît à la dignité & à l'antiquité de cette Egliſe. Pluſieurs Architectes très-habiles donnerent alors des deſſeins qui méritoient chacun à différens égards l'approbation des connoiſſeurs. On s'arrêta au plan propoſé par M. *Bacarit* Architecte, qui fit faire auſſi un modele en relief conformément à ſon projet. Avant que d'agir en conſéquence MM. les Curé & Marguilliers de S. Germain députerent à M. le Marquis de *Marigny* directeur général des bâtimens du Roi pour le prier d'engager Meſſieurs de l'Académie Royale d'Architecture, à examiner ſi le projet de M. *Bacarit* étoit auſſi convenable pour l'objet qu'on ſe propoſoit, qu'il paroiſſoit ſatisfaiſant au premier coup-d'œil. Six académiciens ſe tranſporterent avec M. le *Camus* Sécretaire de l'Académie dans l'endroit où étoit le modele : après un mûr examen ils en firent un rapport avantageux, d'après lequel M. le Marquis de *Marigny* eut l'honneur d'en parler au Roi & de préſenter à S. M. les deſſeins de M. *Bacarit*.

Selon le rapport des Académiciens examinateurs, cet habile Architecte a réuſſi à marier de la maniere la plus heureuſe le genre moderne avec le gothique de l'édifice qu'il avoit à décorer. Il y eſt

du ſoin de faire faire à leur Egliſe les changemens convenables pour la rendre vraiment paroiſſiale ; & afin que les fideles puſſent commodément participer à la célébration des SS. Myſteres, ils firent ouvrir le chœur de toutes parts : à cet effet on ſupprima d'abord en 1745. les lambris qui l'environnoient, & on abbatit même le Jubé qui regnoit ſur la porte principale. Le pavé de l'Egliſe fut relevé & reparé dans toute ſon étendue ; & afin que dans la ſuite il ne fut plus expoſé aux dégradations qu'occaſionnent les ſépultures, on pratiqua ſous l'Egliſe de vaſtes caveaux pour les inhumations.

Ces changemens furent approuvés à l'exception de la deſtruction du Jubé : un amateur des uſages anciens de l'Egliſe inſera dans le Journal de Verdun en 1751. une lettre par laquelle il exhortoit MM. les Curé & Marguilliers de S. Germain, non pas à rétablir entierement le Jubé, parce qu'en effet cette maſſe offuſquoit la vue du chœur, mais à en faire conſtruire un d'une ſtructure legere à chaque côté de l'entrée du chœur, tel qu'on en voit à S. Jacques de Compiegne ; ou du moins d'avoir une petite tribune amovible que l'on placeroit aux jours de ſolemnité entre le chœur & la nef du côté méridional pour y chanter l'Evangile. Après ces premiers changemens qui ſembloient les

Et le 12. Août 1744. Arrêt du Parlement qui ordonne l'enregiſtrement des Lettres Patentes pour l'union du Chapitre de S. Germain à celui de Notre-Dame.

En conſéquence le 15. Août, jour de l'Aſſomption, les Chanoines de S. Germain ſe rendirent à Notre-Dame en robbes violettes entrerent dans le Chœur, & prirent leurs places ſuivant leur rang d'ancienneté, comme s'ils euſſent toujours été Chanoines de Notre-Dame, & aſſiſterent à la proceſſion, & au ſalut qui ſe dit enſuite pour les Prieres de Quarante heures pour le Roi, alors malade à Mets, après quoi ils s'en retournerent à S. Germain, où ils continuerent leur Office juſqu'au premier Septembre ſuivant, jour auquel le Curé de S. Germain prit poſſeſſion du Chœur, & fit ſon entrée par une Meſſe Solemnelle du Saint Eſprit.

Depuis ce jour-là les Chanoines de S. Germain ſont venus à Notre-Dame, ſoit à l'Office, ſoit au Chapitre quand ils ont voulu, & ils n'ont commencé à être aſtraints à la pointe de l'Office du jour auquel ils ſont obligés que du premier Janvier 1745. le reſte de l'année 1744. leur ayant été accordé pour ſe pourvoir de logemens dans le Cloître de Notre-Dame.

que les parties interreſſées remettroient leurs Mémoires à MM. de *Fortia* & *d'Argenſon* Conſeillers d'Etat pour ſur leur rapport être par S. M. ordonné ce qu'il appartiendroit.

Le 24. Août 1743. Arrêt du Conſeil qui ordonne que les Mémoires fournis aux Commiſſaires ſeront remis à M. l'Archevêque de Paris pour qu'il donne ſon avis & qu'il propoſe à S. M. ce qu'il eſtimera la plus convenable.

Le 24. Octobre ſuivant. Arrêt du Conſeil d'Etat qui nomme le ſieur *Moreau de Beaumont* pour Commiſſaire particulier devant lequel les parties interreſſées ſeront tenues de remettre leurs Mémoires pour, ſur leur rapport & de l'avis des Commiſſaires du Roi, être ordonné par S. M. ce qu'il appartiendra.

Déſiſtement tant de la part de l'Univerſité, de S. Victor, des Curés & Marguilliers de S. Germain & du Chapitre, à l'exception de trois Chanoines qui n'y voulurent pas conſentir.

Ordonnance de M. l'Archevêque du 30. Décembre 1743. & nouvelles Lettres Patentes du mois de Février 1744. pour procéder à l'enregiſtrement du décret & du concordat.

Le 15. Mai ſuivant Arrêt du Parlement qui déboute les oppoſans & ordonne qu'il ſera procédé à l'enregiſtrement.

Et

Les 31. Mars, & 1. Avril 1740. les deux Chapitres passerent entre eux un concordat pour régler les différentes conditions auxquelles l'union se devoit faire : les principales étoient que les Chanoines de S. Germain auroient séance au Chœut de Notre-Dame du jour de leur prise de possession à S. Germain, sans aucune prise de possession nouvelle, ni installation, qu'ils jouiroient de tous les droits & privileges des Chanoines de Notre-Dame, & qu'ils auroient eux mêmes l'administration de leurs biens, & nommeroient pour cela leurs officiers.

Le 18. Juillet M. l'Archevêque rendit son décret par lequel il prononça l'union relativement au concordat passé entre les deux Chapitres, en conséquence on obtint des Lettres Patentes confirmatives de ce décret.

Il y eut opposition à l'enregistrement de ces lettres tant de la part des Curés & des Marguilliers, que de l'Université, de S. Victor, & même d'une partie des Chanoines de S. Germain. Appels comme d'abus de ladite union, plaidoyers à ce sujet, après lesquels l'affaire fut appointée par Arrêt de la Grand-Chambre du 27. Mars 1741.

Le 15. Décembre suivant, Arrêt du Conseil qui y évoque toutes contestations au sujet de l'union. Il fut ordonné

Le Doyen, comme ayant toutes les cures, faiſoit, ou faiſoit faire les enterremens. Les Chanoines faiſoient chacun ſuivant leur tour les autres fonctions Curiales, comme de dire la grande Meſſe, de faire le proſne, les baptêmes, & d'adminiſtrer les ſacremens.

Le Chapitre nommoit aux cures de S. Germain, S. Roch, S. Landry, ſaint Sauveur, la Ville l'Evêque, ſainte Oportune, & S. Euſtache: il nommoit à ce dernier bénéfice alternativement avec M. l'Archevêque: la totalité des Canonicats de ſainte Oportune, la moitié de ceux de S. Honoré, & le onzieme alternativement avec M. l'Archevêque.

Les différens procès que le Chapitre de S. Germain avoit aſſez ſouvent ſoit avec le Curé, ſoit avec les Marguilliers, & même avec les Chapelains du Chœur, & le mauvais état des affaires du Chapitre Notre-Dame firent penſer à la réunion des deux Chapitres. La premiere propoſition en fut faite en 1736. par un mémoire qui fut remis à M. *Robinet* Chanoine de Notre-Dame, & grand Vicaire de M. l'Archevêque.

Cette affaire reſta comme aſſoupie juſqu'en 1739. que l'on tint les conférences préparatoires, en conſéquence des délibérations des deux Chapitres de Notre-Dame, & de S. Germain.

tée de veiller sur le bas-chœur ; au Chapitre il n'avoit point d'autre place que celle que lui donnoit son rang de réception.

Le Doyen & le Chantre avoient ordinairement un Canonicat avec leur bénéfice afin d'avoir entrée au Chapitre.

Les Chapelains siégeoient dans les hautes stalles après les Chanoines. Le Vicaire perpétuel étoit au rang des Chapelains. Les fonctions des Chapelains étoient de faire Diacre & Soudiacre tous les Dimanches & Fêtes avec le Chanoine officiant, & de porter la chappe aux fêtes annuelles, & solemnelles, mais ils ne disoient jamais la messe à l'autel du Chœur : ils ne pouvoient pas même entrer dans le Chœur par la grande porte, mais seulement par les collatéralles.

Le Chapitre étoit composé des seuls Chanoines qui géroient les affaires du Chapitre par des officiers Chanoines.

Outre le Chapitre il y avoit une Communauté composée des Chanoines & des Chapelains, les affaires de cette Communauté étoient gerées par des officiers qui étoient pris alternativement parmi les Chanoines, & parmi les Chapelains.

Le Chapitre en sa qualité de Curé primitif faisoient toutes les fonctions Curiales les cinq grandes Fêtes de l'année.

ques, mais ce tableau ajouté après coup ne forme pas une autorité assez forte pour en rien conclure; d'ailleurs le tableau & les figures paroissent n'être pas plus anciens que la troisieme race de nos Rois.

L'Eglise est un bâtiment assez régulier qui a été longtems extrémement sombre, tant à cause de la peinture des vitrages, que par celle des voutes & des piliers qui étoit d'un azur foncé chargé de fleurs-de-lys d'or. Elle est devenue assez claire depuis qu'on a retaillé entierement la pierre de l'interieur de cet édifice. Ce grand ouvrage fut commencé en 1728.

Depuis cette réparation, on a travaillé & on travaille encore à de nouveaux embellissemens dont on rendra compte, après que l'on aura parlé du Chapitre qui formoit la Collegiale de cette Eglise, & de sa réunion au Chapitre de Notre-Dame.

Le Chapitre de S. Germain étoit composé d'un Doyen, d'un Chantre, de treize Chanoines, d'onze Chapelains, de deux Vicaires Choristes, d'un Maître de Musique, d'un nombre suffisant de Chantres pour la musique, & de huit Enfans de Chœur. Le Doyen étoit la premiere dignité, le Chantre n'étoit point en dignité, il n'avoit que la préséance au Chœur après le Doyen, afin d'être à por-

eſt celle de marquer un cordon ſur la tranche des eſpeces d'or & d'argent, en même tems qu'on marque la tête & la pile. Cette machine a été inventée par le ſieur *Caſtaing* Ingénieur du Roi, & l'on commença à s'en ſervir en 1685.

Pour aller de l'Hôtel de la Monnoye, à l'Egliſe de S. Germain de l'Auxerrois, on traverſe la rue de la Monnoye, puis on parcourt la petite rue *Baillet*, qui a pris ſon nom de quelqu'un de cette famille qui y a demeuré; cette rue ſe nommoit en 1297. la rue *Dame Gloriette*, puis la rue *Gloriette*. On traverſe enſuite la rue de l'*Arbre-ſec* ainſi nommée d'une vieille enſeigne qui y étoit; enfin on entre dans le Cloître.

S. Germain l'Auxerrois, eſt une Egliſe Royale & Paroiſſiale; elle a même été Collégiale juſqu'en 1744. tems auquel le Chapitre a été réuni à celui de Notre-Dame, comme on le dira ci-après.

L'origine de cette Egliſe eſt peu connue: quelques modernes tels que *Favin*, *du Breul* & du *Saiſſai*, lui donnent pour fondateurs *Childebert* & *Oltrogote* ſa femme; ils lui aſſignent auſſi *S. Vincent* pour Patron primitif & *S. Germain* pour Patron titulaire.

On ne voit rien de tout cela dans les Auteurs anciens qui ont parlé de S. Germain l'Auxerrois. Abbon & Helgaud

qu'à faire des médailles, des jettons, & autres piéces de ce genre.

Nicolas Briot tâcha en 1616. & en 1623. de faire recevoir à la monnoye, l'usage d'une machine qu'il disoit avoir inventée, mais n'ayant pû l'y faire approuver, il passa en Angleterre. Peu de tems après, les machines d'Aubin Olivier ayant passé des mains de ses héritiers, en celles de la femme de *Warin*, celui-ci les perfectionna au point, qu'il n'y eut plus rien de comparable pour la force, la vîtesse, & la facilité avec laquelle on y frapoit toutes sortes de piéces, qui y recevoient l'empreinte du carré d'un seul coup, au lieu qu'auparavant on ne pouvoit les marquer au marteau, que par sept ou huit coups, dont l'un gâtoit bien souvent l'empreinte des autres. Des avantages si sensibles firent qu'en 1640. on commença à Paris de ne plus se servir que du balancier, & des autres machines nécessaires pour monnoyer au moulin; & qu'au mois de Mars de l'an 1645. on supprima entierement en France l'usage de monnoyer au marteau. Pour lors *Warin* devint Maître & Directeur Général des monnoyes dans tout le Royaume, & nos especes devinrent si belles & si parfaites, qu'elles ont été admirées de toutes les Nations. A cette invention on en a ajoûté une autre, qui

Sauval dit qu'on crut, pour lors, qu'elle ne ſortiroit jamais de cette maiſon royale; cependant elle fut dans la ſuite transferée de nouveau dans l'Hôtel où elle eſt actuellement.

Toutes nos eſpeces ont été fabriquées au marteau, juſqu'au regne du Roi Henri II. que les inconvéniens de ce monnoyage firent penſer à lui en ſubſtituer un meilleur. Un Menuiſier nommé *Aubin Olivier*, né à S. Geneſt en Auvergne, inventa pour lors l'Art de monnoyer au moulin, & ce fut *Guillaume de Marillac*, Général des monnoyes, qui le produiſit à la Cour, où tout le monde admira la beauté des eſſais qu'il fit. Le Roi lui permit l'établiſſement de ce monnoyage par ſes Lettres Patentes du 3. de Mars de l'an 1553. leſquelles portent: *Nous avons pourvu ledit* Aubin Olivier *de l'Office de Maître & Conducteur des Engins de la Monnoye au Moulin, &c.* Aubin Olivier s'aſſocia *Jean Rondelle* & *Eſtienne Delaulne*, Graveurs excellens qui firent les poinçons, & les carrés. Cette monnoye fut certainement la plus belle qu'on eût encore vue; mais parce que la dépenſe excédoit de beaucoup celle de la monnoye au marteau, cela fit qu'en 1585. le Roi Henri III. défendit de faire, à l'avenir, de la monnoye au moulin; & les machines d'Aubin Olivier ne ſervirent plus,

royales. Nous ne ſçavons pas ce que devint dans la ſuite cette monnoye du Palais, ni quand elle fut transferée ailleurs. Nous trouvons, à la vérité, que ſaint Louis donna aux Religieux de ſainte Croix une maiſon, où avoit été la monnoye du Roi, & laquelle étoit ſituée dans la rue de la Bretonnerie. Le nom que porte encore la rue de la *vieille Monnoye*, nous prouve que l'Hôtel de la Monnoye y a été autrefois; mais nous ne ſçavons ni quand, ni pourquoi il a été transferé ailleurs. Nous voyons auſſi qu'on a fabriqué des eſpeces à l'Hôtel de Neſle, & ailleurs; mais ce n'a été que dans des occaſions preſſantes, ou pour des eſpeces particulieres, comme nous voyons que le Roi Henri II. ordonna par ſon Edit du mois de Juillet 1553. qu'on fabriquât des Teſtons au Moulin dans ſon Palais à Paris, & que cette nouvelle fabrique fut établie au bout du jardin des étuves, dans l'Iſle du Palais. C'eſt auſſi dans ces occaſions extraordinaires, que Louis XIV. & Louis XV. en ont ſucceſſivement fait fabriquer dans des maiſons qui ſont dans la rue du petit Bourbon, & qui tiennent au Louvre.

Sous Louis XIII. la Monnoye fut tranſportée dans la galerie du Louvre: on lui donna, à côté de l'Imprimerie Royale, un vaſte & magnifique appartement,

mens Topographiques de cette maison royale. Qui croiroit que dans tant de livres qu'on a publiés sur la Ville de Paris, on ne trouve rien sur l'Histoire de cet Hôtel, & que ceux qui en sont les Auteurs, sans en excepter les P. P. *Félibien* & *Lobineau*, soient demeurés muets là-dessus ? Il n'y a cependant point d'Hôtel au monde, où l'on ait fabriqué une aussi grande quantité d'especes d'or & d'argent, que dans celui-ci, ni par conséquent, qui soit d'une plus grande importance.

Sous la premiere race de nos Rois, & au commencement de la seconde, la principale fabrique de la monnoye étoit dans leur Palais, & toujours à la suite de la Cour. La monnoye qu'on y fabriquoit étoit appellée, pour cette raison, *Moneta Palatina*, ainsi qu'on le lit sur un denier d'argent de *Dagobert*. Charlemagne ordonna même, qu'à l'avenir, il n'y eût plus de monnoye, que dans son Palais : *Volumus*, dit-il, dans un de ses capitulaires, *ut in nullo alio loco moneta sit, nisi in Palatio nostro.* Cet usage s'est conservé dans la troisiéme race, comme il paroît par des deniers d'argent frapés sous Philippe I. Louis VI. & Louis VII. à Estampes, à Châteaulandon, à Pontoise, &c. où il y avoit des maisons

Plan et Desc.n de St.
Germain Lax.ois
Limite de
Limite du Quartier de St.e Opportune
Limite du Quartier des Halles Royale
Rue
Rue St. Jean St. Denis
Traversiere
Rue de la Cie
Rue St. Honoré
Rue
Rue
Rue

elle eſt proche, comme auſſi du port de la place au ſel, qu'on appelloit en 1415. le port & la place de la Saulnerie, comme on dit *Saulnier & Faux-Saulnier*.

La rue *Pierre au Poiſſon* aboutit auſſi ſur le même Quai, & eſt auprès de celle de la Saulnerie. En 1300. on la nommoit *la ruelle au poiſſon*. Elle a pris ſon nom de ce qu'anciennement quelques pêcheurs & poiſſonniers avoient rangé, autour du Châtelet, quantité de longues pierres, où ils étaloient & vendoient leur poiſſon.

IV. *Le Quartier du Louvre.*

LE Quartier du LOUVRE, ou de ſaint GERMAIN l'AUXERROIS, eſt borné à l'Orient, par le carrefour des trois Maries, & par les rues de la Monnoye & du Roulle incluſivement; au Septentrion, par la rue S. Honoré, y compris le cloître S. Honoré incluſivement, à prendre depuis les coins des rues du Roulle & des Prouvaires, juſques au coin de la rue Frementeau. A l'Occident, par la rue Frementeau juſqu'à la riviere incluſivement. Ce quartier ne contient que vingt cinq rues.

C'eſt dans ce quartier qu'eſt ſitué l'*Hôtel de la Monnoye*, nous ne pouvons que déplorer notre ignorance ſur les change-

let. Sous le regne de Charles V. on le nommoit le *Quai de la Saulnerie*, à cause du port au sel, & du Grenier à Sel qui en est fort proche. Dans la suite on l'appella le Quai de *la Mégisserie*, parceque les *Mégissiers* en occupoient autrefois presque toutes les maisons. Les Mégissiers ne sont pas des marchands de fer, comme l'a dit un écrivain, mais ce sont des artisans qui préparent, ou qui passent les peaux en blanc, autrement dit, en *Megie*, & les mettent en état d'être employées, par les gantiers, & Peaussiers.

On le fit paver sous François I. l'an 1529. comme il paroît, par les regîstres de l'Hôtel de Ville. Ce quai est d'une grande ressource pour beaucoup de choses. On y trouve toute sorte de batterie de cuisine, & d'ustancilles, fers, férailles, &c. Tous les mercredis & les samedis, on y expose en vente des arbrissaux, des fleurs, & des plantes. On y trouve aussi, en tout tems, toute sorte d'oiseaux à acheter, même des pigeons, des péruches, & des perroquets.

Sur ce Quai aboutit une rue, dont le peuple a corrompu le nom, & qu'il appelle la rue de *la Sonnerie*, ou de *la petite Sonnerie*, au lieu de la nommer la rue de *la Saulnerie* qui est son vrai nom, & qu'elle a pris du Grenier à Sel, dont

Chartres, & celles de l'Abbaye de *Joye-en-Val.*

On remarque dans cette même rue un autre bâtiment public qui ſert de priſon, appellé le *For l'Evêque.* C'étoit autrefois le Siége de la Juriſdiction Epiſcopale, qui pour cette raiſon, fut appellé *Forum Epiſcopi.* Cette Juriſdiction fut ſupprimée en 1674. & l'on fit du bâtiment une des priſons royales. Le For l'Evêque, tel qu'il eſt aujourd'hui, fut bâtie l'an 1652. aux dépens & par les ſoins de Jean François de Gondy, premier Archevêque de Paris, ainſi qu'il paroît par cette Inſcription latine gravée au-deſſus de la porte qui eſt ſur le Quai de la Mégiſſerie :

FORUM EPISCOPI SÆCULARE

nimia adium vetuſtate collabens
à fundamentis excitavit

JOANNES FRANCISCUS

DE GONDY,

Primus Pariſiorum Archiepiſcopus,
Pacis Artes, Jura, Legeſque meditans;
Urbe Armis inceſſa, Factionibus turbata
anno Domini 1652.

Le Quai de *la Mégiſſerie* s'étend depuis le Pont-neuf, juſqu'à la vieille ruelle de miſere, proche le Grand-Châte-

été construit auprès pour recevoir & alimenter les pauvres Orfévres. La Chapelle qu'on y voit aujourd'hui fut commencée en 1550. & achevée en 1566. sur les desseins de *Philbert de Lorme*. Elle est desservie par un Chapelain, un Diacre, un Soudiacre d'office, deux Chantres, & quelques-autres officiers. Ces Ecclésiastiques sont à la nomination des Orfévres gardes en charge, & ne peuvent être destitués, que par la délibération des gardes, & des anciens gardes assemblés. On voit dans cette Chapelle quelques figures de *Germain Pilon* qui sont fort estimées.

La rue *Jean Lantier* ou *Lointier* a porté le nom de la rue de *Jean Loing-Letier*, & de la rue *Jean Lonctier*. Cenal dans sa Hierarchie la nomme *Via ad Joannem Ligularium*, la rue Jean Leguttier, autrement dite des Orfévres, ou des deux portes.

Dans la rue S. Germain est le *grenier à sel*. Ce bâtiment est d'une forme particuliere, & a été élevé en 1698. sur un fonds qui appartenoit à l'Abbaye de *Joye-en-Val*. Comme cette Abbaye fut unie à l'Evêché de Chartres, lorsqu'en 1698. l'on érigea un Evêché à Blois, c'est pour cette raison, qu'on voit sur la façade du devant, les armes de *Paul Godet des Marais*, pour lors Evêque de

la France, mais encore pour les pays Etrangers. Il eſt à préſent auprès de la porte du nouveau Louvre à l'ancien Hôtel de la Surintendance des bâtimens. Mais cet Hôtel devant être abbattu pour découvrir la façade du Louvre, le Roi a acheté l'Hôtel d'Armenonville rue Plâtriere pour y placer la poſte aux lettres, & celle aux chevaux. Le Bureau des Marchands Drapiers eſt auſſi dans cette même rue. La porte de cette maiſon eſt décorée d'un ordre dorique, d'après les deſſeins de *Bruant*. L'architecture en eſt d'un très bon goût, mais on en a gâté les ornemens & la ſculpture en croyant l'embellir, par une couleur à l'huile. L'ignorance groſſiere des ouvriers ou plutôt des barbouilleurs avides de gain a gâté & gâte encore tous les jours dans cette ville des ſculptures très-excellentes.

La rue des *deux Portes* a pris ſon nom des portes qui la fermoient, par les deux bouts. En 1300. on la nommoit la rue d'entre deux Portes, & en 1386. la rue aux deux Portes. On remarque dans cette rue :

La Chapelle de S. Eloi, ou des Orfévres. Les Orfévres ayant acquis en 1399. une maiſon en ruine, nommée l'*Hôtel des trois degrés*, y firent bâtir une Chapelle, qui ne fut d'abord que de charpente, de même qu'un Hôpital qui avoit

où est aujourd'hui une grande maison qui appartient à MM. *Pajot*, ci-devant Fermiers des Postes. Outre la principale porte qui est dans la rue des Bourdonnois, elle en a une autre dans la rue de *la Limace*, sur laquelle sont encore les armes des Neuvilles-Villerois. La rue Thibaud-aux-dez, a un nom si bizarre, qu'il ne faut pas être surpris, si on le trouve différemment ortographié dans les vieux papiers terriers. Son nom latin est *Via Theobaldi ad dados*.

La rue *Bertin Porée* a pris son nom d'un bourgeois qui y demeuroit. Le peuple a corrompu ce nom, il y a déja longtems, car dès l'an 1473. Il la nommoit la rue *Bertin Poirée*.

La rue *des mauvaises Paroles* s'est longtems nommée la rue *Male Parole*, apparemment, parcequ'elle n'étoit presque habitée, que par des gens de la lie du peuple. Cependant *François Olivier* Chancelier de France y demeuroit. *Miron* Lieutenant Civil y a demeuré aussi, ce qui faisoit dire à *Barclay*, en parlant de ce Magistrat, *Indignus qui inter mala verba habitet*.

Dans la rue *des Déchargeurs*, qu'on nommoit autrefois la rue *du Siége aux Déchargeurs*, étoit le bureau général de la Poste, où l'on portoit les lettres, non seulement pour toutes les provinces de

des Seigneurs de ce nom, qui l'ont habité. Il l'avoit même quitté dix ou douze ans avant sa mort, pour aller demeurer dans la rue *Barbete*. Cet Hôtel de Montbazon qui est dans la rue Bethisy, a été longtems une Auberge. Il est aujourd'hui occupé par différens particuliers.

La rue *des Bourdonnois* s'appelloit en 1297. la rue *Adam Bourdon*, & la rue *Guillaume Bourdon*. L'an 1300. on commença à la nommer la rue des *Bourdonnois*, & l'on a toujours continué depuis. On remarque dans cette rue une grande maison, qui n'est aujourd'hui occupée que par des marchands; mais l'on voit bien qu'elle a appartenu autrefois à de grands Seigneurs. *Philippe le Bel* n'a jamais demeuré dans cette maison, comme bien des personnes l'ont cru. *Philippe Duc d'Orléans* frere du Roi Jean l'acheta en 1363. elle appartenoit en 1398. au Prince *Gui de la Tremouille*. Dans la suite des tems *Antoine du Bourg*, Chancelier de France, y demeura. Enfin elle passa à Messieurs de *Believre*, & prit leur nom.

Dans la même rue étoit encore, en 1652. l'*Hôtel de Villeroy*. Il étoit entré dans la maison de *Neuville-Villeroy*, comme faisant partie de la succession de *Pierre le Gendre* Seigneur de Villeroy, & étoit situé dans l'endroit de cette rue,

Paris, elle étoit néanmoins fort étroite lorſque l'exécrable *Ravaillac* y aſſaſſina le Roi Henri IV. le 14. de Mai de l'an 1610. On l'a agrandie depuis, & elle eſt aujourd'hui une des plus larges. L'endroit où elle ſe joint à la rue S. Honoré, devant une des portes du cimetiere des SS. Innocens, ſe nomme *la Place aux Chats*.

La rue *Bethiſy* ſe nommoit dans le treiſieme ſiecle, & même au commencement du quatorſieme, la rue *au Comte de Ponthi*, depuis la rue *du Comte de Ponthieu*, enſuite la rue de *la Charpenterie*, & enfin la rue *Bethiſy*. Ces différens noms lui ont été donnés de l'Hôtel que les Comtes de Ponthieu y avoient; ou des charpentiers qui pendant un certain tems y firent leur demeure; ou de *Jean de Bethiſy* Procureur au Parlement en 1410. ou de *Jacques de Bethiſy* Avocat en 1416. Il n'y a qu'une partie de cette rue qui ſoit du quartier de ſainte Oportune, qui eſt celle qui va de la rue du Roule à la rue Thibaud-au-dez. Les Seigneurs de *Rohan-Montbazon* ont demeuré longtems dans un Hôtel de cette rue, qui retient encore leur nom. *Hercule de Rohan* Duc de Montbazon, Pair, & Grand-Veneur de France, Chevalier des Ordres du Roi, & Gouverneur de Paris, & de l'Iſle de France, mort le 16. d'Octobre de l'an 1654. a été le dernier

ſuite a été appellée *la Maiſon du Plat d'étain*, à cauſe de ſon enſeigne.

La *Place Gatine* dans la rue S. Denis, & attenant ſainte Oportune, eſt l'endroit où étoit la maiſon d'un riche marchand, appellé *Philippe Gatine* qui, par Arrêt du Parlement du 30. de Juillet de l'an 1571. fut pendu pour avoir tenu chez lui des aſſemblées de Calviniſtes, & ſa maiſon fut raſée. On y éleva une grande croix de pierre, avec un bas-relief ſculpté par *Gougeon*, laquelle fut depuis tranſportée dans le cimetiere des SS. Innocens, où elle eſt encore.

La néceſſité des tems força Charles IX. à avoir cette complaiſance pour les Calviniſtes, malgré la répugnance du Parlement, de l'Univerſité, &c. On fut obligé de faire la tranſlation de cette croix pendant la nuit, mais cette précaution n'empêcha pas quelques Catholiques de s'y oppoſer, & d'exciter une ſédition qui auroit pû avoir des ſuites fâcheuſes, ſi elle n'avoit pas été promptement appaiſée, par le ſupplice d'un des plus mutins, qui fut pendu à la fenêtre de la maiſon la plus proche.

La rue de *la Ferronerie* ſe nommoit en 1341. *Vicus Karronorum*, la rue de la Charronerie; mais en l'an 1432. on l'appelloit la rue de *la Ferronerie*. Quoique cette rue ſoit une des plus paſſantes de

donné 1°. des *Maximes Chrétiennes pour les Demoiſelles de S. Cyr.* 2°. *Choix d'un bon Directeur.* 3°. *Lettres de Conſolation à une Dame de qualité ſur la mort de ſon Directeur.* 3°. *Vie de Jean Antoine le Vachet.* 4°. *La Vie du P. Joſeph Capucin.* 5°. On lui attribue *la véritable vie du P. Joſeph.* Dans celle-ci il le dépeint tel que l'hiſtoire nous le repréſente, dans la premiere il en parle comme d'un Saint. 6°. *Parallelle du Cardinal de Ximenès & du Cardinal de Richelieu.* 7°. *Apologie du Parallelle.* 8°. *Diſcours ſur l'Hiſtoire des fondations royales.* 9°. *Traité des Penſions royales.* 10. *Diſſertation ſur l'Indult.* 11. *Diſſertation ſur la pratique de l'Egliſe primitive, de n'enterrer les morts qu'avec l'Euchariſtie dans la bouche & ſur l'eſtomach.* Il mourut en 1727.

Jean Mallemans, a compoſé pluſieurs ouvrages, entr'autres une *Hiſtoire de la Religion, depuis le commencement du monde juſqu'à Jovien.* 6. vol. in 12. *Traduction Françoiſe de Virgile en proſe poëtique. Penſées ſur le Sens Littéral des* 18. *premiers verſets de l'Evangile ſelon ſaint Jean, &c.*

Le terrein où étoit *l'hermitage* eſt depuis un tems immémorial occupé par une maiſon qui, dans les anciens comptes de cette Egliſe, eſt toujours nommée *la Maiſon de l'Hermitage*, & qui dans la

cure & la fabrique ſont reſtées ſéparées & indépendantes du Chapitre ; le plus ancien Chanoine, ou, dans le cas de légitime empêchement, celui qui le ſuit a ſeulement le droit d'être preſent à la reddition des comptes des Marguilliers.

En réuniſſant la cure à une ſeule prebende, les autres Chanoines en furent déchargés : peu-après, c'eſt-à-dire, en 1225. ces mêmes Chanoines furent encore diſpenſés de la réſidence par le Chapitre de S. Germain l'Auxerrois, & autoriſés à nommer chacun un vicaire pour faire leur ſemaine, & aſſiſter à l'office à leur place, moyennant une retribution de quatre livres pariſis par an. Peut-être l'établiſſement de ces Vicaires a-t'il été l'origine de l'augmentation du nombre des Chanoines qui a été faite par la ſuite.

Quelques Chanoines de cette Collégiale ſe ſont diſtingués dans la Littérature, *François Macé* Chefcier de ſainte Oportune, Bachelier en Théologie, a donné. 1°. Un Abrégé Chronologique, Hiſtorique & Moral de l'Ancien & du nouveau Teſtament. 2°. Une Hiſtoire Morale intitulée *Melanie*, ou la *Veuve Charitable* 3°. *L'Hiſtoire des quatre Cicerons.* Il mourut en 1721.

René Richard, d'abord Prêtre de l'Oratoire, enſuite Chanoine de S^e Oportune, a

de *Rieux*, du *Pleſſis Chivré*, de *Grammont*, &c.

La tour où ſont les cloches eſt ornée de fleurs de lys, de feſtons, de cornes d'abondance, de trophées, & autres ornemens qui marquent que ce ſont nos Rois qui l'ont fait bâtir.

L'Egliſe de ſainte Oportune n'ayant point d'autres biens, que ceux qu'elle a reçus de la pieté & de la libéralité de nos Rois, elle a toujours été qualifiée d'Egliſe *Royale*, & ſes Chanoines jouiſſent du droit de *Committimus*.

Il y a dans cette Egliſe deux Marguilliers laïques établis dès le commencement du treizieme ſiécle : voici quelle en fut l'occaſion.

Vers l'an 1220. la modicité du revenu des Chanoines étant cauſe qu'ils abandonnoient leur Egliſe pour chercher ailleurs les ſecours qu'elle ne pouvoit leur procurer. *Guillaume* Evêque de Paris, faiſant alors la viſite de cette Egliſe, la trouva preſque déſerte ; le ſoin des ames, dont le ſemainier avoit été chargé juſqu'a ce tems, étoit abandonné, & les bâtimens étoient négligés. Pour y remédier, il unit la cure à la prebende d'un nommé *Guillaume*, à laquelle la chefcerie étoit déja attachée, & il établit deux Marguilliers laïques, pour avoir ſoin des bâtimens. Depuis ce tems la

un buſte, & fit graver ſur ſa tombe l'épitaphe ſuivante dans laquelle on trouvera beaucoup plus de latinité que de chriſtianiſme.

Uxor mœſta ſui dum cernit Buſta mariti.
Tunc ternos amplexa, gemens, in funere natos,
Quid me linquis, ait, miſeroque dolore ſepultam
Deſeris ô conjux! Ah ſi nunc cara jugalis
Te tenet ulla Thori; lacrimis gemituque tuorum
Flecteris, hanc animam quæſo rape namque perempto
Te ſupereſſe piget, nulla fruar ante quiete,
Quam mihi fatales diſſolvant ſtamina parcæ.
Jamque dolore amens tabeſco, & tempora vitæ
Longa meæ nec erunt: primiſque extinguar in annis.
Mors mihi grata foret, poſituræ morte labores.
Et nos una duos tandem teget Urna meuſque
Spiritus æterno tecum potietur amore.

Leur poſtérité eſt entrée dans de grandes alliances, telles que les maiſons d'*O*, de

dans la maiſon ſeigneuriale qui ſubſiſte encore.

Lorſqu'en 1569. on exécuta *Philippe Gatine* pour cauſe de Calviniſme, il fut ordonné qu'on prendroit ſur ſes biens une ſomme pour être employée à faire à perpétuité le ſervice du S. Sacrement dans l'Egliſe de ſainte Oportune, qui étoit la Paroiſſe de ce Calviniſte. Depuis ce tems-là on a fait réguliérement ce ſervice le jeudi de chaque ſemaine, & l'on expoſe ce jour-là le S. Sacrement.

L'Empereur Charles-Quint paſſant par Paris, ſous le regne de François I. viſita l'Egliſe de ſainte Oportune, où l'on voit encore aujourd'hui un *Candelabre* de bronze à dix huit branches, qui eſt un de ſes préſens, & une preuve de la dévotion de cet Empereur à ſainte Oportune.

Dans la Chapelle de *Notre-Dame des Bois*, eſt la ſépulture *des Perrots*, à commencer par *Miles Perrot* qui mourut le 15. de Février 1515.

Dans cette Egliſe fut auſſi inhumé *François Conan* Maître des Requêtes, & ſçavant Juriſconſulte. Il avoit épouſé *Jeanne Hennequin* de laquelle il laiſſa des enfans, & mourut au mois de Septembre de l'an 1551. âgé de 43. ou 44. ans. *Jeanne Hennequin* ſa femme fut un eſpece d'Artemiſe, que rien ne put conſoler de la perte de ſon mari. Elle lui érigea

nombre des Chanoines, en diviſant les quatre canonicats en huit, & en créant une ſemi-prébende. Ainſi depuis ce tems-là, ce Chapitre eſt compoſé de huit Chanoines, y compris le Chefcier-Curé qui préſide au Chœur & au Chapitre. Le ſemi-prébendé n'a point de place au Chapitre.

En 1374. Hugues de *Château-Girard* Chefcier-Curé de cette Egliſe, obtint de *Jean du Pin* Abbé de Clugny, le bras droit de ſainte Oportune, & cette relique fut apportée proceſſionellement depuis le Palais de *S. Paul*, juſqu'à cette Egliſe, avec grand luminaire, & grande ſuite de peuple, à la tête duquel étoient le Roi Charles V. & toute ſa Cour. Dès lors il fut ordonné que l'on feroit tous les ans, le premier Dimanche d'après les Rois, jour de cette Tranſlation, l'office double de ſainte Oportune, & que l'office du Dimanche ſeroit remis à un autre jour.

Juſqu'en l'an 1483. ce fut l'Autel de S. Louis qui ſervit de Chapelle de Paroiſſe, mais cette année-là on la tranſporta au lieu & place de l'auditoire du baillage de cette Egliſe, & de trois maiſons joignantes qui furent abbatues, pour agrandir la nef, afin qu'on y pût faire le ſervice de la Paroiſſe. L'auditoire fut pour lors transferé aux *porcherons*

la paix à ces deux Chapitres, renonça à ſes propres droits, afin de terminer toutes leurs conteſtations, & les obligea de paſſer une tranſaction par laquelle ils convinrent :

1°. Qu'à l'avenir le Chapitre de ſaint Germain conféreroit de plein droit le canonicat de l'Egliſe de ſainte Oportune, auquel furent attachées pour lors *la Chevecerie*, *& la Cure*, qui auparavant n'étoient que de ſimples commiſſions, car les Chanoines deſſervoient la cure par ſemaine chacun à ſon tour.

2°. Qu'il conféreroit auſſi de plein droit les canonicats, & tous les autres bénéfices de cette Egliſe.

3°. Que le Chapitre de ſainte Oportune préſenteroit à l'Evêque de Paris un ſujet pour être pourvû de la vicairerie perpétuelle des SS. Innocens, & conféreroit de plein droit toutes les Chapelles qui ſont dans cette Egliſe, & ſous les charniers. Cela s'eſt toujours fidelement exécuté depuis ce tems-là, au lieu qu'auparavant les Chanoines de ſainte Oportune deſſervoient, chacun à leur tour, la vicairerie, ou cure des SS. Innocens. Les revenus de l'Egliſe de ſainte Oportune s'étant augmentés par la donation des droits ſeigneuriaux que lui avoit faite Louis le Jeune, *Renaud de Corbeil* Evêque de Paris, augmenta en 1253. le

cles, donna le pré des porcherons, & *champeaux*, ou les petits champs situés auprès de la porte de Paris, au Recteur & aux quatre Chanoines, qui jusqu'alors n'avoient subsisté que des offrandes des Fideles. *Louis VII.* ne vit pas le second de ces miracles; mais il en fut si certainement informé, que de l'avis de *Thibaud* Evêque de Paris, il fit en 1154. une fondation dans l'Eglise de sainte Oportune, & lui donna la *Seigneurie*, *Censive*, *Justice*, *Voyerie*, & *Police*, dans toute l'étendue desdits pré & marêts situés sous Montmartre, & des petits Champs situés auprès de la porte de Paris. Ce fut aussi en cette même année, que le chœur de l'Eglise qu'*Hildebrand* avoit fait bâtir, fut démoli & rebâti.

L'an 1225. furent terminés plusieurs différends qui s'étoient élevés au sujet de l'Eglise de sainte Oportune. La collation des bénéfices de cette Eglise appartenoit originairement, suivant le droit commun, à l'Evêque de Paris; mais comme il y eut quelque différend entre le Prélat & le Chapitre de S. Germain de l'Auxerrois, l'Evêque lui céda son droit; & parce que le Chapitre de S. Germain, & celui de sainte Oportune étoient divisés depuis longtems par des prétentions réciproques de droits honorifiques & temporels, l'Evêque de Paris, pour donner

dont la nef reſte encore, mais dont le chœur fut démoli en 1154. Les troubles qui agitoient la France étant ceſſés, le corps de ſainte Oportune fut rapporté à Mouci-le-neuf, & de-là à Almenêche; mais Hildebrand en retint pour l'Egliſe de *Notre-Dame des Bois*, une portion qu'il fit mettre dans une châſſe dorée qu'on nomme *la châſſe de ſainte Oportune*; dans les proceſſions générales qu'on fait à Paris dans les calamités publiques, on la porte à côté de celle de S. Honoré. Il retint auſſi une des côtes du corps de cette Sainte qu'il fit enchâſſer à part dans un reliquaire d'argent doré. Ce fut à cauſe de ces reliques que cette Egliſe changea de nom, pour prendre celui de *ſainte Oportune*, & que Notre-Dame des Bois en devint ſeulement une Chapelle.

On prétend qu'il s'y fit beaucoup de miracles. On raconte entr'autres la guériſon d'un homme de condition, nommé *Adalard*, qui avoit été privé pendant trente ans de l'uſage de ſes jambes, ſans qu'aucun remede eût pû le faire marcher; & la réſurrection d'un homme, tué par le ſeul aſpect d'un baſilic qu'il avoit rencontré aux porcherons au-deſſous de Montmartre.

Louis Roi de Germanie ayant été, dit-on, témoin du premier de ces mira-

Chaillot. Les miracles que Dieu y opéroit, rendirent cette Chapelle fameuſe, & y attirerent des Pelerins qui y venoient en foule de toutes parts. Vers l'an 8053. les incurſions & les ravages des Normands obligerent *Hildebrand* Evêque de Séez de ſe retirer, & de demander à Charles le Chauve un lieu de ſûreté pour ſon Clergé, & pour les reliques de ſainte Oportune, fille du Comte d'*Hiême*, & morte Abbeſſe d'Almenêche dans une grande réputation de ſainteté. Louis Roi de Germanie, & frere de Charles le Chauve, lui donna la terre de *Mouci-le-neuf*, auprès de Senlis, mais dans le Diocèſe de Paris, où le corps de la Sainte fut dépoſé, & où Hildebrand ſe retira avec une partie de ſon clergé. Ces reliques furent tranſportées quelque tems après au Château de Senlis : Charles le Chauve ne les croyant pas encore hors d'inſulte, donna à Hildebrand l'hermitage de *Notre-Dame des Bois* lez-Paris.

Ce Prélat devenu Recteur de cette Chapelle, s'y établit avec quatre de ſes Chanoines, pour y célébrer l'office divin. Il y fit apporter en même tems les reliques de ſainte Oportune. La dévotion à cette Chapelle, & les offrandes augmentant tous les jours, l'on bâtit une Egliſe, attenant ladite Chapelle,

III. *Le Quartier Sainte Oportune.*

LE Quartier de SAINTE OPORTUNE eſt borné à l'Orient par le marché de la porte de Paris, & la rue S. Denis excluſivement; au Septentrion, par la rue de la Ferronnerie, y compris les Charniers des SS. Innocens, du côté de la même rue; & par une partie de la rue de S. Honoré, incluſivement depuis la rue de la Ferronnerie juſqu'aux coins des rues du Roulle & des Prouvaires; à l'Occident, par les rues du Roulle & de la Monoye, & par le carrefour des Trois-Maries, juſqu'à la riviere, le tout excluſivement; & au Midi, par les quais de la vieille Vallée de Miſere & de la Megiſſerie incluſivement.

L'Egliſe de *ſainte Oportune* a donné le nom à ce Quartier, qui n'eſt pas d'une grande étendue, cependant il renferme trente-quatre rues, & eſt très-peuplé. Cette Egliſe eſt fort ancienne, & ne fut dans ſes commencemens que la Chapelle d'un hermitage qu'on nommoit *Notre-Dame des Bois*, parcequ'elle étoit ſituée à l'entrée d'un bois, qui s'étendoit en largeur depuis cet hermitage juſqu'au pied de Montmartre; & en longueur, depuis le *Pont-Perrin*, qui étoit vers la Porte S. Antoine, juſqu'aux environs de

Plan et Description du Quartier de Ste Opportune:
avec ses Rues, et ses Limites

Limite du Quartier des Halles.

Limite du Quartier du Louvre.

Limite du Quartier de St. Jacque de la Boucherie.

J.B. Scotin Sculp.

vrer trois autres en échange, dans la place du cimetiere S. Jean, à la charge que chacun de ces trois étaux payeroit au Roi vingt livres *parisis* de redevance annuelle, faisant soixante livres *parisis* pour les trois ; cette redevance se paye encore aujourd'hui.

Les dix-huit, ou dix-neuf familles qui avoient la propriété de la grande boucherie, l'ont toujours possédée en nom collectif, en sorte que depuis cinq cens ans le droit de celles de ces familles qui se sont éteintes faute de mâles, est demeuré réuni & consolidé à celles qui restoient, par une espece d'acroissement. Les mâles de la famille de *Dauvergne* finirent en 1660. & je crois que de ces familles il n'y a plus que celles des *Thibert*, & de *la Dehors* qui subsistent encore par mâles, & par conséquent c'est à elles qu'appartient la grande boucherie.

La rue & le Quai de Gêvres finissent ce quartier. L'une & l'autre ont pris leur nom du Marquis de *Gêvres*, Capitaine des Gardes du Corps à qui le Roi donna la place où est située la rue de ce nom. Elle n'a rien de remarquable, & quant au Quai j'en ai parlé à la fin de l'article du Pont au Change.

priétaires de la grande boucherie s'adreſſerent au Voyer de Paris, afin de prendre de lui l'allignement ſur les anciens fondemens. Celui-ci fit travailler à la fouille, mais ayant reconnu le peu de régularité qui avoit été gardé, lorſque les places, halles & étaux acquis par parcelles, avoient été réduits en une ſeule enceinte, & l'incommodité que le public recevroit, à cauſe que ce bâtiment irrégulier avanceroit en certains endroits dans le milieu des rues qui l'environnoient, il dreſſa un plan nouveau, ſelon lequel les rues ſe trouveroient dégagées, mais les propriétaires perdoient quinze toiſes quarrées de leur fonds.

Le bien public l'emporta ſur le particulier; dans une aſſemblée ſolemnelle du Parlement, du Grand Conſeil, & du Châtelet, convoquée & tenue en la Chambre des Comptes, où préſida le Chancelier, on approuva le nouveau plan ſuivant lequel la boucherie fut rebâtie.

Le troiſieme retranchement fut fait en 1461. en vertu des Lettres Patentes de Louis XI. datées du 27. Août, par leſquelles ce Prince ordonna que trois étaux de la grande boucherie fuſſent abbatus, & que la place qu'ils occupoient, ſervît à l'élargiſſement de la rue. Pour indemniſer les propriétaires de la perte de ces trois étaux, ce Prince leur en fit déli-

mois d'Août 1416. abolit la Communauté des bouchers de la grande boucherie, révoqua leurs privileges, & ordonna que tous les bouchers de Paris ne compoſeroient plus qu'une même Communauté, régie comme celles de tous autres arts & métiers, & que quatre nouvelles boucheries ſeroient bâties dans la halle de Beauvais, devant S. Leufroy, proche le petit Châtelet, & le long des murs du cimetiere de S. Gervais. Les deux premieres avoient ſeize étaux chacune, & les deux dernieres, quatre chacune. Ce fut une néceſſité aux propriétaire de la grande boucherie de céder au tems; mais le calme ayant ſuccédé à l'orage, ils obtinrent au mois d'Août de l'an 1418. des Lettres Patentes, qui permettoient de rétablir, & de faire rebâtir leur boucherie, qui rétabliſſoient la Communauté des Bouchers de la grande boucherie dans tous leurs droits & privileges, & qui ordonnoient que les quatre nouvelles boucheries ſeroient démolies.

Ces patentes eurent leur exécution, excepté le dernier article; car des quatre nouvelles boucheries, il n'y eut que celle qui avoit été bâtie vis-à-vis de S. Leufroy qui fut démolie, parce qu'elle auroit été trop proche de la grande, mais les trois autres ſubſiſterent. En conſéquence de ces Lettres Patentes, les pro-

maiſon ſituée à un des coins, proche les priſons du grand Châtelet, & de retirer de deux toiſes dans œuvre la clôture de ladite boucherie du même côté, afin d'aggrandir d'autant la rue qui étoit entre le grand Châtelet & la boucherie, laquelle depuis ce tems-là fut appellée la *rue neuve*. Charles VI. pour indemniſer les propriétaires de la perte que leur cauſoit ce retranchement, leur permit par ſes Lettres Patentes de l'an 1406. de faire mettre des auvents de cinq pieds contre les murs de leur boucherie du côté de ladite rue neuve, & d'y faire placer des étaux, les louer, & en tirer profit.

Le ſecond retranchement fut le plus triſte de tous, par la cauſe qui le produiſit. Sous le Regne de Charles VI. les factions du Duc d'Orléans & du Duc de Bourgogne diviſerent tout Paris. Les bouchers ſe déclarerent pour le Duc de Bourgogne, & commirent de grands déſordres. Le parti du Duc d'Orleans s'étant trouvé le plus fort en 1416. l'on rechercha ceux qui étoient du parti contraire. Outre les peines dont on punit les bouchers les plus coupables, le Roi par ſes lettres du 13. Mai de l'an 1416. ordonna que la grande boucherie fut démolie, & elle fut en conſéquence abatue & ruinée *rez pied, rez terre*. Ce même Prince par autres Lettres Patentes du

Ces propriétaires acquirent encore l'an 1275. une *Bauve* ſous la boucherie qui avoit appartenu à *Jean Farrouë*, & toutes ces acquiſitions jointes enſemble, prirent dans la ſuite le nom de *grande boucherie.*

En l'an 1250. *Hugues l'Huillier* appellé dans les actes de ce tems-là *Hugo Uncuarius*, vendit à *Jean Chamblans* un étal ſis en la boucherie de Paris, dont le quart étoit en la cenſive de la Confrerie de Notre-Dame de Paris. Le 29. Décembre 1383. *Guillaume Hauſſecul* acquit des Religieuſes Cordelieres du fauxbourg S. Marcel, une bauve & étal deſſus qui avoit appartenu à *Jean des Eſſarts*, & depuis au nommé *Jean Adam*, ſis en la boucherie de Paris, & en la cenſive du Roi; lequel étal, & ce que ledit *Hauſſecul* y avoit joint, fut depuis par lui vendu aux propriétaires de la grande boucherie par contrat du 20. Septembre de l'an 1401.

Cette grande boucherie a ſouffert dans la ſuite pluſieurs retranchemens, ce qui prouve qu'elle a occupé une plus grande étendue que celle qu'elle a aujourd'hui.

Le premier de ces retranchemens fut fait par *Hugues Aubriot* Prévôt de Paris, qui ſous prétexte d'embellir cette ville, obligea les propriétaires de la grande boucherie d'abatre à leurs dépens une

ſi que leſdites familles demeureroient quittes & déchargées des trente livres du cens portés par l'ancienne Charte du premier accenſement, & qu'elles entretiendroient les lieux, en ſorte que leſdites cinquante livres de cens y puſſent être aiſément perçues. La Charte de cet accord que Philippe-Auguſte fit expédier, eſt de l'an 1210. *Eliſabeth* qui étoit pour lors Abbeſſe de Montmartre en fit expédier une autre de la même année 1210. au nom d'elle, & de toute ſa Communauté, contenant la même choſe que celle de Philippe Auguſte.

Les propriétaires ayant été maintenus par cette tranſaction dans la pleine proprieté de cette maiſon, & des étaux, s'appliquerent à acquerir les places adjacentes. Ils acheterent donc une petite halle contigue, quelques autres étaux, & une place qui y étoit jointe. L'an 1260. ils acquirent encore une halle procédant du propre de *Jean Haſſelin*, & ſiſe en la boucherie de Paris, & tout ce que *Haſſelin* & ſa femme avoient, & poſſédoient aux environs de ladite boucherie, moyennant quatre cens dix livres de ſur-cens par an. Parmi les familles qui firent cette acquiſition, l'on trouve les noms de *Boneſille*, *Picard*, *Thibert*, *Sainction*, *Chambellans*, *Amilly*, & autres juſqu'au nombre de dix-huit ou dix-neuf.

boucherie, & qu'elle leur convenoit, la prirent à cens des Religieuſes de Montmartre avec deux anciens étaux, dont elles étoient propriétaires, & qui étoient ſitués près de cette maiſon; le tout à la charge de trente livres de cens par an. Dans la ſuite les Religieuſes de Montmartre s'étant imaginées que le bail à cens, de la maiſon de *Gueheri de la Porte*, par elles fait aux familles aſſociées en la propriéte & poſſeſſion des boucheries, étoit de plus grande valeur, que le cens qu'elles s'y étoient réſervé, intenterent procès aux propriétaires, lequel fut terminé par l'autorité de Philippe-Auguſte, à condition que la maiſon de *Gueheri de la Porte*, les étaux conſtruits dans l'enceinte d'icelle au nombre de vingt-trois, & les deux autres étaux compris dans le premier accenſement, demeureroient aux familles qui avoient pris le bail à cens, & leur appartiendroit en toute propriété moyennant une augmentation, ou *croît de cens*, comme il eſt porté dans les anciens titres, leſquels cens il fixa à cinquante livres par an, payables en quatre quartiers, au lieu que le premier cens n'étoit que de trente livres, & encore à la charge, que faute de payement dudit cens dans chacun deſdits termes, ils encourroient l'amende de cens non payés, envers leſdites Religieuſes, comme auſſi

auſſi au Monaſtere de S. Martin des Champs une grande maiſon qu'il avoit à la porte de Paris, laquelle fut auſſi tôt convertie en boucherie par ces Religieux. Louis le Gros ayant réſolu, à la priere de la Reine Adelaïde ſa femme, de fonder à Montmartre un Couvent de Religieuſes, acquit des Religieux de S. Martin des Champs l'Egliſe des Martyrs, & leur petit Couvent de Montmartre, & leur fit donner en forme de permutation, par Eſtienne Evêque de Paris, l'Egliſe de S. Denis de la Chartre & ſes dépendances. Il acquit auſſi des mêmes Religieux la maiſon qu'ils avoient eue de *Gueheri de la Porte*. L'acte d'acquiſition eſt de l'an 1133. Louis le Groſne s'en tint point là: après avoir fait bâtir l'Egliſe & les lieux réguliers, il acquit de *Guillaume de Senlis*, lors Bouteiller de France, le fief & la ſeigneurie tant ſur la maiſon de *Gueheri de la Porte*, que ſur la partie du terroir adjacent, & lui donna quelques étaux & boutiques en échange, en conſéquence de quoi le Roi joignit l'un & l'autre, au ſurplus des Domaines qui compoſerent la fondation des Religieuſes de Montmartre.

Les familles qui avoient des étaux de boucherie aux environs de la maiſon de *Gueheri de la Porte*, voyant que dans ſon enceinte, il y avoit pluſieurs étaux à

hiſtoire ſuivie de cet établiſſement, il faut remarquer que pendant que Paris fut renfermé dans l'Iſle que forment les deux bras de la Seine, il n'y eut d'autre boucherie que celle du parvis de N. D. mais s'étant formé un fauxbourg du côté du nord, ceux qui l'habitoient ſe trouverent trop éloignés de l'ancienne boucherie, & bâtirent quelques étaux hors de l'ancienne porte, & vis-à-vis la forteresſe du grand Châtelet. Un Seigneur qui s'appelloit *Gauthier*, & *Hodieme* ou *Hodierne* ſa femme, ſurnommée la Comteſſe, donnerent en 1096. aux Religieux de S. Martin des Champs l'ancienne Egliſe de Montmartre avec autant de terrein qu'il en faloit pour y bâtir un Monaſtere. Ils y ajoûterent même le tiers de la dixme qui leur appartenoit, & quelques-autres fonds de terre, pour la ſubſiſtance des Religieux qui y feroient le Service Divin; mais parcequ'en faiſant cette fondation, *Gauthier* & ſa femme avoient démembré notablement leur fief qui étoit dans la mouvance de *Bouchard* IVe. du nom, Seigneur de Montmorency, celui-ci étant venu viſiter l'Egliſe de S. Martin des Champs, approuva & confirma la fondation que *Gauthier* & ſa femme avoient faite.

Cette même année 1096. un bourgeois nommé *Gueheri de la Porte* donna

Carceret, comme venant de *Carcer* qui ſignifie *priſon*. Un Poëte de leur tems a ſuivi leur ſentiment, & a dit :

Caſtellum hoc dixere Patres, niſi dicere mavis
Carcellum, modici quod ſignat Carceris antrum.

Auprès du grand Châtelet, il y a une rue du nom de laquelle l'étymologie eſt inconnue. On la nomme *la rue trop va qui dure*, & quelquefois la rue *qui m'y trouva ſi dure*. Elle commence au bout du pont au Change, & finit au coin de la rue de la Saulnerie, au bout du Quai de la Mégiſſerie.

La rue du *Pied de Bœuf* a pris ſon nom de l'enſeigne d'un cabaret qui ordinairement eſt rempli de garçons bouchers, & de porteurs d'eau. En 1399. & 1489. on l'appelloit la rue de *la Triperie*, parceque les tripiers alloient par là à la riviere laver leurs tripes. On lui donne encore aſſez ſouvent ce dernier nom.

Du Breul, & quelques-autres prétendent qu'il ne faut pas appeller cet endroit *la Porte de Paris*, mais *le Port* ou l'*Apport* de Paris. C'eſt une erreur que toutes les anciennes Chartes refutent.

La *Grande Boucherie* a été la ſeconde de Paris, tandis que celle du parvis de Notre-Dame a ſubſiſté. Pour faire une

LE GRAND CHASTELET.

LE GRAND CHASTELET, ou *Porte de Paris*, eſt ainſi appellé, parceque c'eſt un ancien Château, & parceque c'étoit anciennement une des portes de Paris. On dit que cette fortereſſe a été bâtie par *Jules Céſar*, ou par quelqu'un de ſes ſucceſſeurs qui ont porté le même ſurnom; en effet il y a encore une des Chambres qui porte le nom de *Chambre de Céſar*, & cela depuis un tems immémorial. On y a vu auſſi juſqu'à la fin du ſeizieme ſiecle, au-deſſus de la porte d'un bureau, cette Inſcription gravée ſur une tranche de marbre : *Tributum Cæſaris.*

Quoiqu'il en ſoit, il ne reſte de cet ancien Château, que quelques vieilles tours; tout le reſte a été bâti depuis 1684. On y rend aujourd'hui la Juſtice pour la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, dans différens tribunaux établis pour le Civil, la Police, & le Criminel. Il y a auſſi des priſons ordinairement bien remplies de priſonniers.

Budée, & *Robert Cenal* ont une idée bien ſinguliere ſur l'étymologie de cette fortereſſe. Ils prétendent qu'il ne faut dire ni *le grand*, ni *le petit Châtelet*, qui ſelon eux, eſt un nom corrompu par le peuple, mais bien *le grand*, & *le petit*

Patentes, dans lesquelles il est dit que la Supérieure & les Religieuses de la Maison Réguliere & Hospitaliere de l'Ordre, & de la Regle de S. Augustin, sous le titre de sainte Catherine, ont fait remontrer au Roi : *Que ladite maison a été établie dans le onzieme siecle, pour retirer les pauvres femmes, & filles qui n'ont aucune retraite, & qui cherchent condition... & qu'elles sont encore chargées de la sépulture des personnes noyées, trouvées mortes, & ont soin de leur inhumation, &c.* Cette maison est si bien administrée, que malgré les charités que font ces Religieuses, & les œuvres de miséricorde qu'elles exercent, le Syndic du Clergé du Diocèse de Paris, fit voir clairement l'an 1713. qu'elle jouissoit par an de trente-huit mille quatre-vingt-deux livres dix sols de revenu. Les bâtimens de cet Hôpital sont fort serrés & fort vieux. L'on voit sur la porte extérieure une statue de sainte Catherine, qui a été faite & donnée en 1704. par *Thomas Renaudin* Sculpteur de l'Académie Royale, ainsi que nous l'apprenons d'une Inscription qui est sur le plinthe : elle est conçue en ces termes.

THOM. RENAUDIN Molinensis fecit & donavit 1704.

les grands Seigneurs donnoient les Prélatures, & les Bénéfices au plus offrant & dernier encherisseur, les Lombards prêtoient à gros intérêt, & faisoient des fortunes immenses.

L'*Hôpital de Sainte Catherine* est fort ancien, & étoit appellé l'Hôpital de *sainte Oportune*, comme il paroît par les lettres d'amortissement de Maurice Evêque de Paris, de 1188. Il a porté ce nom jusqu'à ce qu'il ait eu sa Chapelle particuliere, c'est-à-dire, jusques vers l'an 1222.

Comme cette Chapelle fut dédiée sous l'invocation de *sainte Catherine* & de *sainte Marguerite*, l'Hôpital prit le nom de cette premiere. Le tems ayant détruit cette Chapelle, elle fut rebâtie ou répa.ée l'an 1479. Cet Hôpital a été longtems desservi par des Religieux Hospitaliers de l'Ordre de S. Augustin, auxquels on associa depuis quelques Religieuses du même Ordre, qui dans la suite sont restées seules en possession de cette maison; en 1521. *François Poncher* Evêque de Paris, & Supérieur de cet Hôpital, ordonna qu'il n'y auroit plus de Religieux, & nomma un Prêtre pour en être le directeur spirituel, & même pour avoir soin du temporel conjointement avec les Religieuses, qui suivent la Regle de S. Augustin. Elles obtinrent au mois de Mars de l'an 1688. des Lettres

la Franche-comté faite par *Louis XIV.* en perſonne, étant arrivée ſur ces entrefaites, l'autre partie du préſent de S. M. fut employé à faire faire des actions de graces les plus ſolemnelles. L'illuſtre *Santeul* compoſa ſur ce ſujet une piece latine dans laquelle ce grand Poëte, en célébrant la gloire du conquérant, fit une mention honorable de la généroſité du Monarque envers le corps de la mercerie, & de la reconnoiſſance de cette compagnie.

Cette piece qui a été traduite par l'un des *Corneilles*, eſt conſervée précieuſement avec la traduction dans les regiſtres du Bureau de la mercerie : l'Editeur des œuvres de *Santeul* n'en a fait nulle mention dans ſon recueil. On ne la trouve imprimée que parmi les œuvres diverſes de *Pierre Corneille.*]

La rue *des Lombards* s'appelloit auparavant la rue *de la Buffeterie*, & même du tems des Lombards, on lui donnoit encore quelquefois ce nom. Depuis qu'elle porte leur nom, on l'a nommée la rue *de la Pourpointerie*, mais à la fin le nom *des Lombards* a prévalu ſur les deux autres. C'étoient des uſuriers de Lombardie qui étoient des créanciers ſi impatiens, que par ironie, on diſoit alors dans Paris, *la patience des Lombards.* Dans le tems que Charles VI. &

par *le Brun*. La plupart des Ecrivains qui ont eu occaſion de parler de cet excellent morceau, & Monſieur de *Piganiol* lui-même, ont avancé que c'étoit un préſent du grand *Colbert* Miniſtre, Secretaire d'Etat & Contrôleur Général des Finances : c'eſt une erreur que nous allons corriger, en rapportant une anecdote au moyen de laquelle on connoîtra les véritables Auteurs de ce préſent.

Dans le tems que Louis XIV. porta la guerre en Franche-comté, le corps de la mercerie prêta à S. M. une ſomme conſidérable, qui fut rendue peu-après avec une autre ſomme en préſent. Le Miniſtre chargé de notifier au corps de la mercerie les volontés du Prince, marqua dans ſa lettre que l'intention du Roi étoit que ce préſent fut employé à la décoration de leur Chapelle & à des prieres pour S. M. On réſolut en conſéquence de conſacrer une partie de cet argent à un tableau que l'on placeroit ſur le Maître-Autel de l'Egliſe du Sépulchre où le corps de la mercerie fait faire ſon office. Le fameux *le Brun* remplit parfaitement les deſirs de cette compagnie, & en peignant J. C. ſortant du tombeau, il repréſenta *Colbert* le Protecteur du commerce & des arts, tenant un des coins du linceuil.

La nouvelle de la rapide conquête de

viens de citer, les Maîtres de la Confrerie non-seulement perdirent l'administration du temporel, mais encore le Patronage des Canonicats, & des autres Bénéfices qui sont restés à la collation du Chapitre de Notre-Dame.

Les Chanoines du Sépulchre jouissent des droits Paroissiaux sur tous ceux qui demeurent dans le territoire qui environne leur Eglise : ils ont des fonts-baptismaux, ils marient, ils donnent le viatique & la sépulture, & c'est le Chanoine qui est de semaine, qui fait les fonctions de curé; mais ils ne peuvent faire pour eux, ce qu'ils font pour les autres, car les Chanoines & Bénéficiers du Sépulcre, de même que ceux des autres filles de Notre-Dame, reçoivent les derniers sacremens & la sépulture d'un béneficier de Notre-Dame député par le Chapitre, conformément à l'Arrêt rendu par le Parlement le 7. de Septembre 1651.

Près la porte de cette Eglise est une statue qui représente J. C. ce morceau est estimé des connoisseurs : il est de *Jean Champagne*, élève de *Bernin*. La nef & les Chapelles sont modernes : on ne les a même achevés qu'en 1655. Le Chœur est beaucoup plus ancien, il paroît être des premiers tems de la fondation.

[Sur le Maître-Autel est un riche tableau de la Resurrection de N. S. peint

Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare. Au mois de Mars de l'an 1693. le même Roi Louis XIV. fit un autre Edit portant désunion de tout ce qui avoit été uni en vertu de l'Edit de 1672. Ainsi la Confrerie rentra dans ses premiers droits, mais elle ne demeura pas long-tems tranquille : les Chanoines qui depuis deux cens ans souhaitoient avoir la régie des biens de cette Eglise, la demanderent, & l'obtinrent par Arrêt du Conseil d'Etat, rendu à Gemblours le 12. Juin 1693. & par un autre Arrêt du Conseil contradictoirement rendu à Versailles le 26. Mars 1694. A peine les Chanoines furent-ils en possession de la régie du temporel, qu'ils demanderent que les seize Prébendes fussent réduites à douze, afin disoient-ils, qu'ils pussent payer les dettes que la Confrerie avoit contractées. Le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, après une information de *Commodo & Incommodo*, donna son décret de réduction le 28. Juillet 1712. aux conditions portées dans l'acte de consentement du Doyen, & du Chapitre de Notre-Dame. Ce fut sur ce décret, que le Roi donna ses Lettres Patentes au mois de Septembre suivant, qui furent enregistrées au Parlement le 14. Avril 1714.

Par l'Arrêt du 26. Mars 1694. que je viens

la Confrerie. Plusieurs de ces Bénéfices ont été érigés dans la suite en Canonicats par le Doyen, & le Chapitre de Notre-Dame, en sorte qu'en 1551. il y avoit seize Canonicats, & dix-sept Chapellenies. Les Chanoines, & les autres bénéficiers recevoient leurs distributions des mains des maîtres ou gouverneurs de la Confrerie, qui avoient l'administration du temporel.

Quoiqu'il soit parlé dans plusieurs actes, de l'Eglise, & de l'Hôpital du Sépulcre, il n'y a cependant jamais eu ici d'Hôpital, car le Sépulcre de Jérusalem étant devenu d'un accès assez difficile, depuis qu'il est sous la domination des Sarrasins, les Confreres se sont bornés à ne faire bâtir que l'Eglise.

Le vain titre d'*Hôpital* a été cependant préjudiciable à la Confrerie, car le Marquis de Louvois, étant vicaire Général de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jérusalem, obtint au mois de Décembre 1672. un édit qui réuniſſoit audit ordre, tous les Hôpitaux, & autres lieux, où l'hoſpitalité avoit été, & n'étoit plus gardée; & la Chambre Royale établie à ce ſujet, rendit en conſéquence au mois d'Août de l'an 1678. un Arrêt, par lequel l'Egliſe du Sépulcre, & ſes dépendances furent unies audit Ordre de

lation appartiendra au Chapitre de Notre-Dame. Et pour le regard des trois Prébendes qu'ils ont déja fondées de quarante livres chacune, moitié en gros, moitié en distribution, les gouverneurs présenteront la premiere & troisieme fois, & la deuxieme demeurera à la pleine disposition du Chapitre de Notre-Dame, & en cette sorte sera procédé tant à ces Prébendes, qu'aux autres qui seront fondées.

Seront ces Chanoines du Chœur de l'Eglise de Paris, & à sa correction, & lui prêteront serment, en présence des gouverneurs de la Confrerie. Les Chanoines de S. Mederic se contenteront de dix livres parisis pour tout le droit qu'ils peuvent prétendre sur le bien du Sépulcre, comme étant situé en leur terre fonciere.

Les gouverneurs payeront aussi annuellement la somme de dix livres au Chapitre de Notre-Dame, à cause de la procession qu'il y fera, & de la Grand-Messe qu'il y chantera une fois l'an, le jour de la fête de l'Hôpital.

La procession dont il est parlé dans ces réglemens, se fait tous les ans le premier Dimanche d'après l'Octave de la Fête-Dieu, qui est le jour de la Fête du S. Sépulcre, transferée de Pâques au premier Dimanche libre. Les Bénéfices de cette Eglise n'étoient originairement que des Chapellenies, presque toutes fondées par

Merry le dernier d'Octobre de la même année. Le 18 Mai de l'an 1326. l'on posa la premiere pierre de cette Egliſe. Guillaume Archevêque d'Auch fit la cérémonie, aſſiſté des Evêques d'Amiens, d'Autun, de Tréguier, & de Mende; en préſence de Louis de Bourbon Comte de Clermont, & de la Marche, de Clémence Reine de France, d'Iſabelle Reine d'Angleterre, & de Blanche de Bretagne, veuve de Philippe Comte d'Artois, & d'un grand nombre de perſonnes qualifiées. Cette Confrerie ne fut néanmoins autoriſée par Lettres Patentes de Philippe VI. qu'en 1329. Comme le terrein ſur lequel cette Egliſe fut bâtie, étoit dans la cenſive de l'Egliſe de ſaint Merry, qui dépendoit elle-même de l'Egliſe de Notre-Dame, il y eut pluſieurs conteſtations entre les confreres du Sépulcre, l'Evêque de Paris, le Chapitre de Notre-Dame, & celui de S. Merry, leſquelles furent terminées par accommodement; en ſorte que la même année 1329. on convint, de part & d'autre, des Articles ſuivans:

Les Confreres bâtiront une Egliſe ſur deux places qu'ils ont achetées du Chapitre de S. Mederic, & un Hôpital avec cloches & clocher. Ils doteront Chanoineries, Prébendes & Chapelles, & autres bénéfices, ſi bon leur ſemble, dont la col-

blé que l'*honneur*, la *courtoiſie*, la *bonté*, & la *vertu* avoient été enterrées avec lui.

Sauval qui avoit vû le teſtament que *Diane de Poitiers* fit en 1564. dit qu'elle y ordonne que venant à mourir à Paris, elle veut qu'avant d'être enterrée à Anet, on la porte dans l'Egliſe des Filles Repenties, & qu'on y faſſe pour elle un ſervice des Morts.

Auprès de l'Egliſe des filles de S. Magloire, eſt une rue nommée *Salle-au-Comte*. En 1386. & en 1428. le peuple la nommoit la rue *au Comte de Dampmartin*. Ces noms lui ont été donnés, parce qu'elle occupe le terrein ſur lequel étoit l'Hôtel des Comtes de Dampmartin.

L'Egliſe du *Sépulcre*. Pluſieurs particuliers qui avoient pris la croix, & qui avoient fait vœu d'aller au ſaint Sépulcre de Jéruſalem, ou qui en étoient revenus, formerent au commencement du quatorzieme ſiecle une Confrerie, à laquelle *Louis de Bourbon* Comte de Clermont, & de la Marche, donna deux cens livres pariſis, pour acheter une place dans la rue S. Denis, où ils puſſent faire bâtir une Egliſe pour la Confrerie, & un Hôpital pour loger les Pélerins du ſaint Sépulcre, qui paſſeroient par Paris. Cette donation eſt du 5. Janvier 1325. & la place fut achetée, dans la cenſive de ſaint

livres de rente ſur l'Hôtel-de-Ville. Sa veuve honora ſa ſépulture d'un petit mauſolée de bronze, qui eſt un des chefs-d'œuvre de Maître *Ponce*. Ce Sculpteur a repréſenté *Blondel* ayant ſa tête poſée ſur ſa main gauche, & ſur un oreiller, ſes jambes croiſées, ſon corps & ſon bras droit nonchalamment étendus. On remarque dans les plis de ſon drap une négligence, & une vérité admirables, la tête paſſe pour un morceau parfait. Lorſque les Filles Pénitentes furent transférées dans ce Monaſtere, elles y apporterent ce monument, & le mirent dans leur Nef; mais s'étant apperçûes qu'il y occupoit trop de place; elles le firent dreſſer contre la muraille à côté de leur portail, quoiqu'il n'eut pas été fait pour être dans cette attitude. Ce *Blondel* étoit Lyonnois, & devoit ſa fortune à Diane de Poitiers, Ducheſſe de Valentinois, & à ſon propre mérite. Rien n'eſt plus ordinaire que de voir prodiguer les éloges en l'honneur d'un Controlleur Général pendant qu'il eſt en place, mais auſſi rien n'eſt plus ordinaire que de les entendre déchirer dès qu'il ſont morts. *Blondel* n'eut pas ce ſort là; car *Ronſard* en dit encore plus de bien après ſa mort, qu'il n'en avoit dit de ſon vivant. Il l'a pleuré dans pluſieurs Epitaphes qu'il a faites pour honorer ſa mémoire, & a pu-

mille livres tournois, une fois payée. Dans l'un & l'autre de ces deux Couvens des Filles Pénitentes, on y a souvent enfermé des filles & des femmes de mauvaise vie, mais qui n'y faisoient point profession; on ne les enfermoit ainsi, que pour tâcher de les corriger, & pour dérober aux yeux du public des sujets de scandale & d'infamie.

La ligue avoit jetté tant de déreglement dans tous les Ordres de l'Etat, que les Monasteres les plus reguliers n'en furent pas exempts. Pour remedier au relâchement qui s'étoit introduit dans la Communauté des filles de S. Magloire, on tira la Mere *Marie Alvequin* de l'Abbaye de Montmartre, avec sept autres religieuses, qui entrerent à S. Magloire le 2. Juillet 1616. & y rétablirent la régularité, mais cependant avec quelque adoucissement des anciennes austérités pratiquées autrefois dans cette maison.

En faisant la description de l'Eglise de S. Barthelemi, j'ai parlé de l'origine du Monastere de S. Magloire qui est dans la rue S. Denis, & je n'ajoûterai ici autre chose, sinon que l'Eglise n'a rien de remarquable que le mausolée d'*André Blondel*, Seigneur de Rocquencourt, & Controlleur Général des Finances, qui voulut être inhumé dans la Chapelle des Filles Pénitentes, & leur légua trois cens

minée à la Cour de Rome qu'en 1580. La Bulle n'en fut même regiſtrée au Parlement qu'en 1586. Les Moines de ſaint Magloire ayant donc été transferés dans l'Hôpital de S. Jacques du Haut-Pas, les Filles Pénitentes furent introduites dans le Monaſtere de la rue S. Denis qu'ils venoient de quitter, & elles y ont toujours demeuré depuis. Pour les dédommager de *la plus valuë* de l'Hôtel d'Orleans qu'elles quittoient pour le Monaſtere des Moines Magloriens de la rue S. Denis, la Reine Catherine de Medicis engagea ſes enfans à leur faire du bien. Charles IX. par contrat paſſé le 4. de Novembre de l'an 1572. leur aſſura à perpétuité la rente de deux mille livres que le Roi Henri II. ne leur avoit accordée que pour neuf ans. La Reine Catherine de Medicis même leur donna par donation irrévocable mille livres tournois de rente à prendre ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris, & s'engagea de plus à leur faire donner par les Ducs d'Anjou & d'Alençon chacun mille livres de rente, & de leur en faire paſſer acte en bonne forme. Leſdites deux mille livres de rente rachetables néanmoins après le décès deſdits Ducs, par leurs hoirs ou ayans cauſe, moyennant la ſomme de douze mille livres tournois, une fois payée, qui étoit pour chacun la ſomme de ſix

deux mille écus d'or couronnés, valant environ vingt-sept sols piece. Le contrat de vente est du 6. Avril suivant, & fut passé à Lyon, où le Seigneur *de Franzelles* étoit à la suite de la Cour. Ainsi les Filles Pénitentes devinrent propriétaires de l'Hôtel d'Orleans en son entier.

Dans le commencement de l'Institution de ces Filles Pénitentes, elles étoient si pauvres, qu'on permettoit à quelques-unes d'aller à la quête par la Ville; mais dès qu'elles furent suffisamment dotées, on leur fit observer une exacte clôture.

Ces Religieuses ainsi établies dans l'Hôtel d'Orléans, y demeurerent jusqu'en 1572. selon *du Breul*, & plusieurs autres Ecrivains qui l'ont copié, mais plus véritablement jusqu'en 1580. puisque la Bulle de Gregoire XIII. qui ordonne que les Moines de S. Magloire seront transferés dans l'Hôpital de S. Jaques du Haut-Pas, est datée du premier jour de Mars de cette année-là, & qu'il n'y a pas d'apparence que ces Moines ayent quitté leur Monastere de la rue S. Denis, avant que le Pape leur eût permis d'aller occuper ledit Hôpital. Il est constant que ce fut en 1572. que la Reine Catherine de Medicis, résolut de faire bâtir un Palais dans l'endroit où étoient les Filles Pénitentes, mais probablement la négociation de cet échange ne fut ter-

intention, elles ne seroient point réputées Religieuses de ce Monastere, quelque vœu qu'elles eussent fait.

Voilà l'origine des Filles Pénitentes, aujourd'hui de S. Magloire, où depuis soixante-dix ans, ou environ, on ne reçoit plus que des Filles d'honneur & de vertu.

Par ces mêmes statuts, dont je viens de parler, l'Evêque Jean Simon avoit ordonné qu'il y auroit dans ce Monastere des Religieux, qui suivroient aussi la Regle de S. Augustin, & qui après une année de noviciat, feroient profession à la grille du Couvent, entre les mains de la Supérieure, & du Directeur; mais nous ne voyons aucune preuve que cet article ait été observé, ni qu'il y ait eû de ces Religieux, dont cependant le P. Héliot nous décrit l'habit dans son histoire des ordres Religieux.

Nous ignorons absolument l'endroit où le P. Tisseran enferma ces Filles Pénitentes, jusqu'à l'an 1499. que le Roi Louis XII. par sa Déclaration du mois de Mars de cette année-là, leur donna la moitié de l'Hôtel de *Behaigne*, ou d'*Orleans*, situé dans l'endroit où l'on a vu depuis l'Hôtel de Soissons. Ce Prince avoit perdu au jeu l'autre moitié contre *Robert de Franzelles*, de qui les Filles Pénitentes l'acheterent pour le prix de

bla plus de deux cens, qui volontairement ſe livrerent ainſi à la clôture & à la pénitence. Le Roi Charles VIII. autoriſa cet établiſſement par ſes Lettres Patentes du 14. Septembre 1496. & le Pape Alexandre VI. l'approuva & le confirma ſous la regle de S. Auguſtin, par ſa Bulle du mois d'Octobre 1497.

Cette même année *Jean Simon de Champigni* Evêque de Paris, leur donna des ſtatuts qui ſe trouvent encore en Gothique dans la Bibliotheque du Roi, dans celle des Jéſuites, & ailleurs, ſelon leſquels, 1°. elles ne doivent recevoir dans leur Monaſtere aucune fille malgré elle, ce ſacrifice devant être volontaire : 2°. elles doivent faire preuve de proſtitution : à cet effet elles devoient être viſitées par des Matrones nommées exprès, qui faiſoient ſerment ſur les Saints Evangiles entre les mains des Meres, Sous-Meres, & en préſence des Diſcretes, de faire bon, & loyal rapport ; 3°. Par un autre des articles de ces ſtatuts, celles qui demandoient à entrer dans ce Monaſtere, étoient obligées de jurer, ſous peine de damnation éternelle, qu'elles ne s'étoient point fait corrompre, en intention d'entrer dans cette Religion ; & on les avertiſſoit que, quand mêmes elles ſeroient Profeſſes, ſi l'on découvroit qu'elles euſſent été corrompues à cette

Gilles, pour être enſuite tranſporté en ce Couvent, les pauvres de cette Paroiſſe ne voulant pas qu'on leur enlevât les précieux reſtes de celle qu'ils avoient toujours regardée comme leur mere, firent eux-mêmes une foſſe, & l'enterrerent, pendant que le clergé & ſes parens étoient allé dîner.

Chrétien-François de Lamoignon, fils aîné du Premier Préſident de ce nom, & Préſident à Mortier au Parlement, fut ici inhumé aux pieds de ſon ayeule au mois d'Août de l'an 1709. ainſi qu'il l'avoit ordonné, & qu'il eſt dit dans la derniere Inſcription appoſée au bas de celle de Marie de Landes.

Il y a dans cette Egliſe une Confrerie de l'*Ange-Gardien*, inſtituée par Henri de Gondi Cardinal de Retz, Evêque de Paris, & approuvée par le Pape Paul V. qui l'a enrichie d'indulgences à perpétuité.

Les Filles Repenties, ou *Pénitentes*, ou *de S. Magloire*, furent inſtituées l'an 1492. par *Jean Tiſſeran* Cordelier, qui par ſes prédications vives & touchantes, convertit un grand nombre de femmes qui vivoient dans la débauche : celles qui étoient filles ou veuves, prirent la réſolution de faire pénitence de leurs déreglemens paſſés, & de s'enfermer pour le reſte de leur vie. Le P. *Tiſſeran* en aſſem-

CHRISTIANUS FRANCISCUS
DE LAMOIGNON
GUILLELMI FILIUS, MARCHIO
DE BASVILLE
Baro de saint Yon
in Senatu Parisiensi per XXV. *annos*
Orator Regius,
per VIII. *Præses infulatus;*
Litium inter Magnates quotidie rogatus
domi Arbiter.
Æqui studio, dicendi facundia,
maturitate consilii, morum comitate,
pietate in Deum insignis.
Obiit VII. *Aug.* M. DCCIX.
ætat. LXV.
Corpus huc suum à Pauperibus defferri
jussit.
MARIA VOISIN
Uxor Carissima, lecto sibi eodem Tumulo
mœrens posuit.

Ce magnifique Monument est de Girardon, & l'Epitaphe de Marie *de Landes* est de Guillaume de Lamoignon Premier Président du Parlement de Paris, son fils. Pour entendre la représentation du bas-relief, & même l'Inscription, il faut dire ici que *Marie de Landes* avoit ordonné qu'on l'inhumât aux Recolets de S. Denis; mais que son corps ayant été déposé dans l'Eglise de S. Leu, saint

fant ſemble voler, & montre l'éternité, au-deſſous eſt un bas-relief excellent qui repréſente des pauvres, dont les uns creuſent une foſſe, les autres enlevent un corps, & les autres verſent des larmes. Sur le piédeſtal eſt cette Inſcription :

D. O. M.

MARIÆ DE LANDES
CHRISTIANI DE LAMOIGNON
SENATUS PRÆSIDIS
UXORI.

Religionis, Modeſtiæ, Fidei in Conjugem,
Charitatis in Liberos, Liberalitatis in Pauperes, ſingulari exemplo.
GUILLELMUS DE LAMOIGNON
Senatûs Princeps optimæ Parenti P.
Vivere cœperat XXVIII. *Décembre*
M. D. LXXVI.
Deſiit XXXI. *Décemb.* M. D. C. L. I.
Tumulo alibi deſignato
Pauperes hoc loco raptim condidere.

EJUSDEM

GUILLELMI DE LAMOIGNON *Cor,*
Ejus juſſu pedibus Chariſſimæ Matris appoſitum hîc quieſcit.
ANNO M. D C. LXXVII. X. *Decembris.*

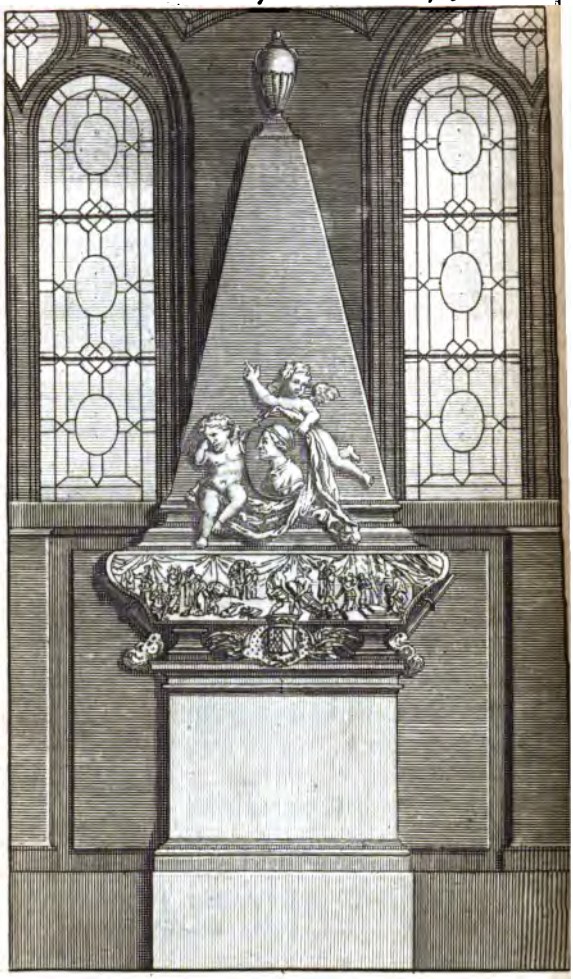

TOMBEAU DE Mr. DE LAMOIGNON.

re l'éloge que les Ligueurs lui avoient consacré dans cette Eglise.

Chaque pilier, tant de la Nef que du Chœur, est orné d'un tableau parmi lesquels on distingue la Nativité, par *Oudry*; l'Ascension, par *Bertin*; le Crucifiement, par *Courlieu*; le Christ sur la Croix, par *Merelle*. Dans le Chœur, à main droite, en y entrant, on remarque un grand tableau, où l'on voit le Roi Louis XV. la Duchesse de Ventadour sa gouvernante, le Duc d'Orleans Régent du Royaume, le Duc de Bourbon, le Maréchal de Villeroy qui fut ensuite gouverneur de sa Majesté, &c. qui tous prient S. Leu pour la conservation du Roi. Les portraits du Roi, & de ceux qui sont à sa suite, ont été peints d'après nature, par *Justinar* Peintre, de l'Académie des maîtres Peintres de Paris. Vis-à-vis de ce vœu du Roi, est un grand tableau qui représente *S. Gilles* en habit de Bénédictin, & ayant auprès de lui la biche qui le nourrissoit dans la caverne où il s'étoit retiré, & le chien qui le fit découvrir. Ce tableau a été peint par *Oudry*.

Au-dessus du Maître-Autel, est un tableau qui a onze pieds de hauteur, sur treize de l'argeur; il représente *la Cène*. Ce tableau est le chef-dœuvre de *François Porbus*. Le Poussin disoit que c'étoit

tie à la même hauteur, qui eſt de douze toiſes, & à la diſtance de vingt-quatre pieds. Cette manœuvre ſe fit heureuſement par le moyen d'un grand échafaud, ſur lequel on fit rouler le clocher de ſept pied & demi de diamêtre, ſur trente-cinq d'élévation, avec la groſſe cloche de l'horloge qui péſe au moins deux mille livres, & ſans toucher au plomb de la couverture, ni aux plattes-bandes de fer, &c.

Le dedans de l'Egliſe a été reblanchi & décoré d'une fort belle menuiſerie qui eſt l'ouvrage d'un nommé l'*Aigu*; & de ſculptures qui ſont de *Guillaumet* Sculpteur en bois. Dans le tems qu'on a fait ces réparations, on a détruit une pierre bize qui étoit au ſecond pilier, à droite, en entrant dans la Nef. Sur cette pierre, étoient les Armes, & l'Epitaphe en vers latins de *Jean Louchart*, & de *Marie de Brix* ſa femme. Ce Jean Louchard étoit un des plus déterminés Ligueurs, & un de ceux qui eurent le plus de part à la mort du Préſident Briſſon, de Claude Larcher, & de Jean Tardif. Sa cruauté fut punie dès ce monde; car il fut un des quatre, que le Duc de Mayenne fit pendre publiquement, dans la ſale baſſe du Louvre le 4. Décembre 1591. La mémoire d'un tel homme mérite d'être déteſtée, & l'on a fort bien fait, de détrui-

bâtie dans le même lieu où saint Josse avoit logé autrefois en passant à Paris : elle étoit de la Paroisse de saint Laurent. Philippe-Auguste ayant fait faire une nouvelle enceinte de la Ville, la Chapelle de saint Josse s'y trouva renfermée, de même qu'une partie des paroissiens de saint Laurent, qui demanderent l'érection de cette Chapelle en Eglise Paroissiale. On leur accorda ce qu'ils demandoient l'an 1260. à condition, que la moitié des offrandes qui se feroient à saint Josse, aux Fêtes de saint Josse, & de saint Laurent, depuis les premieres vêpres de la veille, jusqu'à la fin du jour suivant, & les deux tiers des cierges qui seroient offerts, à la Purification de la Vierge, appartiendroient au Prieur, & à la Communauté de saint Martin-des-Champs. Il fut de plus stipulé, & convenu, que le Curé de saint Josse payeroit au Curé de S. Laurent dix livres parisis, chaque année, par maniere de dédommagement du démembrement qu'on faisoit de sa Paroisse, pour composer celle de saint Josse. Le Curé de saint Josse doit de plus après son installation, faire serment au Prieur, & à la Communauté de S. Martin des Champs, comme le Curé de saint Laurent a accoutumé de le faire. L'Eglise de saint Josse d'aujourd'hui fut commencée en 1679.

a rapporté les Armes dans son Armorial; de même que le Pere Labbe dans le Catalogue alphabétique des blasons de plusieurs nobles & anciennes familles. *Sauval* ajoûte que c'eſt une erreur de croire que cette rue ait été ainſi nommée *à quinque Campanis*, à cauſe que cinq Paroiſſes s'étendent juſques-là, car outre, dit-il, que cette étymologie eſt ridicule, c'eſt qu'elle portoit le nom de *Quinquampoix* bien avant que *ſaint Joſſe*, qui eſt une de ces cinq Paroiſſes, fût érigée en Egliſe Paroiſſiale. Cette rue ſera à jamais fameuſe dans notre Hiſtoire, par la quantité de perſonnes qui, en 1719. & 1720. y accouroient de toutes les parties de l'Europe, pour y échanger leur or & leur argent, contre des papiers, dont la valeur étoit imaginaire.

La rue Aubry-Boucher eſt à un des bouts de la rue *Quinquampoix*; elle eſt nommée dans de vieux papiers terriers *Vicus Alberici Carnificis*: ſans qu'on ſçache, ſi *Albericus* étoit le nom de Baptême de celui qui a donné le nom à cette rue, ou ſi c'étoit ſon ſurnom. Quoiqu'il en ſoit, le peuple qui abrege tant qu'il peut, & qui eſtropie preſque toujours les noms, la nomme *la rue Bribocher*. L'Egliſe Paroiſſiale de *ſaint Joſſe* eſt dans cette rue.

C'étoit originairement une Chapelle

bleau dont on vient de parler. L'Intendant de la Reine *Marie de Medicis* ayant vû ce tableau, en fut charmé, & comme la Reine cherchoit alors un Peintre pour décorer la galerie du Luxembourg, l'Intendant alla chercher *Varin* dans ſon grenier, & le préſenta à la Reine. Ce Peintre donna de magnifiques deſſeins qui furent adoptés, mais il diſparut tout-à-coup : il s'étoit lié d'amitié avec un Poëte nommé *Durant*, qui ayant indiſcretement fait une ſatyre contre le gouvernement, fut arrêté & pendu peu après. *Varin* craignant de participer au malheureux ſort de ſon ami, ſe cacha ſi bien qu'il fut impoſſible de le déterrer : cela fut cauſe que l'on fit venir d'Anvers le fameux *Rubens*, au pinceau duquel on eſt redevable des riches peintures qui décorent la galerie du Luxembourg. *Varin* reparut quelques années après, & fit pour la Reine *la Préſentation de J. C. au Temple*, dont cette Princeſſe fit préſent aux Carmes du Luxembourg. Il a fait auſſi *le Paralytique* qui eſt à Fontainebleau. *Varin* a eu la gloire de donner d'utiles leçons au célebre le *Pouſſin*.]

La rue *Quinquampoix* eſt dans le quartier de S. Jacques : elle a pris ce nom d'un Seigneur qui y a demeuré, & duquel M. Petau Conſeiller au Parlement

Charles Borromée, consacrée particulièrement ou soulagement des malades & des pauvres honteux ; cette association munie d'indulgences par deux bulles de Paul V. fut autorisée par des Lettres-patentes entérinées au Parlement. On y vit entrer tout ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume *Anne d'Autriche* femme de Louis XIII. *Marie Therese* femme de Louis XIV. le Dauphin son fils, la Duchesse d'Orléans, la Princesse de Condé &c.

Sur l'Autel de la Chapelle de S. Charles, est un tableau très estimé dans lequel S. Charles est représenté distribuant ses aumônes à une troupe de pauvres assemblés sous le vestibule d'une Eglise. Ce tableau est de *Quentin Varin* peintre célebre, sur lequel l'historien de la Paroisse de S. Jacques donne une note qui mérite d'être rapportée ici. *Varin* originaire de Picardie, après avoir reçu à Beauvais des leçons de peinture de *François Gaget* Chanoine de Beauvais ; & avoir appris la perspective du frere *Bonaventure* d'Amiens, Capucin, surpassa bientôt ses maîtres : mais Beauvais étant un théatre trop étroit pour tirer parti de son talent, il alla à Paris, & se retira d'abord dans un grenier rue de la Verrerie chez un Marguillier de S. Jacques de la Boucherie, qui lui fit faire le tableau

dicil & Ordonnance de derniere voulenté & autrement par toutes voyes & maniere que valoir pouvoit & devoit, devra & pourra tant de droit de raiſon comme de couſtume & autrement & que au *Vidimus* de ces préſentes Lettres de Teſtament fait ſous Scel Royal ou aux brevets ſous ce faits ſignés par Notaires du Châtelet ou ſignés de ſon nom & ſeing manuel, & auſſi de tous rachats & autres lettres ſignées de ſon dit nom ou ſeing manuel fait tant au vivant de ſa feue femme comme depuis & qu'il ſignera doreſnavant, plaine foy faſſe & ſoit adjoutée en tant comme il ſe peut faire, comme à l'original & vaillent chacun lettre, brevet, rachat & autres comme original, & ayent ſur-tout leur effet ou le cas échéera, leſquelles lettres ou brevets de Teſtament ont été faits & paſſés par lui & accordés quadruples par quatre lettres de brevets qui voult valoir groſſoyées ou non groſſoyées chacun & chacune endroit ſoy comme dit eſt, comme originales du conſentement & à la requeſte dudit Teſtateur, afin que ſi par fortune ou autrement l'une d'icelles ſe perdoit que l'autre fut en vertu & auſſi pour être en greigneur ſereté & connoiſſance à gens d'Egliſe & autres lieux ci-dedans contenus, auxquels le fait & ordonnance pourroit toucher pour demander & avoir les droits & choſes qui leur pourroient appartenir par la teneur d'icelles, leſquelles quatre lettres de Teſtament enſemble ou par partie, ou les brevets ſur ce faits ou *Vidimus* d'iceux auront chacun en droit ſoi pleine vertu & effet, nonobſtant que elles ne ſont & ſeront que un même fait & lettre de Teſtament & ordonnance de derniere volonté. En témoin de ce, nous à la relation deſdits Notaires avons mis le ſcel de ladite Prevoſté de Paris à ces Lettres de Teſtament qui furent faites & paſſées par ledit Nicolas Flamel par la maniere que dit eſt l'an de grace 1416. le Dimanche 22e. jour du mois de Novembre *ſigné* de la Noë & de la Barre avec paraphes.

[*Pendant que l'on imprime ceci, nous apprenons que l'on travaille à donner quelques éclairciſſemens ſur la fortune de Nicolas Flamel : nous en ferons part au public dans un article ſéparé à la fin de ce volume.*]

Il y a dans l'Egliſe de S. Jacques une Confrairie célebre ſous le nom de *ſaint*

Pape présent ou à venir ou aucuns Légats Commis ou autre puissans à ce vouloient ordonner au contraire ou que lesdits Marguilliers ne les pussent tenir & en joir pour faire & accomplir ce que dit est, ledit Testateur dès maintenant pour lors ou dit cas & non autrement & dès-lors pour maintenant donna & laissa, donne & laisse lesdites rentes aux Œuvres de tous les lieux Hôpitaux & Eglises dessusdits; à chacun lieu par eſgale portion en icelui cas & non autrement pour convertir ès œuvres & soustenemens desdits lieux comme dessus est dit, auxquels lesdits Exécuteurs Marguilliers présens & à venir qui commenceront à faire l'exécution de ce présent Testament pour & au nom de l'Eglise au profit d'icelle & pour le salut dudit Testateur & aussi au Curé de ladite Eglise de S. Jacques, ou à son Fermier, si ce dit Curé est demeurant hors Paris afin de conseiller, voir, entendre au fait de ladite exécution & accomplissant icelle ledit Testateur laissa pour une fois seulement des biens de ladite exécution, par amitié à chacun d'eux combien qu'ils soient notables & suffisans, un gobelet ou banape d'argent pesant un marc d'argent. Appellée & présente aux ordonnance payement & choses qui se feront ladite Margot la Quesnel, laquelle ledit Testateur commit commet comme dessus est dit au fait de ladite exécution, & comme Exécutorelle avec lesdits Exécuteurs, à laquelle si elle est en vie sera baillé pour sa peine de vaquer & entendre un marc d'argent & pour payer faire entheriner tout ce que dit est par ceux desdites Eglises Exécuteurs de son dit présent Testament, ledit Testateur se désaisit & devest ès mains desdits Notaires, comme en la main souveraine pour le Roy notre Sire, de tous ses biens meubles, & héritages dont il jouira comme dit est au jour de son trépassement; lesquels par ces presentes il obligea & voult à ce être obligiés & d'iceux pour ce faire revesti & saisi & veut être revestus & saisis ses dits Exécuteurs Marguilliers présens & à venir esleus comme dit est, & les soumit pour ce du tout à la juriſdiction & contrainte de ladite Prevosté de Paris & de toutes autres Justices où il seront & pourront être trouvés pour ce sien présent Testament entheriner, en soumettant l'exécution de son dit présent Testament ou ordonnance de derniere volonté avec le fait de l'audition & reddition du compte d'icelle & des dépendances à la Cour de ladite Prevosté de Paris & révoqua & révoque rappelle & met au néant tous autres Testamens & lettres de ordonnance de dernere volonté qu'il auroit & pourroit avoir fait par avant cetuy sien présent Testament & ordonnance. Auquel son présent Testament il se arreſta du tout & voult icelui en tous ses points & clauſes sortir & avoir son plein effet & valeur par droit de Testament, de Co-

Et ſi aucun de ceulx deſdites Egliſes parochiales des ſuſdites par ſpécial aucun Marguilliers d'icelles nommés Exécuteurs ne ſe vouloient chargier de faire ladite exécution à l'ordonnance & intention dudit Teſtateur comme deſſus ſur ce requis diligemment & que pour ce leſdites maiſons & rentes demeuraſſent vacquants, ledit Teſtateur voult & ordonna que toutes icelles choſes maiſons & rentes, ceux de toutes les Egliſes & Hôpitaux & lieux Religieux ou autre où l'on heberge pauvres dedans Paris ayent & perçoivent en cas des ſuſdites & non autrement leſdites maiſons & rentes pour Dieu & en aumoſne & icelles choſes vendent au plus profitablement que l'on pourra & que l'argent de la vendition d'icelles choſes ſoit baillé & diſtribué entre ceux deſdits Hôpitaux & lieux en chacun lieu par eſgale portion, pour convertir la plus grande partie en draps, couvertures vermeilles pour les povres & le ſurplus converti en réparations néceſſaires deſdits Hôpitaux & lieux.

POUR toutes leſquelles choſes & ordonnances à chacune d'icelles en ce préſent Teſtament contenues & déclairées tenir garder, enterinner, payer, continuer, accomplir & exécuter loyaument de point en point ſelon leur tenteur tant comme la valeur deſdits biens meubles & héritages ſe pourra eſtendre par la maniere & condition que deſſus eſt dit. Ledit Teſtateur Nicolas Flamel deſſus nommé fit & ordonna eſlut conſtitua eſtablit & nomma ſes bien-amés & feaux exécuteurs & de foy commiſſaires les Margliers préſens & à venir de ladite Egliſe S. Jacques de la Boucherie pour & au nom d'icelle Egliſe; & s'ils ne s'en vouloient charger ou faiſoient contredits, audit cas ledit Teſtateur commit & eſlut Exécuteurs de ſon dit Teſtament les Margliers de l'une des Egliſes parochiales des ſuſdites préſens & à venir qui s'en voudront charger & ſemblablement voult être fait de Margliers en Margliers au nom deſdites Egliſes, les premieres qui s'en voudront charger juſqu'à ce que tous ſoient refuſans & contredifans de ce faire & accomplir, & icelles maiſons, rentes & revenus, ceux deſdites Egliſes qui s'en voudront chargier comme dit eſt, puiſſent demander tenir & avoir amorties ou non amorties nonobſtant preſcription de tems, longues ſaiſine qu'aucuns en euſſent confirmées, impétrations ne autre choſes à ce contraires, leſquels audit cas pourront prendre avoir & recevoir leſdites choſes faire en leur Egliſe leſdits ſervices, payer leſdites diſtributions, & accomplir leſdites ordonnances ſemblablement comme deſſus eſt dit ſans aucune choſe muer ou faire au-contraire par impétration diſpenſation de Pape, de Roi, de Prélats ou autres par quelque loy, droit, eſcrit, conſtitution, ne par quelqu'autres voyes cauſes néceſſité ou occaſion que ce ſoit ou puiſt être & ſi au pourchas d'aucuns ou autrement le

n'en pourront rien convertir ès ſouſtenement deſdites Egliſes ne autre choſes pour quelque néceſſité que ce ſoit ou puiſſe être au tems à venir, fors en faiſant, payant & accompliſſant entierement les choſes ci-dedans contenues & chacune d'icelles. *Item.* Se l'Œuvre de ladite Egliſe ou autre ne pouvoit tenir leſdites maiſons & rentes & en joir ſans être admorties, ledit Teſtateur voulut & ordonna que leſdits Marguilliers au nom d'icelle fuſſent & ſoient tenus au cours de la valeur deſdites maiſons & rentes, de faire icelles amortir en tout ou en partie qu'il ſuffiſe, en compoſer par aucun profit envers les Seigneurs fonciers pour avoir toujours de port ou en ordonner en autres mains, ou entre eux par bonne ſûreté, en telle maniere que leſdits ſervices, ordonnances & diſtribution d'argent ſoient toujours bien faites & accomplies deſdits revenus & profits par leſdits Marguilliers ou autres que Meſtier fera au nom de ladite Egliſe ſans aucunement rien prendre, ne diminuer ſur ce & ſera le tout mis ou Mathôloge des Egliſes & gravé en pierre ou laton apparent, ſi meſtier eſt.

Item. Si l'Œuvre de ladite Egliſe ou leſdits Marguilliers préſens & à venir au nom d'icelle, comme Exécuteurs ne ſe vouloient charger d'accomplir tous les lais & ordonnances contenus en ceſt préſent Teſtament, ou que par aucuns tems à venir ils feroient faute ou contredits audit cas & non autrement, ledit Teſtateur laiſſe leſdits biens, maiſons & rentes aux Œuvres des Egliſes paroiſſiales de S. Mery, S. Jehan en Grêve, S. Nicolas des Champs, Sainte Genevieve la Petite, S. Coſme & S. Damien, Saint Euſtace & Saint Germain l'Auxerrois à Paris pour les avoir & recevoir en la valeur qu'ils pourront & devront être par les mains des Marguilliers d'icelles Egliſes & faire & payer par eux leſdits ſervices, diſtribution d'argent & autre choſe ſans faire le contraire ſemblablement par la maniere comme deſſus étoit & eſt ordonné à ladite Egliſe Saint Jacques & voult que leſdits Marguilliers préſens & à venir d'aucunes deſdites Egliſe par ſpécial de l'une d'icelles Egliſes ſeulement qui ſe voulſit chargier de mettre à exécution duement le contenu audit Teſtament & qui premier le requereront ou feront requis ayent & prennent au cas des ſuſdit, leſdites rentes maiſons & revenues pour faire ce que dit eſt; & les eſlut & nomma en cas deſuſdit exécuteurs de ſon dit Teſtament pour ſe faire, & ſi l'une Egliſe en eſt refuſante, que l'autre le penſe prendre & avoir pour faire & accomplir ſemblablement comme deſſus. Et veut le dit Teſtateur audit cas que ledit Curé de S. Jacques, ceux des Quinze-Vingts & autres qu'il appartiendra ſe puiſſent entremettre ſur ce en conſeillant & aydant à bailler ladite exécution à faire ſi meſtier eſt à aucune deſdites Egliſes qui s'en voudront chargier comme dit eſt.

Egliſe par leſdits Marguilliers exécuteurs au nom d'icelle ait & preigne pour faire & payer leſdits ſervices, diſtribution chacun an, auxant ſeulement de revenus d'icelles maiſons & rentes, comme leſdits ſervices & diſtributions pouvent & pourront monter par égale portion; & ſi plus grand déchiet ſurvenoit ès revenus deſdites maiſons & rentes, leſdits ſervices & diſtributions ſeroient diminués à faire & payer à l'équipolent, de mois en mois, & tout le moins que l'on pourroit diminuer, & de tant comme iceux ſervices & diſtributions ſeroient diminués par défaut de revenues voult & ordonna qu'autant par eſgal portion fut diminué des revenues ainſi ordonnées pour l'Œuvre de ladite Egliſe, & auſſi diminuer à la valeur & équipolent des rentes données & laiſſées à certaines Egliſes & Hôpitaux ci-dedans nommés, & veut au cas deſſuſdit, quelque diminution qu'il dût avoir ſur les revenus deſſuſdits, que iceux ſervices & diſtributions ſoient faits, payés, continués & accomplis de déchet en déchet, à diminuer iceulx ſervices de mois en mois, & tout le moins que l'on les pourroit diminuer, comme dit eſt, juſqu'à la fin d'iceux douze ſervices & anniverſaires; ſi par néceſſité y écheoit ſi grande diminution, que Dieu ne veuille, & autant de valeur que monteroit leſdits ſervices & diſtributions, prendra à l'encontre ſeulement chacun an par eſgale portion l'Œuvre de ladite Egliſe ſelon ladite diminution, comme dit eſt, tant comme icelles revenues pourront durer, au cas que ladite Œuvre ne pourra avoir prouffit par-deſſus, ſans autrement faire ne ordonner que deſſus eſt dit.

Item. Ledit Teſtateur ordonna que tout le réſidu deſdits biens & héritages, ſe aucune choſe y a, après ce que les ordonnances & lais particuliers cy-dedans contenus ſeront payés & accomplis, ſauf & reſerve par ſpécial toute à toujours en état & en vertu le fait des douze anniverſaires ci-dedans déclarés, ſoit converti & diſtribué par eſgale portion, le quart d'icelui réſidu à l'Œuvre de l'Egliſe, qui ſera chargée de faire leſdits anniverſaires, l'autre quart à l'Œuvre de l'Egliſe Sainte Genevieve la Petite, l'autre quart à l'Œuvre de l'Egliſe N. D. de Paris, & l'autre quart d'icelui réſidu à l'Œuvre de l'Hôtel-Dieu de Paris, pour acheter veſtemens & livres pour faire le Divin ſervice.

Item. Les Marguilliers & Gouverneurs des Œuvres deſdites Egliſes ne aucune d'icelles ou perſonnes préſens & à venir pour leſdites Œuvres ne autrement ne avant ne pourront avoir aucun droit de propriété ſaiſine ou puiſſance qui leur vaille ou doive valoir par preſcription de tems ne autrement de avoir & tenir leſdite maiſons & rentes perpetuellement ne autrement en tout ou en partie ne

profit ; c'eſt à ſçavoir que l'Œuvre de ladite Egliſe ſera tenue de faire faire, continuer, payer & accomplir par les Marguilliers d'icelle, aux dépens de la choſe, tous les Services, diſtributions d'argent, & auſſi tous les lais particuliers & ordonnances en la maniere & comme contenu eſt en ceſt préſent Teſtament, par les mains des Marguilliers de ladite Egliſe S. Jacques préſens & à venir, qui de ce faire ſeront chargés pour ce au nom de ladite Egliſe, & comme exécuteurs dudit Teſtament, ou autrement, ſans ce que iceux Marguilliers ou autres, au nom de ladite Egliſe, ne autrement, puiſſent ou doivent au temps à venir aucunes deſdites rentes ou maiſons vendre, tranſporter, engager, changer ne aliéner à l'héritage, viage ne autrement, ne en rien convertir ès réparations, ſouſtenemens ne autres choſes ou néceſſité de ladite Egliſe, ne ailleurs, faire convertir ce qu'il appartiendra, & qu'il eſt ordonné pour payer leſdits Services, diſtribution d'argent, rente à viage & à termes, ſe ailleurs ne les peuvent payer, & autres ordonnances, chacun an par chacun mois, au jours, termes, & par la maniere que ci-dedans eſt contenue, & iceux ſervices, diſtributions d'argent & ordonnances ainſi faites, payées & accomplies, ledit Teſtateur veut & ordonna que le ſurplus de profits & revenus deſdites neuf vingt livres pariſis de rente & deſdites maiſons, ſera & demeurera à l'Œuvre de ladite Egliſe S. Jacques, ou autre qui en ſoit chargée, tant pour Dieu en aumône, comme pour peine & conſtaige de garder, faire valoir & ſouſtenir leſdites maiſons, & garder & recevoir leſdites rentes, & auſſi de payer leſdites diſtributions d'argent, livrer veſtemens, luminaire ; & faire faire leſdits ſervices, tant comme leſdites rentes & maiſons pourront & devront être d'aucune valeur, & de ces choſes leſdits Marguilliers rendront compte, quand meſtier ſera, au Curé de ladite Egliſe, à ceux des Quinze-Vingts, & autres des Hôpitaux & Egliſes qui ſur ce devront prendre rente & profit par an, comme dit eſt, & s'il avenoit en aucun tems que leſdites rentes & maiſons déchoiaſſent & diminuaſſent d'aucune valeur, tellement que leſdits Marguilliers ne puſſent avoir & prendre plus grand profit que leſdits ſervices & aumoſnes couſteroient par an, tout le déchet ſeroit ſur les profits que l'Œuvre de ladite Egliſe devroit prendre ſur iceux, ſans rien délaiſſer ne diminuer à faire & payer des ſommes des anniverſaires, diſtribution d'argent & ordonnances deſſuſdits ; & ſi par fortune ou autrement il avenoit que la valeur deſdites maiſons & rentes déchoiſſent tellement & ſi grandement, qu'elles ne vouliſſent que autant comme les ſervices deſdits obits & diſtributions d'argent couſteront par an, comme dit eſt, ledit Teſtateur veut & ordonna que l'Œuvre de ladite

les principaux perſonnes deſdites Egliſes & Hôpitaux, & auſſi ceux des Quinze-vingts préſens & à venir, auxquels & à chacun en droit ſoi ledit Teſtateur donna pouvoir, & iceux commit de ſçavoir par eux & leurs ſucceſſeurs comment leſdits Anniverſaires ſervices & diſtributions d'argent & autres choſes contenues en c'eſt préſent teſtament ſeront faits & continués, & ſi il y a défaut & iceux pourchaſſer eſtre faits ſe meſtier eſt, & ſçavoir la valeur & produit deſdites rentes & maiſons, ſans rien changer ou muer, & voult que ceux qui joyront deſdites rentes, maiſons, & autres choſes ordonnées pour leſdits ſervices baillent, ſe meſtier eſt, connoiſſance valable à ceux deſdits Hôpitaux & Egliſes, & à tous ceux auxquels le fait dudit teſtament puet ou pourroit toucher de toutes les rentes, maiſons & autres choſes qu'ils auront entre mains touchant le fait d'icelui teſtament, pour être aydans & icelui accomplir ſe meſtier eſt & défaut y avoir, comme dit eſt.

Item. Pour tous les lais particuliers, ſervices & diſtributions d'argent, & autres ordonnances, contenus & déclarés en ceſt préſent Teſtament, faire & payer, continuer & accomplir, ſans aucune choſe en excepter ni diminuer, ledit Teſtateur laiſſa à l'Œuvre de l'Egliſe S. Jacques de la Boucherie à Paris tous ſes biens-meubles, rentes, maiſons & héritages qu'il pourra avoir & à lui appartenir au jour de ſon treſpaſſement, tant en la Ville de Paris comme dehors, en payant, faiſant & accompliſſant toutes les ordonnances & lais cidans contenus, & non autrement; c'eſt à ſçavoir ſi avant comme la valeur de ces biens, maiſons & rentes ſe pourront eſtendre & valoir. Entre leſquelles choſes ledit Teſtateur laiſſa à icelle Œuvre de ladite Egliſe S. Jacques en eſpécial neuf vingt livres pariſis deſdites rentes à leur choix, pour demuerer en eſtat & vertu à toujours des meilleures qu'il pourra avoir en la Ville de Paris & banlieue d'icelle, tant de l'achat par lui fait des exécuteurs du Teſtament de ſa feue femme, comme autrement, dont il n'ara baillé nuls rachats, avec ſa moitié de maiſon par indivis faiſant le coin de la rue Marivaux; & toutes ſes maiſons amorties & non amorties qu'il leur laiſſa ſemblablement pour ladite cauſe, après les charges dont elles ſeront chargées, tant en la rue de Montmorency pour autre part pour augmentation, & ſur ce de mieux faire & continuer les douze ſervices, par maniere d'Obits ou Anniverſaires, & diſtribution d'argent chacun an ordonnés être fait par ledit Teſtateur, comme ci-dedans eſt contenu. Leſquelles rentes & maiſons ſeront gardées, reçues & bien ſoutenues à toujours aux dépens de l'Œuvre de ladite Egliſe, tant comme elle s'en entremettra & y prendra

payer & accomplir les douze ſervices de Obits & diſtribution d'[illegible]acun an comme ci-dedans eſt eſcrit, que le ſurplus [illegible]es dites rentes à Paris & dehors dont il n'ara baillé rachats, celles qu'il a acqueſtées & acqueſtera & dont il jouyra au jour de ſon trépaſſement ſoient converties à les recevoir par an ou les vendre à profit & auſſi converti ſes biens meubles dettes & toutes choſes qui lui appartiendront de droit à faire & payer les aumônes & ſervices des morts chacun jour durant les ſept ans quarante jours avec tous les lais aumoſnes & dons ordonnés être faits par ce préſent Teſtament, & ſi tant n'y avoit de biens pour ce faire il veut qu'il fut diminué par eſgale portion & équalité ſur toutes les ordonnances & lais particuliers ſans rien comprendre des rentes ordonnées pour le fait deſdits douze Obits en gardant toutes les ordonnances dudit Teſtament au plus juſtement & loyaument que ſe pourra faire; & voulut & ordonna que à ceux qui lui ont vendu rentes ou à leurs enfans demeurans à Nanterre, à Ruel, à Iſſy & à la Villette S. Ladre, leur ſoit quittée en aumône la moitiée des arrérages qu'ils devront & que les rentes s'ils les veulent acheter, pour eux & non pour autres leur ſoient baillées & tranſportées pour le prix que elles couterent, dont tous ou pluſieurs doivent avoir cédules de rachat & ſont ſommés par tout qui ara rachat ſi les montre & raporte, & le ſurplus deſdites rentes ſoit vendu à profit ſi aucun y en a & ſes dettes payées & levées pour tout convertir en lais particuliers & ordonnances dudit Teſtament.

Item. Voulut & ordonna ledit Teſtateur, que de l'argent qui ſera reçu de ſes maiſons, rentes & revenus admorties & non admorties ſoit payé & baillé chacun an à toujours au terme S. Remi, aux Œuvres des Egliſes & Hôpitaux de l'Hôtel-Dieu de Paris, du Saint Eſprit en Grêve, à l'Hôpital S. Gervais, de S. Julien en la rue S. Martin, de Sainte Catherine, du Sépulchre, de S. Jacques de l'Hôpital, de la Trinité en la rue Saint Denis, de Sainte Genevieve la Petite, de S. Coſme & S. Damien, aux Religieux de l'Egliſe des Mathurins, de S. Nicolas des Champs, de S. Merri pour l'Œuvre, & à ceux des Quinze-Vingts de Paris préſens & à venir, à chaſcun deſdits Hôpitaux & lieux pour l'Œuvre deſdites Egliſes dix ſols pariſis de rente par an, tant pour aumoſne comme pour ce que iceux deſdites Egliſes & Hôpitaux ſeront tenus chacun en droit ſoi de aller chacun an, faire dire par un leur Chapelain ou autre en l'Egliſe S. Jacques de la Boucherie au mois de Novembre une baſſe meſſe de *Requiem* & mémoire de N. D. à la fin d'icelle pour les trépaſſés tant comme ils recevront leſdites rentes, & ſeront tenus

Vingts qui auront été au long deſdits ſervices, comme dit eſt, ledit Teſtateur laiſſa & voulut par les Exécuteurs de ſon préſent Teſtament être payé & baillé d'argent comptant. C'eſt-à-ſçavoir audit Curé ou ſon Vernier ou Commis pour aydier, conſeiller, voir faire & accomplir leſdits ſervices & dépendances en quelque Egliſe que ce ſoit à Paris ſans iceux laiſſer diminuer ne diſcontinuer, huit ſols pariſis. Au Prêtre qui dira la grande meſſe quatre ſols pariſis, & aux Diacre, Sous-Diacre, Chapellains & Clercs des ſuſdits à chacun trois ſols pariſis. *Item* à ceux deſdits Quinze-Vingts pour le commun de leur hôtel à chacune fois pour être auxdits ſervices & meſſe & faire, comme dit eſt, trente-deux ſols pariſis, & à chacun d'iceux povres deſdits Quinze-Vingts qui viendront à leur tour & ſeront à chacun ſervice juſqu'à treize perſonnes que hommes que femmes ſera baillé particulierement en leurs mains & auxdits Prêtres & Clercs douze deniers pariſis en aumône pour en faire leur volonté, ſans ce que autre dudit commun des Quinze-Vingts y ayent aucune part, & ſe leſdits des Quinze-Vingts faiſoient faute ou refus en ce que dit eſt, & d'aller auxdits ſervices, ledit Teſtateur veut que ledit Curé ou Vernier puiſſe bailler la choſe à faire audit cas aux Religieux de l'Hôtel-Dieu de Paris, du Saint Eſprit en Grêve aux autres Hôpitaux ou Mandians à Paris; leſquels puiſſent & pourront audit cas de-là en avant & non autrement prendre, demander, & recevoir ledit lais ainſi ordonné auxdits des Quinze-Vingts & à ce faire être reçus pour aller ſemblablement auxdits ſervices faire ſelon ladite ordonnance, & ſeront tenus les Marguilliers & Exécuteurs qui ſeront chargés de faire faire leſdits ſervices & diſtributions de livrer à chacun de tous ſervices ci-dedans contenus Luminaires, tous reveſtemens & autres choſes qui y appartiendront bien & notablement parmi les profits & revenus à eux ordonnés, tant comme ils pourront durer en valeur, & ſi par aucune ſolemnité ou empêchement avoit faute en aucun jour de Carême ou autre de faire les Services perpétuels ci-dedans eſcrits, que les plus prochains jours en ſuivans ils ſoient faits & payés comme les autres ſervices.

Item. Ledit Teſtateur qui étoit l'un des Exécuteurs de feue Perette jadis ſa femme ordonna, commis & eſtablit ſes dits Exécuteurs en lieu de lui de connoître & faire accomplir les Teſtament, Codicille de ſadite feue femme comme il eut pû faire en ſon vivant. *Item* ordonna ſauve & reſerva à vendre & tranſporter ſes maiſons, & les neuf vingt livres pariſis qu'il a ordonné avoir & prendre à choix par ſes Exécuteurs des meilleurs qu'il aura en la ville & vicomté de Paris, dont il n'aura baillé aucune, pour faire

nes & Services ſolemnels ſi tant en pouvent être faits & payés de ſes rentes ſelon ſon ordonnance & que tantôt après ſon trépaſſement ſoit fait dire par chacun an perpétuellement iceux doubles Obits & doubles Anniverſaires au grand autel ou autre notable en ladite Egliſe chacun mois de l'an un d'iceux anniverſaires. C'eſt-à-ſçavoir le premier, ſecond, tiers, ou quart jour de chacun des mois de l'an eſquels ſervices ſeront dits la veille, veſpres, vigiles des Morts à neuf pſeaumes & neuf leçons & lendemain à Matines les Laudes des Morts tout au long commendaſſes & tout autre notable ſervice qu'il appartient en tel cas & après dire hautes meſſes de *Requiem* à Diacre & Sous-Diacre & à la fin d'icelle mémoire du S. Eſprit, de N. D. de Touſſaints, & des Anges, & à ce faire ſeront le Curé de ladite Egliſe S. Jacques ou ſon Vermier ou Commis préſens & à venir reveſtus en chappe ſurplis & aumuſſe, un Prêtre qui dira la meſſe, le Diacre & Sous-Diacre deux Cœuriés, les quatre Chapelains de ladite Egliſe ou autres pour ce eſlus, & les deux Clercs de l'Egliſe en chappe & veſtemens d'Egliſe pour aider à faire ſolemnellement leſdits ſervices, l'aulter reveſtu de noir, un poile eſtendu devant, quatre cierges ſuffiſans ardens deſſus & quatre pointes de cire ardens avec autres ſolemnités & ornemens que en tel cas & notable ſervice de Morts appartient, & ſera lors ſonner les cloches notablement pour iceux ſervices faire le jour & la veille, & ſera offert à chacune fois à la meſſe deux pains blancs, chacun de quatre deniers & deux peintes de vin chacune peinte du prix de huit deniers & un petit cierge ou pointe du prix de quatre deniers pariſis & un denier fiché dedans, & fera l'en ſçavoir à chacune fois à ceux des Quinze-Vingts de Paris préſens le jour & heure de la meſſe dudit ſervice leſquels deſdits Quinze-Vingts y ſeront tenus de venir que freres que ſœurs juſqu'à treize perſonnes ou plus à tour que aveugles que autres; c'eſt-à-ſçavoir ceux qui auront force d'aller eſquels aura un Prêtre & un Clerc portant la Croix en ſurplis & être à chacune fois d'un côté & d'autre rangés à part durant le ſervice, faiſant prieres pour ledit Teſtateur, leſquels iront à l'offrande chacun un denier ou tournois de leur argent, excepté ledit Prêtre, & Clerc, & tantôt après ladite meſſe leſdits Curé, Chapelains, Clercs, & ceux deſdits Quinze-Vingts iront ſur le lieu où repoſera le corps dudit Teſtateur en ladite Egliſe jetter de l'eau benoiſte & dire à chacune fois le *de profundis* avec notable recommendation & prieres de morts, & après ce iceux des Quinze-Vingts avant que ils partent de l'Egliſe leurs dits Prêtre & Clerc diront une meſſe baſſe de *Requiem* & enfin mémoire du S. Eſprit, N. D. de Touſſaints & des Anges, auxquels Curé, Prêtres, Chapelain, Clercs & ceux deſdits Quinze-

ſe S. Jacques ſans être chargées d'autre ſervice faire pour la journée en leur conſcience & à la fin deſdites meſſes jetteront de l'eau benoiſte ſur la foſſe où repoſera le corps dudit Teſtateur, en ladite Egliſe : diront le *de profundis* & autres recommendarions à Dieu pour le ſalut de l'ame dudit Teſtateur & pour chacune d'icelles meſſes & ſervices ainſi faire voult être payé par ſes dits Exécuteurs à iceux freres chacun jour ledit tems durant deux ſols ſix deniers pariſis. *Item* voulr & ordonna que chacun Vendredi durant les ſept ans & quarante jours deſſus dit, ſoit fait dire par leſdits Exécuteurs Marguilliers de ladite Egliſe un notable ſervice des Morts, la veille vigiles à neuf pſeaumes & neuf leçons & ſonné les cloches notablement & le lendemain à Matines, Laudes tout au long commendaſſes & faire tout notable ſervice des Morts, ſonner les cloches notablement & après dire grant meſſe au grant autter à Diacre & Sous-Diacre quatre Chapelains Preſtres en chapes & les Clercs : Et pour ce faire veut être payé au Curé ſon Fermier ou Commis qui dira la grande Meſſe & ſera auxdits vigiles la veille & le jour ſix ſols pariſis : aux Diacres & ſous-Diacres, les Chapelains & Clercs à chacun deux ſols ſix deniers pariſis & iront jetter de l'eau benoiſte ſur la foſſe dudit Teſtateur dire le *de profundis* & recommendation des Morts en gardant loyaument & faiſant l'ordonnance d'iceux ſervices ledit tems durant, & à chacune grande Meſſe d'iceux Vendredis ſera offerte une quarte de vin vermeil du prix & valeur de douze deniers pariſis, un pain du prix de quatre deniers pariſis & une chandelle d'un denier, & prendront, & eſliront leſdits Marguilliers 7 pauvres perſonnes que hommes que femmes où il ſera bien employé, qui ſeront durant leſdites grandes Meſſes de Vendredis rangés d'un côté, de l'autre priant Dieu pour les trépaſſés & iront de leur argent à l'offrande de un denier pariſis, & leur ſera baillé par leſdits Marguilliers à la fin du ſervice à chacun treize deniers pour Dieu & en aumône, & pour pries Dieu pour les trépaſſés en livrant tel luminaire comme aux Anniverſaires ou Obits ci-dedans nommés, & ſi il y veut venir ſept pauvres perſonnes des Quinze-Vingt à iceux ſervices des Vendredis ils y ſeront reçus pour ce faire pardevant autres.

Item. En outre ce & principalement ledit Teſtateur voulr & ordonna pour le ſalut des ames de lui & de ſes feus pere & mere, parens & autres ſes bienfaiteurs, être dit, fait & célébré par chacun an perpétuellement en ladite Egli e S. Jacques de la Boucherie ou eg autre Egliſe ſi illeuc déffaut ou contredit y avoit comme cy-après dit. C'eſt-à-ſçavoir douze, comme Obits & double Anniverſai-

avec leſdits Exécuteurs, & ſera tenue ladite Margot chacun Samedy de l'an après veſpres commmencées de avoir à ſes dépens durant ſa vie & tenir en ſes mains ou autre femme de par elle à genoux devant l'image de N. D. en l'Egliſe cinq chandelles de cire de un denier la piece ardens juſqu'à la moitiée ou environ, & à chacune des feſtes de N. D. à la grant meſſe quinze telles chandelles ſemblablement ardens & après les offrir & attachier devant ladite image en priant Dieu & N. D. pour ledit Teſtateur. *Item* laiſſa à ladite Margot la Queſnel en aumône & pour ſon ſalaire de porter chacun jour à l'offrande pain, vin, chandelle & argent que leſdits Exécuteurs doivent livrer aux Meſſes, ſervices qui doivent être faits par ſept ans & quarante jours & aux meſſes & ſervices qui ſe doivent faire chacun mois de l'an quatre livres pariſis, & ſi elle n'eſt en vie une des Chandelieres de ladite Egliſe ou autre femme aura pour ce faire cinquante ſols pariſis durant leſdits ſept ans & quarante jours; & après iceux ſept ans & quarante jours icelle femme aura pour porter l'offrande au ſervice qui ſe doit faire chacun mois de l'an douze ſols pariſis de rente par an pour ſa peine & en aumône.

Item Laiſſa tant en aumône comme pour tout droit de ſucceſſion à ſes parens, ſi aucun en a qui ſe voudroient dire ſes héritiers, pour tout droit de ſucceſſion & autre quelconques quarante livres pariſis en argent pour une fois à tous enſemble, & les exempta, débouta & miſt hors de ladite ſucceſſion; & ſi eux ou aucun d'eux contredient aucune choſe, ou ne veulent accepter ledit lais; il vouit icelui lais être converti en aumône par eſgale portion, ès Œuvres de l'Hôtel-Dieu de Paris & du ſaint Eſprit en Grêve, & le pourront audit cas demander & avoir les maiſtres d'iceux lieux où il ſera converti en aumoſne au fait de ladite Exécution.

Item. Ledit Teſtateur voult & ordonna que tantôt après ſon trépaſſement par ſept ans & quarante jours prochains & ſuivans & accomplis ſoient dites & célébrées en ladite Egliſe Saint Jacques, ou en autre Egliſe qui ſera chargée du fait de ſon dit Teſtament; c'eſt à ſçavoir, chacun jour une meſſe baſſe de *requiem* à pain, vin & à chandelle, excepté les Vendredis, & à la fin de chacune meſſe une mémoire du S. Eſprit, de N. D. de Touſſaints & des Anges, & à chacune meſſe ſera offert une peinte de vin vermeil du prix de ſix deniers, & un pain du prix de 4 deniers pariſis piece & une chandelle du prix de ung denier, leſquelles Meſſes ſeront chantées par un Religieux des quatre principaux Ordres Mandians de Paris chacun jour, une meſſe de un Frere venant chacun jour de chacune d'icelles Ordres à ſon tour en ladite Egli-

& avoir durant leur dite vie ſeulement & de la ſurvivante de elles ſut ſa part de maiſon devant l'Egliſe de S. Jacques de la Boucherie & ſur ſes autres maiſons, & ſemblablement leur donna & laiſſa durant leur vie & la ſurvivante pour le tout la moitié du vin de rentes & arrérages qui lui ſeront dus après ſon trépaſſement ſur pluſieurs biens & héritages durant les vies de certaines perſonnes en la ville & terroir de Nanterre, & auſſi laiſſe en outre à ladite Margot pour ſa demeure ou les bailler à louage à ſon profit durant ſa vie ſeulement. C'eſt-à-ſçavoir, les trois lounges du porche de ſa maiſon devant l'Egliſe S. Jacques, ſi par partage n'y a empêchement, où le louage par bas de la maiſon haute où eſt le puits en la rue de Montmorency au choix de elles, iceux laiz faits en aumône & pour l'amour de Dieu & pour faire prieres pour ledit Teſtateur, à la charges des conſciences de elles, en telle maniere que ladite Margot ne ſoit point mariée (*a*) & qu'elles ſoient toujours de bon & honneſte gouvernement ſans diffame de leur corps ſur peine de perdre leurs dits laiz, leſquelles ne autunes d'elles ne autres par elles ne pourront vendre engager ne aliéner deſdites rentes de vin ne d'argent pour quelque cauſe ou néceſſité que ce ſoit durant leſdites vies fors en vivre & en jouir par la maniere que dit eſt, & ſi ladite Collette alloit de vie à trépas, & que elle auroit eu aucuns enfans en mariage depuis 10 ans après ce qu'elle auroit été premierement mariée, il veut être baillé & donné pour Dieu & en aumône des biens de ladite exécution à chacun d'iceux enfans qui ſeroient en vie dix livres pariſis d'argent comme comptant pour une fois, leſquels laiz & rentes leur ſeront baillés par les mains des Exécuteurs du Teſtament du dit Teſtateur ci-dedans nommés, & après leſdites vies ladite rente d'argent ſeulement ſera convertie au fait de l'exécution, & veut ledit Teſtateur que ladite Margot s'entremette durant ſa vie du fait de ladite exécution de ceſt préſent Teſtament, auſſi avant comme les Exécuteurs ci-dedans nommés & que à ce ſoit appellée & receue pour aider voir & faire accomplir les laiz & ordonnances contenues audit Teſtament, & à ce la commiſe

(*a*) Une Sentence du Châtelet, datée du Mercredi 27e Mars 1419. avant Pâques, deux ans après la mort de Flamel, nous apprend que Marguerite la Queſnel s'étoit mariée à Maubon Vallier Orfevre. Cette Sentence fut rendue pour le partage des deux échopes de Flamel. Il y eſt dit qu'elles furent tirées au ſort, & que celle qui étoit *par devers la rue des Arſis*, échut aux exécuteurs teſtamentaires de Flamel, & celle qui étoit *par devers la Pierre au lait*, échut aux exécuteurs de Perrelle.

dix livres parisis, & de tous payemens avoir donnés bonne de quittance.

Item. Laissa à neuf Confreries ou plus dont il est à présent confrere, c'est-à-sçavoir aux Confreries Sainte Anne, S. Jacques, S. Christophe en ladite Eglise S. Jacques, Sainte Catherine du Val des Escoliers, Notre-Dame de Boulogne sur la mer, N. D. la Septembreche en l'Eglise du Sépulchre, N. D. de Mezoche en l'Eglise S. Honoré, S. Michel de la Chapelle du Palais & à celle de S. Michel & S. Eustace en l'Eglise S. Eustace à Paris, S. Jean l'Evangeliste en l'Eglise S. Andry des Ars à Paris & à chacune autre Confrerie, s'il appert par escrit de sa main qu'il en fut confrere de aujourd'hui en avant, & non autrement, & aussi laissa à chacune des Œuvres des Eglises S. Jacques de la Boucherie à Paris, & de S. Jacques du Haut Pas outre la Porte S. Jacques, de N. D. de Pontoise, de Sainte Genevieve en la rue Neuve N. D. de l'Eglise des Mathurins, de la Chapelle N. D. de Haubervilliers, aux Œuvres des Eglises parochiales de Nanterre, de Rueil, de la Villette S. Ladre, où l'on ne va point prendre hors les Sacremens, & de Issy, donna & laissa à chacun d'iceux lieux & Confreries pour Dieu & en aumônes, & pour augmenter faire & continuer le divin service & estre accompagnié & participant à toujours des Messes, prieres & bienfaits d'icelles, un calice où il y ait en la patte un crucifix, Notre-Dame & S. Jehan Esmaillé, & au costé une N. & un T. & couvercle de fin argent tout dorés qui seront fait faire tous-propres par lesdits Exécuteurs avec un estuy de cuir chacun du prix & valeur de seize liards parisis, & avec ce veut être baillé à chacun d'iceux lieux Eglises & Confreries une torche chacune du prix de vingt sols parisis, pour tout faire servir chacun jour icelle torche & après servit à faire le divin service en iceux lieux & Confreries, tant comme ils pourront durer sans iceux vendre ne distribuer ailleurs ne rien prendre sur ce par les Curés ou autres gouverneurs desdites Eglises, & seront tenus chacun d'iceux en droit soy, le jour qu'ils les recevront, de faire dire dans ladite Eglise S. Jacques de la Boucherie à leurs dépens un solemnel service, c'est-à-sçavoir, vigiles à neuf pseaumes & neuf leçons, haute messe de *Requiem* à Diacre & Sous-Diacre, & notable recommandation pour le salut du Testateur.

Item, ledit Testateur laissa à Margot la Quesnel sa Chambriere & à Colette sa fille ensemble, s'ils sont en vie & à la survivante de celles le tout.

C'est-à-sçavoir du mesnage de son Hôtel jusqu'au prix & valeur de vingt livres parisis, avec quarante livres parisis de rente par les quatre termes accoustumés à prendre

auront meſtier & ſera bien employé. *Item* à dix perſonnes meſnagiers pauvres ouvriers aydes à Maçon & autres fréquentans prins & eſlus en la place de Greve, & à dix pauvres meſnagiers que hommes que femmes demeurans en la Paroiſſe S. Jacques environ l'Hôtel dudit Teſtateur, où il ſera mieux employé & en feront quittances & à chacun d'iceux meſnagiers & laboureurs des ſuſdits hommes & femmes ſeront baillés trois ſols pariſis en ſa main dont ils iront promptement acheter une ſollis qu'ils uſeront & prieront Dieu pour ledit Teſtateur. *Item* ledit Teſtateur ordonne que par ſes dits exécuteurs fuſſent achetées deux cent aulnes de drap bleu brun, & tel que aux perſonnes qui s'enſuivent appartient, chacune aulne du prix & valeur de vingt-quatre ſols pariſis & données à cinquante perſonnes à chacun d'iceux quatre aulnes pour faire aux aucuns habits de leur religion & aux autres houppelandes pour les porter & uſer ſans vendre, donner ni diſtribuer ailleurs ſur peine de rendre l'argent & la valeur dudit drap, c'eſt aſçavoir, à deux Religieux Prêtres de chacun de quatre Ordres Mandians, à deux Religieux des Mathurins, à deux Religieux de Sainte Croix de la Bretonnerie, à deux Religieux des Blancs Manteaux, & à deux Religieux des Billettes où Dieu fut boulu, tous Prêtres qui en auront meſtier à chacun quatre aulnes dudit tel qu'il appartient à leur Ordre du prix des ſuſdits pour faire habits comme deſſus. *Item* à 34 perſonnes la moitié povres Prêtres & l'autre moitié povres clercs tous eſcoliers maiſtres ès Arts & autres prins & choiſis en college & dehors ſuffiſantes perſonnes où il ſera mieux employé à chacun d'iceux quatre aulnes de drap brun, dont ils ſeront tenus faire houppellandes pour eux veſtir & les uſer ſans aucune vendre donner ne diſtribuer ailleurs par eux, ne auſſi par eux, ne auſſi par leſdits Religieux & veut que ledit drap ſoit baillé aux perſonnes de religion Prêtres & eſleves des ſuſdit par le conſeil & ordonnance du Miniſtre ou Prieur des Mathurins qui ſe informera auxquels il ſera mieux employé à donner dont ils ſeront tenus & chargés de prier dieu chacun jour pour ledit Teſtateur, auquel Miniſtre & Prieur il laiſſa pour ſa peine de ce faire & de voir aucunes fois que les ordonnances dudit Teſtateur s'accompliſſent la valeur d'ung marc d'argent & auſſi à aucun preud'hommes Chappellain ou autre habile & ſouffiſant que leſdits Exécuteurs commettront à porter, bailler, & diſtribuer les draps, calices & autres legs aux Prêtres & aux Clercs ordonné être baillés, à pauvres gens laboureurs, Egliſes & autres lieux comme ci-deſſus eſt contenu, ledit Teſtateur laiſſa pour ſa peine de ce faire duement & diligemment & en rendre bon compte auxdits Exécuteurs qui le tout auront connoiſſance, & payeront ſans par leurs mains

en ſa maiſon, où une autre ſe bon ſemble. Et veut & ordonna toutes ſes dettes eſtre payées ſans délay, & ſes charges ou torts faits connus eſtre amandés & reſtitués, & les inconnus eſtre reſtitués à toutes perſonnes honeſtes dignes de foy de part & dehors qui les affirmeront par ſerment dedans un an après ſon treſpaſſement, ſi aucuns en y avoit juſqu'à la ſomme par parties de quarente livres pariſis, ſe les cas le requierent par équité.

Item. Ordonna pour ſon luminaire de torches, de pointes les appartenances & ce qu'il y appartiendra cent ſols pariſis. *Item* laiſſa au Curé de ladite Egliſe S. Jacques 20 ſols pariſis. *Item* aux Chapelains de ladite Egliſe 20 ſols pariſis. *Item* aux Clercs de ladite Egliſe ſeize ſols pariſis. *Item* pour meſſes & ſervices ſolemnels haut & bas au jour de ſon enterrement & lendemain 60 ſols pariſis. *Item* pour faire dire cinquante baſſes meſſes de *Requiem* & à la fin mémeire du S. Eſprit, de N. D. & de tous les ſaints ledit jour & lendemain de ſon enterrement cent ſols pariſis. *Item* pour ſonner notablement en ladite Egliſe 32 ſols pariſis. *Item* à l'Œuvre de l'Egliſe Notre-Dame de Paris vingt-ſols pariſis. *Item* à ſes voiſins qui feront compagnie au ſervice pour aller boire ou diſner comme bon leur ſemblera & prier pour lui quatre livres pariſis. *Item* ordonna être donné par ſes dits exécuteurs par parties le jour & le lendemain de ſon enterrement pendant le ſervice à 300 pauvres gens à chacun d'eux quatre deniers pariſis en leurs mains, monte cent ſols pariſis. *Item* aux quatre mendians, à l'Hôtel-Dieu de Paris, au Saint Eſprit en Grêve, ès Blancs-Manteaux, & les Quinze-vingts, à chacune d'icelles ordres & lieux pour eux dire vigiles, ſeize ſols pariſis. *Item* laiſſe en aumône & pour prier Dieu pour lui à ſes hôtes qui demeureront lors en ſes maiſons outre la porte Saint Martin & devant l'Egliſe Saint Jacques à chacun vingt ſols pariſis, ou leur rabattre ſous leurs louages.

Item. Ledit Teſtateur veut & ordonne que par ſes exécuteurs ci-dedans nommés ſoit acheté trois cent aulnes de bon drap brun du prix chacune aulne de 12 ſols pariſis, leſquels ſeront par eux donnés en aumône à cent pauvres ménages laboureurs que hommes que femmes; où il ſera mieux employé chacun trois aulnes dudit drap dont ils ſeront tenus de faire chacun en droit ſoy cotte chappron & chauſſes pour les porter & uſer tant comme ils pourront durer ſans les vendre ni convertir ailleurs ſur peine de reſtituer la valeur du drap. C'eſt à ſçavoir à 13 perſonnes à la Villette, S. Ladre; 13 perſonnes à Iſſy, 14 perſonnes à Rueil & 40 perſonnes en la Ville de Nanterre, & par ſpécial pardevant tous autres à ceux leurs enfans ou hoirs qui anciennement auront eu à beſogner avec ledit Teſtateur par venditions rentes d'argent de vin ou autrement qui en

TESTAMENT
DE NICOLAS FLAMEL.

A TOUS ceux qui ces Lettres verront, Tanneguy du Chaſtel, Chevalier, Conſeiller, Chambellan du Roi notre Sire, Garde de la Prevoſté de Paris, Salut : Sçavoir faiſons, que pardevant Hugues de la Barre & Jehan de la Noë, Clercs Notaires du Roi notre Sire, de par lui eſtablis en ſon Chatelet de Paris, fut perſonnellement eſtabli Nicolas Flamel, Eſcrivain, ſain de corps & penſée, bien parlant & de bon & vray entendement ; ſi comme il diſoit, & comme de prime face apparoiſſt, attendant & ſagement conſiderant qu'il n'eſt choſe plus certaine que la mort, ne choſe moins certaine de l'heure d'icelle, & pour ce que en la fin de ſes jours il ne feiſt & foit trouvés importunités ſur ce, non voulant de ce fiecle trépaſſer en l'autre inteſtat, penſant aux choſes celeſtieulx, & pendant que ſens & raiſon gouvernent ſa penſée. Deſirant pourvoir au ſalut & remede de ſon ame, fit, ordonna & aviſa ſon teſtament ou ordonnance de derniere voulenté ; au nom de la glorieuſe Trinité du Pere, du Fils & du S. Eſprit, pour être fait payé, enterriné & accompli par les executeurs de ſondit teſtament cy-après nommés, ou autres ordonnés à ce en la maniere & ſelon les points & ſervices, dons, aumônes, Laiz, ordonnances & conditions, ſelon la valeur des biens que Dieu lui a preſté, comme ſi après en eſcrit & déclare, ſans commuer, faire ou changer aucune choſe pour quelque cauſe, néceſſité ou occaſion que ce ſoit ou puiſt être, par impétrations ne autrement.

PREMIEREMENT. Il, comme bon & vrai Catholique, recommanda très-humblement & devotement ſon ame, quand du corps départira, à la benoiſte Trinité de Paradis, à la glorieuſe Vierge Marie, à Monſeigr S. Michel Archange, à M. S. Pierre & S. Pol, à Monſeigr S. Jacques, à Monſeigr S. Nicolas, à Mde Ste Catherine, & à tous les Saints & Saintes de la benoiſte & celeſtielle Cour de Paradis, en louant Dieu de tous les biens qu'il lui a fait & preſté en cette mortelle vie ; & ſon corps ordonne être mis & baillé à la ſépulture de Ste Egliſe, laquelle ſépulture il eſlut en l'Egliſe S. Jacques de la Boucherie devant le Crucifix & Notre-Dame, en payant 14 Francs à l'Œuvre, dont grand temps à lettres furent faites entre les Marguilliers & lui, & que ſur ſa foſſe ſoit mis, par maniere de mémoire, une petite tombe qui eſt

» tité de moîlon, rien n'a paru, on le » penſe bien. Mais l'or devoit être ren» fermé dans les pierres gravées, l'ima» gination s'eſt tournée de leur côté, & » quoique le reſpectable paſteur qui gou» verne la Paroiſſe eût recommmandé de » les laiſſer en place, elles ont été furti» vement enlevées, briſées & conver» ties en moîlons, c'eſt tout l'or qui s'eſt » trouvé.

» La perte de ces pierres qui avoient » quelque curioſité, eſt compenſée par » une réparation, qui, quoiqu'elle ne fût » point urgente, a amélioré la maiſon; » mais elle pourra être ſur le compte » d'un maſſon, mis en œuvre par le par» ticulier, & de quelques autres ou» vriers, qui, ſans précaution ſe ſont li» vrés à des inconnus qu'ils cherchent & » qui leur échapent: ces hommes ſans » faire remplir le devis, ont diſparu auſ» ſi-tôt qu'ils ont vu leur eſpérance fruſ» trée. La réparation qui a été faite peut » monter à 2000 livres.

On terminera l'article de Nicolas Flamel par une copie de ſon teſtament; on verra par la quantité de legs & de fondations, qui y ſont énoncées, ſi un ſimple Ecrivain a pu par ſon travail, ſe mettre en état de faire une pareille dépenſe.

Paroisse de S. Jacques de la Boucherie page 163.

» Un particulier, sous un nom & des » qualités assez importantes, mais em» pruntées, sans doute, se présenta à la » Fabrique dans l'été de l'année 1756. » chargé, dit-il, par un ami mort, d'une » somme forte qu'il avoit reçu, somme » remise entierement à sa bonne-foi & » sans obligation marquée, que celles » d'œuvres pies s'il le vouloit; il ajoûta » que pour entrer dans les vues de son » ami décédé, une des œuvres qu'il mé» ditoit, étoit la réparation de maisons » caduques appartenantes à des Eglises. » Allant au fait, il dit, qu'il connoissoit » comme étant à la Paroisse de S. Jac» ques, la maison du coin de la rue Ma» rivaux vis-à-vis l'Eglise, qu'elle avoit » besoin de réparations, & qu'il y dé» penseroit 3000 livres, l'offre aussi-tôt » acceptée, & cependant les précautions » nécessaires en pareil cas prises par la » Fabrique, on l'a laissé travailler.

» La réparation de la maison, n'étoit » que le prétexte, & l'objet véritable, » une fouille, & l'enlévement des pier» res gravées dont j'ai parlé ci-devant. » Les intéressés à la découverte du trésor » imaginaire, veilloient avec soin sur » l'ouvrage, on a creusé en leur présen» ce, on a enlevé avec le pic une quan-

il l'avoit demandé par son testament *Perenelle* sa femme, morte vingt ans avant lui, a été enterrée aux Charniers des SS. Innocens.

Les Inscriptions, les bas-reliefs, les figures hiéroglyphiques dont *Flamel* avoit décoré les maisons qui lui appartenoient, & en particulier celle de la rue Marivaux ont excité de tout tems la curiosité des Alchimistes, en conséquences ils ont fait des recherches à différentes reprises dans cette dernière maison comptant y trouver le livre d'*Abraham le Juif*. Mais les recherches ont été inutiles. *J'ai pourtant*, dit *Borel* à ce sujet, *ouï assurer à un gentilhomme de Rouergue appellé de Cabrieres se tenant en son Château de Cabrieres près de Millau, où je fus exprès pour voir ce Manuscrit qu'il avoit vu l'orignal de ce livre, que feu M. le Cardinal de Richelieu avoit recouvré peu de tems avant sa mort, & qu'un grand Seigneur de Rouergue, familier avec ceux qui manierent ses papiers, l'avoit emporté de son cabinet.*

On fit encore, il y a trois ans de nouvelles perquisitions dans la maison de la rue Marivaux, mais le succès ne répondit point aux espérances de ceux qui tentoient l'entreprise. Le fait est curieux, je vais le rapporter tel que M. L..., V... nous l'a donné dans son histoire de la

» la maîtrise du secret de la poudre de
» projection ou teinture philosophale ;
» que Dieu a pris vouloir de départir à
» son moult chétif serviteur, & que ai
» répété comme répéreras en ouvrant
» comme te diray, & ainsi comme j'ay
» faict & ouvré avec ta chère tante *Pe-*
» *rennelle* que je regrette moult grande-
» ment.... Adonc ay mis la ditte mai-
» trise en celuy livre, afin que ne t'ou-
» blie mie du haut bien que Dieu t'ac-
» corde, & en second c'est enfin que te
» recorde, en souvenance d'iceluy, de
» chanter & psalmodier ses louanges, &
» ne peut estre lieu plus idoine à placer
» un si beau faict, si ce n'est par des
» chants au Très-Haut. *Le Manuscrit*
» *finit ainsi* : » Adonc as le trésor de tou-
» te félicité mondaine, que moi pauvre
» ruril da Pontoise ay faitte & maîtrisée
» par trois reprinses à Paris en ma maison
» rue des Ecrivains, & que moi *Flamel*
» te bâille pour l'amour qu'ay toi en l'hon-
» neur de Dieu, pour sa gloire & louan-
» ge du Pere, Fils & S. Esprit, radieu-
» se & sacrée Trinité, que je prie dez
» maintenant t'illuminer, & te vouloir
» conduire dans le chemin de vérité &
» de lumiere, dans la voye du salut ;
» & ainsi soit-il.

Flamel est enterré dans l'Eglise de S. Jacques vis-à-vis le crucifix, comme

mais pourtant, ajoute-t'il, *on ſait par tradition que Flamel ſe déclara à lui, l'ayant trouvé honnête homme, & lui donna un matras plein de ſa poudre qu'on dit avoir été conſervé longtems dans cette famille, qui l'obligea à garantir Flamel des recherches du Roi.*

On voit par le recit de *Borel* qu'il ne doutoit point que *Flamel* n'eût poſſedé le ſecret du grand Œuvre. Ceux qui ſont de ſon avis pourront encore ſe fortifier dans leur ſentiment par ce que je vais rapporter d'après M. *Freron*. (*An. lit. 1758. tome VIII. pag. 259.*) *Dom Pernetti*, dit cet Auteur, a vû un manuſcrit de la propre main de *Flamel*, ſelon que le manuſcrit le porte, & qui certainement eſt de l'écriture du temps, c'eſt-à-dire, de 1414. C'eſt un Breviaire ſur les marges duquel il a écrit un Traité Allégorique, de l'Œuvre Hermétique, qu'il adreſſe à ſon neveu, fils d'*Iſabelle* ſœur de *Perenelle*. Il s'y exprime ainſi : « Le » commencement de la ſageſſe eſt la » crainte de Dieu. Je N. F. Ecrivain de » Paris, cette préſente année 1414, du » regne de notre Prince benin *Charles* » *VI.*, auquel Dieu veuille bénir, & » après la mort de ma fidelle compagne » *Perennelle*, je me prens fantaiſie & » lieſſe, en me recordant d'icelle, eſcri- » re en grace de toi, cher nepveu, toute

Flamel, malgré ſes richeſſes, obſerva toujours de vivre d'une maniere extrêmement modeſte : il demeura conſtamment dans ſa petite maiſon au coin de la rue Marivaux, & ne fut magnifique qu'en bonnes œuvres au profit des pauvres & des Egliſes. Il paroît cependant qu'il fut flaté que l'on ſût la part qu'il avoit à la conſtruction de ces différens édifices, car il fit placer à pluſieurs ſa ſtatue & celle de ſa femme : on les voit encore à S. Martin des Champs, aux ſaints Innocens, à S. Jacques de la Boucherie, à S. Côme, &c. * *Flamel* s'eſt toujours fait repréſenter en Pelerin, ſans doute pour conſerver la mémoire du pélerinage qui lui avoit valu la connoiſſance du grand Œuvre. Sa fortune fit quelque bruit & parvint aux oreilles du Roi qui envoya chez lui *Cramoiſi* l'un de ſes maîtres de Requête pour s'informer de la vérité du fait. *Borel* qui rapporte ce trait dans ſon *Tréſor des Antiquités Gauloiſes*, dit que *Cramoiſi le trouva dans l'humilité, ſe ſervant de vaiſſelle de terre*;

* Avant que l'on eût détruit ſainte Genevieve des Ardens, pour y bâtir l'Hôpital des Enfans Trouvés, on voyoit ſur le portail de cette Egliſe la figure de *Nicolas Flamel*. Elle eſt préſentement chez un bourgeois paroiſſien de ſaint Jacques. Les Marguilliers en ont fait tirer par MM. *Slodtz* un buſte en plâtre que l'on voit aujourd'hui dans le Bureau de la Fabrique.

quand même *Flamel* auroit eu des billets de leur part, il n'auroit pû en faire uſage ni tranſiger avec les débiteurs.

D'autres enfin attribuent la prodigieuſe fortune de *Flamel* à la découverte de ce qu'on appelle *le grand Œuvre, la pierre philoſophale*, ou tranſmutation des métaux en or. Ce qui paroît certain, c'eſt que *Flamel* avoit du gout pour la ſcience hermetique, il l'avoit pris dans le livre d'*Abraham le Juif* qui a traité cette matiere ſous des figures ſymboliques. *Flamel* fit ſeul des eſſais pendant longtems, mais n'ayant pû reuſſir, & croyant que la difficulté provenoit de ce qu'il n'entendoit pas les figures du livre d'*Abraham*, il prit le parti d'aller en pelerinage à S. Jacques en Galice, comptant y trouver quelque Juif qui l'inſtruiroit de ce qu'il déſiroit ſavoir. Dans ce voyage qu'il fit en 1378. il confera avec un ſavant medecin Juif nommé *Canche*, qui lui donna des explications; mais malgré ces éclairciſſemens, *Flamel* fut encore trois ans à travailler, & enfin il trouva dit-on ce grand Œuvre le 17. Janvier 1382. c'eſt-là l'époque des dépenſes qu'il fit tant en bâtimens & décorations d'Egliſes qu'en fondations ou rentes pour le ſoulagement des pauvres; effectivement les actes de conſtitution ſont datés de 1382. ou des années ſuivantes.

Flamel

leurs échopes & de la petite maiſon au coin de la rue Marivaux : voila en effet ce qu'ils ſont cenſés avoir acquis à *grands peines & travaux*, & dont ils ſe ſont fait un don mutuel en 1372. mais leur grande opulence eſt de beaucoup poſtérieure à ce tems-là, & ce ne fut qu'en 1382. qu'ils ſe trouverent ſubitement avoir aſſez de fortune pour former & exécuter des entrepriſes très-diſpendieuſes ; de tels fonds ne ſe trouveront jamais dans la plume d'un Ecrivain, il faut donc leur chercher une autre origine. Quelques Auteurs prétendent que *Flamel* avoit eu tout ſon bien des Juifs, qui étant chaſſés du royaume lui laiſſerent leurs dettes à recueillir ; il compoſa dit-on, avec les débiteurs & s'appliqua des ſommes conſidérables; mais ce ſentiment ne s'accorde point avec l'hiſtoire : l'année dans laquelle les Juifs furent chaſſés du royaume, eſt éloignée de près d'un ſiecle du tems où vivoit *Flamel*. Il eſt vrai que les Juifs étant rentrés en France, ils en furent encore chaſſés ſous Charles VI. & qu'après leur avoir donné du tems pour recueillir ce qui pouvoit leur être dû, ce Prince défendit à ce qui reſtoit de débiteurs de leur rien payer, & par une déclaration du 30. Janvier 1397. il ordonna au Prevôt de Paris de brûler toutes les obligations faites aux Juifs. Dans ce cas

Nicolas Flamel mourut en 1417. après avoir fait en 1416. le 22 de Novembre, un teſtament beaucoup moins étendu que celui de ſa femme & qui tient cependant quatre grandes feuilles de parchemin, collées l'une au bout de l'autre; il eſt auſſi dans les Archives de S. Jacques. On ne peut y lire ſans étonnement le nombre conſiderable de legs & de fondations qui y ſont énoncées.

Les ſentimens ont été partagés ſur l'origine de tant de richeſſes. L'Auteur de l'*Eſſai d'hiſtoire de S. Jacques* dit que Flamel *paroît avoir acquis ſes biens dans ſa profeſſion & par un travail aſſidu.* Il ſe fonde ſur ce que *Flamel* & ſa femme dans l'acte de don mutuel paſſé en 1372. diſent avoir acquis leurs biens *à grands peines & travaux.*

Mais on ne peut imaginer qu'un ſimple Ecrivain, quoiqu'habile & ſoutenu par un certain nombre de penſionnaires puiſſe jamais tirer de ſon travail des ſommes aſſez fortes pour faire des bâtimens & des fondations dans quatorze Egliſes, ſoutenir des familles qui étoient dans le beſoin, & avoir encore en mourant aſſez de fonds pour faire par teſtament des diſpoſitions auſſi conſidérables que celles que l'on voit dans celui de *Flamel* & de ſa femme. C'étoit bien aſſez d'avoir pu par leur travail devenir proprietaires de

la rue Marivaux. C'étoit là qu'il demeuroit avec *Perennelle* sa femme, & c'étoit là sans doute qu'il donnoit des leçons d'écriture aux jeunes gens qui étoient chez lui en pension, ou *qui y demeuroient en bourse* comme s'exprime l'inventaire fait après la mort de *Perennelle*. A force de travail & d'épargne, ils réussirent à devenir propriétaires des échopes & de la maison qu'ils tenoient à loyer, & ils s'en firent un don mutuel par un acte passé en 1372. Dix ans après on fut fort étonné lorsqu'on les vit faire des acquisitions considérables en biens & en maisons, tant à Paris qu'à la campagne, & de plus répandre de l'argent en abondance pour construire ou réparer des Hôpitaux & des Eglises. Ils firent bâtir le portail de S. Jacques du côté de la rue Marivaux & une partie de sainte Genevieve des Ardens que l'on a vu dans la rue neuve Notre-Dame, S. Merri, S. Jean en Greve, S. Nicolas des Champs, S. Come, S. Eustache, S. Germain de l'Auxerrois, les saints Innocens, l'Hopital du du S. Esprit, les Quinze-vingts, &c. se ressentirent de leurs largesses. Ces deux époux renouvellerent leur don mutuel en 1386. & le ratifierent en 1396. Perennelle mourut en 1399. & fit un très-long testament que l'on voit encore dans les archives de S. Jacques de la Boucherie;

Le dernier qui y a été apporté est *Charles César l'Escalopier* Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, ancien Président du grand Conseil, Seigneur de Liancourt &c. mort en 1753.

La famille des *Gaumont* sieur de Vaurichard y avoit aussi sa sépulture dans la Chapelle de saint Laurent. Cette famille a fini dans la personne de *J. B. de Gaumont* Conseiller d'Etat, mort en 1750. sur la Paroisse de S. Paul d'où il fut transporté à S. Jacques le 23. Juillet. *Marie Catherine Guillois* son épouse y avoit été apportée en 1740.

J'ai réservé à parler ici en particulier d'un paroissien notable enterré dans cette Eglise en 1417. C'est *Nicolas Flamel* célebre par ses fondations & par ses richesses prodigieuses dont la source est encore un problême difficile à résoudre.

Nicolas Flamel né à Pontoise, vint s'établir à Paris où il exerça la profession d'Ecrivain qui consistoit à montrer à écrire, ou à copier des manuscrits, ce qui pouvoit être alors fort lucratif, l'art de l'impression étant encore inconnu. Il occupoit une place attenant l'Eglise de S. Jacques. Cette place consistoit en deux échopes dont l'étendue n'avoit que cinq pieds de long sur deux de large; il avoit outre cela son logement vis-à-vis de ces échopes, dans une maison scise au coin de

catechiſme, les Dimanches & Fêtes, depuis la Touſſaint juſqu'au jour de la Pentecôte. On voit l'inſcription de cette fondation dans la Chapelle de la communion.

Marie Berand veuve d'*Antoine Héron*, & mere de *Marie Héron* femme d'*Abel de ſainte Marthe* Doyen de la Cour des Aides a fondé la dépenſe des toiles néceſſaires pour l'enſeveliſſement des pauvres. On voit une copie du contrat ſur une inſcription qui eſt ſous le charnier. La fondation eſt du 1. Juillet 1682.

On voit au même endroit l'Epitaphe de *Marguerite Mouſſet* femme de *Jacques Aubert*, maître d'hôtel des filles de Madame. Elle a fondé une meſſe baſſe quotidienne pour les pauvres ames delaiſſées & particulierement pour celles des ſuppliciés. Le contrat eſt du 19. Mars 1676.

MM. de *l'Eſcalopier* ont leurs ſépultures dans cette Egliſe. *Jean l'Eſcalopier* mort Echevin ſur cette Paroiſſe dont il étoit bienfaiteur y a été enterré en 1563. il eſt qualifié Ecuyer, Controlleur de la maiſon du Roi.

Nicolas l'Eſcalopier, Ecuyer Baron de Givry, Conſeiller Secretaire du Roi & de ſes Finances, y fut inhumé en 1610. *Louiſe Scopart* ſa femme y avoit été enterrée en 1605.

affinitate Gener, pietate Filius,
mœrens posuit anno
à Salute Mortalibus restituta 1558.
26. Aprilis. Vixit annos 52.

Le Maire a remarqué que *Fernel* étoit mort fort riche, & qu'outre trente mille écus d'or qu'on trouva après sa mort, dans son Cabinet, il avoit laissé trente-six mille livres de rente à ses deux filles, dont l'une nommée *Marie* épousa *Philibert Barjot*, Maître des Requêtes, & Président au Grand-Conseil. L'autre nommée *Magdeleine* fut mariée à *Gilles de Riant* Seigneur de Villeray au Perche, & Président à Mortier au Parlement de Paris, qui mourut l'an 1597. Madeleine Fernel sa femme lui survêcut 45. ans; elle ne mourut qu'au mois de Mars de l'an 1642. âgée de 94. ans.

Claude Hardi, sieur de *la Censive & l'Estouteville* en Beauce, Procureur au Châtelet mort en 1615. à 85 ans, a vu issus de lui & des siens 97 enfans : il a vêcu 52 ans avec *Marguerite Allairé* sa femme morte en 1617. son Epitaphe rapporte qu'il étoit *le premier, le plus judicieux & le plus savant praticien qui ait été, qui avoit à commandement les lettres grecques & latines.*

Jacqueline Dupuis femme de *Charles Bordereau* morte en 1627. a fondé un

endroit. *Philibert Barjot* Maître des Requêtes & préſident au grand Conſeil, qui avoit épouſé une fille de Fernel fit élever à ce grand médecin l'Epitaphe ſuivante.

DEO OPT. MAX.
& Chriſto Jeſu hominum Salvatori
Sacrum.
JOANNI FERNELIO *Ambianenſi*
HENRICI II.
Galliarum Regis Conſiliario,
& Primo Medico, Nobiliſſimo,
atque optimo, reconditarum
& penitus abditarum rerum Scrutatori,
& Explicatori ſubtiliſſimo;
multorum ſalutarium Medicamentorum
Inventori;
veræ, Germanæque Medicinæ
Reſtitutori;
ſummo ingenio, exquiſitaque Doctrina;
Mathematico;
in omni genere Philoſophiæ Claro;
omnibus ingenuis Artibus Inſtructo;
temperatiſſimis, ſanctiſſimiſque
moribus Prædito.
Socero ſuo pientiſſimo Philibertus
Barjotius,
ſupplicum Libellorum in Regia
Magiſter,
Magnique Regis Conſilii Præſes,

Jean Bureau Seigneur de *Monglat*; d'abord receveur ordinaire de Paris, enſuite maître de l'Artillerie, chambellan de Charles VII. créé Chevalier par Louis XI. le jour de ſon ſacre, eſt inhumé dans la Chapelle de S. Simon S. Jude : l'on voit par ſon Epitaphe qu'il mourut le 2. de Juillet 1463. on voit au-deſſous une addition qui nous apprend que l'ancienne Epitaphe étant tombée les Marguilliers l'ont fait réparer en 1662. à la priere de MM. *Gabriel de Chaſſebras*, Chevalier Seigneur de *Breau* & *Jacques Chaſſebras* ſieur de *Cramailles* deſcendans de *Monglat*.

Jean de S. Romains Seigneur de Quinci & de Frenoi d'abord Procureur au Châtelet enſuite Procureur général de Louis XI. & Charles VIII. mort le 11. de Juin 1484. fut inhumé dans le chœur de cette Egliſe. On avoit mis ſur ſa ſépulture une tombe de cuivre où il étoit repreſenté avec *Thierri Bureau* ſa femme, mais des réparations faites anciennement au chœur ont fait diſparoitre ce monument.

L'illuſtre *Jean Fernel* Medecin de Henri II. mort en 1558. fut enterré au bas du pilier qui termine la Chapelle de S. Nicolas du côté de S. Jean Baptiſte. *Magdeleine Tornebue* ſa femme morte le 10. Avril 1557. eſt enterrée au même

ci eſt qu'en rapporte cet hiſtorien. *En 1383. Charles VI. ayant aſſemblé ſes gens contre les Anglois qui étoient en Flandre, difficulté y eut grande comme un ſi grand Oſt pouvoit avoir vivres : & fut mandé un Marchand Bourgeois de Paris, nommé Colin Boulard, lequel ſe fit fort de trouver du bled & mener à l'Oſt pour cent mille hommes pour quatre mois, & lui fut ordonné afin qu'il le fit & auſſi qu'il ſeroit bien payé lequel fit ſes diligences.* Le même Auteur ajoute qu'en 1388. *pour ce qu'on avoit vivres à grande difficulté, Colin Boulard, Marchand à Paris envoya vers le Rhin, & par ſa diligence on amenoit & faiſoit venir vivres largement, Nicolas Boulard* demeuroit rue de la Vennerie, dite S. Jacques de la Boucherie à l'enſeigne de la *chaiére* (chaiſe.) Cette enſeigne eſt encore à la maiſon qui perce juſque dans la rue Planche-Mibray. Il mourut le 28. Juillet 1399. & eſt inhumé dans la Chapelle de S. Nicolas avec *Jeanne Dupuis* ſa femme. On voyoit autrefois ſur leur Tombeau des figures couchées qui les repréſentoient : en 1624. lorſqu'on répara ce tombeau on y fit de nouvelles figures ſur le modele des anciennes, & on les a repreſentées à genoux. On lit aujourd'hui cette inſcription. *Ces figures & tombeau ont été refaites & rétablies à la diligence des Marguilliers l'an* 1624.

année le 31. de Juillet mourut *Jacqueline*, dite, *la Bourgeoise*, teinturiere rue Marivaux. Ses bienfaits sont énoncées dans une Epitaphe en vers françois qui se voit présentement au pilier qui est entre la Chapelle de la vierge & celle de la Communion.

Une Inscription aussi en vers françois placée à un pilier regardant l'Orient, en venant de la Sacristie au chœur, fait mention de plusieurs fondations faites à l'Eglise de S. Jacques par *Jean Taillefer* & *Jeanne Damiens* sa femme, leur Epitaphe est de 1380.

Simon de Dampmartin varlet de chambre du Roi, nôtre Sire changeur & Bourgeois de Paris, comme il est qualifié dans son Epitaphe, & *Marguerite* sa femme sont fondateurs d'une Chapelle dans cette Eglise. Leur Epitaphe qui étoit dans cette Chapelle se lit aujourd'hui au pilier qui fait face à celle de *Jean Taillefer* : *Simon de Dampmartin* mourut en 1399. sa femme étoit morte dès 1394.

Nicolas Boulard Ecuyer de cuisine du Roi, a fondé la Chapelle de S. Nicolas, & a d'ailleurs contribué à une partie considérable des bâtimens de l'Eglise. Citoyen aussi zelé que bon Paroissien, il rendit aussi au rapport de *Juvenal des Ursins* un service important à l'Etat. Voi-

paration, on penſa préalablement à en faire une autre plus eſſentielle & qui fait aujourd'hui un très bel effet : on a reblanchi cette Egliſe en entier, & en même tems on a enlevé toutes les Epitaphes dont les piliers étoient couverts ſans aucun ordre, & on les a diſtribuées en différens endroits où on peut les lire commodément. Quelques-unes ont été placées avec ſymétrie à un certain nombre de piliers, d'autres ont été ſcellées aux murs de refend des deux paſſages tant de la Sacriſtie que de l'endroit appellé *la Cour des Saints* : * une autre partie aſſez conſidérable a été tranſportée ſous les charniers.

La perte de beaucoup de titres anciens n'a pas permis à l'hiſtorien ** de cette Paroiſſe de faire mention des bienfaicteurs primitifs de cette Egliſe. Il n'a pu remonter plus haut que 1380. Dans cette

* C'eſt proprement la cour des charniers. On l'appelle *la cour des Saints* parceque l'on y avoit dépoſé pluſieurs Images des Saints Apôtres qui ſelon une tradition ancienne étoient autrefois à chaque pilier du chœur On les ôta en 1626, lorſqu'on ſupprima une cloture de pierre à panneaux qui environnoit le chœur pour y mettre une fermeture de bois. *ibid.*

** M. L... V... qui a donné en 1758. un vol. in 12. intitulé *eſſai d'une hiſtoire de la Paroiſſe de S. Jacques de la Boucherie &c.* chez Prault pere Quay de Gevres à Paris.

à diverſes repriſes des augmentations qui l'ont rendu entierement irréguliere, parce qu'on n'a pas été maitre de choiſir le terrein : mais ce défaut eſt bien réparé par le ſoin que l'on a eu de la décoration intérieure de cet édifice. On y voit éclater de toutes parts les effets du zele du Paſteur & des Paroiſſiens pour la maiſon du Seigneur.

Anciennement le Chœur n'étoit environné que d'une fermeture de bois, * on l'a ſupprimée en 1731. & on a ſubſtitué une belle grille de fer qui n'a été finie qu'en 1735. au-deſſus de la porte principale eſt un Chriſt qui étoit à l'ancienne porte. C'eſt un morceau admirable, chef-d'œuvre du fameux *Sarrazin* Sculpteur.

Quelques années après l'Oeuvre a été reconſtruite à neuf & parfaitement décorés ainſi que la chaire du Prédicateur.

On travaille actuellement (1759) à mettre une Orgue neuve à la place de l'ancienne qui déperiſſoit de vétuſté. Lorſqu'on ſe détermina à faire cette re-

* Cette fermeture de bois étoit de 1626. auparavant le chœur étoit fermé par des panneaux de pierres à jour. On lit dans un compte de la Fabrique de 1405. depenſe. *Pour avoir fait pluſieurs panneaux de taille au pourtour du Cuer ; parmi leſquels l'on regarde Dieu dehors ledit Cuer au maître-autel.* Hiſtoire de la Paroiſſe S. Jacques de la Boucherie. pag. 83.

fuel de cette Cure. Ce partage ne plut point à *Gui*, qui, au commencement du treizieme siecle, étoit Archiprêtre de Paris, & Curé de S. Jacques de la Boucherie. Pour s'en délivrer, il s'adressa au Pape Innocent III. qui en 1207. délégua pour Juges l'Abbé de S. Jean en Vallée, le Chantre, & l'Archidiacre de Chartres, qui donnerent gain de cause au Prieur de saint Martin. Le Curé recourut encore au Pape, & en obtint pour nouveaux Juges, le Prieur de saint Victor, l'Archiprêtre de saint Severin, & Pierre Pulvereau Chanoine de Notre-Dame: ceux-ci confirmerent la décision des premiers Juges, & le Pape y ajoûta la sienne par sa Bulle du 20. Décembre 1209. Toutes ces décisions n'en imposerent point à sept des Curés successeurs de *Gui*, mais ils ne furent pas plus heureux que lui. Enfin cette contestation fut portée au *Concile de Bâle*; les Peres qui le composoient en prirent connoissance, & décidérent en faveur des Religieux. Le Parlement de Paris jugea de même en 1626. en laissant cependant le choix au Curé de donner tous les ans cinq cens livres, avec la moitié des cires, ou de donner la moitié du casuel.

L'Eglise de saint Jacques étant devenue trop petite pour le grand nombre de ses paroissiens, on a été obligé d'y faire

porte de Paris, & le grand Châtelet inclusivement; & au Midi, par la rue & le Quay de Gevres aussi inclusivement. L'on y compte cinquante-cinq rues.

L'Eglise de *S. Jacques de la Boucherie* a donné son nom à ce Quartier. Elle a pris le sien de la Boucherie de la porte de Paris, & n'étoit anciennement qu'une Chapelle bâtie vers l'an 954. sous l'invocation de sainte Anne, selon les uns, ou de S. Agnès selon d'autres. Mais on ne peut adopter aucun de ces sentimens. 1°. le culte de sainte Anne n'a été établi en France qu'au XIII. siecle. 2°. il ne se trouve dans les titres de S. Jacques aucun vestige du culte de sainte Agnès. On dit que l'Eglise de S. Jacques étoit Paroissiale dès 1119: on commença à la rebâtir & à l'agrandir en 1340. La Tour qui a environ 30. toises de hauteur, fut commencée en 1508. & ne fut entierement achevée que sous François I. en 1521. ou 1522. La Cure de cette Eglise est à la nomination du Prieur & des Religieux de S. Martin des Champs. Ils conferent aussi trois Chapelles de la même Eglise, alternativement avec l'Archevêque de Paris, depuis le Concordat qu'ils passerent en 1331. Dès l'an 1123. l'Evêque *Estienne* avoit à l'exemple de ses prédécesseurs, fait don au Prieur de S. Martin de la moitié du ca-

ou par les glaces. Le dernier de ces accidens arriva le 30. de Janvier de l'an 1616. En 1618. on le rebâtit de pierres, & il fut chargé de bâtimens comme les autres. Il consiste en trois arches & en trente-deux maisons de même symétrie. Ces maisons forment du côté des Quais, l'aspect le plus désagréable & le plus indécent. Peut-on concevoir que l'on n'ait point encore pris le parti de les abbattre après les tristes événemens de leurs chutes, & des incendies qu'elles ont éprouvées, & auxquels elles sont encore exposées tous les jours! Non-seulement elles nuisent à l'agrément de la vue qu'elles bouchent entierement, mais encore au passage de l'air toujours abondant sur les rivieres, & si nécessaire à la santé des nombreux habitans de cette ville immense.

II. *Le Quartier de S. Jacques de la Boucherie.*

LE Quartier de S. Jacques de la Boucherie est borné à l'Orient par les rues Planche-Mibray, des Arcis, & de S. Martin exclusivement; au Septentrion par la rue aux Oues exclusivement; à l'Occident, par la rue S. Denis, depuis le coin de la rue aux Oues, jusqu'à la rue de Gevres, y compris le Marché de la

Plan et Quartier de S.t Jacques de la Boucherie avec ses Limites

Description des Jacques de la Boucherie avec ses Limites

Limite du Quartier de S.t Martin

Limite du Quartier de la Greve

Limite du Quartier de S.t Opportune

L.B. sculp.

rent ruinés. Outre ſix mille livres qu'on leur donna, on quêta pour eux dans toutes les Paroiſſes. Le Parlement leur permit de ſe retirer à ſaint Louis pour y être nourris & logés pendant ſix mois. Lorſque l'on reconſtruiſit en pierre du Pont au Change, on y comprit l'emplacement qu'occupoit le Pont Marchand : ainſi ces deux Ponts voiſins ont été réunis en un ſeul.

Le *Pont S. Michel* a pris ſon nom, ou parcequ'il conduit à la Porte S. Michel, ou bien à cauſe de la petite Egliſe de S. Michel qui eſt dans l'enclos de la Cour du Palais. On le nommoit autrefois le *Pont neuf* & le *Pont neuf S. Michel*, mais à la fin le nom qu'il porte aujourd'hui a prévalu, & lui eſt reſté ſeul. L'an 1378. il ſe tint au Palais une aſſemblée compoſée de deux Préſidens, ſoixante-ſept Conſeillers, du Doyen, du Chantre, du Pénitencier, de quatre Chanoines de Notre-Dame, & de cinq Bourgeois. Dans cette aſſemblée il fut réſolu de conſtruire ce Pont, & on fit enſuite commandement au Prevôt de Paris de le commencer. Celui-ci à l'ordinaire, ainſi qu'aux autres ouvrages publics, y fit travailler les *Vagabonds*, *les Joueurs* & les *Faineans*. On croit qu'il n'étoit que de bois : auſſi fut-il emporté pluſieurs fois par les débordemens,

une Statue de Louis XIV. à l'âge de dix ans. Une Victoire paroît au-dessus, tenant une Couronne de Laurier à la main dont elle va couronner ce jeune Prince. Il est élevé sur un piedestal, à côté duquel le Roi Louis XIII. & la Reine Anne d'Autriche sont représentés de grandeur naturelle, & avec leurs habits Royaux. Toutes ces figures sont de bronze sur un fond de marbre noir, & ont été sculptées par *Simon Guillain*. Sur le piedestal de la statue de Louis XIV. est cette Inscription :

CE PONT a été commencé le 19. de Septembre 1639. du glorieux Regne de LOUIS LE JUSTE, *& achevé le 20. d'Octobre 1647. Regnant* LOUIS XIV. *sous l'heureuse Régence de la Reine* ANNE D'AUTRICHE *sa Mere.*

Sur une table de marbre noir qui est dans le soubassement, est l'Inscription qui suit :

Par ordre de Pierre Seguier Chancelier de France ; Claude de Mesmes, Comte d'Avaux ; Michel Particelle Seigneur d'Emery, Surintendant des Finances ; Jean Auberry ; André le Févre Sieur d'Ormesson ; Dominique Seguier, Evê-

Herisset Sculp.

MONUMENT QUI EST AU P.T AU CHANG

& l'autre au Pont-neuf, presque vis-à-vis la Statue Equestre de Henri le Grand. Pour cet effet la Ville a acheté quatre maisons qui étoient les quatre dernieres du Pont au Change, dont trois appartenoient à des Particuliers, & la quatrieme au Grand-Prieuré de France, & les ayant fait abattre, a formé en cet endroit une petite Place, où commence un Trotoir qui regne le long du Parapet du Quai des Morfondus, & se termine au Pont-neuf. Sur le Pignon de la maison qui fait l'angle du Pont au Change, du côté du Palais, on a encastré une tablette de marbre blanc sur laquelle on a tracé *une ligne Méridienne*, les Signes du zodiaque & les heures, & on y a coulé du plomb, pour rendre le tout plus visible. Le stile qui marque les heures est doré, & le Soleil est de cuivre doré d'or moulu. Cette Ligne Méridienne a été dirigée, & tracée par M. *de Cassini*, Pensionnaire de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres, & Maître des Comptes à Paris. Tout ce qui regarde d'ailleurs cette Méridienne, a été exécuté par le Sieur *Langlois* Ingénieur du Roi pour les Instrumens de Mathématique, & le plus habile ouvrier de toute l'Europe en ce genre. Il est mort il y a quelque tems.

A l'autre bout de ce Pont, on voit

autrefois *le Pont au Oiſeaux*, parceque les Fêtes & les Dimanches, les Oiſeliers y venoient vendre toute ſorte d'Oiſeaux : ce qui leur avoit été permis à condition d'en lâcher deux cens douzaines, à l'heure que nos Rois & nos Reines paſſeroient ſur ce Pont, le jour de leur Entrée triomphante. Pendant que ce Pont n'a été que de bois, il a été pluſieurs fois entraîné par le débordement des eaux, & par les glaces. Il fut même conſumé par le feu le 24. d'Octobre de l'an 1621. & l'an 1639. l'on commença à le bâtir de pierre, tel qu'il eſt aujourd'hui, le 19. de Septembre de cette derniere année, & il ne fut achevé que le 20. d'Octobre de l'an 1647.

Comme Paris eſt aujourd'hui plus peuplé qu'il n'a jamais été, il y avoit long-tems qu'on s'appercevoit que le *Quai des Morfondus* étoit trop étroit, & que cela cauſoit tous les jours des embarras également incommodes & dangereux, pour les équipages, & pour les gens de pied. M. *Turgot* Conſeiller d'Etat, & Prevôt des Marchands de la Ville de Paris, voulant remédier en 1738. à une partie de ces incommodités, fit élargir le Quai des Morfondus, au moyen de deux angles ſaillants, qu'on a formés, l'un au bout du Pont au Change, vis-à-vis la Tour de l'Horloge du Palais,

qui avoient souffert dudit incendie, &c. L'argent de la quête monta à cent onze mille huit cens quatre vingt dix-huit livres neuf sols neuf deniers, de laquelle somme la distribution a été reglée par Arrêt du Parlement du 20. Août 1718.

A peine le feu étoit-il éteint, qu'on songea efficacement à reconstruire le Petit Pont. On le rebâtit de pierre, mais sans maisons dessus, ce qui donne un peu d'air à ce Quartier, qui étant très-serré, & tout auprès de l'Hôtel-Dieu, en avoit grand besoin.

Le Pont au Change est au-dessous de celui de Notre-Dame, & sur le même Canal. Une Charte de Charles le Chauve, & une autre de Charles le Simple, son Petit-Fils, parlent de ce Pont; mais *Sauval* a fait voir que ces Chartes sont supposées, quoique le Pere *Labbe*, & le Pere *du Breul* les ayent cru véritables. Ce Pont ne fut d'abord bâti que de bois, & fut communément appellé *le grand Pont* jusqu'en l'an 1141. que Louis VII. ordonna que son Change, & tous les Changeurs de Paris demeuraſſent sur ce Pont, & depuis il a toujours porté le nom de *Pont au Change*. En 1618. il y avoit encore des Orfévres d'un côté de ce Pont, dans cinquante forges, & des Changeurs vis-à-vis sur l'autre côté, dans cinquante-quatre Changes. On l'a appellé aussi

Marchand de Tableaux qui demeuroit attenant le petit Châtelet. Il augmenta avec tant de violence, que quelque secours qu'on y donnât, toutes les maisons qui étoient sur ce Pont furent brûlées. On n'a jamais pû découvrir au vrai par quel accident le feu avoit pris au premier bateau de foin. Selon toutes les apparences, ç'a été par la faute de quelque fumeur dans ce bateau. D'autres assûrent que c'est par la crédulité d'une mere dont l'enfant s'étant noyé au-dessous du Pont de la Tournelle, elle eut recours à un pain de S. Nicolas de Tolentin, elle plaça au milieu de ce pain un cierge allumé, & l'abandonna dans une sebille au cours de l'eau, & crut que l'écuelle de bois s'arrêteroit à l'endroit où le corps de son fils seroit enfoncé. Au lieu de l'effet que cette femme simple en atendoit, la sebille fut dirigée vers un bateau de foin auquel le Cierge allumé mit le feu. Tout cela est fort incertain. Le Parlement par son Arrêt du 3. de Mai 1718. ordonna entr'autres choses, qu'il seroit fait dans toutes les Paroisses de la Ville & Fauxbourgs de Paris une quête générale pour subvenir aux nécessités de ceux qui avoient été ruinés par cet incendie, & que les contraintes par corps pour dettes civiles ne pourroient être exercées pendant six mois contre ceux

Pont qui donne lieu à cette article, & il ne fut achevé qu'en 1409. le 10. Septembre. On prétend que ce fut *Jean Joconde* Dominicain de Vérone qui en donna le deſſein, & conduiſit les travaux. Après ce rétabliſſement, *Sauval* ne trouve rien qui nous apprenne de combien de tems fut la durée de ce Pont. le P. du Breul, & une Inſcription qu'il rapporte, nous font ſeulement connoître qu'en 1552. les maiſons qui étoient ſur ce Pont, furent rebâties de même ſymétrie. Par une Inſcription qui y étoit encore du tems de Sauval, il paroiſſoit que les maiſons que nous y avons vûes avant l'incendie arrivé en 1718. avoient été conſtruites en 1603.

En 1718. le 27. d'Avril, le Petit Pont, & les maiſons qui étoient deſſus, furent détruites par un incendie, & voici ce qui le cauſa. A ſept heures & un quart du ſoir, on vit deſcendre deux grands bateaux de foin fort enflâmés, & dont on avoit imprudemment coupé les cordes au-deſſous du Pont de la Tournelle. Ces deux brûlots ſe ſuivoient de près, & s'arrêterent chacun ſous un arche du Petit Pont, où ayant été retenus par les ceintres & les arcboutans de charpente qui ſoûtenoient la voûte, le feu dont ils étoient embraſés y prit, & commença à ſe manifeſter par la maiſon d'un Marchand

ayant appellé, la Sentence avoit été caſſée le 7. d'Avril 1394. & que la Cour par ſon Arrêt confiſquant les biens de ces ſept Juifs, ordonna de plus qu'ils ſeroient bannis, foüetés trois Samedis de ſuite aux Halles, à la Greve, & à la Place Maubert; que cependant ils garderoient la priſon juſqu'à ce qu'ils euſſent fait revenir Machault, & payé dix mille livres d'amende : que de ces dix mille livres l'Hôtel-Dieu en auroit cinq cens livres, & que le reſte ſeroit employé à commencer le Petit-Pont, & que contre la porte de derriere de l'Hôtel-Dieu il ſeroit dreſſé une Croix de pierre, ſur laquelle il y auroit une Inſcription, qui marqueroit que ce Pont auroit été fait de l'argent des Juifs. Les Regiſtres du Conſeil du Parlement diſent qu'en 1395. au mois de Juin, la Cour pour lever cette ſomme, commit Etienne de Guiri, Pierre l'Eſclat, & Robert Maugier, Conſeillers au Parlement.

Ce nouveau Pont fut commencé au mois de Juin, & le Roi Charles VI. y mit la premiere pierre. Il ne fut achevé qu'onze ans & demi après, ſçavoir en 1406. à la S. Martin. Ce Pont-ci ne dura qu'un an, & fut emporté par les eaux pour la ſeptieme fois. La Cour & la Ville ſe cottiſerent pour faire rétablir le

renversé en 1206. Ce Pont eut le même sort en 1280. 1296. & 1325. En 1394. on le bâtit de pierre, des amendes de certains Juifs. Voici le fait. *Denis de Machault* ayant en 1393. abjuré le Judaïsme, disparut l'année suivante : sept Juifs furent accusés de l'avoir tué ou du moins de l'avoir fait absenter de Paris, après l'avoir engagé pour de l'argent à quitter la Religion Chrétienne : outre tous leurs biens qu'on confisqua, ils furent condamnés à avoir le foüet trois Samedis de suite, & à dix mille livres d'amende.

La Chronique de Charles VI. & l'Histoire de Juvenal des Ursins, rapportent ce fait un peu autrement. La premiere dit que lorsqu'on vint à chasser les Juifs, quatre furent réservés dans les prisons du Châtelet, accusés d'avoir assommé un Juif converti ; qu'ensuite ayant été condamnés à avoir le foüet par tous les Carrefours de Paris quatre Dimanches consécutifs, après avoir souffert la moitié de la peine, ils donnerent pour se racheter de l'autre moitié, dix-huit mille francs d'or, dont fut bâti le *Petit-Pont*. Jean le Coq Avocat du Roi qui fut appellé, & présent au Procès, dit que le Prevôt de Paris assisté de quantité d'Avocats & de Docteurs en Théologie, les avoit condamnés à être brûlés ; qu'en

de *la Planche-Saint-Denis de la Chartre*. On la nomma enſuite la rue *du Moulin*, enfin la rue de *la Lanterne*. Elle change de nom preſque auſſi tôt, & ſe nomme la rue de *la Juiverie*, à cauſe des Juifs qui y ont long-tems demeuré, & qui y étoient déja établis dès le tems de Philippe-Auguſte. L'an 1389. elle ſe nommoit la rue d *la Vieille Juiverie*, & en 1552. elle étoit en partie occupée par une Halle, nommée *la Halle de Beauſſe* C'eſt dans cette rue qu'eſt la principale porte de l'Egliſe de la Magdeleine. Enfin le troiſieme nom de cette rue eſt la rue du *Marché-Palus*, ainſi nommée, parce qu'il s'y tenoit un Marché, & qu'une partie des ruiſſeaux & des immondices de la Cité s'arrêtoient en cet endroit avant que le Marché-neuf fût fait, & y formoient une eſpece de Marais, *Palus*. Elle finit au Petit-Pont. M. *de Valois* a crut qu'il y avoit en cet endroit un Pont de bois du tems du Roi Chilperic, & que c'eſt celui dont il eſt parlé dans le 32. chapitre du ſixieme Livre de Gregoire de Tours. Il a été pluſieurs fois renverſé par les eaux, & pluſieurs fois refait, tantôt de bois, tantôt de pierre. En 1175. l'Evêque *Maurice* le fit refaire de pierre, mais à peine dura-t'il onze ans, il fut renverſé par une inondation en 1196. Ayant été rétabli, il fut encore

1510. quatre ou cinq ans tout au moins avant la mort de Joconde, qui depuis avoit voyagé dans tous les lieux d'Italie que celui-ci avoit fréquentés, & qui a écrit la vie de Joconde Peintre & Architecte, dit positivement que Joconde étoit Dominicain. *Onuphre Panvin* de Vérone, né l'an 1529. & mort dix ans avant le Vasari, dit aussi que Frere Jean Joconde étoit Dominicain. *Séraphin Razzi* Florentin, Religieux Dominicain dès l'an 1540. a mis Joconde dans le Catalogue qu'il a fait des Dominicains illustres. Quelque chose de plus fort encore, c'est que *Wading* Cordelier & Ecrivain extrêmement exact, n'a en nulle façon parlé de Joconde dans le Catalogue qu'il a donné des Ecrivains de l'Ordre des Freres Mineurs, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire si Joconde avoit été Cordelier. Après tant de témoignages d'Auteurs, dont la plupart étoient presque contemporains de Joconde, je ne vois pas qu'on puisse raisonnablement douter qu'il ait été Dominicain.

Le *Petit Pont* dont je vais parler est sur la même ligne que le Pont Notre-Dame; & quoique la rue qui conduit de l'un à l'autre, ne soit pas des plus longues, cependant elle change trois fois de nom. Celle qui est au bout du Pont Notre-Dame, se nommoit en 1457. la rue

ſeigné les Elémens de la Langue Latine & de la Grecque. Il s'en eſt vanté dans ſa ſeconde déclamation contre Eraſme ; dans ſes Poëſies, dans ſes exercitations contre Cardan, ſurtout dans la 329e. où pour bien louër Joconde qu'il ſçavoit avoir été Moine, ſans qu'il ſçût préciſément de quel Ordre il étoit, il s'avantura d'en faire un grand Péripatéticien, & de lui attribuer une parfaite connoiſſance de la Théologie de Scot, *Scotica Secta ſummus Theologus.* Scaliger s'en formoit cette idée parce qu'il étoit lui-même grand Péripatéticien, & qu'ayant été Cordelier, il avoit fort étudié les ſubtilités de Scot. Joſeph Scaliger eſt encore allé plus loin que ſon pere ; & dans ſa longue Lettre à *Douza*, où il déduit ſa Généalogie des Princes de Vérone, il n'a pas héſité à dire que ſon pere avoit eu pour Précepteur Jean Joconde Véronois, créature de la famille des l'Eſcales, homme docte & vertueux, qui depuis s'étoit fait *Cordelier*. Cette autorité, toute foible qu'elle eſt en cette occaſion, en a cependant tellement impoſé à ceux qui ont écrit ſur les Antiquités de Paris, depuis du Breul, juſqu'à le Maire, incluſivement, qu'ils ont tous écrit que Joconde étoit *Cordelier*, quoiqu'il fut très-certainement Dominicain. *George Vaſari* qui étoit né en

Après avoir tant de fois parlé de *Juconde* dans cet article, il eſt, ce me ſemble, à propos de faire un peu connoître cet homme ſi merveilleux par la variété de ſes connoiſſances, & par la multiplicité de ſes talens. Il étoit né à Verone vers le milieu du quinzième ſiecle, d'une famille noble. Il fit de grands progrès dans les Belles-Lettres, dans les Langues ſçavantes, dans la Philoſophie, dans la Théologie, dans les Antiquités, & fut très-habile dans les beaux Arts. Vers l'an 1490. il enſeignoit la Langue Grecque à *Lodron* petite Ville dans le Diocèſe de Trente, & ce fut là qu'il eut *Jules-Céſar Scaliger*, encore enfant, au nombre de ſes Ecoliers. Cette derniere circonſtance a rendu ſon état équivoque, ainſi que je le dirai inceſſamment. Les uns ont dit qu'il étoit Religieux de l'Ordre de *ſaint Dominique*; & les autres, qu'il étoit *Cordelier*. Jules-Céſar Scaliger qui vouloit ſans aucune preuve deſcendre des Princes de Vérone, n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit donner quelque reſſemblance à cette fable. Il crut qu'un homme du relief de Juconde, célébre par les qualités de ſon eſprit, & d'ailleurs né Gentilhomme, lui conviendroit pour Précepteur. Il feignit donc, perſonne ne pouvant alors le convaincre de faux, que Jean Joconde lui avoit en-

Jucundus geminum posuit tibi Sequana Pontem,
Hunc tu jure potes dicere Pontificem.

Sauval a fort bien remarqué que Sannazar a fait allusion à l'Inscription du Pont de Trajan :

Prudentia Augusti verè PONTIFICIS.

Ici *Sauval* contredit ouvertement tous ceux qui ont dit que le Pont Notre-Dame avoit été bâti sur les desseins de Juconde, & nous assure que les Registres du Parlement, ceux de la Chambre des Comptes, & ceux de la Cour des Aides, disent tous ce fut *Didier de Felin*, Maître des Oeuvres de Maçonnerie de la Ville de Paris, qui avoit eu la Surintendance de l'entreprise de ce Pont, & que Juconde n'en eut que le Contrôle, & la conduite de la pierre qu'on employoit à la construction de cet ouvrage. Cependant quelle apparence qu'un homme du mérite de Juconde, qui quelque temps après fut appellé, pour prendre conjointement avec Raphaël d'Urbin, & Julien de saint Paul, la conduite de la superbe Eglise de saint Pierre de Rome, en la place de *Bramante*, qui venoit de mourir, eut été assujetti en France, à suivre les idées, & les desseins d'un Maître des Oeuvres de Maçonnerie de la Ville de Paris ?

La traduction suivante est de feu M. Charpentier, de l'Académie Françoise, elle a cela de particulier, qu'elle est renfermée dans le même nombre de Vers, que la Latine; mais la métamorphose qui fait brûler d'amour la Seine, me paroît outrée & ridicule.

Aussitôt que la Seine, en sa course tranquille,
Joint les superbes murs de la Royale Ville,
Pour ces lieux fortunés elle brûle d'amour:
Elle arrête ses flots, elle avance avec peine,
Et par mille canaux se transforme en Fontaine,
Pour ne sortir jamais d'un si charmant séjour.

Le Pont Notre-Dame est admirable, tant par la solidité, que par la beauté de l'Architecture. Sannazar, Vazari, & tous les Ecrivains qui sont venus depuis, ont tous assuré qu'il avoit été construit sur les desseins de Jean *Juconde*, ou *Joconde*, en François *Joyeux*, né à Verone, sur les desseins duquel avoit été construit peu de tems auparavant *le Petit-Pont* de Paris, ce qui donna lieu à Sannazar de faire cette mauvaise Epigramme, en l'honneur de Juconde:

Quo fluat, & dulces nectit in Urbe moras.
Hinc varios implens fluctu subeunte canales,
Fons fieri gaudet, qui modò Flumen erat.

Cette Inscription, qui fait allusion aux deux Pompes dont je viens de parler, égale en beauté celle que *Sannazar* fit pour la Ville de Venise : elle a été traduite en Vers François par plusieurs de nos Poëtes. Je vais rapporter ici deux de ces traductions, en faveur de ceux qui n'entendent pas le Latin : voici celle de *Pierre Corneille* :

Que le Dieu de la Seine a d'amour pour Paris !
Dès qu'il en peut baiser les rivages chéris,
De ses flots suspendus la descente plus douce
Laisse douter aux yeux s'il avance ou rebrousse :
Lui-même à son canal, il dérobe les eaux,
Qu'il y fait rejaillir par de secrettes veines,
Et le plaisir qu'il prend à voir des lieux si beaux,
De grand Fleuve qu'il est le transforme en Fontaines.

re, pour la distribuer à plusieurs Fontaines de la Ville. L'une est de l'invention de *Joly*, & donne trente pouces d'eau ; & l'autre a été inventée par *de Manse*, & en donne cinquante.

En cet endroit du Pont, est une Porte d'Architecture d'ordre ionique : on voit sur cette porte le bandeau de l'arc de deux figures en bas-relief, dont l'une représente un Fleuve, & l'autre une Nayade. Ces deux chefs-d'œuvre sont de *Jean Gougeon*, Sculpteur dont la réputation est généralement connue ; ces figures étoient autrefois à un édifice du Marché-neuf, qui a été démoli depuis, pour agrandir la Place de ce Marché. Au-dessus de cette porte par laquelle on va à ces deux Pompes, est un Médaillon où est le Portrait du Roi Louis XIV. avec cette Inscription :

LUDOVICO MAGNO.

Au-dessous est un marbre noir, sur lequel sont gravés en lettres d'or, ces beaux Vers de *Santeul* Chanoine Régulier de saint Victor :

Sequana cùm primùm Reginæ allabitur Urbi,
Tardat præcipites ambitiosus aquas.
Captus amore loci cursum obliviscitur anceps,

grand, & magnifique œuvre, fut crié NOEL, *& grande joie démenée, avec trompetes & clairons, qui ſonnerent par long eſpace de temps.*

Malgré ce témoignage ſi précis, *le Maire*, & *Sauval*, ont aſſuré que ce Pont ne fut commencé qu'en 1507. & qu'il ne fut achevé qu'en 1512. Il eſt chargé dans toute ſa longueur de trente-quatre maiſons, dix-ſept de chaque côté, mais ces maiſons ne furent finies, que quelques années après. Elles ſont toutes également élevées, & de même ſtructure, ornées ſur le devant, de grands Termes d'hommes, & de femmes compoſés à l'ordinaire d'un demi-corps, & d'une gaines à trois faces, de laquelle pendent autant de feſtons attachés à un grand cartouche, qui ſert comme de ceinture à ces Termes. Ces figures portent ſur leur tête des corbeilles remplies de fleurs, ou de fruit. Dans les entre-deux, on voit des Médaillons relevés en couleur de bronze, qui repréſentent nos Rois, & ſont accompagnés d'Inſcriptions qui marquent leurs noms, & leurs caracteres. Toutes ces maiſons furent ainſi décorées l'an 1660. pour l'Entrée de la Reine Marie Thereſe d'Autriche.

Au milieu de ce Pont, ſont deux Pompes qui élevent de l'eau de la rivie-

mager les intéreſſés. On prit ſur l'amende cent livres *pariſis*, pour être employées à faire dire un Service ſolemnel en l'Egliſe de Paris, pour le repos de l'ame des quatre ou cinq perſonnes qui avoient péri. Les priſonniers moururent en priſon, n'ayant pas aſſez de bien pour réparer le tort fait aux autres.

En la place de cet ancien Pont, on commença celui qu'on voit aujourd'hui, & Guillaume de Poitiers Seigneur de Clerieu, pour lors Gouverneur de Paris, en poſa la premiere pierre le 28. Mars que l'on comptoit encore 1499. ſelon l'ancien calcul, & il fut achevé en 1507. ainſi que nous l'apprend une Inſcription qu'on mit à une des arches de ce Pont: elle étoit ainſi conçuë:

Soit mémoire que Samedi 10. *de Juillet* 1507. *environ ſept heures du ſoir, par Noble Homme* DREUX RAGUIER *Prévôt des Marchans,* JEAN DE LIEVRE, PIERRE PAULMIER, NICOLAS SEGUIER, & HUGUES DE NEUVILLE, *Echevins de la Ville de Paris, fut aſſiſe la derniere pierre de la ſixieme & derniere arche du Pont de Notre-Dame de Paris, & à ce étoit préſent quantité de peuple de ladite Ville, par lequel pour la joie du parachevement de ſi*

Qui ſçut ſi bien regner, qui ſçut ſi bien combattre,
On ne parle point d'Henri quatre
On ne parle que du Cheval.

LE PONT NOTRE-DAME.

L'An 1412. les Religieux de ſaint Magloire, Seigneurs propriétaires de la place qu'occupe ce Pont, permirent à la Ville de le faire large de douze toiſes, & d'élever des maiſons deſſus. Charles VI. lui donna le nom de *Pont Notre-Dame*. Ce Prince le Duc de Guyenne ſon fils aîné, les Ducs de Berry & de Bourgogne ſes Oncles, y mirent la premiere pierre. On ſtipula dans l'acte de fondation qu'aucun Orfévre ni Changeur n'y pourroient demeurer, & que le Roi y auroit toute Juſtice, & Seigneurie, *Mere & mixte impere*, & les *Lots* & *Ventes*. Les Religieux de ſaint Magloire s'oppoſerent à l'enregiſtrement des Lettres du Roi à la Chambre des Comptes, mais nonobſtant leur oppoſition, elles y furent enregiſtrées.

Ce Pont tomba le 25. de Novembre de l'an 1499. par la faute du Prévôt des Marchands & des Echevins. Il n'y périt que quatre ou cinq perſonnes; le Prévôt des Marchands & les Echevins furent mis en priſon, & condamnés à dédom-

plus ſçavans hommes, & des meilleurs critiques de ſon ſiecle. J'ai lû depuis la même choſe dans un Livre * de feu M. *Charpentier* de l'Académie Françoiſe, qui aſſure que cette Statue Equeſtre d'Henri le Grand devoit avoir des Inſcriptions Françoiſes qui furent compoſées par le fameux P. *Cotton* Jeſuite, mais que comme il y falut ajoûter quelque choſe, lorſque ce monument fut achevé, on en fit faire de nouvelles par M. *Gaulmin* qui aima mieux les faire latines, que Françoiſes, parceqa'il entendoit mieux la Langue de l'ancienne Rome, que la Langue Françoiſe.

Avant que de finir cet article, je remarquerai, que quoique la Statue d'Henri IV. ſoit parfaitement belle, & que la figure du cheval ait de grands défauts, cependant un uſage ridicule fait qu'en parlant de ce Monument, on dit toujours *le Cheval de bronze*, ſans dire un ſeul mot de la Statue du Grand Henri; ce qui a fait dire à un de nos Poëtes * :

Superbes Monumens, que votre vanité
Eſt inutile pour la gloire
Des grands Heros dont la mémoire
mérite l'immortalité!
Que ſert-il que Paris au bord de ſon Canal
Expoſe de nos Rois ce grand Original

Sur la grille de fer qui enferme ce Monument, eſt l'Inſcription qui ſuit :

LUDOVICUS XIII. P. F. F.
IMPERII, VIRTUTIS,
ET FORTUNÆ OBSEQUENTISS.
HÆRES I. L. D. D.
RICHELIUS C.
VIR SUPRA TITULOS
ET CONCILIA OMNIUM
RETRO PRINCIPUM, OPUS
ABSOLVENDUM CENSUIT.
NN. II. VV. DE BULLION
BOUTHILLIER,
S. A. P. DIGNITATI ET REGNO
PARES,
ÆRE, INGENIO, CURA,
DIFFICILLIMIS TEMPORIBUS
P. P.

Je ne ſçai où *le Maire* a pris que ces Inſcriptions étoient de *Benigne Millotet*, Avocat Général au Parlement de Dijon. Dans ma jeuneſſe, j'ai oui dire à des gens de Lettre fort âgés, qu'elles étoient de M. *Gaulmin*, mort Conſeiller d'Etat en l'an 1665. en réputation d'un des

OPTATA PACE COMPOSUIT.

Enfin sur la face qui est du côté de la Samaritaine, sont marquées la prise d'Amiens, & celle de Montmelian en Savoye; la premiere par cette Inscription :

AMBIANUM HISPANORUM
FRAUDE INTERCEPTA ERRICI
M. VIRTUTE ASSERTA,
LUDOVICUS XIII. M. P. F.
IISDEM AB HOSTIBUS SÆPIUS
FRAUDE AC SCELERE
TENTATUS
SEMPER JUSTITIA
ET FORTITUDINE SUPERIOR FUIT.

La Prise de Montmelian par celle-ci.

MONS
OMNIBUS ANTE SE DUCIBUS,
REGIBUSQUE FRUSTRA
PETITUS,
ERRICI M. FELICITATE
SUB IMPERIUM REDACTUS,
AD ÆTERNAM SECURITATEM
AC GLORIAM
GALLICI NOMINIS.

QUI ARQUENSI PRÆLIO
MAGNAS
CONJURATORUM COPIAS
PARVA MANU FUDIT.

La seconde :

VICTORI TRIUMPHATORI
FERETRIO, PERDUELLES
AD EVARIACUM
CÆSI MALIS VICINIS
INDIGNANTIBUS, ET FAVENTIBUS
CLEMENTISS. IMPER.
HISPANO DUCI OPIMA
RELIQUIT.

Sur la table qui eſt du côté du Pont-Royal, eſt marquée l'entrée triomphante du Roi Henri le Grand dans Paris, le 22. de Mars 1594.

N. M. REGIS
RERUM HUMANARUM OPTIMI,
QUI SINE CÆDE URBEM
INGRESSUS, VINDICATA
REBELLIONE, EXTINCTIS
FACTIONIBUS, GALLIAS

COMMUNE VOTUM POPULI
PROMOVIT SUPER ILLUST.
VIRI DE BULLION,
BOUTILLIER, P. ÆRARII F.
FACIENDUM CURAVERUNT.
M. D C. XXXV.

Dans la Table qui eſt au-deſſous, eſt écrit :

QUISQUIS HÆC LEGES,
ITA LEGITO :
UTI OPTIMO REGI
PRECABERIS EXERCITUM FORTEM,
POPULUM FIDELEM,
IMPERIUM SECURUM,
ET ANNOS DE NOSTRIS
B. B. F.

Sur la face qui eſt du côté du Fauxbourg ſaint Germain, ſont repréſentées, en bas-reliefs, les Batailles d'*Arques*, & d'*Yvri* : les principales circonſtances en ſont expliquées par deux Inſcriptions qu'on y lit, dont la premiere eſt ainſi conçue :

GENIO GALLIARUM S.
ET INVICTISSIMO R.

Dupré. Le Cheval eſt de *Jean de Boulogne* : *Coſme II.* GrandDuc de Toſcane en fit préſent à *Marie de Medicis* pour lors Régente du Royaume de France. Les Connoiſſeurs trouvent que cette figure a trop de flanc, & trop de ventre, ce qui fait paroître les jambes du Roi Henri trop courtes, & peu proportionnées. Les ornemens ſont du deſſein & de l'exécution de *Francheville*. Le piédeſtal eſt décoré de bas-reliefs, & d'Inſcriptions qui repréſentent, ou expliquent les principales actions de ce grand Roi. Ce beau monument fut commencé en 1614. mais il ne fut achevé qu'en 1635.

Sur la face principale du piédeſtal on lit cette Inſcription :

HENRICO IV.
GALLIARUM IMPERATORI
NAVAR. R.
LUDOVICUS XIII.
FILIUS EIUS
OPUS INCHO. ET INTERMISSUM
PRO DIGNITATE PIETATIS
ET IMPERII
PLENIUS ET AMPLIUS ABSOLVIT.
EMIN. D. C. RICHELIUS

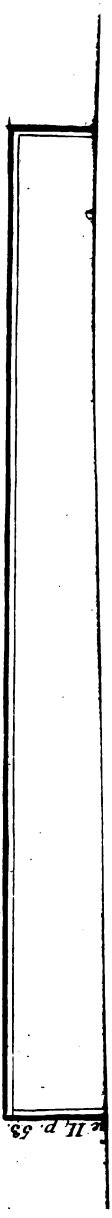
e II p. 53

représente JESUS-CHRIST avec *la Samaritaine* auprès du puits de Jacob, figuré par un bassin dans lequel tombe une nape d'eau, qui sort d'une coquille au-dessus. La premiere de ces figures est de *Bertrand*, & la seconde de *Fremin*, Sculpteurs habiles, & de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture. Sous le bassin est cet Inscription :

FONS HORTORUM
Puteus Aquarum viventium.

Inscription d'autant plus heureuse que sans changer ni ajouter un mot aux paroles de l'écriture, elle indique le sujet de la dénomination de cet édifice, & en même tems sa destination qui est de fournir de l'eau au jardin des Tuileries.

Dans le milieu au-dessus du cintre, l'on a élevé un Campanille de charpente revêtu de plomb doré où sont les timbres de l'Horloge, & ceux qui composent le Carillon qui joue à toutes les heures.

La Statue équestre du Roi Henri IV. est un monument qui attire avec justice les regards des passans. Elle est sur un piédestal de marbre blanc, aux quatre coins duquel sont attachés quatre Esclaves de bronze qui foulent aux pieds des armes de différentes especes. La figure du Roi Henri le Grand est parfaitement belle ; elle est d'un Sculpteur nommé

utile fut discontinué jusqu'au regne d'Henri IV. qui le fit achever en 1604. sous la direction de *Guillaume Marchand*. Ce grand Prince pour faire achever ce pont, mit un impôt de dix sols d'entrée pour chaque muid de vin ; & par un amour de pere envers son peuple, il abolit l'impôt d'un sol pour livre que le Roi Henri III. avoit mis sur les Tailles de Bourgogne, de Champagne, de Normandie & de Picardie.

La SAMARITAINE est un des ornemens du Pont neuf. Ce bâtiment avoit été construit sous le regne d'Henri III. à la seconde arche du Pont neuf du côté du Louvre. Il fut détruit en 1712. parce qu'il périssoit, & fut aussitôt rétabli au même endroit. Ce bâtiment renferme une Pompe qui éleve l'eau, & la distribue ensuite par plusieurs canaux au Louvre, & à quelques autres Quartiers de la Ville. Ce petit édifice est rétabli avec plus d'art & de goût qu'il n'étoit auparavant. Il est composé de trois étages, dont le second est au niveau du Pont. Les faces des côtés sont percées de cinq fenêtres à chaque étage, & de deux sur le devant. Ces deux dernieres sont séparées par un Avant-Corps en bossage rustique, vermiculé, & cintré au-dessus du Cadran, que l'on a placé dans un renfoncement, dont le bas est rempli par un groupe qui

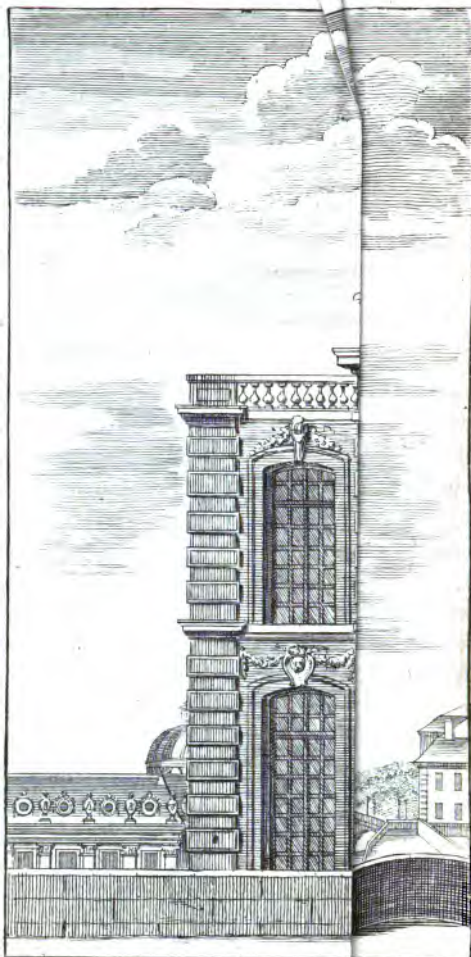

LE PONT NEUF.

LE *Pont neuf* s'étend sur les deux bras de la Seine, qui ont formé l'Isle du Palais. C'est un des plus beaux Ponts de l'Europe. Sa longueur est de cent soixante & dix toises, & sa largeur qui est de douze, a été partagée en trois parties. Celle du milieu a cinq toises, & sert pour les carosses & autres voitures. Les deux autres sont des Banquettes élevées des deux côtés pour la commodité des personnes qui sont à pied. Ces Banquettes s'élargissent en demi cercles sur chaque pile du pont, & c'est-là qu'on tendoit tous les jours ouvriers de miserables tentes qui embarrassoient la route & offusquoient la vûe de ce pont, qui est charmante du côté du cours de la riviere. Ces boutiques on été supprimées en 1756. ce pont fut commencé du tems d'Henri III. qui y mit la premiere pierre le 30. Mai de l'an 1578. le jour même qu'il avoit vû passer la pompe funebre de *Quelus* & de *Maugiron*, ses plus chers Mignons. Les Rieurs disoient qu'il donneroit à ce pont le nom de *Pont des pleurs*. Jacques Androuet *du Cerceau*, habile dans la théorie & dans la pratique de son art, en fut l'Architecte. Les Guerres civiles & les troubles furent cause que cet ouvrage si

l'an 1250. l'Abbé & les Moines de ſaint Germain la nomment leur *Iſle de Seine*, & s'y réſervent ſix deniers ſur chaque Jument pleine, & douze ſur chaque Bœuf, & chaque Vache que l'on y meneroit paître. C'eſt dans cette Iſle que l'on fit brûler le 18. de Mars de l'an 1314. le grand-Maître des Templiers, & le Maître de Normandie. Les Religieux de ſaint Germain s'étant plaints de cette exécution, le Roi déclara qu'il n'avoit pas prétendu préjudicier à leurs droits, ni à leurs intentions; ce qui paroît par les Regiſtres de la Chambre des Comptes, & par ceux du Tréſor des Chartes. L'an 1315. on fit encore brûler dans cette Iſle trois femmes, pour avoir fait des breuvages ſemblables à ceux dont on accuſoit Pierre de Latilly, Evêque de Châlons & Chancelier de France, de s'être ſervi pour ôter la vie à Philippe le Bel, & à l'Evêque de Châlons ſon Prédéceſſeur. L'autre Iſle étoit de l'autre côté, vers l'Ecole de ſaint Germain, & ne contenoit qu'un demi quartier de terre. Elle eſt appellée dans les Titres de ſaint Germain, tantôt *l'Iſle de Buſſy*, tantôt *l'Iſle du Paſſeur aux vaches.*

LA PLACE DAUPHINE.

AU ſortir du Palais, on entre dans la Place Dauphine, qui eſt à la pointe de l'Iſle, ſur laquelle eſt la Cité. Henri IV. s'y étant tranſporté en perſonne, en donna le plan, & la nomma Place Dauphine, en mémoire de la naiſſance de Louis XIII. qui pour lors, c'eſt-à-dire, en 1608. n'étoit que Dauphin. Cette Place eſt de figure triangulaire; les maiſons qui la forment ſont bâties de brique, & les cordons de pierre de taille. Elles ſont toutes d'une même ſymétrie. Cette Place n'a que deux ouvertures, l'une dans le milieu de la baſe de ce triangle, & l'autre vis-à-vis, dans l'angle qui eſt du côté du Pont-neuf. Cette Place a été bâtie ſur deux petites Iſles, dont l'Abbé de ſaint Germain étoit Seigneur & Propriétaire. Elles ont ſubſiſté juſqu'à la fin du ſeizieme ſiecle. La moins petite s'étendoit en long du côté des Auguſtins. Le Continuateur de Guillaume de Nangis, la nomme *l'Iſle des Juifs*. Des Titres de l'an 1556. l'appellent *l'Iſle aux Treilles*, & le P. du Breuil *l'Iſle aux Vaches*. L'an 1160. le Roi Philippe fit don au Chapelain de la Chapelle ſaint Nicolas du Palais, de ſix muids de vin des Treilles qu'il avoit derriere le Palais. Dans une Charte de l'an

figures de terre cuite, qui sont de *Germain Pilon*. Lorsque ce Cadran fut réparé par ordre d'Henri III, on y mit les Armes de France & celles de Pologne, accolées: on y lit ce Vers:

Qui dedit ante duas, triplicem dabit ille Coronam.

On lit aussi ces deux vers de *Passerat*, écrits sur un marbre:

Machina, quæ bis sex tam justè dividit horas,
Justiciam servare monet, Legesque tueri.

Sans parler des Tours qu'on compte encore aujourd'hui dans l'enceinte du Palais, il y en avoit autrefois plusieurs autres qui ne subsistent plus, comme celle de *Beauvais*, de *la Question*, des *Joyaux*, du *Trésor*, *la Tour quarrée*, *la Tour Civile*, *la grosse Tour*, *la Tournelle*, dont le nom est demeuré à une des Chambres du Parlement, &c.

Quoique *le Palais* soit composé de plusieurs corps de bâtimens joints les uns aux autres en différens tems, sans beaucoup d'ordre, ni de symétrie, c'est néanmoins un édifice qui a un air de grandeur digne de nos Rois.

sœur du Roi Louis VII. dit le Jeune. Le Roi Philippe Auguste fonda ici en 1210. une Confrerie pour les Pelerins qui ont fait le voyage du Mont saint Michel.

Le Premier Président du Parlement est logé dans le Palais; son Hôtel est vaste, accompagné de Jardins, & de tout ce qui peut rendre cette demeure commode & agréable.

Comme les Tours étoient autrefois l'ornement des bâtimens Royaux, l'on en remarque un bon nombre au Palais. Celle de *l'Horloge* flanque le Palais, au coin du Quai des Morfondus, & à un des bouts du Pont au Change. L'an 1370. Charles V. y fit mettre la premiere grosse Horloge, qu'il y ait eû à Paris. Il fit venir même d'Allemagne un Horloger nommé *Henri de Vic*, exprès pour en avoir soin. Il le logea dans cette même Tour, & lui assigna six sols parisis par jour, sur les revenus de la Ville de Paris. Outre l'Horloge, il y a dans cette Tour une grosse Cloche qui fut jettée en fonte l'an 1371. par *Jean Jouvente*. On ne la sonne que dans les grandes réjouissances; mais le 24. d'Août de l'an 1572. on s'en servit pour une expédition bien horrible, puisque ce fut au signal de cette Cloche, que commença le massacre qu'on fit des Calvinistes. Le Cadran de cette Horloge est orné de quelques

Sauval.

tres du douzieme ſiecle, *Eccleſia ſancti Michaëlis de platea*; l'Egliſe de ſaint Michel de la place.

Dans cette Egliſe ſont trois Autels, ou Chapelles fondées qui ſont à la collation du Tréſorier de la ſainte Chapelle. La premiere eſt au maître-Autel, & eſt ſous le titre de ſaint Michel. La ſeconde eſt ſous celui de Notre-Dame la giſante, *Beatæ Mariæ jacentis*. Celle de ſaint Jacques qui eſt la troiſieme, a été fondée de dix-huit livres pariſis par an, à prendre ſur la recepte du Roi à Paris. A chacune de ces trois Chapelles, il y a une Confrerie, il y en a même deux à la premiere. Les Patiſſiers qui ont pris ſaint Michel pour leur Patron, font faire leurs ſervices à l'Autel, qui porte le nom de ſaint Michel. L'Autel, ou Chapelle de Notre-Dame la giſante, eſt pour la Confrerie des Huiſſiers de la Chambre des Comptes, & de celle du Tréſor. Celle de ſaint Jacques, eſt pour les Archers du Guet. Ce fut dans cette Egliſe que le Dimanche d'après l'Aſſomption de l'an 1165. fut baptiſé, par Maurice de Sully, Evêque de Paris, *Philippe II.* qui dans la ſuite fut ſurnommé *Auguſte*. Les Parrains de ce Prince furent *Hugues*, Abbé de ſaint Germain, *Hervé* Abbé de ſaint Victor, & *Odon* Abbé de ſainte Genevieve. La Marraine fut *Conſtance*

n'ont conservé que leur Juriſdiction dont les Jugemens ſont ſans appel. Outre les affaires que j'ai dit être de ſa compétence, elle connoît encore d'une *cauſe graſſe*, c'eſt-à-dire, badine, qui eſt ordinairement fort réjouiſſante. *Ragueau* rapporte qu'on trouve au Regiſtre d'un Plaidoyer fait à Paris en Parlement, le 6. Mars 1469. que le Roi de la Bazoche demanda par un Avocat le renvoi d'une cauſe graſſe.

La Porte de *la Conciergerie* eſt dans cette Cour, & fort près du May. *Le Jardin du Roi* étoit autrefois où eſt aujourd'hui la Conciergerie, & on le nommoit *le grand Preau*. Le Roi y aſſembloit quelquefois ſon Conſeil, ainſi qu'il paroît par ce paſſage de Monſtrelet: *Le 21. Mai ont été aſſemblés entre la Sale du Palais, la Chambre du Parlement & les grandes Galeries, par bas, au grand Preau, premierement le Roi, Meſſieurs le Roi de Sicile, les Ducs de Berry, de Bourgogne, & pluſieurs autres Seigneurs Ducs, Comtes, & Barons, Chevaliers, Ecuyers, Bourgeois, Archevêques, Evêques, Abbés, Prélats, Religieux, Clergé, & par ſpécial l'Univerſité, &c.*

Vis-à-vis la ſainte Chapelle, & auſſi dans l'enceinte du Palais, il y a une petite Egliſe ſous l'invocation de *ſaint Michel*, laquelle eſt appellée, dans les Pi-

Ce bâtiment ſert de dépôt à tous les anciens comptes : les regiſtres de cette Cour contiennent d'ailleurs une infinité de choſes curieuſes, pour l'Hiſtoire & les Généalogies ; & des Titres importans pour un grand nombre de Maiſons & de Familles.

On remarque dans la vieille Cour du Palais, un grand arbre d'environ cinquante pieds de haut, appellé LE MAI que les Clercs des Procureurs du Parlement font planter tous les ans au mois de Mai & quelquefois plus tard, en cérémonie, avec une eſpece de Fête & de cavalcade, qui dure pendant trois jours. On voit des deux côtés de cet arbre des cartouches qui repréſentent les armes de la Bazoche, qui ſont d'*azur à trois écritoires d'or*, avec *deux Anges* pour ſupports. L'Inſcription qui eſt au-deſſous de ces armes, marque le jour que l'arbre a été planté.

La Juriſdiction de *la Bazoche* eſt trop comique, pour être rapportée au rang des Cours qui ſe tiennent dans le Palais ; mais d'ailleurs ſes Privileges ſont trop ſinguliers, pour la paſſer ici ſous ſilence.

L'Etymologie du nom de cette Juriſdiction eſt fort incertaine. Miraulmont la fait venir du Grec Βάζω & χτω d'où l'on fit Βαζωχτωι, *Dicaces, Scurruli, qui verba funditant, & Salibus ludunt*,

que le feu ne se communiquât au logis du Premier Président du Parlement, & à d'autres Bâtimens du Palais, & à sauver le plus de papiers qu'il fut possible. On transporta ceux qui avoient été mouillés, ou autrement endommagés, à l'Hôtel du premier Président de la Chambre des Comptes qui les fit exposer à l'air sous des tentes, dans la Place Royale. Quant à ceux qui n'avoient point été mouillés, on les transporta, partie aux Jacobins de la rue saint Jacques, & partie aux Grands Augustins, où la Chambre des Comptes tint ses séances en attendant que l'on eut reconstruit un nouveau bâtiment. Il fut totalement achevé en 1740. & la Chambre des Comptes y reprit ses séances le 3. de Mai de cette même année. L'Architecture en est simple & noble : on augura mal de la solidité de sa construction, lorsqu'en 1747. ce bâtiment parut menacer ruine : mais on a remedié à tout. Les Chambres au rez-de-chaussée où sont les dépôts sont voutées pour prévenir les accidens du feu. Cet édifice a été élevé sur les desseins de M. *Gabriel* premier Architecte du Roi. *Aubri & Carpentier* les ont fait exécuter, le premier comme Controleur & le second comme Inspecteur. Les deux statues qui sont sur le Portail sont d'*Adam l'aîné* : elle représentent la justice & la prudence.

tendient du Roi Louis XII. & les quatre Vertus Cardinales.

La Statue de Louis XII. étoit au milieu des quatre autres, & faisoit voir ce Roi vêtu d'un manteau dont le fond étoit d'azur, semé de fleurs de lys d'or, tenant le Sceptre d'une main, & de l'autre la main de Justice.

Au haut du grand Escalier, au-dessus de la premiere Porte, étoit un Porc-Epic qui portoit les Armes de France, accolées de deux Cerfs volans.

Le Porc-Epic étoit le corps de la Devise du Roi Louis XII. & *Cominus & Eminus* en étoient l'ame. Cette Devise se voyoit en plusieurs endroits de ce Bâtiment.

Tout cela n'est plus, & a été détruit par un incendie dont je vais parler. Le 27. d'Octobre de l'an 1737. sur les trois heures du matin, l'on s'apperçut que le feu étoit à ce pavillon. On manda aussitôt les Gardes Françoises, & Suisses, & les Religieux Mendians; mais le vent fut si violent pendant ce jour-là, qu'on ne put travailler aussi efficacement qu'on le fit les jours suivans. Il y eut trois Greffes de brûlés, deux dépôts des Auditeurs, la Chambre du Tertier, celle du Conseil, & celle des Procureurs. On s'apperçut d'abord, par la violence du feu, qu'il seroit impossible d'empêcher que ce grand corps de logis ne fût consumé, & toute l'attention se tourna à empêcher

la Bourdaisiere, *Odet de Châtillon*, & *Pierre de Gondi*. Un grand nombre qui sont devenus Evêques, & Archevêques; & plusieurs qui ont été distingués par la beauté de l'esprit, ou par leur sçavoir, tels que *Philippe des Portes* Poëte célébre, mort en 1606. *Jean Gillot* Conseiller au Parlement, qui eut beaucoup de part au Catholicon d'Espagne; il fut très-estimé de Scaliger, & des autres sçavans de son tems, & mourut en 1619. *Jacques Boileau* Docteur de Sorbonne, Auteur de plusieurs ouvrages d'érudition, & frere de Nicolas Boileau Despreaux un des plus grands Poëtes que la France ait eu.

LA CHAMBRE DES COMPTES occupoit un grand bâtiment situé dans l'enceinte du Palais, presque en face de la sainte Chapelle. Ce fut le Roi Louis XII. qui le fit élever, sur les desseins de *Jean Joconde* Religieux de l'Ordre de saint Dominique, l'an 1504. La façade de ce bâtiment étoit fort chargée de Sculpture, & d'ornemens gothiques. Les arcades qui bordoient le grand Escalier, passoient pour être d'un dessein de bon goût, & pour être bien exécutées. Dans cette face du bâtiment, on voyoit cinq statuës de grandeur naturelle, posées dans des niches, & qui avoient chacune une Inscription en lettres gothiques. Elles repré-

ques autres qui concernent l'Evêché de Metz, & les diſpoſitions teſtamentaires du Duc de Montpenſier.

M. Fouquet Procureur Général au Parlement de Paris, étant devenu Surintendant des Finances, s'aviſa de faire créer huit Intendans des Chartes, un Contrôleur, & un Greffier, & de faire bâtir un Hôtel pour les Chartes, à un des coins du Palais, & du Jardin du Premier Préſident, pendant que cette Charge étoit vacante par la mort de Pomponne de Believre. Cet établiſſement ſe fit en 1658. par Edit enregiſtré au Parlement. Tous ces Officiers prêterent ſerment entre les mains de M. Fouquet, & enſuite rangerent les Chartes, & les Regiſtres dans les armoires, & les layettes qu'il avoit fait faire. Cet établiſſement ne fut pas de longue durée, & ne ſubſiſta que juſqu'à la diſgrace de ce Miniſtre, après laquelle ce Tréſor fut régi par le ſeul Procureur Général au Parlement, comme il l'avoit toujours été depuis l'an 1582. juſqu'en l'an 1658. & comme il l'eſt encore aujourd'hui.

Avant que de quitter la ſainte Chapelle, je dois remarquer que parmi les hommes illuſtres qui ont été Tréſoriers ou Chanoines de cette Egliſe, on compte cinq Cardinaux, ſçavoir *Pierre d'Ailly, Adrien de Boiſi, Philibert Babou de*

res par les douze Gouvernemens, par les Affaires Etrangeres, par les personnes, & par les mélanges; & rangerent les Registres selon l'ordre des Rois. Ils firent l'inventaire de tous ces papiers en huit volumes in-folio de minute. Cet ouvrage est très exact, soit pour les dattes, soit pour tout ce qu'il y a de plus remarquable dans les Titres, soit pour les noms des personnes, soit pour les clauses, & les choses importantes; on y a même mis quelques généalogies, au moyen desquelles on peut se dispenser d'avoir recours aux Titres originaux. Il n'en faut pas davantage pour faire souhaiter, à ceux qui aiment notre Histoire, qu'il plut au Roi de faire imprimer cet inventaire.

Quoiqu'en 1628. M. de Marillac Garde des Sceaux, eût fait ordonner, par un Arrêt du Conseil, que les Traités de Paix, de Mariages, d'Alliances, de Négociations, &c. de quelque nature qu'ils fussent, concernant les Affaires du Royaume, & des Etrangers, seroient portés au Trésor des Chartes; cependant depuis longtems pas un Traité de Paix n'y a été mis, pas un Contrat de Mariage, ni autre Charte d'importance, hormis le Procès de la dissolution du Mariage d'Henri IV. les productions pour la mouvance du Comté de S. Pol, quel

tampes, n'ont été que Gardes des Chartes de la Chambre des Comptes, & non pas Trésoriers des Chartes; & que ce fut *Pierre de Goneſſe* Clerc du Diocèſe de Sens, & Notaire du Roi qui ſuccéda à Pierre d'Eſtampes en la Charge de Trésorier des Chartes. Il y a apparence que M. *Dupuy* n'avoit pas vu quelques Mémoriaux de la Chambre des Comptes, où l'on trouve que Turpin étoit Trésorier des Chartes, & que ne pouvant vaquer aux fonctions de cet Emploi, à cauſe de ſes infirmités, le Roi Charles V. le donna en 1370. à Gerard de Montagu Notaire & Secretaire du Roi, & pere du célebre Jean de Montagu Souverain Maître d'Hôtel du Roi.

A Gerard de Montagu, ſuccéda un de ſes Fils nommé auſſi Gerard Conſeiller au Parlement.

Jean de Chanteprime en 1405. 1410.

Pierre de Mauregard en 1412.

Robert Malliere Maître des Comptes, en 1413.

Dreux Budé Secretaire du Roi, & Audiencier de la Chancellerie, en 1467.

Jean Budé fils du précédent, fut Trésorier des Chartes avec ſon pere, & ſe démit de cette Charge après ſa mort, en faveur de Jacques Louvet.

Sebaſtien le Rouillié Sieur de Genitoy, ſous François I.

l'endroit où on les mit alors; nous ignorons même en quel tems elles ont été transportées à la sainte Chapelle, mais nous sçavons qu'elles y étoient en 1391.

Après Gauthier le jeune, *Guerin* Religieux de l'Ordre de saint Jean de Jérusalem, Evêque de Senlis, Garde des Sceaux sous Philippe Auguste, & Chancelier sous Louis VIII. fut Trésorier des Chartes.

Jean de Calais.

Piere de Calais.

Pierre de Bourges.

Etienne de Mornay étoit Garde des Chartes en 1305. & même en 1317.

Pierre d'Estampes Chanoine de la sainte Chapelle, & Clerc de Philippe le Long, en faisoit les fonctions sous lui.

Felix Columbi en 1316. & en 1322. étoit Garde des Chartes, ou avec Pierre d'Estampes, ou sous lui.

Pierre Juliani depuis 1324. jusqu'en 1330.

Jean de Brenne en 1340.

Jean de Cona ou de la Queue en 1341.

Adam Boucher, *Carnifex*, en 1352. 1354. & 1356.

De Villemar en 1361.

Pierre Turpin Notaire en la Chancellerie, en 1370.

M. *Dupuy* prétend que tous ceux que je viens de nommer depuis Pierre d'Es-

n'y a pas moins de Titres que dans la premiere.

Sauval a eu raiſon de dire que quoiqu'on ne garde ici ni les Joyaux, ni l'or, ni l'argent de nos Rois, ce qui s'y trouve eſt encore plus précieux, puiſqu'on y voit les Titres, & les Chartres de la Couronne. Ce Tréſor ſeroit infiniment plus riche qu'il n'eſt, ſi *Philippe Auguſte* ne l'avoit pas fait marcher par tout avec lui, même à l'armée, ce Prince ayant donné dans une embuſcade qui lui avoit été dreſſée par le Roi d'Angleterre, entre Blois, & Freteval, en un lieu appellé *Belleſoge*, il y perdit tout ſon Equipage, *tous ſes Titres & Papiers*, & ſon Sceau Royal. Après cette diſgrace avanture, le Roi ordonna à un certain *Gautier* le jeune que Guillaume le Breton compare au Prophete *Eſdras* le reparateur des volumes de la Loi des Juifs, de rétablir de mémoire, & comme il le pourroit, ces Chartres perdues: & de crainte d'un pareil inconvénient, il voulut que ce qui en ſeroit dreſſé, auſſi-bien que tous les Titres qui ſe feroient dans la ſuite, ne fuſſent plus ambulatoires, mais fuſſent mis en dépôt à Paris dans un lieu qu'il nomma *le Tréſor des Chartes*, & dont il donna la garde à un Officier qu'il créa exprès, & qu'il fit appeller le *Tréſorier des Chartes de France*. On ne ſçait point

mant, est très-difficile à travailler. D'ailleurs cette admirable piece n'est pas seulement l'ouvrage de plusieurs années, elle l'est peut-être aussi de plusieurs ouvriers.

J'ai dit qu'au-dessus de la Sacristie de la sainte Chapelle, & dans le même corps de bâtiment, étoit le *Trésor des Chartres*. Il consiste en deux grandes chambres, l'une au-dessus de l'autre. La premiere est couverte d'une voûte gothique, & a servi autrefois de Chapelle, ce qui paroissoit par un marche-pied d'Autel que *Sauval* dit avoir vu, sans parler des autres marques. Les croisées en sont grillées par de gros barreaux de fer, & les murs couverts d'armoires & de layettes, où se mettent les Chartres & les Registres. Ces armoires, & ces layettes se trouverent si pourries, lorsque M. *Fouquet* étoit Procureur Général, qu'il fut obligé d'en faire faire des neuves, & chargea *Girard*, le plus habile Architecte de ce tems-là pour les ornemens du dessein, & de la conduire de cet ouvrage. *Girard* rangea des layettes dans de grands pilastres de bois, & des armoires dans les entre-deux, c'est-à-dire, dans les intervales d'un pilastre à l'autre.

La chambre qui est au-dessus, est couverte d'un comble de charpente, & bourdée d'un côté de murs où peut être il

marquer qu'il va regner ſur le Globe Céleſte, comme il a regné ſur le Terreſtre. Venus couronnée, tient un ſceptre pour marquer qu'elle regne dans le Ciel avec ſes enfans & ſes deſcendans. Enée porte comme il doit, l'habit Phrygien. Le Globe ne peut être Rome, comme Peyreſc l'a cru, car on n'a jamais peint la ville de Rome de cette maniere.

La partie du milieu, ou le ſecond Tableau, eſt bien plus aiſée à expliquer. L'Empereur *Tibere* couronné de lauriers, eſt aſſis ſur ſon thrône, tenant un ſceptre de la main droite, & un bâton augural de la gauche. Il eſt nud juſqu'à la ceinture, & couvert de la ceinture en bas d'une Egide environnée de ſerpens. A la droite de Tibere eſt aſſiſe Livie couronnée de lauriers, & tenant des pavots comme la Déeſſe Cerès. L'Empereur Tibere parle à Germanicus qui eſt devant lui armé de pied-en-cap, & qui porte la main ſur ſon caſque, tandis qu'Antonia ſa mere, qui eſt à côté de lui, couronnée de lauriers, lui paſſe le bras derriere le col comme pour l'embraſſer. Germanicus ſe préſente à l'Empereur après ſon expédition de Germanie, & c'eſt à cauſe des victoires qu'il y avoit remportées, que l'Empereur, Livie & Antonia ſont couronnés de lauriers. Derriere Germanicus eſt ſa femme

Dans la partie la plus haute il y a cinq perſonnages, & il n'y en a pas un ſeul ſur lequel les quatre Auteurs que nous venons de citer, s'accordent. La principale figure qui eſt celle du milieu, porte une couronne radiale ; derriere les premieres pointes de cette couronne, eſt un voile qui lui deſcend ſur les épaules, & elle tient de main gauche un ſceptre. *Triſtan* dit que c'eſt *Jupiter*, mais les trois autres ſont contre lui, & avec raiſon ; car on n'a jamais vû de Jupiter ainſi repréſenté, & d'ailleurs elle n'a aucun des ſymboles propres à Jupiter. Les trois qui ont rejetté le ſentiment de *Triſtan*, prétendent que c'eſt Auguſte, mais cette figure n'en a nullement l'air, ni rien qui puiſſe véritablement perſuader que c'eſt un Empereur. On ne voit nulle part la couronne radiale ſur ſa tête ; de plus cette figure a la robe d'une femme. Ces raiſons ont déterminé *Dom Bernard de Montfaucon* à croire que c'eſt *Venus genitrice* avec ſon fils Enée, qui paroît être ſur ſon ſein, & de l'autre côté *Jules Céſar* qui deſcendoit d'Enée. Au côté droit de la Déeſſe eſt *Cupidon* ſon autre fils, menant par la bride le cheval Pégaſe qui porte Auguſte couronné de lauriers. Cupidon préſente Auguſte à ſa mere pour l'aſſocier à toute ſa famille déifiée. Enée préſente à Auguſte un Globe pour lui marquer

vers une Diſſertation ſur cette même pierre, dans laquelle il aſſûre que le ſentiment de *Peyreſc* étoit tel que *Gaſſendi* l'a rapporté; & qu'il s'en étoit expliqué dans pluſieurs Lettres qu'il avoit écrites à *Pierre-Paul Rubens* ſon pere. Il prétend même que le ſentiment de *Peyreſc* eſt préférable en beaucoup de choſes, à celui de *Triſtan*. Il convient tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, & les réfute l'un & l'autre en bien des endroits. *Jacques le Roi* fit imprimer ſur ce même ſujet une Diſſertation, l'an 1683. où il explique cette Pierre, en ſuivant auſſi tantôt l'un, tantôt l'autre, & propoſe quelques explications nouvelles Le ſçavant *Dom Bernard de Montfaucon* n'ayant pas trouvé que cette matiere fut encore bien éclaircie, a tâché d'expliquer en peu de mots toutes les parties de cette pierre, & voici ce qu'il en dit dans le Chapitre X. du IVe. Livre de l'*Antiquité expliquée*.

L'Image eſt diviſée en trois parties; la plus haute, la moyenne, & la baſſe. La plus haute repréſente, ſelon lui, l'Apothéoſe d'Auguſte, la moyenne, l'Empereur Tibere qui reçoit Germanicus revenant de Germanie chargé de lauriers; la plus baſſe contient des Captifs, des marques de victoires. La plus haute renferme cinq figures, la moyenne neuf, & la baſſe dix.

aux connoiſſeurs, & le fameux *Rubens* qui étoit auſſi habile Antiquaire, que grand Peintre, vint exprès d'Angleterre à Paris, pour la voir. Il la vit, l'examina à loiſir, la deſſina, & quelque tems après la fit graver. M. *de Peyreſc* étant mort en 1637. *Gaſſendi* qui avoit été ſon ami, écrivit ſa vie, & la donna au Public. Il y rapporte que ce ſçavant homme avoit cru que cette Agathe repréſentoit l'*Apothéoſe de Marcellus*; mais *Triſtan de Saint-Amand* fameux Antiquaire, qui croyoit qu'elle repréſentoit l'*Apothéoſe d'Auguſte*, prétendit que Gaſſendi faiſoit parler M. de *Peyreſc*, & que ce ſçavant homme n'avoit jamais penſé, comme *Gaſſendi* le diſoit. C'eſt ainſi qu'il s'en explique dans la ſeconde édition de ſes Commentaires hiſtoriques, qu'il donna en 1644. L'eſprit & la probité de *Gaſſendi* étoient trop connus, pour qu'on crût qu'il avoit mal pris la penſée de *Peyreſc*, ou qu'il en eût voulu impoſer au Public. *Triſtan de Saint-Amant* changea lui-même de ſentiment en 1650. car dans ſa Lettre contre *Angeloni*, il rétracta ce qu'il avoit avancé dans ſes Commentaires hiſtoriques, & aſſûra que c'étoit l'*Apothéoſe de Germanicus*, ce qu'il a toujours dit depuis. L'an 1665 *Albert Rubens*, fils du grand Peintre de ce nom, fit imprimer à An-

figures qui y ſont gravées ſont blanches, & rehauſſées en quelques endroits d'un jaune doré qui eſt naturel à la Pierre, mais que le Graveur a fait habilement entrer dans ſon deſſein. Les Lapidaires diſent que la Nature n'a jamais produit d'Agathe-Onix d'une auſſi prodigieuſe grandeur, & les Antiquaires prétendent que Rome, dans ſes plus beaux jours, n'a rien fait de ſi beau, que les figures gravées ſur cette Pierre : ainſi c'eſt un vrai Chef-d'Oeuvre de la Nature, & de l'Art. *

Ce fut *Baudouin* II. Empereur de Conſtantinople, dont j'ai déja parlé ci-deſſus, qui la vendit à ſaint Louis. Elle eſt montée dans un chaſſis aux quatre coins duquel ſont peints les quatre Evangeliſtes, & leurs noms écrits en Grec. On croit que ce fut le Roi Charles V. qui y fit ajoûter ces ornemens, dans la croyance où l'on étoit alors, que ces figures repréſentoient *le Triomphe de Joſeph en Egypte.* L'on prétend que Monſieur *de Peyreſc* fut le premier en 1619. qui s'apperçut que ce ſujet étoit pris de l'Hiſtoire Romaine. Alors on la fit voir

* Cette Agathe ſi précieuſe a été caſſée, & eſt à preſent de deux morceaux, par l'aveugle complaiſance de ceux qui font voir ce Tréſor, & font paſſer de main-en-main les plus belles pieces dont ils ignorent les beautés & la valeur.

grande ancienneté, & d'une richeſſe infinie, car les couvertures ſont enrichies d'or, de perles & de pierreries de pluſieurs eſpeces, entre leſquelles eſt une groſſe Ametiſte gravée en creux, qui repréſente un Empereur Romain. Parmi ces volumes il y en a un Manuſcrit qui contient les Evangiles, & qu'on croit être du tems de Charlemagne. L'écriture, les vignettes, & les autres ornemens en ſont admirables.

Un grand Calice d'or, & ſa Patene, orné d'Emaux clairs damaſquinés d'or.

Deux Burettes de criſtal de Roche, parfaitement bien taillées, & vuidées.

Une Croix d'or en filigrane, d'une grandeur conſidérable.

Deux autres Croix auſſi d'or, converties de Rubis, d'Emeraudes, de Saphirs, de Jacyntes, & de groſſes Perles.

Je paſſe ſous ſilence pluſieurs autres choſes curieuſes, par l'empreſſement que j'ai de parler d'une *Agathe-Onix* qui eſt d'une beauté ſi parfaite, que juſqu'à préſent on n'a rien vû dans ce genre-là qui en approche. Cette précieuſe Pierre eſt de figure ovale, un peu plus large néanmoins, par le bas, que par le haut; elle a un pied moins quelques lignes dans ſa plus grande longueur, & environ dix pouces en ſa plus grande largeur. Le fond de cette Agathe eſt noir, & les

ſoutenue par des Anges de vermeil. Cette Relique a long-tems fait un des ornemens du Tréſor de ſaint Denis, mais le Roi Philippe le Bel obtint du Pape Clément V. la permiſſion de la faire transférer, de même qu'une des Côtes de S. Louis, dans la ſainte Chapelle de Paris. La cérémonie s'en fit le mardi d'après l'Aſcenſion de l'an 1306. On porta d'abord ces Reliques à Notre-Dame, où le Roi permit que la côte du Saint reſtât; en ſorte qu'il n'y eut que le Chef qui fut mis à la ſainte Chapelle : ce fut le Roi Philippe le Bel qui fit faire le Reliquaire d'or dans lequel il eſt, la Couronne d'or, & les autres ornemens. Ce même Prince, lors de cette Tranſlation, laiſſa au Tréſor ſaint Denis la machoire inférieure de ce Chef, laquelle on y voit encore.

Le Bâton du Chantre mérite l'attention des curieux, à cauſe de l'Agathe qui eſt au haut, & qui repréſente ſaint Louis à demi corps, tenant d'une main une petite Croix, & de l'autre une Couronne d'Epines. La tête eſt antique, & repréſente l'Empereur *Titus*, mais quelques traits de reſſemblance on fait qu'on l'a décorée des attributs qu'on donne à ſaint Louis, & qu'on a dit qu'elle repréſentoit ce ſaint Roi.

Des Livres d'Egliſe qui ſont d'une

générale de Notre-Dame à la ſainte Chapelle, où aſſiſterent la Réine Mere, les autres Reines, le Duc d'Alençon, le Roi de Navarre, le Parlement, & l'Hôtel de Ville. Le jour de Pâques Fleuries de l'année ſuivante, Henri III. fit publier aux Prônes des Paroiſſes de Paris, qu'on eût à aller adorer une Croix toute ſemblable à la premiere qu'il avoit fait faire, & dans laquelle un morceau de la vraye Croix étoit enchaſſé, & c'eſt la même qu'on expoſe aujourd'hui à la vénération des Peuples.

Du côté du Mai, il y a un corps d'Architecture en ſaillie qui fait partie de la ſainte Chapelle. Dans ce corps ſont les Sacriſties de la Chapelle baſſe, & de la haute, & au-deſſus eſt le Tréſor des Chartres.

Dans la Sacriſtie de la haute ſainte Chapelle ſont deux armoires qui renferment une infinité de choſes également riches & précieuſes, & dont voici le détail.

Une grande Croix de vermeil que le Roi Henri III. fit faire, & dans laquelle eſt enchaſſé un morceau de la vraye Croix. On l'expoſe tous les vendredis du Carême.

Le Chef de *ſaint Louis*, d'or & grand comme le naturel, avec une Couronne auſſi d'or, & enrichie de pierreries, &

aux combats. Une autre portion du bois de la vraye Croix, &c.

Toutes ces Reliques furent apportées à Paris le 14. de Septembre 1241. & ſaint Louis les reçut & les porta dans la Chapelle de ſon Palais, & les mit avec la ſainte Couronne, qu'il avoit acquiſe trois ans auparavant. Ce fut pour placer ces ſaintes Reliques dans un lieu plus décent, qu'il fit bâtir l'Egliſe qu'on nomme la *ſainte Chapelle*, au même endroit où étoit une Chapelle de la Vierge bâtie par le Roi Robert. Ce magnifique Bâtiment coûta à ce Prince quarante mille livres, c'eſt-à-dire, huit cens mille livres d'aujourd'hui. Les Reliques & les Châſſes dans leſquelles on les mit, coûterent cent mille livres, c'eſt-à-dire deux millions de notre monoye. Ainſi le Bâtiment de la ſainte Chapelle, & les Reliques qu'il renferme, coûterent deux millions huit cens mille livres de notre monoye.

On déroba le grand morceau de la *vraye Croix* la nuit du 10. de Mai de l'an 1575.

Les Séditieux publierent que la Reine Mere l'avoit vendue, ou engagée en Italie. Le Prevôt des Marchands & les Echevins mirent des Gardes aux Portes de la Ville & ſur la riviere, pour fouiller tout le monde. On fit une Proceſſion

L'Empereur *Baudouin* étant retourné à Conſtantinople ſur la fin de cette même année, y trouva ſes affaires dans un ſi grand déſordre, qu'il ſe vit encore forcé d'engager la plûpart des autres Reliques de ſa Chapelle Impériale. Dans cette extrémité il voulut avoir du moins la ſatisfaction d'en enrichir la France. Le Roi ne fut pas plutôt informé de ſa réſolution, qu'il dépêcha des perſonnes de confiance avec l'argent néceſſaire pour faire l'acquiſition de ces ſaintes Reliques.

Voici un état de ce qui s'y trouve de plus conſidérable.

Un morceau de la vraye Croix, le plus grand que l'on ait connu, & que l'on croyoit être le même que l'Impératrice Hélene avoit apporté à Conſtantinople, & ſur lequel les Empereurs faiſoient leurs Sermens ſolemnels. Le Fer de la Lance dont le côté de Jeſus-Chriſt fut percé. Une partie de l'Eponge qui ſervit à lui donner du vinaigre. Une partie du Roſeau qu'on lui mit en la main au lieu de Sceptre. Une partie de la robe de pourpre. Un morceau du ſaint Suaire. Le Linge dont Jeſus-Chriſt ſe ſervit pour eſſuyer les pieds à ſes Apôtres. Une partie de la Pierre du S. Sépulchre. Une Croix qu'on nomme la Croix de Triomphe, parceque les Empereurs avoient coutume de la porter lorſqu'ils alloient

premiere étoit de bois, la seconde d'argent, & la troisieme d'or dans laquelle étoit la sainte Relique, qu'on exposa aux yeux de tous les assistans, & qu'on renferma ensuite comme elle l'étoit auparavant. Le lendemain le Roi, & le Comte d'Artois son Frere, l'un & l'autre étant nuds pieds, porterent sur un brancart la sainte Couronne à Sens, où elle fut reçue avec toute la piété, & toute la pompe qu'on peut imaginer. Le lendemain 12. d'Août, on se mit en marche pour aller à Paris, où l'on arriva le septieme jour. On avoit dressé proche de l'Eglise de saint Antoine des Champs, dans un lieu qu'on nomme encore la *Guerte*, un grand échafaud d'où plusieurs Prélats revêtus de leurs habits Pontificaux, montrerent la sainte Couronne à un peuple infini qui y étoit accouru. Tous les Chapitres, & tous les Monasteres de Paris vinrent processionellement au-devant de la sainte Couronne; & le Roi & le Comte d'Artois, vêtus d'une simple tunique, & les pieds nuds, se chargerent une seconde fois du brancard, sur lequel étoit la sainte Couronne, la porterent à la Cathédrale, & de-là à la Chapelle de saint Nicolas, qui étoit la Chapelle du Palais bâtie par le Roi Robert, laquelle il ne faut pas confondre, avec celle qui porte aujourd'hui le nom de *saint Michel*.

en dépôt entre les mains de *Pancrace Gaverſon*, Camerier commun des Vénitiens, & placée dans leur Egliſe de *Panto-Crator* à Conſtantinople.

Les choſes étoient dans cette ſituation, lorſque les P. P. *Jacques* & *André* y arriverent de la part du Roi; & comme ils avoient plus de dévotion que d'argent, il fallut chercher des expédiens pour donner au Roi la ſatisfaction qu'il déſiroit. On convint que ces deux Religieux porteroient eux-mêmes la Relique à Veniſe, & qu'ils ſeroient accompagnés des Députés de l'Empire, & des plus Nobles d'entre les Vénitiens. Ce cortége étant arrivé à Veniſe, *Jacques* y laiſſa *André*, & vint rendre compte au Roi de l'état de leur négociation. Le Roi envoya auſſi-tôt des Ambaſſadeurs à la République, leſquels avec le ſecours des Marchands François qui s'y trouverent, rembourſerent à *Quirini* la ſomme qu'il avoit prêtée, & conduiſirent la ſainte Relique en France. Dès qu'elle fut arrivée à Troyes, le Roi avec la Reine ſa mere, & les Princes ſes Freres, allerent au-devant d'elle, & la rencontrerent à Ville-neuve-l'Archevêque, entre Troyes, & Sens.

Ce fut là que le 10. d'Août de l'an 1239. le Roi fit ouvrir la triple caſſette, où la ſainte Couronne étoit renfermée. La

ſainte Relique paſſât en d'autres mains que les leurs. Cette propoſition étant acceptée avec joie, le Roi fit partir deux Religieux Dominicains, *Jacques* & *André*, pour aller recevoir la délivrance de cette précieuſe Relique; mais lorſqu'ils arriverent à Conſtantinople, la ſainte Couronne étoit déja engagée, car ceux qui gouvernoient avoient reçu des Venitiens quatre mille cent ſoixante-quinze *Hyperpers*, * quatre mille trois cens de l'Abbeſſe de Perceul, deux mille deux cens de Cornaro, & de Pierre Zanni; & deux mille quatre cens des Génois. Le tems de dégager cette Relique étant venu, ceux qui l'avoient miſe en gage, ne ſe trouvant pas en état de la retirer, ne ſortirent de cet engagement, qu'en entrant dans un autre: ils emprunterent de *Quirini* Venitien treize mille cent trente-quatre *Hyperperes*, qu'ils promirent de lui rendre à la fin du mois d'Octobre, s'il leur venoit du ſecours; mais que ſi quatre mois après ce terme expiré, la ſainte Couronne n'étoit pas rachetée, ils permettoient audit *Quirini* d'en diſpoſer à ſa volonté, comme il eſt porté dans les Lettres qu'ils lui en donnerent au mois de Septembre de l'an 1238. En attendant ces termes, la ſainte Relique fut miſe

* C'eſt le nom d'une monoye Grecque de ce tems-là.

Sur le Maître-Autel, est le modele de cette sainte Chapelle, de vermeil enrichi de pierreries; on ne le découvre qu'aux grandes Fêtes.

Derriere le Maître-Autel, & au rond-point de cette Eglise, est une grande Châsse de bronze doré, élevée sur quatre piliers qui soutiennent une voûte gothique; & dans cette Châsse sont renfermées les Reliques que saint Louis fit venir de Constantinople avec tant de soins & de dépenses. Elles sont si précieuses, qu'elles méritent bien que je rapporte ici comment saint Louis en fit l'acquisition.

Les guerres que *Jean de Brienne* Empereur de Constantinople fut obligé de soutenir contre les Grecs, ne laisserent pas, quoique suivies de la victoire, d'épuiser les forces & les Finances de l'Etat. Il envoya *Baudouin* son gendre en Italie & en France, pour demander des secours. Cet Empereur étant mort pendant que Baudouin étoit en France, & les Grecs ayant assiegé Constantinople par Mer & par Terre, ceux qui gouvernoient cet Empire en l'absence de *Baudouin*, lui firent sçavoir que pour subvenir aux pressans besoins où ils se trouvoient, ils n'avoient d'autre ressource, que d'engager *la sainte Couronne d'Epines*. Cet Empereur pria le Roi & la Reine Blanche sa mere, de ne pas permettre que cette

veau Teſtament, quoique le deſſein en ſoit d'ailleurs fort groſſier & peu correct. Sur les jambages ou trumeaux qui ſont entre les Vitraux, ſont les ſtatues des douze Apôtres, d'un goût de deſſein aſſez bon. *La Notre-Dame* qui étoit ſous les Orgues, eſt une des plus belles ſtatues qu'on puiſſe voir; elle eſt de *Germain Pilon* Sculpteur fameux, né à Paris, mais originaire de *Loué* dans le Maîne. On a fait en 1756. & 57. quelques changements dans cette Chapelle. Le Buffet d'Orgues, qui étoit adoſſé au premier vitrail en entrant à gauche, & d'un gout pauvre & gothique, eſt à preſent placé au-deſſus de la porte en face du maître-Autel : il eſt d'une très-belle menuiſerie où rien n'a été épargné. Le ſieur *Rouſſet* habile Architecte en a donné le deſſein qui eſt d'un très-bon goût & fort ingenieux. Il a été exécuté parfaitement par le ſieur *Lavergne*.

Aux côtés de la porte du Chœur, il y a deux Autels ſur leſquels ſont deux petits Tableaux de *Léonard le Limouſin* où ſont peints en émail des ſujets de dévotion : on voit auſſi François I. & la Reine Eléonor d'Autriche ſa femme, Henri II. & la Reine Catherine de Médicis ſa femme. Ces Tableaux furent peints en 1553. dans le tems où cette maniere de peindre étoit le plus à la mode.

Plombiers en 1630. le Clocher qui étoit une merveille de l'art, fut entierement consumé avec tout le plomb, & toute la charpente de cette Egliſe.

Le Bâtiment de la ſainte Chapelle eſt diſtribué en deux Egliſes l'une ſur l'autre. La Dédicace s'en fit le 25. ou 26. d'Avril de l'an 1248. Celle de l'Egliſe ſupérieure fut faite par *Eudes* Evêque de Freſcati, & Légat du ſaint Siege, ſous le titre *de la ſainte Couronne*, & de *la ſainte Croix*; & celle de l'Egliſe baſſe, par Philippe Archevêque de Bourges, ſous l'invocation de *la ſainte Vierge*. Cette derniere eſt la Paroiſſe des domeſtiques des Chanoines, des Chapelains, & des Officiers de la ſainte Chapelle, & de quelques autres perſonnes qui demeurent dans la Cour du Palais; elle eſt deſſervie par un Vicaire amovible nommé par le Tréſorier. *Nicolas Boileau Deſpréaux*, dont les poëſies ſont tant d'honneur au ſiecle de Louis XIV. fut enterré dans cette Egliſe au mois de Mars de l'an 1711.

L'Egliſe haute eſt décorée de grands vitraux qui regnent au pourtour, & qui ſont entretenus par des jambages qui n'ont pas un pied d'épaiſſeur. Ces vitraux ſont admirables par leur hauteur, & par la variété & la beauté des couleurs, avec leſquelles on y a peint pluſieurs hiſtoires de l'ancien, & du nou-

le en plâtre d'un bas-relief de marbre, qui repréſente le Roi Louis XV. entre la Vérité & la Juſtice par *Couſtou* le jeune; les Trophées de métail doré qui accompagnent ce morceau ſont de *Bouſſeau*. On a auſſi ouvert en même tems à côté de cette cheminée, une grande porte qui fait face à la galerie des Merciers.

C'eſt *Germain Boſrand* habile Architecte, qui a conduit les nouveaux ouvrages qu'on a faits dans la grand-Chambre. Les Chambres des Enquêtes & des Requêtes, ſont auſſi ornées de plafonds & de lambris.

La *Sainte Chapelle* a été bâtie, & fondée par S. Louis : pour tenir lieu de l'Oratoire ou Chapelle que le Roi Louis le Gros avoit fait bâtir en cet endroit; les Lettres Patentes expediées à cet effet ſont datées de Paris au mois de Juin, 1245. Cette Egliſe eſt un des plus beaux ouvrages gotiques qu'il y ait en Europe; elle ne porte que ſur de foibles colonnes, & n'eſt ſoutenue d'aucun pilier dans œuvre. *Pierre de Montereau* ou *Montreuil* fut l'Architecte de ce bâtiment, qui fut achevé en 1247. Les voutes en croix d'oviges en ſont fort élevées, & ſi correctement liées qu'elles ne ſe ſont point démenties, & ont réſiſté au nombre des années, & à un furieux incendie cauſé par l'imprudence des

L'an 1683. on ouvrit ſix fenêtres dans la voûte pour donner plus de jour ; on y conſtruiſit auſſi en même tems une riche Chapelle à un des bouts, fermée par des baluſtrades de fer doré. Cette Chapelle a été encore réparée, & enrichie de dorures & autres ornemens en 1723. aux dépens de la Communauté des Procureurs du Parlement. Au-deſſus eſt un cadran qui regle les ſéances du Parlement, on lit au-deſſous ce vers de M. *de Montmor* de l'Académie Françoiſe :

Sacra Themis mores, ut pendula dirigit horas.

La Grand-Chambre a été conſtruite ſous le Regne de S. Louis ; ſous celui de Louis XII. elle a été réparée & ornée, comme nous l'avons vûe, il y a quelques années ; le plafond même en ſubſiſte encore aujourd'hui. Il eſt de bois de chêne, & tout entrelaſſé d'ogives, qui ne ſont ni ovales, ni en plein cintre, mais qui tiennent des unes & des autres, & ſe terminent en culs de lampe. On a conſervé ce plafond, lorſqu'en 1722. on a changé la décoration intérieure de cette Chambre, & on l'a même redoré. On a auſſi remis en couleur tous les endroits qui en avoient beſoin, & le lambris qui regne au pourtour a été ornée de ſculptures & de dorures. Sur la cheminée eſt le mode-

Chambre du Dauphin, & en ſa préſence, furent traînés juſqu'à la Cour du Palais *devant la pierre de marbre*, & qu'on pouvoit les voir de la Chambre du Dauphin. On ne ſçait point ce qu'eſt devenue cette table de marbre. Cette magnifique Sale & la Chapelle, furent donc conſumées, comme auſſi une grande partie des bâtimens du Palais, par un incendie arrivé le 7. de Mars de l'an 1618. ſans qu'on ait jamais ſçu au vrai comment le feu y avoit pris. L'opinion la plus commune eſt que ce fut par la faute d'une ſervante qui y avoit laiſſé un réchaud plein de feu. D'autres diſent que ce furent les complices de la mort du Roi Henri le Grand, qui prétendoient par-là brûler le Greffe, & le Procès de Ravaillac. Chacun en jugea comme il voulut, ſans qu'on put lui prouver le contraire. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que ſans l'attention & les ſoins du Greffier *Voiſin* qui fit enlever & mettre en lieu de ſûreté les Regiſtres du Parlement, ces précieux monumens auroient été brûlés.

On penſa auſſi-tôt à rétablir cette Sale ſous la conduite de *Jacques de Broſſe*, un des habiles Architectes que la France ait eu : elle le fut entierement en 1622. Elle eſt voutée de pierre de taille, avec une ſuite d'arcades au milieu, ſoutenues par de gros piliers garnis de Boutiques.

truire une Chapelle à l'endroit où eſt celle que l'on voit aujourd'hui, & qui la fit décorer de deux colonnes, ſur l'une deſquelles étoit la ſtatue de Charlemagne, & ſur l'autre celle de S. Louis.

A l'autre bout de la grand'Sale étoit une grande table de marbre qui en occupoit preſque toute la largeur, & qui d'ailleurs étoit ſi large & ſi épaiſſe, qu'on n'a jamais vû une tranche de marbre auſſi grande que l'étoit celle-ci; elle fut briſée & miſe en pieces lors de l'incendie de 1618. C'étoit ſur cette table que ſe faiſoient les Feſtins Royaux, & à laquelle on n'admettoit que les Empereurs, les Rois, les Princes du Sang, les Pairs de France, & leurs femmes; car tous les Seigneurs qui étoient au-deſſous de ce rang-là, mangeoient à d'autres tables. C'étoit encore ſur cette vaſte table que les Clercs de la Bazoche repréſentoient leurs farces. C'étoit pour eux un Théatre toujours prêt, & dont la conſtruction ne leur coûtoit rien. Outre cette table de marbre, qui, ſelon *Froiſſard*, Livre IV. chap. 2. *eſt continuellement au Palais, & point ne ſe bouge*. Il y en avoit une autre qui étoit en bas, dans la Cour du Palais: c'eſt de celle-ci dont il eſt parlé dans la Chronique de ſaint Denis, où il eſt dit que les corps des Seigneurs qui furent tués en 1357. au Palais dans la

mans, il fit élever un dais sur le Perron du grand escalier, où tout le peuple de Paris lui vint crier *miséricorde*; les hommes têtes nues, & les femmes échevelées, pour avoir excité une sédition pendant le voyage du Roi. François I. y demeuroit l'an 1531. & cette année-là il rendit le pain-beni en l'Eglise de S. Barthelemi, en qualité de premier Paroissien. C'étoit dans la grande Sale du Palais que nos Rois recevoient autrefois les Ambassadeurs, qu'ils donnoient des Festins publics, & que l'on faisoit les Nôces des Enfans de France. Elle étoit ornée des statues de nos Rois, à commencer par Pharamond, & au dessous de chacune il y avoit une Inscription qui apprenoit le nom du Roi qu'elle représentoit, la durée de son Regne, & l'année de sa mort.

Cette Sale occupe la place d'une Chapelle que le Roi *Robert* avoit fait bâtir sous l'invocation de *S. Nicolas*. C'est en mémoire de cette ancienne Chapelle, que celle qui est à un des bouts de cette Sale est encore sous l'invocation du même Saint, & que les Procureurs du Parlement y font dire l'office de saint Nicolas le jour que l'Eglise fait la Fête de ce Saint. La Tour qui y est encore, servoit de Clocher à cette ancienne Chapelle. Ce fut Louis XI. en 1477. qui fit cons-

& Super-Intendant des Finances. Belle-Foreſt parle plus clairement, & dit que Philippe le Bel fit conſtruire un autre Palais tout à neuf, tel que nous le voyons, & qu'il fut achevé l'an 1313. le vingt-huit & dernier an du Regne de ce bon Roi. Mais quoiqu'ils puiſſent dire, il eſt conſtant que la Sale de S. Louis, la grand-Chambre, & la Sainte Chapelle ſont des édifices du tems de S. Louis. Nos Hiſtoriens ne s'expliquent pas plus nettement ſur la maniere dont Louis Hutin voulut que le Parlement tint ſes ſéances au Palais. A les entendre, il ſemble que nos Rois l'abandonnerent tellement, qu'ils n'y firent plus leur demeure, cependant nous trouvons qu'ils y ont demeuré ſouvent depuis.

En 1357. *Eſtienne Marcel* Prevôt des Marchands, y fit aſſaſſiner dans la Chambre, & en préſence même du Dauphin, *Robert de Clermont* Maréchal de Normandie, & *Jean de Conflans* Maréchal de Champagne. Ils étoient pour lors l'un & l'autre ſi près du Dauphin, que leur ſang rejaillit ſur ſes habits, & que ce Prince craignit qu'on n'en voulut auſſi à ſa vie; mais *Marcel* le raſſura, & lui jetta un chaperon rouge & bleu pour le garantir de l'inſolence du peuple.

En 1383. le Roi Charles VI. y demeuroit, lorſqu'étant victorieux des Fla-

Cité, & d'y bâtir ce que nous appellons aujourd'hui le Palais. Ce *nouveau Palais* fut cause qu'on appella celui des bains *le vieux Palais*, car c'eſt ainſi qu'il eſt nommé dans une chronique de Vezelay, compoſée par un Moine de cette Abbaye. *Les Moines de Vezelay ſuivis du Peuple, étant ſortis du Palais de Louis le Jeune, tous les Religieux de S. Germain des Prez, vinrent au-devant d'eux juſqu'au vieux Palais, & les reçurent avec larmes.* Le Palais qui étoit dans la Cité, étoit appellé *le grand Palais* du tems de ſaint Louis, car Mathieu Paris dit que Henri III. Roi d'Angleterre fut reçu l'an 1254. *In majore Domini Regis Francorum Palatio, quod eſt in medio Civitatis Pariſiacæ.*

S. Louis y fit faire des réparations conſidérables, & l'augmenta de la ſainte Chapelle, de la piece qu'on appelle encore *la Sale de S. Louis*, & de la petite Sale qu'on nomme aujourd'hui *la Grand-Chambre*. Cela n'empêcha pas que ſous Philippe le Bel ce Palais ne fût encore conſidérablement aggrandi. Du Haillan inſinue même qu'il fut bâti à neuf: il dit, *que Philippe le Bel fit bâtir dedans l'Iſle de Paris, au lieu même où étoit l'ancien Château de la demeure des Rois, le Palais tel qu'il eſt aujourd'hui: .. étant Conducteur de cet œuvre Meſſire Enguerrand de Marigny Comte de Longueville,*

l'an 508. il établit sa demeure au Palais des Thermes, que les Romains avoient fait bâtir hors la Ville, du côté du Midi; & dans lequel Julien, & Valentinien premier avoient demeuré. Ce fut pour lors que ce Roi fit bâtir tout auprès une Eglise sous le nom de saint Pierre & de saint Paul, pour accomplir le vœu qu'il en avoit fait, en partant pour aller faire la guerre aux Wisigots. Childebert demeuroit aussi dans le Palais des Thermes, auprès duquel il fit bâtir l'Eglise de saint Vincent, qu'on nomme aujourd'hui saint Germain-des-Prez. Fortunat rapporte que ce Roi alloit de son Palais par ses Jardins à l'Eglise de saint Vincent, ce qui ne peut, en aucune maniere, s'entendre du Palais qui auroit été dans la Cité. Cela s'accorde avec ce que dit Grégoire de Tours dans le 32. chapitre du sixieme Livre que le Roi Chilperic s'en retourna de la grande Eglise à son Palais, par la Place & par le Pont, sur lequel il y avoit, dès ce tems-là, des maisons de Marchands. Les premiers Rois de la race Carlovingienne firent peu de séjour à Paris, & après Louis & Carloman petits-Fils de Charles le Chauve, ils n'y firent plus de résidence. *Adrien de Valois* conjecture que la crainte des Normands obligea *Eudes*, & les Princes suivans, de transferer leur demeure dans la

DESCRIPTION
DE LA VILLE
DE PARIS.

Suite du Quartier de la Cité.

LE PALAIS.

RIEN ne prouve mieux la difficulté qu'il y a de découvrir le tems de la fondation, & le nom du Fondateur du Palais, que l'extrême rapidité avec laquelle nos Ecrivains paſſent ſur cet article. Quelques-uns ont avancé, ſans preuve, qu'il y avoit un Palais bâti dès le tems de Clovis, au même lieu où eſt celui que nous voyons aujourd'hui ; mais outre que la Ville de Paris étoit alors trop ſerrée & trop petite, pour qu'il y eût un Palais au milieu, il eſt d'ailleurs conſtant que Clovis, étant venu de Tours à Paris

Le Fort l'Evêque, page 178
IV. QUARTIER DU LOUVRE, 180
L'Hôtel de la Monnoie, *ibid.*
Saint-Germain-l'Auxerrois, 185
Le Louvre, 231
Les Gazettes, l'Imprimerie Royale, 270
La Monnoie des Médailles, 271
La Croix-du-Tiroir, *ibid.*
Le Grand-Conseil, 281
La Maison des Prêtres de l'Oratoire, *ibid.*
L'Eglise Collégiale de S. Honoré, 305
La Cour, l'Eglise & College de S. Nicolas-du-Louvre, 312
V. QUARTIER DU PALAIS-ROYAL, 314
Le Palais-Royal, *ibid.*
Saint-Louis-du-Louvre, 353
Le Palais des Tuileries, 363
La Salle des Machines, 374
Le Cours-la-Reine, 386
Les Champs élisées, 387
La Savonnerie, 389
Chaillot, 391
Les Religieuses Chanoinesses de Sainte-Genevieve de Chaillot, 395
Les Minimes de Chaillot, *ibid.*
L'Hôpital des Quinze-Vingts, 403
L'Eglise Paroissiale de S. Roch, 415
Le Couvent des Jacobins Réformés, 431
Le Couvent des Feuillans, 447
Additions, 475

Fin de la Table du Tome second.

DESCRIPTION

TABLE

Des Articles contenus dans le Tome ſecond.

SUITE DU QUARTIER DE LA CITÉ.

LE Palais, page 1
La Sainte-Chapelle, 9
La Chambre des Comptes, 38
La Juriſdiction de la Bazoche, 41
La Conciergerie, 44
L'Egliſe de Saint-Michel, *ibid.*
La Place Dauphine, 48
Le Pont-Neuf, 50
La Samaritaine, 51
Le Pont Notre-Dame, 59
Le Petit Pont, 68
Le Pont au Change, 74
Le Pont Saint-Michel, 80
II. QUARTIER DE SAINT-JACQUES-DE-LA-BOUCHERIE, 81
Egliſe de S. Jacques-de-la-Boucherie, 82
Saint-Leu, Saint-Gilles, 125
Les Filles de Saint-Magloire, 133
L'Egliſe du Sépulcre, 140
L'Hôpital de Sainte-Catherine, 148
Le Grand Châtelet, 150
La Grande Boucherie, 151
III. QUARTIER DE STE OPPORTUNE, 161
Egliſe de Sainte-Opportune, *ibid.*
La Chapelle de Saint-Eloi, 176
Le Grenier à Sel, 177

DESCRIPTION
HISTORIQUE
DE LA VILLE
DE PARIS
ET DE SES ENVIRONS.

Par feu M. PIGANIOL DE LA FORCE.

NOUVELLE ÉDITION,

vue, corrigée & considérablement augmentée.

Avec des Figures en Taille-douce.

TOME SECOND.

Magna situ, major Populis, sed maxima Sceptris;
Lutetia est una, sciatis, Orbe minor.

Le P. Chevalier, [illegible]

A PARIS,
CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.